This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Digitized by Google

Digitized by Google

A 31
4

BCU - Lausanne

1094800791

Digitized by Google

Digitized by Google

ŒUVRES

HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES

DE

LÉONARD BAULACRE

Digitized by Google

GENÈVE. — IMPRIMERIE RAMBOZ ET SCHUCHARDT

Digitized by Google

ŒUVRES

HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES

DE

LÉONARD BAULACRE

Ancien Bibliothécaire de la République de Genève

(1728 à 1756)

RECUEILLIES ET MISES EN ORDRE

PAR

EDOUARD MALLET

Publication de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève.

TOME SECOND

GENÈVE
CHEZ JULLIEN FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS
PARIS
CHEZ A. ALLOUARD, LIBRAIRE
Pavée St-André-des-Arts, 3

1857

Digitized by Google

Digitized by Google

CINQUIÈME PARTIE

DISSERTATIONS SUR L'HISTOIRE

DES

CONTRÉES VOISINES DE GENÈVE

A. VAUD.

I

RECHERCHES SUR L'ABBAYE DE BONMONT, PRÈS NYON.

A M. Ruchat, professeur en théologie, à Lausanne.

(Fondation de Bonmont. — Son obituaire. — Amé de Gingins, son abbé : est élu en 1513, évêque de Genève, mais non institué ; son caractère ; ses armoiries. — Les couvents au moyen âge, principalement au point de vue littéraire. — Présomption d'un historien de l'ordre de Cîteaux à l'égard de la maison de Savoie.)

(*Journal Helvétique,* Mars 1750.)

MONSIEUR,

Il y a quelque temps que nous nous entretînmes assez amplement sur nos anciens évêques de Genève, à l'occasion des mémoires qu'on nous demandait de Paris, pour la nouvelle édi-

Digitized by Google

dition de la *Gaule Chrétienne*, que l'on imprime actuellement [1]. Ces nouveaux éditeurs, de même que les frères de Ste-Marthe, ne se bornent pas à parler des évêchés: leur plan embrasse encore les principales abbayes qui se trouvent enclavées dans un diocèse; ils en font l'histoire, quand ils ont des mémoires suffisants pour cela; ils marquent quand et par qui elle a été fondée, et ils donnent la liste des abbés qui l'ont gouvernée. Il est fait mention, dans la première édition, de cinq ou six monastères ou abbayes du diocèse de Genève. Quelques-uns de ces articles sont bien remplis, d'autres extrêmement maigres; on y trouve, par exemple, un assez long détail de l'abbaye de Haute-Combe, située sur le lac du Bourget, ordre de Cîteaux. Quand ils viennent ensuite à l'abbaye de Bonmont, au Pays de Vaud, et également du diocèse de Genève, rien de plus sec; on n'y trouve que trois ou quatre lignes [2]. Les pères bénédictins souhaiteraient fort qu'on leur fournît de quoi étendre un peu cet article dans leur nouvelle édition.

Je ne vois personne de plus propre que vous, Monsieur, à leur rendre ce bon office; il y a beaucoup d'apparence que, dans les recherches que vous avez faites pour votre *Histoire de Suisse*, qui est encore en manuscrit dans votre cabinet, vous aurez trouvé quelques documents sur Bonmont. Ce qui me le fait croire, c'est que dans votre simple abrégé, imprimé il y a environ quarante ans, on voit des particularités curieuses sur quelques monastères du même ordre de Cîteaux [3].

On trouve déjà quelque chose sur Bonmont, dans vos *Délices de la Suisse*; il est vrai que vous y décrivez plutôt l'état présent du lieu, que ce qu'il était autrefois. « Bonmont, dites-vous, ou comme l'on prononce ordinairement Beaumont, était une

[1] *Journ. Helv.* Mai et Juin 1749, ou ci-dessus, tome I, p. 310—335.

[2] Voici tout ce qu'ils en disent: Bonus Mons, ordinis Cisterciensis, diocesis Genevensis, filia Claravallis, erigitur 7 Junii anno 1131, cujus cœnobii mentio extat apud D. Bernardum, Epist. 28 ad Episcopum Gebennensem, et in Decretalibus Innocentii Papæ 4. *Gallia Christ.* t. IV, p. 185.

[3] *Abrégé de l'Hist. ecclésiastique du pays de Vaud*, p. 36.

Digitized by Google

riche abbaye, fondée par un comte de Genève l'an 1124 ou environ, à deux lieues au-dessus de Nyon, et presque au pied du mont Jura. Ci-devant les Bernois y ont tenu un administrateur, qui n'avait autre chose à faire qu'à recevoir les revenus de la terre, et leur en rendre compte; mais, depuis l'an 1711, ils ont érigé cette terre en bailliage et donné à l'administrateur le titre de bailli, avec la juridiction sur les villages qui en dépendent, et dont Gingins est le principal [1]. »

J'ai fait de mon côté quelques recherches, mais qui ne m'ont pas fort éclairé sur ce que je souhaitais de savoir. Un pur hasard me fit découvrir, il y a peu de temps, le *Nécrologe* ou *Obituaire* de l'abbaye de Bonmont, c'est un petit folio sur du vélin, en beaux caractères gothiques. C'est proprement un calendrier, où l'on a placé à leur date les anniversaires fondés par quelques bienfaiteurs. On a marqué qu'un tel jour du mois est mort un tel, qui a fait tel et tel don au couvent, afin qu'on y fît un service pour le repos de son âme; on y voit les noms des personnes les plus distinguées du pays, quelques évêques de Genève et plusieurs abbés du monastère. L'année de leur mort y est très-rarement marquée, ce qui me met hors d'état de pouvoir ranger ces abbés dans leur ordre, pour en dresser une liste en faveur des pères bénédictins de Paris; d'ailleurs, il n'y sont pas tous, mais seulement ceux qui ont fait quelque fondation pour dire des messes.

La seule pièce qui, je le crois, mérite un peu votre attention, c'est un acte dressé par un notaire, et placé à la fin de ce manuscrit, dont je pourrai offrir une copie à Paris, à défaut d'autres documents sur Bonmont. En voici la teneur:

Aymon ou Amé de Gingins, dernier abbé commendataire de ce monastère, le voyant en mauvais état et les revenus fort diminués par les guerres, les pestes et les autres accidents survenus les années précédentes, imagina que, pour rétablir le cou-

[1] *Délices de la Suisse*, t. I, p. 219.

Digitized by Google

vent, il fallait y faire verser les revenus de l'église paroissiale du village de Crassier, à demi-lieue de Bonmont. On ne pouvait rien faire sans la permission de Rome : l'abbé sollicita vivement pour l'obtenir, et en vint à bout, mais la bulle lui coûta plus de cent ducats. Pour reconnaître ce bienfait, les religieux s'engagent, dans cet acte, à célébrer après sa mort un double anniversaire pour le repos de son âme, à deux jours marqués pour cela, et éloignés de quelques mois l'un de l'autre. Ces religieux, au nombre de huit, qui sont tous nommés dans l'acte, se lient par le serment usité, qui était de mettre la main sur la poitrine.

L'abbé spécifie encore, à la fin de l'acte, qu'il entend que le service que l'on fera pour le repos de son âme serve aussi à rafraîchir dans le purgatoire celles de ses parents. Il y nomme expressément trois de ses frères : Antoine, seigneur de Divonne[1]; Jean, seigneur de Gingins ; et son frère Claude. Il y comprend encore ses devanciers, tant de la noble maison de Gingins, que de celle de Joinville, « qui sont censés, dit-il, être les fondateurs de cette abbaye, et qui le sont effectivement. »

Pour vous inviter à nous envoyer vos remarques sur cet acte, je vais commencer à en faire moi-même quelques-unes. Il me paraît d'abord que ces bons religieux, ni leur abbé, n'ont pas su qui avait fondé le couvent ; ce n'est ni les Gingins, ni les Joinville. On convient à peu près de la date de cette fondation. Dans vos *Délices de la Suisse*, vous la mettez à l'an 1124 ou environ ; les frères de Sainte-Marthe en 1131, et en marquent même le jour précis, savoir le 7 juin ; Guichenon la recule jusqu'en 1134. Quoi qu'il en soit, ce monastère était nouvellement construit l'an 1135, et en voici une preuve incontestable ; c'est que saint Bernard en fait mention dans une lettre adressée à Arducius, évêque de Genève, et qui est de cette date. « Nous recomman-

[1] Antoine de Gingins, premier président de Savoie sous le duc Charles II. Il était frère aîné de l'abbé, et s'était retiré depuis deux ou trois années dans sa terre de Divonne, pour y finir ses jours. Voyez tome I, p. 105.

Digitized by Google

dons à votre charité, lui dit-il, nos pauvres frères qui sont près de vous, ceux de Bonmont et de Haute-Combe, et cela nous donnera des preuves du soin que vous avez de nous et de votre prochain. » Ces deux monastères se trouvaient dans le diocèse de Genève.

Ce ne peut pas être un Joinville qui a fondé ce monastère. Le premier de cette illustre maison, qui paraît dans ce pays, est Simon de Joinville, seigneur de Marnay près de Salins; il épousa Lionette, fille et héritière d'Amé, comte du Genevois, mais d'une branche cadette; elle eut, pour apanage, le pays de Gex, qu'elle porta en dot à son mari. Or ce mariage est de près de cent ans postérieur à la fondation de Bonmont; il est surprenant qu'aucun des moines de cette maison n'ait senti l'anachronisme.

Quel est donc le véritable fondateur? Vous avez eu raison, Monsieur, de dire, dans vos *Délices de la Suisse*, que c'est un comte du Genevois; ils étaient alors les seigneurs du pays, et il est naturel que ce soient eux qui y aient fondé des monastères. Il ne s'agit plus que de découvrir présentement lequel c'est de ces comtes; il paraît, par la date, que ce doit être Aymon II, qui, l'an 1124, avait traité avec Humbert de Grammont, évêque de Genève, sur quelques démêlés qu'ils avaient ensemble. Les frères de Sainte-Marthe en parlent à l'article de cet évêque. L'an 1157, il se fit un autre traité entre Amé, fils d'Aymon, et Arducius, évêque de Genève, sur les mêmes démêlés. L'un ou l'autre de ces comtes doit avoir fait la fondation de Bonmont, mais il est plus vraisemblable que ce soit le père que le fils.

Me trouvant à cet endroit de ma lettre, j'ai voulu voir si vous ne disiez rien là-dessus dans votre *Abrégé de l'histoire ecclésiastique du Pays de Vaud*, et j'y ai trouvé que vous jugez que c'est Aymon qui est le fondateur que nous cherchons.

Ne sachant rien de particulier de ce qui s'est passé dans ce couvent depuis sa fondation, il faut nous retrancher à dire quelque chose du dernier abbé qui l'a gouverné. Vous direz, sans

Digitized by Google

doute, que voilà une grande lacune dans l'histoire de cette maison, mais j'en suis réduit là, faute de mémoires.

Le dernier abbé commendataire, est Aymon ou Amé de Gingins. Entre les qualités qu'il prend dans cet acte dont je vous ai parlé, on y trouve d'abord celle d'évêque de Genève, élu canoniquement, et ensuite celle d'abbé commendataire perpétuel de Bonmont; l'un et l'autre de ces titres demandent quelque explication. Dans toutes les listes de nos évêques de Genève, vous chercheriez inutilement celui-ci; il ne paraît dans aucune. Cependant il est fondé à dire qu'il avait été élu canoniquement pour gouverner notre Église; cela se trouve éclairci dans l'*Histoire de Genève*.

En 1513, après la mort de Charles de Seyssel, évêque de Genève, le peuple et le clergé élurent Amé de Gingins; il était chanoine et d'une maison très-ancienne. Mais le duc de Savoie sollicita puissamment à la cour de Rome, pour faire casser cette élection, et pour faire avoir cet évêché à Jean de Savoie, son cousin bâtard; il y réussit par une intrigue que Bonivard a développée dans sa Chronique manuscrite. Pour mettre Léon X dans ses intérêts, il fit promettre par son envoyé à Rome, la princesse Philiberte, sœur du duc, à Julien de Médicis, frère du pape. Outre l'avancement de ses enfants, le duc avait encore une autre vue en faisant tomber cet évêché dans sa famille, c'est qu'il était sûr que les princes de sa maison concourraient avec lui à faire passer la ville de Genève sous sa domination, à quoi il visait continuellement. Amé de Gingins était donc fondé à mettre à la tête de ses titres celui d'*élu canoniquement à l'évêché de Genève*.

Il se qualifie encore d'*abbé commendataire perpétuel de Bonmont*. Le mot de *perpétuel* pourrait embarrasser des lecteurs qui ne seraient pas autant que vous au fait de l'histoire ecclésiastique de ces siècles-là. Aujourd'hui on sait que les commendes sont toutes à vie, mais elles ne l'étaient pas autrefois.

Quand on remonte à leur première origine, on trouve qu'elles n'étaient qu'à temps; c'étaient originairement de simples commis-

Digitized by Google

sions, qui avaient lieu principalement après la mort d'un bénéficier, jusqu'à la nomination de son successeur. Outre les vacances, elles avaient lieu encore lorsque les infirmités d'un ecclésiastique, ou son grand âge, l'empêchaient de vaquer à ses fonctions. Si la brigue trop échauffée des concurrents empêchait ou éloignait une élection, on commettait le soin de l'Église vacante à quelque personne qui la gouvernât comme s'il en avait été le pasteur. Ce n'était d'abord qu'un simple dépôt, dont le dépositaire ne profitait point; on lui donnait ensuite la jouissance du revenu, en considération du service. Comme il avait intérêt de prolonger cette jouissance, il retardait par divers artifices la nomination du titulaire. Pour remédier à cet inconvénient, on trouva à propos de fixer à six mois le terme prescrit pour la commende. L'indulgence des papes l'étendit jusqu'à une année, et peu à peu on en vint à rendre les commendes perpétuelles; l'abus est proprement du treizième siècle. Sous le nom de *commende*, on a trouvé le secret d'introduire et de pallier la pluralité des bénéfices, et voici comment on déguise l'abus: l'un, dit-on, est possédé en titre, et l'autre en commende. Par là on veut paraître accomplir la lettre de la loi, qui défend de donner plusieurs bénéfices à une même personne; mais on en élude l'esprit et le sens. Vous voyez bien, Monsieur, qu'il n'y a aucune différence entre un commendataire à vie et un véritable titulaire.

« Comme les papes, dit le père Le Courraïer, les princes et les particuliers trouvent chacun leur intérêt dans la conservation des commendes, l'usage en est aujourd'hui si universel et si ferme, qu'il n'y a pas le moindre lieu d'espérer qu'on puisse jamais remédier à un tel abus [1]. »

Pour les abbés commendataires laïques, dont il y a tant de nos jours, voici, à ce que je crois, leur origine; il y a apparence qu'ils furent établis pour empêcher la dissipation des biens dans des temps de guerre et de troubles. On nomma quel-

[1] *Hist. du Concile de Trente*, t. I, p. 735.

Digitized by Google

que séculier, qui avait de l'autorité et du crédit, pour tâcher de pourvoir à la défense des églises dans des temps de confusion.

Après ces éclaircissements sur les titres de l'abbé de Bonmont, que je soumets à votre examen, il faut, ce me semble, ajouter encore ici quelque chose de sa vie et de son caractère. Voici ce que je trouve là-dessus dans notre histoire de Genève. J'ai dit que, quoiqu'il eût été élu évêque, il n'eut pas l'évêché : le bâtard de Savoie, qui l'avait supplanté, lui donna une pension pour le dédommager des frais qu'il avait faits pour son élection. En 1526, il fut fait grand-vicaire de l'évêque, et, en cette qualité, il occupa la maison de la rue des Chanoines, affectée à son emploi ; c'est la même où Calvin et de Bèze ont logé successivement dans la suite.

Lorsqu'en 1535, après un mûr examen, on eut résolu à Genève le changement de religion, les quatre syndics, accompagnés de quelques conseillers, allèrent, de la part du Conseil, chez l'abbé de Bonmont, grand vicaire ; il les attendait avec tous les chanoines et les curés des paroisses de la ville. Les députés leur ayant représenté les fortes raisons qu'on avait de réformer l'Église, les chanoines répondirent, par la bouche de l'abbé, « que leur intention était de vivre comme leurs prédécesseurs, et qu'ils priaient qu'on leur laissât exercer leur religion en liberté. » Mais les députés leur déclarèrent que l'intention du magistrat était qu'ils cessassent de dire la messe jusqu'à nouvel ordre. L'abbé ne put se résoudre à abandonner l'Église romaine ; il se retira dans son abbaye de Bonmont. Il fit Messieurs de Berne ses héritiers, et il mourut vers le milieu de l'an 1537.

Nous devons lui rendre la justice de s'être fait aimer et estimer à Genève, parce qu'il avait toujours marqué beaucoup de zèle pour les libertés de la ville. Mais une tache dans sa vie, et qu'il partageait avec bien d'autres ecclésiastiques de son temps, c'est un trop grand penchant pour le sexe ; la chronique scandaleuse a conservé de fâcheux mémoires de son incontinence.

Digitized by Google

Il avait raison de craindre le purgatoire, et d'avoir fondé un double anniversaire pour modérer un peu les flammes qui le menaçaient dans ce lieu d'expiation.

A la tête de la fondation pieuse qu'il fit dans cette vue, on voit les armoiries de la maison de Gingins peintes fort proprement en miniature. Je vais les blasonner ici en faveur des curieux de ces marques d'honneur des familles nobles. Les frères de Sainte-Marthe sont exacts à les décrire, quand il s'agit de quelque évêque ou de quelque abbé d'une maison illustre. Pour marcher sur leurs traces, voici celles de Gingins :

Écartelé, 1 *et* 4 *d'argent*, *au lion de sable; le champ semé de billettes de même*: 2 *et* 3 *d'azur à trois broïes d'or posées en face au chef d'argent*, *au lion issant de gueules*, *couronné*, *armé et lampassé d'or; l'écu surmonté d'un chapeau de protonotaire.*

Après ces particularités de la vie de cet abbé, je dois mettre ici quelques exemples des fondations qui se trouvent dans l'*Obituaire de Bonmont*. On y voit quantité de personnes dévotes, qui, pour faire dire des messes pour le repos de leurs âmes, donnent aux religieux une certaine somme, quelquefois des cens, des dîmes, quelque pièce de terre, et, suivant l'usage des anciens temps, quelques hommes taillables [1]; mais l'aumône ou la fondation qui devait faire le plus de plaisir à ces moines, qui étaient situés trop près du Jura pour avoir des vignes, c'est celle de quelques pièces de vin; elles reviennent souvent dans ces anniversaires [2].

On reproche quelquefois aux anciens religieux d'avoir choisi d'heureuses situations pour y planter leurs couvents, et surtout d'avoir jeté les yeux sur les meilleurs vignobles pour y fixer leur

[1] On trouve au 28 août. Obiit Humbertus de Pourmentou, qui dedit nobis duos homines talliabiles pro pitancia in conventu facienda. — Cette pitance était quelque chose de plus que la cuisine ordinaire. Du Cange dit que c'était des œufs, du poisson ou quelque mets semblable.

[2] Au 23 février. Assignata est nobis quædam carrata vini meri in Quadragesima annuatim in Refectorio bibenda, à Cellario in principio Quadragesimæ incipienda.

Digitized by Google

demeure; les moines de Bonmont doivent être à couvert de ce reproche. Ce monastère fut bâti dans un lieu assez sauvage, et apparemment dans les bois; on n'y voit aujourd'hui que de vastes prairies, quelques terres à grain, mais les vignes ne paraissent qu'à une assez grande distance.

La remarque du goût qu'avaient les anciens religieux pour se placer à portée des bons vignobles, serait mieux appliquée à un couvent du pays de Vaud, qu'on appelait *Alta Crista* ou Haut-Crêt. Voici ce que vous en avez dit dans votre *Abrégé de l'histoire ecclésiastique du Pays de Vaud*:

« Gui de Marlanie, évêque de Lausanne, donna la permission à un nommé Guido de fonder une abbaye de l'ordre de Cîteaux, proche du village de Palaisieux, en latin *Palatolium*, et il donna le lieu pour la bâtir; elle fut appelée Haut-Crêt. Les seigneurs voisins donnèrent des terres et des dîmes à ces religieux. Ce couvent était dans le Désaley, qui est le meilleur vignoble de tout le pays. » Les frères de Sainte-Marthe n'ont pas oublié cette abbaye; ils disent que c'est une fille de Clairvaux, et qu'elle fut fondée le 14 mars 1142 [1].

L'équité veut que nous ne dissimulions point ici que les religieux ont trouvé des apologistes qui les ont défendus sur cette prédilection qu'on leur attribue, pour le voisinage des meilleurs vignobles. On dit donc en leur faveur, que s'ils se trouvent quelquefois heureusement situés, c'est parce qu'après s'être établis dans un lieu, ils l'ont défriché avec beaucoup de soin et de peine; ils s'établissaient ordinairement dans des forêts, et avec le temps ils y faisaient de bonnes plantations. Vous leur avez rendu justice sur leur vie laborieuse. « Dans ces temps-là, dites-vous, les moines ne vivaient pas dans l'oisiveté. »

Quelques auteurs ont dit que l'ordre de Cîteaux, en particulier, doit à la dévotion des croisades, à ces fameuses entreprises pour le recouvrement ou la défense de la Terre Sainte,

[1] *Gallia Christ.*, t. IV, p. 32.

Digitized by Google

tous les biens qu'il possède. Il y a quelque fondement dans ce reproche; mais il faut considérer que, le plus souvent, les terres qu'on donnait à ces religieux étaient incultes, et qu'il les mettaient ensuite en valeur. Leurs apologistes disent qu'on leur fait tort quand on les accuse d'avoir enlevé, sous le prétexte de la dévotion, les vignes des séculiers: les excellents vignobles qu'ils possèdent aujourd'hui doivent être regardés comme leur ouvrage.

Les moines, après avoir défriché les terres qu'on leur avait données, songèrent ensuite à défricher leur esprit. Dans les huitième et neuvième siècles, ils commencèrent de substituer à l'agriculture, l'occupation de copier les anciens livres; ils s'appliquèrent à transcrire les bons ouvrages, mais principalement ceux des pères de l'Église; ils ne négligèrent pas tout à fait les auteurs païens, et on leur a l'obligation d'en avoir conservé la plupart. On peut les regarder comme les archivistes de la république des lettres; ils composaient aussi quelques ouvrages; ils écrivaient surtout les événements qui se passaient de leur temps; ils étaient les historiens de leur siècle, et l'on a d'eux plusieurs chroniques, dont on a tiré de grands secours; ils s'appliquaient même un peu aux sciences, mais autant que la barbarie de ces temps-là le pouvait permettre. Il faut convenir que les lettres, dans le temps de leur plus grand obscurcissement, trouvèrent une espèce d'asile dans les monastères. Sans le secours qu'on en tira, on aurait été fort embarrassé, dans le quinzième siècle, à leur rendre leur premier lustre. Leurs compositions ont de grands défauts; on y trouve les sentiments les plus bizarres, mais c'était le mauvais goût de leur siècle; ainsi ils méritent quelque indulgence. La reconnaissance veut donc que nous louions les moines de leur application à nous transcrire les célèbres auteurs de l'antiquité, et il est de la justice de rejeter sur le mauvais goût du temps où ils vivaient ce qu'il y a de barbare et de grossier dans leurs écrits.

Il me semble que l'équité veut que l'on parle ainsi des anciens

Digitized by Google

religieux. Je voudrais bien pouvoir louer, de ce côté-là, l'ordre de Cîteaux autant que celui de St-Benoît; mais on a remarqué que cette branche a fort peu enrichi la république des lettres, et que les Cisterciens n'avaient pas beaucoup de goût pour l'étude. L'abbé Le Beuf nous apprend, dans une de ses dissertations, que dans le douzième siècle on vit paraître un statut qui défendait aux religieux de cet ordre de composer aucun livre sans la permission du chapitre général. Dans les autres ordres, il est seulement défendu de publier des livres sans la permission des supérieurs. Voici d'autres preuves du peu d'encouragement à l'étude : dans cet ordre on trouvait mauvais qu'on voulût entendre les langues savantes. Sur la fin du douzième siècle, le chapitre général ordonne que l'on punît un moine qui avait appris d'un juif à connaître les caractères hébraïques. On y était aussi de mauvaise humeur contre la poésie; il y avait une défense de lire les poëtes. Un religieux de Cîteaux, qui avait quelque étude, ayant reçu d'un de ses amis une lettre en vers latins, il la lui renvoya, disant que la poésie leur était défendue[1].

Les bénédictins sont ceux qui se sont le plus distingué du côté des sciences; ils quittèrent de bonne heure le travail des mains pour s'appliquer à l'étude. Il y a eu une fameuse querelle là-dessus entre le père Mabillon, et l'abbé de la Trappe de Rancé. Le bénédictin avait composé un très-bon traité des études monastiques : l'abbé écrivit contre lui, et voulut lui prouver que saint Benoît avait défendu l'étude à ses moines. Dom Mabillon lui fit voir que les sciences avaient fleuri de tout temps dans son ordre. La dispute s'échauffait beaucoup, lorsque Dom de Vert se mit entre les combattants et essaya de les mettre d'accord; c'était un savant religieux de l'ordre de Cluny. Il convenait, avec l'abbé de la Trappe, qu'un bénédictin qui observerait sa règle à la lettre, aurait peu d'heures dans la journée à donner à l'étude; mais, en même temps, il accordait à Dom

[1] Nos nihil recipimus quod metricis legibus continetur.

Digitized by Google

Mabillon que cette inobservance de la règle et la suppression du travail des mains, est avantageuse à l'Église, qui en a sagement dispensé les nouvelles réformes, celles de St-Maur et de St-Vanne. Par-là, ces congrégations ont été en état d'enrichir le public de quantité de beaux ouvrages; en ce cas-là, la dispense vaut bien la loi.

Je crois, Monsieur, que vous prononcerez comme Dom de Vert sur ce démêlé. On ne peut que louer les bénédictins de St-Maur d'avoir quitté le travail manuel pour leurs travaux littéraires. Nous sommes redevables à ces savants religieux des plus belles éditions des pères, et de quantité d'autres beaux ouvrages qui ont enrichi nos bibliothèques. Leur nouvelle édition de *la Gaule chrétienne*, qui a demandé une infinité de recherches, et qui a été l'occasion de ce mémoire, suffirait pour faire sentir l'obligation que nous avons à ces laborieux auteurs.

Je suis, etc.

P.S. J'ai dit que les écrivains de Cîteaux ne sont pas toujours fort exacts, lors même qu'ils font l'histoire de leur ordre. En voici une nouvelle preuve: il m'est tombé entre les mains un livre qu'ils firent imprimer à Prague, au commencement de ce siècle, sous le titre de *Cistercium Bistertium*. C'est un jeu de mots, par où ils ont voulu faire entendre que leur ordre a six cents ans d'antiquité; c'en est proprement l'éloge historique. On y trouve un chapitre sur les princes et les grands seigneurs qui l'ont illustré en y entrant. Dans ce rang est Humbert III, comte de Maurienne; vous savez qu'anciennement on appelait ainsi les ducs de Savoie. Ce prince, dit l'historien de Cîteaux, fut marié deux fois, et n'eut point d'enfants de ces mariages; il se retira à l'abbaye de Haute-Combe, qu'il avait fait bâtir, et y prit l'habit de l'ordre. Mais, sur les instances de ses sujets, et même sur celles du pape, il sortit du cloître et épousa Péronnelle de Bourgogne, dont il eut deux enfants, Thomas et Eléonor. Après quoi, par le consentement de son épouse, il retourna à

Digitized by Google

Haute-Combe, où il mourut dans la profession religieuse, l'an 1201.

Rien de plus contraire à la vérité de l'histoire que tout ce narré. Ce n'est point Humbert III qui a fondé l'abbaye de Haute-Combe, que nous avons vu saint Bernard recommander à Arducius, évêque de Genève: il y a fait tout au plus quelques réparations. Elle fut bâtie l'an 1135: ce prince alors ne faisait que de naître; c'est Amédée III, son père, qui en est le véritable fondateur. Il est vrai que Humbert III, encore jeune, eut quelque pensée de se faire religieux, et qu'il prit même l'habit dans l'abbaye d'Aulps, dans le Chablais, ordre de Citeaux; mais il le quitta bientôt pour se marier, et ne le reprit plus dans la suite. Son premier mariage fut stérile, mais il épousa en secondes noces Germaine de Zeringen, dont il eut Agnès, qui fut accordée à Jean, fils de Henri II, roi d'Angleterre. Notre historien de Citeaux lui fait épouser, en troisièmes noces, Péronnelle de Bourgogne; autre erreur: elle s'appelait Béatrix de Vienne, et était fille de Girard, comte de Vienne. C'est de ce mariage que naquit le prince Thomas, successeur d'Humbert. Bien loin de se retirer pour le reste de ses jours dans un monastère, après avoir donné la naissance à cet héritier, comme on veut nous le faire accroire, Humbert eut encore une quatrième femme: c'est Gertrude d'Alsace, fille de Thierry d'Alsace, comte de Flandre. Il ne mourut point dans l'abbaye de Haute-Combe l'an 1201, comme le prétend ce panégyriste de Citeaux, mais à Chambéry, le 4 mars 1188.

Après avoir ainsi altéré l'histoire, ce moine conclut, je ne sais comment, que la maison de Savoie est redevable à son ordre d'avoir eu des successeurs. Ce n'est qu'en les quittant que Humbert put se marier et avoir un héritier; cependant l'historien ne laisse pas d'établir, avec un grand air de confiance, que la royale maison de Savoie doit son existence à l'ordre de Citeaux. « S'ils nous ont donné Haute-Combe, dit-il, nous leur

Digitized by Google

avons donné le prince Thomas, de qui descend cette illustre maison. Qui ne voit qu'ils nous doivent du retour[1] ? »

II

PARTICULARITÉS SUR LE VOYAGEUR TAVERNIER, BARON D'AUBONNE.

(Son goût précoce pour les voyages. — Achète, après son sixième voyage, la baronnie d'Aubonne. — Des revers de fortune l'engagent à retourner en Orient, malgré son grand âge. — Il meurt en route, à Copenhague. — Ses erreurs. — Son caractère).

(*Journal Helvétique*, Février 1753.)

Jean-Baptiste Tavernier naquit à Paris l'an 1605. Son père était originaire d'Anvers; il vint s'établir dans cette capitale, où il faisait commerce de cartes de géographie et passait pour un habile géographe. Ce que le jeune Tavernier entendait dire dans la boutique de son père, aux curieux qui y achetaient des cartes, lui fit naître l'envie de connaître par lui-même ces pays, dont il entendait faire des descriptions intéressantes. Le jeune homme écoutait avec avidité ces relations. Dans une de ces conversations on avait surtout exalté les richesses et la magnificence des Persans; dès lors il brûlait du désir de voir de ses propres yeux ce qui en était.

Il commença de bonne heure à parcourir l'Europe, et, à vingt-deux ans, il avait déjà vu les principaux pays de cette belle partie du monde. Ses voyages furent un peu interrompus

[1] Debent Cistercienses Altam Cumbam Sabaudiæ, debent Duces Sabaudiæ in uno Humberto Cisterciensi, se ipsos, totamque serenissimam suam familiam toti Cistercio. Mutua debita, sed imparia! Amplius enim est Cistercium dedisse Sabaudiæ Principes successores, quàm Sabaudiam Cistercio dedisse unam Altam Cumbam. (*Cistercium Bistercium*, Vetero-Pragæ 1700, in-folio, p. 447.)

Digitized by Google

par l'envie qu'il eut de faire une campagne, pour avoir quelque teinture du métier de la guerre; il se trouva dans Mantoue assiégée par les Impériaux, qui furent obligés de lever le siége.

Ayant quitté le service, il trouva une compagnie pour faire le voyage de Constantinople, et satisfit amplement dans la suite sa passion pour voyager. Il fit, pendant l'espace de quarante ans, six voyages en Perse et aux Indes, c'est-à-dire que, dans cet espace de temps, il fit plus de six mille lieues par terre; il pénétra jusqu'aux fameuses mines de diamants, et il fut le premier Européen que l'on y vit. C'est avec beaucoup de fondement qu'il a passé pour le plus déterminé voyageur de son siècle.

Il rapporta de ces voyages quantité de pierreries qui l'enrichirent; il en vendit beaucoup au roi de France. Ce prince se fit raconter les principales circonstances de ces longues courses et y prit goût; il anoblit ensuite le voyageur.

Le sixième voyage de Tavernier dura depuis 1663 jusqu'en 1669. Se voyant anobli, et possesseur de richesses immenses, il pensa à acheter une terre pour s'y retirer; il jeta les yeux sur la baronnie d'Aubonne dans le Pays de Vaud, possédée alors par le marquis de Montpouillan, gendre de Mayerne, et qui voulait s'en défaire. Elle lui coûta quarante mille écus; il en renouvela les bâtiments, et y vécut fort noblement plusieurs années. Le choix qu'il fit de la Suisse pour s'y retirer, préférablement à tout autre pays, est une nouvelle raison pour nous affectionner à son histoire. Je vais donc la continuer.

Il n'y a point de fortune bien stable dans la vie. L'opulent Tavernier fit l'épreuve de l'inconstance des choses humaines, et essuya un rude revers. Un de ses neveux dérangea entièrement cette brillante situation; il dirigeait, dans le Levant, le commerce de Tavernier, qui lui avait envoyé de précieuses marchandises de France; elles devaient produire plusieurs millions. Le jeune homme s'étant marié à Ispahan, prit le parti de demeurer dans les Indes, sans se mettre en peine de rendre compte à son oncle de ce qu'il lui avait confié. Cette infidélité et

Digitized by Google

la trop grande dépense que le baron d'Aubonne avait faite dans sa terre, lui fit prendre, quoiqu'il fût presque octogénaire, l'étrange résolution d'aller courir après son neveu, pour lui demander raison de sa gestion. Sa curiosité de voyageur n'étant pas encore entièrement satisfaite, après tant de courses, il voulut, dans ce septième voyage, aller en Perse par la Moscovie, à cause, disait-il, qu'il n'avait point encore fait cette route. Il partit en effet, mais la mort le surprit en chemin.

On ne convient pas du lieu où il mourut. Ceux qui ont écrit sa vie dans les différentes éditions de ses voyages, faites après sa mort, le font mourir en Moscovie. On voit la même chose dans la traduction anglaise; quelques-uns disent que ce fut à Moscou, d'autres en descendant le Volga. On lit, dans le dictionnaire de Bayle, que ce fut dans la capitale de Moscovie, et cela sur la foi du *Mercure galant* de février 1690, qui lui fait finir ses jours à Moscou; mais ces auteurs se sont tous trompés. Il est sûr qu'il ne parvint point dans ce pays-là, et qu'il expira en Danemark.

Notre vieillard, chargé d'années et épuisé par la fatigue du voyage, étant arrivé à Copenhague, y tomba malade. Heureusement pour lui, il se trouva dans cette capitale un fort honnête homme, Hollandais de naissance, mais qui avait demeuré longtemps en France; il se nommait de Moor, et s'était retiré en Danemark à la révocation de l'édit de Nantes, pour établir à Copenhague une manufacture de glaces; il reçut chez lui le voyageur moribond, et lui rendit les derniers devoirs. Au commencement du siècle, il se transplanta en Prusse, et y établit sa manufacture de glaces, qui est encore aujourd'hui très-florissante à Neustadt, petite ville à huit ou dix lieues de Berlin. Le roi lui donna des lettres de noblesse. En 1701, un de mes amis passa quelques mois chez ce nouveau gentilhomme, qui l'informa exactement des particularités de la mort de Tavernier, et c'est par cet ami que j'en ai été informé.

Il y a quelque chose de plus que de l'humanité dans l'hospi-

Digitized by Google

talité exercée par cet honnête homme à Copenhague, on peut y trouver aussi beaucoup de christianisme. En effet, dans le troisième tome des *Voyages de Tavernier*, les Hollandais sont fort maltraités; c'est proprement une violente satire contre la Compagnie des Indes à Batavia, dont les directeurs sont chargés de mille actions injustes et cruelles. On se souleva fort en Hollande contre cet ouvrage, dès qu'il parut. Ainsi un Hollandais, qui ne laisse pas de prendre soin de cet auteur satirique, lorsqu'il le voit près d'expirer, et qui lui donne tous les secours possibles, peut être comparé au Samaritain charitable de l'Évangile.

On sait que les *Voyages de Tavernier* ont été mis en ordre par Chapuzeau, qui fut sollicité de prêter sa plume au voyageur, qui n'était pas en état de bien écrire. Cet office lui causa bien du chagrin. Se trouvant en Hollande, on s'en prit à lui, et il fut recherché sur les traits satiriques de ce troisième volume contre ceux qui gouvernaient les affaires de la Compagnie des Indes. L'auteur de l'*Esprit de M. Arnaud* opposa satire à satire; Chapuzeau fit son apologie, prouva qu'il n'avait eu aucune part à ce dernier volume, et nomma celui qui avait servi dans cette occasion de secrétaire à Tavernier.

Ces voyages ne passent pas pour fort exacts, et bien d'autres voyageurs les ont attaqués du côté de la fidélité. Gemelli Carrero, entre autres, les fait regarder comme fort suspects sur plusieurs faits qui y sont rapportés; mais le Dictionnaire de Bayle nous avertit que ce n'est pas que Tavernier eût dessein de nous tromper, c'est que quelquefois on l'avait trompé lui-même, et on lui en avait imposé. Quelques personnes s'étaient diverties à lui faire accroire des choses fort singulières, pour se jouer de sa crédulité. S'il y a quelques fables dans ses relations, elles ne doivent donc donner aucune atteinte à sa sincérité.

J'ai dans mon cabinet une estampe de Tavernier, gravée par Des Rochers. Au bas même de ce portrait, on a mis quelques vers qui le font passer pour peu sincère. Les voici :

Digitized by Google

Pour connaître les mœurs, et s'instruire au commerce,
Tavernier fut huit fois en Perse,
Et devint un célèbre auteur;
Mais, lecteur, lisant son ouvrage,
Ressouvenez-vous que le sage
A dit que tout homme est menteur.

C'est Gacon de Lyon qui a composé ces vers; on pourrait à la rigueur lui rétorquer le reproche de mensonge. Il dit, en effet, que Tavernier fut huit fois en Perse, or il n'y a été que six fois. Il entreprit un septième voyage, mais il mourut en chemin. Le poëte attribue aussi au Sage ces paroles de l'Écriture: *que tout homme est menteur*; il a pris le fils pour le père. Cette espèce de sentence est tirée du psaume CXVI. J'ai dit d'ailleurs que Tavernier a erré par mauvaise information, plutôt que par dessein de tromper.

La légende en prose, qui accompagne l'estampe, n'est pas plus exacte. On y lit qu'il mourut à Moscou en 1689, âgé de 89 ans; erreur sur le lieu de sa mort, comme je l'ai prouvé, et sur son âge, car il avait tout au plus quatre-vingt-cinq ans. Il est bon de se défier quelquefois des peintres et des poëtes, surtout de Gacon qui était fort satirique.

A parler sans prévention, Tavernier a eu des qualités qui doivent le faire estimer, et le faire regarder comme un homme au-dessus du commun. Il faut de la force d'esprit pour renoncer à sa patrie dès sa jeunesse, pour se priver toute sa vie du commerce de ses amis ou de ses proches, et passer ses jours à parcourir des régions éloignées pour observer les mœurs et les coutumes étrangères.

« Tavernier, est-il dit dans le *Pour et le contre*, tome IX, p. 78, était d'une taille médiocre, mais il était de bonne mine; il portait ses cheveux naturels; il était gai et vif, l'humeur prompte et violente, mais facile à s'apaiser; il était d'une constitution robuste, endurci à la fatigue, et toujours prêt à s'y ex-

Digitized by Google

poser[1] ; il était sobre, libéral, bienfaisant, surtout à l'égard des voyageurs : simple dans ses manières, mais fait cependant au commerce des personnes du plus haut rang : l'esprit bon et la mémoire admirable. »

Un endroit de ce portrait qui pourra paraître un peu flatté, c'est celui où l'on dit « qu'il était fait au commerce des personnes du plus haut rang. » Il est vrai qu'il les fréquentait souvent, et que la nature de son négoce lui donnait un libre accès auprès même des souverains. Mais il ne faut pas croire pour cela que cette fréquentation lui eût donné les manières souples et polies des gens de cour. Ce trait doit être rectifié ou expliqué par celui qui précède dans le portrait qui nous le représente comme « simple dans ses manières. » On pourrait dire quelque chose de plus si l'on voulait le bien peindre au naturel, c'est qu'il était d'une franchise avec les grands qui tenait beaucoup de la grossièreté et de la rudesse. En voici un exemple remarquable :

Étant à Paris en 1668 ou 1669, après avoir fini son sixième voyage et se voyant maître d'une grande fortune, quelques courtisans lui demandèrent s'il retournerait encore aux Indes. Il leur répondit qu'il songeait à se reposer, et qu'il voulait acheter une maison de campagne pour y achever sa vie tranquillement. Alors un grand seigneur, prenant la parole, lui dit qu'après avoir parcouru tant de pays, et remarqué ceux qui étaient les plus agréables, il ne manquerait pas de bien choisir. Oh çà, dites-nous, je vous prie, quel est le lieu que vous préférez à tous les autres? Belle demande! interrompit un courtisan, ce sera la France;

[1] Voici ce qu'il nous dit lui-même, t. II de ses *Voyages*, p. 584 : Je n'ai jamais été incommodé même d'un mal de tête. Ce qui, à mon avis, a le plus contribué à ma santé, c'est que je ne crois pas avoir jamais pris aucun chagrin d'aucune mauvaise affaire qui me soit arrivée. J'ai fait quelquefois de grands profits, j'ai fait aussi d'autres fois de grandes pertes, et dans les rencontres fâcheuses je n'ai jamais plus été de demi-heure à me résoudre à ce qu'il fallait faire à l'avenir, sans plus songer au passé.

Digitized by Google

outre que c'est sa patrie, c'est le plus beau pays du monde, et il n'y en a point qui en approche. — « Messieurs, répondit Tavernier, je conviens que la France est un pays charmant et délicieux, mais mon inclination penche pour la Suisse. — La Suisse! répondit-on avec un grand éclat de rire. Quoi! ajouta-t-on, un pays de montagnes et dont les peuples n'auraient pas le quart de la subsistance nécessaire, si les autres pays ne les déchargeaient d'une grande partie des habitants! — Oui, Messieurs, répondit-il, la Suisse est à peu près telle que vous venez de la dépeindre, mais je veux que le bien que j'achèterai soit à moi. »

Cette conversation singulière est rapportée dans les *Entretiens des Ombres* [1]. Mais j'ai ouï dire à un homme de mérite et fort digne de foi, qui savait à fond l'histoire de Tavernier, et qui l'avait connu personnellement, que ce fut le roi lui-même auquel ce voyageur parla si librement. Voici comment il racontait la chose: Louis XIV ayant su que notre voyageur pensait à se fixer quelque part, et qu'il parlait d'acheter une terre pour s'y retirer, lui demanda dans quelle province du royaume il voulait faire cette acquisition. Tavernier répondit qu'il avait jeté les yeux sur la Suisse. Le roi, surpris de ce choix, en voulut savoir la raison. *C'est*, répliqua Tavernier, *que je veux que la terre que j'achèterai soit à moi.*

Celui de qui je tiens cette anecdote, est le marquis Du Quesne, fils du fameux vice-amiral, le plus grand homme de mer qu'il y ait eu en France sous le long règne de Louis XIV. Ce marquis avait acheté de Tavernier la baronnie d'Aubonne, pour le prix de cinquante mille écus. Il s'y retira après la révocation de l'édit de Nantes; il la revendit quelques années après soixante et dix mille écus à la république de Berne, et il se retira à Genève, où il est mort en 1722.

[1] Septembre 1722.

Digitized by Google

B. VALAIS.

III

EXTRAIT D'UN LIVRE INTITULÉ: LE VALAIS CHRÉTIEN.

(Devise de la ville de Saint-Maurice. — Nom du bourg de Saint-Pierre, prétendu témoignage du passage de l'apôtre saint Pierre en Valais: inscription de son église. — Les Sarrasins en Valais. — Hugues II, évêque de Genève. — Minutoli, et le livre du curé de Pontverre sur sa conversion : liste fabuleuse des évêques de Genève, donnée par cet auteur. Saint Théodule, patron du Valais; qui il était; prétendue donation du *Comitat* du Valais à cet évêque; ses prétendus miracles. — Saint Guérin et les saints invoqués par suite d'un jeu de mots sur leurs noms).

(*Journal Helvétique*, Mars et Avril 1746.)

MONSIEUR,

Vous me demandez raison d'une histoire ecclésiastique du Valais (*Vallesia christiana*) qui paraît depuis peu de temps (1744), et qui doit m'être connue, dites-vous. Je l'ai effectivement entre les mains, et je suis en état de vous dire ce que c'est.

L'ouvrage est écrit en latin. L'auteur est M. Briguet, chanoine de Sion, connu par une dissertation qu'il donna, il y a quatre ou cinq ans, sur le concile d'Epaone, qu'il prétend placer dans le Valais. J'ai lu avec empressement son nouvel ouvrage. Le sujet est neuf, et personne ne l'avait encore traité, à ce que nous dit l'auteur dans sa préface. Ces sortes de recherches paraissent aujourd'hui assez intéressantes, mais j'ai eu une raison particulière de faire attention au *Valais chrétien*, c'est que je me suis flatté qu'à cause du voisinage j'y trouverais quelques lumières sur l'histoire de notre Église de Genève. On sait que les évêques de ces deux diocèses ont eu de grandes relations les uns avec les autres.

Digitized by Google

Plusieurs savants ont travaillé à l'histoire ecclésiastique de leur pays. Vous connaissez l'*Italia sacra* d'Ughelli et la *Gallia christiana* de MM. de Ste-Marthe, dont on donne actuellement une seconde édition, parvenue au huitième volume in-folio. Le livre dont je dois vous rendre compte ne saurait figurer avec ceux-là dans une bibliothèque; c'est un petit in-douze fort mince, et il n'en faut pas être surpris : le Valais est un pays fort resserré, et qui ne renferme qu'un seul évêché. Mais vous êtes trop équitable pour juger du mérite d'un livre par sa grosseur. Déjà tout ce qui vient du Valais peut être regardé comme une pièce rare dans une bibliothèque; un ouvrage publié dans ce pays est une espèce de phénomène dans la république des lettres. D'ailleurs les petits livres sont quelquefois les plus excellents. Voyons si celui-ci doit être rangé dans cette classe.

L'auteur débute par l'établissement du christianisme dans le Valais. Il nous fait d'abord remarquer qu'Ughelli a dit que St-Barnabé avait apporté l'Evangile à Milan dès l'an 46 de l'ère chrétienne, et qu'il avait prêché dans plusieurs villes voisines; d'où l'on doit conclure que les disciples de cet apôtre peuvent être venus planter la foi jusque dans le Valais.

Mais notre chanoine n'est pas encore content de cette origine de la religion chrétienne dans son pays : il veut la tenir des apôtres eux-mêmes, et il a beaucoup de penchant à croire que c'est saint Pierre en personne qui leur a apporté l'Évangile. Quelques auteurs ont dit que ce chef des apôtres avait parcouru les Gaules, et qu'il y avait établi la religion de Jésus-Christ, ou par lui-même, ou par ses disciples qu'il avait constitués évêques dans diverses villes. On nous cite pour garant de ce fait Métaphraste dans son sermon sur les apôtres Pierre et Paul. Vous savez de quel poids est ce témoignage. On y ajoute celui d'un jésuite qui a avancé que saint Pierre avait prêché à Besançon et dans les autres lieux de Franche-Comté, qu'il avait parcouru presque tout l'occident après que l'édit de l'empereur

Digitized by Google

Claude l'eut chassé de Rome. Pour venir dans les Gaules, il dut traverser les Alpes par le passage connu aujourd'hui sous le nom du *Grand-Saint-Bernard*. Cette route le jeta nécessairement dans le Valais, où il prêcha l'Evangile. Il porta ensuite le flambeau de la foi aux Suisses, et on nous cite pour cela Guilliman, et quelques autres auteurs qui ont été de ce sentiment.

Un capucin, nommé le Père Sigismond, de Saint-Maurice, avait déjà avancé ce paradoxe, que saint Pierre était venu lui-même prêcher l'Evangile à Sion et à Martigny [1]. Il allègue précisément les mêmes autorités que M. Briguet. En voici une que je ne dois pas oublier, c'est que les bourgeois de Saint-Maurice, qui ont une croix blanche pour armoirie, y ont mis pour devise : *Christiana sum ab anno LVIII*, c'est-à-dire qu'ils font profession du christianisme dès l'an 58 de Jésus-Christ. Le capucin appuie beaucoup sur cette preuve, et montre que les habitants de Saint-Maurice sont trop honnêtes gens pour avoir voulu imposer ainsi à la postérité, si la chose n'était pas [2]. Notre auteur cite aussi cette devise. Je crois que vous conviendrez, Monsieur, qu'elle est mieux à sa place, entre les mains d'un capucin qui la faisait valoir il y a plus de 80 ans, qu'entre celles d'un chanoine qui écrit aujourd'hui, c'est-à-dire dans un siècle beaucoup plus éclairé sur les antiquités ecclésiastiques.

Quand on vient d'Italie et qu'on a traversé le Grand-Saint-Bernard, on trouve dans la vallée d'Entremont un bourg qui porte le nom de *Saint-Pierre*. Il est au pied des Alpes, à trois lieues de l'hospice : c'est un lieu de repos pour les voyageurs

[1] *Histoire du glorieux saint Sigismond, martyr et roi de Bourgogne*. A Sion, 1660. In-4°, chap. XXI.

[2] La maison de Meathon est une des plus anciennes de Savoie. On lit sur la porte d'un vieux château qui lui appartient, à quelques lieues d'Annecy, cette inscription : *Antequam Christus natus esset, Baro sum*, c'est-à-dire qu'ils portaient le titre de baron, sept ou huit siècles avant que ce titre fût connu.

Digitized by Google

fatigués d'un passage aussi rude. Non-seulement ce bourg porte le nom de Saint-Pierre, mais l'église lui est encore dédiée. La répétition du nom de l'apôtre dans ce lieu paraît à notre chanoine une preuve de son système. Il prétend que saint Pierre ayant passé les Alpes pour venir en France, se délassa dans cet endroit, et qu'on jugea à propos de faire porter son nom au premier endroit du Valais qu'il avait honoré de sa présence. Le zèle de cet apôtre ne lui permit pas de demeurer oisif dans ce lieu, il y jeta les premières semences de l'Évangile, et voilà la raison pour laquelle l'église lui est aussi dédiée.

Je vous prie, Monsieur, de remarquer que nous aurions intérêt de faire valoir ce raisonnement du chanoine. Il prouverait l'antiquité de notre Eglise comme de celle du Valais. Si saint Pierre a traversé ce pays-là pour venir dans les Gaules, il doit aussi avoir passé à Genève. Notre ville, comme il paraît par la carte Théodosienne, est sur la grande route qui conduisait des Alpes Pennines en France. Et dire qu'un apôtre a passé chez nous, c'est dire qu'il y a prêché l'Evangile. Nous avons aussi, comme le Valais, une église dédiée à ce chef des apôtres: notre cathédrale porte le nom de Saint-Pierre, de temps immémorial; mais nous n'aspirons pas si haut, et nous reconnaissons modestement que l'établissement du christianisme dans notre ville n'est que du quatrième siècle.

L'auteur se trouvant, il y a quelques années, dans ce bourg de Saint-Pierre, en considéra l'église avec beaucoup d'attention, se flattant d'y trouver quelques indices d'une haute antiquité, quelques marques qui désigneraient les temps apostoliques. Il aperçut bientôt une inscription sur le portail. Il s'appliqua incessamment à la déchiffrer et à la transcrire. Dès qu'il l'eut examinée avec quelque soin, il se trouva fort loin de son compte, je veux dire fort éloigné du premier siècle de l'Eglise. Il le reconnaît de bonne foi. Cependant il n'a pas laissé de nous faire part de cette inscription. Nous devons lui en savoir gré, d'autant plus qu'elle ne subsiste plus aujourd'hui, l'église ayant été re-

Digitized by Google

bâtie depuis ce temps-là. Je vous en envoie la copie. Elle donnera lieu à quelques petites discussions que je sais qui sont de votre goût. Ce sont des vers léonins qui étaient à la mode dans ce temps-là :

Ismaelita cohors Rhodani cum sparsa per agros
Igne fame et ferro sæviret tempore longo,
Vertit in hanc vallem Pœninam[1] messio falcem,
Hug. Præsul Genevæ XPti[2] post ductus amore
Struxerat hoc templum Petri sub honore sacratum,
Omnipotens illi reddat mercede perenni,
In VI decima domus hæc dicata kalenda,
Solis in Octobrem *cum fit* descensio mensem.

Il y avait quelque chose d'effacé dans ce dernier vers. M. Briguet avait laissé une lacune dans sa copie; mais je me flatte que nous l'avons rétabli comme il doit être. Les trois premiers, qui sont les plus obscurs, peuvent être traduits de cette manière :

« Après que les bandes sarrasines, répandues dans les pays le long du Rhône, en eurent longtemps désolé les campagnes, par le feu, le fer et la famine, enfin la moisson tourna sa faucille dans cette vallée pennine, etc. » c'est-à-dire qu'elle y fit revenir l'abondance. On sait que les Sarrasins, dans le neuvième ou dixième siècle, ravagèrent toutes les Alpes, jusqu'à la source du Rhône, et qu'ils brûlèrent la fameuse abbaye de St-Maurice dans le Valais.

Le quatrième vers nous apprend que Hugues, évêque de Genève, plein d'amour pour Christ, fit bâtir ce temple et le dédia à saint Pierre.

Il y a lieu d'être surpris qu'un évêque de notre ville fasse édifier une église dans un diocèse autre que le sien. Un hardi critique, embarrassé de cette difficulté, couperait le nœud et

[1] *Vallis Pœnina,* le Valais.— *Messio* pour *messis*, moisson : on en trouve quantité d'exemples dans le *Glossaire de Du Cange.*

[2] Christi.

Digitized by Google

dirait qu'il faut lire ici *Præsul Seduni*, Hugues, évêque de Sion. C'est effectivement le nom de l'évêque qui siégeait alors à Sion: souvent on a corrigé des auteurs sur des fondements plus légers. Mais outre que la mesure des vers s'y oppose, nous ne saurions refuser d'en croire le chanoine qui a examiné lui-même l'original avec trop de soin pour attribuer à un évêque étranger l'honneur d'un ouvrage qui serait dû à l'un de ses propres évêques.

L'évêque de Genève, dont cette inscription fait mention, est Hugues II, qui vivait environ l'an 1000. Il était neveu de l'impératrice Adélaïde. Le bourg de Saint-Pierre ayant été bâti pour la commodité des voyageurs qui passaient les Alpes, il était nécessaire qu'un lieu aussi fréquenté ne fût pas plus longtemps sans église. On sait qu'Adélaïde était venue, en 999, à Saint-Maurice, visiter les reliques des martyrs de la légion thébéenne. On put lui représenter alors le triste état du bourg de Saint-Pierre, qui n'avait plus d'église depuis l'incursion des Sarrasins, et il était digne de cette princesse de donner ordre de la réédifier, et d'en charger l'évêque de Genève son parent.

Après tout, si l'église ancienne de ce bourg sur laquelle on lisait l'inscription, n'était pas plus vaste que celle qu'on y voit aujourd'hui, il n'était besoin ni des ordres de l'impératrice, ni de ses finances, pour la construire. Un de mes amis, qui a passé par là il n'y a pas longtemps, m'écrit de Turin qu'elle n'est guère au-dessus des églises ordinaires de village. Sur ce pied-là, notre évêque de Genève, qui était un gros prélat, a pu la rebâtir de ses propres deniers, voyant que les gens du lieu n'étaient pas en état de le faire.

M. Briguet nous avoue, avec beaucoup de franchise, que lorsqu'il s'était aperçu que cette inscription parlait des courses des Sarrasins, il s'était trouvé tout à fait dépaysé, et dans un siècle bien éloigné de celui des apôtres. Mais il s'est encore trompé sur le temps que doit avoir vécu notre Hugues II. Cet

Digitized by Google

évêque est moins ancien d'un demi-siècle qu'il ne le fait. Il lui fait construire l'église de Saint-Pierre avant l'année 944, qui fut, dit-il, celle de la mort de cet évêque. Rien n'est moins exact que cette date. Hugues II souscrivit aux conciles de Rome et de Francfort en 998 et 1006. Il fut à l'assemblée d'*Agaunum*, en 1014, avec le roi Rodolphe III.

Guichenon, dans son *Histoire de Savoie*, page 185, dit que l'on voit à Saint-Maurice une donation datée de l'an 1014, par laquelle Rodolphe, roi de Bourgogne, donne divers villages à l'abbé de Saint-Maurice, présents et à la prière d'Hugues, évêque de Genève, et de Burchard, évêque de Lyon, son frère. Notre chanoine dit lui-même, page 136, que cette année 1014, Hugues II vint trouver au monastère de Saint-Maurice le roi Rodolphe III et sa femme Hermengarde. Il n'était donc pas mort soixante et dix ans auparavant. Hugues assista encore, en 1019, à la dédicace de l'église de Bâle.

MM. de Sainte-Marthe, dans leur *Gallia christiana*, peuvent avoir donné lieu à cette erreur. Ils disent que cet évêque soumit à l'église de Cluny le monastère de Saint-Victor de Genève, l'an 930[1]. Cet évêque n'établit les moines de Cluny à Saint-Victor que quelques années après le voyage qu'Adélaïde fit à Genève en 999, comme il paraît par l'acte de fondation rapporté par Guichenon dans sa *Bibliothèque Sébusienne*. L'erreur est de près de quatre-vingts ans. Il faut espérer que les nouveaux éditeurs du *Gallia christiana* corrigeront cet anachronisme.

Cependant ce n'est pas MM. de Sainte-Marthe qui ont proprement fait broncher ici notre chanoine. Il allègue pour son garant un *Minutolius* qui avait fait mourir Hugues II l'an 944. C'est son auteur banal, et il le cite continuellement dès qu'il s'agit de quelque point qui regarde l'histoire ecclésiastique de Genève. Ce qu'il y a de singulier, c'est que nous ne savons qui

[1] Hugo II submisit ecclesiæ Cluniacensi monasterium S. Victoris Genevensis, Rodulphi Burgundiæ Regis consensu, sub anno 930. Ex Cartulario ecclesiæ Cluniacensis.

Digitized by Google

est cet historien, et que nous ne l'avons jamais vu cité sur ces matières. Rappelez-vous, je vous prie, Monsieur, ce que je vous marquais il n'y a pas bien longtemps, que, travaillant à débrouiller quelques antiquités de notre ville, je trouvai dans un auteur italien une liste de ceux qui avaient écrit l'histoire de Genève, et il en nommait plusieurs qui nous étaient entièrement inconnus. C'était une équivoque: ces prétendus historiens de Genève avaient écrit l'histoire de Gênes, et l'on avait confondu ces deux noms. Peut-être y aura-t-il ici quelque dénouement semblable?

Il paraît donc beaucoup plus vraisemblable que cette église du bourg de Saint-Pierre fut bâtie au commencement du onzième siècle, une vingtaine d'années avant la fondation de notre cathédrale de Genève. On a vu précédemment que c'était le temps où l'on bâtissait partout des églises. Je me flattais que l'ancienne inscription que le chanoine nous a conservée, nous marquerait l'année où fut fait cet édifice. Je l'ai d'abord cherchée dans ces vers obscurs de la fin :

In VI decima domus hæc dicata kalenda,
Solis in Octobrem cum fit descensio mensem.

Mais j'y ai trouvé seulement le jour du mois que se fit la dédicace. Ces deux vers, réduits à leur juste valeur, ne nous disent autre chose, sinon que cette église de Saint-Pierre, bâtie par Hugues, fut dédiée le 16 de septembre. Le nom du mois n'ayant pu entrer dans le vers précédent, est marqué dans le dernier par cette périphrase poétique. Le *soleil descendait alors vers le mois d'octobre*. La prose aurait dit tout uniment *XVI° kalendas octobris*, ou le 16 *septembre*.

J'allais finir ici ma lettre, Monsieur, mais j'ai cru que je ne ferais pas mal d'essayer auparavant de découvrir qui est ce Minutolius, qui a si mal marqué l'année de la mort de notre Hugues II, et qui a si souvent égaré le chanoine lorsqu'il a voulu

Digitized by Google

parler de quelqu'un de nos évêques. J'avais d'abord soupçonné que Minutolius était un nom déguisé sous lequel le véritable auteur a trouvé à propos de se cacher. Ma conjecture s'est trouvée fondée. Un heureux hasard m'a fait enfin découvrir tout ce mystère. Cherchant quelque autre chose dans un ancien volume de la *Bibliothèque germanique*, j'y ai trouvé qu'un jésuite de Lyon, nommé le Père François-Pierre, avait attaqué, en 1728, l'ouvrage de M. Jean-Alphonse Turretin, intitulé : *Nubes testium*. Il s'était avisé de citer aussi les *doctes écrits du chevalier Minutoli*. Voici ce qu'on lui dit là-dessus dans une lettre insérée dans ce recueil, tome XVIII, page 53.

« Il faut vous dire ce que c'est que cet ouvrage, qui est trop obscur pour avoir percé jusqu'à vous. Il est de la façon d'un vieux curé du voisinage de Genève, grand convertisseur de son métier. Celui qui s'est ainsi travesti en chevalier, est une espèce de Don Quichotte qui, par le passé, a toujours eu sa lance en arrêt contre les réformés ses voisins. Pour M. Minutoli dont on décrit la conversion, c'est bien un personnage réel, mais il n'est point l'auteur du livre en question. C'était un jeune homme de notre ville qui, se trouvant sans bien et sans conduite, négocia son changement de religion, il y a quinze ou vingt ans. Il ne lui restait d'autre ressource que de se tourner du côté de Luques, d'où sa famille était originaire. A la faveur de quelques lettres de recommandation que lui donnèrent les ecclésiastiques de notre voisinage, il obtint une petite pension dont il jouit encore.

« Le curé de Pontverre fit donc imprimer, en 1714, une espèce de brochure, sous ce titre : *Motifs de la conversion de noble J.-F. Minutoli*, où il donne *les caractères de quarante ministres de Genève*. C'est un mauvais mélange de traits satiriques et de controverse, mais où domine une satire fort plate. Pour la fidélité dans les portraits, vous jugez bien que l'auteur s'en est dispensé. Pas un ne ressemble. Mais afin qu'on ne s'y méprît pas, il a eu recours à l'expédient des peintres ignorants des

Digitized by Google

siècles passés, c'est d'écrire le nom de chaque ministre tout au long et en gros caractères. Le public et les personnes intéressées ont à peu près également méprisé ce mauvais livre. Mais savez-vous bien qui a marqué le plus d'indignation dans cette occasion? C'est l'évêque du diocèse. En voici une bonne preuve : Le curé donna une nouvelle forme à son ouvrage, et y fit des additions considérables. Avant que de hasarder une seconde édition, il lui fallait une permission de son évêque. Là-dessus, ce sage prélat nomma douze examinateurs pour voir cette nouvelle production. Le résultat de cette assemblée, où l'évêque présidait, fut que l'on condamna l'ouvrage: défense à l'auteur de le faire imprimer, et censure à l'égard du passé. C'est au synode qui se tint à Annecy, en mai 1717, que cela se passa. »

Le curé ne laissa pas de faire imprimer clandestinement, hors du diocèse, cette seconde édition. Quand l'évêque le sut, il en marqua beaucoup d'indignation devant plusieurs ecclésiastiques, mais il ajouta qu'il avait de bonnes raisons pour laisser tomber la chose: qu'il venait de voir un certain poëme, que ce curé s'était aussi avisé de faire imprimer, où l'on reconnaissait visiblement un cerveau fêlé. Il conclut sagement qu'il fallait ménager cet esprit faible.

« Cette seconde édition est augmentée de petits lieux communs de controverse fort usés. Mais pour leur donner un air de nouveauté, le curé s'est avisé de mettre dans la bouche des ministres de Genève ce que les docteurs de l'Église romaine disent ordinairement pour défendre leur religion. Le premier qui paraît sur les rangs fait voir *que c'est une calomnie d'appeler le pape l'antechrist.* Le second prouve qu'*il ne fallait point avoir rompu l'unité avec l'Église romaine.* Un troisième, *qu'elle n'est point idolâtre.* Un quatrième, *que l'Écriture n'est pas la seule règle de la foi*, etc. L'auteur avait assurément raison de dire dans son épître dédicatoire au cardinal Spada, évêque de Lucques, que quarante ministres de Genève venaient se présenter

Digitized by Google

à lui, mais qu'il apercevrait bientôt que leur langage est *un langage de mensonge et de contradiction.* »

J'ai enfin trouvé ce livre, quoiqu'avec beaucoup de peine. Il y a apparence que ce sont les épiciers qui ont causé sa rareté. L'exemplaire qui m'est tombé entre les mains est imprimé à Fribourg, en 1720. On y lit, dans le titre, que c'est une *seconde édition, augmentée d'une chronologie historique des évêques qui ont occupé le siége épiscopal de Genève, depuis le premier jusqu'à l'apostasie de cette ville.* Voilà précisément ce qu'il me fallait, puisque c'est cette pièce que M. Briguet a citée fréquemment dans son ouvrage. Il est bon de vous dire, Monsieur, comment le curé de Savoie l'a fait entrer dans son livre.

J'ai déjà dit qu'il fait alternativement plaider la cause de l'Église romaine à divers ministres de Genève. Dans ce beau plan, où la vraisemblance est si bien gardée, il en introduit un à qui il fait jouer le rôle suivant : c'est de prouver la vérité de l'Église catholique par son ancienneté. Il dresse à cet effet une suite des évêques de Genève, continuée depuis les apôtres jusqu'à Pierre de la Baume, où il débite avec assurance, sans citer jamais ses garants, mille particularités concernant la patrie, la famille, le caractère et les actions de ces évêques, l'année de leur élection, leur sacre ou leur confirmation par un tel pape, la maladie dont ils sont morts, et la durée de leur siége. Vous me dispensez, sans doute, Monsieur, d'examiner ici en controversiste la conséquence qu'il tire de la succession des personnes à celle d'une même doctrine, durant l'espace de quinze siècles. Je ne toucherai qu'à la partie historique. Ces discussions sont un peu sèches, mais outre qu'elles ont leur utilité, je sais que votre goût est tourné du côté de ces sortes de recherches, quand elles sont exactes. J'ose vous en promettre de ce genre. Pour ne point m'égarer dans l'obscurité des premiers siècles de notre histoire ecclésiastique, j'ai pris soin de consulter un sa-

Digitized by Google

vant, de mes amis, fort versé dans ces matières. Je ne marcherai qu'avec ce guide.

Pour atteindre jusqu'aux apôtres, notre curé savoyard fabrique d'abord sept évêques. Le premier est *Nazaire, disciple de saint Pierre, et qui convertit Celse, Genevois.* Le chanoine valaisan, en parlant de son église du bourg de Saint-Pierre dans la vallée d'Entremont, fait valoir cette tradition, d'après notre curé, qui qualifie *Nazaire de premier fondateur de la religion catholique à Genève, sur les ruines du paganisme.* Les savants soupçonnent qu'on aura confondu *Gênes* avec *Genève.* Il y avait une église de *Saint-Nazaire* à Gênes, dont les habitants, selon un historien de cette ville, s'étaient éclairés à la prédication de Nazaire et de Celse.

2. *Paracodès*, que le curé fait mourir âgé de 97 ans, l'an 104, fut un évêque de Vienne et non pas de Genève, quoiqu'il y ait fait annoncer l'Evangile, selon le peu de monuments qui nous restent. Les évêques de Vienne sont dans cet ordre : *Vérus* qui souscrivit au concile d'Arles, en 314, *Justus*, *Denis*, *Paracodès*, et *Florent* qui souscrivit au concile de Valence, en 374. *Paracodès* vivait donc vers le milieu du quatrième siècle. Je vous ai dit ci-dessus que c'est là la véritable époque du christianisme de notre ville.

3. *Donnellus, sacré par le pape Anaclet*, ajoute le catalogue, *fit bâtir à Saint-Gervais, sous l'empire d'Adrien, la première église à l'honneur des saints martyrs Nazaire et Celse.* Pure fiction, jusqu'au nom même de l'évêque, qui n'est pas de ce temps-là, non plus qu'une église publique bâtie à la vue des païens ; ni même le faubourg de St-Gervais, auquel l'église d'aujourd'hui, qui n'est pas fort ancienne, a donné son nom.

Le quatrième évêque du catalogue est *Hyginus, natif du Valais, évêque d'Alexandrie, puis de Genève, où il est envoyé par le pape Sixte Ier.* On a une liste fort exacte des anciens évêques d'Alexandrie, où celui-ci ne se trouve point. Peut-être le curé a-t-il voulu parler d'Alexandrie dans le Milanais ; mais, malheu-

Digitized by Google

reusement, elle n'a été bâtie que dans le douzième siècle. *Hyginus mourut dans le pays du Valais, où il était allé pour tâcher de convertir ses parents, l'an* 155. Le chanoine de Sion a copié cette particularité pour montrer la grande correspondance qu'il y avait dans ces anciens temps entre leur église et celle de Genève. Il est vrai qu'il paraît surpris que cet évêque, originaire du Valais, leur soit entièrement inconnu, et que leurs auteurs n'en aient jamais fait aucune mention.

5. *Fronze, grand prêtre du temple d'Apollon, et converti par saint Pèlerin.* Celui-ci n'a point d'autre fondement qu'une épitaphe romaine ou fragment d'inscription qu'on voit dans le mur de l'église de St-Pierre, vis-à-vis de l'évêché, et au même endroit où était le temple d'Apollon; on y lit le nom de FRONTONI. Cela ressemble assez à ce que le père Mabillon rapporte de s. VIAR. fragment d'inscription romaine dont on avait fait un saint!

6. *Thelesphore* doit être placé dans les espaces imaginaires; il n'a jamais siégé que dans le cerveau creux du curé.

7. *Tiburne lui succéda.* Il n'est pas moins imaginaire que son prédécesseur, quoiqu'on le fasse confirmer par le pape Zéphyrin, l'an 209. Cette pratique n'est pas ancienne. L'auteur la suppose pour avoir une succession d'évêques orthodoxes; il ne cherche point qui a confirmé le confirmateur, de peur de se jeter dans un cercle dont jamais il ne sortirait. Pouvait-il savoir si saint Pierre, saint Léon même, ou saint Grégoire, etc., ont pensé comme Clément XI? La fiction se fût trop montrée, s'il eût fait confirmer tous ces évêques des premiers siècles; il ménage tellement la chose, qu'elle se fasse à peu près tous les trente ans, pour éviter la prescription, car sa méthode conduit à croire qu'il y a même une prescription contre la vérité. Je m'arrête tout court, me rappelant que je me suis engagé à ne pas faire le controversiste; il ne s'agit point de rompre ici une lance avec ce Don Quichotte. Je dirai seulement, pour finir cet article, qu'il a pu trouver aisément les papes contemporains des évêques qu'il imaginait; mais il a manqué d'habileté pour bien

Digitized by Google

placer les évêques véritables. Il lui arrive très-souvent de faire rencontrer ensemble l'évêque, le pape, l'empereur, le roi, le prince ou la princesse, les uns déjà morts, les autres encore à naître. Il a cru pouvoir se sauver dans l'obscurité des temps, à travers laquelle il y a pourtant certains rayons de lumière qui vont le surprendre en défaut.

8. *Diogénus*, *Français de nation*, élu après le *rétablissement de Genève par Aurélien, et confirmé par le pape Eutychien*, sacra la nouvelle église bâtie, fut proposé pour remplir le siége de Rome, vacant près de trois ans, *à cause de la fameuse persécution de Dioclétien, et mourut en* 298. Remarquez, s'il vous plaît, Monsieur, que cette date ne s'accorde guère avec la persécution qui ne commença qu'en 303. Le nom seul de *Diogène*, que portait cet évêque, désigne qu'il n'était pas originaire de France. Vous savez même que les Français ne s'établirent dans les Gaules qu'au cinquième siècle. Il est faux encore que Genève ait été rétablie par Aurélien, c'est *Genabum* ou Orléans qui le fut par cet empereur. Enfin, au lieu de faire siéger Diogène à Genève, il faut le placer à Gênes; il souscrivit au concile d'Aquilée, en 381, de cette manière : *Diogenus Episcopus Genuensis*. Admirez comment on a pu le faire contemporain d'Aurélien, et sacré par le pape Eutychien, mort en 283 !

9. *Simon Domnus*, *Bourguignon*, *élu à sa place*, *par le pape Marcel*. N'admirez-vous pas de voir aussi un Bourguignon sur le siége de Genève, plus d'un siècle avant l'arrivée de ses compatriotes dans les Gaules? Vous venez de voir que Diogène, son prédécesseur, a souscrit au concile d'Aquilée; comment donc le pape Marcel, mort en 309, aurait-il pu élire son successeur?

Je suis sûr, Monsieur, que vous vous lassez de suivre plus longtemps ce misérable chronologiste, et j'en suis aussi ennuyé que vous. Croiriez-vous qu'à la tête de ce beau catalogue des évêques de Genève, il ne laisse pas de nous dire, avec beaucoup de confiance, *qu'il a fouillé les historiens* ! J'ai essayé de deviner dans quelle source il pouvait avoir puisé, et j'ai trouvé

Digitized by Google

que c'est dans l'*Histoire de Genève* de Léti, qui est un tissu de fictions très-mal concertées, surtout quand il s'agit des temps anciens. J'ai parlé ci-devant du goût romanesque de cet auteur, et je vous y renvoie [1]. — Ajoutons cependant que notre curé a quelques erreurs qu'il faut mettre sur son compte, car elles ne se trouvent point dans l'auteur italien [2].

Mais revenons au Valais.

Le plus fameux de tous les évêques de ce diocèse, c'est sans contredit Théodule, qu'on regarde comme saint, et qui, en cette qualité, a été choisi pour le patron de Sion et même de tout le pays. L'église cathédrale lui est dédiée. Notre auteur nous dit des merveilles de ce prélat. Il commence par sa naissance qui était des plus distinguées. On veut qu'il soit de l'illustre maison de Gramont en Franche-Comté; mais Léti en fait un simple bourgeois de Genève. L'une et l'autre origine me paraissent également douteuses.

Le fait qui illustre le plus ce Théodule, c'est ce qui lui arriva avec Charlemagne, dont on le fait contemporain. Ce prince fit assembler un certain concile, et voulut y assister en personne.

[1] *Journ. Helv.* Juillet 1745, p. 16, ou ci-dessus, tome I, p. 237, 238, et aussi p. 304 et suiv.

[2] M. Baulacre essaye ici d'établir la liste des huit premiers évêques de Genève, d'après « la meilleure source où nous puissions puiser des lumières pour ces siècles si peu connus, savoir un ancien catalogue de nos évêques qu'on voyait encore, il n'y a pas longtemps, dans une vieille bible manuscrite de la bibliothèque de Genève, qui est du neuvième ou du dixième siècle. » Toutefois il en élimine le premier, *Diogène*, comme appartenant à Gênes, et le remplace par *Isaac*, mentionné par Eucher dans sa lettre à Salvius. Il met ensuite *Domnus*, — *Salonius*, fils d'Eucher, — *Eleuthère*, — *Théoplaste*, en 475, — *Fraternus*, — *Palascus*, — *Maxime*, élu en 513, qui assista en 517 au concile d'Epaone, en 524 et 529 à ceux d'Arles, d'Orange et de Vaison. Enfin il dit qu'il n'y met pas *Florentin*, élu immédiatement avant Maxime, parce qu'il renonça à son élection (Greg. Turon. *Vitæ patrum*, cap. VIII). Mais il a repris ce sujet trois ans après, en mai 1749, dans un article inséré ci-dessus, tome I, p. 310 — 323.

Digitized by Google

En présence de tous les évêques qui composaient cette assemblée, l'empereur s'avoua coupable de quelque grand crime, mais qu'il ne jugea pas à propos de spécifier. Il demanda seulement aux prélats leurs prières pour en obtenir le pardon, et de dire des messes pour lui dans le même but. Les évêques lui en promirent un grand nombre. Théodule ne se chargea que d'en dire une seule. En la célébrant, le ciel lui révéla la nature du crime de Charlemagne, et en même temps qu'il en avait obtenu le pardon. Il communiqua incessamment cette révélation à l'empereur, et par là rétablit entièrement le calme dans sa conscience. Celui-ci, par reconnaissance, lui donna le gouvernement du pays, et l'établit, lui et ses successeurs à perpétuité, préfet et comte du Valais.

Vous voudriez peut-être, Monsieur, que je vous marquasse le nom que porte cette assemblée d'évêques, afin de la chercher dans les recueils de conciles que l'on a dans les bibliothèques? Mais notre auteur avoue qu'il ne l'a pas pu découvrir, et je n'en sais pas plus que lui. Ce qu'il y a de fâcheux, c'est que les Bollandistes, dans leurs *Actes des Saints*, à l'article de Théodule, rendent cette histoire un peu suspecte. Ils disent dans une petite note, « qu'ils voudraient bien savoir où et quand s'est tenu ce concile. » Mais on trouve ce fait dans la légende et dans les bréviaires [1], et cela doit suffire. Heureusement on ne s'est pas avisé de contester aux évêques leur droit de gouverner le pays, quoique fondé sur un titre aussi douteux.

Notre auteur, après avoir établi le fondement de l'autorité temporelle de Théodule, nous apporte aussi les preuves de sa sainteté. Il s'est rendu illustre par divers miracles. Le premier que l'on nous cite, c'est qu'il contraignit un jour le diable de lui porter une assez grosse cloche de Rome à Sion. Le pape lui en avait fait présent; mais il était un peu embarrassé pour

[1] Le bréviaire de Sion a une hymne avec ces paroles :

Fusâ prece Theodoli,
Nudatur culpa Caroli.

Digitized by Google

le transport. Étant un matin en prière, le démon, selon sa coutume, essaya de le venir troubler dans ses dévotions. « Puisque te voici, méchante bête, lui dit le prélat, tu me porteras cette cloche d'ici à Sion. » Et il fallut obéir. Afin qu'il ne vous reste, Monsieur, aucun doute là-dessus, j'ai entre les mains une médaille, ou plutôt une monnaie, qui constate ce fait. On y voit d'un côté saint Théodule debout, avec ses attributs, c'est-à-dire la crosse d'une main, et l'épée dans l'autre pour marquer son autorité sur le temporel, et pour légende S. THEODOLUS EPS. SEDUNENSIS. *Saint Théodule Évêque de Sion.* On voit à ses pieds le diable dans une posture humiliée et de suppliant, chargé sur les épaules de la cloche qu'il paraît porter malgré lui. Si les armes du bourg de Saint-Maurice, avec la date de leur christianisme fixée au premier siècle, comme je vous l'ai dit dans ma lettre précédente, font foi sur cet article. devons-nous douter d'un miracle frappé sur la monnaie du pays? Le revers de cette pièce d'argent a les armes d'un évêque qui se nommait Nicolas Schiner, et qui fut élu en 1496. Voici la légende : NICOL. S. D. N. P. VICAR. EL. S. E. *Nicolaus Sanctissimi Domini nostri Papæ Vicarius, Ecclesiæ Sedunensis Episcopus.* Il se qualifie *Vicaire de Notre Saint Père le Pape*, apparemment parce que le pontife l'avait chargé de quelque commission particulière. On ne voit point que les autres évêques aient pris ce titre.

J'ai vu une autre monnaie du successeur de cet évêque, qui était aussi son neveu. Il s'appelait Matthieu Schiner, et il parvint à l'épiscopat l'an 1500. C'était un habile homme, dont Paul Jove nous a donné l'éloge. Voici les titres qu'il prend sur sa monnaie : MATTHEUS EPS. SEDUN. PRE. ET COM. VALES. *Matthæus Episcopus Sedunensis, Præfectus et Comes Valesiæ.* Ses titres sont différents de ceux de son oncle.

Vous voyez par là, Monsieur, que la monnaie du Valais se bat au coin de l'évêque, sous son nom et à ses armes. Il se qualifie aujourd'hui de *Prince du Saint Empire*, *Évêque de*

Digitized by Google

Sion, Comte et Préfet du Valais. Avec tous ces beaux titres pour le temporel, il n'a proprement que le gouvernement du pays, et il n'en est pas souverain absolu. Il préside dans les États avec une autorité à peu près égale à celle du doge de Venise. L'autorité souveraine est entre les mains de l'assemblée générale du pays.

Sur cette seconde monnaie de l'évêque Matthieu Schiner, on voit aussi saint Théodule, dans toute sa hauteur, mais assis, et cette légende: S. Theodolus Patronus Seduni. Ce qu'il y a de singulier, c'est que le diable a disparu, et que l'on ne voit plus que la cloche posée aux pieds du saint. Homme d'esprit, comme était Matthieu Schiner, n'aura-t-il point eu honte de cette légende? Mais achevons l'histoire de la cloche.

Dès qu'elle fut à Sion et que le saint s'y fut rendu, il la bénit d'une manière fort solennelle. Par là il lui infusa la vertu de mettre en fuite le démon, de dissiper ses assemblées et celle de ses suppôts. Au premier coup de cette merveilleuse cloche, tous ces esprits infernaux étaient expulsés. Remarquez, je vous prie, que, quand saint Théodule contraignit le diable de la porter de Rome à Sion, outre le poids accablant dont il le chargeait, il forçait de plus son ennemi à porter une arme qui devait servir contre lui-même, une arme dont le bruit seul devait le faire fuir. Quelle confusion pour cet ange de ténèbres! Le son de cette cloche jetait chez lui l'épouvante, et dans l'instant lui faisait abandonner la place.

Cette cloche avait aussi une efficacité admirable pour dissiper les tempêtes et les orages. Mais voici le plus merveilleux: c'est qu'ayant été cassée par quelque accident, on se vit dans la nécessité de la refondre, mais beaucoup moins grande. La bénédiction que lui avait imprimée le saint résista à toute l'ardeur du fourneau, et la cloche en sortit avec sa vertu primitive.

Un évêque faisant la visite de son diocèse passa dans un village et y donna la bénédiction à des paysans; ils étaient tous dans une posture respectueuse pour la recevoir, excepté un

Digitized by Google

seul qui restait son chapeau sur la tête. Ceux qui se trouvèrent près de lui l'en reprirent fortement. « Voilà notre évêque qui nous donne sa bénédiction, lui dirent-ils, et tu ne daignes pas te découvrir! — Oh! répondit le manant, si la bénédiction est bonne, elle traversera bien le chapeau. » Celle de cet ancien évêque du Valais avait une bien autre efficacité que de percer du feutre, elle pénétrait les métaux les plus durs, la substance même des cloches; elle était si tenace qu'elle ne s'évaporait point au fourneau quand on refondait une de ces cloches bénites.

Mais voici bien autre chose, à ce que nous assure notre chanoine: quand on fait encore aujourd'hui une nouvelle cloche dans le Valais, on a soin d'y jeter une petite portion de ce qui était resté du métal de la première cloche de saint Théodule, quand on fut obligé de la refondre. C'est là un germe de bénédiction qui se répand sur toute la cloche, et elle a la même vertu contre la grêle que si elle avait été bénite immédiatement par saint Théodule. On a cette attention dans toutes les cloches qui se font dans le pays, de faire entrer dans leur composition tant soit peu de la matière de l'ancienne, et l'on ne craint plus que la récolte soit endommagée par les tempêtes. On a remarqué, il y a longtemps, que les miracles que l'on débite dans de certains lieux sont ordinairement proportionnés au degré de crédulité des naturels du pays. Sur ce pied-là nous ne devons pas être surpris si ceux du Valais nous paraissent si incroyables.

Non-seulement saint Théodule prévenait et dissipait les orages par le son de sa fameuse cloche, mais lors même que la récolte était gâtée par l'intempérie des saisons, il savait y apporter du remède. Il arriva dans une certaine année qu'une gelée, survenue avant le temps, désola les vignes du pays; on ne voyait presque aucune grappe de raisin qui méritât d'être cueillie. Nous nous rappelons d'avoir vu parmi nous quelque chose de semblable l'an 1740. Grande consternation dans tout le Valais. Le peuple, dans cette calamité, eut son recours à Théodule; on le consulta sur ce qu'il y avait à faire dans cette perplexité. L'évêque leur

Digitized by Google

répondit qu'ils ne laissassent pas de préparer leurs futailles ; il leur ordonna de les mettre toutes en état comme dans une année d'abondance. Il leur commanda ensuite de cueillir tous les raisins, quelque mal conditionnés qu'ils fussent, et de les porter tous dans un grand cellier commun, après quoi on les distribua dans les cuves de chaque particulier. Le prélat se rendit ensuite dans tous ces celliers ; il fit le signe de la croix sur chacune de ces portions, exprima quelques grappes de raisins dans chaque cuve, et admirez la merveille, ce peu de jus fut sur-le-champ si admirablement multiplié, que tous les vaisseaux se trouvèrent remplis du plus excellent vin, jusqu'à verser par-dessus. Notre chanoine a célébré ce miracle dans un éloge de saint Théodule qu'il a mis à la tête de son livre, et il en remercie leur patron [1]. On trouve aussi une hymne là-dessus dans le bréviaire de Sion [2].

Le chanoine panégyriste de saint Théodule se trouverait bien loin de son compte, si on lui faisait voir qu'il n'y a jamais eu d'évêque de ce nom qui ait été contemporain de Charlemagne, et qu'on n'en trouve aucune trace dans les siècles voisins de cet empereur. Dans ce cas-là, que deviendront tous les beaux miracles qu'on lui fait opérer ? Que deviendront encore tous les prétendus priviléges accordés à cet évêque par Charlemagne ?

Il faudrait examiner quels sont les auteurs qui ont parlé des concessions faites par cet empereur, et voir de quel poids est leur témoignage. J'ai bien lu dans l'*Histoire de Genève* de Léti : « que l'an 805, Charlemagne donna à Théodule, citoyen de

[1] Arenti Vallensium vite, pressa cados locupletas uvâ, Fitque infusa gratius unda merum.

[2]
Luxit terra Vallensium ;
Per gelu namque nimium
Aruerant vindemiæ
Sedunenses et aliæ.
Vasa, lagenas, dolia
Nihil liquoris habentia,
Facto Crucis signaculo,
Vini replevit poculo.

Digitized by Google

Genève et évêque de Sion, qui avait été son aumônier, le domaine et la seigneurie du pays de Valais, dont il avait été fait évêque à sa recommandation, avec le droit d'établir de nouveaux magistrats, et que cela ne fit pas plaisir aux principaux du pays, qui n'oublièrent rien pour le traverser. »

Il nous serait fort glorieux de pouvoir réaliser cet évêque, dont cet historien fait un de nos concitoyens; mais il suffit qu'un fait ait été avancé par cet infidèle auteur, pour que, par cela seul, il soit déjà regardé comme suspect.

Il se peut que quelque écrivain plus croyable que Léti ait dit que Charlemagne avait donné à saint Théodule de grands priviléges. Mais voici comment les bons critiques expliquent la chose : l'église cathédrale de Sion était dédiée depuis longtemps à un saint Théodore ou Théodole, évêque du Valais, qui vivait quelques siècles avant Charlemagne, c'est-à-dire du temps de Sigismond, roi de Bourgogne. Quand cet empereur accorde à saint Théodole telle ou telle prérogative, c'est, disent-ils, non à la personne de cet évêque mort depuis longtemps, mais à l'église qui porte son nom, et par conséquent aux évêques de ce diocèse; c'est assez le style de ces sortes de donations. Si un empereur qui aurait passé autrefois à Genève, disait, dans une de ses bulles, qu'il donne tel et tel titre, tel et tel pouvoir à saint Pierre, ce serait visiblement à notre cathédrale qui porte son nom, et non pas à la personne même de cet apôtre. Cette explication a été mise dans tout son jour par les Bollandistes, et l'on voit assez qu'ils l'adoptent.[1]

Après tout, il est bien plus conforme à l'histoire de placer cette autorité des évêques du Valais longtemps après Charlemagne. Ces grands honneurs attachés à l'épiscopat, et surtout leur titre de *princes de l'Empire*, doivent être reculés jusqu'au onzième siècle. Les empereurs et, après eux, les rois de Bourgogne, jouirent paisiblement du Valais jusqu'à Rodolphe III,

[1] *Acta Sanctorum*, août t. III, p. 277.

Digitized by Google

sous lequel on sait que les évêques s'érigèrent en princes. Ce roi eut le surnom de *lâche* ou de *fainéant*, en partie parce qu'il souffrait et autorisait ces usurpations.

Je ne dois pas omettre les conjectures qui font soupçonner que l'on a confondu Théodore et Théodole. Ces deux noms se ressemblent assez pour avoir donné lieu à l'équivoque, mais on trouve bien d'autres conformités. Je n'insiste pas sur ce qu'ils sont tous deux saints, à cause du prodigieux nombre qu'on en compte dans l'Église romaine. Mais remarquez, je vous prie, Monsieur, que leur fête tombe au même jour, savoir le 16 août; outre cela la légende leur fait découvrir à tous deux les reliques de la légion thébéenne. Le hasard peut-il produire toutes ces conformités? Les Bollandistes, dans l'article de saint Théodole, insinuent assez clairement qu'il est le même que saint Théodore, qui vivait deux ou trois cents ans avant Charlemagne. Cependant, pour ne se faire des affaires avec personne, ils ajoutent qu'ils s'en rapportent à ce qu'en diront les pères bénédictins qui travaillent à la nouvelle édition du *Gallia christiana.*

Quand je vous ai rapporté, d'après notre auteur, les vertus admirables de la cloche de saint Théodule, je devais vous rappeler (ce que vous n'ignorez pas sans doute), c'est que dans les siècles passés la superstition ignorante a attribué une grande efficace aux cloches baptisées, et que cette opinion se soutient encore dans bien des endroits. On a une fort grande cloche dans la cathédrale de Genève, puisqu'elle n'a pas moins de vingt pieds de circonférence; elle se vante d'avoir aussi de merveilleuses propriétés. Outre les usages ordinaires, qui étaient d'assembler le peuple et le clergé, de sonner en faveur des morts, d'annoncer les fêtes et de les illustrer, si on l'en croit, elle chassait la peste et était la terreur de tous les démons. C'est ce que vous trouverez dans ces trois vers léonins que j'ai copiés au bas de la cloche :

Laudo Deum verum, Plebem voco, convoco Clerum,

Digitized by Google

Defunctos ploro, pestem fugo, festa decoro,
Vox mea cunctorum est terror Dæmoniorum [1].

Vous voyez, Monsieur, que notre cloche, comme celle de saint Théodule, prétendait d'avoir la vertu de mettre en fuite tous les démons. Ce que je vois de fâcheux pour celle de Sion, à qui l'on attribue encore aujourd'hui cette merveille, c'est qu'il n'y a point de pays où l'on parle plus de sorciers, de magiciens et de maléfices que dans le Valais; ce n'est pas seulement le peuple qui est infatué de ces vieilles erreurs, ce sont ses conducteurs, les magistrats, les juges. On fait le procès, avec la dernière sévérité, à ceux qui sont soupçonnés de sortilége; il n'y a que deux ou trois ans, qu'à la honte de l'humanité, on brûla encore un certain nombre de ces prétendus sorciers. Une personne fort digne de foi, qui se trouva alors à Sion pour quelques affaires, nous a attesté le fait comme témoin oculaire. Je voudrais connaître quelque saint qui pût guérir les gens des opinions superstitieuses, surtout quand elles sont aussi funestes que celles-là; je conseillerais aux Valaisans de s'y adresser. Le meilleur expédient, c'est de recommander à leurs gens de lettres une bonne philosophie, qui, après les avoir éclairés, les mette en état d'éclairer aussi les autres; c'est là le remède spécifique contre les erreurs populaires.

Je vais finir par un autre évêque de Sion, qui, après Théodule, est un de ceux qui a fait le plus de bruit, c'est saint Guérin, qui siégeait l'an 1138. Il était d'une famille noble de Lorraine; il se fit religieux dans le monastère des Alpes, connu aujourd'hui sous le nom de l'abbaye d'*Aulps*, dans le Chablais, ordre de Cîteaux. Il en fut abbé dans la suite et y établit la réforme, ce qui lui attira de grands éloges de la part de saint Bernard. On les peut voir dans une longue lettre de ce saint, que les Bollandistes ont rapportée toute entière [2]. La grande idée

[1] Guillaume de Lornai, évêque de Genève, fit faire cette cloche l'an 1407.
[2] *Acta Sanctor.* tome I, sur le VI de janvier.

Digitized by Google

qu'on avait de sa sainteté lui valut ensuite l'évêché de Sion. Après sa mort, il fut enseveli dans le chœur de son couvent des Alpes. Les peuples, dit notre auteur, viennent en foule à son tombeau, où il se fait quantité de miracles, surtout pour la guérison des malades, et même pour celle du bétail. Les moines n'ont qu'à toucher les malades avec une clef que le pape avait donnée autrefois à saint Guérin, et les voilà guéris.

Cependant les Bollandistes paraissent lui contester sa sainteté; ils disent qu'il ne leur paraît pas qu'il ait jamais été canonisé. Baillet, dans ses *Vies des saints*, n'en fait non plus aucune mention; je l'y ai cherché inutilement au 6 de janvier, quoique M. Briguet le cite parmi ses autorités. Ce sont les moines de Cîteaux qui en ont fait un saint assez gratuitement, pour faire honneur à leur ordre, et cela sur quelques vertus monacales par où il se distingua, surtout pour avoir rétabli la régularité dans son couvent. Ils débitèrent ensuite, pour l'accréditer, quelques miracles faits à son tombeau, qui trouvèrent facilement créance.

Savez-vous, Monsieur, ce qui peut avoir contribué à leur faire prendre faveur? C'est le nom même du saint. Il y a eu un temps où l'on était assez superstitieux pour s'imaginer que le nom d'un saint indiquait ce que l'on pouvait attendre de lui, à peu près comme ce que les médecins appellent *signature* en matière de plantes, qui doit marquer leurs vertus pour la guérison des maladies. Or le saint dont nous parlons porte un nom d'un heureux augure; il paraît renfermer l'idée de guérison. Qui dit *saint Guérin*, semble dire le saint qui *guérit*.

A vous permis de vous moquer de ma conjecture, mais ne vous croyez pas pour cela autorisé à la rejeter. Je sais bien qu'une conséquence fondée sur un simple jeu de mots ne sera jamais admise par un philosophe comme vous, mais il ne s'agit pas de votre manière de penser. La question est de savoir si, dans des temps d'ignorance, on n'a pas pu raisonner ainsi. Faites encore attention que quand on est malade, le désir de recouvrer

Digitized by Google

la santé fait qu'on se paie de la moindre probabilité. Vous n'avez qu'à vous rappeler les temps passés, où l'astrologie judiciaire était en vogue : les astrologues tiraient du nom des constellations des conséquences toutes semblables à celle que je viens de tirer du nom de Guérin. Les noms des signes du zodiaque sont aussi arbitraires que les noms de famille : cependant on disait gravement alors qu'un enfant né sous le signe d'*Aries* ou du mouton, ne pouvait pas manquer d'être d'un caractère fort doux ; ce n'était pas seulement le peuple ignorant qui raisonnait ainsi, c'étaient les gens de lettres et les savants eux-mêmes. J'ai lu, dans un bon auteur, que Louis XIII fut appelé Louis le Juste, parce qu'il était né sous le signe de la balance. Vous pouvez donc rire de la simplicité de ceux qui ont cru que saint Guérin, à cause du nom qu'il porte, les guérirait plutôt que tout autre saint, mais vous n'êtes pas pour cela fondé à la révoquer en doute. Les anciens Romains donnaient beaucoup dans cette superstition des noms. Les Romains des derniers temps, je veux dire les peuples de l'Église romaine, les ont imités en cela.

Je puis m'autoriser d'un passage de M. Bayle dans ses *Pensées diverses sur la comète* ; il nous dit que « le nom d'un saint a souvent déterminé le peuple à s'attacher à son culte pour obtenir certaines grâces. Il ne faut pas douter, par exemple, que les femmes qui ont mal au sein ne se soient mises sous la protection de saint Mammand, à cause de la ressemblance de son nom avec celui des mammelles. Par la même raison, ceux qui ont mal aux yeux se recommandent à saint Clair ; ils croient qu'à cause du nom qu'il porte, Dieu lui accorde la vertu de guérir le mal des yeux, plutôt qu'à un autre [1]. »

Il y a quelques années que j'allai promener dans une espèce d'ermitage, à deux lieues d'Annecy, en Savoie, nommé le Prieuré de St-Clair. C'est un endroit fort escarpé, qui a appar-

[1] *Pensées diverses*, t. I, p. 76.

Digitized by Google

tenu autrefois aux bénédictins, et qui est desservi aujourd'hui par un simple prêtre. J'y vis plusieurs bonnes gens qui, pour le mal des yeux, venaient faire dire des messes, et adressaient des prières à saint Clair, afin qu'il leur éclaircît la vue. Si saint Clair doit faire voir clair à cause du nom qu'il porte, saint Guérin doit guérir. La conséquence est la même.

Au reste, Monsieur, je vous renvoie à La Mothe le Vaier, qui, dans son *Hexaméron rustique*, vous donnera une ample liste de saints à qui l'on a recours principalement à cause de leurs noms [1].

Je suis, etc.

IV

DU MARTYRE DE LA LÉGION THÉBÉENNE.

(*Journal Helvétique,* Mai, Juin, Juillet 1746.)

(I. Chronique des martyrs Thébéens : son origine : doutes qu'elle occasionne : dissertation de Du Bourdieu. — Fondation de l'abbaye d'Agaune. — Saint Victor ; colonne trouvée dans les ruines de l'église de ce nom à Genève).

Le martyre de la légion thébéenne est un point important de l'histoire ecclésiastique du Valais, car rien n'illustre plus ce pays que la mort tragique de ces braves athlètes. M. Briguet y consacre deux chapitres de son *Vallesia christiana.* Voici comment il en expose l'histoire :

La légion thébéenne, toute composée de chrétiens, servait dans l'armée de Maximien, que Dioclétien avait associé à l'empire. Cet empereur passa dans les Gaules dès le commencement de son règne ; il avait avec lui la légion dont il s'agit, qu'il avait fait venir d'Orient. Pour se reposer de la fatigue du voyage, on s'arrêta quelques jours dans le Valais. Dans cet intervalle,

[1] Sixième journée.

Digitized by Google

Maximien fit un sacrifice aux dieux, et ordonna à tous ses soldats de leur offrir de l'encens. Maurice, chef de cette légion, la fit retirer à quelques milles, pour ne point se souiller de ce culte idolâtre. L'empereur leur commanda de revenir pour sacrifier; ils répondirent généreusement que leur religion ne leur permettait pas de prendre part à ces sacrifices. Maximien, irrité de cette désobéissance, ordonna que la légion fût décimée, c'est-à-dire que de dix on en fit mourir un, tiré au sort; c'était une peine militaire établie contre les coupables. Il comptait que la mort de quelques-uns intimiderait les autres; il réitéra ensuite ses ordres, mais inutilement. Les soldats thébéens répondirent courageusement qu'ils souffriraient plutôt toutes sortes d'extrémités que de rien faire contre la religion chrétienne. Maximien les fit décimer une seconde fois, mais ils ne s'ébranlèrent point. Le tyran, désespérant de pouvoir vaincre une telle constance, ordonna de les faire tous mourir. Ses autres troupes marchèrent pour les environner; ils ne firent aucune résistance, mirent bas les armes, et présentèrent le cou aux persécuteurs, qui les taillèrent tous en pièces. Ce fut le 22 septembre qu'ils souffrirent ainsi le martyre. Leurs principaux officiers étaient Maurice, Exupère et Candide. On range encore parmi les martyrs distingués : Victor, Innocent, Vital, et un second Victor, que l'on joint à saint Ours, tous deux soldats de la même légion, mais qui souffrirent le martyre à Soleure.

L'histoire de cette légion a été longtemps regardée comme véritable, et aucun auteur n'avait élevé des doutes à ce sujet. Les protestants l'ont admise comme les catholiques romains, sans examiner la chose de plus près. En effet, ne rendant aucun culte aux martyrs, il ne leur importe pas beaucoup d'examiner sévèrement si ceux qu'on nous donne pour tels ont effectivement sacrifié leur vie pour la cause de l'Évangile. C'est tout autre chose dans l'Église romaine, où l'on en fait un objet de culte. Leurs docteurs doivent examiner avec soin toutes les histoires que l'on débite des saints dont on prétend que le

Digitized by Google

paradis est peuplé. Malheureusement il y a un autre intérêt qui combat celui-ci, un intérêt qui s'oppose à cet examen rigoureux, et qui empêchera toujours qu'on ne travaille sérieusement à se désabuser. Que deviendraient tant d'églises érigées en l'honneur de ces prétendus saints? Il ne serait pas prudent de trop creuser les merveilleuses histoires qui sont le fondement des revenus immenses dont jouissent certaines communautés. La riche abbaye de St-Maurice se trouve, autant qu'aucune autre, dans ce cas.

Quoique j'aie dit que les auteurs protestants conviennent assez en général de la vérité de cette histoire, il faut en excepter deux ou trois. Le Sueur, par exemple, dans son *Histoire de l'Église et de l'Empire*, sur l'an 297, laisse assez voir ce qu'il en pense. Après avoir narré le fait, il remarque que Grégoire de Tours est le premier qui l'a rapporté, et il applique ici ce que Baronius a dit de cet historien dans quelque cas semblable, « qu'il faut donner ces choses, comme aussi quantité d'autres, à la simplicité de Grégoire de Tours. » Spanheim, dans sa grande *Introduction à l'histoire ecclésiastique*, traite sans détour le martyre de la légion thébéenne de fabuleux, et il le prouve par diverses raisons [1].

Mais celui qui a donné la plus rude atteinte à cette histoire, c'est Jean du Bourdieu, d'abord ministre à Montpellier, et ensuite de l'église de la Savoie à Londres. Il publia, en 1705, une *Dissertation critique sur le martyre de la légion thébéenne.* Quoiqu'elle eût été originairement composée en français, il en parut dès 1696 une traduction anglaise, faite sur le manuscrit de l'auteur.

M. du Bourdieu nous apprend à quelle occasion ce petit ouvrage fut composé. En 1691 il accompagna, en qualité de chapelain, le duc de Schomberg, qui allait en Piémont au secours du duc de Savoie, qui était fort pressé par l'armée de France.

[1] *Frider. Spanheimi Opera*, t. I, 1701, p. 90.

Digitized by Google

Turin craignait d'être investi, et on menaçait le prince de le dépouiller de tous ses États; mais les Français furent repoussés et Turin fut délivré de ses alarmes. Les patrons de cette capitale sont trois soldats de la légion thébéenne: *Solutor*, *Adventor* et *Octavius*. On fit des prières publiques pour remercier le ciel de cette délivrance, et on ne manqua pas d'en faire honneur aux martyrs protecteurs de Turin, dont les reliques sont dans l'église des Jésuites. M. du Bourdieu assista au sermon d'un de ces pères, qui s'écria plusieurs fois: « Peuple de Turin, bénissez vos libérateurs, bénissez ces saints martyrs qui veillent pour votre conservation, et dont les mérites et les prières ont sauvé votre ville, vos familles et vos biens!... » Il fut encore témoin du service solennel que l'on fit quelque temps après à l'honneur des soldats thébéens dans la même église des Jésuites. On mit les reliques de ces martyrs sur un trône couvert de brocard d'or, et éclairé d'un nombre infini de flambeaux. L'archevêque officia pontificalement; la cour assista à ce service, et *adora l'urne qui renferme ces corps sacrés* (ce sont les termes de la relation de cette cérémonie que fit imprimer un jésuite). M. du Bourdieu forma dès lors le dessein d'examiner l'histoire de cette légion, et, de retour en Angleterre, il s'y appliqua sérieusement.

Ce ministre entreprend donc de prouver, dans sa dissertation, que rien n'est plus douteux que tout ce qu'on a débité de cette légion thébéenne. Le seul titre un peu ancien que l'on ait produit d'abord en faveur de ce martyre, est une lettre attribuée à Eucher, évêque de Lyon, et adressée à un autre évêque nommé Salvius. On y trouve, dans un assez grand détail, la passion de ces martyrs; malheureusement il y a quelque chose de trop dans le manuscrit d'où on l'a tirée: il fait mention de Sigismond, et désigne même des temps postérieurs à ce prince; or, ce roi de Bourgogne mourut environ l'an 520, comment Eucher aurait-il pu parler de lui, puisque lui-même était mort dès l'an 450?

Il est vrai que, depuis la relation publiée par Surius, le père

Digitized by Google

Chifflet, dans son *Paulinus illustratus* (ou traité pour éclaircir les ouvrages de saint Paulin) a publié une autre relation; il dit qu'il l'a tirée d'un très-ancien manuscrit du monastère de Saint-Claude. Rien ne pouvait venir plus à propos, car le martyre de cette légion commençait à paraître fort douteux. C'est aussi ce qui a fait conjecturer à M. du Bourdieu que ce manuscrit pourrait bien avoir été rectifié, et qu'on en a retranché tous les indices de fausseté qui sautent aux yeux dans celui de Surius et de Baronius. Le père Ruinart l'a copié, d'après Chifflet, dans ses *Acta sincera martyrum*, page 274. M. du Bourdieu s'en tient donc à ceci, qu'il est très-vraisemblable que cette relation a été composée originairement par quelque moine du septième siècle, et que le manuscrit de saint Claude a été retouché par quelque autre, qui, plus habile que le premier auteur, a eu soin d'en ôter les anachronismes et les contradictions.

Les raisons données par du Bourdieu démontrent que l'histoire de la légion thébéenne est plus que douteuse. Reconnaissons cependant qu'il est allé trop loin, et que cette relation est plus ancienne qu'il ne le dit. Il est prouvé que, dès le cinquième siècle, on racontait déjà cette histoire à peu près comme on la trouve dans Chifflet. Notre ministre n'a pas connu une pièce qui est tout à fait essentielle dans ce procès, et qu'on trouve dans les œuvres d'Avitus, publiées par Sirmond, qui les a tirées d'un manuscrit contemporain, sur papyrus, que le célèbre de Thou possédait.

Dans huit ou dix lignes qui nous sont restées d'une homélie prononcée par Avitus dans l'église d'Agaunum le 22 septembre, jour de la passion des martyrs, nous apprenons ces deux ou trois choses.

La première, qu'Avitus croyait qu'il y en avait eu un très-grand nombre; il ne se contente pas de leur donner le nom de *légion*, il en parle comme d'une *armée*, ce qui au fond est la même chose.

Il dit, en second lieu, que cette armée fut décimée deux fois,

Digitized by Google

et qu'enfin personne n'en réchappa; il donne à cette armée le titre d'*heureuse*. Grégoire de Tours dit que cette légion était appelée la *Légion heureuse*, comme un surnom qui lui était propre. Le poëte Venantius Fortunatus le lui donne aussi, mais peut-être voulait-il seulement marquer par là le bonheur qu'elle avait eu de mourir pour Jésus-Christ [1].

Mais ce que ce fragment nous apprend de plus important, c'est qu'Avitus y marque positivement que le jour de la fête de ces martyrs, c'était une coutume établie de lire dans l'Église les actes de leur passion, et il dit qu'on vient le faire comme l'usage l'exigeait [2]. Or, comme Avitus les a connus au commencement du sixième siècle, on peut conjecturer qu'ils sont à peu près du temps d'Eucher, qui mourut au milieu du cinquième siècle.

M. du Bourdieu, dans la vue de rendre cette pièce moins ancienne, s'étend beaucoup à prouver qu'elle ne saurait être d'Eucher; il n'y trouve ni l'éloquence, ni le style de cet évêque. M. Dupin est du même sentiment. — On trouve à la tête de ces actes une épître dédicatoire à l'évêque Salvius, qui ne peut être d'Eucher, car il y est dit « que des provinces les plus reculées on offrait de l'or, de l'argent, des présents en l'honneur de nos saints, » ce qui ne pouvait pas encore être vrai au cinquième siècle. Mais il y a apparence que cette préface a été ajoutée dans la suite, et qu'elle n'est pas de la première main; on peut soupçonner qu'elle n'y était pas du temps d'Avitus.

La relation de la mort des martyrs raconte que, lorsqu'on leur bâtissait une église à Agaune, un charpentier païen demeura seul dans le nouveau bâtiment pendant que tous les chré-

[1] Tali fine polos felix exercitus intrans
Junctus apostolicis plaudit honore choris.

Lib. VIII, carm. 4. Il y avait bien une légion appelée *Secunda felix Valentis Thebæorum*, mais M. du Bourdieu prouve que ce ne peut pas être la nôtre.

[2] Præconium felicis exercitus.....ex consuetudinis debito, series lectæ passionis explicuit.

Digitized by Google

tiens étaient à l'église un jour de dimanche. Les saints, indignés, se manifestèrent à lui, et, après l'avoir bien battu, ils lui reprochèrent la profanation qu'il faisait du saint jour du repos, et l'audace qu'il avait de travailler à leur temple, tout idolâtre qu'il était. Eucher (nous dit du Bourdieu) avait trop de bon sens pour avoir débité une historiette si ridicule. Les martyrs devaient-ils maltraiter cet ouvrier parce qu'il n'observait pas le jour du dimanche? Mais le commandement de consacrer à Dieu ce jour-là, n'est pas un précepte moral qui oblige tous les hommes par lui-même. Avant donc de maltraiter cet homme, ces bienheureux soldats devaient l'instruire de la vérité de la religion chrétienne, et de l'obligation indispensable de réserver un jour pour servir Dieu dans ses temples. C'est aussi une plaisante délicatesse à ces saints, de ne pouvoir souffrir qu'un païen fût employé à leur construire une église! Les Juifs, malgré l'horreur qu'ils avaient pour les autres nations, ne laissaient pas de s'en servir pour la construction du temple de Jérusalem, et ils ne firent point de scrupule de consacrer au service divin des vases fabriqués par des mains idolâtres. Le narrateur reconnaît si peu que ce miracle demandait quelque correctif, qu'il débute en déclarant « qu'il n'a pas cru devoir le passer sous silence, » *quod miraculi tunc apparuerit nequaquam tacendum putavi.*

M. du Bourdieu ajoute que la mention de ce miracle, arrivé lors de la construction du temple d'Agaune (laquelle est attribuée à Sigismond en 515, par l'évêque Marius dans sa chronique, et par Grégoire de Tours), prouve que la relation ne saurait être d'Eucher, mort environ l'an 450; mais cette raison n'est pas concluante. Quoique Sigismond soit regardé comme le fondateur du *monastère* de Saint-Maurice, l'*église* peut être beaucoup plus ancienne. On a une vie de saint Romain, premier abbé de *Condat* ou St-Claude en Franche-Comté, écrite par un de ses disciples, qui fait voir que, déjà de son temps, il y avait une église à St-Maurice. On y lit qu'il faisait quelquefois des

Digitized by Google

pèlerinages dans les lieux de son voisinage, consacrés par la dévotion des fidèles; qu'il alla avec un de ses compagnons visiter le tombeau de saint Maurice dans l'église d'Agaune, et qu'il passa par Genève. Cet abbé mourut au plus tard l'an 460; Eucher a donc pu parler de la construction de cette basilique.

Même avant Sigismond, il y avait déjà quelque espèce de monastère à St-Maurice. Le fragment d'homélie d'Avitus déjà cité, porte qu'elle fut dite: *In basilica sanctorum Agaunensium, in innovatione monasterii ipsius, vel passione martyrum*, c'est-à-dire dans l'église d'Agaune, le jour de la fête de ses martyrs, lorsqu'on eut réparé et renouvelé le monastère. Or, on ne saurait refuser de croire Avitus, qui était sur les lieux et témoin oculaire, tandis que Marius n'a écrit sa chronique que plusieurs années après, et peut avoir confondu le *restaurateur* du monastère avec le *fondateur*. Mais il est aisé d'accorder ces différents témoignages, en supposant que ce monastère, avant Sigismond, était fort peu de chose, qu'il n'avait peut-être que deux ou trois moines pour desservir l'église, qu'ainsi on a pu le compter pour rien, en comparaison de ce qu'il devint dans la suite. Sigismond fit donc bâtir une nouvelle église beaucoup plus belle que la première; il fit construire un vaste monastère, capable de loger un très-grand nombre de moines, car on dit qu'il y établit une psalmodie perpétuelle; il fit des fonds pour l'entretien de cette grande communauté. On a donc pu qualifier Sigismond de fondateur, comme dans les *Annales bénédictines*, Charlemagne est appelé fondateur de plusieurs abbayes qui existaient avant lui, à cause des nouveaux édifices qu'il y avait fait construire, et des grands revenus qu'il leur avait assignés.

Le hasard m'a fait découvrir un passage qui donne quelques lumières sur ce qu'il y avait à Agaune avant le roi Sigismond; c'est dans la vie de saint Achivus, troisième abbé, écrite par un de ses disciples, et qui est dans les *Acta sanctorum*, mai, tome I, p. 84. Il nous dit assez naïvement qu'alors ce prétendu monastère était *promiscua vulgi commixta habitatio*, une com-

Digitized by Google

munauté de laïques des deux sexes, dirigée apparemment par le prêtre ou le moine qui desservait l'église ou la chapelle, et que les actes de saint Sévérin, écrits fort tard, appellent improprement un abbé. Il nous apprend que Maxime, évêque de Genève, conseilla au roi Sigismond d'écarter cette multitude qui s'assemblait, comme on l'insinue, à des heures indues, où il se passait des choses irrégulières sous prétexte de dévotion, et d'y substituer des serviteurs de Dieu, pour le louer sans cesse jour et nuit : *exclusisque actionibus tenebrarum, dies perpetuus haberetur*. Cette maison ne pouvait donc être appelée un monastère que fort improprement. Il y en a qui croient qu'il y avait là quelques cellules de solitaires, qui ne tenaient pas les unes aux autres; ce n'était pas non plus là proprement un monastère.

Au surplus, une fois que nous avons reconnu que la relation des martyrs thébéens a été connue d'Avitus, qu'ainsi elle est plus ancienne que lui, et date du cinquième siècle, il nous importera peu de savoir si elle est bien d'Eucher, évêque de Lyon, ou de quelque autre. Si M. du Bourdieu a commis à cet égard une petite méprise, il n'en a pas moins, dans cette attaque en forme qu'il a le premier dirigée contre la tradition thébéenne, fait preuve d'une érudition bien dirigée, employée pour démêler le vrai d'avec le faux; on reconnaît en lui un critique fort versé dans l'antiquité.

Je traiterai maintenant ici de ce qui regarde saint Victor, qui était aussi, à ce que l'on prétend, de la légion thébéenne. Nous avons eu à Genève une fameuse église dédiée à ce saint, dans un faubourg qui portait son nom; il était à l'orient de la ville, et fut rasé en 1534, une année avant la Réformation. On fut obligé d'en venir là à cause des guerres qu'on avait avec la Savoie; on fit des fortifications qui demandèrent que plusieurs de nos faubourgs fussent démolis.

Toute la légion thébéenne n'était pas rassemblée à Agaune, lorsqu'elle fut attaquée par les persécuteurs. Maximien donna ordre de poursuivre tous les soldats qui en avaient été détachés.

Digitized by Google

On dit que Ours et Victor, qui avaient pris les devants comme fourriers, furent atteints à Soleure, et qu'ils y souffrirent le martyre. M. Briguet a trouvé certaine légende qui ajoute bien du merveilleux à cette histoire. Le tyran, nous dit-il, fit tourmenter cruellement ces deux martyrs; mais une lumière céleste, qui brilla dans le moment, aveugla les bourreaux, et ces chrétiens échappèrent à la faveur de cet éblouissement. Cependant ils furent repris, et on les jeta dans le feu, mais les flammes les épargnèrent. Enfin Maximien leur fit trancher la tête.

Sédeleube, sœur de Clotilde épouse de Clovis, roi de France, fit bâtir à Genève, au commencement du sixième siècle, une église à l'honneur de saint Victor. M. Briguet s'est trompé sur la généalogie de cette princesse; il la fait mal à propos nièce d'Isaac, évêque de Genève, et femme de Gondégisile, roi des Bourguignons. C'est encore son curé de Savoie, déguisé sous le nom du chevalier Minutoli, qui lui a fait défigurer l'histoire dans cet endroit. Sédeleube était une princesse encore jeune à la fin du cinquième siècle; elle était nièce, non de l'évêque, mais de Godégisile lui-même, qui régnait à Genève en 494 et qui était le frère de Chilpéric, père de Sédeleube. Frédegaire nous apprend que cette princesse donna dans la dévotion, passa sa vie dans l'exercice d'œuvres de piété, et se signala entre autres par la construction de l'église de St-Victor, hors les murs de Genève; elle fit vœu de virginité, et ne fut point mariée.

L'an 502, Sédeleube fit apporter le corps de saint Victor de Soleure à Genève, et le fit mettre dans l'église qu'elle venait de faire bâtir à l'honneur de ce martyre. Soleure était alors sous la domination des Bourguignons. Les gens du lieu furent fort affligés de se voir enlever ce trésor. Craignant que la princesse n'eût aussi envie d'avoir les reliques de saint Ours, pour en décorer encore la nouvelle église, ils prirent la précaution de les cacher avec beaucoup de soin. On dit qu'ils les mirent dans un lieu si secret qu'ils ne les ont jamais pu trouver depuis, quelques recherches qu'ils aient faites.

Digitized by Google

Pour le corps de saint Victor, placé dans l'église bâtie à Genève en son honneur, il fut aussi perdu avec le temps. Frédegaire nous apprend qu'un siècle après la fondation de cette église, il fut retrouvé sous Clotaire II, la septième année du règne de Thierry, roi de Bourgogne. Ce prince, frappé de la découverte de ces reliques, fit de riches donations à cette église, surtout des biens de Varnachaire, qui, en mourant, donna tout ce qu'il possédait aux pauvres et aux églises. Comme il avait laissé beaucoup de terres, on soupçonne, avec vraisemblance, qu'une partie des terres qui portent encore le nom de saint Victor aux environs de Genève, sont venues de là.

Dans ces temps-là, la religion et la piété étaient principalement occupées à fouiller dans les tombeaux, à chercher des corps saints, à leur bâtir des temples, et à leur rendre toutes sortes d'honneurs. L'Église se prévalut beaucoup de ce goût-là, et en sut habilement profiter. Les martyrs, leurs reliques, leurs miracles étaient de bons moyens pour s'enrichir. Les moines firent bien valoir le *talent;* c'est là la source des grands biens qu'ils possèdent.

Malgré l'intérêt que l'on avait à Genève à bien conserver un aussi précieux dépôt que les reliques de saint Victor, elles furent perdues encore une fois. C'est ce qui résulte du titre de la fondation du monastère, que l'on joignit à l'église de Saint-Victor, où l'on mit des moines de Cluny, l'an 1019 : on y voit que les membres du saint, après avoir été perdus de vue pendant plusieurs siècles, s'étaient enfin heureusement retrouvés [1]. C'est qu'alors, quelque cas que l'on fit des reliques, elles demeuraient cachées, et on ne les exposait point aux yeux du public, comme on le fait aujourd'hui pour réchauffer la dévotion du peuple.

En 1735, on remuait beaucoup de terres pour former le glacis de nos fortifications, à peu près dans l'endroit où était autrefois l'église de St-Victor. On trouva une espèce de colonne

[1] Guichenon, Bibliotheca Sebusiana, cent. I, cap. 13.

Digitized by Google

de pierre, d'un pied de diamètre et d'un peu plus de deux de hauteur, dans laquelle il y avait un trou rond, d'un demi-pied de largeur et de huit ou neuf pouces de profondeur. On trouva aussi, tout près de là, une espèce de couvercle visiblement destiné à couvrir ce trou; on lui avait donné quelque ornement d'architecture, pour en faire une espèce de chapiteau. Les connaisseurs qui examinèrent cette pièce, après qu'elle eut été déterrée, jugèrent que c'était une sorte d'étui où avaient été autrefois les reliques de saint Victor; qu'on avait placé dans ce trou une boîte cylindrique qui renfermait les os du martyr; que le trou ayant été recouvert de son chapiteau, les reliques avaient été placées sous la table de l'autel, en sorte que la colonne lui servait d'appui; c'était l'usage ancien de les loger ainsi. Grégoire de Tours, parlant des martyrs de la légion thébéenne, dit qu'il en trouva les reliques à Tours *dans des pierres cavées* (livre X).

Que devinrent ces reliques lorsqu'on démolit l'église? Je ne puis le dire. François Bonivard était alors prieur du monastère; c'était un esprit éclairé, et qui, dans l'âme, était déjà de la religion réformée. Il y a apparence qu'il se rendit le dépositaire de ces reliques, et qu'insensiblement il les fit disparaître; il les cacha, ou les supprima, afin qu'à l'avenir elles ne devinssent point un objet de culte, ou aussi qu'elles ne fussent pas traitées d'une manière indécente.

(II Suite de la discussion, et réfutation du P. de l'Isle qui a répondu à du Bourdieu. — Diffusion des reliques thébéennes. — La tête de saint Maurice flotte et arrive, sur son bouclier, de Saint-Maurice à Vienne.)

La dissertation de M. du Bourdieu est demeurée sans réponse pendant trente-cinq ans. Enfin, en 1741, le P. Joseph de l'Isle, abbé de saint-Léopold de Nancy, fit imprimer la *Défense de la vérité de la Légion Thébéenne, pour répondre à la dissertation du ministre du Bourdieu.* M. Briguet le cite conti-

Digitized by Google

nuellement dans les chapitres où il traite de la légion thébéenne, et les journalistes de Trévoux, en rendant compte dans le cahier de juin 1743 de leurs *Mémoires*, disent que « M. Claret, abbé de Saint-Maurice d'Agaune, avait résolu de prendre la défense de ses saints patrons; mais que ses occupations ne lui ayant pas permis de faire les recherches nécessaires pour un pareil ouvrage, il s'est déchargé de ce soin sur le révérend P. de l'Isle. Le séjour assez long que celui-ci a fait à Saint-Maurice, et les secours qu'il a trouvés dans la riche bibliothèque de l'abbaye de Moyenmoûtier (en Lorraine), l'ont mis en état d'exécuter ce dessein avec tout le succès possible. » — Examinons cette réfutation.

Le P. de l'Isle a bien fait valoir contre du Bourdieu, qui ne l'avait pas connu, le fragment de l'homélie d'Avitus mentionné ci-devant; mais il a perdu quelque chose de l'avantage qu'il venait de prendre sur lui, en nous donnant les actes de ce martyre, qui se lisaient à Agaune du temps d'Avitus, pour beaucoup plus anciens qu'ils ne sont. Il prétend qu'ils avaient été dressés et écrits par l'évêque Théodore, qui vivait l'an 381. Cependant Eucher, qui vivait plus de cinquante ans après, dit positivement dans la préface de ces actes, qu'il n'y avait rien eu d'écrit sur ce martyre avant lui, et qu'il mettait la main à la plume afin que les actions héroïques de ces martyres ne tombassent pas dans l'oubli.

On ne saurait donc faire remonter ces actes plus haut que le cinquième siècle. Reste à voir présentement si, en leur donnant cette antiquité, on réalise l'histoire de ce martyre. Tenons-nous-en à ce que l'auteur de cette relation nous apprend lui-même de la manière dont il a été informé de ce fait, et pesons diverses circonstances qui se trouvent dans sa narration.

Remarquons d'abord que cette relation est adressée à Salvius, qui était évêque d'Octodurum (aujourd'hui Martigny). N'est-il pas étonnant que ce soit un évêque de Lyon qui informe un évêque du Valais de ce qu'il devait savoir beaucoup mieux

Digitized by Google

qu'Eucher, qui n'était pas sur les lieux? Il serait beaucoup plus naturel que ces actes eussent été dressés par Salvius, et communiqués au prélat de Lyon: leur auteur appelle ces martyrs *ses patrons et ses saints*, ce qui conviendrait mieux à un évêque du pays qu'à un étranger.

Venons présentement à la manière dont il a été instruit de cet événement. Voici ce que l'on trouve dans la préface qui est à la tête de ces actes: « J'envoie à votre béatitude l'histoire que j'ai écrite touchant la passion de nos martyrs. J'ai craint que, par négligence, le temps ne vînt à effacer de la mémoire des hommes les actes mémorables de ce glorieux martyre. J'ai eu soin du reste de m'informer de la vérité et de ne rien dire que sur la foi de bons témoins, gens qui assuraient qu'ils tenaient l'histoire de cette passion, telle que je la raconte, de *saint Isaac, évêque de Genève*, qui, à ce que je crois, la tenait lui-même du bienheureux Théodore, qui vivait dans les temps passés. »

Voilà donc le fondement de cette histoire, ou la source d'où elle a été tirée. Un ancien évêque du Valais, nommé Théodore, devait l'avoir contée, à ce que l'on croit, à un Isaac évêque de Genève, beaucoup plus jeune que lui. Remarquons, en passant, que nous n'avons jamais ouï parler de cet évêque de notre diocèse que dans cet endroit-ci. Cet Isaac a redit la chose à plusieurs Genevois, et quelqu'un d'eux l'a enfin mandé au prétendu Eucher. Quand ce fait aurait eu quelque réalité dans son origine, combien n'a-t-il pas dû s'altérer en passant par tant de bouches !

Il y a plus: je crois pouvoir prouver que l'évêque Théodore n'a jamais rien conté de semblable à Isaac, et voici ma preuve. S'il avait débité à cet évêque, son voisin, une histoire qui faisait tant d'honneur à la religion chrétienne, et qui illustrait d'une manière particulière le Valais, il en aurait infailliblement fait part à bien d'autres ecclésiastiques. L'évêque d'Octodurum était suffragant de celui de Milan, et ils n'étaient pas éloignés l'un de l'autre. C'était saint Ambroise qui occupait alors ce siége.

Digitized by Google

Théodore et lui se trouvèrent ensemble plusieurs fois. Ils se virent au concile d'Aquilée, qu'ils souscrivirent tous deux en 381. Ils étaient encore ensemble à Milan, quand les évêques écrivirent une lettre au pape Sirice sur la condamnation de Jovinien, l'an 390. Cependant il ne paraît pas que jamais Théodore ait entretenu son métropolitain sur la légion Thébéenne : si cela était, assurément il en paraîtrait quelque chose dans les œuvres de saint Ambroise. On sait la vénération qu'avait ce Père de l'Église pour la mémoire des martyrs, et son empressement à rechercher même leurs reliques. Cependant, dans les amples volumes qui nous restent de ses ouvrages, il ne paraît pas le moindre indice que le martyre de la légion Thébéenne lui ait été connu. L'auteur de ces actes a donc bien fait de ne nous dire que d'une manière douteuse et incertaine, que cette tradition pouvait être venue originairement de l'évêque Théodore, et nous devons lui tenir compte de sa bonne foi.

Le P. de l'Isle est bien éloigné d'avoir quelque doute là-dessus, et il en sait bien plus que l'auteur de ces actes. Il prétend non-seulement que c'est réellement Théodore qui en avait instruit Isaac, mais encore que c'est cet ancien évêque d'Octodurum qui avait dressé les actes de la passion de ces martyrs, qui se lisaient, avons-nous vu, dans l'église d'Agaunum du temps d'Avitus. Malheureusement Eucher, ou celui qui a pris son nom et qui vivait plus de cinquante ans après, dit positivement dans sa préface *qu'il n'y avait rien eu d'écrit sur ce martyre avant lui, et qu'il mettait la main à la plume afin que les actions héroïques de ces martyrs ne tombassent pas dans l'oubli.* Cette remarque est importante pour bien juger de cette tradition. On nous avoue que, pendant un siècle et demi, il n'y a rien eu d'écrit là-dessus. Par cet aveu, nous voilà en droit d'examiner le fait lui-même, d'en bien peser les circonstances, pour juger ensuite si elles nous paraîtront vraisemblables : c'est ce qu'a fait M. du Bourdieu avec beaucoup de dextérité.

Une légion toute composée de chrétiens est déjà quelque

Digitized by Google

chose de surprenant dans ces temps-là. Ils pouvaient être incorporés dans les légions païennes, mais on a peine à concevoir cet assemblage de plus de six mille chrétiens, qui font un corps à part. Cette légion avait été levée dans la Thébaïde il n'y avait pas longtemps; comment aurait-elle été toute chrétienne?

Ce qu'on exige d'eux est encore moins vraisemblable. Les actes publiés par Chifflet disent qu'ils furent *commandés pour persécuter les chrétiens*, qu'on leur ordonna de faire la recherche de ceux qui faisaient profession de la religion de Jésus-Christ, afin de les punir sévèrement. La relation publiée par Surius a essayé de mettre un peu de vraisemblance dans l'ordre qui leur fut donné : on n'y trouve pas que l'empereur exigeât d'eux de se joindre aux autres troupes pour répandre le sang chrétien, mais que s'étant arrêté dans le Valais, il fit un sacrifice aux dieux, et qu'il ordonna à tous ses soldats de leur offrir de l'encens; enfin que Maurice et ses compagnons refusèrent constamment de prendre part à ce culte idolâtre. Il est évident qu'ici on a corrigé la première relation, pour la rendre un peu plus croyable.

Mais il reste encore plusieurs circonstances difficiles à digérer. En voici une des plus frappantes, et qui est proprement le fond de l'histoire. Maximien, pour étouffer une sédition qui faisait trembler Dioclétien, avait tiré d'Orient, c'est-à-dire des extrémités de l'empire, cette légion, pour la faire venir dans les Gaules: comment concevoir qu'arrivé dans ce pays-là, et presque à la vue de l'ennemi, sa première opération eût été de la faire massacrer, et d'affaiblir son armée d'un corps de 6,600 hommes?

L'imprudence de Maximien paraîtra encore plus grande, si on réfléchit qu'il devait s'attendre naturellement qu'une légion armée, et toute composée de braves gens, ne se laisserait pas égorger sans se défendre. S'ils s'étaient mis en devoir de vendre chèrement leur vie, l'empereur risquait de voir périr un

Digitized by Google

nombre à peu près égal de ses autres troupes. Et après ce double carnage, qu'aurait-il été en état d'entreprendre?

L'auteur qui a fabriqué cette relation a senti la difficulté, et a essayé de la prévenir en faisant déclarer par ces Thébéens, dans une belle harangue qu'il leur met à la bouche, qu'ils se laisseraient égorger sans résistance : « *Vous pouvez être assuré, seigneur*, disent-ils à l'empereur, *que ni cette extrémité où nos vies se trouvent réduites, ni le désespoir qui rend les hommes courageux et vaillants au milieu des plus grands dangers, n'est pas capable de nous jeter à la rébellion, ni de nous faire prendre les armes contre vous. Nous avons encore les armes à la main, mais nous ne songeons point à faire résistance.* »

On voit par cette échantillon, et on sent mieux encore en lisant la harangue entière, qu'elle a toute été composée dans le cabinet de l'auteur, et que c'est une pièce oratoire où l'on fait dire à ces soldats ce qu'on a cru qui embellirait le plus leur histoire. Cette harangue doit donc être mise avec celles de Tite-Live, dont on ne peut conclure autre chose que l'éloquence de l'historien.

Le nôtre se soutient bien dans le reste de la narration : « *On les tuait à coups d'épée*, dit-il, *sans qu'ils poussassent aucune plainte, et sans qu'ils songeassent à se mettre en défense*; *au contraire, ayant mis bas les armes, ils tendaient le cou à leurs persécuteurs, et présentaient à leurs meurtriers leur gorge et leur corps sans défense. Ni leur nombre, ni les armes qu'ils portaient, ne purent être un attrait assez fort pour les obliger à défendre, avec l'épée, la juste cause qu'ils soutenaient.* »

De l'Isle, pour rendre vraisemblables l'imprudence et le zèle inconsidéré de Maximien, répond que tel était le caractère de cet empereur, que les historiens nous le représentent comme un homme sauvage et brutal. Mais il est bon de remarquer qu'ils nous le donnent en même temps pour un prince prudent et entendu dans le métier de la guerre. « *Semi agrestis*, dit Aurelius Victor, *militiæ tamen atque ingenio bonus.* » Il aurait

Digitized by Google

donc dissimulé, dans une conjoncture si délicate, et il aurait renvoyé le châtiment de cette désobéissance jusqu'après son expédition. Par ce délai, il aurait eu le temps de consulter Dioclétien, son collègue à l'empire, car on ne comprend pas qu'il ait voulu prendre sur lui une violence de si grand éclat. Il venait tout récemment d'être appelé à l'empire par Dioclétien : cette circonstance devait encore le retenir, et l'empêcher d'en venir à cette extrémité sans la participation de son collègue.

N'y a-t-il pas encore lieu d'être surpris que, de toute cette légion, il n'y en ait pas un seul qui ait pensé à racheter sa vie par un peu de complaisance pour les ordres de l'empereur? Jésus-Christ avait choisi douze apôtres, et sur ce petit nombre il s'en trouve un d'infidèle, qui sacrifie la vie de son maître : ici on nous produit plus de six mille soldats, dont pas un, pour racheter sa propre vie, ne veut participer aux cérémonies des païens. Il y avait encore un milieu entre l'apostasie et le martyre, c'était la fuite. S'ils ne voulaient pas prendre les armes pour se défendre, ni rien faire de contraire à leur conscience, ils n'avaient qu'à se sauver à la faveur de la nuit : la chose n'était pas difficile dans un pays tout coupé par des défilés, et environné de bois et de montagnes.

La principale réponse du P. de l'Isle à ces difficultés compliquées, c'est que le génie de l'Evangile n'est pas d'opposer la force à la force; que si les soldats thébéens ont jeté bas les armes et se sont laissé égorger sans faire la moindre résistance, c'est pour obéir au précepte de notre maître, qui veut que, *quand on nous frappe sur une joue, nous présentions encore l'autre* (Math. V, 39).

Il semble d'abord qu'on ne saurait contredire une réponse si conforme à l'esprit de l'Evangile. Rien n'est plus beau que les sentiments que l'on prête à ces soldats; la question est seulement si c'est bien là un portrait d'après nature, ou si le peintre n'a pas plutôt travaillé d'imagination pour embellir son ouvrage. On sait que ceux qui ont composé les vies des saints, où

Digitized by Google

décrit la mort des martyrs, y ont mis, autant qu'ils ont pu, du grand et de l'héroïque, ou pour dire les choses comme elles sont, qu'ils ont visé continuellement aux merveilleux. Il y a donc lieu de soupçonner que l'auteur de ces actes, comme les autres écrivains de ce genre, a dit plutôt ce que ces Thébéens devaient faire dans cette occasion, que ce qu'ils ont fait effectivement.

Avouons-le cependant de bonne foi, toutes les difficultés que nous venons d'élever contre cette histoire, et qui sont tirées principalement du peu de vraisemblance qu'on y trouve, tomberaient d'elles-mêmes, si quelque bon historien, à peu près de ce temps-là, eût rapporté ce fait. Mais qui est le premier de qui nous le tenons? Le plus ancien que nous ait cité M. Briguet, c'est Grégoire de Tours, qui vivait sur la fin du sixième siècle, c'est-à-dire près de trois cents ans après la date de cet événement. Quel est d'ailleurs le caractère de cet historien? « C'était un homme crédule et simple sur le fait des miracles, dit M. Dupin, et qui débitait hardiment des choses incertaines et fabuleuses. » Ce chanoine nous cite encore Venantius Fortunatus. C'était un poëte qui vivait du temps de Grégoire de Tours, et qui avait des liaisons avec lui: il a touché quelque chose, dans un poëme, du martyre de la légion thébéenne. Mais ces deux autorités ne doivent être comptées que pour une, car il y a beaucoup d'apparence que ce que ce poëte a dit en vers, n'est autre chose que ce que son ami avait déjà dit en prose, et qu'il n'a fait que le copier.

Quand on remonte plus haut, on est surpris du silence universel de tous les historiens. Or, une règle de saine critique, c'est que l'on doit se défier des faits historiques qui ne sont pas attestés par des auteurs à peu près contemporains. Cet argument négatif est le grand cheval de bataille du fameux de Launois, pour attaquer les saints de contrebande. M. du Bourdieu l'a emprunté pour combattre la légion thébéenne, et je doute qu'elle puisse jamais se relever des coups qu'il lui a portés.

Digitized by Google

En mettant en ligne de compte les actes du prétendu Eucher, le silence que les écrivains ont gardé sur le martyre de la légion thébéenne, est de plus de cent cinquante ans après Maximien. Nous avons un grand nombre de sermons et de panégyriques des martyrs de ce temps-là, mais ils ne font aucune mention de cette barbarie de l'empereur, ni de la fermeté des soldats thébéens. On devait s'attendre naturellement que cet événement serait rapporté par Eusèbe, qui vivait dans le siècle où l'on dit qu'il est arrivé. On lui rend cette justice, qu'il a apporté une grande diligence à ramasser les actes des martyrs : cependant il garde un profond silence sur ceux-ci. Il contredit même ce fait, quand il dit que la persécution ne commença que l'an 303, puisqu'il faut nécessairement mettre le martyre de la légion thébéenne à l'année 286, que Maximien vint dans les Gaules.

On dira peut-être que cet historien, qui habitait dans le Levant, a peu parlé des martyrs de notre Occident, parce qu'il ne les connaissait guère. Cette défaite pourrait être reçue, si quelqu'un des historiens occidentaux avait rapporté le fait en question : c'est ce qu'il faut examiner.

Sulpice Sévère en aurait bien dû faire quelque mention, lui qui vivait dans les Gaules ; cependant on n'y trouve rien de semblable. On en doit conclure que de son temps, bien loin que ce fût un fait avéré, ce n'était pas seulement un bruit populaire, autrement il ne l'aurait pas omis. On connaît sa crédulité et son entêtement pour les saints et pour les miracles.

Il en faut dire autant de Paul Orose. Il avait une belle occasion d'en parler, puisqu'on trouve dans son Histoire un chapitre de l'expédition de Maximien dans les Gaules, pour apaiser la sédition des Bagaudes, qui étaient des gens de la campagne et qui s'étaient révoltés. C'est précisément en passant les Alpes dans ce dessein, que l'on veut que cet empereur ait fait massacrer la légion. Voilà donc cet historien tout à fait sur les voies, cependant pas un mot, ni des Thébéens, ni de leur martyre. Ce n'est pas manque de foi dans Orose, car il ne le cédait point en

Digitized by Google

crédulité à Sulpice Sévère. Vossius a dit de lui « qu'il rabaisse la dignité de l'historien jusqu'à mettre assez souvent, dans la science, des bruits populaires. » En voici une preuve des plus singulières. Après avoir rapporté le passage des Israélites au travers de la mer Rouge, où leurs persécuteurs furent engloutis, il ajoute, sans le moindre correctif, que « l'on voit encore aujourd'hui, sur le rivage de cette mer et même dans l'eau, autant que la vue y peut pénétrer, les vestiges des roues des chariots égyptiens : les ornières y sont profondément marquées, et si de temps en temps elles sont effacées par les flots, ou par quelque autre cause, elles sont incessamment rétablies par les soins d'une providence particulière » (L. I, ch. x). Il me semble que nous pouvons déjà conclure de ce silence, qu'au commencement du cinquième siècle le martyre de la légion thébéenne était également ignoré des historiens et du peuple.

J'ai réservé Lactance pour le dernier, quoiqu'il ait vécu plus tôt que ceux que je viens de citer; car son silence dit encore plus que celui de tous les autres. Lactance, qui fleurissait sous le grand Constantin, ne devait point oublier un événement si mémorable, qui venait d'arriver presque sous ses yeux. Ce fait trouvait sa place naturelle dans son discours de la *mort des persécuteurs*. Il y avait là de quoi relever pathétiquement la fin tragique de Maximien. Il n'est pas inutile de remarquer que Lactance, quoique né en Italie, avait séjourné dans les Gaules, où il avait été appelé par Constantin pour avoir soin des études de son fils Crispe. Placé assez près d'Agaune, est-il vraisemblable qu'il n'eût rien ouï dire de ce fait éclatant, qui devait être arrivé seulement trente ans auparavant? On peut encore joindre à ce silence celui du poëte Prudence, qui a, dans ses vers, si bien célébré les martyrs, et qui n'a pas dit un mot des Thébéens.

Je ne m'arrête point aux difficultés tirées de la chronologie, qui sont aussi des plus embarrassantes, car on ne sait quelle place donner à ce fait dans les annales de l'Eglise. C'est quel-

Digitized by Google

que chose de curieux que de voir la variété de sentiment des auteurs qui s'affectionnent à cette histoire. M. Briguet a rapporté quinze ou seize dates différentes qu'on lui donne, et il avoue judicieusement qu'il ne sait à laquelle s'en tenir.

Que répondent les nouveaux défenseurs de la légion thébéenne, à ce silence universel de tous les historiens contemporains? Ils nous donnent l'équivalent de ce mot de l'Evangile : *Si ceux-ci se taisent, les pierres mêmes parleront* (Luc, XIX, 40). Ils font sonner très-haut les vastes édifices d'Agaune, la belle église, le superbe monastère construit par le roi Sigismond en l'honneur des martyrs thébéens, la riche fondation de cette abbaye de Saint-Maurice. Tout cela porterait-il uniquement sur de faux actes fabriqués par des moines? « Il n'est rien de plus ridicule, dit le P. de l'Isle, que de prétendre que les princes et les rois se soient dépouillés de leurs terres et de leurs domaines, pour en enrichir des moines qui auraient fabriqué de faux titres. »

M. Briguet insiste aussi beaucoup sur cette preuve. « Est-il concevable, dit-il, que le roi Sigismond, après avoir convoqué les grands de son royaume, eût résolu dans cette assemblée de bâtir à l'honneur de ces martyrs une magnifique église et un vaste monastère, et lui eût assigné de si amples revenus, s'ils n'avaient pas été biens persuadés de la réalité de ce martyre? Il y avait dans cette assemblée un très-grand nombre d'évêques, fort éclairés. Ils devaient bien être instruits de la vérité du fait, d'autant plus qu'ils touchaient presque au temps de cet événement. »

De la date du martyre à celle de la fondation de Saint-Maurice il y a cependant 230 ans. Il est bon de savoir encore que ce que ce chanoine nous dit de cette auguste assemblée de seigneurs et de prélats, avec qui Sigismond conféra sur la fondation qu'il voulait faire, est tiré d'une pièce fort apocryphe, *la fondation du monastère d'Agaune, faite dans le concile tenu dans ce lieu*, qui est rapportée dans les collections de concile de Labbe et de

Digitized by Google

Hardouin. Sirmond l'a omise dans son recueil, regardant apparemment ce concile comme supposé. Le P. Le Cointe, de l'Oratoire, l'a attaqué directement et en a fait voir la fausseté[1]. La supposition s'aperçoit partout dans cette pièce.

On y fait venir d'abord soixante évêques, et tout autant de comtes, pour donner plus de poids aux actes de ce concile. Tous ces prélats inspirent au roi le dessein de recueillir les os des soldats thébéens, et de leur consacrer une basilique. Il est surprenant que, depuis que l'évêque Théodore eut découvert ces précieux ossements, on ne les eût pas encore placés décemment. L'évêque de Sion demande ce qu'on fera des corps des soldats thébéens? Or, du temps de Sigismond, il n'y avait point d'évêque de Sion, il siégeait à Martigny, l'ancien *Octodurum*. Il est vrai que l'on a essayé de corriger cette bévue dans la suite, mais ce remède est venu après coup. Ces actes donnent de grands revenus au monastère d'Agaune : ils lui font accorder par le roi Sigismond un grand nombre de villages et de terres dans les diocèses de Vienne, de Lyon, de Grenoble, d'Aoste, d'Avenche, de Lausanne, de Genève et de Besançon.

Il est vrai que le P. Mabillon a répondu aux principales difficultés de Le Cointe sur la validité de ces actes; mais on sent assez l'intérêt qu'ont les bénédictins à faire valoir ces sortes de pièces. Le P. Papebrock, jésuite, a avoué rondement que, dans ces anciens temps, on fabriquait beaucoup de faux actes. Voici la raison de cette différence de sentiments; l'ordre de St-Benoît jouit d'un grand nombre de revenus sur des titres quelquefois assez équivoques; les jésuites, qui sont beaucoup plus modernes, n'ont point de chartes semblables à faire valoir.

Pour nous, nous aurions quelque intérêt que ce concile fût regardé comme authentique. Maxime, évêque de Genève, y joue un fort beau rôle; il y est traité de grand et d'habile prédicateur, *Strenuus prædicator Maximus*: il ne paraît que quatre

[1] *Annales ecclesiastici*, ann. 536, p. 534.

Digitized by Google

souscriptions à ce concile, et la sienne en est une. Pour conclure cette question, que je ne crois pas fort importante, on ne peut pas nier que Sigismond n'ait construit l'église de St-Maurice, et qu'il n'ait fondé et renté le monastère. Il y a apparence que l'acte original de cette fondation a été perdu par quelque accident, et que les moines du septième ou huitième siècle essayèrent de le rétablir tel qu'on nous le présente aujourd'hui. Après tout, cette fondation prouve seulement que le roi de Bourgogne, et les évêques de son royaume, croyaient alors la tradition populaire sur le martyre de la légion thébéenne. Il ne faut pas oublier une remarque sur le caractère de ce prince, qui n'est pas indifférente ; c'est que c'était un esprit assez faible, fort crédule, et qu'on n'eut pas de peine à persuader de la réalité du fait et de la nécessité de faire cette fondation.

A l'égard de la découverte des reliques de ces martyrs, dont on veut aussi faire une preuve, on sent qu'elle est des plus équivoques. Des médailles avec leurs inscriptions peuvent fort bien prouver quelque fait de l'histoire grecque ou de la romaine, et les savants en font usage tous les jours : une épitaphe sur un tombeau de quelque chrétien peut aussi aider à éclaircir quelque point de l'histoire ecclésiastique; mais que peut-on inférer d'un tas d'ossements humains découverts sans aucune indication de qui ils peuvent être? C'est là le cas des prétendues reliques trouvées dans le Valais. On a trouvé une grande quantité d'os entassés dans de grandes fosses. Il n'en faut pas être surpris, puisque ce pays-là a été pendant longtemps un champ de bataille presque continuel. Sans parler de la défaite des Valaisans par Sergius Galba, lieutenant de César, où dix mille hommes restèrent sur la place, il s'est donné plusieurs autres combats dans la suite par les Romains, quoique les historiens n'en aient pas parlé. Un savant antiquaire, voyageant dans le Valais il y a quelques années, y trouva un fragment d'inscription où il est fait mention « d'ennemis repoussés, » ce qui désigne une action qui n'était point connue d'ailleurs. On lit encore ces pa-

Digitized by Google

roles sur un marbre fort mutilé : JULIUS MARINUS..... PULSIS HOSTIBUS.... Vous chercheriez inutilement ce fait dans l'histoire, et cette inscription dans le recueil de Gruter. Un débordement du Rhône, accident fort ordinaire dans le Valais, aura découvert quelqu'une de ces fosses, où les morts avaient été jetés après une bataille. Dans les ossements on aura peut-être encore découvert quelques armes, laissées par mégarde parmi des cadavres enterrés précipitamment; et voilà la légion thébéenne toute trouvée pour des chercheurs de reliques. Il ne faut que la plus petite ressemblance, pour que nous croyions voir les objets sur lesquels notre imagination s'est une fois échauffée. Ce jugement précipité peut conduire à vénérer dans un culte religieux les restes des corps, non-seulement de quelques soldats ordinaires, mais encore, selon toutes les apparences, de quelques soldats païens.

Il est vrai qu'il semble qu'on a voulu parer à cet inconvénient dans les actes d'Eucher, où l'on nous dit que les reliques de ces saints martyrs avaient été *révélées à Théodore*. Ces sortes de prétendues inspirations sont la voie ordinaire des légendaires pour attirer du respect aux ossements placés dans les églises, comme quelque chose de sacré. On ne voit, dans la vie des saints, que révélations faites en songe à tel ou tel évêque sur le lieu où il devra découvrir quelque précieuse relique; mais cela sent bien la fraude pieuse. Des preuves de cette nature ne sont bonnes que pour le petit peuple, ou pour ceux qui ont intérêt à accréditer ces sortes de marchandises.

Je sais bien qu'on pourra m'objecter un passage de saint Augustin (*Sermon* 318), qui prouve qu'on croyait déjà de son temps que Dieu avait accoutumé de révéler l'endroit où étaient cachés les corps des martyrs. Mais, j'ai ma réponse toute prête pour soutenir ce que j'ai avancé, que cela sent bien la fraude pieuse, puisque ce Père avoue ailleurs que, sous ce prétexte, il se faisait bien des impostures par les moines, et qu'ils débi-

Digitized by Google

taient beaucoup de faux miracles, abus auquel il était fort difficile de remédier [1].

En parlant du silence de saint Ambroise sur la légion thébéenne, j'ai dit ce qui mérite attention, c'est que ce Père avait cependant beaucoup de vénération pour la mémoire des martyrs, et d'empressement à rechercher leurs reliques. Saint Augustin nous parle, dans ses Confessions, de la découverte miraculeuse que fit Ambroise des corps de saint Gervais et de saint Protais. L'auteur de l'*Art de penser* (partie IV, ch. XIV) nous donne cette découverte, et les miracles qui furent faits par l'attouchement de ces corps, pour des faits incontestables. Ce qu'il y a de singulier, c'est que saint Augustin dit que le lieu où étaient ces corps fut révélé à saint Ambroise en vision, tandis que celui-ci n'en parle point dans l'endroit où il raconte cette découverte. Voici le fait :

Saint Ambroise allait consacrer une église à Milan ; le peuple en foule le prie de le faire à la manière de Rome. « Je le ferai, dit-il, pourvu que je trouve des reliques. » Aussitôt il lui vient un pressentiment marqué, mais qu'il ne donne point pour une révélation expresse. Averti de cette manière, il fait creuser la terre dans un certain endroit, et voilà les corps des deux martyrs, saint Gervais et saint Protais, qui furent transportés dans l'église qui, depuis, a porté le nom de St-Ambroise. — Outre ce pressentiment, ce Père nous donne une preuve singulière de la réalité de cette découverte, c'est que « ces deux hommes étaient d'une taille surprenante, et tels qu'ils étaient dans l'ancien âge [2]. » Admettra-t-on que, dans les trois siècles qui s'écoulèrent depuis la naissance de Jésus-Christ jusqu'à Constantin, les hommes fussent de plus grande taille qu'au quatrième et au cinquième siècle, ou que ce fut un privilége des martyrs d'être plus grands que les autres hommes ? On penchera plutôt à croire, avec tout le respect dû aux Pères de l'Église, que la décou-

[1] *De opere monachorum*, cap. 28.

[2] *Invenimus miræ magnitudinis viros, ut prisca ætas serebat.*

Digitized by Google

verte de ces prétendus corps saints n'est autre chose qu'une fraude pieuse de saint Ambroise, pour s'attirer la faveur du peuple.

Revenons-en à nos reliques du Valais; elles ont un grand avantage, c'est qu'étant fort nombreuses, on a pu en répandre par toute l'Europe. Ce pays a dû être regardé comme possédant de riches catacombes et un vaste magasin de reliques. Ceux qui ont visité la plupart des églises catholiques, disent qu'on trouve ces soldats thébéens partout. Leurs reliques se sont fort étendues; les religieux des pays étrangers ont eu intérêt à en tirer de cette source, car une relique en réputation vaut beaucoup à une église. Cela la rend fort fréquentée; c'est une espèce d'aimant qui attire des richesses de toutes parts.

Aussi les Valaisans ont su placer utilement leur superflu en ce genre. Guichenon nous apprend qu'en 1590 ils donnèrent à Charles-Emmanuel, duc de Savoie, une partie du corps de saint Maurice, protecteur de cette royale maison, et, en considération de cette pieuse libéralité, le duc leur céda une montagne qui lui appartenait [1]. M. du Bourdieu ajoute qu'il leur abandonna encore, à cette occasion, les droits qu'il prétendait avoir sur le bourg de St-Maurice. La relique fut portée dans l'église cathédrale de Turin avec beaucoup de solennité.

Guichenon rapporte encore un fait sur le commerce ou sur la communication de ces reliques. Les religieux de St- Maurice, informés de la dévotion extraordinaire que le roi de France, St-Louis, avait pour les reliques, trouvèrent à propos de lui faire présent de quelques-unes des leurs; ils devaient s'attendre, de la part de ce prince, à quelque retour qui vaudrait beaucoup à leur monastère. Ils choisirent donc deux corps de ces prétendus soldats thébéens, de la plus riche taille, qui furent escortés par deux de leurs religieux. Le roi ayant reçu ce présent, leur en marqua beaucoup de reconnaissance; il chargea les dé-

[1] Guichenon, *Histoire de Savoie*, t. I, p. 731.

Digitized by Google

putés d'une lettre des plus gracieuses pour leur couvent, et pour ne pas demeurer en reste avec eux, il leur envoya, par ces mêmes religieux, une épine ou deux, tirées de la couronne que le Sauveur avait sur le Calvaire, qu'il avait achetée des Grecs, et que l'on conserve encore aujourd'hui, je crois, dans le trésor de la Sainte-Chapelle de Paris. Peut-être ces religieux ne comptaient-ils pas être payés en même monnaie. Cependant le troc ou l'échange était assez bien entendu: on se donnait de part et d'autre des marchandises fort suspectes.

Puisque j'ai attaqué la bonne foi des autres, je dois vous donner les preuves de la mienne. J'ai dit qu'on ne peut point regarder comme des reliques des soldats thébéens des ossements trouvés à l'aventure dans le Valais, et sans aucune indication. Mais je ne dois pas dissimuler que l'on en produit qui n'ont point couru le hasard d'être confondus dans la terre avec des os ordinaires; telle est la tête de saint Maurice, que l'on conserve dans la cathédrale de Vienne en Dauphiné. Voici ce que je trouve là-dessus dans les *Antiquités de Vienne*, par Le Lièvre, p. 101. Au massacre de la légion thébéenne, leur chef fut décapité, sa tête fut mise sur son bouclier et exposée sur le Rhône, et elle vogua fort heureusement jusqu'à Vienne. L'évêque du lieu, nommé Paschase, averti miraculeusement par un ange, vint l'attendre avec son clergé au bord de la rivière. Elle arriva à point nommé; il recueillit ce précieux dépôt et en enrichit son église.

Si vous voulez une autorité plus moderne de ce fait, vous la trouverez dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, tome XV, p. 493. « Saint Maurice est le patron de l'église de Vienne en Dauphiné, dit un des académiciens. La tradition et la légende assurent que du lieu d'Agaune, où il fut martyrisé vers l'an 286, sa tête posée sur son bouclier fut miraculeusement portée par les eaux du Rhône au pied des murs de Vienne, où elle fut d'abord annoncée et reconnue par d'éclatants prodiges. »

Digitized by Google

Je doute que l'on trouve cette tête tout à fait parlante en faveur de la vérité du martyre de la légion thébéenne; il y a beaucoup d'apparence qu'elle paraîtra une relique aussi équivoque qu'aucune autre. Qu'on les tire du sein de la terre, ou qu'on les fasse arriver par eau, c'est à peu près la même chose.

Je vais finir cet article des reliques par une réflexion fort judicieuse de Thiers, dans sa dissertation sur *la larme de Vendôme*. Il dit que « si l'on exerçait une critique sévère sur toutes les reliques révérées dans l'Église, il faudrait en supprimer les trois quarts, et douter du quatrième. » Après ce jugement d'un ecclésiastique de l'Église romaine, jugez si les reliques sont bien propres à prouver quelque point douteux de l'histoire ecclésiastique!

Les pèlerinages suivent ordinairement les reliques. Quand une église a la réputation d'en posséder quelqu'une de bien précieuse, les peuples y viennent en foule. Les modernes défenseurs de la légion thébéenne finissent par cette dernière preuve; ils font voir qu'Agaune a toujours été regardée comme un des plus fameux pèlerinages de l'Occident. M. Briguet fait beaucoup valoir l'empressement que les étrangers ont eu à fréquenter en foule ce lieu arrosé du sang des martyrs; il nous donne une ample liste des pontifes, des têtes couronnées et des évêques, qui, dans tous les temps, ont visité les reliques des martyrs thébéens: il y a joint encore une longue kyrielle des saints, depuis saint Martin jusqu'à saint François de Sales, qui sont venus faire leur dévotion à saint Maurice.

Je ne prétends pas contester beaucoup sur cet article avec M. Briguet. Je remarquerai seulement que plusieurs d'entre les illustres qu'il cite ne sont pas venus exprès à Agaune, mais en ont visité les reliques par occasion, et seulement en passant, parce que ce lieu de dévotion se trouvait sur leur route. D'ailleurs il en cite quelques-uns dans les siècles reculés, dont le voyage pourrait être imaginaire. Il met à la tête de tous ces illustres pèlerins saint Martin, évêque de Tours; il cite Surius, pour

Digitized by Google

prouver ce fait, mais c'est un très-mauvais garant, et on sait que les fables ne lui coûtent rien. Le fait est cependant confirmé par un autre auteur. « Il se lit en l'histoire des saints martyrs, dit Le Lièvre, que saint Martin, évêque de Tours, retournant de Rome, eust dévotion en passant son chemin de visiter en la Tarentaise le lieu où saint Maurice, avec sa légion, avoit souffert le martyre pour la foi. Et estant arrivé à l'abbaye, ja bastie de son temps par Sigismond, roy de Bourgongne [1], requis à l'abbé de lui donner, par dévotion, des reliques des saints martyrs. L'abbé luy en ayant refusé sous quelques excuses ineptes, saint Martin se fit conduire au champ de la défaicte des martyrs, où s'estant prosterné en oraison, fit une petite fosse en terre avec la main, et incontinent en yssit du sang miraculeux, recueilli et amassé par un ange là apparu, qui en remplit une fiole, laquelle il délivra à saint Martin. De ce lieu, il s'en retourna vers l'abbé, lequel après quelques pieuses remontrances de saint Martin, lui délivra des saintes reliques des martyrs, et puis passa son chemin avec actions de graces, et porta ces reliques en son église [2]. »

Pour savoir ce que l'on doit penser de semblables faits, il n'y a qu'à les rapporter tout uniment. En général, pour affaiblir les preuves que l'on prétend tirer de la fondation de l'église et du monastère de St-Maurice, des riches présents qu'on y voit, de tous ces voyages de dévotion qu'on nous allègue pour prouver la vérité du martyre en question, je crois que le meilleur expédient est de renvoyer ces nouveaux défenseurs à St-Jaques de Compostelle, ou à Notre-Dame de Lorette; ils y verront des fondations bien plus magnifiques, des présents plus riches et plus entassés, et enfin des pèlerinages bien plus fréquents. Et sur quoi porte tout cela? Sur les fables les plus grossières.

Il me semble que, pour mettre cette matière dans tout son jour,

[1] Le bon chanoine donne ici une violente entorse à la chronologie. Saint Martin vivait plus de cent ans avant Sigismond.

[2] Le Lièvre, Antiquités de Vienne, p. 105.

Digitized by Google

il ne manquerait plus qu'une chose, c'est de voir si l'on ne pourrait point découvrir la source de l'erreur. Il faudrait se tourner de tous les côtés pour essayer s'il ne serait pas possible d'indiquer l'origine d'une tradition qui, quoique fausse, n'a pas laissé de faire tant de chemin; c'est ce que je vais rechercher.

(III. Saint Maurice, martyre d'Apamée en Syrie, source vraisemblable de la légende d'Agaune. — Martyrs que l'Occident emprunte à l'Orient. — Caractères critiques de la crédibilité historique. — Les *légendes*. — Popularité de saint Maurice.)

La conjecture qui m'est venue dans l'esprit, c'est qu'il pourrait y avoir quelque chose de vrai dans cette tradition, mais qu'on en aurait altéré toutes les circonstances. Il ne serait pas impossible que quelque petit nombre de gens de guerre, et peut-être des officiers distingués, eussent souffert le martyre dans le Valais. La tradition seule aura conservé pendant assez longtemps la mémoire de cet événement; il aura été défiguré en passant de bouche en bouche; les écrivains qui l'auront rapporté dans la suite n'auront pas manqué de l'embellir encore, en sorte qu'il se sera trouvé tout autre que ce qu'il était dans son origine. « Ainsi va tout ce bâtiment (dit Montaigne sur ces sortes de traditions), ainsi va tout ce bâtiment, s'étoffant et se formant de main en main, de manière que le plus éloigné témoin en est mieux instruit que le plus voisin, et le dernier mieux informé, mieux persuadé que le premier. *Crescit eundo.* »

Voilà la conjecture la plus favorable à cette tradition. Mais elle a bientôt fait place à une autre que je crois plus vraisemblable. C'est Baronius qui me l'a fait naître. Dans ses notes sur le Martyrologe romain, p. 375, an 227, après avoir fait mention de la fête de la légion thébéenne, il remarque « que les Grecs ont aussi leur Maurice et ses compagnons martyrs, qui, dans le même temps, et sous Dioclétien et Maximien, souffrirent le martyre à Apamée, ville de Syrie. Aussi plusieurs ont cru

Digitized by Google

que le Maurice d'Agaune et celui d'Apamée n'étaient qu'un seul et même personnage. Théodoret, qui était évêque en Syrie, a fait mention de ce Maurice d'orient, et l'a rangé parmi les principaux martyrs dont on célébrait la fête. C'est dans le huitième livre de son *Traité de la vérité de l'Evangile* qu'il en parle. » Les Bollandistes nous disent aussi, après Métaphraste et Surius, que saint Maurice demeurait à Apamée, avec son fils et soixante-dix soldats qu'il commandait. Maximien étant venu dans cette ville, les fit arrêter, leur fit souffrir divers tourments, et enfin les condamna tous à avoir la tête tranchée [1].

Baronius, frappé de cette conformité entre le martyrologe grec et le romain sur cet article, nous dit qu'il avait soupçonné que le saint Maurice d'orient pourrait bien être le même que celui des Latins; que c'est peut-être d'eux que les Grecs l'avaient emprunté; mais qu'il avait changé de sentiment dans la suite, par respect pour le témoignage de Théodoret. Il conclut qu'il ne faut plus confondre ces martyrs, mais leur laisser la place qu'ils occupent dans l'un et l'autre des martyrologes.

Ce cardinal était sur la voie, et il y a mis son lecteur, mais il s'est arrêté à moitié chemin, apparemment par égard pour son martyrologe romain: c'est ce qui l'a empêché d'aller plus loin; car pour rendre cette discussion complète, il devait examiner encore si ce ne serait point les Latins qui auraient copié les Grecs, et qui auraient tiré d'eux leur saint Maurice et ses compagnons. Ce ne serait pas la première fois que cela leur serait arrivé. On trouve plusieurs exemples de semblables vols. En voici un qui me paraît démonstratif:

L'Eglise romaine célèbre, le 25 août, la fête d'un saint Genès contemporain de saint Maurice, qui souffrit comme lui le martyre sous Dioclétien. Saint Genès était comédien de profession, et même le chef de sa troupe. Ennemi déclaré des chrétiens, il entreprit un jour de jouer leur religion et ses cérémo-

[1] *Acta Sanctorum*, sur le 21 février, p. 239.

Digitized by Google

nies, et d'en divertir Dioclétien lui-même, qui devait assister à ce spectacle. Pour cela il prit la figure d'un catéchumène à qui on devait administrer le baptême. Il fut donc plongé dans l'eau; mais au milieu de ce jeu profane, il fut réellement converti et devint véritablement chrétien. Il eut même la fermeté de déclarer à l'empereur, en présence de tous les assistants, ce miracle de la grâce; et cette confession lui coûta la vie. Voilà l'histoire de saint Genès, vénéré par l'Eglise latine.

La *Chronique d'Alexandrie* rapporte un événement tout semblable arrivé à Héliople, dans la Phénicie, l'an 297. Des farceurs ayant voulu tourner en ridicule les sacrements des chrétiens, plongèrent dans l'eau un de la troupe nommé Saint-Gélasin, qui en sortit effectivement chrétien, et qui protesta qu'il voulait mourir dans cette foi. Ce nouveau converti fut ensuite assommé par le peuple à coups de pierres. Qui ne voit que le jeu du saint Genès des Latins sur le théâtre, et sa conversion, est un jeu renouvelé des Grecs? Il n'y a que le nom de changé. Il est très-vraisemblable qu'on aura fait la même chose à l'égard de la légion thébéenne, et qu'on aura transporté la scène de Syrie dans les Gaules.

Ce qui doit nous faire pencher à regarder le saint Maurice d'orient comme l'original, et l'autre simplement comme la copie, c'est que le martyre d'Apamée se lie beaucoup mieux avec la chronologie et l'histoire que le martyre de la légion thébéenne. Eucher, ou celui qui nous en a donné la relation, suppose une persécution ouverte et générale, qui cependant, selon les historiens ecclésiastiques, ne commença que plusieurs années après, c'est-à-dire l'an 303. On avait seulement congédié les soldats chrétiens, voilà à quoi s'était réduite la rigueur qu'on avait exercée contre eux avant cette époque. Maximien était alors en Italie ou en Afrique, et Constance Chlore, qui avait les Gaules dans son département, n'y versa point le sang chrétien, selon le rapport d'Eusèbe et de Lactance. Mais le cruel Galère, instigateur de la persécution, malgré Dioclétien, qui ne

Digitized by Google

voulait pas qu'elle allât jusqu'au sang, a pu faire mourir saint Maurice et soixante-dix soldats dans la Syrie, qui était de son département.

En vain Dom Ruinart fait-il tous ses efforts pour détruire cette conjecture de l'identité des deux martyres, et relève-t-il quelques variétés entre l'une et l'autre de ces relations [1]. Comment méconnaîtrions-nous, dans les actes d'Eucher, l'événement arrivé en même temps dans l'Orient, puisqu'il nous a conservé jusqu'au nom du héros, et sa qualité de tribun? Si l'on remarque quelques différences dans les circonstances, il n'en faut pas être surpris, puisque Eucher nous déclare qu'avant lui il n'y avait rien eu d'écrit sur la légion thébéenne, et qu'on s'était contenté de narrer ce martyre de vive voix.

Si Théodore, évêque d'*Octodurum* ou Martigny, était grec d'origine, comme plusieurs autres évêques des Gaules de ce temps-là, cette circonstance fortifierait beaucoup la conjecture. Il aura, dans l'occasion, raconté le martyre d'un Maurice, tribun ou chef de légion, à Apamée en Orient. Ce fait aura été répété par d'autres qui, oubliant le lieu où la chose s'était passée, auront, par équivoque, transporté la scène dans le diocèse même de cet évêque, le premier auteur de la narration. Quand une histoire est racontée par diverses personnes, il y a toujours quelques circonstances de changées; cela arrive tous les jours.

Il ne sera pas mal de joindre encore ici un autre exemple de martyrs enlevés aux Orientaux; je le trouve dans l'histoire de notre Eglise de Genève. Quelques martyrologes et plusieurs écrivains ecclésiastiques ont dit que saint Nazaire vint prêcher le christianisme à Genève, qu'il y convertit un jeune homme de notre ville nommé Celse, qui lui fut utile pour éclairer le reste de nos concitoyens. On les fait ensuite aller l'un et l'autre à Milan, où ils souffrirent le martyre. Du Saussay les met dans son martyrologe [2]. Claude Robert, dans sa *Gaule chrétienne*, dit

[1] *Acta sincera martyrum*, p. 73.

[2] Nazarius Gebennam ingressus Christi graciam primus civibus prædicavit,

Digitized by Google

la même chose, et met saint Nazaire dans le catalogue des évêques de Genève [1]. On trouve aussi ce fait dans MM. de Sainte-Marthe [2]. Saint François de Sales, évêque de Genève, en était si persuadé, qu'il ordonna que la fête de ces saints serait célébrée dans tout son diocèse, et qu'il leur assigna un office double. Spon n'a pas oublié cette tradition, et l'a tirée de quelques annales manuscrites qu'on conserve dans les cabinets des curieux. On peut y joindre le curé de Savoie qui a emprunté le nom du chev. Minutoli. « Le premier évêque de Genève, dit-il, est Nazaire, disciple de saint Pierre, qui convertit Celse, Genevois [3]. »

On joint ordinairement à ces deux martyrs saint Gervais et saint Protais, qui étaient vénérés d'une manière distinguée à Genève. Le calendrier d'un ancien missel manuscrit qui était à l'usage des chanoines de cette Eglise, et que l'on conserve dans la Bibliothèque publique, leur associe encore saint Pantaléon, et marque leur fête au 28 juillet. On avait cru pendant longtemps à Genève, que les corps de ces martyrs étaient sous le grand autel de l'église qui porte encore aujourd'hui le nom de Saint-Gervais; c'est pour cette raison que la rue qui aboutit à ce temple est appelée la *rue des Corps-Saints*. L'Eglise de Milan prétend, avec plus de vraisemblance, posséder les corps de saint Gervais et de saint Protais. Saint Ambroise veut nous persuader qu'il fit cette heureuse trouvaille dans un jardin, et que de là ils furent transportés dans la grande église. Cependant, tout bien examiné, la manière même dont il raconte cette découverte la rend fort suspecte. Il est obligé de convenir que personne n'avait ouï parler à Milan de ces prétendus saints, ni de leur martyre. Les auteurs qui ont un peu épuré la vie des

ex quibus Celsum, adhuc puerum, salutaribus præceptis instructum, baptizavit (du Saussay, *Martyrol. gallicanum*).

[1] Prædicatione S. Nazarii, inter cæteros cives gebennenses ad fidem conversus fuit S. Celsus.

[2] *Gallia christiana*, II, 594.

[3] Voyez ci-dessus, II, p. 33.

Digitized by Google

saints, avouent que tout ce qu'on dit de Nazaire et de Celse, comme des autres martyrs qu'on leur associe, n'a aucun fondement solide dans l'histoire.

Pour éclaircir la question, voyons si les Orientaux n'ont point ces martyrs chez eux, et si l'Occident ne les leur a point enlevés. — On trouve dans le martyrologe qui porte le nom de saint Jérôme, tous les saints que je viens de nommer, et l'on nous apprend que c'est à Antioche qu'ils souffrirent le martyre [1]. Voilà donc encore un vol manifeste. N'est-on pas en droit de conclure que si Genève et Milan se sont ainsi approprié des martyrs d'Antioche, le Valais peu bien de même avoir usurpé ceux d'Apamée?

Le martyrologe de saint Jérôme me met dans la nécessité d'examiner une preuve qu'il semble fournir en faveur du martyre de la légion thébéenne dans le Valais même; car on le cite pour montrer l'antiquité de la tradition qui fait mourir saint Maurice à Agaune. On y lit effectivement sur le 22 septembre, que « dans le diocèse de Sion, au lieu appelé Agaune, saint Maurice, six autres officiers et 6,585 de leurs compagnons, souffrirent le martyre [2]. » Si saint Jérôme avait écrit lui-même ces paroles, ce témoignage serait de quelque poids, et prouverait au moins l'antiquité de cette tradition, puisque ce Père était mort en 420. Mais il ne faut pas se laisser imposer au nom de saint Jérôme : Dom Dacheri convient lui-même que ce martyrologe n'est point écrit de sa main. Il reconnaît qu'encore que cette pièce doive passer pour ancienne à l'égard du fond, on y a cependant fait dans la suite quantité d'additions, et tel a été le sort des anciens martyrologes; les moines y ont ajouté les martyrs qu'ils ont jugé à propos. Ce qui prouve que l'article de la

[1] III° Kal. Novembris. in Antiochiâ, Nazarii, Gervasii, Protasii, et Celsi pueri.

[2] X° Kal. Octobris, Sidunis civitate, in loco qui dicitur Agaunus, natalis SS. Mauricii, Exuperii, Candidi, Victoris, Innocencii, Vitalis, cum sociis sex milibus quingentis octoginta quinque (Hieron. Martyrol. ap. Dacheri, Spicil. IV, 674).

Digitized by Google

légion thébéenne doit être rangé dans cette classe, c'est qu'on y lit que ce martyre est arrivé dans le diocèse de Sion; tel est effectivement, dans les martyrologes, la signification constante du mot *civitas*. Or, du temps de saint Jérôme, et même longtemps après, on ne parlait point encore du diocèse de Sion, mais de celui d'*Octodurum* ou Martigny. Ce fut là que l'évêque siégea pendant plusieurs siècles; ce ne fut qu'environ l'an 584 que le siége fut transféré à Sion. C'est ce qu'a ignoré celui qui a fourré le martyre de saint Maurice et de ses compagnons dans ce martyrologe; il s'est décelé par là. Dom Luc Dacheri s'était engagé, dans sa préface, à faire imprimer, en caractères italiques, ce que les moines ont ajouté de temps en temps, et qui n'est pas de la première main; il l'a fait à l'égard de plusieurs articles, mais il a oublié sa promesse quand il a été question des martyrs d'Agaune.

Le P. de l'Isle a beau mettre tout en œuvre pour soutenir l'histoire du martyre du Valais, si fort ébranlée par les coups que lui a portés Du Bourdieu, il est bien difficile de répondre aux raisons que cet antagoniste oppose à cette tradition. Ainsi, tout lecteur impartial trouvera que les journalistes de Trévoux, dans l'extrait qu'ils ont donné de la réponse du bénédictin (*Mém. de Trévoux*, 1743, juin, p. 1021), l'ont pris sur un ton trop haut contre le ministre. « S'il est dans l'histoire ecclésiastique des faits, disent-ils, qui puissent être à couvert d'une critique témérairement hasardée, n'aurait-on pas cru que le martyre des soldats de la légion thébéenne devait être de ce genre? Une relation qui a toutes les marques de la sincérité et de la vérité, dont l'auteur, par son caractère, par le soin qu'il eut de s'instruire, par les moyens sûrs qu'il en avait, atteste la fidélité. »

Rappelons-nous cependant que l'auteur des actes de ces martyrs, quel qu'il soit, a la bonne foi d'avouer que, tout ce qu'il en sait, c'est sur le rapport de quelques Genevois, qui avaient ouï conter cette histoire à un de leurs évêques nommé Isaac. Il reconnaît, avec la même ingénuité, qu'il ne sait pas trop bien de

Digitized by Google

qui ce prélat la tenait, mais il soupçonne que ce pourrait bien être d'un évêque Théodore, plus ancien qu'Isaac, mais plus moderne que l'événement d'un siècle entier. Voilà ce qu'il a plu aux journalistes d'appeler *des moyens sûrs de s'instruire.* Montaigne avait bien raison de dire, qu'en matière de traditions de cette nature, les derniers qui les rapportent en savent toujours plus que les premiers. Un événement qui passe par tant de canaux différents sans être encore rédigé par écrit, ne peut à la fin que se trouver changé et altéré.

« Une tradition constante de 1400 ans, continuent les journalistes, le culte aussi étendu que célèbre de ces saints martyrs, un grand nombre de très-anciennes églises dédiées en leur nom, si tout cela ne suffit pas pour assurer un fait de cette nature, que restera-t-il dans l'histoire qui ne puisse être contesté? C'est cependant ce qu'a fait un protestant nommé du Bourdieu, etc. »

Les *Bollandistes*, ou Jésuites d'Anvers, ont marqué encore plus de mauvaise humeur contre lui que ceux de Trévoux; ils l'ont fort maltraité dans leur grand recueil des *Vies des saints*: « Le fameux martyre de la légion thébéenne est établi sur de si solides fondements, disent-ils, qu'on ne saurait assez s'étonner de la témérité d'un certain petit ministre, moitié Anglais et moitié Savoyard, qui a essayé de mordre sur cette troupe sacrée. Un temps viendra, s'il plaît à Dieu, que nous renverserons sa dissertation, etc.[1] » C'est le P. Sollier qui s'était ainsi chargé de réfuter M. du Bourdieu quand il écrivit la *Vie des saints* du mois de septembre, mais la mort l'a dispensé de tenir ses engagements.

Un de mes amis, à qui je montrais ces vivacités du P. Sollier contre M. du Bourdieu, me dit qu'il ne serait pas difficile d'y répondre, d'après les règles de probabilité établies par Bollandus lui-même sur ces sortes de faits. Je le priai de me les com-

[1] Satis mirari nequeo Ministelli cujusdam Anglo-Sabaudici temeritatem, qui agmen illud sacro-sanctum audaci ore arrodere ausus fuerit. *Acta sanctorum*, tom. VII Junii, p. 550.

Digitized by Google

muniquer, car les Jésuites ne pourraient pas récuser un semblable juge, puisqu'il était de leur société. Voici ce que mon ami m'envoya le lendemain :

« Bollandus, habile critique, pose les règles suivantes, et détermine, sur la vie des saints, quatre degrés différents de crédibilité, qui vont toujours en diminuant, après lesquels ce n'est plus qu'incertitude [1].

« Le premier et le plus haut degré de probabilité qu'il établit, est si l'historien, déjà connu pour un homme prudent et sans passion, a vu lui-même les faits qu'il rapporte. — Le second, si, sans les avoir vus, il les tient d'un témoin oculaire. — Le troisième, s'il les tient d'un autre qui les aurait appris d'un témoin oculaire. — Le quatrième enfin, si faute de tel témoin médiat ou immédiat, il cite quelque historien qui soit dans l'un des trois cas précédents, ou quelque acte de donation, de testament, de transaction, ou bien quelques mémoires d'auteur qui fût aussi dans un des cas déjà marqués.

« Bollandus vous garantit la probabilité des faits, s'ils ont quelqu'une de ces quatre conditions ; mais s'ils n'en ont aucune, il ne sait plus si vous devez les croire ou les rejeter : *quam illis adhibeas fidem, jure ambigas.* Il fait peu de fond sur les traditions populaires, et sur ces récits où la vérité s'altère et se perd en passant de bouche en bouche, même parmi les gens de lettres, à ce qu'il observe, et qu'il est bon de retenir.

« Il est aisé d'appliquer ces règles au martyre de la légion thébéenne : 1° saint Eucher, le premier qui l'ait mis par écrit pour en conserver la mémoire, bien loin d'avoir vu la chose, ne l'écrivait qu'un siècle et demi après ; 2° il ne la tenait, et n'a pas pu la tenir immédiatement de personne qui l'eût vue ; 3° ni même de personne qui la lui ait rapportée d'après un témoin oculaire ; 4° il ne cite ni historien, ni acte de donation, de testament ou de transaction, ni mémoires écrits par aucun

[1] *Acta sanctorum*, tome I, Præfatio generalis in Vitas Sanctorum, cap. 3.

Digitized by Google

auteur. Rien de tout cela n'est allégué dans la relation d'Eucher, et même sa lettre à l'évêque Salvius marque expressément le contraire. *Je me suis informé*, dit-il, *de la vérité de la chose avec des gens dignes de foi, et ils m'ont assuré qu'ils la tenaient de saint Isaac, évêque de Genève, qui, je crois, l'aura sue du bienheureux évêque Théodore, plus ancien que lui.*

« Toute l'information, comme on le voit, aboutit à un simple récit, transmis de bouche successivement par Théodore, évêque d'Octodurum, à Isaac, puis par celui-ci à des anonymes, enfin par ceux-ci jusqu'à Eucher. D'ailleurs, il s'en faut bien que cette succession de récit ne remonte aussi près de l'origine que l'exigent les règles de Bollandus. Eucher souscrivit au concile d'Orange, tenu l'an 441, et Théodore à celui d'Aquilée en 381, presque un siècle après l'événement. Mais Eucher, bien éloigné de vouloir tromper personne, ne laisse pas ignorer la source où il a puisé. Remarquez sa délicatesse : il n'ose affirmer qu'Isaac, évêque de Genève, ait appris la chose de Théodore. *Isaac, à ce que je crois*, dit-il simplement, *l'avait apprise de Théodore.* C'est moins le combattre qu'imiter sa retenue, si l'on propose une autre conjecture que la sienne. Il ne paraît point qu'Isaac et Théodore se soient connus, mais on sait bien que saint Ambroise et Théodore se sont vus au concile d'Aquilée et à l'assemblée de Milan. Or si saint Théodore eût su le martyre d'une légion thébéenne à Agaune, il en aurait instruit saint Ambroise, si curieux en fait de martyrs qu'il y revient cent fois, sans dire un mot de cette légion. Tout se réduirait donc au seul récit d'Isaac, plus jeune que Théodore, et plus éloigné de l'origine, soit pour le temps, soit pour le lieu du martyre. Il est vrai que selon la relation d'Eucher, Théodore découvrit les corps des martyrs ; mais elle ne l'avance que sur un bruit qui courait de son temps et qui ne venait d'aucun récit d'Isaac ni de Théodore, pareil au récit que la lettre à Salvius allègue pour l'histoire du martyre.

« Quoi qu'il en soit, Bollandus détaille fort au long les incon-

Digitized by Google

vénients de ces récits qui se transmettent ainsi de bouche, et les altérations qu'ils souffrent dans leurs principales circonstances. *Je raconte* (dit-il), *un fait à quelque ami, qui le débite à d'autres, et ceux-ci le répandent si fort, qu'enfin il revient jusqu'à moi, mais tellement défiguré que j'ai peine à le reconnaître.* »

Voilà, ce me semble, de quoi justifier parfaitement M. du Bourdieu de ses doutes sur la vérité de cette histoire. Vous auriez souhaité, Monsieur, qu'il eût apporté un peu plus de ménagements en combattant la légion thébéenne. Je conviens avec vous qu'il eût pu adoucir un peu la manière dont il a traité ce sujet; mais je vous prie de considérer que l'église, dans le concile de Constantinople, en 692, condamne elle-même les *vies fabuleuses des saints et des martyrs*, et que des auteurs catholiques romains ont pris la liberté que s'est donnée M. du Bourdieu, de traiter de fables certaines légendes de martyrs. On a débité assez longtemps l'histoire merveilleuse des *onze milles vierges*, qu'on prétendait avoir été martyrisées à Cologne: le père Sirmond les a, d'un trait de plume, rayées du martyrologe. Doit-on trouver mauvais qu'un protestant, à l'aide d'une bonne critique, fasse la même chose à l'égard de ces 6000 soldats thébéens, qui, bien examinés, se trouvent être aussi des martyrs chimériques?

La dissertation de M. du Bourdieu a produit son effet, au moins parmi les protestants. Une année après son impression, parurent les *Annales ecclesiastici* de M. Basnage de Flottemenville, où le récit de la légion thébenne est traité de fable, et réfuté par des objections auxquelles il est bien difficile de répondre (tome II, p. 578).

Pour les catholiques, il ne faut pas s'attendre qu'ils se rendent à ces preuves: ils iront toujours leur chemin. Quantité de paroisses ont choisi saint Maurice pour leur patron, et ne le changeront pas. Le roi de Sardaigne Victor-Amédée, sur la fin de son règne, ordonna par ses *Constitutions* que cette fête fût généralement chômée dans ses États. Serait-ce, comme quel-

Digitized by Google

ques-uns l'ont dit, comme une espèce de réparation faite aux martyrs thébéens contre les doutes injurieux du ministre protestant? Serait-ce que, lorsque les adversaires de l'Église romaine traitent quelques-uns de ses saints, de saints de contrebande, il doive en résulter un plus grand honneur conféré à ces saints douteux? Je ne le pense pas. Encore que M. du Bourdieu eût été chapelain de mylord Schomberg en Piémont, le roi Victor n'a probablement jamais su qu'il eût écrit contre l'histoire de saint Maurice et de ses compagnons. Les Princes ne s'embarrassent guère des hostilités de la République des lettres. La véritable raison de cette mesure, c'est que le roi Victor, quand il fut vieux, donna dans la dévotion : il ordonna de célébrer de même la fête du saint-suaire, et quant à saint Maurice, il ne faut pas oublier qu'il est regardé comme le patron du Piémont et de la Savoie, et qu'il y a un ordre de Chevaliers établis sous son nom, dont le duc de Savoie est le grand maître.

V

RÉPONSE A QUELQUES QUESTIONS SUR L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DU VALAIS.

(L'ordre chevaleresque des S.S. Maurice et Lazare — La croix de Savoie. — L'abbaye de Saint-Maurice en Valais, et le prétendu prodige des poissons de son vivier. — Relique du *pouls* du roi saint Sigismond. — Où était *Epaune*, lieu de la tenue d'un concile célèbre, en 517 ? — L'éboulement du mont *Tauredunum*. — Epenassex en Valais ; ce nom dérive probablement des *peigneurs de chanvre*).

(*Journal Helvétique*, Août 1746.)

MONSIEUR,

Vous revenez encore sur un sujet qui nous a déjà occupé assez longtemps, et que je regardais comme à peu près épuisé.

Digitized by Google

Vous souhaitez de nouveaux éclaircissements relatifs à l'histoire du Valais, ou de la légion thébéenne. J'avais dit un mot, dans ma dernière lettre, de la chevalerie de saint Maurice, dont les ducs de Savoie portent le titre de grands maîtres. Vous commencez par là vos nouvelles questions, et vous voulez que je vous marque la date de l'établissement de cet Ordre.

La plupart des historiens regardent comme l'instituteur Amédée VIII, le dernier comte et le premier duc de Savoie. Ils prétendent que ce prince s'étant retiré avec six seigneurs de sa cour, dans la solitude de Ripaille, les choisit pour être les premiers chevaliers de l'Ordre. Ce qu'il y a de certain, c'est que ce prince fonda des chanoines réguliers, sous la règle de saint Augustin; mais il ne s'agissait point encore de l'établissement de cette chevalerie. Il paraît, par la bulle de Grégoire XIII, du 16 septembre 1572, que cet établissement est beaucoup plus récent. Le P. de l'Isle, qui a tâché de donner à l'histoire du martyre de saint Maurice le plus d'antiquité qu'il a pu, se range cependant au sentiment de ceux qui ne font pas remonter plus haut cette chevalerie qu'au temps de ce pape. Il adopte la date que lui a donnée le P. Héliot, dans son *Histoire des ordres religieux* [1].

Le pontife accorde à Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, la permission d'instituer un ordre de chevalerie sous le nom de Saint-Maurice, pour repousser les efforts des hérétiques et des infidèles [2]. Le P. Héliot nous spécifie un peu mieux les intentions du pape. Il lui fait dire dans sa bulle, que ce qui a porté ce prince à établir cette chevalerie, c'était « pour s'opposer à l'hérésie qui s'introduisait dans ce temps-là dans plusieurs provinces, et dont les frontières de Savoie étaient menacées, à cause du voisinage de Genève, qui était le centre de l'hérésie de Calvin, d'où elle s'était répandue aux environs. » Ne soyez plus

[1] Tome VI, page 80.

[2] Ad sustinendos et propulsandos quosvis hæreticorum et infidelium impetus.

Digitized by Google

surpris après cela, Monsieur, si un ministre s'est déclaré contre saint Maurice, puisque le voilà chef d'une troupe de braves, qui en veulent à la religion protestante, et qui font vœu de s'opposer à ses progrès. Les hostilités de part et d'autre ne doivent plus nous étonner.

Je ne dois pas oublier de remarquer que Grégoire XIII, dans une autre bulle du 13 novembre de la même année, unit à cet Ordre celui de Saint-Lazare, qui était fort déchu de son premier état. Il voulut par là augmenter les revenus de la nouvelle chevalerie de Saint-Maurice.

Puisque nous en sommes au redressement de quelques erreurs qui regardent l'histoire de saint Maurice, en voici encore une de ce genre. On dit ordinairement que la croix blanche des armes de Savoie est l'étendard même de ce tribun. Les prédicateurs qui prêchent le jour de la fête de ce saint, et qui font son panégyrique dans notre voisinage, ne manquent guère de remarquer que c'est du chef de la légion thébéenne et de son étendard, que leurs princes ont tiré leurs armes. Mais le père Menestrier, fort expert dans les matières du blason, a réfuté ce sentiment vulgaire, et prouvé que la croix de Savoie a une tout autre origine.

« Ces armoiries sont de gueule à la croix d'argent, dit-il. On débite là-dessus une fable, qu'Amédée le Grand avait fait lever avec ses troupes le siége de Rhodes, et qu'ensuite les chevaliers de Rhodes le prièrent de prendre leurs armoiries. Guichenon a réfuté cette fable, mais il n'a pas donné la véritable origine de ces armoiries. Ce sont celles de Piémont, et originairement celles de saint Jean-Baptiste, comme la croix de gueules sur argent est celle de saint Georges. Toute la Lombardie a été autrefois sous la protection de saint Jean-Baptiste. Paul Diacre a remarqué que Thodelinde, reine des Lombards, fit bâtir, à douze milles de Milan, un magnifique temple en l'honneur de saint Jean-Baptiste, pour se mettre sous sa protection, avec le roi son mari, qui avait été duc de Turin, ses enfants et toute la

Digitized by Google

nation des Lombards. Les anciennes armoiries de Savoie étaient l'aigle; mais depuis que les comtes de Savoie furent maîtres du Piémont, ils prirent la croix de saint Jean-Baptiste [1]. »

La seconde question que vous m'avez faite regarde l'abbaye de Saint-Maurice, dont vous voudriez connaître un peu l'histoire. Pour vous épargner la peine de feuilleter les auteurs qui en ont parlé, je vais vous en marquer les principaux traits. Vous savez déjà que c'est Sigismond, roi de Bourgogne, qui la fonda au commencement du sixième siècle. On prétend qu'il y mit jusqu'à 900 moines, ce qui paraît un peu exagéré. J'ai trouvé cette circonstance dans la *Vie de saint Sigismond*, écrite par un capucin nommé le P. Sigismond de Saint-Maurice. Voici quelques autres particularités que j'ai tirées de la même source. Il nous apprend que Louis le Débonnaire, roi de France, passa à Saint-Maurice l'an 815 environ, qu'il trouva les religieux fort déréglés, qu'il les en chassa, qu'il y établit des chanoines et un prévôt pour les gouverner. Vous n'avez pas oublié, sans doute, ce que j'ai rapporté dans une de mes précédentes lettres, d'après la *Chronique de Marius*, que peu d'années après la fondation du roi Sigismond, les religieux de Saint-Maurice sortirent de leur monastère, une belle nuit, pour égorger leur évêque et son clergé.

On trouve, dans les archives du monastère, qu'il fut ruiné de fond en comble par les Sarrasins, environ l'an 900. Baronius rapporte qu'ils le brûlèrent encore quarante ans après. Outre ce qu'il a souffert de l'incursion de ces barbares, il a aussi été détruit d'autres fois par les guerres de Savoie, de France et de Bourgogne. Mais Rodolphe, roi de Bourgogne, le rétablit en 1014.

Les chanoines qui y étaient de la main de Louis le Débonnaire, se conduisirent bien pendant un espace assez considérable. Mais à la fin le dérèglement s'y glissa comme auparavant,

[1] Le P. Menestrier, *Recherches sur le Blason*. Tome II, page 130.

Digitized by Google

et environ l'an 1130, le comte Amédée de Savoie y établit d'autres chanoines, connus sous le nom de *chanoines réguliers de Saint-Augustin.* Ceux qui y sont aujourd'hui sont du même Institut.

Le monastère fut brûlé en 1347 et 1560. Le dernier malheur qu'il a éprouvé, fut encore un terrible incendie qui le consuma presque entièrement l'an 1692 ou 1693 : il n'y eut d'épargné qu'un petit corps de logis et l'église. Cette église avait aussi beaucoup souffert auparavant du voisinage de la montagne. En 1611, il se détacha des pierres du rocher, qui écrasèrent les voûtes du chœur, rompirent les formes et firent bien d'autres ravages. Depuis ce temps-là on a trouvé à propos de s'éloigner d'un si mauvais voisin, et on a rebâti l'église un peu plus loin de la montagne.

Le bon père Sigismond, qui m'a fourni les principaux mémoires pour cette petite histoire de ce monastère, que vous avez souhaitée, m'apprend une particularité plus curieuse que toutes les révolutions que cette maison a essuyées. C'est une merveille dont je ne connais aucun autre exemple. Je vais transcrire fidèlement le récit que nous en fait cet historien.

Description remarquable des poissons qui sont dans le vivier du Monastère de Saint-Maurice.

« Entre les œuvres merveilleuses que le grand Dieu a opérées au saint lieu d'Agaunum, sont les poissons qui se nourrissent dans le vivier. Ces poissons, de toute antiquité, et depuis la fondation du monastère faite par saint Sigismond, ont servi d'avertissement aux religieux qui devaient mourir. Quand il mourait un de ces religieux, en même temps mourait un de ces poissons ; mais souvent aussi le poisson mourait le premier, et c'était un signe et présage de la mort prochaine de quelqu'un d'eux ; ce qui leur donnait à tous sujet de se bien préparer à la mort[1]. »

[1] *Vie de saint Sigismond*, à Sion 1666, chap. XXXI.

Digitized by Google

Il me semble, Monsieur, d'avoir lu dans la légende que saint Antoine de Padoue prêchait quelquefois aux poissons, plus sage en cela que saint François d'Assise, qui endoctrinait de temps en temps les hirondelles, lesquelles, au lieu de l'écouter, ne faisaient que chanter ou babiller. Les auditeurs aquatiques de saint Antoine observaient beaucoup mieux le silence. Mais admirez la merveille! Voici ces auditeurs si silencieux devenus prédicateurs. Ils exhortent les religieux de Saint-Maurice à revêtir les dispositions requises pour bien mourir, et ils sacrifient leur vie pour tirer de la sécurité ces religieux relâchés!

Le P. Sigismond ajoute que cette singularité a cessé depuis l'an 1615, et il avoue en même temps qu'il ne saurait imaginer quelle peut être la raison de cette discontinuation. Il me semble cependant que le bon Père, avec un peu de méditation, aurait pu expliquer la cessation de cette merveille. Voici ce qu'il aurait pu dire là-dessus. Il a rapporté dans les temps anciens de fréquents déréglements des religieux. Alors des avertissements extraordinaires, pour les faire penser à la mort, étaient à leur place. Comme on peut supposer que dès le dix-septième siècle leurs mœurs ont été plus réglées, de même que celles du reste du clergé, alors ce phénomène effrayant n'aura plus été si nécessaire.

Voilà l'explication qu'aurait pu donner l'historien franciscain, dont le livre est rempli de réflexions et de moralités à sa manière, c'est-à-dire qui sentent fort le couvent. Si vous me demandez la mienne, elle est beaucoup plus simple, c'est de nier le fait, c'est-à-dire que la mort d'un poisson du vivier de Saint-Maurice se soit toujours rencontrée, pendant plusieurs siècles, avec celle d'un religieux. Cette merveille nous vient du pays des fables. Vous avez pu voir, Monsieur, dans mes lettres précédentes, tant d'événements apocryphes qui sont crus dans le Valais, que vous n'aurez pas de peine à y joindre la merveille des poissons.

On trouve dans l'*Art de penser* une excellente règle, et qui

Digitized by Google

est d'un grand usage. La voici : « Quand il s'agit de rechercher les causes des effets extraordinaires que l'on propose, il faut d'abord examiner avec soin si ces effets sont véritables, car souvent on se fatigue inutilement à chercher des raisons de choses qui ne sont point. Il y en a une infinité qu'il faut résoudre en la même manière que Plutarque résout cette question qu'il se propose : *Pourquoi les poulains qui ont été courus par les loups, sont plus vites que les autres?* Après avoir essayé d'expliquer cette vitesse, qui est restée aux poulains qui ont eu des loups à leurs trousses, propriété beaucoup plus croyable que celle qu'on a attribuée aux poissons de Saint-Maurice, il abandonne cependant cette tentative, et s'en tient à nier le fait. Cette solution, qu'on doit si souvent appliquer aux choses naturelles, convient encore mieux aux merveilles surnaturelles qu'on nous débite si souvent. Je conviens qu'il peut être arrivé par hasard que quelque poisson du vivier sera mort en même temps qu'un religieux; un exemple ou deux de cette nature auront pu donner lieu à chercher de la liaison entre ces deux événements. Rien de plus commun que le sophisme: *Post hoc, ergo propter hoc.*

Pour bien juger d'un événement, il est bon encore de connaître le caractère de l'historien qui nous le rapporte. Le nôtre est d'une crédulité excessive. Je pourrais vous en citer plusieurs traits qui vous divertiraient, mais pour abréger je me contenterai de vous faire part d'une relique singulière qu'il nous annonce dans son ouvrage. On y trouve un long chapitre où il fait le détail de toutes les reliques de saint Sigismond que l'on conserve dans diverses églises. Voici la dernière dont il fait mention : « Au duché de Savoie, dit-il, au bas du Faucigny, au-dessus de la ville de Cluse, il y a une paroisse qui s'appelle Saint-Sigismond, et son église aussi, dans laquelle est conservé honorablement le pouls du même saint (*pulsus arteriæ*). » Voilà qui n'assortit pas mal le fameux *Hem de saint Joseph*[1].

[1] *Vie de saint Sigismond*, page 516.

Digitized by Google

Pendant le règne de Sigismond et dans ses États, l'on tint un concile qui est connu sous le nom de concile d'Epaune. Les écrivains ecclésiastiques le placent à l'an 517. Si le temps en est bien connu, il n'en est pas de même du lieu. On est fort embarrassé à le déterminer. M. Briguet s'est prévalu de cette incertitude; il a trouvé à propos de mettre Epaune dans le Valais, et de faire honneur à son pays de la tenue de ce concile. Il le dit formellement dans son *Valesia Christiana*, mais il renvoie à une dissertation qu'il avait publiée quelques années auparavant, où ce sujet est traité d'une manière plus étendue[1]. Vous en avez vu l'extrait dans le *Journal helvétique*[2]. Vous m'en demandez mon sentiment, et c'est par là que vous finissez votre lettre.

Si je voulais me dispenser de vous répondre un peu en détail, je n'aurais, Monsieur, qu'à vous prier d'abord de faire attention au peu d'importance de ce que vous me demandez. Il est assez inutile d'approfondir ce point de géographie. Il n'est intéressant que pour les Valaisans, qui illustrent leur pays en y plaçant un concile de plus. Mais si j'insistais trop sur cette inutilité, vous me soupçonneriez de vouloir éluder la question: il vaut donc mieux tâcher de vous satisfaire.

Il y a des sujets peu importants par eux-mêmes, qui ne laissent pas de piquer la curiosité des gens de lettres, seulement parce qu'il est difficile de les éclaircir. Celui-ci est à peu près de ce genre. Epaune est aujourd'hui un lieu presque absolument inconnu; aussi les savants sont fort partagés pour en fixer la situation. Vous me dispenserez de rapporter leurs différents sentiments. M. Briguet l'a fait, et il essaie de faire prévaloir le sien; mais, quoi qu'il en puisse dire, un diplôme de Louis le Débonnaire ne permet pas de placer Epaune hors du diocèse de Vienne[3]. Avitus, qui en était évêque, souscrit le

[1] Concilium Epaunense assertione clarâ et veridicâ loco suo, ac proprio fixum in Epaunensi parochiâ Vallensium, vulgo Epenassex. Seduni 1741.

[2] *Journal Helvétique*, juin 1742, p. 87.

[3] Un acte de l'an 831, rapporté dans les *Capitulaires de Baluze*, t. II, col.

Digitized by Google

premier à ce concile, et y présida sans doute. Dans la lettre circulaire qu'il écrivit pour y convoquer les évêques de sa province, il marque qu'il avait choisi Epaune comme le lieu le plus commode pour la célébration de ce concile, eu égard à l'éloignement des prélats qui devaient s'y rendre. Vous savez, Monsieur, que le royaume de Bourgogne, dans ce temps-là, commençait à Orange et finissait dans le Valais. Le voisinage de Vienne convenait donc à tous les évêques du royaume de Bourgogne : c'en était le centre, au lieu que ceux qui seraient venus d'Orange jusque dans le Valais, auraient fait bien du chemin. Voyez, je vous prie, une dissertation de M. le président de Valbonnais, où il démontre qu'Epaune doit être dans le diocèse de Vienne : vous la trouverez dans les *Mémoires de Trévoux*, février 1715, art. 22.

Il s'agit présentement de voir si les raisons de M. Briguet, pour placer Epaune dans le Valais, peuvent balancer celles-là. Il combat d'abord le sentiment de M. de Valbonnais par cette raison, que l'Épaune du diocèse de Vienne n'était qu'une paroisse ou un village, qui ne devait pas être assez connu pour qu'Avitus se fût contenté de le nommer pour le rendez-vous du concile, sans aucune autre indication, au lieu que l'Epaune du Valais ne pouvait pas être ignoré à cause du voisinage d'Agaune, et du plaisir que Sigismond se faisait de fréquenter ce lieu.

L'auteur nous fait ensuite la description de cet *Epaune* du Valais. C'était, dit-il, un bourg fortifié et célèbre, surtout par ses excellents pâturages, par la bonté de ses eaux et la pureté de l'air, par ses richesses, à cause du passage de l'Italie, de la France, de la Suisse et de l'Allemagne. Le pieux Sigismond

2433, dit : Vicum qui dicitur Epaonis, qui erat ex regione S. Mauritii, c'est-à-dire, vis-à-vis de la principale église de Vienne dédiée à saint Maurice. On voit aussi dans la Diplomatique du P. Mabillon, p. 566, qu'Epaone pouvait être vu de Vienne même, étant : in vicinia et in prospectu ipsorum Archiepiscopi et Canonicorum Viennensium. Epaone ou Epaune, car ces deux mots se prononcent de même, était une paroisse du temps d'Avitus, propre à y tenir un concile, mais qui était déjà presque ruinée en 831.

Digitized by Google

allait s'y récréer assez fréquemment; il y était surtout attiré par la vénération qu'il avait pour les reliques des martyrs thébéens, et ce fut là que ce prince fit convoquer le concile. Malheureusement ce petit paradis terrestre se trouva situé trop près d'une haute montagne dont les fondements écroulèrent; elle tomba sur le bourg et l'écrasa. Notre auteur cite la *Chronique de Marius*, qui décrit cet accident tragique, arrivé de son temps, que l'on fixe à l'an 562. Grégoire de Tours le rapporte aussi à peu près de la même manière; l'un et l'autre ajoutent cette circonstance étonnante, c'est que le cours du Rhône ayant été arrêté par la chute subite de cette montagne, quand cet amas d'eaux eut rompu ses digues, il causa du désordre jusqu'à Genève, à l'autre extrémité du lac. Il emporta notre pont, nos moulins, se jeta dans la ville même, où plusieurs personnes furent noyées. Je remarquerai, en passant, que, pour rendre cette relation croyable, il faut nécessairement supposer une circonstance que ces deux historiens ont omise, c'est que la chute de cette montagne fut causée par un tremblement de terre qui se fit sentir en même temps à Genève, et dont les secousses causèrent le désordre qu'ils rapportent. On nous apprend que la montagne, dont se détacha la terrible masse qui fit tous ces ravages, s'appelle aujourd'hui le Jorat. Son nom ancien est le mont Taurus.

Mais quelle preuve a-t-on qu'au pied de ce mont il y eût autrefois un bourg appelé Epaune? M. Briguet allègue pour cela la tradition du pays. Pour lui donner plus de poids, il a prié M. l'abbé Claret de lui expédier un certificat là-dessus, qu'il a inséré dans sa dissertation. Il cite quelque poëte moderne, qui a dit que la légion thébéenne avait souffert le martyre à Epaune pour Agaune. Il reste aujourd'hui un village fort à portée du lieu où doit s'être tenu ce concile; il porte le nom d'Epenassex, où notre chanoine croit reconnaître visiblement l'ancien nom d'Epaune.

Il ne dissimule point une difficulté qu'on peut lui faire sur la tenue de ce concile dans le Valais, c'est qu'on pourrait bien

Digitized by Google

l'avoir confondu avec celui d'Agaune. Voilà deux assemblées d'évêques que l'on place à demi-lieue l'une de l'autre, et dont les dates se rapportent aussi; les mêmes matières furent agitées à peu près dans ces deux conciles; il est donc assez naturel de n'en faire qu'un. Mais M. Briguet indique, dans le dernier chapitre, plusieurs circonstances différentes dans ces deux conciles, et il a beaucoup de penchant à croire qu'ils ne sauraient être le même; cependant il suspend son jugement et il en soumet la décision à Benoît XIV. Si vous le trouvez à propos, Monsieur, nous nous en rapporterons aussi à ce qu'en dira le saint-père.

La preuve que notre chanoine trouve la plus triomphante, pour placer ce concile dans le Valais, c'est qu'il est resté des traces bien marquées du nom d'Epaune dans un village voisin du lieu où devait être cet ancien bourg avant qu'il fût écrasé. On trouve tout près de là un hameau qui porte le nom d'Epenassex, visiblement dérivé d'Epaune. Le P. Sigismond, capucin, se vante d'être le premier qui ait fait cette découverte, et il s'étend beaucoup à la mettre dans tout son jour dans les chapitres XXXIV et XXXIX de la *Vie de saint Sigismond*. Pour juger de la validité de cette preuve, je ne crois pas, Monsieur, qu'il soit nécessaire de recourir au saint-père, comme pour la question précédente. Peut-être que, connaissant vous et moi le langage du pays, nous sommes plus en état que lui de trouver la véritable origine du nom de ce village.

Tous les savants conviennent que, pour retrouver les anciens lieux dont a parlé quelque historien, il faut faire attention aux noms modernes voisins du lieu dont on cherche la position, et que, lorsqu'on y trouve quelque conformité, c'est déjà là une indication fort utile. L'abbé Lebeuf, chanoine d'Auxerre, a découvert par cette méthode quantité d'endroits des Gaules dont avaient parlé les anciens historiens et qu'on ne reconnaissait plus aujourd'hui, mais cette règle doit être employée avec beaucoup de précaution. La preuve qu'on en tire n'a de force qu'à la suite de quelques autres, et elle n'est plus d'aucun poids si,

Digitized by Google

dans le langage moderne du pays, ce nom signifie quelque chose qui ait pu être une occasion naturelle d'appeler ainsi ce lieu. Il semble bien d'abord qu'Epaune peut avoir fait Epenassex, mais afin que la ressemblance de ces deux mots ne vous impose pas trop, il est bon de vous avertir que, dans le patois de Savoie, ce mot, ou un tout semblable, signifie un homme qui peigne le chanvre [1]. La Savoie et le Valais sont assez voisins pour que le peuple ait le même idiome, ou au moins fort ressemblant. Il y a donc beaucoup d'apparence que quelque ouvrier qui peignait le chanvre, et qui demeurait dans ce lieu, aura été l'occasion de l'appeler Epenassex, c'est-à-dire le village où l'on peigne le chanvre. Rien de plus naturel que de désigner ce hameau par le métier que l'on y exerçait, métier au reste tout à fait relatif à la vie champêtre. Si cette origine n'est pas si propre à illustrer le lieu que celle que lui donne M. Briguet, elle est au moins plus vraisemblable.

Quelle étrange chute, dira-t-on! Des Pères d'un Concile devenus peigneurs de chanvre! Mais, Monsieur, je ne vois pas qu'il y ait là de quoi tant se récrier, car, après tout, cette chute n'est pas aussi funeste que celle de la montagne qui écrasa autrefois ce bourg; celle-ci ne fera un mal réel à personne. Tout se réduit à dégrader un peu un lieu que l'on avait voulu, assez légèrement, rendre célèbre par la tenue d'un concile. On a bien des exemples de ces origines savantes, que l'on a essayé de donner à quelque endroit pour lequel on s'affectionne, et qu'il faut ensuite prendre au rabais quand on les examine mieux.

[1] Les paysans de Savoie appellent les peigneurs de chanvre, des *épenassieux*.

Digitized by Google

C. SAVOIE.

VI

LETTRE SUR AMÉDÉE VIII, DUC DE SAVOIE, ÉLU PAPE SOUS LE NOM DE FÉLIX V.

(*Bibliothèque Française*, d'Amsterdam, tome XLI, première partie, 1745).

MONSIEUR,

Vous venez de lire l'*Histoire de Louis XI*, par M. Duclos. Vous me demandez ce que je pense du portrait que cet auteur a fait d'Amédée VIII et de la vie voluptueuse qu'il lui fait mener à Ripaille. Voici ce qu'il en dit:

« Le concile de Bâle ayant déposé Eugène en 1439, avait élu Amédé VIII, duc de Savoie. Ce prince, après avoir cédé ses Etats à son fils, s'était retiré auprès de Genève, dans le château de Ripaille, où il menait, avec quelques courtisans, la vie la plus voluptueuse. Cependant, comme sa retraite avait fait beaucoup d'éclat, et que ses plaisirs étaient ignorés, le concile l'éleva au pontificat sous le nom de Félix V [1]. »

Je vous avoue, Monsieur, que j'ai été surpris que cet académicien ait donné ainsi, sans examen, dans le préjugé vulgaire. Il nous déclare, dans sa préface, qu'il a méprisé les traditions du peuple, qu'il a supprimé les fables qui ne doivent leur naissance qu'à des bruits populaires, et je crois que la vie voluptueuse de ce prince est une tradition fabuleuse. Mais comme ce qui regarde Amédée VIII n'entrait qu'incidemment dans l'*Histoire de Louis XI*, cet historien n'aura pas cru devoir examiner si scrupuleusement cet article. Il a voulu réserver toute son attention et toute son exactitude, pour son sujet principal.

[1] *Histoire de Louis XI*, tome I, page 108.

Digitized by Google

Pour moi, dont la tâche est de discuter ce fait, je vais, puisque vous le souhaitez, l'examiner un peu en détail. Vous prétendez que je dois être en main pour cela, comme voisin du lieu où s'est passé la scène. Il est vrai que Ripaille n'est qu'à cinq ou six lieues de Genève, au bord du lac Léman; mais il est fort douteux que ceux qui sont à portée de cet endroit, aient, par cela même, plus de facilité que les autres à répondre à votre question. Il est vrai que si le voisinage ne nous donne pas plus de lumières sur ce point d'histoire que n'en ont ceux qui vivent dans des pays éloignés, il le rend au moins un peu plus intéressant, et fait que l'on s'affectionne à traiter ce sujet.

Il faut convenir d'abord que cette vie sensuelle et voluptueuse, que l'on attribue à ce prince dans sa retraite, ne s'accorde pas avec l'idée avantageuse que la plupart des historiens nous en ont donnée; elle ne s'accorde guère non plus avec le choix du concile de Bâle, qui jeta les yeux sur lui pour occuper le trône pontifical. Vous m'avouerez, Monsieur, que c'est déjà un phénomène des plus singuliers de voir un concile, dans l'embarras où il se trouvait pour l'élection d'un pape, penser à un prince séculier, qui avait été marié, qui avait plusieurs enfants, et qui n'avait reçu aucun des ordres sacrés. On ne peut expliquer ce choix des Pères du concile, que par la grande idée que l'on avait de ce prince et par la bonne réputation qu'il s'était acquise; il avait abdiqué le gouvernement de ses Etats depuis deux ou trois années; il avait choisi la solitude pour y vivre dans la dévotion. Tant qu'il avait été dans le monde, la plupart des princes de l'Europe avaient eu recours à lui pour accorder leurs différends; il semblait être l'arbitre né des démêlés des souverains, et on l'appelait à cause de cela *le Salomon de son siècle*. L'estime générale dont jouissait ce prince détermina donc en sa faveur les Pères du concile.

Outre ses talents, il paraît que l'on fit aussi grande attention à sa conduite. Avant que de l'élire, on prit des informations de sa vie et de ses mœurs, d'où il résulta « qu'il avait toujours été

Digitized by Google

fort régulier dans sa conduite, assidu aux offices divins, exact à réciter tous les jours le bréviaire, quoique prince laïque [1]. »

Énée Sylvius, qui devait être bien informé, puisqu'il était secrétaire du concile de Bâle, rapporte de cette manière l'élection de ce prince : « Il y en eut un, dit-il, qui eut plus de voix que tous les autres, c'est le très-excellent Amédée, duc de Sávoie, doyen des chevaliers de St-Maurice de Ripaille, dans le diocèse de Genève. Les seize électeurs, considérant qu'il était alors dans le célibat, et qu'il vivait en religieux, le jugèrent digne du gouvernement de l'Église. » Ce même auteur introduit ensuite un des membres du concile, qui fait un long et magnifique éloge d'Amédée, surtout de sa dévotion. Il dit, entre autres choses, « qu'il ne portait d'habits que ceux qui étaient nécessaires pour se garantir du froid, et qu'il ne mangeait que ce qu'il fallait pour ne pas mourir de faim [2]. » Assurément ce n'est pas là le portrait d'un voluptueux ou d'un débauché.

Félix V, après avoir fait dans la suite sa cession du pontificat à Nicolas V, qui vous est trop connue pour en rapporter le détail, se relégua une seconde fois dans sa solitude de Ripaille, où il passa le reste de ses jours dans un honnête et pieux loisir. Il y vécut exemplairement avec ses chevaliers de l'ordre militaire de St-Maurice. Sa conduite y fut innocente et régulière. « Il n'y a donc point de fondement, conclut le continuateur de l'abbé Fleury, dans ce que quelques auteurs ont avancé qu'on y vivait dans les délices et dans la bonne chère. » Mais qui sont ces auteurs qui ont cherché à décrier ce prince par cet endroit-là? Puisqu'il s'agit d'instruire le procès, il ne faut point les dissimuler.

Je ne crois pas qu'il faille s'arrêter à ce qu'en a dit le Pogge, Florentin. Son témoignage doit être laissé à quartier ; outre qu'il était naturellement caustique et mordant, qu'il s'était diffamé

[1] *Continuation de l'Histoire ecclésiastique de Fleury, sur l'an 1439.*
[2] Enée Silvius, *Histoire du concile de Bâle*, liv. II, p. 107.

Digitized by Google

lui-même par ses médisances, il était encore secrétaire du pape Eugène IV, et à ses gages, c'est-à-dire que sa plume était vendue à l'antagoniste de notre Félix V. C'est apparemment le Pogge, qui minuta la lettre circulaire qu'Eugène adressa aux princes chrétiens, où Amédée, par un mauvais jeu de mots, est appelé Asmodée, et où l'on dit que « c'est à l'instigation de certains sorciers vaudois, qui sont dans son pays, qu'il a pris d'abord le masque d'ermite. » De semblables invectives ne méritent pas d'être rapportées. Il est bon cependant de remarquer que, dans cette violente bulle, où l'on ne garde aucune mesure avec ce prince, on ne l'attaque pourtant point sur sa sensualité. Ce silence ne vous paraît-il pas déjà d'un grand poids?

Mais un témoignage qui n'est nullement favorable à notre solitaire de Ripaille, et que l'on ne saurait supprimer, c'est celui de Monstrelet; il était son contemporain, et, par conséquent, il doit être écouté préférablement aux historiens modernes. Voici donc comme il en parle : « Quant au gouvernement de sa personne, il retint encore vingt de ses serviteurs, pour lui servir, et les autres qui se mirent prestement avec lui en firent depuis pareillement, chacun selon son état. Et se faisoient, lui et ses gens, servir en lieu de racines et d'eaux de fontaine, du meilleur vin et des meilleures viandes qu'on pouvait rencontrer [1]. » Voilà l'historien qui a fait le plus de tort à Amédée; il dément formellement les éloges qu'on lui avait donnés sur son genre de vie mortifié. Comme on a plus de penchant à croire le mal que le bien, Monstrelet semble avoir donné le ton à la plupart des auteurs qui, dans la suite, ont eu occasion de parler de la retraite de ce prince.

Il faut convenir que ce narré de Monstrelet embarrasse d'abord ceux qui veulent conserver une idée avantageuse du solitaire Amédée. Cet historien était un homme de qualité, et gouverneur de Cambrai; il se piquait de rapporter exactement les

[1] *Chronique d'Enguerrant de Monstrelet*, tome II, page 100.

Digitized by Google

faits, et il déclare dans sa préface qu'il écrira son histoire avec toute la sincérité possible. Tout cela va le mieux du monde, pourvu qu'il n'ait eu aucun intérêt à déguiser ou à altérer les événements; car, dès que la passion s'en mêle, il n'y a plus de sincérité ni de bonne foi qui tienne. L'esprit de parti est une source inépuisable de faux jugements. Un bruit populaire qui tend à décrier une personne qui n'est pas dans nos intérêts, est reçu avec avidité, comme un fait certain. Relisez, je vous prie, dans l'*Art de penser*, un beau chapitre sur ces sophismes d'intérêt ou de passion.

Pour bien juger du témoignage de Monstrelet, il nous faut donc voir présentement quelles pouvaient être les dispositions de cet historien à l'égard d'Amédée. Pour pénétrer dans son intérieur, il me semble qu'il n'y a qu'à tâcher de découvrir ce que son maître, je veux dire le duc de Bourgogne, pensait lui-même de ce prince, et comment il en parlait [1]. Un gouverneur de place, devenu auteur, ne peut guère écrire que conformément aux intérêts et aux vues de son maître. Il est vrai qu'à en juger simplement sur les apparences, le duc de Bourgogne devait être favorable à Amédée. Presque tous les autres princes marquaient pour lui de l'estime, et outre cela le duc de Savoie était son neveu, puisqu'il avait épousé Marie de Bourgogne, fille de Philippe le hardi. Mais malheureusement ils étaient brouillés. Il me semble que ce fut à l'occasion de quelque arbitrage dont Philippe se plaignit. Il est de notoriété publique qu'il travailla de toutes ses forces à détacher la plupart des princes chrétiens de Félix V, et il y réussit par le grand crédit qu'il avait. On sait en particulier que ce fut lui qui fit changer Charles VII, qui, après avoir d'abord appuyé Félix, se déclara à la fin hautement pour Eugène. Jugez présentement, Monsieur, si Monstrelet n'aura pas épousé la passion de son maître. Par cela même, son témoignage doit beaucoup perdre de son poids.

[1] Par le traité d'Arras en 1435, Cambrai et son territoire, que possédait la France, furent donnés en engagement au duc de Bourgogne par Charles VII.

Digitized by Google

C'est ce qu'il me semble que l'on n'avait pas encore remarqué, quand on cite cet historien en preuve de la vie voluptueuse que menait Amédée dans la retraite de Ripaille.

Quoiqu'il ne soit pas nécessaire de recourir à des autorités, pour prouver que la passion corrompt notre jugement et nous défigure les objets, permettez-moi cependant de transcrire ici ce que je viens de lire là-dessus dans un habile moraliste :

« Qu'un homme soit dans nos intérêts, dit-il, ou que nous ayons intérêt à le faire valoir, dès là nous nous persuadons qu'il vaut beaucoup; sans autre titre que celui-là, il est, dans notre estime, propre à tout. Au contraire, que la passion nous aliène de lui, nous n'y voyons plus rien que de méprisable. Elle nous le représente tel que nous le voulons, nous le contrefait, nous le déguise, nous cache les perfections qu'il a, et nous fait voir les défauts qu'il n'a pas. Comment surtout jugeons-nous d'un ennemi? Il s'est attiré notre disgrâce, c'est assez : avec cela, en vain il posséderait toutes les vertus. Ses qualités les plus éclatantes prennent dans notre imagination la teinture et la couleur du vice. S'il est dévot, nous l'accusons d'hypocrisie; nous disons « que sous une apparence mortifiée, il sait bien en secret se procurer les plaisirs des sens. » La passion est comme un nuage entre eux et nous, que notre raison n'a pas la force de dissiper. Plus d'équité, quand une fois nous écoutons nos ressentiments. »

Il me semble que voilà un portrait d'après nature des dispositions du duc de Bourgogne à l'égard du duc de Savoie, devenu son ennemi; et par conséquent des sentiments de son gouverneur de Cambrai, qui vraisemblablement parlait de ce prince sur le même ton que son maître.

M. Lenfant, ce sage historien, si estimable pour son impartialité, s'est défié de Monstrelet. « Amédée, dit-il dans son *Histoire du concile de Bâle*, laissant le gouvernement de ses Etats à ses deux fils, choisit pour sa retraite l'agréable séjour de Ripaille, bourg sur le lac de Genève. »

Digitized by Google

Il est bon de remarquer en passant que Ripaille n'était pas alors un bourg, et n'en est pas même un à présent; c'était un simple château ou prieuré. « On a parlé différemment, continue M. Lenfant, de la vie qu'Amédée VIII menait dans la solitude. Les uns disent qu'au lieu d'eau, il buvait les vins les plus exquis, et qu'au lieu de racines, il se faisait servir les mets les plus délicats, et que même il ne s'était retiré que pour se donner à ses plaisirs avec plus de liberté. Mais d'autres, comme Eneas Silvius, contemporain et témoin oculaire, aussi bien que Jean Gobelin son secrétaire, ont soutenu qu'Amédée menait à Ripaille une vie fort austère. L'équité veut qu'on les en croie préférablement à d'autres, qui peuvent n'avoir pas été si bien informés [1]. »

M. Lenfant a raison de juger qu'il vaut mieux en croire les historiens qui disent du bien de ce prince. Outre que le préjugé doit être pour ce sentiment favorable, convenez, Monsieur, qu'il y aurait eu bien de l'imprudence à ces zélés réformateurs qui composaient le concile de Bâle, d'élire dans un temps de schisme un pape qui se serait retiré dans une solitude uniquement pour s'y donner du bon temps, et pour y mener une vie voluptueuse. Il vaut donc mieux en croire Enée Silvius que Monstrelet, dont la Chronique sent un peu ici la chronique scandaleuse. Enée Silvius avait été à Ripaille, et avait vu de près le genre de vie d'Amédée. Monstrelet était à Cambrai, c'est-à-dire à plus de cent cinquante lieues de l'endroit où la scène s'est passée. Guichenon, qui se donne beaucoup de mouvement, dans son *Histoire de Savoie*, pour justifier Amédée, n'a pas manqué de remarquer que Monstrelet étant Flamand de nation, n'avait pas pu avoir une connaissance exacte de la vie de ce prince. » Il pouvait aller plus loin, et le rendre suspect de partialité, comme officier du duc de Bourgogne, qui était brouillé avec le duc de Savoie.

[1] *Histoire du concile de Bâle,* tome II, page 24.

Digitized by Google

Mais pour faire un acte d'entière impartialité, je crois, Monsieur, que vous ne désapprouverez pas que nous soyions aussi un peu sur nos gardes contre les témoignages trop avantageux que l'on peut rendre à ce prince. Je conviens avec M. Lenfant qu'il vaut mieux s'en rapporter à ceux qui en ont dit du bien, que du mal. Mais n'y a-t-il rien à rabattre des éloges qu'ils lui ont donnés? C'est là une autre question. J'avoue naturellement que je me défie un peu du portrait qu'Enée Silvius a fait d'Amédée, de même que du résultat de l'information de ses mœurs, faite par ordre du concile. On en voit assez la raison. Les membres de cette assemblée, pour justifier leur choix, ne pouvaient que peindre en beau le sujet qu'ils voulaient élire. Permettez-moi de rappeler la maxime du moraliste que j'ai déjà cité. Il nous avertit que quand nous affectionnons quelqu'un, il y a toujours un peu de faveur dans les jugements que nous prononçons sur son compte. « Quand nous avons intérêt à faire valoir quelqu'un, dit-il, dès là nous nous persuadons qu'il vaut beaucoup, » et par conséquent nous tâchons de le persuader aux autres. Voilà pour ce qui regarde les dispositions du concile en faveur de celui qu'il allait élire.

A l'égard d'Enée Silvius, on a des preuves encore plus fortes de sa partialité en faveur de ce pape futur. Les voici. Après avoir peint Amédée avec les plus belles couleurs, il n'en fait plus un portrait si avantageux dans ses derniers ouvrages. D'abord c'était un saint ermite, qui allait tout droit à la canonisation; mais un ermite très-capable de gouverner l'Eglise, et très-digne du pontificat. Cependant, dans son *Europe*, qu'il composa un peu tard, racontant la mort de ce prince, il en parle assez sèchement. Le passage est trop singulier pour ne le pas copier ici : « Réconcilié, dit-il, avec Nicolas, il quitta le nom de pape et ne retint que l'honneur du cardinalat. Il mourut peu de temps après dans cette dignité, non sans la réputation d'un homme de bien [1]. Trop heureux prince, s'il n'eût pas désho-

[1] Non sine boni opinione decessit. *Europa*, cap. XXXVIII.

Digitized by Google

noré sa vieillesse par des titres ecclésiastiques! » Ne trouvez-vous pas, Monsieur, que sur ce chapitre, le secrétaire du concile et Enée Silvius semblent être deux hommes différents?

Je crois donc qu'à présent nous savons à quoi nous en tenir sur les mœurs de ce prince. Il n'y a qu'à garder un juste milieu entre ses admirateurs outrés, et ceux qui ont voulu noircir sa mémoire. Les uns le font vivre comme un saint dans sa retraite, et prétendent « qu'il y a mené une vie tout à fait angélique [1]. » Ils le font non-seulement mourir en odeur de sainteté, mais ils nous assurent encore « qu'il s'est fait des miracles à son tombeau [2]. » D'autres, au contraire, font de ce prétendu saint un voluptueux qui raffinait sur les plaisirs des sens, et qui n'avait quitté le monde que pour goûter à plus longs traits les plaisirs de la table.

Vous serez sans doute d'avis, Monsieur, que nous évitions l'une et l'autre de ces extrémités. Je ne crois point que ce prince ait vécu en voluptueux; mais je ne voudrais pas aussi en faire tout à fait un anachorète. Il y a apparence qu'il retrancha beaucoup de sa table de prince; mais il ne faut pas s'imaginer qu'il se soit réduit au pain, à l'eau et aux racines. Pour se faire une juste idée de la table de ces chevaliers, il ne faut la faire ni austère, ni voluptueuse. C'était un ordre militaire, et non pas des moines. Il est donc naturel de penser que, dans leur manière de se nourrir, le nécessaire s'y trouvait, et quelque chose au delà; mais il y a de la malignité à vouloir y mettre un air de volupté et de débauche.

Le P. Daniel, dans son *Histoire de France*, me paraît avoir tenu le juste milieu que nous cherchons. Je ne saurais mieux faire que de rapporter ici ce qu'il dit d'Amédée VIII : « Il choisit, dit-il, pour sa retraite, à dessein d'y passer tout le reste de ses jours, un lieu nommé Ripaille, sur les bords du lac de Genève. Cette solitude était très-agréable par la bonté de l'air, par

[1] Onuphre Panvini, augustin.
[2] Philippe de Bergame.

Digitized by Google

les bois, les prairies, les eaux, les vignes et par tout ce qui peut contribuer à la beauté d'un pays. Il y fit bâtir de beaux corps de logis et faire un grand parc, qu'il peupla de quantité de bêtes fauves. Six seigneurs de la cour l'y suivirent, et y firent avec lui comme une communauté d'ermites. Ce fut là qu'il fonda l'ordre militaire de Saint-Maurice, patron de Savoie, mais sans embrasser l'ordre monastique, comme quelques-uns l'ont cru faussement. Ils vivaient ensemble dans un grand repos, sans s'interdire les plaisirs innocents de la chasse, de la pêche, et les autres commodités de la vie. Ce plan de vie fit beaucoup parler le monde. On crut communément qu'il s'était retiré dans ce lieu uniquement pour se délivrer de l'embarras des affaires, et pour goûter plus librement les plaisirs de la vie. Il se fit à cette occasion beaucoup de médisances. Il est certain toutefois qu'on y vivait avec beaucoup d'innocence, et sans aucun scandale [1]. » Voilà comment M. Duclos aurait dû parler d'Amédée. Il ne pouvait guère suivre un meilleur guide que le P. Daniel.

Il ne reste, ce me semble, qu'une objection à faire contre ce portrait adouci et mitigé de la vie d'Amédée dans sa retraite, c'est le proverbe si connu de *faire ripaille*, qu'on prétend qui vient de la vie que ce prince menait dans ce lieu-là. Mais croyez-vous, Monsieur, qu'un bruit populaire, un petit trait satirique de ce genre, puisse balancer les preuves que j'ai apportées en faveur de la vie régulière de ce prince dans sa solitude? M. Duclos ne serait pas fondé à faire trop valoir cette difficulté, lui que nous avons vu déclarer, dans sa préface, qu'il ne s'arrêterait point aux bruits et aux traditions populaires. Or les proverbes satiriques, comme les vaudevilles, sont de ce genre.

Quelques auteurs, pour tâcher de conserver à ce prince une bonne réputation, ont essayé ou d'adoucir, ou d'appliquer ailleurs cette façon de parler proverbiale. Ménage nous instruit de cette tentative, mais il convient qu'elle n'est pas heureuse. Le P. de

[1] *Histoire de France*, Charles VII, sur l'an 1440.

Digitized by Google

Colonia [1] et le *Dictionnaire de Trévoux* nous fournissent aussi des expédients pour détourner ailleurs le proverbe, mais des expédients forcés, et qui ne sauraient être goûtés. On a beau se tourner de tous les côtés, il en faut toujours revenir à rendre ce proverbe relatif à la vie qu'on mènait autrefois à Ripaille.

D'autres, convenant que le proverbe regardait Amédée, ont essayé de lui donner un sens adouci. Moréri, par exemple, veut que *faire ripaille* signifie simplement jouir des plaisirs innocents de la campagne. On pourrait donc supposer qu'originairement ce proverbe ne se prenait pas en mauvaise part, qu'il signifiait simplement mener une vie douce et tranquille, exempte de soucis et loin de l'embarras des affaires; mais qu'il lui est arrivé comme à de certaines liqueurs douces, qui aigrissent avec le temps. Je ne sais si l'on pourrait trouver quelque auteur un peu ancien, qui ait employé le proverbe dans ce sens favorable. Si on l'a entendu ainsi dans le commencement, il faut reconnaître qu'en faisant chemin il a bien changé sur la route. Après tout, il serait arrivé à cette façon de parler comme à celle de: mener une *vie épicurienne*, qui dans les commencements se prenait dans un bon sens, et qui aujourd'hui ne désigne qu'une vie sensuelle et voluptueuse.

C'est aussi de cette manière que presque tous nos dictionnaires français entendent le mot *faire ripaille*. MM. de l'Académie disent que c'est « se réjouir, faire grande chère, » et ils vont même jusqu'à y mettre une idée de débauche. Le *Dictionnaire des Arts* est aussi exprès là-dessus; il dit que « le nom de *ripaille* a été donné à toute débauche de table. » Richelet de même. Je ne sais si vous connaissez l'*Explication des proverbes français*, par Fleuri de Bellinghen, imprimée à la Haye en 1653. Après avoir fait l'histoire de la retraite d'Amédée VIII, il dit que là « on se nourrissait de viandes exquises et de vins délicieux, pour satisfaire non-seulement à la nécessité, mais à la

[1] *Histoire littéraire de Lyon*, tome II, page 387.

Digitized by Google

volupté; d'où l'on a tiré ce terme si commun par toute la France, *faire ripaille*, pour dire faire grande chère et mener une vie de goulu. » Tous les autres auteurs qui se sont mêlés d'expliquer les proverbes français, n'ont pas donné une idée plus avantageuse des austérités de ce prince.

Pour sauver donc l'honneur de notre Amédée, le meilleur moyen serait de prouver, comme nous l'avons fait à l'égard du passage de Monstrelet, que c'est aussi là un trait malin qui est parti d'un pays ennemi.

Il serait assez naturel de chercher en Italie la source de ce mauvais bruit, et de l'attribuer aux partisans d'Eugène. C'est bien là le sentiment d'Adisson dans son *Voyage d'Italie* : « Félix V, dit-il, avait été duc de Savoie, et après un règne fort glorieux, il prit l'habit d'ermite, et choisit Ripaille pour sa retraite. Ses ennemis prétendent qu'il y vivait fort à son aise et dans l'abondance, d'où les Italiens ont fait le proverbe, dont ils se servent encore aujourd'hui : *andare à Ripaglia*, et les Français: *faire ripaille*, pour exprimer un délicieux genre de vie[1]. » Si le proverbe vient des Italiens, il vient des ennemis déclarés de ce prince. On doit donc le regarder comme un trait malin de satire, sur quoi l'on ne peut faire aucun fond. Mais avec tout le respect dû au célèbre Adisson, il s'est trompé sur l'origine du proverbe. Il peut l'avoir ouï sur la frontière, parce qu'il peut y avoir été porté par les Français; mais il est absolument inconnu dans le centre de l'Italie. Je m'en suis informé près de divers Italiens qui entendent fort bien leur langue, et qui m'ont dit, non que ce proverbe était étranger chez eux, mais qu'il y était absolument inconnu. Je l'ai encore cherché inutilement dans le dictionnaire *della Crusca*.

Il serait plus naturel de chercher l'origine de ce proverbe dans quelque pays de l'ancienne domination des ducs de Bourgogne. On pourrait d'abord soupçonner que Monstrelet l'a fait

Adisson, *Voyage d'Italie*, page 324.

Digitized by Google

naître par la description qu'il a donnée de la vie voluptueuse de Ripaille. On sait qu'il y a des auteurs célèbres qui ont donné lieu à des proverbes. Plusieurs vers de Despréaux, par exemple, sont devenus des façons de parler proverbiales. Les pièces de théâtre ont encore fourni quelques-uns de ces mots sentencieux, qui ont fait beaucoup de chemin.

On serait tenté de croire que la phrase *faire ripaille* vient originairement de Bourgogne, et en particulier de Franche-Comté. C'est un pays fort à portée de Ripaille, et où l'on devait beaucoup s'entretenir du duc de Savoie et de son genre de vie. On en parlait apparemment selon les idées du duc de Bourgogne, que nous avons vu qui ne l'aimait pas. De là, ce petit trait satirique se sera répandu, et avec le temps aura parcouru toute la France. Mais pour lui donner une semblable origine, il faut supposer que le proverbe est à peu près du temps d'Amédée : or il y a des gens qui ne le croient pas ancien. Ménage dit qu'il ne l'a trouvé dans aucun des vieux auteurs français. Un de mes amis, qui possède bien son Rabelais, m'a dit de même qu'il ne l'y a jamais remarqué, quoi qu'il convînt si bien à l'humeur et au style goinfre de cet auteur.

Quoi qu'il en soit, on voit assez que ceux qui ont employé les premiers ce proverbe étaient prévenus contre ce prince. Je me flatte présentement, Monsieur, que vous concluerez avec moi qu'un mot hasardé aussi légèrement, et que la malignité du cœur humain a saisi avec avidité, ne doit faire aucun tort à la mémoire d'un prince dont la réputation est aussi bien établie que celle d'Amédée. Je n'ajoute plus qu'une remarque, c'est qu'un Genevois, travaillant à faire l'apologie d'un duc de Savoie, ne doit point être suspect de partialité.

Je suis, etc.

Digitized by Google

VII

LETTRE SUR LA MORT TRAGIQUE DE BOLOMIER, SOUS LOUIS, DUC DE SAVOIE.

(Fortune de Bolomier. — Véritable cause de sa condamnation. — Supplice de l'immersion. — Tombeau de Bolomier à Poncin. — Prétentions de quelques familles nobles de descendre des Romains — Hôpitaux St-Joire ou Bolomier et Versonai, à Genève. — École fondée à Genève, en 1429 par Versonai.)

(*Journal Helvétique,* Avril 1750.)

Vous me demandez, Monsieur, que je vous éclaircisse un endroit de l'*Histoire des Suisses* de M. le baron d'Alt, qui vous a fait quelque peine; c'est dans le tome IV, où il rapporte un événement qui intéressait toute l'Europe. Il s'agit de l'accommodement qui se fit entre Nicolas V et Félix V, par lequel ce dernier, qui avait été élu par le concile de Bâle, céda le pontificat à son rival sous certaines conditions. L'auteur nous apprend que le projet de cet accommodement se fit d'abord à Genève, où résidait Félix. L'affaire traîna en longueur; mais enfin ce duc de Savoie, élevé à la dignité papale, en fit une entière cession, et par là rendit la paix à l'Église. Ce schisme étant fini, la joie fut générale par tout le monde chrétien.

Jusque-là tout est aplani, mais l'historien ajoute une particularité qui vous surprend. « Louis, duc de Savoie, dit-il, craignait tellement que l'affaire ne manquât, qu'informé qu'un certain Bolomére tâchait de dissuader Amédée son père, de donner sa cession, il le fit prendre et jeter dans le lac, avec une pierre au cou[1]. »

Vous avez reconnu, au travers de ce nom estropié, qu'il s'agit là de Bolomier, dont il est parlé quelquefois dans notre

[1] *Histoire des Suisses,* tome IV, page 167.

Digitized by Google

histoire de Genève, et qui avait eu des emplois considérables sous Amédée VIII. Mais vous ne pouvez pas concevoir, dites-vous, que le duc Louis, son successeur, sans autre forme de procès, eût fait prendre et noyer Bolomier, dans le lac Léman, pour avoir donné à son maître un conseil qu'il jugeait apparemment convenable; c'était de ne pas se dessaisir si facilement de la thiare, dont le concile de Bâle l'avait décoré. Ce fait vous paraît narré d'une manière obscure et même peu vraisemblable. Si l'on nous disait que le Grand Seigneur a fait noyer ou étrangler son grand vizir, parce qu'il avait donné à quelqu'un des conseils qui avaient déplu à Sa Hautesse, nous n'en serions pas surpris; cette rigueur est dans la nature du gouvernement de ce pays-là. Mais vous avez raison d'être surpris qu'on attribue à un duc de Savoie un despotisme poussé si loin; il s'agit donc de débrouiller ce fait.

Une autre question que vous me faites dans votre dernière lettre, c'est de savoir si ce n'est pas ce même Bolomier qui avait fondé autrefois à Genève le couvent des religieuses de Sainte-Claire, où est aujourd'hui notre grand hôpital.

Guillaume de Bolomier était seigneur de Villars dans le Genevois, premier maître des requêtes et grand chancelier de Savoie; voilà d'abord ses titres. Sa fortune fut rapide. De simple gentilhomme il parvint à être le premier ministre du prince; mais sa fin fut des plus tragiques. M. le baron d'Alt la rapporte d'une manière si concise, qu'elle demande nécessairement d'être un peu développée et éclaircie.

Il y a apparence que Bolomier avait un peu abusé de son autorité. Le seigneur de Varembon ayant été nommé en 1445 pour un des réformateurs généraux de l'Etat de Savoie, il avait reçu diverses plaintes contre Bolomier. Le chancelier, pour affaiblir les accusations qu'allait faire contre lui le réformateur, essaya de le perdre; il l'accusa d'avoir lui-même des intelligences secrètes avec les ennemis de son maître. Le duc nomma des commissaires pour examiner les preuves qu'alléguait Bolo-

Digitized by Google

mier; elles se trouvèrent insuffisantes, et il fut condamné à mort, comme calomniateur. La sentence est du 13 août 1446. Il en appela au conseil du duc: cet appel traîna l'affaire en longueur; mais enfin l'arrêt de mort fut exécuté; Bolomier fut jeté dans le lac à Thonon, avec une pierre au cou: on montre encore la tour d'où il fut précipité. C'est ainsi que Guichenon rapporte cette affaire dans son *Histoire de Savoie*. Il finit cet article en disant: « Bolomier, par un supplice étrange, fut jeté vif dans le lac de Genève [1]. »

L'historien de Savoie qualifie cette mort de *supplice étrange*; il me semble que ce n'est pas s'exprimer exactement. J'avoue que le sort de cet infortuné gentilhomme est des plus surprenants et des plus tragiques, mais le genre de mort qu'on lui fit subir était le supplice le plus usité dans ce temps-là. On voit dans cette même *Histoire de Savoie*, que Philippe, fils du duc Louis, fit condamner, une vingtaine d'années plus tard, Valpergue, chancelier d'Anne de Chypre, sa mère, à être noyé dans le lac à Morges. J'ai lu quelque part la raison qui a fait abandonner ce supplice, qui était fort commun avant le règne de François Ier. Ceux que l'on pend aujourd'hui étaient presque tous noyés. Voici ce qui a fait changer cet usage, à ce que l'on prétend: le peuple est depuis longtemps dans ce préjugé, que ceux que l'on noie meurent presque tous désespérés, et par conséquent en grand danger pour le salut, au lieu, disent-ils, que ceux que l'on pend sont presque tous sauvés.

Le procès criminel de Bolomier roula donc sur sa fausse accusation de trahison contre Varembon. C'est cette noire calomnie que l'on voulut laver dans les eaux du lac Léman. Cependant, je ne voudrais pas nier que quelque autre cause secrète, comme celle qu'en donne l'historien des Suisses, n'ait pu concourir aussi à la perte du malheureux Bolomier; il avait été longtemps le secrétaire de Félix V. Le conseil qu'il lui donna

[1] Tome I, p. 508.

Digitized by Google

de se maintenir dans le pontificat fut regardé comme partant d'un mauvais principe. On sait que le poste de secrétaire d'un pape est fort lucratif. Il parut sans doute à bien des gens que celui-ci voulait sacrifier la paix de l'Église à ses intérêts particuliers; il y avait là de quoi le rendre odieux. Il avait amassé des richesses immenses, qui contribuèrent encore à sa perte. La confiscation de ses biens put entrer pour quelque chose dans sa condamnation. Un historien doit bien insinuer ces motifs cachés du triste sort de Bolomier, mais, en rapportant son supplice, il doit parler comme la sentence, je veux dire qu'en rapportant le jugement, il faut établir qu'il fut condamné à ce genre de mort pour avoir calomnié Varembon.

Mais ce qui peut justifier M. le baron d'Alt, c'est que quelques historiens avaient parlé de la mort de Bolomier à peu près comme lui. Voici ce qu'en a dit Paradin dans sa *Chronique de Savoie* : il rapporte d'abord que le duc Louis avait fort à cœur que son père fît la cession. « En quoi, ajoute-t-il, lui était entre autres fort contraire Bolomier, chancelier de Savoie, qui empêchait que Félix ne se démît de la dignité papale, pour le profit et gain particulier que faisait le dit Bolomier. C'est pourquoi les choses étant accomplies et pacifiées, le dit duc Louis, ayant opinion que cette cession avait été différée par le conseil de Bolomier, et que lui seul avait été cause de ce trouble pour son avarice et rapacité, conçut si grande haine contre lui, qu'il lui fit faire son procès, par lequel se trouvant convaincu de plusieurs cas à lui imposés, fut enfin condamné d'être jeté dedans le lac une pierre au cou. Et ainsi fut exécuté, au grand plaisir et contentement de toute la noblesse, que le dit Bolomier avait irritée. Son avarice le ruina, car il avait amassé de grandes richesses [1]. »

Un autre auteur, encore plus propre à justifier ou à excuser le laconisme de notre historien des Suisses, c'est le père Favre

[1] *Chronique de Savoie*, livre III, chapitre 42.

Digitized by Google

de l'Oratoire, continuateur de l'*Histoire ecclésiastique de Fleury*. Il a rapporté la mort de Bolomier d'une manière aussi sèche, et c'est apparemment là où le baron d'Alt aura puisé ce fait.

« Charles VIII, roi de France (dit le père Favre), avait tout acheminé à la paix entre Nicolas V et Félix V. Louis de Savoie craignait tellement que l'affaire ne manquât, qu'étant informé qu'un certain Bolomere tâchait de dissuader Amédée son père, de donner la cession, il le fit jeter, une pierre au cou, dans un lac [1]. » Vous voyez, Monsieur, que ce continuateur et l'historien des Suisses sont parfaitement à l'unisson.

L'un et l'autre ont trop abrégé cette histoire, mais ce défaut est plus excusable que celui de quelques autres auteurs, qui, en voulant trop l'étendre, l'ont chargée de circonstances non-seulement douteuses, mais même fausses. C'est ce qui est arrivé à Eneas Sylvius, qui, étant devenu pape, prit le nom de Pie II; on a de lui une Cosmographie; il y fait l'histoire de Bolomier, à peu près comme les autres auteurs, mais il ajoute cette particularité, qu'*il se trouva coupable de trahison* [2]. Cet habile homme, quoique contemporain, s'est visiblement trompé. Bolomier, comme nous l'avons vu, fut condamné, non pas pour crime de trahison, mais pour en avoir accusé faussement un autre.

Je ne dois pas oublier, Monsieur, de vous faire part d'une singularité curieuse, et bien propre à fortifier le pyrrhonisme historique, c'est que l'on voit dans l'église de Poncin, petite ville du Bugey, le tombeau et l'épitaphe de Bolomier, dressés d'une manière à donner le change à la postérité sur sa mort ignominieuse. Sur sa pierre sépulcrale, il est représenté en marbre dans toute sa longueur: dans l'épitaphe, il est décoré de tous ses titres, et on y a anticipé de trois ou quatre années le temps de sa mort. Cependant il est douteux qu'il ait été enterré à Poncin, et il est certain que sa sentence de mort est du mois d'août 1446; l'épitaphe le fait mourir en 1443, et on a son

[1] Continuation de l'*Histoire Écclésiastique* de Fleury, sur l'an 1449, p. 491.
[2] *Proditionis reus factus*, cap. 38.

Digitized by Google

testament daté de décembre 1444 [1]. N'admirez-vous pas qu'un homme puisse faire son testament plus d'une année après sa sépulture? Anne de Dortans, sa femme, mourut à Genève en avril 1443. La mort lui épargna la douleur que lui aurait causé le supplice ignominieux de son mari.

Après avoir rapporté la noire action de Bolomier, qui lui coûta la vie, et les autres plaintes que l'on avait faites contre lui, l'équité veut que nous examinions s'il n'avait rien fait de bon pendant sa prospérité, rien qui pût un peu compenser le mal. Outre plusieurs legs charitables que contient son testament, on lui attribue la fondation à Genève d'un monastère de religieuses de l'ordre de Sainte-Claire. Ce couvent devint un hôpital à la Réformation.

Guichenon dit que Guillaume de Bolomier fonda l'hôpital de Poncin, le Chapitre et le chœur de l'église du dit lieu. Il fit restaurer et rebâtir l'hôpital de la Madeleine de Genève, et en augmenta la dotation, en témoignage de quoi il y laissa cette inscription, laquelle se voit encore aujourd'hui sur la porte de cet hôpital: *Patronus noster miles Guiliermus Bolomerius, in anno* 1443, *nos funditùs instauravit.* Au-dessus est l'écu de ses armes, qui sont de gueules à un pal d'argent [2].

Spon rapporte cette inscription d'une manière même plus exacte. Dans sa copie, ce fondateur ou bienfaiteur, conformément à l'original, est appelé *Bolomerius Fabius*, comme dans son épitaphe. Dans le quatorzième et quinzième siècle, on trouve des familles nobles qui prétendaient être venues de quelques anciens Romains, des Lentulus, des Fabius, etc. Celle de Bolomier se disait originaire de Rome, et de la noble et ancienne

[1] Voici l'épitaphe, où Bolomier est si bien caractérisé, qu'on ne peut pas avoir pris un autre pour lui.

Guillelmus Bolomerii Fabius Miles, Cancellarius et Primus Magister Requestarum Sabaudiæ, hujus loci Fundator, obiit XII Septembris 1443. Anna uxor, filia Domini Dortenci, prædecessit, die Martis Paschæ 7 Aprilis, Gebennis, huc delata 3 die Natalis Domini sequentis.

[2] Guichenon, *Histoire de Bresse et de Bugey*, tome II, page 40.

Digitized by Google

famille des Fabiens ; ils produisent des titres de l'an 1315, par où il paraît qu'ils descendaient d'un Gérard Fabius.

Mais si l'historien de Genève a rapporté fidèlement l'inscription, il y a lieu de douter qu'il l'ait bien entendue. « Cette inscription nous apprend, dit-il, que noble Guillaume Bolomier avait fondé le couvent de Sainte-Claire à Genève en 1443. Il avait des possessions près de ce couvent, et il prit de là occasion de le rebâtir [1]. »

L'autorité de cet antiquaire nous avait imposé, et le sentiment général à Genève était que Bolomier y avait autrefois fondé le couvent de Sainte-Claire. Quand nous lisions dans Guichenon qu'il y « avait fait restaurer et rebâtir un hôpital, » voici l'explication que nous donnions à ces paroles : cet historien a voulu dire que ce gentilhomme avait réparé le monastère de Sainte-Claire, qui est aujourd'hui un hôpital. J'ai été dans cette pensée assez longtemps, avec bien de nos gens de lettres; mais, après un mûr examen, on a trouvé que Guichenon avait raison, et que c'était Spon qui s'était trompé dans l'explication de l'inscription.

Il y est fait mention d'une réparation totale d'un édifice, qui devait être tombé en ruines, *Nos funditùs instauravit.* Ceux qui habitaient cette maison disent qu'elle a été rebâtie de fond en comble par leur bienfaiteur. On sait qu'avant Bolomier, les religieuses de Sainte-Claire n'avaient point eu d'établissement à Genève; il n'a donc pas pu faire des réparations à leur monastère.

L'inscription est encore aujourd'hui dans la même place où elle avait été mise originairement, nonobstant les changements arrivés à cet édifice. Et la portion de bâtiment où elle est enchâssée n'a jamais appartenu au couvent de Sainte-Claire, mais était un hôpital tout à fait séparé du monastère. On a fouillé dans nos archives pour savoir ce que c'était anciennement que

[1] *Histoire de Genève*, tome II, p. 349.

Digitized by Google

cette maison de charité. Une ancienne reconnaissance de l'an 1414 l'appelle l'*hôpital de St-Joire* [1] ; il portait ce nom, parce qu'apparemment il avait été fondé par Alamand de St-Joire, évêque de Genève, qui vivait cent ans avant Bolomier. Quand ce second bienfaiteur l'eut entièrement renouvelé, il porta son nom et fut appelé l'*hôpital Bolomier*. Ces anciennes reconnaissances nous apprennent que dans cet hôpital il y avait une chapelle dédiée à la sainte Vierge, qui faisait quelquefois appeler cette maison de charité l'*Hôpital de la bienheureuse Vierge*. Une des colonnes de la porte de cette chapelle subsistait encore en 1749, et l'inscription se voyait au-dessus; mais la caducité de l'édifice obligea à le rebâtir cette année-là, et trois mois après il souffrit un incendie qui l'endommagea beaucoup.

Une autre reconnaissance nous apprend qu'en 1477, un Guillaume Bolomier était recteur de cet hôpital; il était neveu et apparemment filleul du Chancelier. Il y a apparence qu'il hérita des fonds que son oncle possédait à Genève, qui étaient fort considérables, soit en maisons, soit en terres. Les biens qu'il avait en Savoie furent apparemment confisqués; ceux de Genève, se trouvant sous une autre domination, durent passer au neveu, parce que le Chancelier ne laissa point d'enfants.

Voilà donc Guichenon réhabilité sur ce qu'il a dit, que Bolomier avait été le réparateur et le bienfaiteur d'un hôpital de Genève; il s'est seulement trompé sur le nom. Il l'appelle *de la Madeleine*, il fallait dire *de la bienheureuse Vierge Marie*. La méprise est des plus légères.

Il est bien vrai qu'il y avait eu autrefois à Genève un hôpital dans le quartier de la Madeleine, mais Bolomier n'y avait point contribué. Le fondateur était François de Versonai, et la date est de 1452. Cet hôpital était principalement destiné pour les femmes malades et accouchées.

Il y avait encore à Genève deux ou trois autres hôpitaux,

[1] In favorem Rectoris Hospitalis Sancti Jorii.

Digitized by Google

dont il ne s'agit point ici; mais je ne saurais me résoudre à passer sous silence un autre bel établissement du fondateur de l'hôpital de la Madeleine. Voici ce que je trouve dans une histoire manuscrite de Genève [1], et qui mérite bien de trouver ici sa place :

« L'an 1429, un riche marchand de Genève, et homme sans doute éclairé, qui s'appelait François Versonai, se signala par un établissement qui doit lui faire honneur. Il fonda une école, dans laquelle on devait enseigner la grammaire, la logique et les autres arts libéraux. Il fit bâtir, pour cet effet, une maison tout près des Cordeliers de Rive, c'est-à-dire à une petite distance des bords du lac. L'acte de cette fondation, que l'on a dans les archives, contient diverses clauses; il défendait, par exemple, aux maîtres qui seraient appelés à enseigner, de prendre aucune récompense, ni d'exiger aucun émolument des écoliers, et que ceux-ci, en reconnaissance de l'avantage qu'ils avaient d'être enseignés gratis, seraient obligés de se rendre tous les matins près de l'autel bâti dans cette maison, et de réciter là un *Pater* et un *Ave Maria*, pour le repos de l'âme du fondateur de l'école, et de ceux qu'il aurait dans l'intention. C'est dans cette maison que l'on a enseigné la jeunesse dans Genève, non-seulement jusqu'à la Réformation, mais encore jusqu'au temps que le collége fut construit dans le lieu où il est aujourd'hui. L'an 1558, Calvin représenta que l'ancien collége n'était pas bien situé, qu'il n'était pas assez spacieux, et n'avait pas un nombre suffisant de régents ; il fit sentir qu'il fallait le placer dans un lieu plus agréable, plus aéré, plus éloigné du bruit. La nouvelle place que l'on choisit s'appelait les *Hutins de Bolomier*, et était contiguë à l'ancien couvent de Sainte-Claire. »

Bolomier a-t-il été fondateur du couvent de Sainte-Claire? On le croit communément à Genève, après Spon, qui l'a dit ainsi dans son *Histoire de Genève*, mais sur l'inscription mal expli-

[1] Celle de Jean-Antoine Gautier, liv. II.

Digitized by Google

quée ou plutôt mal appliquée. Il est vrai qu'il ajoute une demi-preuve, c'est que « Bolomier ayant des possessions près du couvent de Sainte-Claire, il y a apparence qu'il prit de là occasion de rebâtir le dit couvent [1]. » Mais Guichenon attribue la fondation de ce monastère à Yolande de France, duchesse de Savoie et sœur de Louis XI, roi de France; elle doit l'avoir bâti environ l'an 1470. Il se pourrait que Guillaume Bolomier, neveu et héritier du chancelier, qui vivait dans ce temps-là et qui avait des possessions dans le voisinage, ait donné l'emplacement, et que la princesse ait fait construire le monastère. Après tout, il ne nous importe pas beaucoup aujourd'hui de savoir précisément qui avait fondé ce couvent; c'était l'affaire des religieuses qui l'habitaient, dont la principale fonction était de réciter des prières pour le repos de l'âme de la personne qui les avait fondées.

VIII

MÉMOIRE SUR LES COMTES D'ALINGES.

(Conquête du Chablais par les Bernois en 1536 : la réforme s'y établit. — Son maintien stipulé par le traité de restitution de 1567. — Emmanuel-Philibert respecte le protestantisme chablaisien, Charles-Emmanuel l'attaque. — Le *Réveille-matin des Français*, 1574. — Vastes possessions des comtes d'Alinges : leur attachement au protestantisme pendant trois générations, François, Bernard et Isaac : leur château à Genève : extinction de la branche aînée.)

(*Journal Helvétique*, Janvier 1747.)

MONSIEUR,

Un savant de Suisse travaille à un ouvrage où il doit faire connaître les hommes illustres de ces pays-ci. Nous étions dernièrement ensemble vous et moi, lorsque je reçus de sa part quelques questions sur diverses familles de Genève où il y a eu

[1] Tome II, p. 350.

Digitized by Google

des personnes qui se sont distinguées par leurs talents et par leurs emplois. Je fus surpris de voir dans cette liste le nom d'Alinges placé des premiers : vous partageâtes cette surprise avec moi. C'est une illustre famille de Savoie, disions-nous, comment la range-t-on parmi celles de Genève? Cependant l'exactitude de celui qui demandait des éclaircissements là-dessus, ne nous permettait pas de croire qu'il eût fait cette équivoque. Nous soupçonnâmes qu'il avait ses raisons pour ranger cette maison dans la classe des genevoises, et qu'il fallait que quelques-uns de ces seigneurs eussent eu des relations particulières avec notre république. Je me chargeai de creuser ce fait, et de vous rendre raison de ce que je pourrais découvrir là-dessus.

J'ai cherché inutilement quelque éclaircissement dans l'une et l'autre des éditions de l'*Histoire de Genève*; mais, après bien des recherches, j'ai enfin trouvé que trois ou quatre des seigneurs de cette maison ont, de père en fils, fait profession de la religion réformée, qu'ils ont séjourné alternativement et dans Genève et dans leurs terres du voisinage. Il y a même beaucoup d'apparence que quelques-uns se sont procuré des lettres de bourgeoisie. Ce fait est si peu connu qu'il est nécessaire de le développer.

Cette maison tire son nom du château ou fort d'Alinges, dans le Chablais, situé sur une colline près de la rivière de Drance, à deux lieues de Thonon. Ce n'est plus aujourd'hui qu'un monceau de pierres. Les seigneurs d'Alinges existaient déjà dès l'an 1000, et ce qui les illustre le plus, c'est que cette maison est alliée des ducs de Savoie. Divers de ces seigneurs se sont illustrés, en différents siècles, par leurs emplois militaires, et par plusieurs ambassades. Mais il ne s'agit de les considérer aujourd'hui que par leur attachement à la Réformation.

Vous savez, Monsieur, qu'en 1536 MM. de Berne firent la conquête du Chablais, du pays de Gex et de ce que nous appelons les bailliages de Ternier et de Gaillard. Ils y établirent

Digitized by Google

partout des ministres et des églises. Peu à peu les habitants embrassèrent volontairement la religion de leur nouveau souverain.

En 1567, les seigneurs de Berne rendirent ces terres à Emmanuel-Philibert, duc de Savoie. Cette restitution se fit sous la réserve expresse qu'il y laisserait subsister la Réformation, et l'on doit rendre la justice à ce prince que cette condition fut assez exactement observée pendant sa vie.

Je trouvai l'autre jour une ancienne brochure où il y a un trait assez curieux sur la tolérance de ce duc de Savoie. Ce petit livre est intitulé le *Réveille-matin des Français*, et imprimé en 1574. On y exhorte un prince, apparemment le roi de France, au support en matière de religion, et cela par l'exemple d'Emmanuel-Philibert.

« L'exemple de Mgr. de Savoie, lui dit-on, favoriserait grandement vos actions en cela, quand même à son imitation vous entretiendriez les ministres et pasteurs de cette religion, aux dépens des trop gras bénéfices, des dîmes et semblables revenus, comme il fait en ses trois bailliages de Thonon, de Gex et de Terny, où il ne souffre nullement d'être dite une seule méchante petite messe basse. »

Une des conditions du traité était que « les ministres et diacres nécessaires au dit exercice de religion, seraient entretenus au dit pays, avec telles pensions qu'ils ont eu par ci-devant. »

Dans l'intervalle qui s'écoula depuis la conquête du Chablais jusqu'à sa restitution, je trouve un François d'Alinges qui embrassa la religion réformée, et qui ensuite en fit hautement profession jusqu'à sa mort.

Charles-Emmanuel ayant succédé à son père en 1580, les choses changèrent de face par rapport à la religion dans le Chablais. Il commença en 1589 à interdire quelques églises, et en 1598 il chassa généralement tous les ministres. François de Sales y vint en mission, qui, soutenue à la fin d'une espèce de dragonnade par le régiment de Martinengue, fit re-

Digitized by Google

prendre, à presque tous les habitants, leur ancienne religion.

Les comtes d'Alinges furent presque les seuls qui demeurèrent fermes; ils firent une profession ouverte de la religion réformée. En 1602, ils firent construire un banc dans l'église de Saint-Pierre de Genève, pour y assister aux exercices sacrés. On l'y voit encore avec leurs armes sculptées : il est sur la même ligne que les siéges des magistrats.

François d'Alinges, qui embrassa la réforme, était un seigneur fort riche, témoin les vingt-deux terres qu'il distribua à ses trois enfants. Il était seigneur de Coudrée, Serveta, Montfort, Vueilleran, Saint-Saphorin, Boisi, et de quantité d'autres endroits.

Son fils aîné était Bernard d'Alinges, qui fut comme son père un zélé protestant. Il épousa dame Françoise de Moinas, qui eut pour dot les terres de Beauregard, Balaison et quelques autres, et qui eut le même attachement pour la religion réformée que le comte son époux.

De ce mariage naquit Isaac d'Alinges, le 21 novembre 1578, dans la terre de Beauregard en Chablais. Il fut élevé avec soin, et se distingua par son amour pour la vertu et pour la vérité; ni promesses ni menaces ne purent la lui faire abandonner dès qu'il l'eût connue. Il se retira à Genève pour y servir Dieu avec plus de liberté. Il mourut le 7 juin 1654, âgé de soixante-seize ans, dans son hôtel voisin de l'hôpital général, et qui porte encore aujourd'hui le nom de *château de Coudrée*[1]. Il mourut sans enfants.

Il eut trois sœurs, dont l'une fut mariée à Bernard de Budé de Vérace, fils de Jean, magistrat de Genève, et petit-fils du grand Budé.

Isaac d'Alinges eut plusieurs neveux par ses autres sœurs, mais celui qu'il affectionna le plus, fut sans contredit Bernard de Budé.

[1] Sur l'emplacement qu'elle occupait, on a construit en 1762, le *temple luthérien* (voy. Picot, *Histoire de Genève*, tome III, 309).

Digitized by Google

Voilà, Monsieur, ce que j'ai pu découvrir touchant ces seigneurs, que nos historiens ont eu grand tort de ne nous pas faire mieux connaître. Des personnes de ce rang, qui par respect pour la vérité, ont eu le courage de s'exposer à toute l'indignation du prince, méritaient une place des plus honorables dans nos annales.

Les particularités que je viens de rapporter ont été tirées d'une feuille volante et fugitive, trouvée par hasard dans un coin de la bibliothèque de Genève. C'est un *Programme mortuaire* dressé par le recteur de l'Académie, suivant la coutume de ce temps-là, pour inviter les Genevois à assister au convoi funèbre d'Isaac d'Alinges, le dernier de cette tige.

Pour la maison d'Alinges ou de Coudrée, qui est encore aujourd'hui une famille distinguée en Savoie, on croit qu'ils ne descendent des anciens comtes que par les femmes, ou si c'est par les mâles, on doit les regarder, au moins, comme la branche cadette.

Si la religion qu'ils professent est différente de la nôtre, on doit leur rendre cette justice que cela ne leur a jamais donné de l'éloignement pour nous. Nous n'avons éprouvé dans toutes les occasions qu'un grand fond de politesse de leur part. Feu M. le marquis de Coudrée était surtout un seigneur des plus accueillants. Le roi Victor-Amédée eut tant de confiance en lui, qu'il le chargea de l'éducation de son fils Charles-Emmanuel aujourd'hui régnant.

Je suis, etc.

Digitized by Google

IX

PARTICULARITÉS SUR SAINT FRANÇOIS DE SALES.

(Sa vie par Marsollier : anecdotes suspectes ou fausses qu'elle contient. — Visites de saint François de Sales à Théodore de Bèze : on fait courir le faux bruit de l'abjuration de ce dernier : *Réponse à un gentilhomme savoisien.* — Rétablissement du catholicisme en Chablais : mission de saint François de Sales : ses exorcismes : arrivée du régiment de Martinengue : la droite et la gauche du duc Charles-Emmanuel. — Saint François de Sales fait évêque de Genève quelques jours avant l'escalade : exiguïté de son revenu. — Ripaille, et la devise d'une cellule tirée de Tibulle. — *L'esprit du bienheureux François de Sales*).

(*Journal Helvétique*, Février 1747.)

MONSIEUR,

Vous avez paru content de ce que je vous ai fait connaître quelques seigneurs du Chablais, qui demeurèrent fermes dans la religion réformée, lorsque la plus grande partie de ce pays-là rentra dans le sein de l'Eglise romaine [1]. Vous avez admiré ces braves comtes d'Alinges, qui après avoir connu la vérité, par le moyen des ministres que les seigneurs de Berne avaient établis dans ce pays, y persévérèrent malgré tous les discours séduisants et artificieux de François de Sales, soutenus de l'autorité du prince, et de ses menaces contre ceux qui ne retourneraient pas incessamment dans le giron de l'Eglise. L'attachement de ces seigneurs pour la réformation se soutint pendant trois générations, c'est-à-dire autant que cette branche subsista. Vous savez mauvais gré à ceux qui ont écrit l'histoire de Genève, lorsqu'ils en étaient à la révolution du Chablais, de ne nous avoir pas conservé la mémoire des premiers seigneurs de ce duché, qui se signalèrent par leur respect pour la vérité, et

[1] *Journal Helvétique*, janvier 1750, ou ci-dessus p. 122.

Digitized by Google

qui, comme Moïse, demeurèrent fermes, sans craindre la colère du prince[1]. Voilà les héros que l'histoire doit s'attacher à nous dépeindre, préférablement à ceux qui se signalent en répandant le sang humain.

A cette occasion, vous me faites de nouvelles questions. Vous voulez que je vous entretienne de ce François de Sales qui a tant fait de bruit pendant sa vie, et qui après sa mort a trouvé place dans le calendrier. Votre curiosité s'est tournée de ce côté-là, et vous vous plaignez de ce que vous n'avez pas les livres où vous pourriez la satisfaire. Vous supposez que j'en suis mieux pourvu que vous, et là-dessus vous me donnez pour tâche de vous marquer quelques particularités de sa vie, surtout de sa fameuse mission dans le Chablais, et des fondements de sa canonisation.

Vous me demandez-là bien des choses, Monsieur: je ne sais si j'aurai le courage et la patience de faire tout ce que vous exigez de moi. En tout cas, je vous indiquerai quelques auteurs où vous trouverez de quoi suppléer à ce que je n'aurai pas suffisamment éclairci.

Un des premiers auteurs que je crois qui ait écrit la vie de ce saint, est Charles-Auguste de Sales, son neveu, qui a été aussi évêque de Genève. Jean-Pierre Camus, évêque de Belley, ami intime de notre François de Sales, avait aussi donné un ouvrage, pour faire bien connaître le caractère de ce saint.

Mais l'historien le plus connu, et que j'ai là tout entier en votre faveur, c'est l'abbé Marsollier, chanoine et doyen de la cathédrale d'Usez. En 1711, il donna la vie du saint en deux volumes in-8°. Il est bon de vous faire un peu connaître cet ouvrage. Il faut convenir qu'il est fort bien écrit, et qu'il se fait lire avec plaisir. On a, du même auteur, la *Vie du cardinal Ximenez*, qui est estimée, et qui ne le cède peut-être pas à celle de l'abbé Fléchier. Pour rendre recommandable l'histoire de

[1] Hébr. XI, 27.

Digitized by Google

son saint, il nous avertit, dans une préface, qu'elle a été écrite sur des mémoires que les religieuses de la Visitation lui ont fournis. Vous savez que François de Sales est l'instituteur de cet Ordre. Je soupçonne fort que cette source ne vous paraîtra pas des meilleures. M. Languet, ci-devant évêque de Soissons, nous a fait voir dans la vie de la fameuse Marie Alacoque, religieuse du même Ordre, que l'on se commet beaucoup en écrivant sur des mémoires dressés par de bonnes religieuses, dans le fond d'un couvent. Cet académicien, malgré la beauté de son style, s'est donné dans cet ouvrage un ridicule qui ne s'effacera pas de longtemps.

Quoique l'abbé Marsollier se soit beaucoup mieux observé que l'évêque de Soissons, il lui a cependant échappé quelques traits qui ne font pas honneur à son discernement : « Saint François de Sales allait à Thonon en 1608, dit notre historien. On raconte une chose qui lui arriva en chemin, qui est une preuve bien sensible de sa mortification. Il fut obligé de loger chez un de ses amis. On se mit à table; mais celui qui avait mis le couvert s'était mépris, et avait mis de la farine dans la salière, au lieu de sel. Ceux qui lui tenaient compagnie s'en aperçurent bientôt. Mais le prélat, accoutumé à ne faire aucune attention à ce qu'il mangeait, continuait à se servir de la farine au lieu de sel, et ne s'en fût peut-être pas aperçu, si le maître du logis, en ordonnant que l'on changeât de salière, ne lui en eût fait des excuses. » Ne trouvez-vous pas, Monsieur, que ce beau trait d'histoire aurait aussi demandé que l'auteur en fît des excuses à ses lecteurs; car il ne marque guère de goût dans un écrivain ? Je connais des gens qui ont dit, après l'avoir lu, qu'il sentait bien le couvent, qu'il aurait été bon dans le procès de canonisation d'un moine, mais qu'il était aussi déplacé dans cette histoire, et presque aussi insipide, que le prétendu assaisonnement mis mal à propos dans la salière. Mais pour conten-

[1] Tome I, p. 563.

Digitized by Google

ter ces gens délicats, voici où ils trouveront du sel, et même du plus âcre et du plus mordant.

« Quelqu'un étant en conversation familière avec Bèze, s'avisa de lui demander qu'est-ce qui l'attachait le plus à la secte des calvinistes. Bèze ne répondit rien ; mais ayant fait venir une jeune fille fort belle qui demeurait avec lui, « voilà, lui dit-il, la raison qui me convainc le plus de ma religion. » Celui à qui il faisait cette confidence fut d'autant plus surpris de cette réponse, ajoute notre historien, que Bèze était alors dans un âge fort avancé, et qui devait l'avoir guéri de pareilles faiblesses. » Il faut savoir gré à notre auteur d'avoir mis ce correctif à son anecdote ; mais il aurait marqué plus de jugement, s'il l'avait entièrement supprimée.

Malheureusement il en tire des conséquences comme si le fait était bien sûr. « Après cela, dit-il, il faudrait que la religion chrétienne eût bien changé de caractère, si Dieu avait choisi de pareilles gens pour réformer son Eglise, et pour leur découvrir des vérités inconnues à tant de saints si éclairés, si humbles, si détachés du monde (qu'ils prennent de la farine pour du sel). »

On n'a pas oublié, dans la Vie de François de Sales, les soins qu'il se donna pour essayer de ramener Bèze dans le sein de l'Eglise romaine ; et on lui en fait un grand mérite. C'eût été une conquête digne de lui. Aussi n'épargna-t-il rien pour y réussir. Il s'y porta avec d'autant plus de zèle, qu'il avait une commission expresse de la cour de Rome pour cela. Je commencerai par cet article à satisfaire à vos demandes. Vous n'attendez pas de moi, sans doute, que je vous donne rien de suivi sur la vie de ce saint. Nous nous en tiendrons, s'il vous plaît, à quelques particularités détachées. Je ne vous promets pas même de me tenir toujours scrupuleusement à notre sujet, s'il se présente quelque idée accessoire qui me frappe davantage.

Les historiens qui ont écrit la vie de François de Sales, rap-

[1] Tome I, p. 303.

Digitized by Google

portent tous qu'il fit à Bèze trois ou quatre visites. Ils n'oublient pas de remarquer qu'il s'exposait beaucoup, que c'était une pieuse témérité à un homme de son caractère d'oser entrer dans notre ville. Tout cela tend, comme vous le voyez, à rendre ses démarches plus méritoires.

Clément VIII, par un bref du 1er octobre 1596, lui ordonne de faire la tentative et de ne rien épargner pour y réussir. L'abbé Marsollier, pour justifier l'empressement du pape, fait un portrait assez avantageux du ministre. « Tout le monde sait, dit-il, que Théodore de Bèze était le plus fameux ministre du parti calviniste. Il était sans contredit un des plus beaux esprits de son siècle. Il parlait en prose et en vers avec la dernière politesse. Les calvinistes le regardaient comme un homme extraordinaire; sa réputation parmi eux était à un point à ne pouvoir augmenter. Il était alors fort avancé en âge; mais il n'avait rien perdu de sa belle humeur; et la douceur de ses mœurs, les agréments de sa conversation lui avaient acquis un si grand nombre d'amis, qu'il était également aimé et honoré dans tout le parti. » L'abbé rend ensuite raison de ce qui se passa dans la première visite de François de Sales. Le point le plus important fut qu'il demanda à Bèze s'il ne croyait pas qu'on pût faire son salut dans la communion romaine. « Il fallut rêver quelque temps avant de répondre, dit l'historien; après quoi, ajoute-t-il, Bèze reconnut qu'on pouvait s'y sauver, mais qu'elle était chargée de trop de cérémonies et de trop de pratiques humaines, et que le chemin du ciel était plus aplani dans l'Eglise réformée. » Dans la suite de la conférence on traita plusieurs points de la controverse, que l'abbé Marsollier rapporte à sa manière, et dont je vous épargne le détail.

Il vaut mieux vous rendre raison de la manière dont François de Sales aborda Bèze. C'est une petite particularité curieuse, que je tire d'un manuscrit de la bibliothèque de Genève. Il contient la plus grande partie du procès de canonisation de notre saint, qu'un heureux hasard nous a procuré. On y voit

Digitized by Google

que François de Sales, étant arrivé à Genève, se rendit d'abord au logis de Bèze. Il fut introduit dans une grande salle, où on le fit attendre assez longtemps. Il y remarqua un portrait de Calvin, avec ces vers mis au bas :

Hoc vultu, hoc habitu, Calvinum sacra docentem
Geneva felix audiit,
Cujus scripta piis toto celebrantur in Orbe,
Malis licet ringentibus.

Bèze se fit un peu attendre; et dans l'intervalle, l'étranger s'amusa à parodier ces vers. Il eut l'art, en y changeant seulement trois ou quatre mots, d'en faire une satire contre Calvin. Après les premiers compliments, il dit naturellement à Bèze que, pour ne pas s'ennuyer en l'attendant, il avait essayé de faire quelque petit changement aux vers du portrait, et il les lui récita à sa manière[1]. On nous apprend que le ministre de Genève entendit raillerie, et que cette franchise ne lui déplut point. Après ce début assez enjoué, on vint, comme je vous l'ai dit, à quelque chose de plus grave, mais sans aucun succès.

François de Sales, après avoir rendu raison à Rome, ou au nonce du pape, de ce qui s'était passé à cette première visite, reçut un nouveau bref l'année suivante, qui lui ordonnait de retourner à Genève, et d'y faire une seconde tentative pour gagner ce chef des hérétiques. Mais le Saint-Père eut soin en même temps de lui fournir un des meilleurs arguments pour opérer la conversion des errants. Il lui marquait qu'il pouvait donner parole à Bèze que, s'il voulait venir à Rome, il y jouirait, pour le reste de ses jours, d'une pension annuelle de douze mille livres, et qu'outre cela on lui paierait largement la valeur de tous les meubles et effets qu'il pourrait avoir laissés à Genève. Voilà des raisons très-persuasives. Cependant elles ne firent

[1] Hoc vultu, hoc habitu Calvinus *insana* docentem
Geneva *demens* audiit,
Cujus scripta piis toto *damnantur* in Orbe,
Malis licet ringentibus.

Digitized by Google

point sur cet esprit obstiné l'impression qu'on croyait, à Rome, qu'elles devaient faire. Non-seulement on ne put pas le séduire, mais il paraît même que cette seconde fois il n'entendit pas raillerie comme la première. Il fut blessé des indignes moyens qu'on employait pour le corrompre. Il ne regarda les offres qu'on lui faisait que comme des piéges de Satan. Il lui échappa un: *Vade retro, Satana.* Il crut que dans cette occasion il pouvait faire la même réponse que fit autrefois le Sauveur au séducteur, qui, pour l'engager à un acte d'idolâtrie, lui disait : *Hæc omnia tibi dabo.*

Ces différentes conférences n'aboutirent donc à rien; mais n'ayant pas pu vaincre cet esprit rebelle, on y suppléa par un triomphe imaginaire qu'on eut soin de faire sonner fort haut dans toute l'Europe. On fit courir le bruit que cette même année 1597, Bèze était mort bon catholique. On disait que, se voyant près de sa fin, il avait abjuré, à Genève, la religion réformée, en présence du magistrat, qu'il avait exhorté en même temps à se réunir à l'Eglise romaine; que l'évêque l'avait absous avant sa mort par un ordre exprès du pape, et qu'ensuite la ville, qui s'était rendue aux exhortations de Bèze, avait fait une députation solennelle à Rome, pour prêter obéissance au souverain pontife.

On ne saurait croire combien ce bruit fit de chemin, tout ridicule qu'il était. On l'écrivit dans toutes les cours catholiques, en France, en Allemagne, en Pologne et surtout à la cour de Vienne; et dans tous ces lieux cette nouvelle fut gobée. Vous jugez bien, Monsieur, que cette belle conversion trouva encore plus aisément créance en Italie qu'en aucun autre pays. La persuasion était si générale, que des amis même de Genève, qui voyageaient en Italie, y furent trompés. J'ai vu une lettre écrite de Florence à une personne distinguée de notre ville, qui roule sur ce sujet. Je vais vous en transcrire quelques lignes; car ces sortes de faits demandent d'être bien constatés. La lettre est du 24 février 1598 :

Digitized by Google

« Etant à Sienne au mois de septembre dernier, dit ce voyageur, je sortis de la ville environ deux heures avant le coucher du soleil, avec un de mes amis, pour voir vos ambassadeurs de Genève, que le peuple disait avec un plaisir extrême devoir arriver cette nuit-là, allant à Rome; entre lesquels nous espérions même de vous voir. Nous demeurâmes ainsi hors des portes jusqu'à une heure après le soleil couché, chacun disant que ces ambassadeurs avaient pris un autre chemin. Je pourrais bien, sur ce sujet, vous écrire plusieurs autres choses aussi ridicules; mais il faut être discret..... »

Vous trouverez dans le *Dictionnaire critique de Bayle*, des réflexions curieuses sur ce bruit, que l'on fit courir, que Bèze était mort, et qu'avant d'expirer il avait fait profession de la foi romaine. « Ceux qui inventèrent ce conte, dit-il, et ceux qui le firent courir, connaissaient très-mal le véritable intérêt de leur Eglise. Ces sortes de fraudes sont bonnes à débiter contre une secte qui n'a ni auteurs, ni imprimeurs. Mais elles ne peuvent être que préjudiciables, quand on ose s'en servir contre une Eglise qui a mille presses et mille plumes dans son sein..... Les ministres de Genève ne se turent point dans cette occasion. Ils publièrent deux écrits revêtus de toute l'authenticité nécessaire, pour réfuter cette sotte imposture. L'un de ces écrits était en latin, sous le titre de *Beza redivivus*.....[1]. »

Vous savez, Monsieur, que le célèbre auteur de ce dictionnaire avait un art merveilleux pour tirer partie de toutes les brochures qu'il pouvait recouvrer, et que leur petitesse fait perdre. J'en ai une entre les mains, sur le sujet en question, dont il aurait assurément fait usage, si elle lui eût été connue; elle est de 1598 et a pour titre : *Réponse à un gentilhomme savoisien*. C'est de là que j'ai tiré l'extrait de la lettre écrite de Florence. On y en voit quelques autres du même genre. Le trait le plus singulier que j'y ai trouvé, c'est qu'un prédicateur prêchant à Laon, fit part à ses auditeurs d'une œuvre pie qu'il

[1] *Dictionnaire critique*, art. *Bèze*. Remarque O.

Digitized by Google

venait de faire. Il avait ramassé, dans une quête, neuf ou dix francs « pour faire dire cinquante messes, pour délivrer la pauvre âme rôtie de ce Bèze converti. » Je soupçonne fort que c'est Bèze lui-même qui est auteur de ce petit écrit. Il fit aussi un petit poëme plein de feu contre un jésuite qui se trouva être l'inventeur de la fable. « Le révérend Père attira par là, sur sa personne en particulier, et sur son ordre en général, dit le *Dictionnaire critique*, une grêle de vers satiriques, que les muses de Th. de Bèze, toutes vieilles qu'elles étaient, ne laissèrent pas de rendre bien terrassantes. »

Bèze, par de semblables signes de vie, dissipa parfaitement le bruit de sa mort et de sa prétendue conversion. Il vécut encore huit années, n'étant mort qu'en octobre 1605. La confusion que devait avoir causé à tout le parti catholique ce bruit ridicule, aurait dû les rendre plus circonspects dans la suite. Cependant croiriez-vous, Monsieur, qu'un zèle mal entendu pour leur religion a encore jeté quelques auteurs dans la récidive? L'abbé Marsollier cite un anonyme qui a donné au public une *Vie de saint François de Sales*, où il dit que Bèze, se sentant véritablement près de mourir, souhaita de parler à cet habile ecclésiastique avec qui il avait déjà eu plusieurs conférences sur la religion; « mais que cette satisfaction lui ayant été refusée, on assure qu'il se repentit d'avoir quitté l'Eglise catholique et qu'il rétracta ses erreurs. » Il est vrai que l'abbé Marsollier n'ose pas appuyer cette conjecture, « Bèze étant mort au pouvoir des calvinistes, dit-il, il est difficile de pouvoir donner quelque chose de certain sur un fait de cette importance. » Mais ce n'est pas assez de suspendre son jugement sur de semblables anecdotes, il faut dire rondement que ceux qui les débitent se commettent beaucoup, et qu'ils font prudemment de garder l'*incognito* comme a fait l'anonyme.

Je lui ai cependant l'obligation de m'avoir ramené à François de Sales, que cette longue digression me faisait presque oublier. Je me flatte que vous me la pardonnerez : il y a des

Digitized by Google

cas où l'accessoire vaut bien le principal. On ne saurait assez combattre la crédulité causée par l'esprit de parti. On peut bien se détourner un peu de son chemin pour essayer de guérir le genre humain de cette maladie : on doit profiter de toutes les occasions qui se présentent pour cela.

Si François de Sales, quoi que l'on en dise, n'a jamais pu rien gagner sur l'esprit de Bèze, il eut d'un autre côté la satisfaction de faire de nombreuses conversions dans le Chablais. C'est un article sur lequel vous souhaitez que je m'étende un peu. Cette mission est ce qui l'a le plus illustré et qui a le plus contribué à lui donner une place dans le calendrier.

En 1594, le duc de Savoie, oubliant les traités précédents par lesquels il avait promis de ne rien toucher à la religion[1], écrivit à l'évêque Claude de Granier, prédécesseur de François de Sales, de choisir de bons sujets, qui eussent les qualités requises pour travailler avec succès à la conversion des peuples du Chablais et des trois bailliages. Il leur promit sa protection et qu'il seconderait leurs travaux ; en conséquence il manda aux gouverneurs des places de les appuyer de tout leur pouvoir. Ce prince s'étant rendu maître de son pays, avait mis partout des garnisons qui facilitèrent beaucoup le rétablissement de sa religion. On y envoya donc François de Sales, âgé d'environ trente ans, et son cousin Louis de Sales, qui était aussi prêtre.

Pour colorer cette démarche, le duc de Savoie disait qu'il y avait plusieurs de ses sujets, dans le Chablais, qui souhaitaient d'être instruits dans la religion catholique, et qu'il devait leur en donner les moyens. Ce qu'il y a de certain, c'est que la plus grande partie était dans des sentiments bien différents. Ils étaient persuadés que la conservation de leur liberté et de leurs priviléges, dépendait de celle de leur nouvelle religion.

Cependant cet habile missionnaire en gagna peu à peu un

[1] En 1589 il avait encore promis aux réformés de Thonon, de leur laisser une entière liberté de conscience.

Digitized by Google

certain nombre par ses discours artificieux. Il avait l'art de cacher tout ce qu'il y a de choquant dans la religion romaine, et il ne la présentait que par ses beaux côtés. Il répandit dans le pays un écrit dans le goût de l'*Exposition* de M. de Meaux. Son bon ami Jean-Pierre Camus, évêque de Belley, employa aussi, peu de temps après, cette méthode séduisante. Il publia un livre intitulé : l'*Avoisinement des Protestants vers l'Eglise romaine*, dont Richard Simon donna une nouvelle édition avec des remarques, en 1703. Bien des gens croient que c'est dans cet ouvrage que M. de Meaux avait pris le plan du sien, qui lui a cependant fait autant d'honneur que s'il était tout à fait original.

Après que François de Sales eût travaillé pendant quelque temps à déguiser sa religion et à la montrer par les côtés les plus favorables, le prince fit enfin intervenir son autorité pour donner du poids aux sophismes du missionnaire. Il envoya à Thonon le régiment du comte de Martinengue, lieutenant général, qui fut logé chez les bourgeois. Il y arriva en 1597. Le duc s'y rendit lui-même bientôt après. A son arrivée, le régiment se saisit des portes et des places publiques : ordre à tous les réformés de se trouver à l'Hôtel-de-Ville. Le prince les menace, leur fait entendre d'un ton irrité qu'il est question de se déclarer. Il ordonne que tous ceux qui voudraient être de sa religion passassent à sa droite. Ceux qui refusèrent de faire cette démarche, furent dépouillés de leurs emplois et chassés ignominieusement du pays. Ils n'eurent pour cela que l'espace de vingt-quatre heures. Voilà qui abrégea beaucoup les controverses.

Il faut donc attribuer les nombreuses conversions du Chablais, en partie à l'habileté du missionnaire, et en partie aux voies de fait qu'employa le duc de Savoie pour le seconder. On convient que jamais homme n'eut plus l'art de s'insinuer dans les esprits que François de Sales. Son historien nous dit que « son extrême douceur donnait des charmes à sa conversation, dont il n'était pas aisé de se défendre. On se sentait prévenu

Digitized by Google

en sa faveur dès qu'il ouvrait la bouche. Il gagnait en même temps l'estime et l'affection de ceux qu'il fréquentait[1]. » Cependant je trouve dans la *Vie des Saints*, de Baillet, que François de Sales avait un usage qui ne s'accorde guère avec cette grande affabilité qu'on lui prête. « Quand il alla dans le Chablais, qui était habité par des calvinistes, dit-il, il ne dissimula point à ces peuples qu'il était venu déclarer une guerre sainte aux puissances de l'enfer, dont ils étaient les esclaves. Et ce qui fut interprété assez diversement par les personnes éclairées, c'est qu'il voulut commencer par faire des exorcismes contre les démons, pratique qu'il observa presque toujours depuis, lorsqu'il en vint aux prises avec les hérétiques, surtout avec les ministres[2]. » Serait-ce par représailles du *Vade retro Satana* de Bèze, qu'il en usait ainsi? Quoi qu'il en soit, l'auteur qui nous apprend cette singularité en paraît blessé lui-même, et la trouve déplacée avec des gens dûment baptisés. Vous conviendrez aussi sans doute, Monsieur, que ses manières si douces et si prévenantes étaient tout à fait en défaut dans cette occasion. Peut-on rien de plus révoltant et de moins propre à amener les gens à penser comme nous, que de commencer par leur dire que pour avoir des sentiments comme les leurs, il faut nécessairement avoir le diable au corps?

Croiriez-vous que cet exorciste banal qui voulait chasser le démon partout, ne sut pas empêcher qu'il ne vînt un jour se nicher dans son cerveau? Il se trouva lui-même exposé aux tentations du malin esprit. Les Frères de Sainte-Marthe, dans le catalogue des évêques de Genève, nous ont donné en abrégé la vie de François de Sales. Ils nous apprennent qu'il fut un jour violemment tenté par le démon, d'un doute sur la foi de l'Eucharistie[3]. Mais comme notre saint croyait souvent voir le démon où il n'était pas, ses historiens ont fait la même chose.

[1] Tome I, p. 161.
[2] *Vie des Saints*, tome I, p. 787.
[3] *Gallia christiana*, tom. II, p. 598.

Digitized by Google

Les dévots mettent le malin esprit partout. Rien de plus inutile que de l'avoir appelé dans cette occasion. Croyez-vous, Monsieur, qu'il soit fort nécessaire que le diable s'en mêle pour qu'un homme d'esprit, tel qu'était assurément François de Sales, ait pu quelquefois se défier d'un dogme aussi contradictoire que la transsubstantiation? Si les doutes qui s'élèvent quelquefois chez nous, sur la religion, viennent de ces anges de ténèbres, il les excite sans doute en nous obscurcissant l'esprit. Mais les défiances qu'un catholique romain a quelquefois sur cette matière, que les scolastiques ont si fort embrouillée, se font sentir surtout lorsque ces nuages se dissipent, lorsque la raison s'épure et qu'elle reprend ses droits. C'est alors que les difficultés contre ce dogme se présentent en foule. Elles ne viennent donc pas de l'obscurcissement de nos idées, ni par conséquent de cet ange de ténèbres.

François de Sales, après avoir été quelque temps coadjuteur, fut enfin fait évêque en 1602; la cérémonie du sacre se fit le 8 décembre. L'abbé Marsollier nous apprend que, quinze jours après, le duc de Savoie fit une entreprise sur Genève, qu'il essaya de surprendre de nuit. Il s'agit de la fameuse escalade dont vous avez souvent ouï parler : notre historien se contente de rapprocher ces deux événements, sans se mettre en peine d'y mettre aucune liaison. Je crois cependant qu'il y en a, quand on examine bien la chose; au moins je vais hasarder là-dessus une conjecture qui vous paraîtra assez vraisemblable.

Charles-Emmanuel comptait tellement sur le succès de son entreprise, que l'on voit dans la *Vie du Connétable de Lesdiguières*, que ce prince avait fait partir de Turin, quelques semaines auparavant, des mulets chargés d'ornements d'église et de cierges pour la messe de minuit, qu'il espérait d'entendre dans la cathédrale de Genève. Dans cette vue, et pour rendre la cérémonie plus auguste, il était essentiel d'avoir aussi l'évêque du diocèse, pour officier pontificalement aux fêtes de Noël. Dans cette sup-

Digitized by Google

position, il ne fit que se prêter aux désirs de son souverain. Vous savez quel fut le succès de l'escalade : les troupes de Savoie furent repoussées ; on fit rebrousser les mulets partis de Turin, et l'évêque demeura à Annecy.

L'abbé Marsollier nous donne François de Sales pour un prélat d'une humilité profonde. Quelqu'un lui ayant dit un jour « qu'il se flattait de le voir une fois sur son trône de Genève, » son humilité souffrit beaucoup de ce compliment, et il en parut affligé. On nous apprend aussi qu'il refusa la coadjutorerie de l'Eglise de Paris, et de bons évêchés que le roi Henri IV lui fit offrir en France. Ce refus marque également son humilité et son désintéressement.

On sait qu'il entreprit la mission du Chablais à ses dépens. L'évêché ne pouvait pas être regardé comme un dédommagement suffisant de tous les frais qu'il avait soutenus précédemment. Il est bon de vous dire qu'il est d'un fort petit revenu, et donne tout au plus quatre à cinq mille livres par an.

Le peu de revenu de cet évêché donna lieu dernièrement à un bon mot, dont je dois vous faire part. Le prélat qui siége aujourd'hui est très-distingué par sa naissance et par son mérite. On l'appelait auparavant M. l'abbé de Chaumont[1]. Il a une incommodité qui lui fait beaucoup de peine, c'est un embonpoint excessif, qui le met presque entièrement hors d'état d'agir. Un curé du diocèse, qui le voyait pour la première fois, en fut frappé ; il marqua sa surprise, en sortant, à un de ses confrères, par cette jolie saillie : « Je n'ai jamais vu, lui dit-il, d'évêque plus gras, ni d'évêché plus maigre. »

Le duc de Savoie, faisant attention au peu de revenus de Monsieur de Genève pour soutenir sa dignité, chercha à le gratifier de quelques bénéfices. « L'abbaye de Ripaille ayant vaqué, dit l'abbé Marsollier, le prince l'offrit à saint François de Sales ; mais il le remercia et le pria d'y établir les Chartreux. Le duc

[1] Joseph-Nicolas de Chaumont des Champs, élu évêque en Mars 1741.

Digitized by Google

de Savoie y consentit, et le saint prélat eut la satisfaction d'avoir attiré ces saints religieux dans son diocèse[1]. »

Si cet auteur avait un peu mieux connu notre pays, il aurait su qu'il y a une chartreuse dans le Genevois, fondée il y a cinq ou six cents ans. C'est celle de Pommier, où je sais que vous avez fait une fois une promenade. Les Chartreux de Ripaille ne sont donc pas les premiers établis dans ce diocèse. Mais c'est là une faute légère, et que je n'ai relevée que pour avoir occasion de vous rapporter une petite circonstance de la vie de ce prélat, que je crois qui vous fera plaisir.

Un auteur nommé Cotolendi donna, sur la fin du siècle passé (1686), une *Vie de saint François de Sales* où j'ai trouvé cette particularité : L'évêque de Genève et celui de Belley firent ensemble un voyage à Ripaille, quelque temps après l'établissement des Chartreux ; en se promenant dans le cloître, ils lurent ces deux vers sur la porte d'une cellule :

Tu mihi curarum requies, tu nocte vel atrâ,
Lumen, et in solis tu mihi turba locis.

Ces vers les frappèrent ; ils les trouvèrent fort beaux. Comme ils avaient tous deux l'esprit fort subtil, ils ne manquèrent pas d'y trouver quelque sens mystique des plus sublimes. L'un d'eux conjectura qu'on pouvait les expliquer de la naissance du Sauveur, qui est venu pendant la nuit, pour dissiper les ténèbres dont nous étions enveloppés. Ils en donnèrent encore d'autres explications aussi belles et aussi relevées. Mais ils furent bien surpris, quand on leur apprit que ces vers se trouvent dans le IVe livre du poëte Tibulle, qui les avait faits pour sa maîtresse. Il est vrai que le chartreux, en les mettant sur sa porte, les avait sanctifiés en les appliquant à Dieu, au service duquel il s'était consacré dans sa solitude. Arnaud d'Andilli, un peu avant sa mort, les envisagea du même côté, et les traduisit de cette manière :

[1] Tome II, p. 49.

Digitized by Google

Tu m'es un doux repos dans mes plus grands ennuis,
Tu m'es un clair flambeau dans mes plus sombres nuits :
Et dans la sainte horreur de cette solitude,
Tu m'es toi seul, mon Dieu, toute une multitude.

Voici une traduction plus moderne de ces vers :

Avec toi je saurai me plaire,
Dans le lieu le plus solitaire.
Du plus sombre cachot, ta divine clarté
Dissipera l'obscurité.
Tu peux seul adoucir le destin le plus rude,
Et d'un affreux désert bannir la solitude.

Pierre Camus, après la mort de l'évêque de Genève, fit un ample recueil de tout ce qu'il avait ouï dire de plus remarquable à son ami, et qui le caractériserait le mieux. Il le publia en six volumes sous ce titre : *L'Esprit du bienheureux François de Sales.* On y voit plusieurs pensées vives et des réparties assez heureuses. Mais comme l'évêque de Belley n'avait pas le goût fort bon, un docteur de Sorbonne crut devoir réformer cet ouvrage, il y a environ vingt ans. Il réduisit les six volumes en un seul, et n'y mit que des traits choisis. Il ne sera pas mal de vous en donner un échantillon. Je choisirai pour cela une dispute qu'il eut à soutenir dans les rues de Paris, où il fit paraître beaucoup d'esprit, et en même temps beaucoup de modération.

Il se trouvait dans cette capitale en 1619, à la suite du cardinal de Savoie, qui s'y était rendu pour assister aux noces du prince de Piémont son frère, qui épousait la sœur du roi Louis XIII. Un protestant un peu brusque ayant rencontré François de Sales dans un superbe carrosse, lui fit cette question pour l'embarrasser : « Je voudrais bien vous demander, à vous qui passez pour un homme apostolique, si les apôtres allaient en carrosse ? » Le prélat fut d'abord un peu surpris de cet assaut, mais s'étant bientôt remis, il répondit : « Que les apôtres n'avaient pas fait difficulté de monter en carrosse quand

Digitized by Google

l'occasion s'en était présentée, qu'on en voit un exemple dans les Actes des Apôtres, en la personne de Philippe, qui ne fit point de difficulté de monter dans le char ou le carrosse de l'eunuque de la reine d'Ethiopie. »

« Mais, dit le protestant, ce carrosse n'était pas à Philippe, il était à cet officier de la reine, qui l'invita à y monter. Après tout, les apôtres n'allaient pas dans des carrosses dorés, ni si riches que le vôtre. Vraiment, ajouta-t-il, voilà de nos saints qui vont en paradis fort à leur aise! »

Le prélat expliqua ensuite comment il se trouvait dans un si beau carrosse, qu'il était au roi, qui en envoyait souvent quelqu'un des siens au prince de Savoie et à ceux de sa suite; que pour lui il n'avait en propre ni carrosse, ni équipage; que quand il aurait la volonté d'en avoir, les Genevois, en retenant les biens de son Église, lui en auraient ôté les moyens.

Il y a environ quarante ans que deux savants bénédictins voyagèrent en France, par ordre de Louis XIV, pour perfectionner le *Gallia christiana*. Ils vinrent jusqu'à Annecy; ils firent visite à l'évêque, dont ils parlent fort avantageusement dans la relation de leur voyage. Ils disent qu'effectivement il n'a que trois ou quatre mille livres de rente, « mais que cela n'empêche pas qu'il ne soit autant évêque que s'il en avait 50 ou 60 mille. Il est vrai qu'il n'a ni carrosse, ni train, mais, ajoutent-ils, il n'en n'est pas moins heureux, et n'en est que plus conforme aux apôtres[1]. »

Saint François de Sales mourut à Lyon le 22 décembre 1622, âgé de cinquante-six ans.

Il faudrait, Monsieur, vous parler présentement de sa canonisation, mais ma lettre est déjà trop longue, ce sera donc pour une autre fois. D'ailleurs nous imiterons un peu par là l'usage de Rome, de ne pas canoniser les gens immédiatement après leur mort.

[1] *Voyage littéraire de deux bénédictins,* Paris 1717. tome I, p. 242.

Digitized by Google

X

RECHERCHES SUR LA CANONISATION DE SAINT FRANÇOIS DE SALES.

(Les *procès de canonisation* à Rome, avec leur *Avocat du diable:* celui de Saint François de Sales en particulier. — Ce saint commence la conversion du Chablais en apôtre, par la persuasion : il la finit ou l'opère en conquérant, par la contrainte, à l'aide des troupes. — Il conseille au duc de ne pas tenir compte des promesses du traité de Nyon. — Miracles qu'on lui attribue. — Combien de protestants François de Sales a-t-il convertis? Enorme et palpable exagération à cet égard. — Son insuccès dans le pays de Gex. L'évêque Jean d'Arenthon obtient, en 1662, la clôture de 23 temples du pays de Gex : la révocation de l'édit de Nantes achève seule l'œuvre.)

(*Journal Helvétique,* Août 1749, *Bibliothèque impartiale* 1751, tome III, part. III, art. X : dans le même volume, part. I, p. 107-127, est reproduit l'article précédent sur saint François de Sales.)

François de Sales fut *béatifié* le 28 décembre 1661 ; Alexandre VII donna dans ce but dispense de treize années du temps qui est porté par le décret d'Urbain VIII pour béatifier ceux qui sont morts en odeur de sainteté. On a, sur ce dernier sujet, un manuscrit fort instructif à la bibliothèque de Genève ; on y voit la harangue de l'avocat consistorial Prosper Bottinius, prononcée devant le pape et les cardinaux le 14 septembre 1662, pour obtenir la *canonisation.*

Les fondements de cette demande sont d'abord les vertus qui ont brillé dans ce prélat, une charité ardente pour le prochain, une douceur inaltérable. On assure que pendant tout le cours de sa vie, on ne l'a jamais vu en colère ; il a fait voir une patience à toute épreuve. L'abbé Marsollier dit que, « comme Salomon, François avait reçu une inclination naturelle au bien, et qu'il aima la vertu dès qu'il la put connaître. »

L'avocat Bottinius renchérit là-dessus ; il dit que le prélat aima la vertu avant même que de savoir ce que c'était ; c'est ce

Digitized by Google

qu'il tâche de prouver sur l'article de la chasteté. « Son amour pour la pureté était si marqué, dit-il, qu'on s'en aperçut dès le berceau, et qu'il semblait fuir les caresses de sa nourrice. » Voilà une chasteté bien précoce. Mais l'on sait que

. . . . . aux âmes bien nées,
La vertu n'attend pas le nombre des années.

Pour mettre dans tout son jour la chasteté du prélat, l'abbé Marsollier rapporte « que quand il fut fait évêque, et qu'il voulut régler sa maison, un de ses amis lui ayant proposé de prendre une femme d'un âge non suspect, pour avoir soin du linge et des meubles, il n'y voulut jamais consentir, et il ajouta qu'il ne logerait pas même sa propre mère. Effectivement, la comtesse de Sales, qui venait souvent à Annecy, ne logea jamais chez lui [1]. » A cet égard et à plusieurs autres, ses panégyristes nous assurent qu'il conserva jusqu'à la mort la pureté et l'innocence qu'il avait acquise dans son baptême, et qu'elle fut le fondement de toutes les vertus qui brillèrent en lui dans la suite.

Cependant son ami Pierre Camus, dans son recueil intitulé l'*Esprit du bienheureux François de Sales*, n'a point dissimulé une objection qu'on lui fit une fois sur ce qu'il fréquentait trop le sexe. Il fit une réponse enjouée, que je vais placer ici, parce qu'il me semble qu'elle le caractérise bien : « On lui dit un jour assez brusquement, rapporte l'évêque de Belley, que l'on ne voyait que des femmes autour de lui. Je ne sais, ajouta celui qui lui faisait ce reproche, pourquoi elles s'amusent ainsi autour de vous, car il ne paraît pas que vous leur disiez grand chose. — Et n'appelez-vous rien, répartit le prélat, de leur laisser tout dire? C'est peut-être ma complaisance à les écouter qui les fait venir ainsi autour de moi, car à un grand parleur rien n'agrée tant qu'un auditeur silencieux. » J'ai cru devoir placer ce trait à la suite de ce que j'avais à dire de la chasteté de notre

[1] Tome I, p. 159.

Digitized by Google

prélat; mais je m'aperçois présentement qu'il aurait peut-être été mieux à l'article de sa patience.

Outre toutes les vertus dont je viens de parler, on insiste aussi beaucoup sur son zèle ardent pour la gloire de Dieu et pour le salut du prochain. Son ardeur pour l'avancement de la religion catholique parut surtout dans la mission du Chablais, qui dura près de dix ans, et où il convertit un nombre incroyable de réformés.

« Cette mission, dit l'abbé Marsollier, est une forte preuve de son zèle. Il l'entreprit à ses dépens, et la soutint presque seul pendant plusieurs années, abandonné aux tumultes, aux conspirations, et à tout ce que la violence des calvinistes était capable d'inspirer contre un homme seul, qui n'était soutenu que de son zèle [1]. »

C'est l'endroit par où il s'est le plus illustré, jusque-là qu'étant de retour à Rome après que cette mission fut finie, Clément VIII lui donna en plein consistoire le titre d'*Apôtre du Chablais*. Il le traita « comme un conquérant, dit Baillet, comme un dompteur de monstres, qui revenait chargé des dépouilles du calvinisme [2]. »

Ces images d'*apôtre* et de *conquérant* sont fort belles, et même assez justes. François de Sales travailla d'abord à la conversion du Chablais en apôtre, je veux dire qu'il y employa la voie de la persuasion, et il finit en jouant le rôle de conquérant proprement dit, puisqu'il se servit pour cela des troupes du prince. Nous verrons, dans la suite, que ce fut par la force et par la contrainte qu'il vint enfin à bout de soumettre ses ennemis. On peut donc prendre à la lettre ce que Baillet a cru nous donner dans un sens métaphorique.

Après les exploits de notre héros, étalés dans le procès de canonisation, suivent ses miracles. On en rapporte un grand nombre, mais voici ceux sur lesquels on insiste principalement :

[1] Tome II, p. 315.
[2] *Vie des Saints*, tome I, p. 789, sur le 29 Janvier.

Digitized by Google

deux monstres reçurent, par ses prières, la conformation que la nature leur avait refusée; un aveugle-né recouvra la vue par son intercession; il guérit trois paralytiques; une religieuse de la Visitation, qui avait vingt-deux maladies mortelles, fut guérie tout d'un coup. Pour des résurrections, on lui en attribue autant qu'au Sauveur. Il s'est fait ensuite quantité de guérisons miraculeuses à son tombeau.

Je ne doute pas, Monsieur, que vous n'ayez été à Annecy, et que vous n'ayez eu la curiosité de voir l'église des religieuses de la Visitation, où repose le corps de François de Sales. Vous y aurez pu remarquer un grand nombre de tableaux votifs et des représentations en cire des guérisons qu'il a opérées.

Vous savez, Monsieur, que quand il s'agit de canoniser quelqu'un, on se pique à Rome d'observer bien des formalités. Le pape d'aujourd'hui a donné au public un fort ample ouvrage sur cette matière. Afin qu'il paraisse que les faits ont été examinés avec soin, on nomme un officier de justice, dont la fonction est d'essayer de contredire et de tâcher de détruire, s'il peut, ce qu'on produit en faveur de celui qu'il s'agit de béatifier; on lui donne ironiquement le nom d'*avocat du diable*. Vous serez bien aise de savoir comment celui qui eut cette commission dans ce procès, plaida contre François de Sales.

Il débuta par cette règle incontestable, qu'on ne peut pas admettre dans le ciel comme un saint, un homme qui n'aurait pas été dûment baptisé, et qu'il ne constait pas bien du baptême du sujet proposé. Il pouvait ajouter que, quand on aurait bien prouvé qu'il avait effectivement reçu ce sacrement, il fallait encore être bien assuré de l'intention de celui qui le lui avait administré, sans quoi il était nul; mais ces sortes de difficultés ne sont bonnes tout au plus que pour préluder. En voici de meilleures:

L'avocat contredisant lui reprocha que, quand le comte de Sales, son père, voulut acheter la terre et le château de Thorens, qui appartient à cette famille, François, qui fut consulté,

Digitized by Google

représenta que c'était le vrai point de faire cette acquisition, que ceux qui possédaient cette terre étaient mal dans leurs affaires, qu'on l'aurait à bon marché, parce qu'ils étaient forcés de vendre. Où est la charité, conclut l'avocat, de vouloir ainsi se prévaloir de la triste situation de ces gens-là?—Il ne paraît pas qu'on ait répondu à cette objection d'une manière bien satisfaisante.

Vous connaissez l'explication que M. Le Clerc a donnée du dixième commandement du Décalogue; elle a beaucoup de rapport avec le conseil que donne François, et, par cette raison, je vais vous la rappeler. Cet habile critique, sur le passage de Marc x, 19, prouve qu'il ne s'agit pas simplement, dans ce précepte de la loi de Dieu, de désirer le fonds ou la maison d'autrui, mais que le législateur y défend proprement les voies indirectes et artificieuses qu'on emploie quelquefois pour s'en rendre maîtres; moyens qui sont ordinairement autorisés devant les tribunaux humains, mais qui n'en sont pas moins contraires à la charité. Il sera donc défendu, dans le dixième commandement, de profiter de la mauvaise situation d'un de nos voisins, à laquelle on aura peut-être contribué en lui prêtant de l'argent, et en le lui redemandant dans un temps qu'il ne peut pas le rendre, à moins qu'il n'abandonne sa maison ou son fonds. Si le comte de Sales était créancier du seigneur de Thorens, comme il y a beaucoup d'apparence, ce sera là le cas défendu dans le Décalogue, selon l'ingénieuse ouverture de M. Le Clerc.

Celui qui plaidait pour le saint futur répondit mieux au troisième contredit, que voici: il regarde sa conduite depuis qu'il fut élevé à l'épiscopat. La résidence est une condition requise dans un bon évêque, et celui-ci l'a très-mal observée. On l'a vu tantôt à Turin, tantôt à Paris, tantôt à Dijon; on le trouvait partout, sinon à Annecy, ou dans son diocèse. — La réponse à cela est, qu'il n'en est jamais sorti que pour le plus grand bien de l'Église, et même pour l'avantage de son troupeau en particulier.

François de Sales avait déjà répondu lui-même à cette objec-

Digitized by Google

tion. Son historien nous apprend que le même protestant qui lui avait reproché à Paris de s'y faire rouler dans un superbe carrosse, l'attaqua aussi sur l'absence de son diocèse. « La résidence, lui dit-il, n'est-elle pas de droit divin, et pendant que vous êtes à la cour de France, que fait le peuple dont vous devriez avoir soin? François lui répondit que personne n'était plus persuadé que lui de la nécessité de la résidence, mais qu'il avait cru que le bien de l'Etat et les affaires particulières de son diocèse, qu'il ne pouvait finir qu'à la cour, étaient des raisons suffisantes pour l'en dispenser pendant quelque temps [1]. »

Il ne paraît pas que l'opposant ait poussé plus loin ses contredits. On voit assez qu'il s'est arrêté à moitié chemin, parce qu'il avait ses instructions secrètes pour cela. On peut comparer ce qui se passe dans ces sortes de procès, aux conférences que l'on faisait en France après la révocation de l'édit de Nantes pour convertir les réformés. On nommait un théologien, qui devait proposer nos objections, mais qui avait ses ordres pour ne les pousser que jusqu'à un certain point, en sorte que le parti catholique demeurait toujours victorieux.

Permettez-moi donc, Monsieur, de suppléer ici à ce qu'a omis cet avocat opposant, et de jouer le rôle de son second. Il me semble que sur les vertus du saint, qu'on exalte si fort, il y aurait quelque chose à dire. On pourrait contester, par exemple, cette douceur inaltérable, dont on lui fait un si grand mérite, et qu'on nous donne pour son caractère dominant. On le trouve plus d'une fois en défaut de ce côté-là. Outre ce que j'ai déjà remarqué dans ma lettre précédente, sur la rudesse qu'il y avait à déclarer à ceux d'une religion différente, en les abordant, qu'il les regardait comme possédés du démon, voici un fait des plus graves :

En 1596, il fut mandé par le duc de Savoie pour se rendre à Turin et y recevoir ses ordres. Il s'agissait de voir comment

[1] Tome II, p. 122.

Digitized by Google

on s'y prendrait pour rétablir entièrement la religion catholique dans le Chablais. Les ministres du prince étaient dans la pensée qu'il ne fallait rien précipiter ; ils faisaient sentir que cette affaire demandait de grands ménagements. Mais François de Sales se roidit contre ces sages avis, et demeura toujours ferme à demander qu'on y fît intervenir l'autorité du prince. Il commença par persuader au duc d'ôter aux réformés les charges et les honneurs, ensuite leurs temples et les ministres, contre la teneur expresse du traité conclu avec le précédent duc de Savoie, lorsqu'on lui rendit ce pays ; en un mot, ne souffrir dans le Chablais et dans les bailliages point d'autre exercice que de la religion romaine.

Son historien nous apprend que le cardinal de Médicis, légat du pape, passa à Thonon dans ce temps-là, et voulut entendre François de Sales sur les moyens de rétablir la religion ancienne dans ce pays ; il lui communiqua son projet. Le légat, qui, suivant les maximes de Rome, ne devait pas être effrayé de voir employer la voie de la contrainte, ne put pas cependant s'empêcher de témoigner, dans cette occasion, que les moyens que l'on proposait *lui paraissaient un peu trop forts* [1]. Reconnaissez-vous dans cette conduite le pacifique François de Sales, dont on nous exalte si fort la douceur et la modération ?

Voici une petite anecdote qui aidera à vous faire connaître le personnage : Jean d'Aranthon d'Alex, un de ses successeurs, écrivit, en 1663, au roi de France, pour le solliciter à faire fermer deux temples du bailliage de Gex, que les religionnaires y avaient encore [2]. Pour y déterminer Louis XIV, il lui propose le modèle de ce duc de Savoie : « V. M. en trouvera l'exemple, lui dit-il, dans les autres bailliages qui sont proches de Genève, d'où Charles-Emmanuel bannit le calvinisme, ré-

[1] Marsollier, tome I, p. 319. Le cardinal de Médicis fût pape dans la suite et succéda à Clément VIII, en 1605, sous le nom de Léon XI, mais il ne siégea pas un mois entier.

[2] Le temple de Sergy et celui de Fernex.

Digitized by Google

voquant, à la persuasion du bienheureux François de Sales, et sous prétexte d'une légère désobéissance, la grâce qu'il leur avait faite de leur accorder trois temples. » Il fallait dire que sous ce léger prétexte, François persuada à son maître de violer la condition expresse du traité de Nyon. La lettre est du 28 juin 1663, et prouve tout autre chose que la bonne foi du béat[1].

Au commencement de sa mission, il paraissait fort éloigné d'employer jamais les moyens humains. Le gouverneur des Alinges ayant voulu lui donner des soldats pour l'escorter quand il allait prêcher à Thonon, il les refusa, et voici les raisons qu'il en avait, à ce que nous apprend son historien.

« Nous sommes entrés en apôtres dans le Chablais, disait-il, nous prétendons continuer comme nous avons commencé. Nous n'employerons jamais d'autres armes contre les errants que celles de la Parole de Dieu ; il ajouta que les princes, à la vérité, avaient été souvent contraints d'en employer d'autres, et l'avaient même fait avec succès ; mais qu'il n'en était pas de même des personnes de leur caractère, qui faisaient les fonctions des apôtres, et qui devaient imiter leur conduite [2]. » Cependant nous venons de voir qu'il imita très-mal les apôtres dans la suite, et qu'il s'accommoda fort bien de l'autorité et des troupes du prince, qu'il sollicita même pour appuyer sa mission.

Vous trouvez sans doute que l'objection aurait été embarrassante, si on l'eût poussée. La contradiction dans la conduite du missionnaire est des plus palpables ; cependant, Monsieur, rien de plus aisé que de le sauver. Vous êtes blessé de voir François de Sales employer la voie de l'autorité pour faire des conversions, mais il ne fit en cela que suivre l'esprit de son Église, qui met ordinairement en œuvre de semblables moyens. Si en cela il n'imitait pas les apôtres, on pouvait le défendre par

[1] Lettre de Mgr. l'évêque de Genève, écrite au roi sur le progrès de sa mission royale au pays de Gex.

[2] Tome I, page 147.

Digitized by Google

l'exemple de quelques pères de l'Eglise, surtout du grand saint Augustin, qui avait commencé de même par la douceur avec les errants, et qui ensuite, ayant changé entièrement de principes, s'était bien trouvé d'avoir conseillé la contrainte contre les Donatistes; il alla même jusqu'à écrire en faveur de cette méthode violente, ce qui l'a fait appeler par les tolérants le *patriarche des persécuteurs*. L'évêque de Genève pouvait-il être blâmé, en marchant ainsi sur les traces du grand évêque d'Hippone? Si l'Africain a été reconnu pour saint, malgré ces voies de rigueur, pourquoi la même conduite aurait-elle nui à la canonisation du Savoyard?

Ce célèbre missionnaire employa donc alternativement, dans le Chablais, tantôt la voie de la persuasion, tantôt celle de l'autorité. Il commença par inviter les brebis par une voie douce et attrayante, à rentrer dans le bercail; mais ensuite il contraignit, à coups de houlette, celles que sa seule voix ne put pas ramener. Il ne faut pas être surpris si, à l'aide de cette double méthode, habilement ménagée, il fit de si grands progrès; il ne s'agissait, après tout, que de faire reprendre aux habitants du Chablais leur ancienne religion, qu'ils avaient laissée il n'y avait guère plus de cinquante ans.

Puisque nous en sommes sur cet article, je ne dois pas renvoyer plus loin à répondre à la question que vous me faites sur le nombre prodigieux de calvinistes qu'on prétend que François de Sales a convertis. Vous avez lu quelque part, dites-vous, qu'on en fait monter le nombre jusqu'à 70.000, et vous me demandez de vous éclaircir un fait si surprenant.

Il est très-vrai, Monsieur, que quelques historiens ont porté jusque-là, et même plus loin, le nombre de ces conversions; mais nous verrons bientôt qu'il y a beaucoup à rabattre de ce calcul. Dans le procès de canonisation qu'on a en manuscrit dans la bibliothèque de Genève, on pose en fait « que François de Sales, à compter ses travaux dans les bailliages du Chablais, de Ternier et de Gaillard, ou dans la province de Gex et en quel-

Digitized by Google

ques autres lieux du royaume de France, a ramené soixante et douze mille hérétiques [1]. »

La bulle de canonisation est tout à fait conforme au procès et parle le même langage. « Dans cette bulle, dit l'abbé Marsollier, après que le pape lui a donné toutes les louanges qu'on peut donner aux plus grands saints, il le loue en particulier d'avoir converti soixante et douze mille hérétiques. Ce fait, tout prodigieux qu'il paraît, ajoute l'historien, passait à Rome pour si constant, qu'on l'inséra depuis dans les leçons qu'on lit tous les jours dans l'Église le jour de sa fête [2]. »

Je doute fort, Monsieur, que depuis qu'on vous aura dit que ce fait a passé dans la légende, il en acquière par là beaucoup plus d'autorité dans votre esprit. Vous allez voir qu'il est véritablement digne des légendaires.

Les frères de Sainte-Marthe, dans leur *Gallia christiana*, qui parut cinq ou six années avant la canonisation de François de Sales, ne le prennent pas sur un ton si haut; ils se contentent de dire que, pendant huit ans que dura sa mission du Chablais, il convertit six mille calvinistes. Il est vrai qu'ils ajoutent qu'il « ramena aussi à la foi catholique toutes les villes, et les villages des bailliages de Ternier et Gaillard. » Mais ne vous figurez pas, sur cette description, un pays extrêmement peuplé. Les villes de ce canton sont d'une nature à ne point charger la mémoire de ceux qui apprennent la géographie. Il n'y en a absolument aucune, et à peine y trouve-t-on un bourg ou deux.

Pour bien juger du nombre de conversions que peut avoir fait François de Sales, il est bon de les examiner séparément. Laissons à part celles du bailliage de Gex et de quelques autres lieux de France, comme les moins nombreuses. Pour commencer donc par celles qu'il a faites dans la Savoie, il faut d'abord estimer ce qu'il peut y avoir d'habitants dans le Chablais. Vous

[1] N° 246. In Caballio, Ternerio, Gaillardo et in agro Gesensi, tum in aliis Galliæ urbibus et locis, 72 millia hæreticorum ad fidem catholicam adduxit.
[2] Tome II, p. 179.

Digitized by Google

connaissez ce pays-là, et vous savez qu'il n'est pas fort peuplé; on n'y compte que deux petites villes, Thonon et Evian. A voir le peu d'étendue du Chablais, il ne doit guère y avoir que douze à quinze mille âmes, et quatre à cinq dans les bailliages de Ternier et Gaillard. En supposant donc que le missionnaire convertit généralement tous les habitants de ces trois bailliages, cela ne saurait guère aller au delà du nombre de vingt mille.

Si vous trouvez que mon estimation de quinze mille habitants ne soit pas suffisante, je veux bien pousser jusqu'à vingt mille, mais ce sera là un faible remède pour corriger l'excessive exagération de la bulle, sur le nombre de ces conversions.

On dira peut-être que, du temps du *Convertisseur*, ce pays-là était plus peuplé qu'il ne l'est aujourd'hui, et c'est ce que je ne contesterai point. On sait que plusieurs habitants, pour suivre les lumières de leur conscience, se retirèrent dans divers lieux du voisinage, à Genève, en Suisse et dans la province de Gex, ce qui peut avoir causé quelque vide dans la Savoie. Mais vous voyez bien que l'on ne gagne rien à cette supposition, puisque ces exilés ne sauraient être mis dans le nombre des conquêtes de François de Sales.

Il faut voir présentement si nous trouverons dans le bailliage de Gex, et dans quelques autres lieux de France, le *déficient*, je veux dire les cinquante-deux milles conversions qui nous manquent. Celles qu'il a faites en France ne sauraient aller bien loin. Il fit deux voyages à Paris, où son historien nous dit qu'il fit changer deux ou trois gentilshommes. Il a prêché des carêmes à Grenoble, à Lyon et à Dijon; il y entremêlait quelquefois des sermons de controverse, et sans y avoir jamais fait proprement le métier de missionnaire, il s'est prévalu de quelques circonstances favorables pour gagner un certain nombre de protestants. Ne trouvez-vous pas, Monsieur, qu'en évaluant ces conversions à quelques centaines, ce ne sera pas les mettre trop bas?

Reste la province de Gex, qui demande une discussion particulière; il est bon d'en connaître précisément l'étendue avant

Digitized by Google

toutes choses. Sa longueur n'est que de six lieues d'Allemagne, sur deux ou trois de largeur. On voit déjà par là que, quelque habile que fût le missionnaire, il ne peut pas avoir opéré quarante ou cinquante mille conversions sur un si petit théâtre.

Il y a plus : écoutons l'abbé Marsollier sur les difficultés de cette mission. Il reconnaît que c'est celui des trois bailliages où la religion catholique avait fait le moins de progrès. « Il était bien, comme les autres, dit-il, du diocèse de Genève, mais ayant changé de souverain, François n'y pouvait plus agir avec l'autorité qu'il avait du temps qu'il appartenait au duc de Savoie. D'ailleurs, comme le Rhône le sépare des deux autres, l'accès en est plus difficile, et François, sans la protection du roi de France, ne pouvait qu'avec un très-grand danger y étendre sa mission. Il voyait cependant, avec un extrême regret, trente-cinq paroisses dont ce bailliage est composé, enveloppées dans l'erreur ou prêtes à y tomber [1]. »

Mais voici quelque chose de plus précis sur cette matière. Pour bien juger du nombre de conversions que François de Sales fit dans ce bailliage, il est bon de vous informer d'une autre mission qu'on y fit encore quarante ans après. La seconde nous éclairera beaucoup sur le succès de la première. Vous verrez bientôt que ce n'est point une digression inutile. Ainsi, vous me permettrez de m'y étendre un peu.

Jean d'Aranthon d'Alex fut nommé à l'évêché de Genève en 1661. L'année suivante il fit un voyage à la cour de France, pour tenter si, par le zèle et l'autorité de Louis XIV, il ne pourrait point se faire rétablir dans le siége de ses prédécesseurs. Il ne parvint pas à son but, mais il obtint un article important ; c'est la démolition de vingt-trois temples, que les religionnaires avaient dans ce bailliage ; on ne leur en laissa que deux [2].

[1] Tome I, p. 386.

[2] Les catholiques avaient 17 églises et autant de curés, mais il est bon de savoir que chacun de ces curés, l'un portant l'autre, n'avait pas sous sa direction une vingtaine de paroissiens.

Digitized by Google

M. Benoît, qui rapporte cette affaire fort en détail dans son *Histoire de l'édit de Nantes*, fait voir l'injustice de cet arrêt. On n'accordait, aux deux églises restantes, qu'un seul ministre à chacune. « On peut juger, dit-il, comment deux personnes seules pouvaient assister les membres de vingt-cinq églises, recueillies en deux pour leurs exercices, mais dispersées en cinq ou six lieues de pays par l'habitation, et comment il était possible qu'ils visitassent les malades, qu'ils consolassent les affligés, et qu'ils rendissent à sept ou huit mille personnes les devoirs particuliers à quoi ils étaient obligés par leur ministère [1]. » Remarquez bien, s'il vous plaît, Monsieur, qu'à cette date il y avait encore sept à huit mille personnes qui faisaient profession de la religion réformée.

L'évêque d'alors saisit cette circonstance pour y faire une mission. Il demanda pour cela des ouvriers en France. Il n'en manquait pas qui étaient destinés à cet usage; depuis plusieurs années il y avait différentes troupes de missionnaires qui travaillaient sous ce nom à la propagation de la foi romaine. Sans parler des religieux qui faisaient fréquemment ce métier, le clergé donnait encore cette commission à des prêtres séculiers; il y avait des fonds pour cela. Quand ils étaient payés des deniers du roi, leur mission portait le nom de *royale*.

Celle d'Aranthon d'Alex était de ce genre. L'évêque parut en chef, et, après lui, l'abbé Brisacier, avec la qualité de supérieur de la mission. On vit bientôt un écrit où ils rendaient raison de leurs travaux. En voici le titre : *Relation des succès que Dieu donne à la mission royale de Gex, proche de Genève*. Ils y font sonner fort haut leurs exploits; mais vous allez voir que, s'ils prétendaient acquérir par là de la gloire, c'était aux dépens de celle de François de Sales. Plus ils exaltent leurs conquêtes, et plus ils diminuent celles que la bulle de canonisation attribue à son saint. C'est ce que je me flatte de vous faire toucher au doigt.

[1] Tome III, page 460 et 592.

Digitized by Google

Dans le temps que ces Messieurs s'applaudissaient le plus de leurs victoires, il parut un écrit à Genève, pour faire voir combien leur triomphe était mal fondé; c'est une brochure que le hasard m'a fait tomber entre les mains, et dont voici le titre : *Lettre sur le sujet des succès de la mission de Gex, contenus dans une relation imprimée depuis peu.* La date de cet écrit est de 1662.

On y raille ces missionnaires sur leurs conquêtes imaginaires. Leur fastueuse relation avait établi « qu'avant la mission, il n'y avait que trois cents catholiques dans la province de Gex, parmi dix-sept mille huguenots, et il n'y a point à présent de curé, ajoutent-ils, qui n'ait la consolation de voir tous les dimanches à son prône plus de deux cents catholiques. »

Dans la réfutation de cette relation, on fait voir qu'il y avait alors dans le bailliage dix-sept curés, dont quelques-uns avaient deux églises où ils disaient la messe, de sorte que, suivant le calcul des missionnaires, le nombre de trois cents aurait été multiplié jusqu'à près de quatre mille. Ensuite, on entre dans un détail par où l'on prouve clairement que toutes ces prétendues conversions se réduisent à trente ou quarante personnes qui avaient changé de religion, et qui sont spécifiées dans la lettre.

« Par cette imposture, jugez de tout le reste, ajoute-t-on; mais il ne faut pas s'en étonner. Il convenait qu'en cela il y eût quelque conformité de ce nouvel évêque avec leur prétendu béat (François de Sales), duquel on rapporte dans sa vie qu'il en avait converti jusqu'à soixante mille. »

La bulle en met douze mille de plus. Apparemment il aura opéré ce surplus depuis sa mort. Vous savez ce que Virgile dit de la renommée : *Vires acquirit eundo.* Remarquez, je vous prie, que la relation des missionnaires, qui réduit les catholiques du pays de Gex au nombre de trois cents, fut imprimée dans le temps même que l'on travaillait au procès de la canonisation de François de Sales.

Digitized by Google

Encore une petite observation, qui nous aidera à juger si ces deux missions, celle de François de Sales et celle de Jean d'Aranthon d'Alex, avaient fait autant de conversions dans le bailliage de Gex qu'on voudrait nous le faire accroire. Il est bon de savoir qu'en 1698, lorsque M. Ferrand envoya, comme les autres intendants, son mémoire à la cour, par ordre du duc de Bourgogne, il y marquait qu'avant la révocation des édits, il y avait encore près de neuf cents familles huguenotes dans la province de Gex.

Vous voyez donc clairement, Monsieur, que la bulle de canonisation de François de Sales nous a surfait de plus de la moitié les conversions qu'elle lui attribue. Elle les fait monter jusqu'à soixante et douze mille: or nous avons vu qu'on n'en saurait trouver vingt mille, tant dans le Chablais que dans les bailliages de Ternier et Gaillard, vu le peu d'étendue du pays. Au lieu de cinquante mille conversions qui nous manquent, et que la France devrait nous fournir, nous n'en trouvons, de l'aveu même d'un des successeurs de François de Sales, que trois cents dans la province de Gex. Pour les conversions égrenées qu'il peut avoir faites en quelques villes de France, c'est les évaluer fort haut que de les faire monter à la même somme. Voilà donc six cents, pour plus de cinquante mille qui nous manquent; c'est être bien loin de compte.

Quand il s'agit des conversions et des miracles opérés dans les Indes par un autre saint François, je veux parler du célèbre Xavier, on peut débiter hardiment tout ce qu'on juge à propos. Qu'on porte aussi loin que l'on voudra les conquêtes de cet apôtre des Indes, nous ne nous y opposerons pas. La scène est à quelques milles lieues de nous, et dans un pays d'une vaste étendue: ses historiens ont leurs coudées franches. Mais ce qu'on attribue à l'apôtre du Chablais devrait être un peu plus mesuré, et mieux assorti à la nature du pays. Comment prétend-on nous persuader que, dans un très-petit district, et presque à nos portes, ce missionnaire ait pu convertir soixante et dix mille âmes ?

Digitized by Google

XI

ADDITIONS AUX ARTICLES SUR SAINT FRANÇOIS DE SALES.

(L'*Introduction à la vie dévote* brûlée en chaire par un religieux, à Annecy même : pourquoi ? — Jugements divers sur la danse. — Cérémonie de la canonisation ; son symbolisme. — Reliques de saint François de Sales ; parfum qui sort de ses lettres autographes, au dire de Doms Martene et Durand. — L'*odeur de sainteté*. — Vertus attribuées à divers saints, en désaccord avec leurs antécédents. — Prétendue relique du lit de saint François de Sales à l'évêché de Genève, où il ne fut jamais, et superstitions à cet égard ; industrie du *geôlier* de Genève à ce sujet.)

(*Journal Helvétique*, Septembre 1749, et pour partie, *Bibliothèque impartiale*, tome III, part. III, art. X).

MONSIEUR,

Je vous ai rapporté les principaux fondements de la canonisation de saint François de Sales, et en même temps quelques-unes des difficultés qu'y fit l'avocat opposant. J'y en ai joint d'autres qu'il aurait pu ajouter. Vous jugez bien, quand je ne vous l'aurais pas dit, que cet officier de justice n'est là que pour la forme, et qu'il fait bien de s'arrêter où il faut. J'avais donc commencé à suppléer à ce qu'il n'avait pas dit, mais la longueur de ma lettre précédente m'avait aussi fait supprimer quelques articles. Vous me demandez d'achever ce que j'ai commencé, et vous me dites, pour m'y engager, qu'un avocat opposant, de religion différente, doit mieux s'acquitter de cette fonction, qu'un romain. Je vais donc encore faire ce personnage en votre faveur, évitant cependant de donner trop dans l'esprit de parti. Rendons justice au mérite de François de Sales. Il avait assurément de très-belles qualités, mais elles ne doivent pas nous empêcher d'apercevoir aussi ses défauts. Nous devons supposer que le saint père n'a pas eu intention de les canoniser, en ca-

Digitized by Google

nonisant sa personne. Je n'insisterai pas longtemps sur les taches que je pourrais encore remarquer dans sa vie, et tout va se réduire à un seul article, qui fut même déjà relevé avant sa mort.

Il composa sur la fin de sa vie une *Introduction à la vie dévote*. Ses partisans ont beaucoup vanté ce livre. Godeau a dit que, dans cet ouvrage, « François est un ange, qui conduit de jeunes Tobies dans le voyage de cette vie. » Mais, Monsieur, vous seriez-vous attendu, qu'un ange permît aux jeunes gens la parure et les bals? Cependant, dès que ce livre parut, on se plaignit de ce que l'auteur y a habillé la dévotion à la mode, et qu'il a donné atteinte à la pureté de la morale, surtout par la licence qu'il accorde aux femmes et aux filles de se parer, de danser et d'aller au bal; « dans la vue de plaire à plusieurs, pour en gagner un légitimement; » ce sont ses propres termes.

Un religieux fut si scandalisé de trouver cette maxime relâchée dans un livre de dévotion, qu'il témoigna publiquement dans un sermon, prononcé à Annecy même, combien il en était indigné. Il fit voir, que cette morale était tout à fait opposée à celle de l'esprit de Dieu. Il fit plus, il tira de sa manche le livre qu'il jugeait si pernicieux, et s'étant fait apporter une bougie allumée, il le brûla publiquement dans la chaire, comme une production scandaleuse, dont il fallait éteindre la mémoire [1].

Baillet, de qui j'ai tiré ce détail, après avoir blâmé l'emportement de ce prédicateur, convient en même temps, que son saint a aussi besoin d'excuse à cet égard. Il reconnait que François de Sales avait décidé trop librement une question qui demande beaucoup plus de ménagements et de réserve. D'autres ont aussi avoué de bonne foi, que cette douceur, qu'on a tant louée en lui, dégénérait quelquefois en une molle condescendance; qu'en voulant se faire tout à tous, il altérait quelquefois la morale de notre Maître, et qu'à s'en tenir à certaines maximes

[1] Baillet, *Vie des Saints*, tome I, p. 795.

Digitized by Google

qu'il a débitées, on serait tenté de le regarder comme un prévaricateur de son ministère.

Vous jugez bien, Monsieur, que je ne suis pas de ceux qui outrent la morale sur la danse. Je suis fort éloigné de la regarder comme criminelle en elle-même. Si un auteur avait composé un livre sous le titre d'*Introduction à la vie du monde*, et qu'il y eût prouvé qu'une jeune personne, avant que de se produire, doit savoir danser, ni vous, ni moi ne trouverions rien là de choquant. La danse a ses utilités, et ne devient mauvaise que par les circonstances qui l'accompagnent. Mais que, dans un ouvrage de dévotion, un directeur conseille au beau sexe de se parer et d'aller au bal, ce qu'on peut dire de plus modéré là-dessus, c'est que ce conseil n'est point à sa place.

Mais il ne s'agit point de ce que vous ou moi pensons là-dessus : pour qualifier cette maxime sur la danse, il faut voir quel est le sentiment général des casuistes de l'Eglise romaine. J'ai d'abord consulté Pontas, dans son *Dictionnaire des cas de conscience*, et voici sa décision. « Comme il est très-rare, dit-il, que la danse ne devienne criminelle, par les différentes circonstances dont elle est ordinairement accompagnée, il est de la sagesse d'un chrétien de s'en abstenir. Les païens eux-mêmes les plus éclairés l'ont hautement condamnée..... La Faculté de théologie de Paris, après avoir condamné la comédie, ajoute : *il faut porter le même jugement des danses, à qui nous donnons le nom de bals, et en général de toutes les autres sortes de danses, qui doivent être regardées comme dangereuses*[1].

Pontas allègue ensuite plusieurs passages des Pères de l'Eglise, qui sont fort sévères sur cette question. Je ne les rapporte pas, parce qu'il pourrait bien y avoir quelque chose d'outré dans leurs décisions, ou peut-être que les danses des anciens avaient quelques degrés de lascivité de plus que les nôtres. Mais au lieu du suffrage de ces anciens docteurs, j'en vais rap-

[1] Pontas, à l'article Danse.

Digitized by Google

porter un que je crois plus à propos sur cette matière, parce qu'il est d'un homme du monde qui ne se piquait point d'être dévot, et qui ne visait point à la canonisation ; je veux parler du célèbre Bussi Rabutin [1].

« J'ai toujours cru les bals dangereux, dit-il ; ce n'a pas été seulement ma raison qui me l'a fait croire, ça encore été mon expérience. Quoique le témoignage des Pères de l'Eglise soit bien fort, je tiens que sur ce chapitre celui d'un courtisan doit être de plus grand poids. Je sais bien qu'il y a des gens qui courent moins de hasard en ces lieux-là que d'autres ; cependant les tempéraments les plus froids s'y échauffent. Ce ne sont ordinairement que de jeunes gens qui composent ces sortes d'assemblées, lesquels ont assez de peine à résister aux tentations dans la solitude ; à plus forte raison dans ces lieux-là, où les objets, les flambeaux, les violons et l'agitation de la danse échaufferoient des anachorètes. Les vieilles gens, qui pourroient aller au bal sans intéresser leur conscience, seroient ridicules d'y aller ; les jeunes gens à qui la bienséance le permettroit, ne le peuvent sans s'exposer à de très-grands périls. Ainsi je tiens qu'il ne faut point aller au bal quand on est chrétien, et je crois que les directeurs feroient leur devoir s'ils exigeoient de ceux dont ils gouvernent la conscience, qu'ils n'y allassent amais [2]. »

N'êtes-vous point surpris, Monsieur, de voir un saint condamné ainsi sur sa morale relâchée, et cela par un homme du monde ? François de Sales s'est aussi condamné lui-même, précisément dans son *Introduction à la vie dévote*. Il avoue, dans le chapitre XXXIII, qu'encore que les bals et les danses soient des choses indifférentes de leur nature, à voir la manière dont cet exercice se fait ordinairement, on doit reconnaître qu'il est

[1] Bussi Rabutin disait, qu'il se contentait du degré de vertu absolument nécessaire pour entrer au ciel. C'est là le sens de ce qu'il écrivait à Mme de Sévigné. « Je veux aller en paradis, mais pas plus haut. »

[2] Bussi, *Illustres malheurs*, p. 179.

Digitized by Google

plein de danger et de péril. « Je vous dis des danses, ajoute-t-il, comme les médecins disent des potirons et champignons; les meilleurs n'en valent rien. »

Le tour qu'ont pris quelques-uns de ceux qui ont écrit la vie de ce saint, c'est de dire que s'il y a eu quelque tache dans sa conduite et dans ses maximes, elle a été couverte sous l'abondance de sa charité, et effacée par l'éclat de ses autres vertus [1]. Je suis d'avis, Monsieur, que nous admettions cette apologie, et que nous passions outre à sa canonisation.

L'orateur consistorial que je vous ai déjà cité plus d'une fois, après avoir extrêmement exalté son candidat, représente au pape que sa canonisation était généralement souhaitée, que le roi de France la demandait, les deux reines de France, la reine douairière d'Angleterre et le duc de Savoie. Le clergé, et surtout l'ordre de la Visitation, dont François de Sales est l'instituteur, sollicitèrent aussi de leur côté.

Quand on eut trouvé les fonds nécessaires pour les frais de cette cérémonie, qui vont ordinairement fort loin, les procédures furent bientôt aplanies. Enfin le pape marqua le jour de cette canonisation; ce fut le troisième dimanche d'après Pâques, où l'on a l'Evangile du *bon Pasteur*, « parce que, dit le saint-père, François de Sales avait été tel effectivement. » Ce jour tombait au 19 avril 1665.

Vous me dispenserez, s'il vous plaît, Monsieur, de vous décrire la pompe et l'appareil de cette cérémonie. Vous trouverez dans plusieurs ouvrages le détail de ces sortes de fêtes : le faste romain y paraît dans tout son éclat. J'en toucherai seulement deux ou trois particularités des moins fastueuses.

Après que le pape a prononcé la formule de la canonisation, le député ou l'ambassadeur qui l'est venu solliciter offre sur l'autel un cierge avec une corbeille dorée et deux tourterelles. Ce fut l'évêque d'Evreux, envoyé par le roi de France, qui présenta cette offrande. Un second député offrit un cierge avec une

[1] *Vie des saints* de Baillet, tome I, p. 795.

Digitized by Google

corbeille d'argent et deux colombes. Un troisième présenta un cierge avec une corbeille de diverses couleurs, et une cage dorée où étaient renfermés plusieurs oiseaux, auxquels on donna ensuite la liberté.

J'ai bien fait de vous avertir que je ne choisissais pas ce qu'il y avait de plus pompeux dans cette cérémonie. Ce que je viens de vous décrire pourrait bien vous paraître un spectacle propre à amuser seulement le petit peuple. Ces corbeilles peintes de diverses couleurs, ces cages dorées avec plusieurs espèces d'oiseaux, vous paraîtront même des cérémonies assez puériles. Mais voilà les jugements précipités de ceux qui s'arrêtent aux simples apparences. Sachez donc, Monsieur, que ces usages, que vous osez regarder comme un peu enfantins, ont de très-beaux sens mystiques.

Les tourterelles et les colombes, nous dit-on, sont des tableaux vivants de la conduite des saints. Les tourterelles, qui gémissent continuellement, sont l'image de leur vie. Elles marquaient en particulier les larmes que ce nouveau saint avait répandues sur l'aveuglement de Genève, obstinée dans son erreur. Les colombes, extrêmement fécondes, marquaient aussi l'abondance de ses bonnes œuvres, et les oiseaux combien il s'abandonnait à la Providence. Le Sauveur, dans son sermon sur la montagne, nous les a présentés sous cette face. Ces mêmes oiseaux, mis ensuite en liberté, marquaient son détachement des choses de la terre, et comment son âme prenait son vol du côté du Ciel. Ces oiseaux s'élevant en l'air peuvent encore nous rappeler les apothéoses des anciens Romains. Vous savez que du milieu des flammes qui consumaient le cadavre d'un empereur, qu'il s'agissait de mettre au rang des dieux, on lâchait un aigle, à qui l'activité du feu faisait prendre l'essor. Par là on voulait persuader au peuple que l'âme du prince était portée au Ciel par le ministère de ce roi des oiseaux.

Je ne fais cette dernière remarque qu'en passant. Vous voyez, Monsieur, qu'en la laissant à part, on peut trouver des sens su-

Digitized by Google

blimes dans des cérémonies qui, d'abord, semblent n'avoir rien de fort élevé, et n'avoir été établies que pour le peuple.

Cependant, malgré les belles choses que fournit le sens allégorique, vous connaissant comme je vous connais, vous êtes homme à ne vous en point payer. Vous voulez partout du simple et du naturel. Sachez donc, Monsieur, qu'en vous servant selon votre goût, on peut donner à ces oiseaux lâchés à la canonisation de saint François de Sales, un sens littéral que vous ne sauriez refuser d'adopter. Je trouve dans sa Vie : « que sa charité s'étendait non-seulement sur les hommes, mais sur les bêtes mêmes. Il ne pouvait souffrir qu'on les maltraitât ; et on lui en a vu souvent acheter, pour avoir le plaisir de leur rendre la liberté [1]. »

Vous voyez bien qu'il s'agit là des oiseaux tirés de la prison, et qu'il lâchait dans la campagne. Il était donc à propos de faire à sa canonisation ce qu'il avait fait lui-même pendant sa vie, pour conserver la mémoire d'un événement qui, tout petit qu'il paraît, marque cependant le bon naturel de François de Sales. « Ce sont à la vérité de petites choses, ajoute l'historien, mais qui ne laissent pas de marquer un fond de bonté. »

L'auteur nous avertit qu'il tient des religieuses de la Visitation ces menus détails, et nous l'aurions bien soupçonné quand même il ne nous l'aurait pas dit. Le lieu d'où sont venues ces petites particularités me fait naître une réflexion : c'est qu'on pourrait trouver qu'à cet égard notre saint n'a pas eu une conduite soutenue, et qu'il a oublié ses principes. Ce même homme, touché de compassion à la vue d'un simple oiseau qui n'avait plus sa liberté, l'a fait perdre à quantité d'autres d'une espèce beaucoup plus noble que ceux de la campagne. L'Europe est pleine de grandes cages ou d'amples volières qu'il avait fait construire lui-même pour les y renfermer. — Mais il ne s'agit plus de contredire : après la canonisation, on ne doit plus voir pa-

[1] Marsollier, *Vie de Saint-François de Sales*, tome II, p. 406.

Digitized by Google

raître d'avocat opposant. D'ailleurs la pureté d'intention doit entièrement justifier le saint. Il a voulu que ces cages fussent destinées à y chanter les louanges de Dieu : un semblable motif doit mettre à couvert de tout reproche l'auteur de ce genre de captivité.

Ceux qui nous donnent la vie de quelque saint ont accoutumé, après avoir rapporté sa canonisation, de venir ensuite à l'histoire de son culte. L'abbé Marsollier, qui a suivi cette méthode, nous dit qu'il est peu de saint plus généralement respecté que François de Sales. Il nous fait remarquer que, de toutes les parties de l'Europe, on accourt à son tombeau. Après sa mort on fit paraître beaucoup d'empressement à conserver, par dévotion, quelque chose des habits ou des ornements dont il s'était servi de son vivant. Le duc de Nemours, seigneur du Genevois, demanda une médaille que le défunt avait toujours portée sur lui. Le prince de Piémont voulut avoir sa croix, et la princesse son épouse l'anneau épiscopal. Mais la relique la plus multipliée, ce sont les lettres que le prélat avait écrites pendant sa vie. Beaucoup de particuliers, en France et en Savoie, en gardent par dévotion, auxquelles ils attribuent une vertu miraculeuse pour guérir les maladies. Le P. Martenne et son compagnon de voyage rapportent que, quand ils passèrent à Annecy, « l'évêque leur fit voir plusieurs lettres originales de saint François de Sales, d'où il sort, ajoutent-ils, une odeur qui embaume tous ceux qui sont présents [1]. »

Permettez-moi, Monsieur, de placer ici une conjecture sur l'origine de cette bonne odeur, attribuée aux reliques des saints. Je soupçonne qu'elle a la même cause que le dogme de la présence réelle. On a pris à la lettre ce qui avait été dit dans un sens figuré. Rien n'était plus commun autrefois que cette phrase orientale : « Un tel est mort en odeur de sainteté. » On voulait dire par là que le souvenir de ses vertus se répandait dans

[1] *Voyage littéraire*, t. I, p. 242.

Digitized by Google

les environs comme un parfum précieux, qui laisse après soi une odeur qui flatte agréablement les assistants. On a trouvé à propos, dans la suite, de prendre à la lettre cette façon de parler figurée; et on a prétendu que des corps des saints, ou de ce qui leur avait appartenu, il sortait une odeur très-satisfaisante. On est allé si loin à cet égard, qu'un légendaire a donné pour marque de la sainteté de la bienheureuse Colette, que ses excréments même avaient le privilége d'exhaler un agréable parfum. C'est le moine Surius qui, pour la mettre en bonne odeur dans l'esprit de la postérité, nous a conservé cette particularité curieuse.

Je ne crois pas, Monsieur, que vous souhaitiez de connaître plus en détail toutes les autres reliques que l'on peut avoir de saint François de Sales. En tout cas, je vous renvoie à Baillet, qui les a toutes spécifiées. Mais ce que vous ne trouverez dans aucun auteur, c'est l'histoire d'une prétendue relique de ce saint, dont je suis parfaitement informé, et qui doit trouver sa place dans le recueil des superstitions populaires. Il est bon, quand l'occasion s'en présente, de faire connaître la crédulité du peuple, pour essayer d'y apporter du remède, s'il était possible.

A la Réformation de notre ville, le palais épiscopal, qui n'était pas un trop bel édifice, fut converti en prison, et il est encore aujourd'hui destiné à cet usage. La chambre même de l'évêque fut conservée avec tous ses meubles, et réservée pour les prisonniers de quelque distinction. Dans ce nombre il se trouvait quelquefois des catholiques romains. Quelques années après, on fut surpris d'apercevoir qu'on avait enlevé quelques morceaux du bois de lit de l'évêque, et cela continua fort longtemps. C'est surtout aux colonnes que l'on en voulait, qui à la fin se trouvèrent si considérablement affaiblies, qu'elles étaient presque aussi minces que des quenouilles. Je les ai encore vues dans cet état. Quand on voulut en rechercher la cause, on sut que divers prisonniers avaient travaillé, à l'aide de leurs cou-

Digitized by Google

teaux, à enlever quelque portion de ce bois de lit, le regardant comme une relique.

Si vous me demandez, Monsieur, sur quel fondement ce bois était si fort recherché, voici ce qu'on en a pu découvrir. Ces bonnes gens savaient qu'il y avait eu un évêque de Genève canonisé. Le lit en question avait appartenu à l'évêque de Genève, donc tous les morceaux qu'on en détachait devaient être, selon eux, autant de reliques. Ce qu'il y a de singulier là-dedans, c'est que François de Sales, le seul de ces évêques qui ait été reconnu pour saint, n'avait jamais couché dans ce lit, ni seulement mis le pied dans l'Evêché, étant né plusieurs années après la révolution qui avait expulsé de Genève les évêques. Ce lit était apparemment celui de Pierre de la Baume, le dernier qui ait siégé dans notre ville, ou peut-être aussi de quelqu'un de ses prédécesseurs.

Malgré cet anachronisme, ce bois n'a pas laissé de faire fortune, et d'être regardé comme une véritable relique. Sur la fin du siècle passé, le lit fut démonté et confiné dans un galetas, comme un meuble inutile. Mais il n'y perdit rien de son crédit : on a toujours continué à solliciter le geôlier pour en avoir quelque portion, et cette marchandise de contrebande a toujours eu du débit.

Entre les vertus attribuées à cette relique, on lui donne surtout la propriété de faire retrouver les choses perdues. Un marchand du Dauphiné, qui avait ouï prôner ses merveilleux effets, chargea un jour un muletier, qui venait à Genève, de lui apporter un morceau de ce bois, et il lui donna des instructions sur la manière dont il fallait s'y prendre pour se le procurer. Le muletier s'acquitta fort bien de sa commission. Au retour, il retrouva fort heureusement une de ses balles de marchandises, qui avait été égarée dans un voyage précédent. Il ne manqua pas d'attribuer ce bonheur à la relique dont il était le dépositaire. Arrivé auprès du marchand, on lui demande s'il apporte ce dont on l'avait chargé. Il dit que oui, mais qu'il se gardera

Digitized by Google

bien de se dessaisir d'un trésor si précieux. Tout ce que put obtenir le marchand, c'est qu'à un second voyage on lui en apporterait un autre.

Ne trouvez-vous pas, Monsieur, que c'est quelque chose de singulier que la vertu attribuée à cette prétendue relique? Je veux supposer que Pierre de la Baume, notre dernier évêque, qui s'était servi de ce lit, eût été canonisé, ce qui n'est pas; je ne vois pas encore pourquoi quelque portion de ce meuble aiderait, aujourd'hui, ceux qui la portent sur eux, à retrouver ce qu'ils ont perdu. On sait que cet évêque perdit son évêché, et le perdit sans retour. Or, tout le monde connaît cet axiome de philosophie : *Nemo dat quod non habet.*

Il est vrai que l'on trouve quelquefois l'Eglise romaine en défaut de ce côté-là, je veux dire qu'elle attribue certaine efficace à des saints, qui n'a aucun rapport avec ce qui peut leur être arrivé pendant leur vie, et qui y paraît même opposée. En voici quelques exemples. Je lisais l'autre jour, dans la *Bibliothèque raisonnée,* que l'on garde à Vienne, en Autriche, le manteau de Cunégonde. On dit que cette impératrice avait conservé sa pureté virginale, quoique mariée à Henri II. On n'aurait jamais cru que le manteau d'une princesse si vantée pour sa chasteté, et sûrement reconnue stérile, pût servir à faciliter les accouchements difficiles : c'est pourtant dans ces occasions que les dames du premier rang s'en revêtent. Un autre exemple, c'est celui de Jean de Népomuc, saint de fraîche date et que nous avons vu canoniser de nos jours : on le fait présider à la sûreté des ponts, lui qui en a été précipité, à ce que l'on nous dit dans sa Vie, et qui fut noyé tout naturellement [1].

Pour revenir à notre relique genevoise, ce n'est pas seulement le petit peuple qui s'en est infatué, elle est recherchée par des personnes d'un ordre supérieur. Il y a quelques années qu'un marquis français, homme d'esprit, passa à Genève; il

[1] Voyez la *Bibliothèque raisonnée,* juillet 1742, p. 38.

Digitized by Google

avait été autrefois gentihomme du duc d'Orléans, régent en France. Il y avait connu notre célèbre peintre M. Arlaud, qui était fort bien auprès de ce prince, et dont vous avez vu l'éloge dans quelques journaux. Il ne manqua pas de le demander dès qu'il fut dans notre ville. Ils virent ensemble les petites curiosités que nous montrons aux étrangers. Après avoir vu quelques édifices publics, Hôtel-de-Ville, Hôpital, Bibliothèque, etc., le marquis dit à son conducteur qu'il lui restait encore à voir l'ancien évêché. M. Arlaud lui représenta qu'il avait été changé en prison, et qu'il n'y avait rien du tout qui méritât sa curiosité. « Vous ne savez pas de quoi il s'agit, répondit le marquis, il doit y avoir dans cet Evêché un vieux bois de lit qui a appartenu à saint François de Sales; j'ai une tante abbesse d'un monastère fort considérable, qui m'a fait promettre de lui apporter quelque portion de ce lit, dont on lui a parlé comme d'une précieuse relique. »

M. Arlaud lui représenta qu'il pouvait s'épargner cette peine, que ce lit ne pouvait pas être celui de François de Sales, puisque jamais il n'était entré dans l'Evêché, et que ce saint était né longtemps après la révolution arrivée à Genève. « Cela est clair et décisif, répliqua le gentilhomme, cependant je ne laisserai pas de m'acquitter de ma commission. Vous en serez surpris; mais il serait inutile d'alléguer vos raisons à ma bonne tante. Je la connais, elle ne s'en paierait point. En général quand les religieuses ont quelque chose en tête, le plus court est de les satisfaire. Ainsi je vais tout de ce pas tâcher de me procurer la relique, sans m'embarrasser si elle est vraie ou fausse. » Il emporta donc de ce bois, et ne doutez point que ce ne soit un objet de vénération dans cette communauté.

J'ai supposé que ce lit pouvait être celui de Pierre de la Baume, le dernier de nos évêques. Il pourrait être aussi plus ancien; mais un peu plus d'antiquité ne le rendrait pas plus respectable. Les évêques précédents étaient, la plupart, de la maison de Savoie, et il y en a eu quelques-uns dont les mœurs

Digitized by Google

étaient fort déréglées. Si ce lit était celui de quelqu'un de ces prélats, ce ne serait certes pas là un titre pour le faire rechercher : bien au contraire. Voyez à quoi s'exposent les superstitieux, avec leur empressement aveugle pour les reliques!

Je me suis un peu arrêté à ces petits détails, parce que je crois qu'ils peuvent avoir leur utilité. Ils faut tâcher d'éclairer les ignorants quand l'occasion s'en présente, et combattre la superstition partout où on la trouve. J'ai seulement peur que vous ne nous trouviez un peu en défaut de ce côté-là. Vous pourriez nous dire que les raisonnements ne suffisent pas pour guérir ce mal; que pour le couper par la racine, on devait avoir fait disparaître ce lit dès qu'on s'aperçut de l'abus, et que c'était là le remède spécifique.

Cet expédient est venu dans l'esprit de nos ecclésiastiques, il y a déjà bien des années. Ils n'ont pas manqué de représenter au magistrat la nécessité de remédier à ce désordre. En conséquence, cet ancien meuble a été condamné au feu. Est-ce par la vertu miraculeuse de la relique, ou par le petit intérêt qu'y a le concierge, qu'elle s'est sauvée des flammes? Peut-être aussi que, comme un autre phénix, ce bois de lit aura pu renaître de ses cendres; je veux dire qu'après l'avoir brûlé on l'aura remplacé par un autre, pour satisfaire les curieux de semblables antiquailles. Quoi qu'il en soit, je me suis un peu étendu sur cette matière, afin que si ma lettre devient publique elle puisse réveiller l'attention du magistrat sur cet abus.

P. S. La fête de saint François de Sales est marquée dans le calendrier au 29 janvier. Elle se chôme en Savoie et en Piémont: Victor-Amédée l'ordonna ainsi dans un code qu'il dressa quelque temps avant sa mort.

Digitized by Google

SIXIÈME PARTIE

DISSERTATIONS

SUR

L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

I

EXTRAIT D'UNE DISSERTATION SUR L'HONORAIRE DES MESSES.

(Tarif des messes, suivant les diocèses. — La simonie. — Les offrandes. — Erreur populaire sur l'efficacité des messes dites dans un but déterminé. — Grand nombre des messes particulières et abus qui en résultent. — Les messes *sèches*. — Les *droits curiaux*, ou casuel; leurs abus, anecdotes à ce sujet.)

(*Journal Helvétique*, Mai 1748: *Nouvelle Bibliothèque Germanique*, 2me trimestre de 1750, tome VI, 2me partie.)

MONSIEUR,

Vous avez exigé de moi de vous faire connaître certains livres qui s'impriment à portée de nous, et que j'ai lieu de croire qui ne vous parviennent pas, bien entendu cependant qu'outre la nouveauté, il y ait dans l'ouvrage quelque chose de curieux et d'intéressant. Il nous est venu de France, il n'y a pas longtemps, une dissertation de ce genre. L'auteur, bon catholique

Digitized by Google

romain, s'élève contre l'usage généralement établi dans son Eglise, de prendre de l'argent pour dire des messes. Je compte qu'un petit extrait des raisons qu'il emploie pour combattre cet abus ne peut que vous faire plaisir, et il ne m'en coûtera pas beaucoup pour vous satisfaire. Je n'aurai presque autre chose à faire qu'à en transcrire quelques endroits.

On voit, par le titre même de l'ouvrage, que le plan de l'auteur est de traiter de l'honoraire ou rétribution des messes; des abus qui s'en sont suivis; des illusions que se sont faites les ministres de l'autel et le peuple; des différents moyens inutilement employés pour y remédier, et de quelques autres remèdes qu'on pourrait y apporter.

Tout le monde sait que les messes se paient. Dans plusieurs diocèses de France, il y a une taxe fixée. L'auteur nous apprend qu'elles valent douze sous à Paris, dix sous à Sens, huit à Autun, cinq seulement à Châlons-sur-Saône. Ce petit détail semble indiquer que cet ouvrage clandestin pourrait bien nous être venu de Bourgogne, mais il y aurait de l'indiscrétion à vouloir déceler l'auteur. Cela ne pourrait que lui susciter de fâcheuses affaires; c'est ce qu'il reconnaît dans une espèce de préface.

Il prévoit qu'il va s'attirer bien des contradicteurs et des ennemis; il craint surtout les clameurs du clergé séculier et régulier. Ces gens-là entretiennent le peuple dans des dévotions superstitieuses, quand elles sont lucratives; ils se gardent bien de désabuser et d'éclairer les ignorants. Se voyant autorisés par l'usage dans la jouissance d'un gain toujours présent, on doit s'attendre à les voir déclamer fortement contre un projet qui tend à en tarir la source.

Après ce petit préambule, qui n'est pas trop propre à adoucir l'esprit des intéressés, l'auteur vient à son sujet, qui est de prouver que c'est une simonie que d'exiger ou de recevoir de l'argent pour des messes. La *simonie* consiste à vendre les choses sacrées, c'est précisément ce que l'on fait en se faisant payer une messe. Les choses saintes ne doivent pas être procu-

Digitized by Google

rées ni achetées à prix d'argent ; on ne doit point s'acquitter des fonctions du sacerdoce par un motif de cupidité et d'intérêt.

On nous apprend comment cet abus s'est insensiblement introduit dans l'Eglise romaine. Il est venu d'une coutume fort louable dans l'antiquité, et qui a régné dans les premiers siècles du christianisme, qui était de porter soi-même son offrande pendant la célébration des mystères ; c'était du pain, du vin, de l'huile, de la cire, ou quelque autre chose de cette nature, qui faisait la matière de ces oblations ; la quantité en était également volontaire. Parmi le pain et le vin qui avaient été présentés, on en prenait ce qui était nécessaire pour la communion du célébrant, des ministres et du peuple. Outre cette vue, les fidèles se proposaient, par ces offrandes, de fournir à la subsistance des ministres de l'autel, et à celle des pauvres.

Dans le huitième siècle, la pratique des offrandes parut prendre une autre forme. Au lieu de pain, de vin, de farine, etc., on substitua quelques pièces de monnaie, qu'on donnait ou avant, ou après la célébration des mystères. Ce changement, qui paraissait d'abord assez indifférent, eut cependant des suites fâcheuses. Les prêtres officiants s'approprièrent le produit de ces sommes. Le reste du clergé y ayant peu de part, cet argent ne lui fournissait plus le juste et honnête entretien qu'il avait trouvé dans les offrandes précédentes.

Les peuples s'étant imaginé qu'il valait mieux donner une certaine somme à un prêtre pour avoir une messe particulière, que de porter une offrande aux messes paroissiales, prétendirent, en conséquence, que tout le mérite en devait venir à celui qui l'avait demandée et payée le premier.

Une autre espèce d'illusion, dans laquelle donnèrent les peuples, fut de s'imaginer qu'on ne pouvait trop faire dire de messes en faveur des parents et amis défunts. De là cette multitude de messes par jour, et, dans la suite, ces fondations sans nombre et à perpétuité.

Ces messes de commande ont donné lieu aux réformés de

Digitized by Google

dire que le sentiment de l'Eglise romaine est que la messe est un acte extérieur de religion, dont le ministre ne peut à sa volonté appliquer le fruit soit aux fidèles défunts, soit à ceux qui sont encore sur la terre, sans nulle disposition de leur part. L'auteur avoue de bonne foi que le peuple le croit ainsi, et que le clergé ne se met guère en peine de le désabuser.

On a intérêt à ne le point détromper, et on se garde bien de le faire. A mesure que les illusions se sont multipliées parmi le peuple, les abus ont aussi augmenté chez les ecclésiastiques, qui ont su se conformer aux caprices de dévotion des particuliers.

Chacun voulant avoir sa messe, les prêtres se donnèrent la liberté d'en dire plusieurs par jour, pour se procurer par là une plus ample récolte de rétributions. L'Eglise vint à bout de corriger cet abus, mais les intéressés se dédommagèrent de quelque autre côté; par exemple, en disant des messes pour les sujets les plus légers et les plus frivoles. Cette facilité à les accepter toutes leur donnait de l'occupation.

On se dédommagea encore de plusieurs autres manières, du préjudice causé par la défense de dire plusieurs messes par jour. Les ecclésiastiques engagèrent les moribonds à leur laisser certaines sommes pour des annuels propres à soulager leur âme dans le purgatoire. Il y en eut qui par là s'attirèrent un si grand nombre de messes, qu'ils en étaient surchargés; ils trouvèrent l'expédient d'en remettre une certaine quantité à d'autres, mais en retenant une partie de l'argent qu'ils avaient reçu. Quelques-uns, encore plus intéressés, ne voulant rien perdre de ce qu'ils avaient touché, firent entendre aux peuples que des messes sèches étaient aussi profitables aux défunts et à ceux qui les faisaient dire, que des messes ordinaires; de sorte que, répétant plusieurs fois par jour les prières qui précédaient le canon, ils prétendaient acquitter les messes de chaque particulier.

L'anonyme fait voir ensuite que l'équivalent de tous ces abus se remarque encore à présent dans son Église. Il remarque,

Digitized by Google

avant toutes choses, qu'aujourd'hui on voit beaucoup plus de prêtres séculiers qu'autrefois, qui ne sont propres à rien qu'à dire la messe, et qui, pour gagner dix à douze sous, ne manquent pas de la dire tous les jours.

Ne vous rappelez-vous point, Monsieur, l'épitaphe de l'abbé Pellegrin, qui mourut fort âgé à Paris, il y a trois ou quatre années? Peu partagé des biens de la fortune, il disait tous les jours la messe, dont le provenu lui donnait un petit dîner. Mais ce serait lui faire tort, que de le mettre dans la classe de ces prêtres désœuvrés, qui ne sont propres à rien autre chose; il était poëte, et, le reste de la journée, il s'appliquait à composer des pièces de théâtre, ce qui lui fournissait ses autres besoins, et premièrement son souper. Ce bizarre mélange d'occupations sacrées et profanes est exprimé fort heureusement dans son épitaphe.

Le matin catholique, et le soir idolâtre,
Il dîna de l'autel, et soupa du théâtre.

L'auteur continue à faire voir que les abus sont encore aujourd'hui au plus haut degré. On voit les prêtres, dit-il, aussi avides que jamais à quêter des messes, aussi ardents à se faire payer; on les voit disputer et pactiser pour le prix, mais, d'un autre côté, on les voit aussi faciles et aussi complaisants qu'on l'ait jamais été, pour donner dans les illusions populaires, dès qu'ils prévoient en pouvoir tirer quelque profit. Voici comment il apostrophe ces prêtres si accommodants :

« Vous dites la messe conformément à l'intention et aux désirs de celui qui l'a payée, dit-il, mais avez-vous bien examiné si ce qu'il désire est juste et raisonnable? Qu'une jeune personne vous envoie, comme j'en ai été témoin, dix ou douze sous pour dire une messe à la chapelle de la Vierge, dans l'intention d'obtenir qu'elle ne soit point marquée de la petite-vérole, dont elle vient de réchapper; qu'une autre en fasse dire à l'honneur de saint Antoine de Padoue, pour retrouver son petit

Digitized by Google

chien, ou quelques autres instruments de vanité qu'elle aura perdus; qu'une autre enfin vous en demande pour qu'elle soit bientôt mariée à un jeune étourdi, ou à un libertin, l'objet d'une aveugle passion qu'elle écoute et qu'elle suit, préférablement aux avis salutaires des gens de bien, et peut-être, ce qui est encore plus blâmable, au mépris et contre la volonté d'un père et d'une mère chrétienne, osez-vous employer l'acte le plus sacré de notre religion pour demander et obtenir l'accomplissement de ces sortes de désirs [1] ?

« Aujourd'hui, et peut-être plus qu'autrefois, on voit des prêtres et des religieux assaillir en quelque sorte les malades et les mourants, s'emparer de leur confiance sous le spécieux prétexte de zèle ou d'amitié, les intimider ou les rassurer selon leurs dispositions, et enfin leur extorquer certaines sommes pour une quantité de messes, et pour une fondation dans leurs églises [2]. »

Ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est que l'anonyme, qui ne peut pas manquer d'être bien au fait de ce qui se passe dans son Église, se défie fort de la fidélité des prêtres à acquitter toutes les messes dont ils se sont chargés. Le père Courraier, dans ses notes sur le concile de Trente, nous apprend que dans cette assemblée on avait déjà remarqué que le nombre des messes de fondation était trop grand pour qu'on pût y satisfaire, et qu'on avait fait quelques règlements pour y remédier; mais si l'on réduisit les fondations, ce ne fut que pour le passé. Il ajoute qu'il eût été mieux de prévenir pour la suite les abus de ce pacte simoniaque [3].

« On ne saurait trop reprocher à la plupart des prêtres, dit notre auteur, le trafic qu'ils font de leurs fonctions. Ils ne sont, le plus souvent, occupés que du désir d'avoir des messes, et du soin d'en quêter. En ont-ils plus qu'ils n'en peuvent dire, ils

[1] Page 90.
[2] Page 67.
[3] *Concile de Trente*, t. II, p. 738.

Digitized by Google

s'en déchargent sur d'autres, quelquefois à moindre prix qu'ils ne les ont reçues ; d'autres, quoique surchargés, en prennent de toutes mains, sans se mettre en peine de les dire. J'ai connu des communautés où les sacristains comptaient, non par douzaines ou par centaines, les messes qui leur restaient à acquitter, mais par milliers, et qui cependant se donnaient bien de garde de refuser aucune des rétributions qu'on leur présentait [1].

« Ne dissimulons point ces désordres, ajoute-t-il, puisque les libertins s'en moquent, que ceux de religions différentes nous insultent, et que les gens de bien en gémissent ! »

Jusqu'à présent, je n'ai fait que rapporter ce que dit notre anonyme; mais vous voulez bien, Monsieur, que je parle aussi un peu à mon tour, et que je vous informe d'un fait qui peut trouver ici sa place.

Je me trouvais à Paris, il y a déjà bien des années, dans le temps que le célèbre père Massillon, mort depuis évêque de Clermont, se distinguait par son éloquence. Il avait un ami intime, prêtre de l'Oratoire comme lui, qui avait aussi beaucoup de talent pour la chaire, c'était le père Maure. J'eus la curiosité d'entendre un de ses sermons. Pour cela je me rendis de bonne heure dans l'église des Pères-de-la-Merci, où il prêchait le carême cette année-là. Le hasard fit que je me trouvai assis auprès d'une dame qui, pour se désennuyer en attendant le prédicateur, trouva à propos de lier conversation avec moi. On vint nous demander l'argent de nos chaises ; là-dessus la dame, qui avait compris que j'étais étranger, m'avertit de ne pas payer plus que la taxe, et, pour me faire sentir que l'avis n'était pas inutile, elle ajouta « qu'il était bon que je susse qu'il se faisait bien des friponneries dans l'Eglise. »

Le sens que je donnais à ces paroles, et qui me parut le plus naturel, c'est qu'y ayant assez souvent affluence de monde dans les églises, il s'y glissait des filous qui profitaient de la foule pour jouer quelqu'un de leurs tours, et je répondis sur ce pied-

[1] Page 216.

Digitized by Google

là; mais la dame répliqua avec beaucoup de vivacité que je n'y étais pas, et que je n'avais pas compris sa pensée. Elle me dit rondement qu'elle voulait parler « des tours que jouaient les ecclésiastiques eux-mêmes pour attraper l'argent des particuliers. » Une semblable proposition piqua ma curiosité, qui ne tarda pas à être satisfaite.

« Il y a quelques semaines, me dit donc la dame, que j'ai perdu une sœur unique, que je regrette tous les jours. Je n'ai pas voulu manquer à faire dire des messes pour le repos de son âme. Pour cela j'allai, il n'y a que quelques jours, dans une communauté fort nombreuse, avec qui je traitai pour un certain nombre de messes, que je payai même d'avance. Par le moyen de plusieurs chapelles qu'il y a dans leur église, elles devaient toutes être expédiées dès le lendemain. Je m'y rendis de grand matin, et, pour m'assurer si mes messes se diraient fidèlement, je menai avec moi un ami, que je postai du côté opposé à celui où je m'étais placée, en sorte qu'entre nous deux nous ne pouvions pas manquer de voir tout ce qui se passait dans l'église. Sur les dix ou onze heures, le sacristain vint me dire, d'un air fort assuré: — « Madame, voilà qui est fait, toutes vos messes sont dites. » Cependant, par le calcul que nous fîmes mon ami et moi, il s'en manquait encore trois ou quatre. Je le fis voir clairement au sacristain, qui n'en voulait pas convenir; cependant, après quelque contestation, on recommença quelques messes pour me donner satisfaction. Mais j'eus beau faire, ces braves gens trouvèrent encore le secret de m'en escamoter quelqu'une sur ce déficient. N'ai-je pas eu raison de vous dire qu'il se fait bien des tours de *passe-passe* dans les églises? »

Je vous avoue, Monsieur, que cette conversation me parut si singulière, que je la couchai sur mes tablettes. Vous ne manquerez pas de dire que cette dame avait admirablement bien choisi son confident; mais ne vous en moquez pas, puisque jusqu'à présent je lui avais gardé le secret. Je n'ai commencé à parler que lorsque j'ai vu que l'anonyme apprenait à toute la

Digitized by Google

terre, dans son livre, que les prêtres de sa communion ne sont point fidèles à dire les messes qu'on leur demande, et qu'on leur a payées d'avance. Dès que j'ai vu le public instruit là-dessus, je me suis cru autorisé à dire aussi de mon côté ce que j'en savais.

Puisqu'il y a beaucoup de prêtres qui ne peuvent pas acquitter toutes les messes dont ils sont chargés, il est visible qu'ils en ont trop. Notre auteur nous dépeint la condition de divers autres ecclésiastiques, dont le sort est bien différent. « J'en ai vu d'autres, dit-il, qui se plaignaient de ne point recevoir de messes, et qui se donnaient toutes sortes de mouvements pour s'en procurer, jusqu'à faire emplettes de livres, de tableaux, au paiement desquels ils satisfaisaient en se chargeant d'une certaine quantité de messes à six ou à sept sous. J'en ai vu d'autres qui offraient d'acquitter, par un certain nombre de messes, ce qu'ils avaient perdu au jeu. Voilà, conclut-il, un léger échantillon des abus introduits depuis l'usage de donner une certaine somme par messe [1]. »

L'auteur n'oublie pas de réfuter les prétextes qu'on allègue pour essayer de justifier la demande des rétributions manuelles pour les messes de commande.

On ne peut disconvenir, dit-il, que les ministres de l'autel ne soient en droit de vivre de l'autel: Jésus-Christ l'a déclaré; saint Paul, son disciple et son interprète, l'a décidé de même. Mais quand le Sauveur a dit que « tout ouvrier est digne de récompense, » il ne parlait sûrement pas de ceux qui disent la messe, et qui ne savent pas faire autre chose; il avait en vue ces ouvriers vraiment évangéliques, qui sont occupés des pénibles travaux du ministère. Saint Paul n'a pas dit non plus que tout prêtre, tout religieux, est digne de « vivre de l'autel [2]; » il ne s'agit point, dans le passage, de ceux qui n'ont d'autres occupations, ni d'autre savoir-faire que de dire la messe, et

[1] Page 217.
[2] 1 Cor. IX, 13, 14.

Digitized by Google

de réciter chaque jour, souvent négligemment et à la hâte, ce qu'on appelle *dire son office.*

Il insiste sur ce dernier article. Il serait aisé de faire voir l'absurdité et l'illusion grossière de ceux qui s'imaginent que l'on peut, en sûreté de conscience, jouir des revenus de l'Église sans lui rendre d'autre service que de *marmotter* chaque jour, en son particulier, un certain nombre de *psaumes*, d'*antiennes* et de *leçons*. Fra-Paolo, dans son *Traité des bénéfices*, fait voir que l'intention de l'Église n'a jamais été d'accorder un bénéfice pour réciter simplement l'*office* ou le *bréviaire*, mais pour travailler à l'instruction des peuples.

Vous me dispenserez, s'il vous plaît, Monsieur, de rien ajouter aux sages réflexions de notre auteur. Outre que ma lettre est déjà assez longue, je dois éviter tout ce qui approcherait de la controverse. Les catholiques eux-mêmes ont bien senti l'irrégularité de cette rétribution des messes. Ceux qui en ont parlé de la manière la plus adoucie, ont dit que c'était au moins une simonie palliée ; mais je ne vois pas qu'elle soit seulement palliée. L'anonyme cite plusieurs conciles qui ont condamné cet usage comme une véritable simonie. Saint François d'Assise en jugeait ainsi, et il avait défendu à ses religieux de rien recevoir pour des messes; mais vous savez qu'ils se sont fait relever de cet article de leur règle, et que la sacristie est aujourd'hui ce qui fournit principalement à leur subsistance, beaucoup plus que la quête. Ignace de Loyola avait fait la même défense à ses religieux. On met aussi les chartreux au nombre de ceux qui ne prennent point d'argent pour dire des messes.

Le père Simon s'est aussi expliqué assez ouvertement là-dessus. Il dit qu'il ne faut pas se récrier autant que l'on fait contre la simonie grecque, puisque c'est un usage généralement établi dans l'Occident, de prendre de l'argent pour des messes [1]. Notre auteur rapporte un mot du cardinal Pullus, qui renchérit

[1] *Histoire critique des sentiments et des coutumes des nations du Levant*, par le sieur de Moni.

Digitized by Google

de beaucoup sur ce jugement du père Simon. Ce prélat a dit, et cela d'après le concile de Tolède, que célébrer les saints mystères par le motif de la rétribution, et vendre Jésus-Christ comme Judas, c'est à peu près la même chose [1]. Je trouve la même pensée dans un vieux livre intitulé: *Stella clericorum*, mais énoncée avec encore moins de correctif. *Qui missam celebrant pro pecuniâ*, dit-il, *videntur mihi dicere cum proditore Judâ*, QUID VULTIS MIHI DARE, ET EGO VOBIS EUM TRADAM?

Ne trouvez-vous pas, Monsieur, que le zèle de ces auteurs est allé un peu trop loin? Pour moi, j'avoue que je n'aurais pas osé en dire autant; il me semble qu'une comparaison aussi odieuse, des invectives aussi fortes, auraient pu être réservées contre certaines messes en usage dans les siècles précédents, et qui avaient un caractère de noirceur tout autre que celui d'être simplement vendues à prix d'argent. Voici ce que me fournit un journaliste, et qui éclaircira ma pensée.

Il s'était autrefois glissé en Espagne une coutume horrible. Quand un homme y avait gagné des coupe-jarrets pour en assassiner un autre, il faisait dire une messe des morts pour ce malheureux objet de sa haine. Les prêtres avaient fait croire au peuple, qu'après une messe semblable il n'était pas possible que le coup manquât. Les preuves de ce détestable usage se trouvent dans les canons d'un concile espagnol [2]. Il ne faut pas demander si ces messes étaient bien payées, on conçoit aisément qu'elles devaient être à un assez haut prix. Il y a lieu de soupçonner qu'elles étaient même assez fréquentes, si l'on fait attention au génie des peuples parmi lesquelles elles étaient en usage; elles valaient donc beaucoup aux ecclésiastiques. Comment qualifier une horreur de cette nature?

A cette dissertation sur les messes de commande, l'auteur

[1] Page 92.

[2] Missam pro requie defunctorum promulgatam fallaci voto pro vivis student celebrare hominibus, non ob aliud nisi ut is, pro quo id ipsum offertur officium, ipsius sacrosancti litaminis interventu, mortis ac perditionis incurrat periculum. Concil. Tolet. 17 can. V.

Digitized by Google

a joint un appendice sur les *Droits curiaux*. Il entend par là ce que les curés exigent pour l'administration de quelques-uns des sacrements, et pour les autres fonctions ecclésiastiques. Il y trouve aussi bien de l'abus.

Dans plusieurs diocèses il y a des règlements qui en fixent le taux suivant les différentes conditions des personnes : droit de mariage, de fiançailles, de publication de bans ; droit de purification des femmes après les couches ; publication et fulmination de monitoires ; droit de sépulture pour les nobles, etc. droit d'assistance aux enterrements ou services, tout est taxé, rien n'est accordé gratuitement, sinon l'administration de l'eucharistie et de la pénitence. A l'égard du baptême, on n'exige rien ; mais ce serait une espèce de confusion aux parrains et marraines, de s'en retourner avec l'enfant sans avoir donné quelque chose à celui qui l'a baptisé.

Ces droits curiaux vont si loin dans la plupart des bonnes villes, qu'ils fournissent fort amplement l'entretien des curés. A Paris, par exemple, on ne leur a assigné ni dîmes, ni portions congrues, ni aucun fixe. Le casuel seul les fait vivre fort grassement.

Les plus riches curés des villes, comme les plus pauvres de campagne, se font payer régulièrement les droits annexés à chacune des fonctions de leur ministère. Il y en a même qui prétendent que ces sortes de taxes, surtout celles des obsèques, doivent être levées en leur faveur, préférablement à toutes autres dettes privilégiées. On en voit, dans certains diocèses, qui refusent constamment d'aller faire la levée d'un corps, que le droit d'enterrement ne soit payé.

L'auteur se demande là-dessus pourquoi il est libre d'exiger des droits pour l'administration de certains sacrements, et qu'il ne l'est pas pour d'autres ? Le pouvoir d'unir les fidèles par les liens du mariage, d'offrir le saint sacrifice, d'accorder la sépulture ecclésiastique, de prier publiquement pour les défunts, est-il quelque chose de moins spirituel que celui de conférer le

Digitized by Google

baptême, d'entendre les pénitents à confesse, de donner l'eucharistie, ou d'administrer l'extrême-onction? A-t-il été moins défendu autrefois de demander un certain salaire avant ou après les obsèques, que de donner une certaine somme pour un bénéfice qui n'est pas même à charge d'âmes?

Il me semble, Monsieur, qu'il y a assez longtemps que notre anonyme parle seul, et que nous ne faisons que l'écouter. La démangeaison me prend encore une fois de l'interrompre pour dire aussi quelque chose à mon tour. Voici, je crois, qui se liera assez naturellement avec les réflexions de l'auteur.

J'ai déjà dit qu'étant à Paris, il y a un peu plus de trente ans, j'eus la curiosité d'entendre divers prédicateurs qui prêchaient le carême. On me parla avantageusement d'un abbé Prévot; il avait prêché devant le roi l'année précédente, et il débitait alors son carême aux *Quinze-vingts*. Le jour que je l'ouïs, son sujet était *le respect qui est dû aux prêtres*; il insista sur divers articles qui lui paraissaient propres à les rendre recommandables; la peine qu'ils ont à étudier, la retraite du séminaire, la servitude de réciter journalièrement le bréviaire, etc.; mais il fit surtout beaucoup valoir les assistances qu'ils donnent aux mourants.

« Quand vous êtes malades, dit-il, nous portons l'alarme dans le ciel pour vous y trouver des patrons. Notre empressement pour vous se soutient jusqu'à la fin. Quand vos parents et vos amis vous quittent dans un lit de mort, nous restons les derniers auprès de vous. Nous ne vous abandonnons pas même quand vous allez expirer, et nous suivons vos âmes fugitives jusque dans le sein de l'éternité. Nos soins pour vous s'étendent même au delà de la mort, et c'est nous qui nous chargeons de votre sépulture. »

Ici l'orateur se fit une objection fort naturelle, c'est que « les prêtres prennent une rétribution pour cela, ce qui diminue beaucoup l'obligation qu'on leur a. » La réponse fut que cette récompense est si mince que ce n'est pas la peine d'en parler.

Digitized by Google

Mais quel que soit ce paiement, il gâte entièrement le mérite de l'action, et il serait bien plus digne des ecclésiastiques de ne rien toucher pour une sépulture.

Mon auteur me fournit un passage de saint Grégoire pape, qui viendra ici fort à propos pour appuyer la convenance d'un semblable désintéressement. « S'il est honteux et indigne, dit-il, de demander une redevance pour accorder quelques pouces de terre à un cadavre, il ne l'est pas moins d'exiger un certain lucre à l'occasion d'un événement qui afflige quelquefois les plus indifférents [1]. »

Il y a des curés excessivement âpres au gain sur le droit de sépulture. Voici un cas singulier, que m'a conté un de mes amis, qui en avril 1748 revenait de Dijon, où un procès l'avait arrêté quelques mois. Un pauvre homme ayant été réduit à se faire couper une jambe, il souhaita que cette partie de son corps fût inhumée en terre sainte. Il envoya pour cela demander au curé la permission de la placer dans le cimetière: celui-ci répondit qu'il l'accorderait, mais qu'il lui fallait pour cela quelque droit de sépulture, et il l'estima un quart du corps entier. On fut fort surpris, et même indigné de ce sordide intérêt; mais quelque représentation qu'on lui fit là-dessus, il n'en voulut pas démordre. On se disposait à le satisfaire, lorsque quelqu'un qui était témoin du débat dit au curé, qu'il fallait donc qu'il s'engageât par un écrit, pour lui ou son successeur, à n'exiger que les trois quarts de la taxe ordinaire d'une sépulture quand ce pauvre homme mourrait, puisqu'il s'en était fait payer avant la mort une partie en *avancement d'hoirie*, comme on dit.

Je ne sais pas bien si la contestation finit de cette manière, mais j'ai tout lieu de croire que cette scène tragi-comique s'est passée dans la même ville d'où est sorti l'ouvrage dont je vous donne l'extrait. Vous pouvez juger par là, Monsieur, si les ecclésiastiques de Bourgogne ont bien profité des sages leçons qu'on leur donne dans ce livre. Qu'aurait dit le pape Grégoire si

[1] Gregor. Epist. 56 ad Januar.

Digitized by Google

de son temps il était arrivé un cas semblable, lui qui avait défendu aux prêtres de rien prendre pour une sépulture, surtout à cause de l'affliction où se trouve alors une famille? Cette raison générale était bien plus forte dans la circonstance particulière de ce pauvre paroissien, qui venait d'essuyer une cruelle opération de chirurgie. Son curé, qui devait le consoler, aggrava encore le mal par son avarice.

Revenons à notre orateur, l'abbé Prévot, que cette petite digression nous a fait perdre de vue. Après que cet avocat du sacerdoce eut étalé si éloquemment ce que les prêtres faisaient pour les particuliers dans leur dernière maladie, et pour leurs obsèques, je m'attendais qu'il ajoutât encore que leur empressement à être utiles aux fidèles s'étendait fort au delà du tombeau, et qu'il fît valoir les soins qu'ils se donnent pour rafraîchir les âmes des défunts au milieu des flammes du purgatoire; mais il ne toucha point cette corde, et, après avoir un peu réfléchi, je trouvai que c'était un trait d'habile homme que cette réticence. Les prêtres s'acquittent de cette fonction d'une manière si intéressée et si mercenaire, que ce qu'on peut faire de mieux, en plaidant leur cause, est de supprimer l'article des messes qu'on dit pour les trépassés. On peut leur appliquer le proverbe trivial: *Point d'argent, point de Suisse*, et dire de même: *Point d'argent, point de messe.*

L'anonyme finit sa dissertation en cherchant des remèdes au désordre qu'il a si bien fait sentir, mais entre tous ceux qu'il indique, je n'en vois point de bien efficaces. Je ne m'arrêterai donc pas à vous les rapporter. Ici le malade refuse la guérison. Il faudrait que le pape entreprît bien sérieusement de corriger ces abus, et, avec les meilleures intentions du monde, il aurait bien de la peine à réussir; mais il se gardera bien d'attaquer ce mal, de peur de s'attirer le reproche exprimé par ce mot de l'Évangile: *Médecin, guéris-toi toi-même.*

Il est vrai que les canonistes fournissent une réponse au saint-père. Ils établissent cette maxime, qu'il ne se fait point

Digitized by Google

de simonie en cour de Rome, parce que le pape agit en supérieur absolu; ils se fondent apparemment sur ce principe, qu'il y a des actions qui ne blessent qu'en petit, et qui ne choquent plus quand on les voit en grand. Tout est autorisé dans ceux qui occupent des postes éminents. « Tu me traites de voleur (disait le pirate de Cilicie à Alexandre le Grand), tu me traites de voleur parce que je n'ai qu'un vaisseau pour aller en course. Si j'avais une flotte pour envahir comme toi des provinces entières, je serais un glorieux conquérant. » Notre auteur, dans toute sa dissertation, tombe sur le corps d'un pauvre prêtre, qui, pour avoir à dîner, a tiré sept ou huit sous d'une messe, et il ne dit rien au pape, qui vend tous les jours les plus gros bénéfices de l'Europe. Je vous demande, Monsieur, lequel des deux est le plus coupable de simonie?

II

LETTRE SUR L'ANTIQUITÉ DE L'ORDRE DES CARMES.

(Les *carmes* prétendent que leur ordre a été fondé par le prophète Élie; Sixte IV et Benoît XIII autorisent cette prétention. — Ils essayent de remonter à Enoch, et de faire considérer Pythagore, etc. comme ayant fait partie de leur ordre. — Les religieux de *Saint-Jean-de-Dieu* veulent remonter à Abraham. — Les *carmes* n'ont été fondés qu'au douzième siècle. — Le *Carmel* de Judée et celui de Paris. — Le poëme de la Madeleine du carme Pierre de saint Louis.)

(*Journal Helvétique*, Décembre 1750: *Bibliothèque impartiale* de Leide, cahier de Novembre et Décembre 1751, tome IV, 3me partie.)

MONSIEUR,

Vous avez lu les *Nouveaux Mémoires de Critique et de Littérature* de l'abbé d'Artigni, dont il paraît de temps en temps quelque volume. Dans la dernière lettre que j'ai reçue de vous, vous me parlez de quelques endroits de ces mémoires. Vous vous êtes arrêté surtout à ce que cet auteur rapporte dans le

Digitized by Google

tome IIe d'un violent démêlé qu'il y eut, sur la fin du siècle passé, entre les carmes de Flandre et les jésuites d'Anvers; qui compilaient les vies des saints [1]. Ces religieux se plaignaient de ce que le P. Papebroch, qui avait parlé de leur ordre, ne voulait pas reconnaître le prophète Elie pour leur fondateur. Cette prétention des carmes vous a paru si singulière, que vous me demandez de l'approfondir un peu. Vous vous servez, pour m'y engager, d'une raison que vous avez déjà employée plus d'une fois, c'est que ces sortes de recherches demandent une bibliothèque bien assortie, et vous supposez que rien ne me manque de ce côté-là.

Je pourrais vous répondre qu'une bibliothèque assez bien fournie peut cependant n'avoir aucune des pièces relatives à cette dispute, et c'est le cas où je me trouve. D'ailleurs le sujet que vous me donnez m'a paru un peu bizarre, et il semble que vous pouviez mieux choisir. L'origine de quelque ordre religieux, sa date un peu plus ou un peu moins ancienne, est une question qui doit nous paraître assez indifférente. En général le monachisme n'intéresse guère les séculiers, et encore moins ceux d'une religion différente, comme nous.

Cependant, après y avoir bien pensé, il me paraît que vous n'avez pas mal choisi. La querelle des carmes de Flandre avec les jésuites d'Anvers, qui paraît d'abord un sujet des plus secs, a été regardée comme un des meilleurs morceaux des Mémoires, et je vois que vous en avez jugé de cette manière. Cette dispute est rapportée avec plusieurs autres que les savants ont eues entre eux. Notre abbé fait de judicieuses réflexions sur la modération que devraient garder les gens de lettres, quand ils ne sont pas du même sentiment. L'origine des carmes, qui fut la pomme de discorde en Flandre le siècle passé, n'entre qu'incidemment dans le chapitre de ces disputes, que l'auteur a intitulé la *Chronique scandaleuse des savants*. Vous me demandez donc de nouvelles lumières sur l'histoire des carmes. Elle est

[1] *Mémoires de l'abbé d'Artigni*, tome II, p. 204.

Digitized by Google

curieuse, au moins par un endroit, c'est qu'elle prouve mieux qu'aucune autre de ce genre jusqu'où l'esprit de fables et de légendes peut être porté dans le cerveau creux des moines.

Les carmes prétendent qu'Elie a été leur fondateur, et qu'ils descendent en droite ligne de cet ancien prophète. Ils font même quelquefois encore remonter plus haut leur origine : ils poussent leur généalogie jusqu'avant le déluge. Ils allèguent pour fondement de cette haute antiquité, une bulle du pape Sixte IV, de l'an 1477, qui les fait descendre des prophètes Elie, Elisée et Enoch [1].

Vous rirez sans doute, Monsieur, de cette généalogie, quoique appuyée de la bulle du saint-père. Un religieux, qui a fait l'*Histoire des ordres monastiques*, imprimée à Paris en 1714, n'a pas osé s'en moquer aussi ouvertement que vous et moi. Il s'en est tenu à proposer des doutes sur cette descendance d'Enoch. « Il ne paraît pas, dit-il fort gravement, que Noé fît entrer aucun carme dans l'arche, et s'il y avait eu quelqu'un des enfants de Noé qui eût été carme, il n'aurait pas pu avoir fait le vœu de chasteté, puisque tous les enfants de Noé entrèrent dans l'arche avec leurs femmes, et qu'après être sortis de l'arche ils eurent plusieurs enfants [2]. »

Je ne sais si les carmes ont senti cet inconvénient, mais il paraît que depuis quelque temps ils ont renoncé à Enoch, qu'ils n'aspirent plus si haut, et qu'ils s'en tiennent modestement aujourd'hui à reconnaître seulement Elie pour leur instituteur. Mais après avoir ainsi reculé, ils se tiennent fermes dans ce dernier poste, et ne souffrent pas qu'on leur conteste ce degré d'antiquité.

On n'a qu'à voir la fameuse thèse soutenue là-dessus dans leur couvent de Béziers, en 1682. Ils tenaient alors leur cha-

[1] Sanctorum prophetarum Heliæ et Elisei et Enoch, nec non aliorum sanctorum Patrum, qui Montem Carmeli juxta Heliæ fontem inhabitarunt, successionem hæreditariam tenentes.

[2] *Histoire des ordres Monastiques*, p. 330.

Digitized by Google

pitre provincial. Le tenant était le P. Teissier, religieux de cet ordre, et l'évêque assista à la dispute. On voit la thèse entière dans la *République des Lettres* de Bayle, du mois de juillet 1684.

Là on pose comme un fait incontestable qu'Elie a été le fondateur des carmes. On range ensuite Pithagore parmi les religieux de cet ordre : on trouve fort probable que lui et ses disciples ont été carmes. Les différentes métamorphoses de ce fameux philosophe sont fort connues : il fut bœuf d'abord, ensuite mulet, et puis pêcheur sous le nom de Pirrhus, et capitaine d'infanterie au siége de Troie sous le nom d'Euphorbus. La métempsycose lui fait jouer tous ces différents personnages. La dévotion le fit enfin carme ; et il fut un des principaux ornements de cet ordre.

Je ne sais, Monsieur, si vous connaissez un petit ouvrage imprimé depuis peu de temps à Genève, sous le titre de : *Régime de vivre pithagoricien*. C'est la traduction d'une harangue de M. Cocchi, habile médecin et ancien professeur de l'Université de Pise. Ce discours, qui est originairement en italien, fut prononcé à Florence en 1743. C'est une pièce intéressante de littérature choisie. L'auteur y a ramassé, avec beaucoup de goût, tout ce qui peut faire le mieux connaître cet ancien philosophe, mais il a oublié de nous apprendre que Pithagore ait été carme. Il est vrai qu'on le fait abstenir de la chair des animaux, ce qu'observaient aussi les anciens carmes ; mais cela ne suffit pas pour le faire appartenir à l'ordre. Si l'on veut absolument en faire un religieux, j'aimerais mieux dire qu'il a été chartreux que carme. Pithagore ne mangeait point de viande, et son régime consistait principalement à se nourrir des végétaux. L'usage de la chair est absolument interdit aux enfants de saint Bruno ; et ils disent ordinairement que leur boucherie est dans leur jardin potager. Mais ce qui établit encore une plus grande conformité entre eux, c'est le profond silence que Pithagore et saint Bruno ont imposé à leurs disciples.

Digitized by Google

Mais revenons à la thèse de Béziers. Les anciens druides y paraissent aussi travestis en carmes. On y établit encore que saint Jean-Baptiste était prieur d'un couvent de carmes sur le Jourdain, et c'est ce qui le fit prendre pour Elie, instituteur des carmes. Vous voyez, Monsieur, que cela répand beaucoup de jour sur ce que l'Evangile dit que l'on s'y méprit.

Un historien de l'ordre rapporte aussi qu'Agbarus, roi d'Edesse, après avoir longtemps recherché en mariage la sainte Vierge, depuis mère du Sauveur, et n'avoir pu réussir dans sa poursuite, eut le chagrin de voir que Joseph, qui n'était qu'un charpentier, lui fut préféré. Il pensa mourir de jalousie, « rompit son bâton de colère, et se fit carme de dépit. »

Il me semble, Monsieur, que je vous vois hausser les épaules, et tout disposé à me blâmer de ce que je vous mande de semblables puérilités; mais ne condamnez pas les gens sans les entendre. Croyez-vous de bonne foi que, dans un commerce familier comme le nôtre, je ne puisse pas faire usage de quelques historiettes, que de graves auteurs ont fait entrer dans des ouvrages fort sérieux? Qu'aurez-vous à dire si je vous prouve que tout ce que j'ai rapporté des amours d'Agbarus pour la Vierge, se trouve mot pour mot dans les *Mémoires de Tillemont*, et que je n'ai fait que le transcrire[1]? Il me semble que mes lettres peuvent bien souffrir les légendes qui ont trouvé place dans une histoire ecclésiastique aussi estimée que celle-là.

Vous voyez, Monsieur, que je ne suis pas embarrassé à me justifier. Je voudrais qu'il fût aussi aisé de faire l'apologie de l'auteur que j'ai suivi. Mais on lui a reproché bien d'autres contes de légendes, indignes de paraître dans ses Mémoires. Ce reproche n'est que trop fondé, et l'on ne peut qu'être blessé de quantité de faits fabuleux et ridicules qu'on y lit, sans les correctifs nécessaires. Je me souviens d'y avoir vu, par exemple, que l'apôtre saint Jean n'est pas mort, mais qu'il dort, et qu'il

[1] *Mémoires pour servir à l'Histoire des six premiers siècles*. Note IV sur saint Joseph, p. 506.

Digitized by Google

respire tranquillement dans son tombeau, où, par la force de la respiration, il fait hausser et baisser la terre.

Passez-moi ces petites digressions; elles ont leur usage dans des sujets aussi secs et arides que le nôtre, pour y mettre un peu de variété. Je vais vous présenter quelques images dont les carmes se servent pour faire valoir leurs prétentions. Si elles ne vous convainquent pas, elles pourront du moins vous amuser quelques moments.

Les carmes produisent d'anciennes peintures où leurs religieux sont représentés avec des manteaux, qui ont alternativement des raies blanches et tannées, ce qui leur avait fait donner le nom de *frères barrés*. Voici comment un de leurs généraux, nommé Jean le Gros, a expliqué ces peinturès. La raison, dit-il, pourquoi leurs anciens religieux portaient ces manteaux bigarrés, c'est que le prophète Elie ayant été enlevé dans un char de feu et ayant jeté son manteau, qui était blanc, à son disciple Elisée, ce qui toucha aux flammes devint roux, n'y ayant eu que ce qui était caché dans les plis, et qui ne toucha pas au feu, qui resta blanc.

Le P. Daniel de la Vierge Marie, religieux carme, fit imprimer à Anvers, en 1680, un livre intitulé *le Miroir du Carmel*; c'est proprement la vie du prophète Elie. Le frontispice est orné d'une estampe, où l'on voit une troupe de prophètes habillés en carmes, et même avec le scapulaire, qui, dans différentes attitudes, font de profondes révérences au petit Elie sortant du sein de sa mère. On y remarque un de ces prophètes qui lui fait avaler une cuillerée de feu. Voilà donc déjà des carmes à la naissance d'Elie.

En 1670, les carmes intentèrent un procès à des religieux de Saint-Basile du diocèse de Messine, en Sicile, sur un portrait du prophète Elie qui n'était pas habillé en carme, et que l'on voyait dans leur église depuis six cents ans. Comme il s'agissait de le renouveler, à cause de sa vieillesse, les carmes voulaient qu'on lui donnât l'habit de leur ordre. Le procès fut d'a-

Digitized by Google

bord porté à l'archevêque de Messine, et ensuite à Rome à la congrégation des rites; vous jugez bien que c'est à cause de l'importance du cas. Je ne sais pas qu'elle fut l'issue du procès; mais je présume que c'est ce qui ne vous intéresse guère.

Voilà les prétentions des carmes. Vous n'attendez pas de moi que je m'amuse à réfuter cette généalogie chimérique. Il suffit d'exposer de semblables visions pour en faire sentir le ridicule. Je me contenterai de la réflexion que l'auteur de la *République des Lettres* a faite sur la thèse de Béziers, et qui porte également sur les accompagnements que j'y ai joints. « On ne devrait pas souffrir, dit-il, que de pareilles chimères fussent soutenues publiquement comme des vérités; le moindre avantage que les protestants en tirent, c'est de faire voir que, sous le bénéfice de la tradition, on soutient tout ce que l'on veut. »

Si vous souhaitez quelque chose de plus étendu sur ces visions monacales, je vous renvoie aux *Préjugés légitimes* de Jurieu, qui a destiné aux légendaires un long chapitre, où il les pousse vivement [1]. Mais vous me permettrez, s'il vous plaît, de m'abstenir de tout ce qui sent tant soit peu la controverse. Je trouve même qu'il n'est pas tout à fait de l'équité de charger en général l'Eglise romaine des absurdités de quelque branche de ses moines. Ce qui doit surtout nous engager à cette retenue, c'est qu'ils ont eu chez eux plusieurs auteurs judicieux qui ont combattu ces légendes.

Vous avez vu dans les *Mémoires de l'abbé d'Artigni*, que le P. Papebroch, auteur des douze ou quinze premiers volumes du recueil immense des *Vies des Saints*, pose comme un fait certain que les carmes ne sont que du douzième siècle [2]. Il est

[1] *Préjugés légitimes contre le papisme*, Ire partie, chap. XXXII.

[2] Le grand ouvrage sur la vie des Saints, qui porte le nom d'*Acta Sanctorum*, est un très-ample recueil dont les premiers volumes parurent il y a plus de cent ans, et qui n'est pas encore achevé. On peut voir l'histoire de cette vaste compilation dans la *République des Lettres* de Bayle, tome I, page 455, juillet 1684. Ces auteurs n'ont peut-être pas encore fini le mois

Digitized by Google

vrai qu'il essuya de violentes contradictions. Les carmes de Flandre, indignés de ce que ce jésuite voulait retrancher plus de deux mille ans de leur généalogie, firent pleuvoir sur lui une grêle d'écrits. On l'y traite d'impie pour avoir osé nier une tradition constante, appuyée sur plusieurs bulles des papes; et l'on fait regarder comme un attentat d'avoir voulu dépouiller le prophète Elie de son habit de carme. Ils dénoncèrent ses quatorze volumes d'*Acta Sanctorum* au tribunal du pape, et en même temps à l'inquisition d'Espagne, qui les condamna en 1695. Heureusement pour le P. Papebroch, il fut protégé par l'empereur. La censure fut levée quelque temps après, et le pape imposa un silence perpétuel sur la question de la haute antiquité des carmes, par laquelle ils descendent en droite ligne du prophète Elie, défendant de traiter plus cette matière à l'avenir, ou dans des disputes publiques, ou dans des ouvrages. Il ne faut pas oublier de remarquer que la thèse de Béziers avait déjà été censurée à Rome par un décret du 25 janvier 1684.

Croiriez-vous, Monsieur, que l'on a vu certains ordres hospitaliers renchérir encore sur les carmes pour l'antiquité de leur institution? Pendant qu'on se battait aux Pays-Bas avec le plus de vigueur, on vit tout à coup entrer dans la lice un combattant, pour disputer d'ancienneté avec les carmes : c'était un religieux hospitalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Dieu; il s'appelait frère Paul de Saint-Sébastien, et avait le titre de Définiteur. Ce religieux, dans le plan d'une histoire patriarcale, qu'il avait dessein de donner au public, pour opposer à l'histoire prophétique des carmes, prétend que son ordre est plus ancien que le leur de neuf cents ans. Il lui donne pour fondateur le patriarche Abraham. Saint-Jean-de-Dieu a transféré cet ordre de la vallée de Mambré dans la ville de Grenade, en Espagne. Selon cet historien, les généraux de l'ordre, après Abraham, sont

de septembre, de sorte qu'il leur faut trente ou quarante ans pour achever le calendrier. Il en a déjà paru plus de quarante volumes in-folio.

Digitized by Google

Lot, Laban, Tobie, etc. Il désigne plusieurs lieux où ils avaient des couvents, et il en place un à la piscine probatique. Il en met un autre aux limbes. Il dit positivement que le patriarche Abraham y établit un hôpital, où l'on recevait les enfants morts sans baptême.

Vous croyez peut-être, Monsieur, que c'est là une plaisanterie, et que le dessein de ce religieux a été simplement de tourner par là en ridicule la prétendue antiquité des carmes. Le tour ne serait pas mauvais, et un *minime* en employa une fois un semblable dans cette vue. Il dit à un carme qu'il y avait déjà des minimes du temps de Jacob, et qu'il est fait mention d'eux dans la Genèse. Joseph dit à ses frères, selon la Vulgate, *Nou egrediemini hinc, donec venerit frater vester minimus* [1]. Voilà un frère minime du temps des patriarches! Mais c'est du plus grand sérieux du monde que le bon P. Sébastien prétend qu'Abraham a été leur fondateur. Le P. Papebroch se vit aussi obligé d'écrire contre ce visionnaire.

Vous savez que dom Martenne, bénédictin, a fait plusieurs voyages, par ordre de ses supérieurs, afin d'amasser des mémoires pour la nouvelle édition du *Gallia christiana*. Étant en Flandre dans une abbaye, il y vint deux carmes déchaussés, dont l'un avait demeuré six ans à leur couvent de Vienne, en Autriche. Il leur apprit une circonstance remarquable du dernier siége de cette ville. Il leur dit que le commandant des troupes turques les avait souvent visités : apparemment leur monastère est hors de la ville. Il leur avait dit de ne rien craindre, qu'il suffisait qu'ils fussent les descendants du grand prophète Elie, pour qu'il les prît sous sa protection. Il est vrai que le voyageur ajoute qu'un Prémontré, qui se trouvait là, se mit à rire, et plaisanta sur cette protection ottomane[2].

Les Arabes ne se sont pas trouvés aussi bien disposés pour les carmes que les Turcs. Lucas nous apprend qu'ils ont obligé

[1] Genèse, XLII, 15.
[2] *Second voyage littéraire*, p. 127.

Digitized by Google

ces religieux à abandonner le mont Carmel, cet ancien patrimoine qui ne leur avait jamais été disputé que par quelques savants critiques [1]. Ils ont tellement pillé leur monastère, qu'ils en ont emporté jusqu'aux portes et aux fenêtres.

Le pape ayant défendu, sur la fin du siècle passé, d'agiter davantage la question de la haute antiquité des carmes, qui avait fait tant de bruit précédemment, j'ai voulu voir si cette défense avait été bien observée, et je n'ai pas trouvé qu'il se soit élevé de nouvelles disputes là-dessus dans ce siècle. Mais ce qui s'est passé de bien remarquable, c'est que deux papes ont décidé sur la prétention des carmes d'une manière tout à fait opposée. Voici comment la chose s'est passée :

Le pape Clément XI permit aux ordres religieux de placer les statues de leurs instituteurs dans les niches qui sont autour de la chaire de saint Pierre, dans la grande église de Rome qui porte le nom de cet apôtre. Les dominicains y firent placer, en 1706, la statue de saint Dominique, faite par Le Gros, sculpteur français. Les carmes souhaitèrent d'avoir aussi cet honneur; mais le pape ne voulut point consentir à y mettre Elie.

Ils trouvèrent plus de facilité sous le pontificat de Benoît XIII. Il leur accorda cette permission en 1726. En conséquence, ils érigèrent la statue d'Elie, avec une inscription sur le piédestal, qui apprend à la postérité que ce prophète a été leur fondateur [2]. Voilà donc enfin cette légende chimérique réalisée sur le marbre par l'autorité papale.

Le P. Hardouin ne lui a pas été si favorable. Ce jésuite a chassé du Carmel ces religieux, presque aussi durement que les Arabes. Il prétend, dans ses *Œuvres posthumes*, que leur mont Carmel n'est autre chose que le *Carmel du mont*, c'est-à-dire, en vieux français, une charmille qui était au bas du mont de Sainte-Geneviève, hors de Paris dans ce temps-là. On leur

[1] *Nouveaux voyages de Lucas, 1720*, tome I, p. 263.

[2] *Universus carmelitarum ordo fundatori suo sancto Eliæ Prophetæ erexit, 1726.*

Digitized by Google

donna une chapelle de la Vierge, qui était au milieu de cette charmille, et qui s'appelait *Notre-Dame du Carmel.* Le Carmel où ces religieux veulent que leur ordre ait été établi par le prophète Elie, se réduit donc, selon ce hardi critique, à un petit mont que l'on voit encore aujourd'hui à Paris, et où il y avait autrefois une charmille qui, en vieux langage, lui donna le nom de *Carmel.*

Cette église leur fut donnée en 1292. Leur premier nom, comme je l'ai déjà remarqué, fut celui de *Frères Barrés*, à cause de leur habit où il y avait des espèces de barres de différentes couleurs. Ils s'appelèrent ensuite les *religieux de Notre-Dame du Carmel.* Quelque temps après, ils prirent le nom de *Frères du Carmel*, tout court. Le Carmel de Paris n'avait alors aucun rapport avec le Carmel de Judée. Paris s'est augmenté; les charmes qui environnaient leur maison ont disparu, la mémoire s'en est perdue; et les fables qu'ils ont débitées, les titres qu'ils ont fabriqués, ont fait croire qu'en effet ils étaient venus d'Orient.

Les carmes prétendent qu'ils ont été amenés en France par saint Louis, l'an 1254. Mais on croit, avec beaucoup plus de vraisemblance, que c'est Marguerite de Provence, épouse de ce prince, qui les amena avec elle, comme une nouvelle espèce de religieux, qui s'étaient établis dans les Etats de son père.

Je ne dois point vous dissimuler, Monsieur, qu'il y a de bons auteurs qui tiennent le milieu entre les fictions des carmes et l'origine moderne que leur donne le P. Hardouin. Voici comment ils racontent la naissance de cet ordre. Alméric, patriarche d'Antioche et légat du pape en Orient, visitant le mont Carmel l'an 1160, ramassa plusieurs ermites qui vivaient à leur mode autour de cette montagne. Il les réduisit en un corps et leur donna un supérieur latin, appelé Bertholde. Cette congrégation ne prit même entièrement figure d'ordre que sous Honoré III, qui approuva, il y a environ cinq cents ans, les règles que leur

Digitized by Google

avait prescrites Albert, patriarche de Constantinople. C'est lui qu'on croit les avoir fait passer le premier en Europe.

Cet Albert était natif du diocèse d'Amiens, et arrière-petit-neveu du fameux Pierre-l'Ermite, premier auteur des croisades. Voilà un sentiment mitigé dont peut-être vous vous accommoderez.

Quoique ma lettre soit déjà excessivement longue, et sur un sujet qui paraît nous être tout à fait étranger, je ne laisserai pas d'ajouter un mot sur un poëte singulier, que l'ordre des carmes a produit. Il s'appelait, de son nom de religion, le P. Pierre de Saint-Louis, et il était dans les grands carmes. Il était né dans le diocèse de Vaison, dans le Comtat. Voici quelques particularités de sa vie, que j'ai trouvées dans le *Mercure de France* [1].

Dès qu'il fut entré dans l'ordre, il pensa à employer utilement les talents qu'il avait pour la poésie. Il méditait d'abord de faire un poëme sacré à l'honneur d'Elie, et il l'aurait intitulé l'*Eliade*. Vous jugez bien qu'il n'aurait pas manqué de faire de ce prophète le chef de leur ordre. Il se promettait que l'*Eliade* immortaliserait son auteur, comme avait fait l'*Iliade* d'Homère. Cependant il abandonna ce dessein, apparemment par quelque caprice de poëte. Il se détermina pour la *Madeleine*, sainte fort vénérée en Provence. A mesure qu'il y travaillait, il montrait ce qu'il avait fait, à ses confrères, qui en étaient charmés jusqu'à l'enthousiasme. Le poëme étant achevé, fut imprimé à Lyon, mais n'eut presque aucun débit. Dix ans après l'impression, l'édition était à peu près tout entière chez le libraire. Le poëte mourut avec le chagrin de voir son cher poëme enseveli dans l'obscurité. Le libraire, qui avait besoin de la place que ce mauvais papier occupait dans son magasin, allait le faire passer chez l'épicier, quand un heureux hasard fit tout à coup revenir sur l'eau le poëme de la *Madeleine*.

[1] Juillet 1750.

Digitized by Google

Le célèbre Nicole, étant entré un jour dans la bibliothèque des grands carmes de Paris, y trouva ce livre, en lut quelques endroits, qui lui parurent si singuliers, qu'il pria qu'on le lui confiât pour quelques jours. Il en divertit ses amis de Port-Royal. Dès le moment que l'ouvrage fut connu, il y eut un si grand empressement à l'acheter, que le libraire en fit une seconde édition, qui fut bientôt épuisée. On le réimprima en Hollande l'an 1711, et on le regarde comme une pièce curieuse de bibliothèque. Si vous me demandez en quoi consiste donc le mérite de ce poëme, je ne lui en connais d'autre que la singularité des pensées. C'est une débauche d'imagination qu'on n'a guère vu poussée aussi loin. En un mot, c'est un tissu d'extravagances dévotes enfantées dans le cerveau échauffé d'un moine. Voici ce que l'on en dit dans la préface de l'édition de Hollande. Mais je ne dois pas oublier d'avertir qu'on en a une autre édition de Lyon en 1700.

« On ne donne ce livre que pour divertir le lecteur. Tous les défauts que les écrivains judicieux évitent avec soin, le bon moine, auteur de cette pièce originale, s'est rendu ingénieux à les rechercher. On peut dire qu'il a réussi, et que si l'on avait proposé un prix de poésie pour les vers où entreraient le phébus le plus raffiné et le galimatias le plus exquis, le poëme de la *Madeleine* l'aurait infailliblement remporté. On ne saurait croire le débit qu'a eu ce chef-d'œuvre de pieuse extravagance. Une infinité de gens ont écrit de toutes parts, mais inutilement, à Lyon pour en avoir des exemplaires. Il y a longtemps qu'il n'en reste plus. »

Il vous faut, Monsieur, quelque échantillon de ce merveilleux ouvrage. Voici comme il débute :

Je fais voir le portrait de l'amante transie,
Naïvement tracé dans cette poésie,
Où ma divine Muse a voulu m'inspirer
De chanter le sujet qui la fit tant pleurer.

Digitized by Google

Je découvre les flux, les brasiers et les flammes
De la plus amoureuse entre toutes les femmes.

Je prêche de Jésus la grande pénitente
Qui me tint en travail, et la presse en attente,
Pendant neuf fois neuf mois portée en mon cerveau,
D'où comme une Pallas, elle sort de nouveau.

On voit ensuite une invocation aux anges, qu'il prie de l'aider dans son entreprise; après quoi le poëte s'adresse à Madeleine elle-même:

Choristes emplumés de la divine amante,
Celle à qui vous chantiez, et celle que je chante,
Volez à mon secours, pour me faire voler,
Et soutenez ma plume aux légions de l'air.
Sainte, dont je commence à chanter les louanges,
Relevez mon travail, aussi bien que les anges,
Pour en cueillir le fruit, assistez promptement,
Et soyez ma Lucine à votre enfantement.

En voilà assez. Monsieur, pour vous faire juger que l'accouchement de notre poëte n'a été qu'une fausse couche. Si j'allais plus avant, je pourrais vous régaler de plusieurs traits des plus singuliers et des plus bizarres; mais il faut finir. En voici seulement trois ou quatre que le P. Bouhours a ramassés :

« Le poëme de la *Madeleine*, dit-il, est une pièce originale. Les yeux de la pécheresse pénitente y sont des chandelles fondues; de moulins à vent ils sont devenus moulins à eau. Ses tresses blondes, dont elle essuie les pieds de Jésus-Christ, sont un torchon doré. C'est une sainte courtisane, qui n'est plus un chaudron sale et tout noir. Dans ce poëme, les larmes d'un Dieu y sont de l'eau de vie. Le Sauveur y est un grand opérateur qui a l'adresse d'ôter les cataractes des yeux de Madeleine, et l'Hercule qui purgea l'étable de son cœur [1]. »

Je suis, etc.

[1] *Manière de bien penser sur les ouvrages d'esprit*. Amsterdam, p. 136.

Digitized by Google

III

LETTRE SUR UNE SINGULIÈRE DISPENSE ACCORDÉE PAR LE PAPE CLÉMENT VI.

(Clément VI donne en 1351 au confesseur du roi de France Jean et de ses successeurs, le pouvoir de le délier des serments qu'il ne pourrait tenir sans quelque incommodité. — Sentiments des païens sur l'inviolabilité du serment. — Sentiments des juifs. — Sentiments des chrétiens. — Quels motifs ont pu dicter cette bulle, et quelle explication plausible lui donner? — Conduite loyale et noble langage du roi Jean. — Particularités sur Clément VI. — Conversation entre Guillaume III et l'Électeur de Brandebourg. — Distinction des vœux et des serments. — Authenticité de la bulle. — Nouvelles conjectures pour lui donner une explication satisfaisante.)

(*Journal Helvétique*, Mars et Avril 1747. *Bibliothèque raisonnée*, 2me trimestre de 1747, t. XXXVIII, 2me partie ; 3me trimestre, t. XXXIX, 1re partie.)

MONSIEUR,

Vous me marquez que vous venez de lire le traité de feu M. de la Chapelle sur la *Nécessité du culte public*. Parmi les remarques que vous me faites sur cette lecture, vous me dites que vous avez été extrêmement surpris d'une dispense que l'on voit parmi les *Pièces justificatives* à la fin de l'ouvrage, accordée par Clément VI, l'an 1351, au roi de France Jean, et à la reine Jeanne, sa seconde femme. En voici la teneur.

Ce bref ou bulle donne au confesseur du roi et de la reine, le pouvoir de les délier, et pour le passé et pour l'avenir, de tous les engagements et contrats, quoiqu'appuyés du serment, *s'ils ne peuvent pas les tenir sans quelque incommodité* [1]. Cette grâce est non-seulement pour eux, mais encore pour leurs successeurs à perpétuité, à condition seulement que leur confesseur

[1] Juramenta per vos præstita, et per vos et eos præstanda in posterum, quæ vos et illi servare commode non possetis.

Digitized by Google

commuera ces serments en telles œuvres de piété qu'il trouvera à propos.

Vous avez été frappé, dites-vous, de la singularité de ce bref, et cette surprise est assurément des mieux fondées. Vous ajoutez qu'une des causes de votre étonnement, c'est le silence général de nos controversistes, qui semblent avoir entièrement ignoré cette pièce. Il ne paraît pas effectivement qu'aucun en ait fait usage contre l'Église romaine, quoiqu'elle ait été publiée il y a près d'un siècle [1]. Vous ajoutez que cette bulle mériterait qu'on la fît mieux connaître qu'elle ne l'a été jusqu'à présent. Vous ne trouvez pas que ce soit assez que ce qu'en a dit M. de la Chapelle incidemment dans son dernier ouvrage.

Vous m'invitez aussi à vous dire ce que j'en pense, et à le faire même d'une manière un peu étendue. Il ne serait pas difficile de faire un ample commentaire sur cette bulle, si on voulait relever tout ce qu'elle a de choquant; mais il y a bien des gens qui croient que, sur ces sortes de pièces, un simple exposé suffit pour exciter toute l'indignation qu'elles méritent. Cependant, pour vous satisfaire, j'entrerai dans quelques détails, ne fût-ce que pour avoir le plaisir de m'entretenir avec vous.

Tout vous a surpris dans cet acte, dites-vous, et sa singularité, et l'obscurité où on l'a laissé jusqu'à présent. Je vous avouerai d'abord qu'il s'en faut bien qu'il ait fait sur moi la même impression. En voici la raison: c'est que cette pièce m'était connue depuis plus de trente années, au moins pour sa substance. Voici comment. Ayant l'honneur de dîner un jour à Londres, chez M. Burnet, évêque de Salisbury, cinq ou six mois avant sa mort, avec quelques gens de lettres, et entre autres le fameux Hoadley, évêque de Bangor, le prélat chez qui nous étions nous fit connaître cette bulle singulière; il nous en dit le contenu, et nous cita pour son garant dom Luc d'Acheri, qui l'a rapportée en entier. De retour dans ma patrie, je cherchai

[1] Voyez le Spicilegium de dom Luc d'Acheri, à Paris, in-quarto 1661, t. IV, p. 275.

Digitized by Google

cette pièce dans le grand recueil du bénédictin, mais j'avoue que je ne sus pas la trouver. N'en soyez pas surpris; elle est comme ensevelie et étouffée parmi un tas d'inutilités ramassées dans le volume où elle est insérée. Voilà apparemment la raison pourquoi elle a échappé à tous nos controversistes.

Pour bien juger de cette dispense accordée au roi Jean, de tenir ses engagements, quoique appuyés du serment, en cas qu'il ne pût pas les remplir sans s'incommoder, il ne sera pas inutile de nous arrêter quelques moments à voir ce que les principales nations ont pensé là-dessus.

On doit rendre cette justice aux anciens païens, qu'ils ont toujours regardé comme inviolables les promesses faites avec serment. Ces engagements étaient sacrés pour eux, et ils en étaient religieux observateurs; il est vrai qu'ils distinguaient sagement les promesses avec serment qui avaient été extorquées par la force, d'avec celles que l'on avait faites librement. Ils avaient encore pour principe qu'on ne peut s'engager par serment qu'à des choses bonnes et louables; que si l'engagement qu'on avait pris était mauvais en soi, dès là ils le regardaient comme nul. Dans ces cas-là, bien loin qu'on dût tenir sa parole, ils déclaraient sans détour qu'on était obligé d'y manquer. En conséquence de cette règle, Cicéron assure, dans ses *Offices*, qu'Agamemnon fut doublement coupable, et de s'être engagé par serment à immoler sa fille Iphigénie, et de l'avoir immolée en vertu de cet engagement [1].

Si l'on excepte ces cas-là, ils condamnaient hautemeut tous les prétextes dont on aurait pu se servir pour essayer d'autoriser le parjure. Un subterfuge qui vient des premiers dans l'esprit pour colorer cette infidélité, c'est l'incommodité, le dommage qu'on souffrirait à garder sa parole, les promesses *quæ commodè servare non possetis*, comme s'exprime le bref de Clément VI. Mais les sages païens décidaient qu'en aucun cas, non-

[1] *De Offic.* Lib. III.

Digitized by Google

seulement l'incommodité, mais le dommage quelque grand qu'il fût, ne pouvait pas justifier un manquement de foi; ils alléguaient un exemple qui leur paraissait décisif, c'est celui de Régulus. Jamais homme, en accomplissant son serment, ne dut s'attendre à des suites plus terribles; il savait les tourments cruels qu'on lui préparait à Carthage: cependant il n'hésita point à y retourner, parce qu'il s'y était engagé par serment.

Je crois, Monsieur, devoir vous rappeler ici une réflexion que fait Cicéron dans le même livre de ses *Offices*, que je viens de citer. C'est qu'après cet événement extraordinaire, on ne fut pas même fort frappé à Rome de la magnanimité de ce grand homme. Le sentiment commun était qu'il n'avait fait que ce qu'il devait. Son action ne commença à devenir fort louable que par la corruption des âges suivants. C'était donc parmi les Romains une opinion généralement reçue que, plutôt que de manquer à son serment, on devait être prêt à braver tout ce que l'exil, la prison, les supplices ont de plus affreux.

Les juifs, ayant des idées beaucoup plus saines de la divinité, ont eu aussi un très-grand respect pour le serment. Je vous invite seulement, Monsieur, à relire le psaume XV, où David marque les caractères de l'homme de bien, qui sont ceux qui peuvent espérer de jouir des effets de l'amour de Dieu, et dans cette vie et dans l'autre. « Eternel, dit-il, qui est-ce qui habitera dans ton tabernacle?..... — Celui, répond-il, dont la vie est intègre et les actions justes. S'il a juré, fût-ce à son dommage, il ne changera rien à sa promesse[1]. » L'idée que David donne d'un homme juste, même sous la loi, c'est que, quand il a été obligé de jurer et de s'engager par le nom de Dieu, il observe avec une fidélité inviolable la parole qu'il a donnée; il n'y manque jamais, pas même lorsqu'il s'agit d'une chose contraire à ses intérêts, et qui doit lui être préjudiciable.

[1] Psaume XV, 4. Les LXX et la Vulgate après eux, ont traduit un peu différemment ce verset. Mais dom Calmet fait valoir le sens que présente l'hébreu, qui est effectivement le meilleur.

Digitized by Google

Après avoir vu ce qu'ont pensé du serment les juifs et les païens, pour en faire la comparaison avec la bulle relâchée de Clément VI, on pourrait faire voir que les chrétiens, qui ont des idées beaucoup plus sublimes des perfections de Dieu que les autres, doivent aussi porter beaucoup plus loin le respect pour le serment. Mais, Monsieur, pour ne pas insister sur un sujet aussi connu, je me contenterai d'opposer à la dispense scandaleuse de ce pape en faveur du roi de France, une belle leçon que l'abbé du Guet donne aux têtes couronnées, dans son *Institution d'un prince*; il y prouve que les souverains doivent être religieux observateurs du serment.

« Le serment est une dernière ressource pour finir les contestations, dit-il, pour s'assurer du cœur des hommes et de leurs intentions, pour fixer tous les doutes que l'inconstance ou la mauvaise foi peuvent faire naître, pour soumettre les rois au Juge suprême, qui seul peut les juger, et pour tenir dans le devoir toute majesté humaine, en la faisant comparaître devant celle de Dieu, à l'égard de qui elle n'est rien. Ce serait donc éterniser les défiances et les guerres, ôter tout moyen de parvenir à la paix par des traités sérieux, laisser une porte toujours ouverte aux surprises, rendre la situation des royaumes flottante et incertaine, abuser de ce que la religion a de plus sacré et de plus formidable, et tomber dans une manifeste impiété, en méprisant tout à la fois la présence, la vérité, la justice et la puissance de Dieu, que de donner atteinte à un traité scellé par le serment [1]. »

Écoutez encore, s'il vous plaît, ce que ce sage auteur dit de ceux qui insinuent à un prince qu'il peut quelquefois se dispenser de tenir les traités, quoiqu'accompagnés du serment. « Il faut être, je ne dirai pas bien hardi, ajoute-t-il, mais bien aveugle et bien corrompu, pour oser conseiller à un prince de se rendre digne de la colère éternelle de Dieu, et d'attirer sa vengeance sur

[1] *Institution d'un prince*, tome I, p. 304.

Digitized by Google

sa propre tête et sur celle de tout le peuple, en convertissant le serment en parjure, et en méprisant la menace irrévocable, attachée dans le Décalogue à la défense d'un si grand crime. »

Avouez, Monsieur, qu'on a raison de dire que les jansénistes manquent souvent de respect pour le pontife romain. Voilà Clément VI, avec sa bulle, accommodé comme il le mérite; cependant je ne crois pas que cette réflexion soit ici bien à sa place. J'oserais assurer que cet abbé n'a jamais connu cette dispense scandaleuse. Que n'aurait-il pas dit s'il avait su que, non-seulement on y « méprise la menace irrévocable attachée à la défense du parjure » dans le troisième commandement, mais qu'on la tourne même contre ceux qui voudraient empêcher le prince de se rendre coupable du parjure, et le détourner de la pensée de se prévaloir d'une dispense si diamétralement opposée à la loi de Dieu ? Cette circonstance aurait dû le surprendre beaucoup plus que le bref même, et je suis sûr qu'elle fera la même impression sur vous. Rien n'est plus certain qu'il finit en « menanaçant de l'indignation de Dieu, et de celle des bienheureux apôtres Pierre et Paul, ceux qui auraient la témérité de vouloir contrevenir à cette concession [1]. »

Figurez-vous, je vous prie, qu'un sage conseiller du roi Jean eût entrepris de le dissuader de profiter de cette dispense du pape, et que le voyant prêt à violer un traité appuyé du serment, il eût réveillé sa conscience sur l'énormité du parjure; voilà ce pieux ministre anathématisé pour cela même! Et qui est donc celui qui a prononcé cette sentence? C'est ce prétendu chef de l'Église, qui prend le titre de lieutenant de Dieu sur la terre.

Sentez-vous bien, Monsieur, tout ce qu'il y a de révoltant, pour ne pas dire d'impie, dans la conclusion de ce bref? Ce

[1] Nulli ergo hominum liceat hanc paginam nostræ concessionis infringere, vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attentare præsumpserit, indignationem omnipotentis Dei, et Beatorum Petri et Pauli Apostolorum ejus, se noverit incursurum.

Digitized by Google

n'était pas assez à ce digne vicaire de Jésus-Christ d'avoir altéré la morale de l'Évangile jusqu'à permettre et autoriser le parjure pour quelques petits intérêts temporels; ce ne lui était pas assez d'être l'auteur de cette prévarication, il faut encore que le ciel y soit de moitié avec lui! C'était déjà beaucoup d'oser supposer dans la Divinité de la connivence pour cette mauvaise action, il faut encore l'en rendre complice, aussi bien que les apôtres, et menacer de la colère céleste ceux qui penseraient à prévenir ce crime par de sages conseils! Cette concession du pape doit donc être regardée comme entièrement contraire à la bonne foi, et tout à fait pernicieuse, mais la manière dont elle finit renchérit encore sur le corps de la bulle. *In caudà venenum.*

Voilà bien du bruit pour peu de chose, dira quelque zélé défenseur du siége de Rome. C'est là une affaire de style; cette conclusion est la formule ordinaire de toutes ses bulles, ainsi on a mauvaise grâce à en vouloir si fort presser les termes.—Je n'ai pas examiné si la chancellerie romaine finit toutes ses bulles par cette menace; mais quand cela serait, trouvez-vous, Monsieur, que cette réponse fût bien satisfaisante? Cette conclusion a beau se trouver de même ailleurs, elle ne saurait se souffrir ici. Pourquoi ? Parce qu'elle jure tout à fait avec la teneur du bref, et qu'elle y jure de la manière la plus impie. Si je trouvais un blasphème à la fin de quelque acte, celui qui l'aurait dressé se justifierait-il bien en me représentant que c'est une affaire de style, une simple formule ? Or, rien de plus blasphématoire que d'oser avancer que Dieu punira ceux qui s'opposeront au parjure.

On dit qu'il arriva un jour à Padoue qu'on apporta au censeur des livres une traduction de l'Alcoran, pour avoir la permission de l'imprimer. Il se trouva si distrait dans ce moment-là que, sans autre examen, il mit à la fin du manuscrit qu'il en permettait l'impression, « comme n'ayant rien de contraire à la foi catholique. » Tout le monde se récria contre cette approbation; mais l'examinateur pouvait alléguer la même excuse que

Digitized by Google

celle que je réfute. Il n'avait qu'à dire qu'il s'en était tenu à la formule ordinaire. Au reste, lequel des deux croyez-vous qui soit le plus contraire à la religion chrétienne, ou de l'Alcoran, ou de la bulle de Clément VI?

J'ai ouï des gens qui ont essayé d'excuser le fond même de la bulle, et voici le tour qu'ils ont employé pour cela. « Elle est datée d'Avignon, où les papes siégeaient depuis quelque temps. Clément VI était un gentilhomme français, né sujet du roi Jean. Ces circonstances, dit-on, peuvent avoir mis le pape dans une grande dépendance du prince, qui aura peut-être abusé de l'ascendant qu'il avait sur son ancien sujet pour lui extorquer cette dispense. » Voilà tout ce que l'on peut dire de plus plausible en faveur d'une mauvaise cause. Il importe d'examiner si cette excuse est valable.

On suppose donc que le roi de France avait fortement sollicité le pape, qui se trouvait alors dans le royaume, à le délier de l'obligation de tenir les serments qui pourraient l'incommoder. Je réponds que, quand cela serait, il y aurait toujours bien de la lâcheté dans le pontife à condescendre à une telle demande. Mais il ne paraît pas, ni que le roi ait exigé rien de semblable, ni que le pape se fût mis sur le pied d'avoir pour ce prince la molle complaisance qu'on lui suppose. On a même des preuves du contraire.

Après la bulle en question, dom Luc d'Acheri en rapporte une autre qui dispense le roi et la reine des jeûnes et de l'abstinence de la viande, mais avec de grandes précautions. Il faut pour cela une attestation, non d'un seul médecin, mais de plusieurs, sur l'altération que le jeûne causait à la santé de Leurs Majestés. Il faut que le confesseur et la faculté soient convenus ensemble que le roi se trouve dans un cas qui rend cette permission absolument nécessaire, et s'ils ont décidé un peu légèrement, le pape en décharge sa conscience, et met ce péché sur la leur [1]. Pour dispenser le roi de son serment, il suffit qu'il en

[1] ..... De carnibus vesci poteritis, de consilio tamen medicorum, quotiens

Digitized by Google

soit un peu incommodé, mais pour le dispenser des jeûnes de l'Eglise, il faut que l'incommodité soit considérable et bien attestée. Voilà un directeur dont on ne peut qu'admirer la délicatesse! Il pousse le scrupule jusqu'à craindre que ceux qu'il dirige n'avalent un moucheron, et pour me servir de la même figure de l'Evangile, il leur permet d'avaler un chameau[1]. Mais il ne s'agit pas d'insister ici sur la contrariété d'une semblable conduite; ce que j'en veux seulement conclure, c'est que dans cette permission de faire gras, accordée avec tant de limitations, on n'aperçoit pas un pape qui pousse trop loin la complaisance pour le souverain. Il n'y a point de petit gentilhomme du royaume à qui on eût pu refuser cette dispense sur de semblables attestations.

Mais pour prouver d'une manière plus directe que le roi n'avait point demandé au pape d'être délié des serments qui pourraient l'incommoder, et que le saint-père lui accorda cette grâce sans en être sollicité, il n'y a qu'à faire attention au commencement de la bulle. Voici comment elle débute : « Nous acquiesçons volontiers à vos souhaits et à vos demandes, mais surtout à celles que vous nous faites sur les moyens de pouvoir vous procurer la faveur de Dieu, la paix de l'âme et le salut éternel[2].» Cette bulle est datée d'Avignon, le 20 avril 1351. Dès le commencement de cette année, le roi était venu dans ce pays-là. Il est fort probable qu'il consulta le pape sur l'état de sa conscience, comme son directeur. Le début de la bulle l'insinue. Il alla à lui avec de très-bonnes intentions, et à peu près telles que celles du jeune homme de l'Evangile qui vient demander à Jésus-Christ ce qu'il fallait qu'il fît pour obtenir la vie éternelle. Mais quelle différence dans la réponse! « Si vous voulez entrer

confessor et medici hoc vobis videbitur expedire, quorum conscientias oneramus. *Spicilegium*, p. 277.

[1] Math. XXIII, 24.

[2] Votis vestris libenter annuimus, iis præcipue per quæ (sicut pie desideratis), pacem et salutem animæ, Deo propitio, consequi valeatis.

Digitized by Google

dans la vie, gardez les commandements, » lui dit le Sauveur [1]. Mais celui qui se dit son vicaire apprend à les violer ; il fournit pour cela des expédients au roi qui vient le consulter. Pour le faire jouir de la paix de l'âme, pour lui procurer la faveur de Dieu dans cette vie, et à la fin le salut éternel, on lui donne des facilités pour faire des traités frauduleux qu'il appuiera du serment, sauf à les violer dans la suite s'il en est un peu incommodé. Admirable manière de se procurer le repos de la conscience et le salut, par l'infidélité, la mauvaise foi et le parjure! N'ai-je pas eu raison de vous insinuer, Monsieur, que l'Alcoran n'était pas aussi opposé à l'Evangile que cette bulle? Quel dommage que M. Jurieu ne l'ait pas connue! il aurait bien su en faire un autre usage que moi. Soyez persuadé que ç'aurait été un article des plus vifs contre les papes, dans ses *Préjugés légitimes contre le papisme*.

Je vous ai fait remarquer précédemment que la conclusion de la bulle jure avec la dispense même qu'elle renferme : il n'est pas besoin de vous avertir que la teneur de la bulle jure pour le moins autant avec son début. Quelque confident du pape aurait dû lui représenter qu'avant que de lâcher une pièce aussi scandaleuse, il y avait une précaution à prendre, c'était de rayer du Décalogue le troisième commandement. Son Eglise a supprimé le deuxième pendant longtemps, afin qu'il ne nuisît point au culte des images; son voisin, en bonne politique romaine, ne devait pas être plus épargné.

Plus je relis ce bref, plus j'en examine les circonstances, et plus il me paraît qu'il n'a point été arraché au pape. Le saint-père a fait les choses de bonne grâce, il en a gratifié le roi de son bon gré, volontairement, et, si j'ose le dire, de gaîté de cœur. Ce qui me le persuade plus que tout le reste, c'est le caractère du roi Jean, qui ne paraît pas avoir été capable de faire une semblable demande. Vous savez, Monsieur, l'histoire de ce

[1] Math XIX, 17.

Digitized by Google

prince : il eut le malheur de perdre la bataille de Poitiers contre les Anglais, et d'être fait prisonnier. Le prince victorieux l'emmena en Angleterre l'année suivante. Par le traité de Bretigni conclu quelque temps après, et confirmé par le serment des deux rois, Jean abandonne à Edouard plusieurs provinces et quantité de terres fort considérables. Avant que cette affaire fût finie, le roi prisonnier fut reconduit en France. Si jamais traité renferma des clauses dures et onéreuses, c'est assurément celui de Bretigni. Ce serait s'exprimer bien faiblement que de dire avec la bulle qu'elles ne pouvaient pas être observées sans s'incommoder. En lisant ce traité, on se représente d'abord un roi triomphant qui tient le pied sur la gorge à son ennemi vaincu, et qui le force à subir les conditions qu'il trouve à propos de lui imposer. Cependant il ne paraît pas que la pensée soit jamais venue à ce prince opprimé de faire usage de cette bulle, qui lui avait été expédiée il y avait plus de dix ans.

Loin de penser à rompre le traité, on sait qu'en 1362 il retourna en Angleterre se remettre en prison. Cette démarche a fort embarrassé les historiens pour en découvrir le véritable motif. Ce qu'on a dit de plus vraisemblable, c'est qu'il avait été fort blessé de l'évasion du duc d'Anjou, son second fils, qui s'était dérobé de Calais, où on le laissait sur sa parole. Il était un des otages qui devaient servir de sûreté au traité. Le roi son père repassa donc la mer, tant pour excuser cette faute, que pour terminer avec le roi d'Angleterre le reste des difficultés qui retardaient l'exécution du traité de Bretigni. Il n'avait obtenu sa liberté que sous la condition de l'exécuter fidèlement. Il voulait donc, à quelque prix que ce fût, en procurer l'accomplissement. On attribue à ce prince d'avoir dit, à cette occasion, une parole digne d'être éternellement conservée à la postérité, « que si la bonne foi et la vérité étaient bannies du reste du monde, elles devraient néanmoins se retrouver dans la bouche des rois [1]. » On conviendra aisément, sur ces divers traits d'his-

[1] On attribue aussi ce beau mot à Charles-Quint. Ils peuvent l'avoir dit

Digitized by Google

toire, que ce prince était beaucoup plus honnête homme que le pape, et que c'est faire tort à sa mémoire que de lui attribuer d'avoir été instant pour obtenir cette odieuse bulle. Le roi Jean eut le malheur de mourir en Angleterre trois mois après y être retourné.

Ne soyez pas surpris, Monsieur, si je donne à cette bulle le titre d'odieuse. Vous ne le trouverez point trop fort si vous voulez bien faire attention que non-seulement elle tend à applanir la perfidie, à faciliter le parjure, mais même à les perpétuer. Qu'un pape eût délié un prince de quelque serment particulier, sous quelque prétexte bon ou mauvais, il n'y aurait rien là de fort surprenant. Les évêques eux-mêmes, dans un certain temps, s'arrogèrent la connaissance de ces cas-là. Mais ce qui étonne, c'est de voir un pape qui donne au confesseur d'un prince le pouvoir indéterminé de le délier, non-seulement des traités qu'il a faits, mais encore qu'il fera à l'avenir. Bien plus, il accorde la même grâce à tous les successeurs de ce prince, tant que la monarchie subsistera; c'est-à-dire que les suivants n'auraient qu'à choisir tel confesseur qu'ils jugeraient à propos, qui en leur prescrivant quelques légères aumônes ou quelques prières à marmotter en latin, les dégagera ensuite de leur serment. Le nombre des années ne devait point affaiblir ce beau privilége, en sorte que la bulle aurait pu opérer encore la révocation de l'édit de Nantes, trois cent trente-quatre années après avoir été expédiée. C'est anticiper sur l'avenir d'une manière très-dangereuse pour les mœurs et pour la sûreté publique, c'est donner lieu pour une longue suite de siècles à la perfidie et au parjure.

Je crois donc avoir prouvé que le roi Jean n'a point sollicité un privilége aussi choquant que celui-là. Il est bien vrai que, depuis Philippe le Bel, les rois de France virent avec plaisir que les papes siégeassent à Avignon, afin de les avoir un peu mieux

l'un et l'autre. Mais il est beaucoup mieux placé chez le roi de France que dans la bouche de cet empereur qui n'a pas toujours réglé sa conduite sur cette belle maxime.

Digitized by Google

sous leur main et dans leur dépendance. Mais dans cette occasion, le lieu de la résidence du pape ne sert à rien pour excuser sa bulle.

On pourrait peut-être prendre un autre tour pour cela. Quelque catholique qui ne serait pas bien au fait de l'histoire, essaiera d'attribuer à quelque antipape cette bulle si infamante pour son Eglise. La date d'Avignon semble d'abord favoriser cette conjecture; mais quand cette supposition serait fondée, elle ne remédierait point aux mauvais effets de la bulle. En voici la raison : c'est qu'après l'extinction du schisme, il fut arrêté, dans un concile, que toutes les concessions de ces faux papes auraient force et vigueur comme auparavant [1]. Mais, Monsieur, si vous voulez bien consulter quelque histoire des papes, vous verrez que ce subterfuge ne peut pas avoir lieu. Clément VI n'a jamais été mis dans la classe des antipapes. Il ne faut pas le confondre, s'il vous plaît, avec Clément VII, qui s'appelait Robert de Genève, le dernier de la race masculine des comtes de Genève, qui n'a point été mis au rang des papes légitimes. Pour Clément VI, il fut élu fort régulièrement par une vingtaine de cardinaux assemblés dans le conclave.

Pour vous épargner la peine de feuilleter quelque auteur sur la vie des papes, voici quelques particularités sur Clément VI. Il s'appelait Pierre Roger, et était fils d'un gentilhomme du Limousin. Il se fit moine dans un couvent d'Auvergne. On lui fit faire ses études à Paris, où il réussit très-bien. Il a passé pour savant, et Pétrarque, qui était son contemporain, nous le donne pour un homme fort lettré. Vous voyez bien que ce n'est pas le moyen de faire excuser sa bulle, au contraire, c'est là une circonstance aggravante. Quoique homme d'étude, dès qu'il fut élevé au pontificat, son goût fut tourné entièrement du côté du faste. Il entretint sa maison à la royale, ses tables étaient servies magnifiquement. Il avait grand nombre de chevaliers et d'écu-

[1] Voyez dans le *Spicilegium*, tome IV, p. 352. Decretum Synodi Lausanensis, ubi rata volunt Patres quæ tempore schismatis acta sunt.

Digitized by Google

yers, quantité de chevaux qu'il montait souvent par divertissement. En général ses manières étaient des plus cavalières, et point du tout ecclésiastiques. Il eut grand soin d'enrichir ses neveux.

Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'à l'occasion de quelque croisade qu'il avait en vue, il écrivit une lettre fort sévère aux chevaliers de Rhodes, connus aujourd'hui sous le nom de chevaliers de Malte, où il leur reproche précisément les mêmes défauts, et cela d'une manière fort vive. Il les censure de leur trop grande curiosité à avoir de beaux chevaux, et en général d'aimer trop la dépense. Il leur demande si c'est là la destination des biens de l'Eglise, et l'usage qu'il en faut faire. Mathieu Villani, qui nous a donné le caractère de ce pape dans son *Histoire de Florence*, ajoute qu'étant archevêque il ne gardait point les bienséances avec les femmes, que quand il était malade il se faisait servir par des dames, de la même manière que les parentes prennent soin des séculiers. Il mourut le 6 décembre 1352.

Je trouve une petite particularité assez curieuse dans Ciaconius, moine dominicain qui a écrit la vie des papes. Un poëte qui avait quelque grâce à demander à celui-ci, crut que, pour obtenir ce qu'il souhaitait, il devait lui présenter des vers latins qui le louaient beaucoup, et contenaient des vœux pour sa prospérité. Mais c'était un éloge normand, qui en cas de refus devenait une satire, accompagnée d'imprécations contre le pontife, à peu près comme ce jeu de perspective où, suivant le différent point de vue, la même figure vous présente alternativement une belle personne et un monstre. Voici l'éloge vu de son beau côté:

Laus tua, non tua fraus, virtus, non copia rerum
  Scandere te fecit hoc decus eximium.
Pauperibus tua das, nunquam stat janua clausa.
  Fundere res quæris, nec tua multiplicas.

Digitized by Google

Conditio tua sit stabilis, non tempore parvo
Vivere te faciat hic Deus omnipotens[1].

Le poëte fut éconduit, malgré ce bel éloge. Mais il s'en vengea en en donnant la clef à ses amis. Il leur fit confidence que c'étaient des vers rétrogradés qu'il fallait lire à rebours, en commençant par le dernier mot de cette manière :

Omnipotens Deus hic faciat te vivere parvo
Tempore, non stabilis sit tua conditio, etc.

Voici quelque chose de plus important que ce petit badinage, et que je ne dois pas oublier. C'est une anecdote assez curieuse que je tiens de la même source que la bulle de Clément VI, je veux dire de l'ancien évêque de Salisbury. Ce prélat nous dit donc encore à sa table, que, sur la fin du siècle passé, le roi Guillaume III, et l'électeur de Brandebourg Frédéric-Guillaume, s'étant trouvés ensemble pour conférer sur la situation des affaires de l'Europe, ils avaient gémi du peu de fond qu'on pouvait faire sur les traités, et sur ce qu'on ne pouvait pas se fier aux princes catholiques. Là-dessus l'électeur dit au roi que, comme plus âgé que lui, et par conséquent devant avoir un peu plus d'expérience, il lui communiquerait une remarque qu'il avait faite : c'est que dans les traités avec les princes de l'Eglise romaine, il vaut mieux s'en tenir à leur simple parole que d'y faire intervenir le serment. En voici la raison : c'est que, dans le premier cas, ils se piquent d'honneur et veulent passer pour honnêtes gens. Mais si l'on y ajoute le serment, les ecclésiastiques en prennent d'abord connaissance, et ne manquent pas d'en délier les souverains. L'évêque de Salisbury tenait cette anecdote de la propre bouche du roi Guillaume.

Recherchons encore avec vous, Monsieur, s'il n'y a pas

[1] Ciaconius, *Vita pontificum*, tome II, p. 489.

Digitized by Google

quelque manière de donner à la dispense contenue dans la bulle de Clément VI un sens tolérable.

Commençons, dans ce but, par analyser cette pièce. Elle a deux parties : la première regarde les *vœux* que pouvaient avoir faits et pouvaient faire à l'avenir le roi de France et la reine; l'autre traite des *serments* par lesquels ils se seraient engagés à quelque chose.

« Nous acquiesçons volontiers à vos désirs, dit le pape; c'est pourquoi, portés à favoriser vos demandes, nous accordons *d'indulte*, par les présentes, tant à vous qu'à vos successeurs rois et reines de France, que le confesseur que chacun de vous aura trouvé à propos de se choisir, puisse commuer en d'autres œuvres de piété les *vœux* que vous pourriez avoir déjà faits, ou faire dans la suite (à la réserve seulement des vœux d'outre-mer,—de la visite des bienheureux Pierre et Paul,—de chasteté et de continence), comme aussi de pouvoir commuer les *serments* par vous prêtés ou à prêter à l'avenir par vous et par eux, que vous ne pourriez pas tenir commodément. »

Jusqu'à présent je n'avais parlé que de ce dernier article, comme étant ce qu'il y a de plus frappant dans la bulle. Disons maintenant quelque chose des *vœux*. Sur ce chapitre, on ne saurait se plaindre de la trop grande indulgence du pape. Au contraire, il nous paraît trop rigide dans les trois cas exceptés par la défense.

Je n'aurais pas même deviné la raison de ces exceptions, si je n'avais eu l'occasion de m'entretenir là-dessus avec un habile ecclésiastique qui a demeuré longtemps à Rome, et qui connaît très-bien le style et les usages de cette Eglise. Nous lûmes ensemble la bulle; je lui marquai ma surprise de ce que le pape paraissait s'intéresser si fort pour le voyage d'outre-mer, ou des croisades, premier des cas réservés; qu'il me semblait qu'il n'en était plus question dans le quatorzième siècle, et qu'elles devaient avoir entièrement cessé. Il me répondit que les trois articles exceptés dans la bulle pourraient bien être

Digitized by Google

une ancienne formule qui, ayant commencé du temps des croisades, aurait été continuée dans la daterie romaine par une espèce de routine des secrétaires. Mais il ajouta outre cela que, du temps de Clément VI, les papes n'avaient pas tout à fait perdu de vue la conquête de la terre sainte, que ce pape avait fait entrer le roi Jean dans un nouveau projet de croisades, qui ne put pas s'exécuter.

Le deuxième cas excepté de la dispense paraît beaucoup moins important : il s'agit du vœu d'aller à Rome en pèlerinage, *ad limina apostolorum*, c'est-à-dire visiter les églises de Saint-Pierre et de Saint-Paul. On ne comprend pas d'abord pourquoi le pape ne veut point se relâcher sur ce vœu. Mon ecclésiastique m'en rendit raison de cette manière : « Les papes, me dit-il, l'ont toujours regardé d'une grande conséquence. Il leur a plu de l'interpréter comme si c'était une espèce d'hommage que leur rendaient les têtes couronnées. Par ce voyage de dévotion, il semble qu'on reconnaît la supériorité du pape et l'autorité du saint-siége. » Et de plus ces sortes de pèlerinages apportent beaucoup d'argent à Rome, surtout quand ce sont des princes que la dévotion y amène.

Troisièmement enfin, le vœu de chasteté et de continence est aussi excepté de ceux que le confesseur du roi avait le pouvoir de commuer. Le vœu de chasteté a toujours été regardé comme un des plus sacrés et des plus respectables, mais les rois doivent pouvoir en être déliés, afin qu'ils puissent avoir des fils qui leur succèdent : seulement ce n'était pas au confesseur du roi à en dispenser ; le pape se réservait ces cas-là.

Le pape, un peu difficultueux à accorder la dispense de certains vœux qui ne paraissent pas d'une grande conséquence, se montre des plus accommodants sur le reste. Plein pouvoir aux confesseurs des rois de France, à perpétuité, de les délier de leurs serments dès qu'ils en seront tant soit peu incommodés. Ici point d'exceptions, point de limitations comme à l'égard des vœux. Cette dispense est exprimée en trois mots. Dès qu'il ne

Digitized by Google

leur conviendra pas de tenir leurs serments, les en voilà dégagés, moyennant quelques œuvres de piété que leur prescrira un confesseur qu'ils auront choisi à leur gré.

Est-il bien vrai que le chef de l'Eglise se soit commis jusqu'à rendre une décision aussi relâchée? En d'autres termes, la bulle est-elle authentique?

Pour répondre affirmativement, il semble qu'il suffit de faire remarquer qu'elle a été publiée par un religieux catholique, un bénédictin, le savant dom Luc d'Acheri, qui l'avait tirée d'un recueil manuscrit des bulles que différents papes ont données en faveur des rois de France, et que l'on conserve chez les bénédictins de Saint-Florent, à Saumur. Au reste, ce religieux n'est ni le seul, ni le premier qui ait fait mention de cette pièce. Jean du Tillet, fort connu parmi les historiens de France, en avait déjà donné la substance cent ans avant le bénédictin. Nous avons de lui un ouvrage intitulé : *Recueil des rois de France, leur couronne et maison.* Dans un inventaire qu'il nous donne des priviléges et des indulgences accordées aux rois de France par les papes, on trouve ce titre : *Bulle du pape Clément VI, donnant pouvoir au confesseur du roi Jean et de la reine Jeanne sa femme, de commuer les vœux par eux faits et serments, en autres œuvres de charité.* Du Tillet était le chef des greffiers du parlement de Paris, et il en avait manié tous les titres. Il indique la source, le coffre même où est renfermé l'original de cette bulle [1].

Ceci posé, voyons si peut-être cette bulle ne nous choque que parce nous ne l'entendons pas bien. Vous avez imaginé, Monsieur, un tour de phrase qui diminuerait un peu l'atteinte que la bulle donne à la saine morale, c'est de rapporter ce qu'elle dit des serments, aux vœux dont elle vient de parler, et non à des traités ou à des promesses que le roi avait faits. Dans ce

[1] Dans le coffre à bahut cotté par dedans, *Bullæ papales quam plurima privilegia et facultates Regibus concessa continentes.* Du Tillet, édition de 1607, page 442.

Digitized by Google

cas, les vœux et les serments ne seraient pas deux articles différents; la décision du pape se réduirait seulement à ceci : que le confesseur pourrait commuer les vœux, même faits avec serment. Mais la construction du texte latin ne saurait souffrir ce palliatif, comme vous le verrez en consultant l'original inséré ci-après [1].

En général, les vœux et les serments sont deux choses qu'il ne faut pas confondre, et qui se rencontrent même rarement ensemble. Tout le monde sait qu'un vœu est une promesse religieuse faite au Seigneur, et qu'on fait ordinairement en demandant quelque grâce, comme la guérison d'une maladie, le succès d'une entreprise, etc., et l'on s'en acquitte ensuite pour témoigner sa reconnaissance. « Le vœu, dit M. Barbeirac, est un engagement volontaire par lequel on s'impose à soi-même, de son propre mouvement, la nécessité de faire certaines choses auxquelles, sans cela, on n'aurait pas été tenu, au moins précisément et déterminément. Le vœu diffère du serment en ce que celui-ci se rapporte principalement et directement à quelque homme, à qui on le fait en prenant Dieu à témoin de ce à quoi l'on s'engage [2].

J'avoue cependant qu'un homme, pour rendre son vœu encore plus solennel et pour se lier davantage, pourrait y ajouter le serment; il pourrait déclarer qu'en cas qu'il n'exécutât pas ce à quoi il s'engage, il veut bien se soumettre à toute la vengeance divine. Que suit-il de là? Que ce vœu doit être inviolable. Et dans votre supposition, c'est précisément celui dont le pape dégage le plus aisément le prince. S'il s'agit d'un simple vœu d'aller en pèlerinage à Rome, le pape refuse au confesseur du roi la faculté de le commuer. Mais pour quelque autre vœu

[1] Il faudrait qu'il y ait dans la bulle : *Indulgemus ut confessor valeat commutare in alia opera pietatis, vota etiam cum juramento* : au lieu qu'il y a *nec non juramenta*, c'est-à-dire, nous lui accordons le pouvoir de commuer les vœux, comme aussi les serments.

[2] *Traduction de Cumberland*, ch. IX, § 16, note 4.

Digitized by Google

où le serment serait intervenu, dès lors plein pouvoir de l'annuler, pour peu que le roi y trouve d'incommodité. Avouez, Monsieur, que voilà une belle décision, et bien propre à sauver l'honneur du pontife! Aussi du Tillet et d'Acheri n'ont eu garde de confondre ainsi les vœux et les serments. Ils en font l'un et l'autre deux articles séparés. Voici le titre que le bénédictin a mis à la bulle : *Que le confesseur du roi et de la reine peut commuer leurs vœux et leurs serments*[1].

Après tout, dites-vous, il n'est fait mention dans cette bulle ni de conventions, ni d'alliances, ni de rien de semblable. Pourquoi donc la charger d'avoir servi aux rois de France à violer la foi des traités?—Mais, Monsieur, quand elle parle des serments qu'eux et leurs successeurs ne pourront pas tenir commodément, cela ne peut s'entendre que des serments obligatoires par lesquels on s'est engagé à quelque chose. Le serment signifie très-souvent une promesse faite avec serment, c'est une façon de parler abrégée, qui est commune à toutes les langues. Quand nous parlons par exemple du serment de fidélité, il est clair que nous entendons par là la promesse que quelqu'un a faite d'être fidèle.

Vous alléguez encore une autre preuve pour faire voir qu'il ne s'agit point ni de traités ni de promesses : la bulle dit que les vœux et les serments faits par le roi pourront être commués en d'autres œuvres de piété. Vous appuyez beaucoup sur ce mot d'*autres*. Des traités sur des affaires de politique ne sont point des œuvres de piété. Il faut donc dire, ou que le pape s'est exprimé d'une manière tout à fait impropre, ou que la dispense regarde uniquement des vœux accompagnés du serment.

Il faut avouer, Monsieur, que ce dernier tour est imaginé avec beaucoup de subtilité. On peut cependant répondre que ces mots *en autres œuvres de piété* se rapportent principalement

[1] Quod confessor potest mutare vota et juramenta eorum.

Digitized by Google

aux vœux, mais ils peuvent aussi être relatifs aux promesses appuyées du serment. Tout le monde sait que le serment est un acte de religion, une branche de l'adoration, une manière d'invoquer le nom de Dieu ; il n'y a donc pas lieu d'être surpris de ce que la bulle le range parmi les œuvres ou les actes de piété. Les papes ont même un grand intérêt à mettre toujours les serments dans cette classe: c'est en les regardant de ce côté, qu'ils ont attiré à eux la connaissance de ces cas-là.

Voici une remarque de M. Barbeirac propre à confirmer ce que je viens d'avancer : « Les princes chrétiens, dit-il, chargèrent souvent les évêques de connaître la validité des serments, et de dispenser de ceux qu'ils trouveraient nuls. Il est arrivé par là que le serment est une des choses par où les ecclésiastiques ont le plus avancé leurs intérêts temporels, et empiété sur les droits des magistrats. L'usage du serment s'introduisit dans la plupart des affaires de la vie, et comme les ecclésiastiques s'emparèrent adroitement du droit de juger de la validité des serments, ils attirèrent à eux, par ce moyen, la connaissance de presque toutes les causes civiles [1].

Une raison spécieuse en faveur de la bulle, c'est que la dispense semble être conditionnelle, et avoir une limitation qui sauve tout. Le confesseur du roi n'en doit faire usage que « conformément à la volonté de Dieu, et qu'autant que cela n'aura rien de contraire au salut du roi et de la reine. » « *Indulgemus ut confessor valeat commutare vota, nec non juramenta, in alia opera pietatis, prout secundum Deum, et animarum saluti, viderit expedire.* » Il semble que ce correctif suffit pour qu'on ne soit plus fondé à dire que la bulle fournit aux rois de France un expédient facile pour violer la foi des traités. Un sage confesseur qui fera bien attention à ces dernières paroles, ne déliera le roi de son serment qu'avec de grandes précautions. Dès qu'il consultera la volonté de Dieu et les intérêts du salut

[1] Barbeirac sur Pufendorf, page 483.

Digitized by Google

du prince, il ne pourra pas abuser du pouvoir remis entre ses mains.

Malheureusement cette argumentation n'est pas plus solide que les précédentes. Pesez bien les termes de la bulle, et vous verrez que cette limitation ne tombe que sur le choix des œuvres de piété que le confesseur devra imposer au prince, pour faire la compensation des vœux et des serments dont il le déliera. Cette restriction ne peut point regarder la dispense même, à moins qu'on ne veuille dire que le pape ôte d'une main ce qu'il a donné de l'autre. Voici vraisemblablement ce qu'il a voulu dire. Sentant combien la violation d'un traité appuyé du serment paraîtrait odieuse, et cela sur un aussi léger prétexte que celui de la simple incommodité que le roi pourrait en souffrir, il avertit le confesseur qu'il doit bien faire attention à imposer au roi, dans ces cas-là, quelques bonnes œuvres véritablement agréables à Dieu, quelques aumônes assez fortes pour faire une espèce de compensation.

Dès que j'eus trouvé cette explication, je me flattai d'avoir atteint le but. Je communiquai avec une sorte de confiance ma conjecture à l'abbé dont je vous ai déjà parlé. Mais il m'a répondu que si j'étais mieux informé des formules de la chancellerie romaine, je ne me serais pas mis en frais pour attacher des idées précises à ces expressions: ce sont, dit-il, des phrases purement de style, sur lesquelles on ne doit pas insister. — Je lui ai demandé alors comment il entendait cette dispense des serments qui pourraient incommoder le roi? Il m'a avoué avec franchise que c'était une énigme inexplicable pour lui, et qu'il n'y comprenait rien.

Après cette discussion, je trouve que la bulle n'a parlé que trop clairement : elle dispense les rois de France de tenir leurs serments quand ils les trouvent un peu incommodes, et, à l'aide d'un petit équivalent en œuvres de piété, elle leur permet de les enfreindre en sûreté de conscience. Clément VI, au cas que les rois de France fussent liés par des nœuds indissolubles, ne

Digitized by Google

s'est pas servi des clefs de saint Pierre, mais se rappelant que les successeurs de ce chef des apôtres sont aussi armés de deux épées, il en a saisi une et a coupé tout d'un coup le nœud gordien.

Voici du reste le texte de la bulle; chacun pourra en interpréter et en peser les expressions.

BREF DE CLÉMENT VI, EN FAVEUR DU ROI DE FRANCE JEAN, ET DE LA REINE JEANNE.

(Quod Confessor potest mutare vota, et juramenta eorum.)

Clemens episcopus servus servorum Dei, carissimis in Christo filiis, Joanni Regi et Joannæ Reginæ Franciæ illustribus, salutem et apostolicam benedictionem. Votis vestris libenter annuimus, iis præcipuè per quæ, sicut piè desideratis, pacem et salutem animæ, Deo propitio, consequi valeatis. Hinc est quod nos vestris supplicationibus inclinati, vobis, et successoribus vestris Regibus et Reginis Franciæ qui pro tempore fuerint, ac vestrum et eorum cuilibet, auctoritate apostolica tenore presentium in perpetuum *indulgemus*, *ut confessor*, religiosus vel secularis, quem vestrum et eorum quilibet duxerit eligendum, *vota per vos forsitan jam emissa*, *ac per vos et successores vestros in posterum emittenda*, ultramarino, ac beatorum Petri et Pauli apostolorum, ac castitatis et continentiæ votis duntaxat exceptis, *nec non juramenta per vos præstita*, *et per vos et eos præstanda in posterum*, *quæ vos et illi servare commodè non possetis*, *vobis et eis commutare liceat in alia opera pietatis*, prout secundum Deum, et animarum vestrarum, et eorum saluti viderit expedire. Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam nostræ concessionis infringere, vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attemptare præsumpserit, indignationem omnipotentis Dei, et beatorum Petri et Pauli apostolorum ejus, se

Digitized by Google

noverit incursurum. — Datum Avinioni, XII. Calend. Maii, pontificatus nostri anno nono.

IV

EXPLICATION ADOUCIE DE LA BULLE DE CLÉMENT VI.

(Disposition de l'auteur à admettre l'explication adoucie de M. Meuron. — Dans tous les cas, le texte est obscur, et prête à l'interprétation sévère, qui est d'ailleurs en accord avec les prétentions des papes. - Ordres que Clément VI prétend donner aux anges du paradis.)

(*Bibliothèque raisonnée*, 3me trimestre 1748, tome XLI, 1re partie.)

MONSIEUR,

Vous me demandez ce qu'on doit penser des adoucissements que M. Meuron, jurisconsulte de Neuchâtel, en Suisse, a apportés à la bulle de Clément VI, qu'on avait fait envisager dans la *Bibliothèque raisonnée*, comme scandaleuse et renversant la sûreté publique [1].

Je remarquerai d'abord qu'on ne peut qu'approuver le dessein de cet apologiste. C'est quelque chose de fort louable dans un auteur protestant, de travailler ainsi à excuser la bulle d'un pape, qui paraît si choquante. Cette équité et même cette générosité lui font honneur. Il est beau de savoir se défaire ainsi de l'esprit de parti, pour rendre justice à ses adversaires. C'est là le caractère d'un honnête homme et d'un bon chrétien.

Vous vous rappellerez, s'il vous plaît, Monsieur, qu'avant lui j'avais déjà fait quelque tentative pour décharger ce pape de ce qu'il y a d'odieux dans sa bulle[2]. J'avais essayé d'adoucir les

[1] Tome XXXVIII, page 133. L'apologie de cette bulle a été insérée dans le *Journal Helvétique*, juin 1747, p. 529.

[2] *Journal Helvétique*, avril 1747 et *Bibliothèque raisonnée*, tome XXXIX, page 48 (ci-dessus, p. 216).

Digitized by Google

traits qui choquent le plus à la première lecture. L'avocat de Neuchâtel a même employé quelques-unes de mes excuses; mais il a su leur donner un nouveau jour. Il y en a aussi ajouté de nouvelles, d'où il a cru être en droit de conclure que cette bulle pouvait avoir un sens fort tolérable.

Vous n'avez pas oublié la teneur de la bulle en question, ou du *bref*, pour parler plus exactement. C'est un privilége accordé au roi Jean et à la reine Jeanne sa femme, de même qu'à leurs successeurs, tant que la monarchie de France subsistera, en vertu duquel leurs confesseurs pourront commuer en d'autres œuvres de piété les vœux qu'ils auront faits. Après cela suivent ces paroles remarquables : « de même que les serments par eux prêtés ou à prêter à l'avenir, par eux et par leurs successeurs, qu'ils ne pourraient pas tenir commodément [1]. »

Les protestants qui ont fait mention de cette bulle, avaient paru extrêmement indignés de cette dispense dans la supposition que ces serments pouvaient regarder les traités que ce prince aurait faits avec quelque autre puissance, ou les promesses faites à quelques particuliers où l'on aurait fait intervenir le nom de Dieu; mais l'apologiste de Neuchâtel prétend qu'il faut simplement rapporter ces serments aux vœux dont la bulle vient de parler, et que l'intention du pape est seulement d'avertir le confesseur que, quand même les vœux que le prince aurait faits seraient appuyés du serment, cela n'empêcherait pas qu'il ne pût de même les commuer en d'autres œuvres de piété.

Les raisons de M. Meuron, en faveur de cette explication mitigée, ne manquent pas de vraisemblance. « On peut supposer, dit-il, que la bulle n'a pour objet que quelques cas particuliers qui regardaient uniquement le roi et la reine, et qui n'avaient aucun rapport aux négociations publiques que les

[1] Nec non juramenta per vos præstita, et per vos et eos præstanda in posterum, quæ vos et illi servare commode non possetis.

Digitized by Google

rois font avec les autres souverains, vu que les reines n'y ont aucune part, surtout à l'égard de la qualité des parties contractantes. »

Ceux qui ont cru qu'il s'agissait de serments pour confirmer des traités, expliquaient de cette manière pourquoi la dispense était accordée aux reines aussi bien qu'aux rois, c'est que dans l'absence du prince, et surtout en cas de minorité, les reines pouvaient gouverner comme régentes, et qu'alors elles pouvaient avoir occasion de conclure des traités et des alliances. Cependant je vous avoue, Monsieur, que si vous trouvez que les expressions puissent le permettre, à considérer la nature de la chose, il paraît plus naturel de regarder ici les reines comme ayant fait quelque vœu de dévotion, dont il s'agit de les libérer.

Pour prouver qu'il s'agit ici de quelque cas particulier, M. Meuron remarque que cette bulle fut accordée aux souhaits du roi et de la reine conjointement, qui avaient demandé cette dispense au pape. J'avoue que le début de la bulle semble le marquer. On dirait que le saint-père y répond à la demande qu'on lui avait faite d'être libéré de quelque vœu gênant que l'on avait spécifié. Mais je crois qu'on ne doit point insister sur ce début. On le trouve tout semblable dans plusieurs autres bulles du même genre, rapportées par dom Luc d'Acheri, et où il s'agit de quelques prérogatives que l'on voit visiblement qui n'ont point été demandées par le prince.

Les papes accordaient ces sortes de grâces de leur propre mouvement sans en être sollicités. Il y a plus de mérite à le faire de cette manière. La dispense en question est une espèce de relief que le pontife a voulu donner à la couronne de France, comme quand le concile de Constance a accordé à ces souverains le privilége de communier sous les deux espèces. Mais que le roi Jean ait demandé cette dispense, ou que le pape l'ait prévenu sans en être sollicité, c'est une circonstance qui n'est pas fort essentielle dans le fond. Cependant vous allez voir, par

Digitized by Google

ce qu'ajoute notre apologiste, que je ne devais pas tout à fait l'omettre.

Il fait valoir le caractère de ce prince, qui se piquait de probité, et qui par conséquent ne peut pas avoir demandé une dispense pour fausser son serment, et pour tromper les autres souverains avec qui il aurait pris des engagements. Il fit paraître beaucoup de bonne foi dans l'exécution du traité de Bretigni. Comme on lui donnait des expédients pour le rompre, sous prétexte qu'il l'avait fait par nécessité et étant en prison, il dit cette belle parole, que « si la vérité et la bonne foi étaient perdues dans tout le reste du monde, on devrait les retrouver dans la bouche et dans la conduite des rois. » M. Meuron demande là-dessus s'il est vraisemblable qu'un prince qui avait de si excellentes qualités, eût demandé au pape une dispense de tenir sa parole donnée aux autres princes avec serment, et cela non pour d'énormes lésions, mais sur le simple prétexte d'une incommodité?

Je ne doute point, Monsieur, que vous ne soyez frappé de cette preuve comme je l'ai été moi-même. Si je voulais disputer, je pourrais bien essayer de l'affaiblir un peu. Je dirais d'abord que le roi Jean n'a rien demandé de semblable; mais que le pape, qui ne connaissait pas encore bien le caractère de ce prince, a cru le gratifier en lui envoyant ce privilége avec plusieurs autres. Il faut faire attention à la date de la bulle; elle est de l'an 1351, et la prison de ce prince, qui lui donna occasion de prouver ses beaux sentiments, est postérieure de plusieurs années. Cependant, pour me piquer aussi de mon côté de bonne foi, je reconnais que cette raison est d'un grand poids.

Voici un autre moyen de défense, mais qui n'est pas de la même force : « Le siége de Rome, dit M. Meuron, pouvait ressentir de funestes contre-coups d'une bulle ainsi expliquée. Le roi de France ou ses successeurs auraient pu violer et rescinder tous les concordats faits ou à faire avec les papes, sous pré-

Digitized by Google

texte de quelque incommodité que l'Eglise gallicane pouvait en recevoir. »

A ces raisons prises de la nature de la chose, l'apologiste en joint quelques autres prises des expressions. En voici une qui mérite d'être pesée : « La bulle dit que ces vœux de même que le serment peuvent être commués en d'autres œuvres de piété [1]. S'il s'agissait d'autres serments pour des affaires civiles, pour des traités de paix ou d'alliance entre les princes, dont ils auraient promis et juré l'observation, pourrait-on dire que si l'un d'eux y trouvait quelque incommodité, il serait dispensé de son serment en faisant *d'autres œuvres de piété*? Ces expressions mettraient tous les traités publics ou particuliers que ces princes feraient, pour quelque négociation que ce fût, au rang des œuvres de piété. Ne serait-ce pas confondre les choses sacrées avec les profanes, le ciel avec la terre? »

On peut encore ajouter, en faveur du sens adouci de la bulle, qu'il ne paraît pas qu'aucun roi de France s'en soit jamais servi pour rompre quelque traité qui l'aurait un peu gêné. Louis XIV, par exemple, aurait pu l'employer pour la révocation de l'édit de Nantes, et c'est justement à cette occasion que M. de la Chapelle nous l'a fait connaître. Cependant il ne paraît pas que ce prince ait jamais pensé à faire valoir une pièce qui aurait été si commode, preuve que la bulle n'a pas été donnée pour ces cas-là, mais simplement pour dispenser les rois de France de leurs vœux de dévotion.

Si les raisons employées dans ce plaidoyer ne sont pas assez fortes pour entraîner tous les suffrages, il faut convenir qu'elles sont assez plausibles pour nous faire au moins suspendre notre jugement. Après avoir ouï cet avocat de la bulle, j'ai cru qu'avant de me déterminer entièrement sur le sens qu'on doit lui donner, je devais faire de nouvelles recherches. Quand il s'agit d'expliquer un passage d'un auteur, vous savez, Monsieur, que

[1] Indulgemus ut confessor commutare valeat vota... nec non juramenta... in alia opera pietatis.

Digitized by Google

le vrai moyen d'y réussir, c'est de lire ce qu'on a de lui pour connaître son style, et dans quel sens il emploie certaines expressions. Pour suivre cette méthode, je me suis mis en devoir de parcourir les autres bulles de ce pape ramassées par dom Luc d'Acheri.

Pour parvenir à mon but, je n'ai pas été obligé de faire beaucoup de chemin. Dès la bulle suivante j'ai cru trouver quelque lumière sur le nœud de la question, qui est de savoir s'il faut joindre les serments aux vœux, et s'ils n'en sont que l'accessoire. Voici de quoi il s'agit dans cette nouvelle bulle.

C'est une dispense accordée au roi Jean et à ses soldats, lorsqu'ils seront en campagne, d'être assujettis à faire maigre les jours de jeûne, à cause de la difficulté de trouver du poisson dans la plupart des endroits où l'armée pourrait se rencontrer. Parmi quelques exceptions que le pape met à cette permission, voici celle sur quoi il appuie le plus. C'est que le confesseur du roi ne pourra point accorder l'usage de la viande au roi ou à ses soldats dans les jours défendus, au cas qu'ils se fussent engagés, par un serment ou par un vœu, à observer les lois de l'Eglise[1].

Vous voyez bien, Monsieur, l'avantage que M. Meuron pourrait tirer de cette exception. Les serments s'y trouvent joints aux vœux, d'une manière à rendre presque ces expressions synonymes dans le style du pontife. On y voit au moins clairement que les serments y peuvent accompagner les vœux, ce qui est un grand point pour la cause que défend cet avocat.

Je devrais laisser cette seconde bulle, après en avoir fait usage, pour éclaircir quelques expressions qui nous embarrassaient dans celle qui nous occupe. Mais un lecteur tant soit peu intelligent s'aperçoit bientôt que ces deux bulles sont contradictoires l'une à l'autre, et cette remarque ne vous échappera pas.

[1] Dummodo tu, vel illi, juramento vel voto ad abstinentiam ejus hujus modi diebus illis alias non sitis adstricti. *Dacherii Spicilegium*, tome IV, page 276, in-quarto.

Digitized by Google

Vous aimez, Monsieur, à tout approfondir, et vous ne me tiendriez pas quitte si je ne disais rien de cette contradiction. Elle est des plus palpables. Dans la première bulle, le pape donne au confesseur du roi le pouvoir de commuer les vœux qu'il peut avoir faits même avec serment. Il est vrai qu'il y a ajouté quelques exceptions, mais dans ces cas réservés nulle mention du vœu de ne point manger de viande les jours défendus. Et le voici qui, dans la bulle suivante, s'avise après coup d'excepter ce cas : la raison sur quoi portait la dispense, je veux dire l'incommodité qui en résulterait, est ici palpable. Un prince qui est à la tête de son armée ne peut pas toujours avoir du poisson, le pape le reconnaît lui-même dans cette bulle; il y a donc lieu d'être surpris de le voir ainsi retirer d'une main ce qu'il venait d'accorder de l'autre.

Vous voyez assez, Monsieur, que je pourrais tirer avantage de cette contrariété, pour rendre suspecte cette seconde bulle qui fait contre moi. Mais vous voulez qu'on agisse toujours avec droiture, et je suis aussi dans les mêmes sentiments. Je vais donc essayer d'accorder ces deux bulles. Pour cela il n'y a qu'à supposer que le P. d'Acheri ne les a pas bien rangées dans son recueil. La première est du 20 avril 1351, l'autre est de la même année, mais on n'en a pas la date précise. Il n'y a donc qu'à supposer que celle qui refuse au confesseur du roi le pouvoir de dispenser ce prince du vœu d'observer l'abstinence à la rigueur, a précédé celle qui accorde à ce confesseur le pouvoir de commuer les vœux du roi quand il pourrait en être incommodé. A l'aide de cette transposition tout sera aplani.

Quoi qu'il en soit, pour revenir à notre sujet principal, il paraît par cette bulle que le serment peut accompagner les vœux. Jusqu'ici j'avais été dans la pensée que les vœux et les serments étaient deux choses fort distinctes l'une de l'autre, et qui ne devaient pas même aller ensemble. Les vœux se font proprement à Dieu, et n'ont pas besoin du serment : celui-ci doit

Digitized by Google

être réservé pour appuyer les engagements que l'on prend avec les autres hommes. Cette distinction est fondée; cependant je reconnais à présent qu'on ne doit pas trop appuyer là-dessus. Quand je l'ai fait valoir contre la bulle, je ne pensais pas que les catholiques romains font souvent des vœux aux saints, aussi bien qu'à Dieu, et alors le serment peut bien y intervenir. Supposons, par exemple, que le roi Jean et la reine eussent fait vœu à la sainte Vierge de bâtir une magnifique église à son honneur, ou à quelque autre saint: ils pouvaient y avoir ajouté un serment fait à Dieu de se soumettre à la vengeance divine s'ils n'exécutaient pas ce vœu. Cependant, quand il fut question de commencer l'ouvrage, les sommes qui y avaient été destinées se trouvèrent employées ailleurs: ils ne pouvaient plus accomplir leur vœu sans une incommodité considérable. Voilà un de ces cas pour lesquels la bulle aura été donnée, à la prendre dans le sens le plus favorable.

Après avoir rapporté d'une manière impartiale tout ce que l'on peut dire pour excuser la dispense de Clément VI, il s'agit à présent de faire ma propre apologie sur les imputations odieuses contre ce pontife, dont je me trouve chargé précédemment.

Je vous prie, Monsieur, de relire cette bulle, et vous verrez que, dans la supposition qu'il ne s'agit que de vœux confirmés par un serment, rien n'est si aisé que de s'y méprendre. Le pape donne au confesseur du roi le pouvoir de commuer les vœux que lui ou ses successeurs à la couronne auront faits, ou qu'ils pourront faire dans la suite. Il y ajoute le pouvoir « de commuer de même les serments faits ou à faire, dont ils pourraient être incommodés [1]. »

Ces serments ne sont point présentés ici comme un simple

[1] Indulgemus ut confessor, vota, per vos forsitan jam emissa, ac in posterum emittenda; nec non juramenta per vos præstita, et præstanda in posterum, quæ servare commode non possetis, commutare valeat in alia opera pietatis. *Spicilegium*, tome IV, p. 275.

Digitized by Google

accompagnement des vœux, mais comme un article distinct et séparé. Ce qui contribue encore à les faire regarder de cette manière, c'est la répétition de ces mots *faits ou à faire*. La bulle avait déjà marqué cette circonstance en parlant des vœux, pourquoi y revenir sur l'article des serments, s'ils ne sont qu'un simple accompagnement des vœux? Le serment qui appuie un vœu est censé se faire dans le même temps que l'on fait cet acte de dévotion.

Ce qui aide encore beaucoup à donner à la bulle le sens le plus odieux, c'est le caractère des papes et les droits qu'ils s'arrogent. On sait le pouvoir excessif que les suppôts du pontife romain lui attribuent. Vous avez vu dans plusieurs auteurs ultramontains qu'il est le lieutenant de Dieu en terre; non-seulement les flatteurs et les canonistes en font un Vice-Dieu, très-souvent ils lui ont même donné le nom de Dieu. En se faisant appeler Dieu en Terre, il est naturel qu'il en soutienne le caractère et qu'il en fasse les fonctions. Aussi il croit avoir le droit de dispenser des lois divines. Il délie les sujets du serment de fidélité, et très-souvent il annulle les engagements que des princes ont pris avec d'autres puissances, même avec serment. La conduite des papes peut donc servir de commentaire à la bulle de Clément VI.

Non-seulement le pape est au-dessus des créatures visibles, des rois, des empereurs, mais il est supérieur aux anges, et en cette qualité il peut leur commander. C'est là l'idée que l'auteur de la bulle avait de son pouvoir. Il en avait donné une autre une année auparavant, où il fait usage de cette prérogative. Il y ordonne que ceux qui mourraient sur le chemin, en faisant le voyage de Rome pour se trouver au jubilé de l'an 1350, fussent absous de tous leurs péchés, « *mandant aux anges du paradis*, ajoute-t-il, *qu'ils introduisent l'âme de ces pèlerins en la gloire de paix, en les exemptant des peines du purgatoire*[1]. » Agrippa,

[1] Jurieu, *Préjugés légitimes*, tome I, page 272.

Digitized by Google

dans son traité de la *Vanité des Sciences*, nous apprend que Clément V commandait aussi aux anges de tirer certaines âmes du purgatoire pour les porter en paradis. Vous savez, Monsieur, que nos controversistes attaquent l'Eglise romaine sur ce qu'elle invoque les anges. Le pontife romain s'est mis à couvert de ce reproche; en voilà deux qui ne s'abaissent pas ainsi au-dessous de ces esprits bienheureux; au contraire, ils leur ordonnent, ils leur commandent à la baguette, comme l'on dit. Le jugement le plus modéré que l'on puisse faire de ces deux bulles, c'est qu'elles sont un peu inciviles.

Mais revenons à celle que l'on veut que j'aie pris de travers, et sur quoi il s'agit de me justifier. Des auteurs forts distingués l'ont entendue dans le sens le plus odieux. Le célèbre Burnet, qui me fit connaître cette bulle le premier, entendait qu'elle donnait au confesseur du roi de France le pouvoir de dispenser celui-ci de tenir les traités, appuyés même du serment, qu'il aurait faits ou qu'il devait faire avec d'autres princes ou avec ses vassaux. Un autre auteur anglais publia, en 1736, un ouvrage de controverse où la bulle est expliquée de la même manière. En voici le titre : *Examen du Papisme, tel qu'on le trouve dans la confession de foi du pape Pie IV..... On y a joint un appendice touchant les indulgences pour les péchés à venir, et une dispense accordée aux rois et aux reines de France pour rompre leurs serments et leurs engagements les plus solennels*, par Joseph Burrhougs [1].

J'ai encore pour moi quelques catholiques romains eux-mêmes. Il me semble que l'on peut bien ranger dans cette classe dom Luc d'Acheri, le premier qui a publié cette bulle. S'il l'avait entendue dans le sens adouci qu'on essaie de lui donner aujourd'hui, voici le titre qu'il aurait dû mettre à la tête : *Que le confesseur du roi et de la reine pourra commuer leurs vœux, même faits avec serment.* Au lieu de cela voici comment il en exprime la

[1] *Bibliothèque Britannique*, tome VII, p. 220.

Digitized by Google

substance : *Que le confesseur pourra commuer leurs vœux et leurs serments*[1]. Il en fait deux articles séparés.

Vous pouvez vous rappeler, Monsieur, que je vous ai parlé précédemment d'un abbé, homme d'esprit, qui a demeuré longtemps à Rome, et qui connaît parfaitement le style de la chancellerie romaine, avec qui je m'étais entretenu sur la bulle, au commencement de cette année[2]. Je lui proposai alors de joindre les serments aux vœux, pour y donner un sens plus supportable; mais il me dit que les expressions ne le souffraient pas, et il aima mieux avouer rondement qu'il n'entendait pas cette bulle. Il ajouta que, quand il serait chez lui, où il allait se rendre incessamment, il examinerait à loisir cette pièce, et que, s'il y pouvait donner un sens raisonnable, sans faire violence aux termes, il ne manquerait pas de me le communiquer. Il semble donc qu'on ne devait pas exiger de nous en faveur du sens adouci de la bulle, plus de pénétration que les catholiques romains eux-mêmes n'en ont fait paraître. Si nous l'avons traitée de scandaleuse, c'est la faute du pape, qui y a donné lieu par ses expressions louches et équivoques. C'est donc un scandale *donné*, et non un scandale *pris*, pour parler le langage des théologiens.

Concluons, Monsieur, qu'après tout Clément VI est fort blâmable d'avoir donné une bulle si obscure. Dans des matières aussi délicates que celle-ci, il y a bien de l'imprudence à s'exprimer d'une manière ambiguë. Cette dispense est pour tous les rois de France à perpétuité; si le roi Jean n'en a pas abusé à cause de sa probité, n'y avait-il pas lieu de craindre que quelqu'un de ses successeurs ne l'entendît comme nous l'avons prise d'abord, et ne s'en servît pour violer la foi jurée à d'autres souverains?

[1] Quod Confessor potest mutare vota, et juramenta eorum.
[2] Il est prévôt de la cathédrale de Vaison dans le comtat d'Avignon.

Digitized by Google

V

LETTRE SUR LA QUESTION, S'IL EST PERMIS DE NE PAS GARDER LA FOI AUX HÉRÉTIQUES?

(L'Église romaine dispense de garder la foi aux hérétiques. Cette maxime, souvent dissimulée, échappe parfois, et d'autres fois est ouvertement professée. Plusieurs papes, et le concile de Constance, agissent en conséquence. — Clément VIII et Henri IV. — Distinction que le duc d'Urbin établit entre les particuliers et les grands princes, pour tenir leurs engagements. — Amurat, Vladislas et le cardinal Julien. — Applications à la St-Barthélemy, à la révocation de l'Édit de Nantes et à la guerre confessionnelle en Suisse terminée par la bataille de Vilmergne.)

(*Journal Helvétique,* Mai 1747.)

MONSIEUR,

L'examen de la bulle de Clément VI, qui dispense les rois de France de tenir les serments qui pourraient les incommoder, vous a conduit à une matière assez voisine. Vous me demandez d'examiner cette question importante : s'il est vrai, comme le prétendent la plupart des protestants, que l'Eglise romaine ait décidé « *qu'on n'est pas obligé de garder la foi aux hérétiques.* » Vous apportez encore une raison plus particulière pour vouloir que je traite ce sujet, c'est que vous avez lu dans un sermon de l'évêque d'Oxford, prononcé l'année dernière à l'occasion de la rébellion d'Ecosse, que les papes ont déclaré, par quelques-unes de leurs bulles, que les conventions sont nulles dès qu'elles sont contraires aux intérêts de la religion romaine, ou seulement à quelque droit ecclésiastique[1]. Je pourrais vous renvoyer à divers de nos auteurs qui ont examiné cette matière, mais le plus court est que je vous rapporte en peu de mots ce qui m'est resté dans l'esprit de quelques lectures que

[1] Voyez la *Bibliothèque raisonnée,* t. XXXVI, page 43.

Digitized by Google

j'ai eu occasion de faire là-dessus. Je tâcherai que ce soit sans passion, et sans partialité. Outre mon penchant naturel à marquer de la modération dans ces sortes de disputes, vous m'y engagez encore par la réflexion que vous faites, que peut-être dans celle-ci l'esprit de parti y sera entré pour beaucoup. Le sentiment dont nous chargeons l'Eglise romaine vous paraît si odieux, que cela vous fait soupçonner qu'il se pourrait faire que cette imputation se trouvât un peu hasardée. Je reconnais votre esprit d'équité dans cette espèce de suspension d'esprit. Il ne s'agit plus que de voir si elle est bien ici à sa place.

Je remarquerai d'abord que cette question est assez embrouillée; je parle de la question de fait, qui consiste à savoir s'il est vrai que « l'Eglise romaine enseigne qu'il ne faut pas garder la foi aux hérétiques. »

On peut indiquer plusieurs causes qui empêchent de pouvoir bien éclaircir ce fait. La première, c'est qu'il se trouve dans l'Eglise romaine, et surtout en France, bon nombre d'honnêtes gens qui n'admettent point cette maxime, et qui vont même jusqu'à la combattre: tout ce qui sent la mauvaise foi et la perfidie excite leur indignation.

Mais une cause plus générale de l'obscurité de cette question, c'est qu'on n'a pas jugé à propos de s'expliquer bien clairement là-dessus. Il ne convenait pas de trop s'ouvrir; vous en devinez assez la raison. Outre ce qu'il y a d'odieux dans cette maxime, et qui engageait déjà à en faire mystère, vous sentez bien, Monsieur, que ceux que l'on veut surprendre par des traités captieux, doivent ignorer qu'on ne se croit pas obligé à leur tenir la parole qu'on leur a donnée. Si on se déclarait trop publiquement, on perdrait toute l'utilité d'un semblable artifice, et personne ne donnerait plus dans le piége. On peut appliquer ici ce qu'a dit un poëte tragique: « Une colère secrète est dangereuse, mais une haine manifestée ôte tout lieu à la vengeance [1]. »

[1] Ira quæ tegitur nocet,
Professa produnt odia vindictæ locum.

Digitized by Google

Malgré le secret que la politique semble demander ici, plusieurs auteurs catholiques romains nous ont assez laissé entrevoir ce qu'ils pensent sur cette question. Quelquefois ils disent les choses à demi, et il n'est pas difficile de deviner le reste. Dans un endroit ils conviendront qu'on est obligé de garder la foi aux hérétiques; mais suivez leur système jusqu'au bout, et tout le mystère se dévoilera. Ils ne tarderont pas à poser quelque part ce principe, « qu'on ne peut faire aucune promesse légitime aux hérétiques. » En rapprochant ces deux endroits, on voit clairement comment ils décident la question.

Le jésuite Martin Bécan, qui vivait il y a environ un siècle, a fait un petit traité exprès sur cette matière. Il se plaint amèrement, dès l'entrée, de ce qu'on impute à son Eglise d'enseigner « qu'on ne doit point garder la foi aux hérétiques. » Mais dans ce même livre il lui échappe bien des choses qui trahissent son secret. Il y établit, par exemple, que les traités faits avec les hérétiques sont illicites et pernicieux à l'Eglise. Or des conventions de ce genre peuvent non-seulement être annulées, mais la conscience oblige même à ne pas les tenir [1]. Les hérétiques, dit-il encore avec bien d'autres auteurs de son Eglise, manquent de fidélité à Dieu : or l'on ne peut pas garder la foi à ceux qui ne la gardent pas à Dieu lui-même.

Quelques-uns de leurs écrivains n'ont pas cherché tant de détours, et se sont déclarés ouvertement pour le sentiment odieux « qu'on ne doit point garder la foi aux hérétiques. » Je ne sais si l'on pourrait en trouver aucun qui ait parlé avec moins de ménagement que Jaques Simanca, évêque de Badajoz. Il s'est

[1] Bécan, pour appuyer ce principe, dit que les hérétiques sont des infidèles, et qu'on ne doit pas garder la foi à de semblables gens, suivant cet ancien vers léonin :

Frangenti fidem fides frangitur eidem.

Cicéron, meilleur casuiste que le jésuite, dit que ceux qui établissent cette maxime cherchent un palliatif, une couverture au parjure. « Si hoc sibi sumunt, nullam esse fidem quæ infideli data sit, videant ne quæratur latebra perjurio.

Digitized by Google

tellement laissé emporter à son zèle espagnol contre les hérétiques, que voici ce que sa passion aveugle lui a dicté sur notre question : « On ne doit nullement, nullement, nullement garder la foi aux hérétiques, » s'écrie-t-il jusqu'à trois fois, « et cela quand même on s'y serait engagé par le serment. C'est une suite de la haine qu'on doit avoir pour eux, et des peines qu'ils méritent. » Et voici son raisonnement pour appuyer cette décision : « Si l'on ne doit point garder la foi aux tyrans, aux pirates et aux voleurs, qui tuent le corps, on doit encore moins la garder aux hérétiques, qui causent la mort de l'âme[1]. »

Voilà déjà des auteurs qui se sont expliqués assez clairement sur notre question. Vous en demanderez peut-être d'un rang plus élevé, de ceux qui ont fait la figure la plus distinguée dans le parti romain, comme seraient les cardinaux et les papes. Il ne sera pas difficile de vous satisfaire. On cite ordinairement là-dessus le cardinal Hosius, Polonais, qui a dit la même chose que l'évêque Simanca. Mais il est plus important de savoir ce qu'ont pensé les souverains pontifes.

On a une lettre de Grégoire IX à l'archevêque de Milan, qui doit être de l'an 1230, où il lui dit, en propres termes : « Que tous ceux qui se seraient engagés à quelque chose avec des gens notés d'hérésie, doivent se regarder comme parfaitement dégagés de leurs promesses, quelque authentiques qu'elles fussent. » Grégoire VII, Innocent III, Pie V et Sixte V ont donné des bulles qui délient les sujets d'un prince hérétique de leur serment de fidélité. Et pourquoi les en délient-ils? Par ce principe fondamental de la cour de Rome, « qu'on n'est pas obligé de garder la foi aux hérétiques. » Mais, Monsieur, voici un fait des plus curieux, qui, s'étant d'abord passé dans le cabinet d'une manière fort mystérieuse, n'a pas laissé de transpirer dans la

[1] Nullo, nullo, nullo modo fides hæreticis est servanda, etiamsi juramento firmata sit..... Si tyrannis, piratis et cæteris prædonibus fides servanda non est, qui corpus occidunt, longe minus Hæreticis pertinacibus, qui occidunt animas. De cathol. institut. cap. 46, n. 52.

Digitized by Google

suite, et qui peut répandre beaucoup de jour sur notre question.

Le pape Clément VIII voulant engager Henri IV, roi de France, à se lier avec le roi d'Espagne Philippe II, pour faire la guerre à Elisabeth, reine d'Angleterre, pressait d'Ossat, ambassadeur de France à Rome, et depuis cardinal, à porter son maître à cette déclaration de guerre. D'Ossat répondit qu'il n'y avait point lieu d'espérer qu'on pût y déterminer le roi, parce qu'il venait tout fraîchement de renouveler une alliance avec l'Angleterre. « Belle difficulté! » répondit le saint-père. « Le serment du roi de France, dans ce renouvellement d'alliance, doit être censé nul, puisqu'il y en avait un plus ancien fait à Dieu et au saint-siége. »

Voilà donc encore la question tranchée nettement. Mais le zèle du pontife ne s'arrêta pas là. Ecoutez le reste, s'il vous plaît. Il appuya de cette belle maxime ce qu'il venait de dire de la nullité du serment de Henri IV : « Les grands princes, » dit-il, « regardent comme permis tout ce qui leur est utile, et on ne saurait leur en faire un crime, » ajouta-t-il. Il essaya ensuite de prouver sa thèse, mais comment? Quelle autorité employer pour cela? Vous jugez bien qu'il laissa à quartier celle des Pères, et encore plus les témoignages de l'Ecriture sainte. Mais voici une autorité d'un grand poids aux yeux de ce chef de l'Eglise, c'est un mot de François-Marie, duc d'Urbin. Cet habile politique avait accoutumé de dire « qu'il serait honteux à un gentilhomme, ou à quelque seigneur qui n'est pas du plus haut rang, de ne pas tenir leur parole; mais qu'il en est bien autrement des grands princes. Toutes les fois que la raison d'Etat exige qu'ils manquent aux contrats qu'ils ont faits, qu'ils rompent leurs alliances, qu'ils trompent, qu'ils mentent, qu'ils se parjurent, ils peuvent le faire, et se regarder même comme au-dessus de tout reproche. » Voilà l'auteur grave, l'expert casuiste que Clément VIII cita en faveur de son sentiment, et qui, selon lui, devait lever tous les scrupules que d'Ossat prêtait à son maître.

Digitized by Google

Ces sortes d'anecdotes doivent être bien prouvées, direz-vous, et vous voudrez savoir d'où je tiens celle-ci. Mais vous ne la regarderez plus comme suspecte, quand je vous aurai dit que je la tiens du cardinal d'Ossat lui-même. Il en fit confidence d'abord au premier ministre Villeroi, et quand on a imprimé ses lettres, l'éditeur en a fait confidence au public.

D'Ossat, malgré la sagesse et la modération qui faisaient son caractère, ne peut pas s'empêcher de dire ce qu'il pense des sentiments hardis et cavaliers du pontife. « Le saint-père, dit-il, qui est un assez bon homme dans le fond, se laisse tellement emporter à sa haine contre les hérétiques, qu'il lui échappe quelquefois des maximes pernicieuses et indignes d'un honnête homme. Tous les moyens de détacher notre roi de l'alliance avec la reine d'Angleterre, quelque infâmes qu'ils soient en eux-mêmes, paraissent bons au pape, par la seule raison que cette alliance a été contractée avec une princesse qui n'est pas catholique. »

Vous voyez assez, Monsieur, ce que les papes ont pensé sur notre question. Mais l'article important est de savoir si quelque concile l'a décidée. On cite ordinairement celui de Constance. Les uns veulent qu'il ait prononcé, d'autres le nient. Je ne dois faire ici que la fonction de rapporteur. Vous n'aurez donc de moi que quelques mémoires pour éclaircir ce doute.

Tout le monde sait l'histoire de Jean Huss, et comment il fut condamné à être brûlé, nonobstant le sauf-conduit de l'empereur Sigismond. Malgré la foi violée par les pères du concile, les théologiens catholiques romains n'ont pas laissé de nier que ce concile eût prononcé « qu'on n'est point obligé à garder la foi aux hérétiques. » Mais Von der Hardt, qui a donné, il n'y a pas fort longtemps, une vaste compilation des actes de ce concile, a déterré un acte qui semble établir assez clairement cette odieuse maxime. En voici quelques endroits qui méritent votre attention.

« Les Pères se plaignent de ceux qui blâmaient, non-seule-

Digitized by Google

ment l'empereur, mais aussi le sacré concile, disant que le sauf-conduit donné à Jean Huss, cet hérésiarque de damnable mémoire, avait été violé contre les règles humaines et divines, quoiqu'il combattît opiniâtrément la foi catholique, et que s'étant par là rendu indigne de tout sauf-conduit, on ne dût, suivant le droit naturel, divin et humain, lui tenir aucune parole au préjudice de la foi catholique. C'est pourquoi l'on défend à tous d'en parler contre l'empereur et le concile, sous peine d'être punis comme fauteurs d'hérésie et criminels de lèze-Majesté [1].»

Le concile déclara formellement dans la session dix-neuvième, tenue le 23 septembre 1415, que « celui qui aura promis sûreté aux hérétiques, ne sera point obligé à tenir sa promesse par quelque lien qu'il puisse s'être engagé. »

Les protestants de France et d'Allemagne, au temps du concile de Trente, connaissaient bien ces décrets. Catherine de Médicis dit ouvertement au cardinal de Ferrare, légat en France, que les protestants demandaient, avant que de venir au concile, l'abolition du décret de celui de Constance, qui porte que « les juges ecclésiastiques pourront procéder contre les hérétiques qui seront venus sous le sauf-conduit des princes séculiers. » Mais pour bien juger si quelques auteurs catholiques ont été fondés à s'inscrire en faux contre cette accusation, comme contre une calomnie, je vous renvoie à l'*Histoire du concile de Constance* [2]. »

Il y aurait un autre moyen d'éclaircir cette question, c'est d'observer la conduite de l'Eglise romaine, et de voir comment elle agit ordinairement avec les hérétiques. Les actions aident beaucoup à manifester les principes qu'on a dans l'esprit, et qu'on s'est proposé de suivre. Je sais bien que cette manière de découvrir quel système de conduite certaines personnes

[1] Tome IV, p. 521.
[2] Lenfant, t. II, p. 492 et 493.

Digitized by Google

peuvent avoir dans l'esprit, n'est pas toujours sûre. Il y a longtemps qu'on accuse les hommes de n'agir guère conséquemment. Mais allons jusqu'au bout, et vous verrez, Monsieur, que les chefs de l'Eglise romaine doivent être à couvert de ce reproche. Rien de mieux lié que leurs principes et leurs actions sur la manière dont ils en doivent user avec les hérétiques. Je me flatte que vous en serez bientôt convaincu.

Voici un fait qui peut répandre quelque jour sur notre question, et que vous trouverez curieux en lui-même. Il suivit de quelques années le concile de Constance dont nous venons de parler, et est à peu près de la date de celui de Bâle. Vladislas, roi de Hongrie et de Pologne, avait conclu, il n'y avait pas longtemps, un traité de paix avec Amurat, empereur des Turcs, et l'avait confirmé par un serment authentique. Le prince mahométan comptant sur la foi du traité, qu'il était bien résolu d'observer religieusement de son côté, congédia la plus grande partie de son armée, ou la fit passer d'Europe en Asie. Le cardinal Julien, nonce du pape Eugène VI auprès du roi, lui conseilla de profiter de la conjoncture, et d'entrer avec son armée dans le pays d'Amurat, qui n'était point sur ses gardes. L'avis fut suivi; l'armée hongroise tomba sur les Turcs, peu en état de résister à une attaque si brusque et si imprévue. Amurat se défendit comme il put, et l'on en rapporte deux ou trois circonstances assez singulières.

On dit que dans cette perplexité il prit la précaution de faire ôter la queue de cheval, qui est l'étendard ordinaire de cette nation, et qu'il fit substituer à sa place le traité même de paix attaché au haut d'une pique, et que son ennemi venait de violer d'une manière si criante. Il regarda ce nouvel étendard comme plus propre à ranimer le courage de ses troupes. La grande inégalité fit qu'elles plièrent d'abord. Mais on prétend que, pour les soutenir, Amurat, au fort de la mêlée, adressa cette courte prière à Jésus-Christ, qu'il prononça avec une ardeur extraordinaire : « Seigneur Jésus, si tu es Dieu, comme le disent les

Digitized by Google

chrétiens, punis leur perfidie, et ne permets pas qu'ils violent impunément les traités et les serments les plus solennels! »

Vous êtes sans doute en peine de l'issue du combat, et il est difficile de ne pas s'y intéresser. Tous les historiens conviennent que le prince infidèle fut vaincu et son armée taillée en pièces. Mais, Monsieur, ne vous méprenez pas sur ce titre d'infidèle: ce n'est pas Amurat qu'il faut entendre par là, mais Vladislas. Il eut le sort qu'il méritait; il ne survécut pas même à la défaite de son armée : il tomba de cheval et fut tué dans la mêlée. Le cardinal Julien, auteur de ce perfide conseil, y perdit aussi la vie. Depuis ce temps-là, la plus grande partie de la Hongrie tomba entre les mains des Turcs. Une circonstance que je ne dois pas omettre, c'est que le nonce du pape avait lui-même signé le traité de paix. Qui peut douter qu'il n'ait agi en ceci au nom de son maître? Il n'est pas difficile de voir de quel principe il s'autorisa pour faire rompre ce traité; c'est sans doute de celui-ci : qu'on n'est engagé à rien avec les princes qui sont hors de l'Eglise romaine, quelques promesses qu'on leur ait faites, même avec serment.

Quelques auteurs ont essayé de colorer cette infidélité du roi de Hongrie, en imaginant un traité antérieur fait avec le pape, qui rendait illégitime celui qu'il conclut ensuite avec le Turc, et qui autorisait ce prince à l'annuler. Mais si l'on ne pouvait point conclure légitimement ce traité, il ne fallait pas le faire. Il y a plus, pourquoi donc le légat du pape le signait-il? Il était censé agir au nom du pontife qu'il représentait. Cette remarque si judicieuse et si frappante est du célèbre M. Verenfels [1].

Si vous vous trouviez avec quelque zélé catholique romain qui, pour essayer de colorer cette action de Vladislas, se servît de cette raison, qu'après tout, s'il manqua de parole, ce fut à des infidèles, je ne suis pas en peine que vous ne réfutassiez bien ce subterfuge. Mais si vous vous trouvez dans ce cas-là, n'ou-

[1] Sam. Verenfelsii Opera, tom. II. p. 461.

Digitized by Google

bliez pas, je vous prie, l'exemple des Gabaonites. C'étaient des infidèles, de ces Cananéens idolâtres que le peuple d'Israël avait ordre de détruire. Ils avaient surpris Josué et les anciens d'Israël, en leur faisant entendre qu'ils étaient d'un pays fort éloigné, et qu'ils souhaitaient de faire alliance avec le peuple du Seigneur. Sur ce faux exposé, Josué fit la paix avec eux, et la confirma par un serment. La supercherie ayant été connue dans la suite, ce chef du peuple ne laissa pas de se regarder comme engagé à leur conserver la vie. Il ne crut pas pouvoir révoquer la promesse qu'il leur avait faite. Pourquoi? Parce qu'il y avait fait intervenir le sacré nom de Dieu [1].

Saül, qui vint longtemps après, n'eut pas la même délicatesse. Il crut apparemment qu'il y avait prescription dans l'engagement que l'on avait pris avec les Gabaonites, et sous de mauvais prétextes il en fit mourir un certain nombre. Ce péché ne demeura pas impuni, et le ciel se déclara dans la suite contre la violation de ce traité. Sous le règne de David, la Judée fut affligée, pendant trois années entières, d'une violente famine. On consulta enfin l'oracle pour savoir quelle était la cause de ce fléau. Il répondit que c'était les meurtres que Saül avait commis en la personne des Gabaonites. Dès que David eût découvert quel était le crime qui causait les malheurs de son royaume, il s'empressa à le réparer, en donnant satisfaction aux Gabaonites. Il en coûta la vie à quelques-uns des descendants de leurs persécuteurs. Sept des fils de Saül furent exécutés d'une manière fort sévère. Par cette famine et par ce supplice, Dieu voulut faire sentir que, de quelque prétexte qu'on veuille colorer la perfidie, elle lui est toujours très-odieuse.

Ne vous rappelez-vous point, Monsieur, une application singulière de cette histoire des Gabaonites, que fit autrefois le célèbre Fléchier, évêque de Nîmes? Vous savez que je suis en possession de faire des digressions, quand l'occasion s'en pré-

[1] Josué IX, 3, 4.

Digitized by Google

sente. En voici donc encore une pour me maintenir dans ce droit.

Le grand hiver de l'année 1709, et plusieurs batailles perdues les années précédentes, avaient mis la France dans une fort mauvaise situation. Le froid excessif qui avait gâté la récolte, avait désolé surtout les provinces méridionales, et y avait causé une espèce de famine. Dans cette triste conjoncture, l'éloquent Fléchier publia une exhortation pastorale, où il représente, d'une manière fort vive, les fléaux de Dieu sur la province. Il veut que l'on en cherche la cause. Dans cette vue, il introduit le roi David, qui, voyant son pays désolé de même par une rude famine, consulta le Seigneur sur la cause de ces malheurs. Il lui fut répondu que c'était pour n'avoir pas gardé la foi aux Gabaonites.

Les protestants, dont il y avait encore un très-grand nombre dans le Languedoc, crurent entrevoir que le prélat reprochait à la cour, d'une manière indirecte, la cassation de l'édit de Nantes. Les réfugiés l'interprétèrent de même : ils firent réimprimer le mandement à la Haye, avec une préface qui faisait entendre, ou que l'évêque avait fait allusion aux malheurs des protestants et aux duretés exercées contre eux, ou au moins qu'il donnait lieu d'y appliquer cet exemple de la colère du ciel sur ceux qui n'avaient pas gardé la foi aux Gabaonites[1]. Il faut convenir que, quelle que fût la pensée du prélat, en citant cet exemple de l'Ecriture sainte, il donnait lieu d'appliquer à la révocation de l'édit de Nantes les verges de la Providence qui affligeaient le royaume, et surtout la disette de vivres, qui faisait mourir grand nombre de malheureux.

J'ai cru que cette digression renferme un fait assez curieux pour devoir être placée ici. D'ailleurs elle ne nous a pas trop éloigné de notre sujet, comme vous voyez, puisqu'elle nous ra-

[1] Lettre pastorale de M. Fléchier, évêque de Nîmes, sur les malheurs des temps ; aux fidèles de son diocèse. A la Haye, chez la veuve d'Abraham Troyel, 1709.

Digitized by Google

mène à la révocation de l'édit de Nantes, qui est un événement propre à faire voir qu'on croit dans l'Eglise romaine qu'on n'est pas obligé à garder la foi à ceux qu'on regarde comme hérétiques. Je n'y insisterai pas ; M. Verenfels l'a fait pour moi. « Il fallait, dit-il dans une harangue sur notre question, il fallait que du royaume le plus florissant de l'Europe, il sortît des millions d'exilés pour aller apprendre, par tout le monde, qu'on ne leur avait pas tenu la parole qu'on leur avait donnée, et cela sur ce principe que n'étant pas catholiques romains, on n'était obligé à rien avec eux, malgré l'édit le plus authentique, répété plusieurs fois, appuyé d'un serment solennel; édit que l'on avait infirmé peu à peu, et enfin totalement révoqué, dans le temps que les protestants de France étaient le plus attachés au gouvernement [1]. »

Vous voyez que j'ai laissé aussi à quartier la cruelle boucherie de la saint Barthélemy, qu'on peut cependant regarder comme un commentaire de la maxime *qu'on ne doit point garder la foi aux hérétiques*, mais un affreux commentaire, écrit avec une plume trempée dans des ruisseaux de sang protestant. Plus de cent mille, endormis sur la foi des traités, y furent égorgés. Les honnêtes gens en France ont tous témoigné de l'horreur de cette barbarie, et voudraient en abolir la mémoire. Le pape seul et ses créatures ont travaillé à en perpétuer le souvenir. Grégoire XIII, comme vous savez sans doute, fit frapper une médaille qui représente cet événement, avec cette légende : *Hugonotorum strages.* Celle-ci aurait été bien aussi convenable : *Fides hæreticis non servanda.* Ce pape ordonna une procession pour rendre grâces à Dieu de ce massacre, et Muret, dont nous avons plusieurs harangues, en fit une qu'il récita devant le pontife et le sacré collége, où il exalta ce massacre comme une des plus belles actions dont l'histoire puisse instruire la postérité. « Pendant cette nuit fatale aux hérétiques,

[1] Verenfels, tome II, p. 452.

Digitized by Google

les étoiles, dit-il, brillèrent d'un nouvel éclat, et la Seine précipita son cours pour se décharger au plus tôt de ces odieux cadavres qu'on avait jetés dans son sein. » Ne serait-ce pas plutôt pour ôter de devant les yeux du public des objets qui couvraient d'une confusion éternelle, les auteurs et les exécuteurs de ce massacre? Voilà, si je ne me trompe, des instructions suffisantes pour vous mettre en état de décider si c'est sans fondement que nous imputons à l'Eglise romaine d'être dans le sentiment : qu'on n'est pas obligé à garder la foi aux hérétiques.

Mais ma tâche n'est pas achevée. Vous me demandez encore quelque éclaircissement sur ce que l'évêque d'Oxford dit de cette question, dans un sermon qu'il prononça le mois d'octobre dernier, à l'occasion de la rébellion d'Ecosse. Il se faisait à lui-même, en faveur du prétendant, une objection sur laquelle les partisans de ce prince appuyaient beaucoup, c'est que cet aspirant à la couronne d'Angleterre était entré dans les obligations les plus solennelles de conserver tous les droits de la nation dans l'Etat et dans l'Eglise.

Le prélat répond que, quand cela serait, la prudence ne permettait pas de s'y fier. Ce qu'il prouve par l'exemple du roi Jacques II, qui avait contracté les mêmes engagements, mais qui bientôt les foula aux pieds. « Pouvons-nous nous flatter, ajoute-t-il, que celui qui réclame la couronne, en qualité d'un de ses descendants, sera plus favorable à notre religion et à nos libertés? » Il insinue que ce prétendant élevé à Rome, et qui doit tout à cette cour, ne peut que suivre les intentions du pape, qui peut-être a concerté d'avance avec lui les piéges qu'on tendrait à la nation, et les promesses illusoires dont on saurait la bercer, sauf à le dispenser dans la suite de semblables engagements. « Les déclarations les plus formelles qu'il puisse faire, continue le prélat, ont été plusieurs fois données par la cour de Rome pour nulles et de nul effet, dès qu'elles sont en quelque sorte préjudiciables à la foi catholique, au salut des âmes, ou

Digitized by Google

à quelque droit ecclésiastique que ce puisse être, quoique de tels engagements eussent été souvent ratifiés et confirmés par serment. »

Voici la clef de cet endroit du sermon de l'évêque. Vous savez, Monsieur, qu'en 1712, il y eut guerre en Suisse entre les cantons de Zurich et de Berne d'un côté, et quelques-uns des petits cantons de l'autre. Après la bataille de Vilmergue, donnée au mois de juillet, et où les Bernois remportèrent la victoire, on travailla incessamment à la paix, qui fut conclue à Arau le mois d'août suivant. Il restait seulement à finir les démêlés avec l'abbé de Saint-Gall, qui furent aussi terminés à Bade en 1718.

Dès que la cour de Rome en fut informée, elle annula tous ces traités. Dans un bref du 20 octobre 1718, adressé à l'abbé de Saint-Gall, Clément XI casse tout ce que venait de conclure cet abbé. Il fait regarder ce traité comme non avenu [1]. Il lui envoie une bulle encore plus authentique que ce bref, pour faire envisager ce traité comme nul et sans effet, et l'exhorte à la déposer dans ses archives pour en faire usage, lui ou ses successeurs, quand ils le jugeront convenable. On voit assez le principe d'où partent de semblables bulles, c'est que, quelque engagement qu'on ait pris avec ceux qui sont hors de la communion romaine, il est censé nul, parce que ces sortes de traités ont toujours quelque clause qu'il plaît au pape de regarder comme opposée aux intérêts de son Eglise.

Avouez, Monsieur, que Clément XI a assez bien suivi les traces de Clément VI, qui donnait des dispenses des serments dont on pourrait être un peu incommodé. L'abbé de Saint-Gall ne doit point tenir son traité, parce qu'il y perdrait quelque

[1] ..... Quamobrem pontificii nostri muneris esse ducimus de ipsa pacificatione statuere, te successores que tuos, ad ea quæ in prædicta infausta tractatione conventa fuerunt, observanda, perinde ac si nunquam conventa fuissent, nullo modo teneri.

Clementis XI opera, Romæ 1721, tom. II, p. 678.

Digitized by Google

chose de ses droits, et l'Eglise romaine aussi. En voilà assez pour oublier son serment. Vous voyez bien que si Clément XI a soufflé sur tous ces traités conclus en Suisse, c'est en conséquence de ce principe fondamental, qu'on n'est pas obligé de garder la foi aux hérétiques.

Je suis, etc.

VI

LETTRE SUR DE PRÉTENDUS MIRACLES MODERNES.

(*A.* Analyse critique d'un livre intitulé *Lettres critiques et dogmatiques sur le Nubes testium* de M. J.-Alphonse Turrettin [1].
B. Les miracles que l'on répandit en Savoie en 1703.)

(*Bibliothèque Germanique*, d'Amsterdam, année 1729, tome XVIII; année 1730, tome XIX.)

MONSIEUR,

On vient de m'envoyer de Lyon un petit ouvrage de controverse intitulé : *Lettres critiques et dogmatiques adressées à M. J.-Alph. Turrettin, ministre et professeur à Genève, au sujet de son livre intitulé* : NUBES TESTIUM.

Dans la première lettre, l'auteur trouve fort mauvais que « M. Turrettin veuille établir une communion ecclésiastique de tolérance entre les calvinistes et les luthériens, et éloigner les uns et les autres de celle des catholiques. » Il propose ensuite un moyen très-bien imaginé pour se réunir tous, c'est de reconnaître l'autorité de l'Eglise catholique romaine. Les objec-

[1] Nubes testium pro moderato et pacifico de rebus theologicis judicio et instituenda inter protestantes concordia, J.-A. Turrettini, Genevæ, ap. Fabri et Barrillot, 1719, 4°.

Digitized by Google

tions qu'il nous fait sont des plus triviales, et sa manière de les proposer n'a rien qui les rende recommandables. Il bronche dès le commencement en confondant deux choses fort distinctes : *tolérer* les erreurs de quelqu'un, c'est, selon lui, les *adopter*. Il brouille continuellement ces deux idées, et par conséquent s'embrouille fort dans ses raisonnements. Il a si bien senti que la matière était au-dessus de lui, qu'il l'abandonne bientôt : « J'aime mieux, dit-il à M. Turrettin, en s'arrêtant tout court dans sa première lettre, p. 47, vous renvoyer aux doctes écrits de M. Papin et de M. le chevalier Minutoli ; vous feriez bien mieux de consulter aussi ceux de Mlle de Beaumont. Ce sont trois auteurs d'assez fraîche date, dont le mérite ne doit pas vous être inconnu, et dont les ouvrages sont jusqu'ici demeurés sans réponse, que je sache. »

Ce seul endroit pourra nous donner une juste idée de cet auteur. Que dites-vous d'un homme qui s'avise de faire un livre de controverse, et qui ignore que le célèbre M. Lenfant a répondu amplement et solidement à Mlle de Beaumont, dans son *Préservatif contre la réunion avec le siége de Rome*, qui paraît depuis quatre ou cinq ans ? Il y verra ses principales objections parfaitement réfutées.

Si M. Turrettin était d'humeur de faire quelque réponse, on devrait plutôt lui conseiller d'entreprendre l'ouvrage même de M. Papin : cela serait digne de lui, et il ne lui en coûterait même pas beaucoup, car il a réfuté fort en détail, et avec beaucoup d'exactitude, dans ses leçons de théologie, les objections que M. Papin lui fait sur la voie de l'examen. Cependant, quoique la principale dépense en soit faite, ceux qui connaissent l'état de la santé de M. Turrettin n'osent plus rien lui demander. Au reste, les objections de M. Papin se trouvent toutes dans M. Nicole et ailleurs, et nos auteurs y ont répondu il y a longtemps [1].

[1] Ici l'auteur examine la seconde autorité que l'auteur des *Lettres critiques et dogmat.* oppose à M. Turrettin, et qu'il désigne sous le nom de « les doc-

Digitized by Google

Dans le dessein qu'a l'auteur des *Lettres critiques* de nous réunir à son Eglise, il emploie la preuve des miracles. Il établit dans une lettre la validité de cette preuve; il essaie ensuite de prouver que l'Eglise romaine appuie sa créance sur des miracles incontestables. Enfin, dans sa cinquième lettre, il promet à M. Turrettin de lui faire voir « *des miracles d'autant plus incontestables, qu'ils sont permanents.* »

Il lui allègue d'abord *les corps de tant de saints et de saintes qui se conservent entiers sans corruption depuis plusieurs siècles*, par exemple celui de saint Claude; mais « surtout sainte Marie-Madeleine de Pazzi, qu'on voit à Florence dans l'église des carmélites. Cette vierge mourut en 1607; on voit encore aujourd'hui son corps, six vingt ans après son trépas, avec la consistance, la fraîcheur, le coloris et la flexibilité que donnent la vie » (p. 177). Il conclut que le corps flexible de cette sainte doit « faire plier les esprits les plus fiers des ministres confrères de M. Turrettin. »

Notre auteur baisserait d'un ton s'il avait lu une lettre de M. Caperon, ancien doyen de Saint-Maxent, insérée dans le *Mercure de France* d'août 1728. Il se propose de prouver que l'incorruptibilité des corps n'est pas une marque certaine de sainteté, et apporte quantité d'exemples de corps trouvés entiers, fort longtemps après leur mort, sans qu'il y eût le moindre lieu d'en faire des saints. « L'antipape Pierre de Luna, connu sous le nom de Benoît XIII (nous dit Caperon,) étant mort dans

tes écrits du chevalier Minutoli. » Cette partie de la dissertation a été reproduite en majeure partie dans l'article sur le *Valesia Christiana* de Briguet dans le *Journal Helvétique*, Mars 1746, ou ci-dessus, tome II, p. 30 à 32. Seulement on voit de plus, ici, que le curé de Pontverre, qui avait prétendu « bombarder la ville hérétique » par ses *Motifs de la conversion de J.-F. Minutoli*, fit plus tard sa paix avec Genève; voici comment. Il avait composé un poëme sur la peste de Provence, qu'il ne pouvait faire imprimer qu'à Genève. Il en demanda la permission au magistrat, qui la lui accorda généreusement. Par reconnaissance, il lui dédia son ouvrage, et mit à la tête une épître dédicatoire des plus respectueuses.

Digitized by Google

le schisme après avoir été excommunié par les conciles de Pise et de Constance, et ayant été inhumé sans cérémonie dans la forteresse de Paniscola, au royaume de Valence, son corps fut trouvé six ans après entier, et il est resté jusqu'à présent sans se corrompre. » Avouez, Monsieur, que cet exemple est tout à fait favorable aux Grecs, qui disent que ce sont les corps des excommuniés qui se conservent en entier.

Caperon explique la conservation de certains corps, par des sels minéraux de la nature du salpêtre, qui se sont rencontrés par hasard dans cet endroit de la terre, et qui, s'insinuant dans les parties du corps, les affermissent, loin de les dissoudre. — « Mais (dit l'auteur des *Lettres critiques*) si c'étaient des parties salines qui produisent cet effet, d'où vient que ces terres traitent différemment les corps des justes et des pécheurs? » (page 180)—Je le renvoie encore à M. Caperon, qui prouve par quantité d'exemples, que quand les corps des scélérats se trouvent avec ceux des gens de bien, ils sont également conservés dans ces sortes de terres. Je pourrais ajouter que quand les corps des saints se trouvent dans une terre propre à pourrir et à consumer, elle ne les épargne pas, témoin le terrain fangeux et humide de la ville d'Annecy, qui n'a laissé que les os au célèbre saint François de Sales. Il est vrai qu'à l'aide d'un masque d'argent et d'un habit assez propre dont on a revêtu son squelette, il tient une assez bonne contenance sur l'autel des religieuses de la Visitation.

Autre miracle rapporté par l'auteur des *Lettres critiques*, comme digne d'attention : « C'est que par la bénédiction du saint évêque Ulric il ne peut demeurer aucun rat dans le diocèse d'Augsbourg (page 185). »

Voici ce que c'est. Dans la ville et dans le territoire d'Augsbourg il y a des souris comme ailleurs, et on ne s'aperçoit que trop du dégât qu'elles y font; mais on dit qu'on n'y remarque pas l'espèce de gros rats qui sont assez communs ailleurs. Ceux qui ont voyagé ne sont pas surpris de ces petites singularités.

Digitized by Google

Chaque pays a les siennes. Ainsi à Genève il y a une promenade que l'on appelle *Plainpalais*, dans laquelle il ne se trouve point de taupes. Le gazon n'y est jamais soulevé par ces petits animaux, qui sont en grand nombre dans les jardins voisins. Il y a surtout un pré sur le bord de l'Arve, que l'on appelle le *Pré Franconis*, où ils foisonnent beaucoup. Cependant ce pré n'est pas éloigné de trente pas de la promenade de Plainpalais. Supposons pour un moment que cette promenade fût le clos d'un couvent: il y aurait aussitôt quelque saint Ulric, qui par une vertu miraculeuse, aurait proscrit les taupes de cette enceinte! Il y a beaucoup d'apparence que ce qui les éloigne de Plainpalais, c'est la nature du terrain; ce n'est qu'un gros gravier, où ces petits animaux ne minent pas commodément. — Dans les siècles d'ignorance, tout était miracle.

Mais voici quelque chose de plus grave, c'est *la liquéfaction du sang de saint Janvier qui se fait à Naples*; « miracle incontestable, dit l'auteur, que la *Gazette de Hollande* annonce régulièrement chaque année (p. 188). » Ne trouvez-vous pas la chose singulière? Le sang de saint Jean-Baptiste, qui est congelé à Naples, se liquéfie encore, et se raréfie lorsqu'on dit la messe de la décolation de ce précurseur du Sauveur. Je suis surpris qu'il ait oublié cette fiole pleine du sang de saint Étienne, encore dans la même ville, qui bouillait d'elle-même le 3 août, selon l'ancien calendrier, mais qui est assez accommodante pour s'être ajustée depuis ce temps-là avec le nouveau, en sorte que c'est le 13 août que le miracle se fait présentement. Quelqu'un a dit que ce changement de date prouvait que le calendrier grégorien était reçu dans le ciel; ne pourrait-on pas en conclure aussi naturellement qu'un miracle si souple sent fort la main des hommes?

« Voici quelque chose de plus surprenant, dit notre auteur, c'est qu'à Andain l'étole de saint Hubert guérit de la morsure d'un chien enragé (p. 190). » On prend un petit fil de cette étole, dont on fait l'insertion dans la peau du front, comme l'on

Digitized by Google

fait en Angleterre l'inoculation de la petite vérole. Ce qu'il y a de plus merveilleux là-dedans, c'est que « quoique depuis plusieurs années on arrache un grand nombre de poils de cette étole, elle n'en reçoit aucune diminution. » Vous aurez peut-être un peu de peine, Monsieur, à croire cette merveille; elle ne me paraît cependant pas si difficile à digérer que la meule du moulin de Loches, qui, au dire de dom Martène dans son *Voyage littéraire* de 1708, « depuis environ 1200 ans, subsiste dans son entier, sans aucune diminution, quoique les meuniers la piquent tous les jours. »

Pour achever d'éclairer M. Turrettin, notre auteur lui présente le *flambeau d'Arras* « qu'on allume de temps en temps depuis 550 ans, sans qu'on s'aperçoive qu'il soit diminué (page 193). » Mais comme il faut ménager cette précieuse lumière, notre auteur ne nous le met devant les yeux qu'en passant, et à la suite d'un autre miracle.

Enfin notre auteur ajoute à tous ces prodiges accumulés, le miracle opéré dans la personne du baron de Noveri, à La Roche, en Savoie, au commencement de ce siècle. « Ne l'a-t-on pas vu (dit-il, page 193) se promener de son pied dans les rues de Genève, après avoir été guéri miraculeusement par l'intercession de saint François-Xavier, de l'impuissance habituelle où il était de marcher, depuis longues années? »

Ceci est un épisode, des prétendus miracles de La Roche. Un jésuite nommé le P. Romeville, se rendit en 1703, dans ce bourg, qui est à cinq ou six lieues de Genève. Il portait avec lui une relique de saint François-Xavier, par la vertu de laquelle il guérissait, disait-on, toute sorte de maladies. On venait à lui de tous côtés. Quelque petit que soit le lieu qu'il avait choisi pour son théâtre, on y voyait des milliers de malades qu'on lui amenait de trente ou quarante lieues à la ronde. On ne parlait plus que des guérisons miraculeuses opérées par ce saint homme, et le bruit s'en répandit fort loin. Plusieurs Genevois allèrent sur les lieux pour voir de près et par eux-mêmes ce dont

Digitized by Google

il s'agissait. Cependant, malgré leur attention à suivre ce qui s'y passait, ils ne virent rien du tout de surprenant, que l'affluence extraordinaire de malades près d'un homme qui ne faisait pas la moindre chose pour leur soulagement : aucune de ces guérisons, annoncées avec emphase, ne put soutenir le plus léger examen.

Le baron de Novéri, qui marchait difficilement à cause de la figure irrégulière de ses pieds, fit de si grands efforts après les prières et bénédictions du P. Romeville, qu'il marcha passablement dans la suite. Il ne manqua pas de regarder comme miraculeux le changement arrivé en lui, et il écrivit le 7 octobre 1704 à un chartreux de Lyon en l'invitant à se joindre à lui pour remercier Dieu de la grâce qu'il lui a faite « ayant été vingt-huit ans cul-de-jatte, sans pouvoir bouger de son lit ou de dessus une chaise où on le mettait, que par le moyen de ses valets ou de béquilles. » — « Vous voyez (conclut notre auteur) qu'il n'y a que le pur intérêt de la vérité et de la gloire du Seigneur qui ait pu obliger un homme d'honneur et d'une probité connue à parler de la sorte. » Ce n'est point là ce qui est contesté, mais il s'agit de savoir, s'il n'y avait pas de la prévention dans son fait, s'il n'a pas attribué à l'intercession d'un saint, un changement dont il était redevable à ses propres forces, mais qu'il n'avait pas bien éprouvées avant ce temps-là; si, pour témoigner au ciel sa reconnaissance, il n'a pas exagéré la guérison. On en jugera par le trait suivant, que je sais d'original.

Le baron de Novéri était à Chambéry un an ou deux avant sa prétendue guérison. Une dame assez bien faite lui fit visite. Elle se retirait après une demi-heure de conversation, mais elle fut fort surprise de voir ce seigneur se lever de sa chaise d'un air assez aisé, et se mettre en devoir de la reconduire. Elle s'y opposa inutilement, il continua à faire chemin sans le secours de personne, traversa une partie assez considérable de l'appartement, et ne quitta la dame que sur le palier. Elle en marqua

Digitized by Google

de l'étonnement, mais le baron lui dit galamment « qu'il n'était pas si perclus, qu'il ne fût encore en état de rendre au beau sexe ce qu'il lui devait. » Il y a donc bien à rabattre de cette impuissance habituelle à marcher que lui suppose notre auteur.

Après tout, ce qu'il y a d'important à remarquer dans cette guérison, c'est qu'elle pèche dans un point essentiel. Ce qui causait uniquement la difficulté de marcher de ce gentilhomme, c'est qu'il avait les pieds arrondis en moignon. Or tout le monde sait que cette mauvaise figure subsiste toujours depuis l'application de la sainte relique. Si le Seigneur y avait mis la main, il aurait corrigé cette irrégularité. Le Créateur ne fait pas les choses à demi, et il achève son ouvrage. C'est le sentiment de tous les catholiques sensés qui ont vu de près M. de Novéri.

Après cela jugez de la justesse de l'application du *Væ tibi Corozaïn*, etc., que nous fait l'auteur des *Lettres critiques* ! « Malheur à toi, pauvre Genève ! s'écrie-t-il. Malheur à vous, peuples infortunés, car si les miracles qui ont été faits à votre su, et que vous ne pouvez ignorer, avaient été faits en Turquie ou en Chine, il y a tout lieu de présumer que ces nations infidèles se seraient converties et auraient fait pénitence ! »

Il faut supposer que quand cet orateur le prenait sur un ton si haut dans cette façon de parodie qu'il pousse fort loin, il n'avait pas encore vu la cinquième lettre imprimée à Genève sur le miracle de Paris de 1725. L'auteur de ces lettres, qui est un docteur de Sorbonne dont le jugement paraît fort supérieur à celui de notre déclamateur, abandonne assez clairement tous ces miracles de La Roche. Il commence par se fâcher contre cet importun qui veut se mêler dans une dispute où on ne le demandait pas, puis il finit par se trouver du même sentiment que celui qui combat ces miracles. Il les traite de *prétendus miracles*, et il reconnaît qu'*ils ont été désavoués par l'évêque diocésain* [1].

[1] Il s'agit ici de la *Suite de la réponse aux deux lettres de Genève*, par Hoquiné, curé de Saint-Julien, citée dans la note additionnelle suivante.

Digitized by Google

Que les convertisseurs commencent par s'accorder sur les miracles qu'ils veulent produire, sous peine de donner au public l'occasion de rire à leurs dépens!

Note additionnelle sur les prétendus miracles de La Roche en Savoie, 1703.

Dans la discussion ci-dessus, M. Baulacre se réfère à une brochure qui donne des détails sur les prétendus miracles de La Roche, et sur le baron de Novéri en particulier. Voici à quelle occasion elle fut publiée.

En 1725, le bruit se répandit à Paris que Marguerite La Fosse, femme d'un ébéniste du faubourg Saint-Antoine, depuis longtemps malade d'une perte de sang, en avait été guérie miraculeusement en adorant le saint sacrement à la Fête-Dieu. Le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, fit à cette occasion un mandement, où il pressait les protestants de se convertir à une religion qui opérait de pareils miracles. M. Jacob Vernet, ministre genevois, ayant été à même de reconnaître, par des informations prises sur place, que la guérison de la dame La Fosse n'avait rien d'extraordinaire, répondit par la publication de : *Deux lettres à M. l'abbé ***, chanoine de Notre-Dame de Paris, sur le mandement de Mgr. le cardinal de Noailles du* 10 *Août* 1725 *au sujet de la guérison de la dame La Fosse.* 1726 (br. in-8° de 39 pages, sans nom d'auteur ni indication de lieu d'impression, mais imprimée à Genève. Il en est de même des suivantes).

M. Hoquiné, curé de Saint-Julien en Savoie, près Genève, prit la défense du miracle La Fosse dans sa *Réponse aux deux lettres imprimées à Genève au mois d'Août* 1726 *au sujet du miracle publié à Paris le* 10 *Août* 1725, *par un docteur de Sorbonne du diocèse de Genève*, 1727 (br. in-8° de 83 pages).

M. Vernet répliqua par une brochure intitulée: *Défense des deux lettres adressées à M***, chanoine de Notre-Dame, sur le mandement de Mgr. le cardinal de Noailles au sujet de la gué-*

Digitized by Google

rison de la dame de La Fosse, contre la Réponse d'un docteur de Sorbonne du diocèse d'Annecy, 1727 (in-8°, 96 pages). A la fin de cette brochure on a ajouté une lettre sur les miracles de La Roche en Savoie en 1703.

Enfin M. Hoquiné dupliqua en publiant la *Suite de la réponse aux deux lettres de Genève concernant le miracle publié à Paris le 10 Août 1725, ou Réfutation de la défense de ces mêmes lettres par un docteur de Sorbonne du diocèse de Genève*, 1728 (br. in-8° de 96 pages[1]).

Nous allons extraire de la troisième de ces brochures les détails textuels suivants sur les miracles de La Roche.

Le jésuite Romeville prétendait avoir quelques petites portions des reliques de saint François-Xavier, enchâssées dans une bague. Muni de sa précieuse relique, il ne doutait point de pouvoir opérer une partie des miracles que l'apôtre des Indes avait faits lui-même. Il courait donc le monde pour essayer la vertu de ce merveilleux anneau, et il parvint dans le Faucigny en 1703. Le bruit de son arrivée à La Roche se répandit dans tout le voisinage. Les malades s'y rendirent en foule. On ne parlait que de ce saint homme et de ses guérisons miraculeuses. Malheureusement toutes ces merveilles n'existaient que dans l'imagination ou dans la bouche du peuple. De toutes ces guérisons publiées avec tant d'emphase, aucune ne put soutenir le plus léger examen.

Voici quelques faits que je suis en état de vous garantir,

[1] Voyez sur cette polémique, outre les deux articles de M. Baulacre dans la *Biblothèque Germanique*, tomes XVIII et XIX, une lettre de M. Vernet, et l'extrait d'une lettre de Genève, même recueil, XIX, 221 et XX, 204: enfin le *Mémoire historique sur la vie et les ouvrages de J. Vernet* (par Jean-Louis Saladin), Genève, 1790, p. 8 et 119. Ces quatre brochures se trouvent à la bibliothèque publique de Genève, reliées en un seul volume, porté au catalogue imprimé sous un seul numéro (le 14me de la page 206); à la table des noms d'auteurs, elles ne figurent pas sous le nom de Vernet, et celui d'Hoquiné n'y est pas mentionné.

Digitized by Google

qui vous pourront donner une idée assez juste des miracles de La Roche.

Le comte Costa de Saint-Rémi, sénateur de Chambéry, ayant été averti de l'arrivée du P. Romeville, le joignit au village de Bernex, à une lieue de Genève. Il lui fit de grands compliments sur les dons extraordinaires que le ciel lui avait accordés. Il lui marqua beaucoup d'empressement à lui faire voir quelques miracles, et il lui présenta en même temps un sujet. C'était la fille d'un de ses fermiers, qui avait le genou tout ployé, les nerfs retirés, et qui par là était hors d'état de marcher. Pour le piquer d'honneur, le comte lui dit « que s'il guérissait cette pauvre fille, il en instruirait fidèlement le Sénat de Chambéry, et que cette merveille serait bientôt répandue dans toute la Savoie. » Ces promesses, toutes flatteuses qu'elles étaient, ne tentèrent point notre homme. Il répondit assez sèchement: « Pour aujourd'hui, il ne se fera point de miracle. » Le comte ne se rebuta point; il poussa jusqu'à La Roche, et y fit porter la fille infirme. Il la conduisit au jésuite, un jour qu'il le sut accessible. Le faiseur de miracles commença par un acte d'humilité; il reconnut que le pouvoir qu'il avait n'était point attaché à sa personne, que toute sa vertu miraculeuse consistait dans une bague où étaient renfermées des reliques de saint François-Xavier. Après qu'on eut admiré ce saint bijou, le comte montra à son tour une bague curieuse qu'il avait au doigt. C'était un talisman égyptien, extrêmement ancien, et auquel on avait attribué de grandes vertus. Ce parallèle ne plut pas au Père; il ne laissa pas de se mettre en devoir de guérir la pauvre infirme. Il fit des prières, appliqua sa relique, mais le tout inutilement. Le genou avait pris son pli et fut rebelle à toutes ces saintes applications. Ce mauvais succès ne déconcerta point le jésuite: il y était accoutumé. Quoique l'on nous l'ait voulu donner pour un homme d'une grande simplicité, il paya le comte d'une défaite qui n'était pas mauvaise. « C'est (lui dit-il), votre maudite bague païenne qui a empêché l'effet de celle que je porte. Cette fille

Digitized by Google

aurait été guérie si vous n'étiez pas venu traverser sa guérison avec ces malheureux restes de la superstition des idolâtres. » Toutes les autres guérisons qu'il entreprit réussirent comme celle-là. La seule différence qu'il y eut, c'est qu'avec les personnes du commun, il ne se mettait pas en frais d'excuses sur ce qu'il avait manqué son coup.

Il réussit un peu mieux avec le baron de Novéri. Ce gentilhomme était né avec les pieds tournés en dedans, et la plante si arrondie, que ce n'était proprement que des moignons. Ne pouvant marcher que difficilement, il prit le parti d'avoir toujours un valet à ses côtés, et de s'appuyer sur lui. Il fit comme les autres infirmes le voyage de La Roche, et on fut surpris qu'à son retour il avait substitué à sa béquille vivante une simple canne. On ne manqua pas de se récrier à la merveille! Ce n'était pas assez que la Savoie eût vu un changement si merveilleux. Comme il était connu à Genève, il vint un jour entendre un sermon dans l'église de Saint-Pierre, et marcha dans les rues d'un air assez dégagé, sans autre appui qu'une petite canne. Il crut qu'il n'avait qu'à se produire, pour convaincre les hérétiques du miracle opéré en sa personne. Voilà le spectacle qu'il donna au public, mais malheureusement les cordes parurent et en gâtèrent un peu la beauté. On le vit tout baigné de sueur de l'effort qu'il faisait pour marcher. La fatigue qu'il essuya l'empêcha, au retour, de parvenir tout d'une traite à son logis. Il trouva heureusement, à moitié chemin, la maison d'un membre de la Faculté de médecine, qui l'avait traité dans quelqu'une de ses maladies. Il y entra, et fut obligé de demander au maître une chemise pour changer. Ils étaient fort liés, et cela autorisa le Genevois à lui faire une petite correction sur le danger où il s'exposait de prendre une pleurésie par sa rodomontade. Il fit sentir à ce gentilhomme, qu'avec de semblables efforts, il aurait toujours pu marcher; il conclut en lui conseillant en ami, d'y venir par degrés, et de n'en pas tant faire à la fois. On voit assez que ce baron, ayant du bien, n'avait pas trouvé à propos

Digitized by Google

jusque-là de tirer tout ce qu'il pouvait de ses propres forces. Il ne s'agit plus que de tâcher de découvrir ce qui put le déterminer à s'évertuer à marcher seul, d'une manière qui devait lui coûter bien de la fatigue.

Ceux qui l'ont connu particulièrement conviendront que ce n'est pas mal entrer dans son caractère, que de présumer qu'il peut avoir été sensible à l'idée flatteuse d'être regardé dans le monde comme un de ces sujets choisis, sur qui le ciel trouve à propos de signaler son pouvoir. Mais nous n'aurons pas besoin de fouiller dans les secrets replis de son cœur, ni de lui prêter une ambition si fine. Voici quelque chose de plus marqué et qui doit nous suffire : c'est qu'il est de notoriété publique qu'il lui prit alors la fantaisie de se marier. C'était un vieux garçon, à qui sa famille avait toujours adroitement insinué le parti du célibat, surtout à cause de son infirmité. Pour avoir donc un prétexte plausible de changer de plan de vie, il jugea à propos de ne plus passer pour perclus. Ce préalable lui parut nécessaire, avant que de tâter du sacrement. Voilà, à ce que l'on dit, ce qui aida beaucoup l'anneau du P. Romeville, à faire marcher cette espèce d'impotent. Dès qu'une fois il eut renoncé à son appui, il continua à marcher *clopin*, *clopant*, comme il put. La négociation de son mariage traîna en longueur, et lui donna lieu de s'affermir dans l'exercice de ses pieds. Le mariage n'eut pas lieu, par des circonstances qui ne font rien à notre histoire. M. de Novéri mourut quelque temps après, et ses funérailles furent en même temps celles du miracle.... Je sais que des religieux, tout intéressés qu'ils sont à appuyer ces sortes de miracles, se moquaient ouvertement de celui-ci.

Je m'informai avec beaucoup de soin, dans le temps même que ce jésuite était à La Roche, si quelque témoin pourrait attester qu'il eût guéri quelqu'un d'une guérison pleine et entière, mais je ne pus rien découvrir de semblable, à moins que l'on ne mette dans ce rang un certain nombre de pauvres malades qui, après avoir reçu la bénédiction du P. Romeville, moururent en

Digitized by Google

chemin, ne pouvant plus soutenir la fatigue du voyage. Voilà les seuls qui ont été guéris entièrement et radicalement.

..... L'évêque diocésain alla sur les lieux dans le temps où le P. Romeville y était encore. Il gémit de voir l'entêtement du peuple pour ce jésuite : il aurait bien voulu ouvrir les yeux du public, mais il trouva les esprits encore trop échauffés. Il prit donc le parti de l'écarter avec moins d'éclat. En quittant La Roche, il nomma une commission de sages ecclésiastiques pour informer des miracles du jésuite. Comme ils ne purent point soutenir la coupelle, le Père prit sagement le parti de se retirer.

VII

RECHERCHES SUR LES CLOCHES DES ÉGLISES.

(Origine des cloches ; elles sont au moins du septième siècle : les premières à Nole. — Les Grecs n'en ont pas. — Convocation des fidèles au bruit de la trompette ou du marteau. — Croyance erronée que les cloches éloignent les orages. — *Baptême* des cloches, critiqué par la nation Germanique. — Privilége du fondeur sur la cloche. — La cloche du temple de la Rochelle, *convertie*.)

(*Journal Helvétique*, Août 1750.)

Je vous ai donné, Monsieur, les éclaircissements que vous m'avez demandés sur notre cathédrale [1] ; cela a réveillé chez vous des idées accessoires. Nos églises ont, en effet, de certains accompagnements; elles sont ordinairement pourvues de cloches, d'horloges, quelquefois d'orgues pour soutenir le chant, quelques-unes sont ornées d'anciennes vitres peintes de couleurs fort vives, dont on dit qu'on a perdu le secret. Vous me proposez tous ces sujets différents pour vous en entretenir à diverses reprises. Vous y ajoutez encore, pour dernier article, les

[1] Ci-dessus, tome I, p. 229 et suivantes.

Digitized by Google

cimetières, qu'on place ordinairement autour des églises. Voilà bien de la tablature; vous agréerez, s'il vous plaît, que nous nous bornions aujourd'hui au premier article, celui des cloches, et cela sans m'engager à rien pour la suite.

La première question sur les cloches, c'est d'examiner dans quel temps on a commencé à en mettre au haut des églises. Le sentiment le plus vraisemblable, c'est que cet usage a commencé au septième siècle, du temps de Bède. En parlant d'une religieuse dans son *Histoire ecclésiastique*, il dit qu'elle entendit subitement le son de la cloche qui l'appelait à l'église [1].

On cite encore une autorité plus ancienne, mais je ne sais si l'on peut bien y ajouter foi. Un historien a dit que Lothaire, assiégeant la ville de Sens, Loup, qui en était évêque, fit sonner toutes les cloches de la cathédrale, et que cette sonnerie étonna tellement les assiégeants, qu'ils prirent la fuite. Si ce fait est vrai, il prouve que les cloches étaient peu connues, et que c'était un usage naissant.

Mais ce n'est pas là qu'ont été faites les premières cloches d'église, c'est à Nole, dans la Campanie. Elles portent encore le nom de cette ville, dans la langue latine [2]. Saint Paulin, comme vous savez, a été évêque de Nole, et on lui attribue d'avoir introduit l'usage des cloches dans le service divin.

On demande si les Grecs ont cet usage comme nous. En général leurs églises n'ont point de cloches, et ils se conforment en cela à la manière des Turcs. Ils appellent le peuple au service avec des maillets de bois. On prétend que c'est par des raisons de politique que les Turcs ont défendu l'usage des cloches aux chrétiens qui vivent sous leur domination: ils ont craint que leur son ne servît de signal pour l'exécution des révoltes, et pour donner l'alarme partout en peu de temps. Un voyageur nous apprend cependant que les Grecs qui se trouvent fort éloi-

[1] Audivit subito in aere notum campanæ sonum, quo ad orationes excitar vel convocari solebant. Lib. IV, cap. 23.

[2] Nolæ.

Digitized by Google

gnés des Turcs ont l'usage des cloches, les moines du mont Athos, par exemple.

Il y a apparence que, dans les premiers siècles du christianisme, les grandes cloches n'étaient pas encore connues; mais quand même elles l'auraient été, on comprend que, dans le temps que l'église était persécutée, il ne convenait pas de s'assembler au son d'un signal public. Que dire d'un auteur anglais qui a prétendu que, dans ces temps-là, les chrétiens s'assemblaient au son d'un instrument de bois? La prudence voulait que leurs assemblées se communiquassent d'une manière sourde, et c'est précisément le secret que l'on y gardait qui est cause que nous ignorons aujourd'hui comment cela se faisait.

Quand la religion chrétienne fut devenue la religion dominante, et qu'on n'eut plus de semblables ménagements à garder, Bingham nous apprend, dans ses *Origines ecclésiastiques*, liv. VIII ch. 7, qu'en Egypte on se servit de la trompette. Cet usage eut lieu au moins dans quelques monastères. Des auteurs du sixième siècle en ont fait mention. Il y avait aussi des couvents où un religieux allait frapper à chaque cellule avec un maillet ou marteau de bois. Cela se pratique encore aujourd'hui chez les chartreux pour leurs matines. Dans d'autres parties de l'Orient on donnait aussi ce signal avec des instruments de bois. Aujourd'hui les Grecs appellent le peuple en frappant des planches de bois, ou des plaques de fer avec un marteau.

Pour en revenir aux cloches, je rappellerai ce que j'ai dit ci-devant de la principale de celles qui sont dans notre cathédrale [1]. Au haut est marqué son nom, CLÉMENCE (*Clementina*), tiré de celui du pape ou antipape Clément VII. Au bas sont inscrits trois vers léonins qui marquent l'usage, la destination et la vertu prétendue que la superstition ignorante attribue aux cloches qui ont été bénites solennellement par l'évêque.

Laudo Deum ve*rum*, Plebem voco, convoco cle*rum*

[1] Ci-dessus, p. 43 et 44 du tome II.

Digitized by Google

Defunctos pl*oro*, pestem fugo, festa dec*oro*,
Vox mea cunct*orum*, fit terror demoni*orum*.

On a remarqué sur ce dernier vers qu'il imite assez bien le son de la cloche même. Ceux qui ont été à Paris trouvent aussi beaucoup de conformité de ce son avec celui de la grande cloche de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés.

Notre cloche dit, dans le second vers, que sa destination est en partie de pleurer les morts. C'est qu'on la sonnait aux enterrements. Remarquez je vous prie, Monsieur, la bizarrerie de l'usage. Autrefois, dans des occasions de deuil, on faisait taire les cloches, et c'était une marque d'affliction : témoin le vendredi saint où encore aujourd'hui on supprime toute sonnerie, par égard pour le jour de la mort du Sauveur. Cette coutume est assez ancienne ; mais les idées ont bien changé. L'idée que nos ancêtres avaient des grandes douleurs, c'est qu'elles devaient être muettes. Aujourd'hui on agit tout au rebours dans l'Eglise romaine : plus la personne qui vient de mourir est respectable, et plus l'on fait de bruit : toutes les cloches sont mises en branle à l'occasion de sa mort ou de sa sépulture [1].

Sonner pour un enterrement, assembler le peuple ou le clergé (comme notre cloche dit encore qu'elle était chargée de le faire), tout cela est arbitraire, et le simple effet d'une convention. Mais voici d'autres usages bien plus dignes d'attention, des vertus merveilleuses qu'a la cloche même, en conséquence de la bénédiction qu'elle a reçue. Elle « écarte la peste et les démons mêmes. »

[1] Cette sonnerie pour les morts incommode fort les vivants. Tout le monde connaît l'impromptu d'un homme que les cloches empêchaient de dormir :

Persécuteurs du genre humain,
Qui sonnez sans miséricorde,
Nous voudrions tous que la corde
Fût au cou, plutôt qu'à la main.

En 1552, la ville de Bordeaux fut privée de ses cloches pour cause de rébellion, et quand on voulut les lui rendre, le peuple s'y opposa, après avoir ressenti le repos et la commodité de n'être point importuné du son et du tintamarre des cloches.

Digitized by Google

Les superstitieux, comme vous savez, Monsieur, attribuent les tempêtes et la grêle aux esprits malins. Le bon effet des cloches, dans les temps orageux, s'il est vrai qu'elles en produisent quelqu'un, peut être envisagé du côté physique. On croit assez communément qu'une grosse cloche peut agiter l'air d'une manière favorable, qu'elle peut écarter les nuées et garantir la récolte. D'autres regardent cela comme un préjugé mal fondé. Ils disent que quand il serait vrai que le son d'une cloche produit un mouvement qui agit sur les nues, l'effet en serait toujours fort équivoque. On prétend que par là on peut donner une issue aux feux renfermés dans la nue, avant qu'ils soient prêts à éclater sur nous; mais il peut en résulter un effet tout contraire, c'est d'ouvrir la porte à ce fléau pour qu'il vienne un peu plus tôt fondre sur nous. On peut voir là-dessus une dissertation de M. Cayer, membre de l'Académie des beaux-arts de Lyon [1].

Pour faire voir que ce n'est pas là une crainte chimérique, je vais rapporter là-dessus un fait remarquable arrivé en Basse-Bretagne, le 15 avril 1718, et que l'on trouve dans l'histoire de l'Académie pour l'année suivante. Le vendredi saint il y eut une tempête qui fit bien du ravage dans vingt-quatre paroisses le long de la côte. Le tonnerre tomba sur plusieurs églises, et précisément sur celles où l'on sonnait pour l'écarter. Des églises voisines, où l'on ne sonnait point, furent épargnées. Le peuple s'en prenait à ce qu'il n'est pas permis de sonner le vendredi saint.

Ce qu'il y a à dire là-dessus, c'est que les cloches qui peuvent écarter un tonnerre éloigné, facilitent la chute de celui qui est proche, et à peu près vertical, parce que l'ébranlement qu'elles communiquent à l'air dispose la nue à s'ouvrir. Le son qui dissipe les nuées, commence d'abord à dissiper les plus voisines, je veux dire celles qui sont entre le clocher et la matière

[1] *Mémoires de Trévoux*, décembre 1748, deuxième partie, p. 2717.

Digitized by Google

du tonnerre, en sorte que les nuages se dissipant de ce côté-là, le tourbillon du tonnerre en est moins pressé, et par conséquent doit être plus déterminé à éclater vers le clocher.

Quelques philosophes croient que les cloches, surtout celles de village, ne produisent à peu près aucun effet, et qu'elles sont incapables de chasser le tonnerre et les orages. Leur son n'est pas assez fort pour transporter l'air d'un lieu à un autre. Il doit y produire un simple tremblement ou une ondulation, comme quand on jette une pierre dans l'eau, on voit former des cercles sur la surface [1].

Mais il ne s'agit point ici de l'effet physique des cloches. Si elles chassent la peste et les démons même, comme la nôtre s'en vante, c'est en conséquence d'une bénédiction particulière qu'on leur donne, avec beaucoup d'appareil, dans l'Eglise romaine, avant que de les employer. Cette cérémonie est décrite fort au long dans le *pontifical romain*, et dans leurs *rituels*. Le peuple s'imagine, chez eux, que cette bénédiction imprime aux cloches une vertu surnaturelle, et il regarde bonnement le pouvoir de leur son sur les tempêtes, comme une preuve de l'autorité de l'Eglise. Il est vrai que les oraisons que l'on trouve dans le Pontifical pour cette cérémonie, sont fort propres à donner cette idée chimérique.

Je vous invite, Monsieur, à lire le chapitre des cloches dans le *Rationale Durandi*, ancien livre où sont expliquées toutes les cérémonies de l'Eglise. Vous y trouverez de fort beaux sens mystiques. La cloche qui appelle et qui excite au service divin, dit cet auteur, est l'image des évêques et des pasteurs, qui doivent

[1] De bons auteurs nous apprennent que la coutume de sonner les cloches aux approches du tonnerre est assez ancienne; mais qu'autrefois ce n'était pas dans la même vue qu'aujourd'hui. Il ne s'agissait pas proprement d'ébranler l'air pour écarter la tempête : on sonnait pour assembler le peuple dans l'église, afin qu'il y vînt prier Dieu de préserver la paroisse des effets de ce terrible météore. Il est arrivé la même chose à la cloche que l'on sonne pour les morts. Anciennement c'était pour les moribonds : on avertissait par là les chrétiens de prier pour eux dans leur agonie.

Digitized by Google

nous exhorter et nous animer à servir Dieu. Ici Durand s'échauffe contre les prélats qui ne prêchent pas. « L'Ecriture les compare à des chiens muets : et moi, dit-il, je trouve qu'ils ressemblent à une cloche sans battant. La cloche et ses accompagnements lui fournissent des images des plus sublimes mystères de la religion. Voyez, dit-il, la corde dont on se sert pour sonner, elle est ordinairement composée de trois cordons différents : c'est là un emblème de la Trinité. »

Pour vous faire un peu mieux connaître les explications mystiques de Durand, j'en vais joindre ici une, qui a beaucoup de rapport à la précédente. « D'où vient, dit-il, qu'on a l'usage de mettre des coqs, en guise de girouettes, au haut des clochers? Ce coq désigne les prédicateurs. Cet animal, réveillé au milieu de la nuit, nous annonce le retour de la lumière. Par un battement d'ailes il s'excite au chant, par où il vient à bout de nous réveiller. Tout cela a un sens mystique. La nuit, c'est l'état de ténèbres où se trouvent les gens du siècle. Le coq représente les prédicateurs qui doivent réveiller les pécheurs de leur sommeil, et qui les excitent à quitter leurs œuvres de ténèbres, après s'y être excités les premiers. Ils annoncent le jour du jugement, grand motif à changer de conduite. Enfin, comme le coq du clocher, ils sont opposés aux vents, ils se roidissent contre les oppositions et les contradictions des mondains[1]. »

Voilà qui est fort beau ; mais, Monsieur, ne trouvez-vous point la dernière moralité un peu équivoque? Le coq tourne à tout vent, mauvais modèle pour un ministre de la parole de Dieu. Vous voyez que les coqs du haut des clochers ne ressemblent pas mal aux cloches qui disent tout ce que l'on veut, et quelquefois les deux contraires.

Les cérémonies usitées pour bénir une cloche portent aussi le nom de *baptême*. On dit communément *baptiser une cloche*,

[1] *Rationale Durandi*, lib. I, cap. 1.

Digitized by Google

pour marquer qu'on la consacre à l'usage de l'Eglise. J'avoue qu'il ne faut pas disputer sur les mots. Yves de Chartres dit qu'on *baptisait* autrefois les églises pour dire qu'on les bénissait. On peut donc bien s'exprimer de même pour désigner la bénédiction d'une cloche. Cependant il faut convenir qu'outre la conformité de nom, il y a encore de grands rapports dans le rituel de l'Eglise romaine, entre le baptême d'une cloche et celui d'un enfant. Je vais vous les indiquer ici, après vous avoir averti que ce sera moins dans un esprit de controverse, que dans un esprit de simple curiosité.

Quand il s'agit de baptiser une cloche, on commence par la laver en dehors et en dedans avec de l'eau bénite, composée d'eau et de sel. — Elle est employée de même pour le baptême d'un enfant.

La tête de celui que l'on baptise est ointe du saint-crême, et on y forme une croix.—On en trace aussi plusieurs sur la cloche avec les saintes huiles.

Il me semble aussi que, dans l'une et l'autre de ces cérémonies, la Sainte-Trinité y intervient. La bénédiction de la cloche se fait au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, aussi bien que le baptême de l'enfant.

L'une et l'autre ont des parrains et des marraines. On impose à la cloche, tout comme à l'enfant, le nom de son parrain. Il y a longtemps que la chose se pratique de cette manière. Un historien de France rapporte que le roi Robert, faisant faire la dédicace de l'église de Saint-Aignan d'Orléans, fit présent d'une fort belle cloche qu'il fit baptiser, et à laquelle il fit donner le nom de Robert.

On met un linge blanc à l'enfant sur l'onction que l'on vient de faire, et cela tient lieu, en quelque manière, de l'habit blanc que l'on donnait autrefois à ceux qu'on venait de baptiser. A la confirmation on met aussi un bandeau blanc sur le front du nouveau confirmé. — On met de même une ceinture de toile blanche autour de la cloche, qui y reste quelques jours. Quel-

Digitized by Google

quefois on la revêt tout entière d'une espèce de chemise de toile fine, ornée même de dentelles, suivant la qualité du parrain.

Je ne doute pas, Monsieur, que vous ne soyez frappé de tant de rapports entre ces deux cérémonies. Dès qu'on les rapproche, il n'est pas possible de n'en être pas surpris. Cependant on se plaint de nous, sur ce que nous les faisons remarquer. Vous serez bien aise d'entendre là-dessus Dom de Vert; c'est un savant religieux qui a donné, dans un traité, l'explication des cérémonies de son Eglise, mais d'une manière beaucoup plus judicieuse que le mystique Durand, et dans un goût diamétralement opposé. A l'article de la toile dont on couvre la cloche, voici comment il se récrie contre nous.

« Quelques calvinistes, dit-il, voulant apparemment faire les plaisants sur cette pratique, disent que ces linges dont on entoure les cloches nouvellement bénites, représentent les habits blancs des nouveaux baptisés; mais, ajoute-t-il, il n'y a qu'à leur nier tout à plat que l'Eglise romaine ait cette vue[1]. »

Quelque envie que j'eusse d'éviter ce qui sent tant soit peu la controverse, Dom de Vert m'y ramène malgré moi. Il traite de simple jeu d'esprit, et même de mauvaise plaisanterie, les rapports que nous faisons sentir entre ce qu'on appelle le baptême d'une cloche, et celui d'un enfant. Je lui réponds que rien n'était plus grave et plus sérieux que les plaintes qui, sous Charles-Quint, l'an 1522, furent communiquées, à Nuremberg, au Nonce du pape pour y remédier. Les princes allemands, et la Nation Germanique en général, qui présentèrent leurs griefs, ne voulaient rien moins que faire les plaisants, dans cette occasion. L'article 51 roule entièrement sur le baptême des cloches.

« Les ecclésiastiques, disent-ils, font accroire au peuple que les cloches écartent les tempêtes et chassent les démons; et cela en vertu du baptême qu'on leur a administré avec beau-

[1] *Explication des cérémonies de l'Église,* tome III, p. 415.

Digitized by Google

coup d'apparat. Un simple prêtre peut bien baptiser un enfant, mais pour la cloche il faut que ce soit l'évêque lui-même, ou quelqu'un qu'il commet pour le faire à sa place. On choisit un parrain à cette cloche, et quelquefois on lui en donne plusieurs. Alors ils tiennent chacun la corde de la cloche, tandis que l'officiant chante ou récite quelques psaumes. La cloche porte le nom du principal parrain, qui est répété plusieurs fois par les assistants. On la revêt d'un habit, comme on faisait autrefois à ceux que l'on baptisait. La cérémonie finit par un somptueux repas, que donne celui qui a l'honneur d'être parrain, sans préjudice d'un présent qui revient encore à l'officiant. Il y a là-dedans superstition et exaction. Il faut donc corriger cet abus. »

Il me semble, Monsieur, que c'est ce que l'on peut dire de plus modéré là-dessus. Cette bénédiction des cloches est trop chargée de cérémonies, qui ne peuvent que jeter le peuple dans la superstition. L'effet naturel de ces pratiques mystérieuses est d'attribuer des vertus chimériques aux cloches d'église.

Il faut convenir que cet abus est fort ancien. Quelques auteurs, qui en ont recherché l'origine, ont attribué au pape Jean XIII d'avoir commencé le premier à faire baptiser les cloches vers l'an 972; mais ils ne sont pas remontés assez haut. Alcuin, disciple de Bède, fait déjà mention de cet usage. Bientôt après on travailla à le supprimer. On trouve déjà des lois, pour cela, dans les capitulaires de Charlemagne. On y voit une défense expresse de baptiser les cloches (*cloccas baptizari*). Mais l'abus recommença bientôt après la mort de cet empereur: il se remit en vigueur dans le dixième siècle.

Il ne paraît pas que les remèdes qu'on a voulu apporter à ce mal aient produit aucun effet : la superstition va toujours son train. Il faudrait, pour la corriger, simplifier cette bénédiction, et y mettre un peu moins d'appareil ; mais on ne se met point en devoir de le faire. Je trouve même quelques écrivains de l'Église romaine qui, loin d'en rien retrancher, voudraient en-

Digitized by Google

core y ajouter. Sous le pape Jules III, quelques évêques furent assemblés à Boulogne, et délibérèrent sur les moyens de donner encore plus de lustre aux cérémonies de leur église. On a le résultat de leurs délibérations sur le baptême des cloches : ils remarquent qu'outre l'encens et quelquefois la mirrhe, dont on parfume la cloche en finissant la cérémonie, le pape devrait ordonner qu'on y joignît du musc et de l'ambre, afin qu'à l'aide de ces nouveaux parfums, on donne au peuple « une plus grande idée encore de ce baptême ; » ils devaient dire rondement, afin de nourrir encore mieux la superstition [1].

Croiriez-vous, Monsieur, que malgré toutes les cérémonies que le rituel romain prescrit pour la bénédiction des cloches, que malgré leur séjour dans l'église qui est un lieu d'asile, et malgré les parrains qualifiés qu'elles ont, qui doivent être leurs protecteurs, elles ne sont pas à couvert des poursuites de leurs créanciers ? Par arrêt du parlement de Paris, en 1603, on jugea qu'un fondeur de cloches peut les revendiquer, et les faire dépendre de l'église, quand il n'a pas été payé de la valeur, quoiqu'elles aient été bénites et consacrées.

Ce n'est pas seulement à la cérémonie du baptême d'une cloche qu'on agit avec elle à peu près comme l'on ferait à l'égard d'une créature animée et raisonnable. J'ai trouvé dans l'*Histoire de l'Édit de Nantes*, une procédure si singulière sur une cloche, que je vais la transcrire ici.

« Le temple de La Rochelle fut condamné à être démoli en 1685. La cloche eut un sort assez bizarre. Elle fut d'abord fouettée, comme pour la punir d'avoir servi des hérétiques. Elle fut enterrée et déterrée, pour représenter qu'elle devait renaître, en passant au service des catholiques..... On l'interrogea, on la fit parler : on lui fit promettre qu'elle ne retournerait plus au prêche. Elle fit amende honorable. Enfin elle fut réconciliée, baptisée et donnée à la paroisse qui porte le nom de Saint-Bar-

[1] Fasciculus rerum expetendarum, Lond. tom. II, p. 647.

Digitized by Google

thélemy. Mais ce qu'il y eut de plus beau, fut que quand le gouverneur, qui l'avait vendue à cette paroisse, en demanda le paiement, on lui répondit qu'elle avait été huguenote, qu'elle était nouvelle convertie, qu'elle devait jouir du délai de trois ans pour payer ses dettes, accordé par le roi aux nouveaux convertis[1]. »

Nous dirions, vous et moi, que c'est là une comédie, et même une farce des plus risibles, n'était le sujet qui y donna lieu, je veux dire un de nos temples fermé et même démoli. Tenons-nous-en donc à l'appeler une tragi-comédie des plus singulières.

Je vous ai dit, en rapportant les usages de notre grande cloche qui sont marqués sur sa circonférence, qu'autrefois elle était destinée à sonner aux enterrements des personnes distinguées. J'ai ajouté qu'encore que cette sonnerie soit une des principales cérémonies des funérailles dans l'église romaine, les anciens s'abstenaient de sonner dans les occasions de deuil; qu'on voit des restes de cet usage antique le vendredi saint, qu'on fait taire toutes les cloches. Vous savez que ce jour-là le rituel veut aussi qu'il n'y ait point de messe: cela donna lieu, quelques années après la Réformation, à une petite malice que l'on fit aux protestants de France, et par où je vais finir ma lettre.

Environ l'an 1569, on trouva à Lyon, dans les fondements d'une maison, une inscription faite par quelque singe de Nostradamus, qui disait: « Une telle année, un tel jour (mais marqué un peu obscurément), la messe cessera. » Cette prophétie, dit-on, réveilla l'attention des calvinistes. Elle semblait leur promettre que tout le royaume changerait de religion, mais leur joie fut courte. Il se trouva que ce jour, désigné un peu énigmatiquement, était un vendredi saint, auquel on doit s'abstenir de dire la messe, comme de sonner les cloches. Elles se firent entendre bientôt après, et réveillèrent par leur son la messe qui n'était qu'endormie.

[1] Benoît, *Histoire de l'Édit de Nantes*, tome V, p. 754.

Digitized by Google

VIII

RECHERCHES SUR LES HORLOGES D'ÉGLISE.

(Horloges des anciens. — Qui a inventé les modernes, Pacificus, Gerbert, ou quelque personnage postérieur? — La bougie de saint Louis. — Les horloges d'église remontent au plus à Albert le Grand, 1280. — Devises des appareils à mesurer le temps.)

(*Journal Helvétique*, Février 1751.)

J'avais presque oublié, Monsieur, la demande que vous m'aviez faite de vous entretenir des horloges d'église; mais une circonstance récente m'en a rafraîchi la mémoire. En réparant notre grande église, nous lui avons donné une horloge neuve, travaillée par un très-habile artiste. Dès qu'elle a été mise en mouvement, elle m'a rappelé ce que je vous avais promis. En sonnant les heures, elle m'a averti qu'il était temps de m'acquitter de ma vieille dette : chaque coup de cloche semblait me reprocher ma négligence.

J'ai parlé ci-devant des machines des anciens pour mesurer le temps, particulièrement de leurs clepsydres, en décrivant l'inscription relative à une horloge trouvée à Taloire en Savoie[1]. En rapportant cette inscription, des journalistes se sont fait cette difficulté, savoir que l'inscription est du troisième ou du quatrième siècle pour le plus tard, et que l'abbaye de Taloire n'a été fondée qu'au onzième : auparavant ce lieu n'était guère habité; mais on peut aisément la résoudre en supposant que ce marbre a été apporté d'ailleurs, et que ce n'est point à Taloire que Blæsius avait établi cette horloge. A quelques lieues de là est un village appelé Annecy-le-Vieux, qui était autrefois un bon bourg habité par les Romains depuis fort longtemps, et qui

[1] *Journal Helvétique*, mai 1739, p. 400; *Mémoires de Trévoux*, janv. 1742, p. 149; *Mercure de France*, décembre 1742, p. 2590. — Ci-dessus, tome I, p. 191 et suiv.

Digitized by Google

commençait à se ruiner au dixième ou onzième siècle. Alors la pierre a pu être tirée de là, et enchâssée dans le mur de l'église que l'on bâtissait à Taloire.

Cassiodore nous apprend que Théodoric, roi d'Italie, envoya, l'an 490, deux horloges à Gondebaud roi de Bourgogne. Ces princes étaient liés d'intérêt. Sigismond, fils de Gondebaud, avait épousé la fille du roi d'Italie. Il y a apparence qu'à l'occasion de ce mariage, Gondebaud avait fait le voyage de Rome, et qu'il y vit des horloges curieuses, qui lui donnèrent dans la vue. A son retour, Théodoric lui en envoya deux, comme une grande rareté, inconnue en deçà des Alpes. Il les accompagna d'une lettre où il lui dit *qu'il est bon qu'il ait dans son pays une curiosité qui l'a frappé dans la ville de Rome*[1]. Une de ces horloges était une clepsydre, qui avait quelque chose de singulier. L'autre pouvait être un cadran solaire ingénieusement inventé. Théodoric envoya ces machines par des gens qui en connaissaient l'usage, et qui devaient les placer convenablement dans les lieux qu'on leur assignerait.

Les anciens connaissaient une espèce d'*horloge de nuit* (ainsi nommée par opposition aux cadrans solaires, qui ne servent que de jour) dont nous ignorons la construction. Vitruve (liv. IX, ch. IX) dit que cette machine jetait des cailloux qui faisaient du bruit en tombant dans un bassin d'airain. Le roi de Perse en envoya une de ce genre à Charlemagne. Aimoin, qui l'a décrite, dit que c'était une clepsydre qui sonnait les heures en faisant tomber de temps en temps des boules de cuivre dans un bassin de même métal. Mais le nombre des heures n'était pas désigné par cette sonnerie comme dans nos horloges sonnantes, car il n'y avait que douze boules de cuivre, et il faut soixante-dix-huit coups pour sonner les douze heures les unes après les autres.

On voit aussi dans une lettre du pape Etienne II au roi Pepin

[1] Habeatis in vestrâ patriâ quod aliquando vidistis in civitate Romana. Cassiod. epist. 46.

Digitized by Google

(dans le code Carolin), que ce pontife avait envoyé en France une horloge de nuit ; mais comme elle n'est point décrite, on ne peut pas dire précisément ce que c'était.

Malgré l'opinion commune, qui attribue l'invention des horloges à roues à Gerbert, qui devint pape en 999, sous le nom de Sylvestre II, Ughelli et Maffei veulent en faire honneur à un archidiacre de Vérone, nommé *Pacificus*, qui naquit en 778 et mourut en 846, et se trouvait ainsi presque contemporain de Charlemagne. Son épitaphe dit « qu'avant lui on n'avait point vu d'horloge de nuit, et qu'il en a été l'inventeur. »

Horologium nocturnum nullus ante viderat,
Et invenit argumentum, et primus fundaverat.

Maffei dit que cela ne doit pas s'entendre des horloges d'eau, qui étaient connues des anciens, et dont l'usage avait continué dans la suite. Il en conclut qu'il y a apparence que l'horloge qu'inventa Pacificus était de métal, à roues et à contre-poids [1]. Cette conclusion est un peu hasardée : l'archidiacre véronais inventa peut-être quelque horloge d'eau un peu différente des autres clepsydres. En voilà assez pour donner lieu à l'épitaphe ; il ne faut pas prendre trop à la lettre ces inscriptions lapidaires, elles sont fort sujettes à exagérer, et il y a ordinairement beaucoup à en rabattre.

Il y a lieu d'être surpris qu'on ait tardé si longtemps à trouver nos horloges à roues, puisque l'on en a déjà l'équivalent dans Vitruve (livre X, chap. XIV). Il parle d'une machine par le moyen de laquelle on peut savoir en allant en carrosse, mais surtout dans un bateau, combien on a fait de chemin ; elle est toute composée de roues et de pignons, comme nos horloges. Il les appelle des *tympans*, et ajoute qu'un de ces tympans pourra faire tomber périodiquement des cailloux qui, par le bruit qu'ils feront, marqueront le nombre de milles qu'on aura faits sur

[1] Maffei, *Verona illustrata*, part. II, p. 31. — Ughelli, *Italia sacra*, t. V, page 710.

Digitized by Google

l'eau. L'idée de nos horloges se trouve en germe dans cette machine. Les roues et les pignons, qui mesurent le chemin, peuvent de même mesurer le temps, par la proportion des progressions que les roues et les pignons ont les unes avec les autres, et qui est toujours certaine. La machine de Vitruve avait encore une roue avec des trous, pour faire tomber de petites pierres. Voilà qui peut aussi avoir conduit à la *roue de compte* des horloges sonnantes. Comment donc les anciens ne se sont-ils pas avisés d'appliquer aux horloges leur industrieuse machine pour mesurer le chemin?

Ce n'est cependant qu'un millier d'années plus tard que, selon le sentiment le plus général, Gerbert aurait inventé les horloges. Dithmar, historien de ce temps-là, remarque comme une curiosité merveilleuse que Gerbert, qui était mathématicien, étant à la cour de l'empereur Othon III, construisit une horloge dans la ville de Magdebourg. Il est vrai que l'abbé Le Beuf paraît douter que ce fût réellement là une horloge à roues; il dit qu'il a lu le traité manuscrit de Gerbert sur les horloges solaires, où il n'est fait aucune mention de cette sorte d'horloge. Ce qui tend à faire croire qu'il ne s'agissait en effet que d'un cadran solaire, c'est que Dithmar ajoute « que, pour rendre son horloge juste, il observa au travers d'un tuyau une certaine étoile qui sert de guide aux matelots [1]. Ce qui signifie que Gerbert, voulant faire un cadran qui fût juste pour la latitude de Magdebourg, commença par s'assurer de l'élévation du pôle, en prenant la hauteur de l'étoile polaire. Dans un siècle d'ignorance et de barbarie comme celui-là, il suffisait de savoir tracer un cadran pour être regardé comme un homme extraordinaire.

On fait une autre objection contre l'opinion qui attribue à Gerbert le secret des horloges, c'est que s'il avait été dès lors inventé, il aurait dû être beaucoup plus connu qu'il ne le fut dans les siècles suivants. Par quelle fatalité aurait-on laissé

[1] Horologium fecit, illud recte constituens, consideratâ per fistulam quadam stella, nautarum duce. Dithmari Ep. Merseb. Chronic. lib. VI.

Digitized by Google

tomber une machine si admirable et si utile? Comment son usage et la manière de la construire ne se seraient-ils pas conservés chez quelqu'un des disciples de ce Gerbert, parvenu à une si haute fortune? Si cet ingénieux secret avait été connu au treizième siècle, saint Louis ne l'aurait-il pas préféré à la bougie allumée, dont il se servait pour mesurer la durée du temps, et régler ses lectures pendant la nuit?

Il est effectivement bien surprenant que saint Louis fût réduit à mesurer ses lectures de nuit par la durée de ses bougies. Mais n'en déplaise aux bénédictins auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, qui nous rapportent ce fait (tome VI, p. 609), cet argument prouve trop. On pourrait également s'en servir pour prétendre qu'alors les clepsydres n'étaient pas encore inventées. Cet usage de saint Louis pouvait être fondé sur quelque circonstance particulière que nous ignorons. Mais ce que nous savons bien, c'est que le règne de ce prince était un temps d'ignorance et de barbarie; les beaux-arts étaient tout à fait tombés; la fureur des croisades faisait également tomber les sciences et l'industrie des artistes.

Nous ne ferons donc pas mal de suspendre notre jugement, ou d'adopter l'avis du cardinal Bona, qui, après avoir, dans son livre de *Divinâ psalmodiâ*, chap. III, savamment traité des différentes sortes d'horloges et de leurs inventeurs, conclut en disant, avec Polydore Virgile, qu'on ne sait pas bien qui est le premier qui a fait cette découverte.

Quant aux grandes horloges d'église, on ne saurait les faire remonter plus haut qu'au temps d'Albert le Grand, qui mourut l'an 1280. D'autres les font commencer seulement sur la fin du siècle suivant, environ l'an 1370. L'horloge du Palais est la première grosse horloge qui ait été faite à Paris, et elle est à peu près de cette date; Charles VI fit venir d'Allemagne Henri de Vie pour la faire.

Vous savez, Monsieur, que les plus fameuses horloges de ce genre sont celles de Lyon et de Strasbourg; elles sont extrê-

Digitized by Google

mement composées, et, par cela même, elles ne doivent pas être fort anciennes. La diversité de leurs mouvements et de leurs figures indique qu'elles ne sont pas les premières productions de cette sorte d'horloges. On y voit un coq battre des ailes et annoncer, en chantant, l'heure qui va sonner; l'ange ouvre la porte et salue la sainte Vierge; le St-Esprit descend sur elle, et le Père éternel la bénit.

Pour mettre ici du contraste, je vais vous décrire une horloge d'église qui mérite votre attention, par un endroit directement opposé, je veux dire par sa grande simplicité. Un curieux, qui entend fort bien la mécanique, m'a rapporté qu'il avait vu autrefois en Suisse une horloge d'église, qu'il avait admirée pour sa singularité; il me semble qu'il m'a dit que c'était au village de Pouilly, près d'Echallens. Un paysan fort industrieux, voyant qu'un ruisseau baigne les murailles du temple, imagina d'en faire le principe du mouvement d'une horloge; il fit entrer cette eau dans une espèce de réservoir, où, à la faveur d'une grille fort serrée, l'eau n'entrait que fort claire. De ce réservoir ou bassin, il se ménagea une petite chute d'eau par un trou, qui faisait tourner une roue qui répondait à la roue de rencontre d'une horloge ordinaire. Par le moyen d'un rouage très-simple, cette eau faisait tourner d'une manière fort juste l'aiguille d'un cadran placé au haut de l'église; on comprend bien que cette horloge ne se remontait jamais. Cette eau ne manquait point en été, et avait l'avantage de ne pas geler en hiver, parce qu'elle venait d'une source chaude. Voilà une horloge qui tenait de la manière des anciens et de celle des modernes; elle était horloge d'eau et horloge à roues. Je ne puis pas vous dire si elle se voit encore aujourd'hui.

En vous parlant de l'horloge du Palais de Paris, j'ai oublié de vous dire qu'on y lit ce vers latin :

Sacra Themis leges ut pendula dirigit horas.

La justice administrée dans le palais règle notre conduite, comme cette horloge règle les heures.

Digitized by Google

Le mal est que cette horloge, qui est fort vieille, se dérange souvent; ce qui a donné lieu au proverbe de Paris: *Cela va comme l'horloge du palais.* Les plaisants disent malignement que c'est ce qui rend la comparaison plus juste de cette horloge avec le barreau.

Je sais, Monsieur, que vous aimez les devises ingénieuses. J'en vais joindre ici deux ou trois qui ont rapport aux horloges; peut-être s'en trouvera-t-il quelqu'une de votre goût.

Un auteur, pour nous marquer qu'il faut un exercice continuel à l'esprit, nous présente une horloge à roues avec ce mot de Virgile :

Mobilitate viget[1].

Le mouvement est ce qui la maintient.

Pour donner une image de la conduite d'un prince qui doit agir par des principes cachés, quoique ses actions soient publiques, on a représenté un cadran ou une montre d'horloge avec cette devise :

Motibus arcanis.

Tout est conduit par de secrets ressorts.

On voit aussi quelquefois sur les cadrans solaires des devises fort ingénieuses, et il me semble que c'est là leur véritable place, plutôt que sur aucune autre sorte d'horloges. En voici une des plus sérieuses, que j'ai vue à Londres:

Pereunt et imputantur.

Les heures passent, mais elles sont sur notre compte.

Elle est dans l'hôtel qu'habitent les jeunes jurisconsultes. Comme ces Messieurs vivent dans un tumulte perpétuel d'affaires et de plaisirs, rien de plus à propos que de les engager à faire cette réflexion morale, lorsqu'ils veulent s'instruire sur ce cadran de l'heure qu'il est.

[1] Enéide, liv. IV, v. 174.

Digitized by Google

On voit des cadrans qu'on appelle *à la capucine*; ce n'est pas l'ombre qui indique les heures, au contraire, c'est un rayon du soleil qui passe par un trou au travers d'une lame percée. Ces cadrans se font ordinairement dans une galerie qui est à l'ombre. Voici comment l'abbé Pluche les décrit : « On ne s'en est pas tenu à l'ombre d'un style pour indiquer les heures, dit-il, on a aussi employé pour cela un rayon de lumière. On le fait passer au travers d'une masse d'ombre, pour en faire mieux sentir l'éclat. Ce noir environnant fait qu'il frappe davantage. » Voici des vers que j'ai lus dans un couvent de capucins sur un de ces cadrans :

Pourquoi, sur ce cadran solaire,
Ne voit-on point l'ombre ordinaire ?
C'est que, consacrant dans ce lieu
Tout notre temps à louer Dieu,
Il faut pour le marquer, la plus noble manière :
C'est d'emprunter du ciel un rayon de lumière.

Il y a une autre sorte de cadrans solaires plus ingénieux encore, où le rayon qui indique les heures n'est pas direct, mais réfléchi par le moyen d'un petit miroir posé sur la tablette d'une fenêtre où on le fixe. Les heures sont marquées dans le plafond d'une chambre, ou sur le mur d'une galerie. Le père Magnan en construisit autrefois un de cette espèce à Rome, chez un cardinal, et il y mit ces beaux vers latins :

Æmula naturæ manus hæc depingere cælos
Tentavit; solem pingere non potuit;
Ne tamen inceptis desisteret ausibus, en sol,
Seque, suumque suo lumine pingit iter.

Une main hardie voulant imiter les merveilles de la nature, a tenté de représenter ici les mouvements célestes. Pour le soleil, elle n'a pu le peindre. Cependant pour ne pas se désister tout à fait de son entreprise, elle fait voir ici le cours du soleil par le moyen de son image.

J'oubliais d'avertir qu'outre les heures, ce cadran curieux

Digitized by Google

marquait encore les solstices, les équinoxes et peut-être les douze signes du zodiaque.

Quoique vous ayez du goût pour les vers latins marqués au bon coin, je sais, Monsieur, que vous aimez encore mieux la bonne poésie française. Voici comment un poëte moderne a décrit les différentes sortes d'horloges qui ont été en usage : les cadrans solaires, les clepsydres, enfin les horloges à roues :

Jadis le sable et l'onde, à l'art obéissants,
Par un flux combiné comptaient seuls les instants.
L'homme dans leur usage éprouvant trop d'obstacles,
Pour répondre à ses vœux chercha d'autres oracles :
Il sut forcer Phœbus d'accorder ses rayons,
Avec un plan tracé sur de justes crayons,
Où d'un style élevé sur des lignes savantes,
L'ombre nomme en fuyant, les heures différentes.
Mais la nuit de son voile enveloppant les airs,
Dans le même chaos replongeait l'univers ;
L'art fut encore vainqueur de son ombre perfide :
Qui peut lui résister quand Minerve le guide ?

Ici le poëte décrivait les horloges à roues ; mais il est temps de finir. Vous savez qu'on donnait autrefois aux avocats et aux orateurs des clepsydres pour mesurer la durée de leurs discours ; dès qu'elles étaient écoulées, ils devaient nécessairement finir. La mienne l'est aussi, et je m'arrête tout court.

Je suis, etc.

Digitized by Google

IX

RECHERCHES SUR LE VERRE ET LES ANCIENS VITRAUX D'ÉGLISE.

(Le verre chez les anciens. — Un passage de saint Paul. — Grosses verreries d'Allemagne ; et Gentilshommes verriers en France. — Les glaces. — Vitraux d'église au sixième siècle. — Vitraux peints au douzième siècle : ceux de Tergau ou Gonda en Hollande. — Comment on doit éclairer les églises.)

(*Journal Helvétique*, Mars 1751.)

J'aborde maintenant, Monsieur, la troisième des questions que vous m'avez posées à l'occasion de la cathédrale de Genève, et je rechercherai quand on a commencé à fermer avec du verre les fenêtres des temples, et quand on s'est avisé de colorer le verre, et d'orner ces vitres de diverses figures.

Remontons d'abord à la première origine du verre. Sa découverte est diversement racontée, mais on s'accorde en ce point que le verre s'est offert de lui-même à des gens qui ne le cherchaient pas.

Pline dit que des marchands ayant abordé sur les côtes de la Phénicie, voulurent faire leur cuisine sur les bords du fleuve Belus. Ne trouvant point de pierres pour élever leurs trépieds, ils s'avisèrent d'y suppléer par des morceaux de nitre, dont leur navire était chargé; ils y joignirent du sable, qu'ils ramassèrent sur le rivage, et construisirent une espèce de foyer. Ces matières, échauffées par le feu, s'étant fondues, les marchands virent avec étonnement couler une liqueur luisante, qui se durcit après que la chaleur fut passée [1]. On croit que cette découverte est d'environ mille ans avant la venue de Jésus-Christ.

Je crains bien, Monsieur, que cette histoire ne vous paraisse

[1] Pline, *Hist. natur.* liv. XXXVI. chap. 26.

Digitized by Google

un peu suspecte. Vous trouverez sans doute que, pour obliger le verre à se manifester, il faut un feu plus violent que celui d'une mauvaise cuisine en pleine campagne. Il me semble donc qu'il serait mieux de raisonner sur la découverte du verre comme sur celle des métaux. On convient que c'est l'embrasement fortuit de quelques forêts qui fit connaître les mines; en conséquence de cet accident, on vit couler de petits ruisseaux de fer et de cuivre. Un semblable embrasement doit avoir aussi fait apercevoir le verre. La vitrification de certains corps terreux est l'effet naturel d'un feu violent. Les chimistes arabes ont appelé l'or *le fils du soleil*, et le verre *le fils du feu.*

Après cette première indication de la nature, les hommes ont perfectionné peu à peu l'art de la verrerie; on fait honneur aux Egyptiens de s'être distingués les premiers dans cet art. Le verre était peu connu à Rome dans les anciens temps. Son premier usage fut pour des vases qui servaient à boire. Pendant plusieurs années, on se contenta de faire des bouteilles, des tasses ou des gobelets. Ces vases n'étaient pas même pour les gens du commun: leur vaisselle était de terre, de bois ou de corne.

Peu à peu cette fabrique fit des progrès. On vit à Rome, chez les personnes de qualité, des vases de verre fort propres, qui faisaient l'ornement des buffets; on les tirait ordinairement d'Egypte, et en particulier de la ville d'Alexandrie. Quelques auteurs ont dit que les premiers étaient venus de l'Etrurie.

« Sous l'empire de Néron, dit Pline, on commença à faire des vases et des coupes de verre blanc, d'une grande transparence, et qui imitaient parfaitement le cristal de roche. Ces vases, qui se tiraient ordinairement de l'Egypte, étaient fort estimés et achetés fort cher par les grands. »

Les anciens avaient aussi des miroirs de verre, et l'on donne à la ville de Sidon la gloire de cette invention; ils employaient aussi le verre dans les cérémonies funèbres. On trouve, dans les tombeaux des Romains, des urnes lacrimales; ce sont de

Digitized by Google

petits vases ordinairement de verre, dans lesquels ils ramassaient, dit-on, les larmes répandues pour les morts, et qu'ils avaient soin de renfermer dans leurs tombeaux. Ils faisaient même quelquefois des urnes sépulcrales de verre pour y renfermer les cendres des morts ; on en conserve une de ce genre à Paris, dans le cabinet de sainte Geneviève. Un voyageur, qui l'a examinée, m'a dit que toute la différence qu'il y a de ce verre au nôtre, c'est qu'il est un peu moins transparent. Il n'en faut pas être surpris : nous voyons, par expérience, que les cloches de verre qui ont servi quelques années à couvrir nos melons, deviennent à demi opaques, et par cela même inutiles. Une singularité plus remarquable, dans l'urne de sainte Geneviève, c'est que le verre est coloré de différentes nuances vertes, en manière de veines, mais leur vieillesse seule pourrait bien y avoir mis ces teintes.

S'il fallait prouver que le verre des anciens était tout à fait semblable au nôtre, je n'y serais pas embarrassé. Je vous citerais d'abord un vers de Virgile, qui compare leur verre à l'eau pour la couleur ; le voilà donc comme le nôtre pour la transparence. Je crois, Monsieur, que vous me dispensez de prouver qu'il en avait aussi la fragilité. Cependant, pour faire tant soit peu parade d'érudition, je vous rappellerai un passage d'Horace, où il applique la fragilité du verre à la faiblesse des femmes. Publius Syrius, autre poëte, donne la même qualité à la fortune, *fortuna vitrea*, dit-il. Pour le petit conte que l'on fait de leur verre malléable, vous voudrez bien que nous le renvoyions au pays des fables.

On serait presque tenté d'en dire autant du magnifique théâtre de verre de Marcus Scaurus, beau-fils de Sylla. Pline nous dit qu'un des étages était entièrement incrusté d'une mosaïque de verre, magnificence inconnue jusqu'alors. Quelques auteurs ont aussi fait mention de certaines sphères de verre fort ingénieuses, qui avaient paru dans les bibliothèques des anciens.

Si l'on avait porté cet art si loin sous les premiers empereurs

Digitized by Google

romains, avouez, Monsieur, qu'il est surprenant qu'on ne se fût point avisé d'employer le verre à un usage beaucoup plus simple, et en même temps beaucoup plus nécessaire, je veux dire à avoir des vitres. Cependant il y a une remarque à faire là-dessus, qui doit diminuer notre surprise. Il ne doit pas être fort étonnant que les anciens aient ignoré la manière de fermer leurs fenêtres avec du verre : les Orientaux, chez qui tous les arts ont pris naissance, habitaient un pays fort chaud, et où cette précaution n'était pas aussi nécessaire que dans notre climat; ils cherchaient plutôt à faire entrer l'air et le vent dans leurs maisons qu'à lui en fermer l'entrée : les grillages de bois appelés *jalousies*, ont paru ce qui convenait le mieux, en y joignant des rideaux. Encore aujourd'hui, dans tout l'Orient, l'Italie et l'Espagne, les maisons ne sont garanties que par ces jalousies pendant l'été, et quand la saison devient mauvaise, on a recours à des châssis de papier ou de toile, que l'on met par-dessus. Dans la Turquie asiatique et la Chine, on ajoute, dans le besoin, aux treillis, des étoffes fines enduites d'une cire luisante. C'est donc proprement dans les pays sujets aux vents froids, à la gelée et aux brouillards, que l'on a jugé nécessaire de fermer les fenêtres avec une matière impénétrable aux injures de l'air, et qui n'interceptât point la lumière.

Cependant, Monsieur, après cette petite apologie des anciens, sur ce qu'ayant connu le verre ils n'ont pas su l'appliquer à leurs fenêtres, il faut convenir de bonne foi qu'ils ont manqué d'industrie à cet égard. En voici la preuve : c'est que les Romains, quand le luxe commença à s'introduire chez eux, cherchèrent quelque chose d'équivalent au verre, pour garantir leurs appartements des injures de l'air; ils se servirent pour cela d'une matière fort inférieure à nos vitres, qu'ils appelaient *pierre spéculaire*.

Il paraît, par un passage de Sénèque, que cette invention avait commencé à peu près de son temps. « N'a-t-on pas trouvé de nos jours quelque chose de nouveau, dit-il, comme l'usage

Digitized by Google

des pierres spéculaires, qui transmettent la lumière dans nos appartements [1] ? »

On demande ce que c'était que cette pierre spéculaire. Il paraît que c'était une pierre assez transparente, qui se fendait en feuilles minces. Quelques auteurs ont cru que c'était une sorte de marbre transparent. Félibien, dans son *Traité d'architecture*, dit qu'en Grèce, et presque dans tout l'Orient, on trouve une sorte de marbre blanc qui a beaucoup de transparence, que l'on en mettait autrefois aux fenêtres des bains, des étuves, et des autres lieux où l'on ne voulait pas que le vent et la pluie pussent entrer. Il cite un auteur moderne qui avait vu une église à Florence dont les fenêtres en étaient encore garnies [2].

D'autres croient que cette pierre spéculaire était l'albâtre. Le père de Montfaucon dit, dans son *Voyage littéraire*, qu'il y a à Florence, dans l'église de St-Minias, des fenêtres où, au lieu de carreaux de vitres, il y a des tables d'albâtre, dont chacune forme une fenêtre de près de quinze pieds de haut, à travers desquelles l'église est éclairée. Il me semble que ces deux autorités pourraient bien se réduire à une; il y a lieu de soupçonner que le marbre de Félibien n'est autre chose que l'albâtre du père Montfaucon.

Mais le sentiment le plus vraisemblable, c'est que la pierre spéculaire des anciens n'était autre chose que le *talc*, non pas tel qu'on le trouve dans la plupart des carrières d'aujourd'hui, mais un talc plus blanc et plus transparent, que les Moscovites trouvent en grande quantité dans leur pays. C'est là ce qui tenait lieu de glaces aux litières couvertes des dames romaines.

Un habile critique a su employer cette pierre transparente des anciens, pour répandre de la lumière sur un passage de saint Paul, où il y avait quelque obscurité. « Nous ne voyons main-

[1] Quædam nostra demum prodiisse memoria scimus, ut speculatorium usum perlucente testa clarum transmittentium lumen.

[2] *Architecture de Félibien*, p. 56.

Digitized by Google

tenant que comme dans un miroir, et imparfaitement, dit cet apôtre [1]. »

Vous apercevez bien, Monsieur, que cette comparaison n'est pas propre à nous faire sentir l'imperfection de nos connaissances, dont il s'agit dans cet endroit. Les anciens avaient déjà des miroirs qui leur représentaient assez fidèlement les objets. Saint Paul a voulu dire plutôt que, dans cette vie, nous ne voyons que l'ombre des biens à venir, que ce qu'on nous en laisse entrevoir n'est qu'un léger crayon. Il est vrai que les objets réfléchis sur un miroir ne sont pas vus d'une manière aussi parfaite que quand on les voit immédiatement et qu'on les considère eux-mêmes, mais les miroirs ont un grand avantage sur les ombres et sur les figures. Les simples ombres ne nous font voir ni les traits particuliers, ni les couleurs différentes des objets que nous voudrions connaître; il n'y a que la peinture qui puisse les rendre exactement. Mais les miroirs, à cet égard, renchérissent encore sur la peinture. Un tableau ne représente les objets que dans un certain point de vue. La peinture les saisit dans un certain état, dans une attitude fixe; elle ne saurait faire voir les différents mouvements d'une personne, et c'est ce qu'on trouve de plus dans les miroirs; on n'y voit pas seulement l'objet, on s'y voit vivant, animé, agissant. Un miroir est donc une peinture des plus parfaites, et, par conséquent, saint Paul n'a point dû employer cette image pour nous donner une idée de l'imperfection de nos connaissances. Ce que l'on voit dans un miroir se voit presque aussi distinctement que ce qu'on regarde d'une manière immédiate.

M. Boos, professeur à Franeker, et fort savant dans la langue grecque, a soupçonné qu'il faut traduire ce passage autrement que n'ont fait la plupart des versions. Le mot de l'original signifie bien quelquefois un miroir, comme dans la seconde aux Corinthiens, chap. III, v. 18 [2], mais il signifie aussi quelquefois

[1] 1 Cor. XIII, 12. *Videmus nunc per speculum in œnigmate.* (Vulg.)
[2] Κατοπτριζόμενοι.

Digitized by Google

ce qui tenait lieu de vitres aux anciens, ces pierres spéculaires dont je viens de parler, et qui n'étaient que médiocrement transparentes. De quelque nature que fussent ces pierres, elles ne pouvaient qu'affaiblir considérablement la lumière. Il est aisé de concevoir que ce qu'on regarde de loin, et au travers d'un corps qui n'est pas parfaitement diaphane, ne se distingue pas, à beaucoup près, aussi clairement que quand l'objet est proche, et qu'on le voit sans l'interposition d'aucun corps.

La suite du verset confirme cette explication nouvelle : « *Nous voyons à présent d'une manière obscure* ou *énigmatiquement*, » comme il y a dans l'original, et que saint Paul oppose à « voir de près et *face à face.* » Le sens est donc que, pendant que nous sommes sur la terre, les choses divines, les grands objets de la religion, ont encore quelque obscurité pour nous: nous ne connaissons Dieu et ses perfections infinies que d'une manière fort imparfaite. Dans cette vie, nous apercevons la divinité au travers des ouvrages de la nature; c'est voir l'Être suprême un peu confusément et dans l'éloignement. Dans la vie à venir, nous verrons Dieu face à face.

Quand M. Boos eut trouvé cette nouvelle explication, il la communiqua à un de ses amis, qui lui fit une réponse fort ingénieuse, quoiqu'elle roule sur un petit jeu de mots. « C'est quelque chose de singulier, lui dit-il, qu'en obscurcissant le terme de l'original, et le rendant moins clair, vous ayez trouvé le secret d'éclaircir heureusement ce passage. »

Il est bon de vous faire remarquer, Monsieur, que notre dernière version de Genève, imprimée en 1726, a bien rendu la pensée de l'apôtre: « *Présentement nous voyons les choses confusément et comme par un verre obscur.* » La version de Berlin, si estimée d'ailleurs, a manqué cet endroit, et y a laissé le *miroir*. Il est vrai que M. de Beausobre, dans ses Remarques posthumes, imprimées en 1742, a changé de sentiment; il se déclare pour l'explication du professeur de Franeker.

Je me flatte, Monsieur, que vous me passerez cette digres-

Digitized by Google

sion; ici l'accessoire vaut mieux que le principal. Vous agréerez encore, s'il vous plaît, qu'avant que de venir aux vitres des églises, nous tâchions de découvrir de quel siècle est l'invention des vitres en général.

Il faut chercher l'invention des vitres dans les pays froids, où elles étaient plus nécessaires qu'ailleurs. La plupart des auteurs qui ont écrit sur cette matière, en font honneur aux Allemands. Ce qu'il y a au moins de certain, c'est qu'il faut chercher chez ce peuple industrieux les premiers établissements des verreries à vitres, qu'on appelle *grosses verreries*. Ce sont eux qui ont rendu commun et mis à la mode, dans toute l'Europe, l'usage des vitres. On prétend que les Français ont commencé assez tard à s'en servir : il paraît au moins que les établissements des grosses verreries en France ne sont que du treizième siècle. Ce fut dans la Normandie qu'ils commencèrent : on accorda de grands priviléges aux entrepreneurs, qui étaient des principales familles de la province. Les ducs de Normandie, et, après eux, les rois de France, ont jugé à propos que cet ouvrage ne fût pas incompatible avec la noblesse, et vous savez qu'il y a encore aujourd'hui en France quantité de *gentilshommes verriers* : leur naissance ne souffre point de ce travail.—L'empereur Théodose avait déjà encouragé les ouvriers à verre, en les exemptant des charges publiques, dans le deuxième livre de son code. Cette exemption leur fut confirmée par tous les souverains qui, des débris de l'empire romain, composèrent dans la suite diverses monarchies.

Dès qu'on eut trouvé dans les pays froids l'art de faire des vitres, cette invention amena bientôt celle des glaces de miroir. Les Vénitiens sont parvenus les premiers à en faire d'une blancheur parfaite. Cette industrieuse fabrique mérite bien que nous en disions un mot en passant. C'est dans cette ville qu'on trouva le secret de faire des glaces d'un beau poli, qui avaient jusqu'à cinquante pouces de hauteur. Mais il faut convenir que la France a porté cet art à un degré de perfection où l'Italie n'a jamais

Digitized by Google

pu atteindre. On sait aujourd'hui que les glaces de St-Gobin, près de Laon, ont jusqu'à 120 pouces de hauteur. Le procédé en est tout différent et plus simple, car au lieu de les souffler, comme celles de Venise, on les coule sur une table de fonte.

L'abbé Pluche a donné un mémoire fort circonstancié et fort exact de cette fabrique des glaces de St-Gobin, à la fin du tome VII de son *Spectacle de la nature*. Il est bon d'écrire fort en détail les procédés des artistes : cette précaution peut empêcher les arts de se perdre ; c'est aussi un moyen de les perfectionner. On s'est plaint que le *Dictionnaire des arts* n'a exécuté ce plan que d'une manière fort imparfaite. Plusieurs secrets des anciens se sont perdus, faute d'avoir été rapportés dans quelqu'un de leurs ouvrages.

Pour revenir à l'invention des vitres, il est fort difficile d'en fixer l'époque ; mais je la crois beaucoup plus ancienne qu'on ne la fait ordinairement. Il me semble d'avoir lu dans l'historien Vopiscus, qui vivait dans le troisième siècle, que l'empereur Aurélien fit fermer avec des vitres plusieurs appartements de son palais.

Je n'ai pas présentement cet auteur sous ma main, mais voici quelque chose de plus précis : c'est un passage de Lactance qui prouve que de son temps on connaissait déjà les vitres. Cet auteur voulant expliquer la vision, dit que c'est proprement notre âme qui voit les objets ; « elle les regarde, à travers de l'œil, ajoute-t-il, comme nous voyons à travers la vitre de notre chambre ce qui se passe au dehors [1]. » On a un passage de saint Jérôme qui est aussi formel, mais que je ne rapporte pas, parce qu'il ne prouve que pour le cinquième siècle.

Il est fait mention de vitres d'églises à peu près à cette date. Grégoire de Tours parle déjà de vitres cassées. C'est dans son livre *sur les miracles*. Il dit dans le chapitre XIII qu'un parti de soldats ennemis entrèrent dans l'église de Saint-Julien-de-Brioude,

[1] Mens per oculos ea quæ sunt opposita transpicit, quasi per fenestras lucente vitro, aut speculari lapide obductas. De opificio Dei.

Digitized by Google

où tous les habitants s'étaient retirés avec leurs effets. « Ayant trouvé la porte fermée, dit l'historien, un de ces soldats cassa la vitre d'une fenêtre derrière l'autel, et étant entré par là dans l'église, il alla ouvrir les portes aux autres [1]. » La date est du sixième siècle, car l'historien parle des troupes de Théodoric, roi d'Austrasie, fils du grand Clovis, et il doit être croyable sur ce fait, puisqu'il vivait dans le même siècle.

Le même Grégoire de Tours nous dit encore dans le Ier livre de la *Gloire des Martyrs*, qu'un voleur emporta les vitres d'une église de la Touraine, et il nous apprend même, que, dans ces vitres, les carreaux de verre étaient enchâssés dans du bois [2]. Ils n'avaient pas encore imaginé d'employer le plomb à cet usage; mais ils n'y perdaient rien, puisque nous-mêmes avons trouvé à propos de l'abandonner aujourd'hui pour revenir à leur manière.

Le poëte Fortunat, de la fin du sixième siècle, parle des vitres de l'église de Paris, dans la description poétique qu'il a faite de cette église.

Saint Ouen, évêque de Rouen, a donné la vie de saint Eloy, dans laquelle il fait mention d'un grand vitrage qui était dans l'église où ce saint avait été inhumé. Il écrivait ceci au septième siècle.

Peu de temps après, les Anglais firent venir des vitriers de France, pour apprendre d'eux à fermer de verres les fenêtres de leurs églises. C'est ce que l'on voit dans Bède, et dans les actes des évêques d'York.

L'art de faire des vitrages pour les fenêtres fut si fort perfectionné dans la suite, qu'on ne s'en servit pas seulement pour garantir les églises des injures de l'air, mais encore pour les orner. C'est ce qui parut par les peintures que l'on fit sur ces vitres.

[1] Unus effractam in altari sancto fenestram vitream, ingreditur. Mirac. lib. II, cap. 13.

[2] Fenestras ex more habens, quæ vitro lignis incluso clauduntur, cap. 59.

Digitized by Google

La date de ces vitres peintes est aussi une des questions que vous m'avez données à examiner. Il serait fort difficile de dire précisément quand elles ont commencé, et qui en a été le premier inventeur. En voici la raison : c'est que ces sortes d'ornements ont des commencements si grossiers et si imparfaits, qu'on ne s'est pas avisé de conserver la mémoire de celui qui a imaginé de travailler dans ce goût-là. Voici ce qui s'est passé à cet égard.

Les anciens ont eu de bonne heure le secret de peindre le verre de différentes couleurs, et d'imiter assez bien la plupart des pierres précieuses. Pline le dit en termes formels. Quand, à leur imitation, on eut fait, dans les fourneaux des verreries, de ces verres de couleur variées, on en prit quelques morceaux qu'on arrangea par compartiments, et que l'on employa ainsi aux fenêtres. On trouva que ces morceaux rangés de cette manière faisaient un effet assez agréable, mais c'était peu de chose que cet assemblage de pièces simplement colorées d'une manière uniforme : on peut appeler cela une *triveline* d'assez mauvais goût.

Les arts se perfectionnent insensiblement. On imagina dans la suite qu'on pourrait représenter sur les vitres toutes sortes de figures, et même des histoires entières. On essaya d'abord sur du verre blanc, en se servant de couleurs détrempées avec la colle ; mais on remarqua bientôt qu'elles ne tenaient pas contre les injures de l'air. On chercha donc d'autres couleurs qui, après avoir été couchées sur le verre blanc, et même sur celui qui avait déjà été coloré dans les verreries, pussent se parfondre et s'incorporer avec le verre en les mettant au feu. On y réussit parfaitement, témoin les beaux ouvrages en ce genre que nous voyons encore aujourd'hui.

Ce que l'on connaît de plus ancien en matière de vitres peintes, ce sont celles que Suger, abbé de Saint-Denis, fit faire à la cathédrale de Paris, il y a plus de six cents ans. Au reste,

Digitized by Google

ces sortes d'ornements n'étaient pas réservés aux églises, les princes en décoraient aussi leurs palais.

Mais on peut dire que tout ce qui s'est fait dans ce genre avant le seizième siècle tient beaucoup du gothique, et pèche surtout du côté du dessin. Quand la peinture se fut perfectionnée en France et en Flandre, les vitres peintes s'en ressentirent. Félibien dit que ce fut un peintre de Marseille qui apprit aux Italiens à peindre élégamment sur le verre, quand il alla travailler à Rome sous le pontificat de Jules II. Depuis lui on a fait une infinité d'ouvrages admirables en ce genre, surtout chez les Flamands.

Les vitraux de Tergau ou Gouda ont toujours passé pour des chefs-d'œuvre dans cette espèce de peinture. C'est un des plus précieux monuments dont les Pays-Bas puissent se glorifier. On ne saurait assez vanter la hardiesse du dessein et la vivacité des couleurs de ce beau vitrage. On admire surtout une de ces vitres qui représente la venue de la reine de Séba vers le roi Salomon. Le donateur était Philippe II, roi d'Espagne, et alors souverain des dix-sept provinces. C'est l'ouvrage de Crubeth, célèbre peintre de ce temps-là.

Quoique l'art de peindre sur le verre soit très-beau, vous conviendrez, Monsieur, que c'était dommage d'employer l'industrie des plus habiles artistes à travailler sur un corps aussi fragile et exposé à mille accidents. D'ailleurs le plomb qui fait tout l'assemblage, demande d'être réparé de temps en temps, ce qui ne se peut faire sans rompre plusieurs pièces. Les vitres de Tergau se sont ressenties de ces inconvénients: il y a eu plusieurs carreaux cassés, qu'on a refaits comme on a pu: mais il s'en faut bien que cette seconde main n'approche de la première. Pour sauver en quelque manière des injures du temps ces admirables peintures, on a pris la précaution de les faire graver, et même sur les cartons originaux qu'on a eu le bonheur de recouvrer. Ces estampes sauveront au moins pour quelque temps ces morceaux précieux.

Digitized by Google

Un autre inconvénient de ces vitraux en couleur, c'est qu'ils obscurcissent beaucoup une église, au lieu de l'éclairer. Je sais, Monsieur, que vous êtes ami de la lumière, et qu'un édifice qui manque de jour ne vous plaira jamais. Vous serez sans doute surpris qu'il y ait des gens qui ne sont pas tout à fait de votre sentiment. Cependant je puis vous citer un architecte qui approuve l'obscurité des églises, c'est Félibien. « On ne saurait avoir trop de jour dans les maisons des particuliers, dit-il; mais à l'égard des églises, où la trop grande lumière dissipe la vue, et où un jour faible, et même un peu d'obscurité, tient l'esprit plus retiré et moins distrait, les vitres peintes y conviennent parfaitement, et ont quelque chose de grand et de beau tout ensemble, comme on le voit dans les anciens temples [1]. » Il n'est pas nécessaire de vous avertir que cet auteur était catholique romain; vous le connaîtrez assez à cette décision. Il pouvait ajouter encore, pour appuyer son sentiment, que le luminaire paraissait davantage et faisait plus d'effet dans une église obscure.

M. La Placette pensait bien différemment, comme vous pourrez juger par ce trait-ci. Il avait quitté le Danemark pour venir finir ses jours en Hollande. Il entendait à la Haye, pour la première fois, un des plus habiles prédicateurs de l'Eglise française. Le sermon était fort travaillé, mais trop chargé d'ornements de l'art oratoire: le style était des plus élevés, mais trop figuré, et par cela même un peu obscur. C'était un de ces peintres qui cherchent à faire admirer les richesses de leur imagination, en se jouant du pinceau. Je me trouvai assis auprès de M. La Placette à ce sermon, et nous sortimes ensemble. Comme c'était la première fois qu'il entendait cet habile orateur, il fut frappé de son éloquence, et il ne manqua pas de lui rendre justice sur son génie et sur ses talents. Mais un peu revenu de sa première surprise, voici ce qu'il me dit ensuite :

[1] Félibien, *Principes d'architecture*, p. 260.

Digitized by Google

« Voilà sans contredit une belle pièce oratoire, mais qui doit être un peu obscure pour le peuple. Ce sermon n'est pas assez à sa portée, et après l'avoir admiré, je ne saurais m'empêcher d'y remarquer ce défaut. Il m'arriva l'autre jour quelque chose de semblable à Tergau. J'eus la curiosité de voir l'église, qui est une des plus anciennes du pays. Celui qui me la montrait, après m'en avoir vanté l'architecture, me fit faire une attention particulière au vitrage. On y voit de très-belles peintures, dont les couleurs sont d'une vivacité extraordinaire. Je fus d'abord frappé de leur éclat, et pendant quelque temps j'admirai l'art de l'ouvrier; mais je m'aperçus bientôt que cette peinture obscurcissait beaucoup l'intérieur de l'église, et que ces belles vitres tant vantées lui dérobaient le jour qu'elles devaient naturellement lui donner. Après tout, dis-je donc en moi-même, voilà bien de la dépense perdue. Du verre ordinaire, mais clair et net, coûterait beaucoup moins, et éclairerait mieux. J'en dis autant du sermon que nous venons d'entendre : ce sont des vitres peintes qui nuisent fort à la lumière. »

X

REMARQUES SUR LA SÉPULTURE ET SUR LES CIMETIÈRES.

(Manières de traiter les corps morts, très-différentes suivant les nations, barbares ou civilisées, anciennes ou modernes. — Lieux de sépulture des Romains, et inscriptions tumulaires. — La sépulture dans les églises, défendue aux premiers siècles du christianisme et jusqu'au temps de Charlemagne. — L'usage contraire s'introduit, et les cimetières viennent entourer les églises. — Abus de cette pratique. — Elle est proscrite à Genève depuis la réformation, à peu d'exceptions près.)

(*Journal Helvétique*, Avril 1751.)

Vous m'avez demandé, Monsieur (et c'est la quatrième des questions que notre cathédrale vous a suggérées), si le malheu-

Digitized by Google

reux usage de placer des cimetières autour des églises, est ancien, et quand on a commencé à enterrer dans les églises mêmes.

Je pourrais me dispenser tout d'un coup de cette tâche, en vous représentant que nous ne sommes pas dans ce cas. Notre grand cimetière est hors de la ville, à la double portée du fusil. Nous n'en avons qu'un seul attenant à un de nos temples, c'est dans le faubourg de Saint-Gervais, encore on n'y enterre que très-peu de personnes.

A l'égard de la sépulture dans notre cathédrale, rien n'est plus rare. Je n'en connais que deux exemples depuis la Réformation. Le premier est de la princesse d'Orange Emilie de Nassau, sœur du prince Maurice et veuve de dom Emmanuel, fils d'Antoine roi de Portugal. Elle mourut à Genève en 1629, et fut enterrée dans l'église de Saint-Pierre, dans une chapelle à la gauche du chœur. L'autre est le fameux duc de Rohan, dont le corps fut apporté à Genève l'an 1638, et enterré dans la chapelle à la droite du chœur. On y voit encore son tombeau de marbre, et sa statue au-dessus.

Cependant, Monsieur, je ne recule point. Si l'article des cimetières est le moins gracieux de tous ceux que vous m'avez proposés, c'est, après tout, celui qui convient le mieux à un vieillard octogénaire comme moi. Après ce petit préambule, je viens à ma matière, mais sans m'engager à la traiter avec toute la précision requise. Vous savez que je suis en possession d'envisager les objets par les côtés qui me frappent le plus, ou que je me trouve plus à portée de développer. Vous me permettrez donc de prendre un peu le large. Je vais supposer que votre question roule d'abord sur la sépulture en général, après quoi nous viendrons aux cimetières.

Le soin d'ensevelir les morts est un devoir de l'humanité. Comme nos pauvres corps, dès qu'ils ont perdu la vie, sont très-désagréables à voir, et même bientôt insupportables par leur puanteur, on est obligé de les éloigner de la présence des hommes; mais par un reste de tendresse, ou si vous voulez par

Digitized by Google

respect pour la nature humaine, on en a toujours pris quelque soin, tantôt d'une manière et tantôt d'une autre, suivant les différents usages des peuples.

Il n'y a guère de nations qui ne se soient fait une espèce de religion de prendre soin de la sépulture des morts. A peine se trouve-t-il quelque peuple assez barbare et assez sauvage pour négliger ce devoir de l'humanité. S'il est inutile à ceux à qui il est rendu, c'est au moins une espèce de consolation pour ceux qui s'en acquittent.

Mais la barbarie de certaines nations s'est montrée dans leur manière d'ensevelir les morts. Vous en trouverez des exemples dans le Ier livre des *Questions tusculanes* de Cicéron. Il parle de certains peuples qui exposaient les cadavres et leur donnaient pour tombeaux les entrailles des animaux voraces. Les Hircaniens nourrissaient à cet usage des chiens, qu'ils appelaient les *chiens sépulcraux*. Saint-Jérôme rapporte qu'ils avaient tant de vénération pour cette sorte de sépulture, que Nicanor, qui avait été établi leur gouverneur par Alexandre le Grand, voulant la supprimer comme barbare, faillit non-seulement à faire soulever toute la province, mais encore à se faire assommer lui-même comme un impie.

Elien nous parle aussi de certains peuples qui trouvaient que la sépulture la plus honorable était d'être déchiré par des vautours. Toutes les personnes distinguées qui mouraient parmi eux, ou les braves qui avaient été tués dans une bataille, étaient aussitôt exposés en des lieux où les vautours pouvaient en faire curée : ils en donnaient pour raison que ces oiseaux signifient l'éternité par leur longue vie. En général tous les peuples qui donnaient à leurs morts des sépultures vivantes, disaient que par là ils prévenaient la putréfaction, qui, selon eux, dégradait plus l'humanité que tout autre chose. Mais ne doutez pas, Monsieur, que leur opinion de la métempsycose n'y entrât aussi pour beaucoup.

Diodore de Sicile nous apprend aussi qu'il y avait certains

Digitized by Google

peuples qui se nourrissaient de poissons, et qui par cette raison étaient appelés *icthyophages*, dont la coutume était de jeter les corps morts dans la mer, au temps du reflux, afin que les poissons les dévorassent. Admirons, s'il vous plaît, le caprice des hommes. Ce qui dans un certain lieu et dans un certain temps est un usage ordinaire, a passé dans l'esprit des autres pour le plus grand des malheurs. Les Grecs et les Latins ne concevaient rien de plus déplorable qu'un semblable sort. Ovide craint cette triste destinée dans son voyage par mer pour se rendre au lieu de son exil[1]. Virgile vous apprendra que l'héroïsme d'Enée ne pouvait pas tenir non plus contre ce malheur : il aurait cent fois mieux aimé avoir été enseveli dans les ruines de Troie, que d'être mangé par les soles. Mais laissons ces usages qui tiennent de la bizarrerie, et voyons quelle a été la pratique des peuples civilisés.

La coutume la plus ancienne, et en même temps la plus naturelle, c'est de mettre les corps morts en terre, pour les y faire consumer. Grotius[2], sur l'origine d'enterrer les morts, dit que les hommes ont voulu payer par-là d'eux-mêmes le tribut que la nature leur demande, bon gré, malgré qu'ils en aient. Le corps de l'homme ayant été formé de la terre, doit retourner dans la terre, comme Dieu l'a déclaré à Adam[3].

Les anciens Hébreux enterraient leurs morts. On voit dans les livres de Moïse que quelques patriarches décédés furent mis en terre : telle fut la sépulture d'Abraham et de Jacob. Vous trouverez dans divers auteurs comment se faisaient les funérailles chez les Juifs. Je n'en rapporterai que deux ou trois qui me paraissent propres à éclaircir quelques endroits de l'Ecriture sainte. Il paraît qu'ils ne mettaient point, comme nous, leurs morts dans un cercueil. Voici ce qu'ils pratiquaient du

[1] Sive per immensas jactabor naufragus undas,
Nostraque longinquus viscera piscis edat.

[2] De jure belli et pacis, lib. II, cap. 19.

[3] Genèse, III, 19.

Digitized by Google

temps de Jésus-Christ. Après avoir préparé les corps, ils les posaient liés de bandes, et enveloppés d'un linceuil, sur de petits lits, et les plaçaient ensuite dans des grottes qui étaient leurs sépulcres. Voyez, je vous prie, l'histoire de la résurrection de Lazare. S'il avait été enfermé dans un cercueil, Jésus-Christ ne pouvait pas lui dire « Lazare sors dehors. » Il aurait fallut ouvrir le cercueil auparavant, comme il fallut ôter la pierre qui fermait l'entrée du sépulcre. De même dans l'histoire de la résurrection du fils de la veuve de Naïn, Jésus s'approche du mort et lui dit : « Jeune homme, levez-vous [1]. » Comment aurait-il pu se lever s'il eût été enfermé dans une bière?

Il est vrai qu'il y a dans nos versions, que Jésus «s'approcha du cercueil et le toucha.» Mais M. de Beausobre le père, de qui je tiens cette remarque, a répondu à cette difficulté. L'évangéliste a pris le mot de l'original dans une signification générale, c'est-à-dire pour ce qui portait ou soutenait le mort. L'interprète syriaque l'a rendu par celui de *lit*, et c'est ainsi qu'il faut traduire : « Jésus toucha le petit lit où le mort était couché.»

Les Juifs avaient des pleureuses à gages et des joueurs d'instruments lugubres qui accompagnaient le convoi. Ceux qui rencontraient une pompe funèbre devaient, par honneur, se joindre à elle, et mêler leurs plaintes à celles des parents du mort. Le Sauveur semble faire allusion à cette coutume lorsqu'il dit, dans ce même chapitre de saint Luc que je viens de citer : « Nous avons fait des lamentations, et vous n'avez point pleuré avec nous [2]. »

Vous savez aussi, Monsieur, que dans la Palestine c'était un usage ancien d'embaumer les corps des personnes un peu distinguées. Vous avez vu dans saint Jean que notre Seigneur fut enveloppé de linges et frotté d'aromates, «suivant la coutume qu'ont les Juifs d'ensevelir les morts [3]. »

[1] Luc, VII, 14.
[2] Luc, VII, 32.
[3] Jean, XIX, 39.

Digitized by Google

Je pourrais, en remontant plus haut, vous citer le cinquantième chapitre de la Genèse, où il est dit que Joseph fit embaumer le corps de Jacob, son père, par ses médecins, qui y employèrent quarante jours. Mais ce ne serait pas là une bonne preuve, parce que cela se fit ainsi plutôt selon la pratique des Egyptiens, que selon celle des Juifs.

Il faut avouer que les anciens habitants de l'Egypte ont, entre toutes les nations, poussé le plus loin leur piété pour les morts. Autant qu'il a dépendu d'eux, ils ont assuré, pour ainsi dire, l'immortalité aux personnes qui avaient été l'objet ou de leur respect ou de leur amour. Que n'ont-ils pas imaginé pour faire revivre les hommes après leur mort? Ils savaient les préserver de la pourriture et conserver jusqu'à leurs linéaments. Conservant ainsi leurs parents et leurs amis plusieurs siècles, c'était arracher à la mort une partie de sa proie. Ils gardaient dans leurs maisons les corps ainsi arrangés, ou ils les mettaient dans des grottes ménagées exprès pour cela.

On prétend que le soin extraordinaire qu'ils prenaient pour conserver les corps était fondé sur une ancienne opinion païenne, que les âmes accompagnaient les cadavres. Ils croyaient qu'elles demeuraient auprès des corps autant de temps qu'il en restait quelque vestige. C'était donc pour empêcher les âmes d'aller sitôt dans d'autres lieux, que les Egyptiens embaumaient avec tant de soins les cadavres. C'est dans cette vue qu'ils prodiguaient la myrrhe, les parfums, les bandes de fin lin, enduites de gomme. Saint Augustin dit que, par là, ils rendaient leurs cadavres à peu près aussi durs que le marbre. C'est pour la même raison qu'ils firent bâtir ces superbes pyramides, dont les voyageurs nous font des descriptions si surprenantes : c'était les tombeaux de leurs souverains. Les grands en avaient aussi fait construire quelques-unes pour leur servir de mausolées : on les appelle les petites pyramides.

Les Romains avaient aussi un soin particulier des morts. Ils les ont enterrés pendant quelque temps; mais l'usage le plus

Digitized by Google

ordinaire chez eux était de les brûler. Il paraît, par une loi des Douze Tables, que la coutume la plus ancienne était de mettre les cadavres dans la terre, pour les y faire consumer. Sylla fut le premier qui ordonna que son corps fût brûlé, parce qu'il appréhenda, dit-on, qu'il ne fut traité comme il avait traité celui de Marius. C'est des Grecs que ce dictateur romain emprunta cette idée de consumer les cadavres par le feu. Vous trouverez plus d'une fois cette pratique dans l'*Iliade* d'Homère. On n'a qu'à voir surtout les funérailles de Patrocle. Il est assez surprenant que les Grecs ayant eu, pendant un long espace de temps, l'usage naturel d'enterrer leurs morts, se soient avisés dans la suite de les brûler sur un bûcher. Il y a quelque chose qui révolte l'humanité, à réduire ainsi en cendres ceux qu'ils avaient le plus aimés pendant leur vie. Aussi Lucien les raille là-dessus dans ses dialogues.

Les bûchers furent en usage chez les Romains jusqu'aux Antonins. Ces princes philosophes et vertueux ne purent souffrir qu'on exerçât plus longtemps cette espèce de cruauté sur des corps humains, et ils rétablirent l'ancienne sépulture.

Les Romains n'ont point eu, comme nous, de cimetières publics. Ils évitaient avec soin d'enterrer leurs morts dans la ville. La loi des Douze Tables, que j'ai déjà citée, le défendait expressément [1]. Il n'y avait de lieu fixe pour la sépulture de chaque particulier, que celui que sa volonté, celle de ses héritiers ou de ses amis déterminait. Ordinairement leurs tombeaux étaient sur les grands chemins. On donne diverses raisons de cette manière de les placer : les grands étaient bien aises que leurs épitaphes annonçassent à tout ce qui abordait à Rome, le rôle qu'ils avaient joué dans le monde : pour les autres, cette place leur convenait aussi, non pour satisfaire leur vanité, mais par un motif de religion : ils croyaient de profiter par-là des souhaits que feraient pour leurs mânes ceux qui passeraient

[1] In urbe ne sepelito.

Digitized by Google

dans le chemin. Quelque vile que fût la condition d'un Romain, il était rare que son tombeau ne fût pas chargé de quelque inscription : elle commençait ordinairement par ces mots : *Siste viator* (arrête-toi passant).

On donne encore une raison morale de cette manière de placer les tombeaux. Les Romains enterraient leurs morts le long des grands chemins, dit Varron, pour avertir les passants de leur propre mortalité. On lit encore ceci dans une homélie attribuée à saint Chrysostôme : « Il n'y a point de ville, point de bourg où l'on ne trouve, avant que d'y entrer, des sépulcres ; et cela afin d'obliger ceux qui y arrivent à réfléchir sur ce qu'ils deviendront avant de contempler dans les villes les richesses, le pouvoir et les dignités qui y éclatent. »

Vous n'attendez pas de moi sans doute, Monsieur, que je vous décrive ici en détail les cérémonies funèbres des Romains : c'est ce que vous trouverez dans divers auteurs qui ont traité des antiquités romaines. Il est plus à propos que je m'arrête quelques moments sur une question épineuse qui regarde ces funérailles, et que je tâche de la résoudre.

Les anciens, après avoir brûlé le corps de leurs parents, en renfermaient les cendres dans des urnes et les conservaient avec soin. On demande comment ils pouvaient distinguer les cendres du cadavre de celles du bûcher même ? On dit ordinairement là-dessus que cela se faisait par le moyen de la toile nommée *asbeste*, et composée de la pierre *amiante*, que l'on sait qui donne un fil incombustible. On ne peut pas nier que cette toile ne fût employée quelquefois pour faire cette distinction. Pline le dit positivement, et ce qui le confirme, c'est qu'en 1702 on trouva à Rome, dans un sarcophage, une pièce de cette toile, que l'on montre encore aux curieux. Mais le même Pline ajoute encore une circonstance qui nous oblige à chercher une autre réponse à cette difficulté, c'est que ce lin incombustible était aussi rare et aussi cher que les perles, et que l'on ne s'en servait que pour envelopper les corps des rois, afin de pouvoir

Digitized by Google

démêler leurs cendres. Ce n'était donc pas la manière ordinaire de faire cette séparation.

Il semble donc que la meilleure réponse à cette difficulté, c'est de dire qu'il y a beaucoup d'apparence que les Romains, après avoir brûlé les corps, n'avaient soin que de recueillir les restes des ossements calcinés par le feu. Ce qui confirme cette explication, c'est que l'on trouve quelquefois des urnes sépulcrales où il y a des os brûlés encore en nature, et presque point de cendres. Le peu qu'on en trouve peut venir des ossements mêmes, dont une partie s'est réduite en poudre par la longueur du temps. Ce qu'il y a de constant, c'est qu'on appelait ordinairement les petites urnes *ossuaria*, c'est-à-dire urnes aux ossements, et ce service qu'on rendait aux parents et aux amis, de conserver les restes de leurs cadavres, se nommait *ossilegium*, c'est-à-dire ramas de leurs os.

A l'égard des urnes lacrimatoires, dont je vous avais parlé, pour vous prouver que les anciens avaient l'usage du verre de temps immémorial, elles pourraient bien avoir eu un autre usage que celui qu'on leur assigne ordinairement. Ces vaisseaux tantôt de terre, tantôt de verre, servaient, dit-on, à ramasser les larmes des parents. Un académicien de Paris croit qu'il est plus probable que ces vases étaient destinés à mettre des baumes et des onguents liquides, dont ils arrosaient les ossements brûlés [1].

Mais il est temps de répondre à votre question. Il s'agit de déterminer, comme vous l'avez souhaité, quand on a commencé à enterrer les morts autour des églises. On dit que les Lacédémoniens sont les premiers qui ont placé leurs cimetières autour de leurs temples : il s'est passé bien des siècles avant qu'ils aient eu des imitateurs.

Aujourd'hui c'est un usage universel dans les pays catholiques, de mettre les cimetières attenant les églises, et cet usage est encore resté dans quelques pays protestants.

[1] *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, tome X, p. 462, édit. in-4°.

Digitized by Google

Chez les catholiques, un cimetière voisin de l'église est censé terre sainte, quand il a été béni avec les formalités requises. Cette cérémonie est décrite fort en détail dans le Rituel romain. Mais quand on a le privilége d'être enterré dans l'église même, c'est encore tout autre chose : la bénédiction faite dans ces lieux saints l'emporte de beaucoup sur celle d'un cimetière en plein air : on est censé participer d'une manière plus immédiate au sacrifice qui s'y célèbre et aux prières que l'on y fait.

L'usage des Juifs était d'enterrer hors des villes. Cela paraît par la sépulture d'Abraham [1]. Je vous ai déjà parlé de la sépulture du fils de la veuve de Naïn, et de celle de Lazare : l'une et l'autre se faisaient hors de la ville. Le tombeau de Joseph d'Arimathée était de même hors de Jérusalem [2].

Les lois romaines défendaient expressément d'enterrer aucun mort dans l'enceinte de la ville ; elles furent uniformes là-dessus pendant plusieurs siècles. Les premiers empereurs chrétiens confirmèrent ces lois, et défendirent surtout d'ensevelir dans les églises. Il paraît qu'auparavant, dans les temps de persécution, les tombeaux des martyrs étaient hors des villes. Il est vrai que quelquefois les chrétiens s'assemblaient dans le lieu même où les martyrs avaient été enterrés, et en faisaient, pour quelque temps, des espèces d'églises ; mais on ne peut pas conclure de là qu'ils eussent été enterrés dans l'église. Peu à peu les abus se glissèrent parmi les chrétiens : quand leur religion fut devenue la dominante, ils commencèrent par transporter les ossements ou les cendres des martyrs : on les tira des cimetières de la campagne, pour les placer honorablement dans les églises mêmes.

Vous pouvez donc, Monsieur, regarder comme un fait certain que dans les trois premiers siècles du christianisme on ne voyait point de cimetières dans les villes, et que les chrétiens, quand ils eurent des églises, n'y enterraient pas encore leurs

[1] Genèse, XXV, 9.
[2] Jean, XIX, 41.

Digitized by Google

morts, quelque distingués qu'ils fussent. Je ne dois pas oublier de remarquer que la première consécration de cimetière se trouve dans Grégoire de Tours, auteur du sixième ou septième siècle.

Non-seulement on n'enterrait pas dans les églises, mais même il n'était pas permis d'en bâtir dans des lieux où il y avait eu quelqu'un d'enterré. Dans toutes les lettres de saint Grégoire, où il s'agit d'en construire quelque nouvelle, ce pape y met toujours cette restriction : « pourvu que dans cet endroit-là il n'y ait aucun cadavre [1]. » Plusieurs conciles ont défendu d'ensevelir dans les églises. Les capitulaires de Charlemagne ont encore une défense expresse là-dessus [2].

Les abus se sont glissés insensiblement. D'abord on jugea convenable d'enterrer honorablement les fondateurs des églises. Eusèbe nous apprend que le grand Constantin fut inhumé dans le vestibule de celle qu'il avait bâtie à Constantinople. Dans la suite, les corps des bienfaiteurs passèrent du portique dans l'église même. Cet honneur fut encore déféré aux évêques, aux prêtres, et à quelques particuliers qu'on crut qui méritaient cette distinction.

M. Haguenot, académicien de Montpellier, lut, dans une de leurs assemblées, en 1747, un mémoire pour faire sentir le danger des inhumations dans les églises. Il prouve très-bien que c'est là un usage abusif, et il rapporte plusieurs exemples de personnes étouffées subitement dans les caves des églises pendant les inhumations. En voici un des plus frappants.

Au mois d'avril 1744, on voulut enterrer dans une église de Montpellier un particulier qui était d'une confrérie de pénitents. Il s'agissait de le placer dans la cave commune destinée à tous les confrères. Deux ou trois personnes descendirent successivement dans cette cave : elles furent étouffées par la vapeur maligne qui en sortit.

[1] Si nullum corpus ibi constet humatum.
[2] Nullus deinceps mortuum in ecclesia sepeliat.

Digitized by Google

Ces caves, où l'on inhume tant de cadavres, sont des espèces de *méphitis* très-dangereux. Vous savez, Monsieur, que c'est le nom que l'on donne à certaines grottes ou à certains puits, d'où il sort des exhalaisons infectées et très-funestes à ceux qui en approchent de trop près.

Non-seulement les caves communes, mais encore les caveaux particuliers, et généralement toutes sortes de lieux souterrains, ou creusés dans les églises, dans lesquels on ensevelit les morts, quoique moins dangereux que les caves communes, ne laissent pas de l'être encore beaucoup.

La puanteur excessive qui sort de ces souterrains quand on les ouvre, démontre la malignité des exhalaisons qui y étaient renfermées. Elle est telle que l'on en voit des effets tout à fait funestes. Ces exhalaisons corrompues suffoquent ceux qui se trouvent dans leur atmosphère. Mais elles peuvent avoir des suites encore plus tragiques, dont on ne s'aperçoit pas d'abord. En se répandant dans l'air circonvoisin, elles peuvent infecter une ville entière, et par là donner occasion à des maladies populaires, malignes et même pestilentielles. L'académicien de Montpellier qui a publié une dissertation là-dessus, conclut qu'il serait d'une bonne police, et de l'intérêt public, d'interdire toute inhumation dans les églises.

Si vous souhaitez quelque chose de plus sur cette matière, vous pouvez, Monsieur, consulter le *Journal des savants* de Paris du mois de septembre 1748 : vous y verrez des lettres qui insistent principalement sur le danger des caveaux. Vous n'ignorez pas qu'un homme de qualité qui a fondé une chapelle, ordonne par son testament qu'il y sera inhumé. La plupart des gens croient que c'est simplement parce que c'est une place plus honorable ; mais il y a une raison secrète qui y entre pour beaucoup. Ce bienfaiteur, qui a fondé un certain nombre de messes pour soulager son âme dans le purgatoire, s'imagine que plus son corps sera près de l'officiant, plus il participera à l'efficace du sacrifice. Un sage médecin de Paris, qui devait na-

Digitized by Google

turellement être enterré dans l'église, le défendit par son testament, et voulut être simplement placé dans le cimetière. On lui a dressé une épitaphe où l'on en rend la raison, c'est qu'ayant travaillé toute sa vie à procurer la santé de ses concitoyens, il ne voulait pas leur nuire après sa mort[1].

Les cimetières attenants aux églises, quoique situés en plein air, ne laissent pas de l'infecter jusqu'à un certain point, et il serait beaucoup mieux de les placer hors des villes, selon l'ancien usage.

Je me serais moins étendu sur l'abus d'enterrer dans les églises ou dans les cimetières qui y sont attachés, si c'était seulement la pratique de l'église romaine. Mais vous savez que quantité de pays protestants ont conservé cette dangereuse coutume.

C'est encore l'usage en Hollande. Voici les plaintes que faisait là-dessus un auteur fort judicieux : « Les anciens Romains dit-il, ne voulaient pas qu'on enterrât dans la ville les corps de ceux qui étaient morts. Les chrétiens, qui ont tant emprunté de mauvaises choses des païens, les devraient imiter dans une conduite si sage. Il ne faut pas être grand physicien pour savoir que les particules qui s'exhalent perpétuellement des corps morts et corrompus, sont capables de causer un grand nombre de maladies aux vivants, surtout si ces corps sont morts de quelque maladie contagieuse. Cependant, par un faux préjugé qu'il y a des endroits plus saints les uns que les autres, on ensevelit jusque dans les églises, afin qu'on puisse humer plus souvent les parties infectées qui s'exhalent perpétuellement des tombeaux. L'homme n'est pas sujet à un assez grand nombre d'infirmités naturelles, il faut encore qu'il tende lui-même des piéges à sa propre vie, et qu'il s'ouvre de nouveaux chemins pour arriver plus promptement à la mort[2] ! »

Un autre journaliste plus moderne a fait à peu près les

[1] Ut nemini noceret mortuus, qui nemini nocuerat vivus.
[2] Bernard, *République des lettres*, février 1703, p. 138.

Digitized by Google

mêmes réflexions. Il mérite aussi d'être écouté, d'autant plus qu'on le croit médecin de profession.

« Un abus fort dangereux, dit-il, et qu'on peut regarder comme un reliquat du papisme, c'est celui d'enterrer les morts dans les églises, ou dans des cimetières qui les environnent, comme cela se pratique en Angleterre, en Hollande et dans d'autres pays protestants. Lorsqu'on croyait qu'il fallait adresser à Dieu des prières pour les âmes des défunts, sur leurs tombeaux; lorsqu'on croyait que ces âmes brûlées dans les flammes du purgatoire en étaient retirées ou du moins recevaient du soulagement par le moyen des messes qui se disaient dans les églises où reposaient les corps qu'elles avaient animés; lorsqu'on croyait que plus ces corps étaient près de l'autel où les messes se disaient, plus les âmes y avaient de part, il était tout naturel de souhaiter d'être enterré dans une église, et le plus près du maître-autel que faire se pouvait. Mais aujourd'hui qu'il est de foi que les prières des vivants ne sont d'aucune utilité aux morts, aujourd'hui que nous avons aboli la messe et rejeté les superstitions, que viennent faire les cadavres dans les églises? Empoisonner l'air que les vivants y respirent, et porter par ce moyen dans leur sang le levain de diverses maladies. Il n'y a point d'église, surtout dans les grandes villes comme Londres, où l'on ne sente une odeur infectée dans des jours pesants où l'air ne circule pas. Pourquoi les guerres sanglantes ont-elles été si souvent suivies de la peste? Par la même raison, parce que l'air corrompu par la multitude des cadavres donnait la mort aux vivants [1]. »

Vous jugez bien, Monsieur, que la sépulture dans l'église s'achète ordinairement, et que les places les plus honorables se paient assez cher. Si cette manière d'ensevelir fait mourir bien des gens, elle en fait aussi vivre d'autres. Le profit qui en revient a beaucoup contribué à introduire cet abus, et apparemment le fera durer encore bien longtemps.

[1] *Bibliothèque raisonnée*, tome XLIII, p. 148.

Digitized by Google

SEPTIÈME PARTIE

DISSERTATIONS

SUR

L'HISTOIRE LITTÉRAIRE

A. ORIGINE DE L'IMPRIMERIE, ET BIBLIOGRAPHIE.

I

LETTRE SUR UN ANCIEN LIVRE IMPRIMÉ A BALE AVEC LA DATE DE 1444.

(Circonstances qui prouvent que sa vraie date est 1494. — Lettre de Belzébuth au clergé du quinzième siècle. — Trait analogue du *Livre des saints Anges*.)

(*Bibliothèque Germanique* d'Amsterdam, année 1734, tome XXIX.)

MONSIEUR,

J'ai toujours compris que la *Bibliothèque germanique* ne se borne pas à rendre raison des livres nouvellement imprimés en Allemagne. Les ouvrages anciens et rares qui parurent dans ce pays-là, dès les commencements de la découverte de l'imprimerie, sont aussi du ressort de ce journal. J'ai déterré, dans la bibliothèque publique de notre ville, un bouquin qui m'a paru

Digitized by Google

mériter l'attention des curieux, et par sa matière, et par l'année de l'impression. Je vais donc vous le faire connaître, persuadé qu'il doit être rare dans votre pays.

Voici le titre du livre dont il s'agit: *Reformatorium vite, morumque et honestatis clericorum saluberrimum, cum fraterna quadam resipiscendi à viciis exhortatione, et ad penitentie portum applicandi admonitione : cum expressione quorundam signorum ruine et tribulationis ecclesie.*

C'est un petit in-8° qui a appartenu à Simon Goulart, ancien ministre de Genève. A la fin de l'ouvrage on retrouve encore le titre, répété de cette manière : *Explicit feliciter Reformatorium vite morumque clericorum, etc., in urbe Basilea per Michaëlem Furter impressorem salubriter consummatum. Anno incarnationis Dominice M. CCCC. XLIIII, in Kathedra Petri.* Ces derniers mots de *Kathedra Petri*, désignent apparemment le 22 février, où l'on trouve dans l'almanach *la Chaire de Saint-Pierre.*

Mais il importe peu de savoir au juste le jour que cet ouvrage fut achevé d'imprimer; le point essentiel c'est d'en connaître l'année. On lit nettement, dans les exemplaires qui restent de ce livre, qu'il fut imprimé en 1444. Si cette date est exacte, voilà le premier ouvrage imprimé avec quelque régularité. Ce n'est plus Mayence ou Harlem qui auront donné la naissance à ce bel art, ce sera la ville de Bâle. Faust et Coster en doivent céder la gloire à Michel Furter. Cet imprimeur est cité sous l'année 1494. (Voyez le tome Ier, page 253, des *Annales typographiques* de Maittaire, édition de 1733, à Amsterdam, chez P. Humbert.)

Il y a environ vingt ans que quelque savant de Halle en Saxe, ayant déterré un exemplaire de ce *Reformatorium*, n'hésita point à décerner à la ville de Bâle tout l'honneur de la découverte de l'imprimerie. Ce paradoxe se trouve dans un des volumes des *Actes littéraires* de Halle, et dans un *Recueil d'Observations* de Daniel Francus. Je n'ai point ces ouvrages, ainsi vous me dispenserez de vous citer précisément l'endroit où cela

Digitized by Google

se trouve. Je ne vous allègue ceci que sur le rapport d'autrui; mais j'ai de bons garants de ce que j'avance.

Vous voyez assez, Monsieur, que rien n'est plus hasardé que ce nouveau système sur la découverte de l'imprimerie. Il ne saurait se lier avec tout ce qui nous reste de monuments historiques sur les commencements de cet art. Pour détruire entièrement la pensée de ces Messieurs de Halle, il n'y a qu'à jeter un coup d'œil sur notre *Reformatorium*, qui est trop bien imprimé pour pouvoir être regardé comme un des premiers essais de cet art. Mais comme cette preuve n'est sensible qu'à ceux qui ont sous leurs yeux le livre même, en voici quelques autres dont tout le monde pourra sentir également la force.

J'ai déjà dit que ce livre a un titre au commencement ou au frontispice, et chacun sait que les premiers livres imprimés marquaient seulement à la fin de l'ouvrage quel en était le sujet, avec ces mots qu'ils avaient imités des manuscrits : *Explicit feliciter*, etc. Il n'est donc pas de la plus ancienne date de l'impression.

Une autre manière de nous assurer de la fausseté de la date en question, c'est d'examiner quand vivait ce Michel Furter. Les curieux ont plusieurs livres donnés au public par cet imprimeur, depuis 1480 jusqu'en 1510. Il faut donc nécessairement que le *Reformatorium* ait été imprimé dans cet intervalle. D'ailleurs on ne connaît aucun autre livre imprimé à Bâle avant 1475.

Autre indication qui nous aidera beaucoup à fixer cette date. On trouve dans le milieu du livre une lettre du jurisconsulte Sébastien Brand à l'auteur de l'ouvrage. En voici le titre : *Venerabili viro magistro Jacobo Philippi, sacre pagine baccalario formato dignissimo, insignis ecclesie Basileensis Plebano bene merito, Sebastianus Brand humilis utriusque Doctor S. D. P.*

Sébastien Brand ou Brant, littérateur fort connu, est né environ l'an 1458 : donc il n'a pas pu avoir écrit une lettre d'approbation à un auteur dont l'ouvrage aurait été imprimé dès

Digitized by Google

l'an 1444.—C'est le même savant qui a célébré l'invention de l'imprimerie en Allemagne par ces deux vers :

Quæ doctos latuit Græcos, Italosque peritos,
Ars nova Germano surgit ab ingenio.

Cette lettre de Brand nous apprend aussi le nom de l'auteur du *Reformatorium* : c'est Jacques Philippi, bachelier, et curé de Bâle. On sait qu'il desservait l'église de Saint-Pierre, qui est la seconde paroisse de cette ville. Il était un peu plus âgé que Brand; sa patrie était Fribourg en Brisgau, ou quelque village voisin. On trouve son nom pour la première fois en 1463 dans les actes de la Faculté de théologie de Bâle : il paraît qu'alors il n'avait aucune cure. Les registres de l'Université parlent encore de lui en 1491, et lui donnent le titre de *Plebanus*. Il faisait alors ses exercices académiques pour prendre le degré de docteur.

Après ces éclaircissements, il me paraît assez vraisemblable que notre *Reformatorium* a été imprimé en 1494. L'imprimeur ayant marqué la date en caractères latins, rien n'était plus facile que de mettre un L au lieu d'un C, c'est-à-dire que voulant marquer MCCCCXCIIII, on aura mis à la place MCCCCXLIIII. On sait que, dans le caractère gothique, le C et l'L se ressemblent beaucoup.

La méprise est facile. On a dans la bibliothèque de Genève une vieille traduction du *Fasciculus temporum*, faite par Pierre Farget, de Lyon, sous le titre de *Fardelet Historial*, où la plupart des gens lisent à la fin : M. CCCC. XLV, quoiqu'il y ait M. CCCC. XCV. C'est le caractère gothique qui cause cette méprise.

La date que je voudrais donner à notre *Reformatorium* est précisément le temps que Brand, qui a approuvé le livre, faisait le plus parler de lui. Trithème ayant fini, en 1494, son livre *De viris illustribus*, dit de Brand, que c'est un savant *qui suâ eruditione atque lucubrationibus Basileam, inclytam Germaniæ urbem*,

Digitized by Google

mirum in modum exornat. Je trouve encore dans le catalogue de la bibliothèque d'Heilsbronn, que Sébastien Brand fit imprimer à Bâle, en 1494, un livre dont voici le titre : *Clarissimi viri jurium doctoris Hemmerlin, Cantoris quondam Thuricensis. variæ oblectationis Opuscula et Tractatus, Hermanno Archiep. Coloniensi dicati, a Sebast. Brant. Basileæ* 1494. Celui qui a publié ce catalogue dit là-dessus : « *Hoc in libro plures Romanæ Ecclesiæ abusus mirâ libertate perstringuntur.* » Vous verrez bientôt que le *Reformatorium* auquel Brand donne, dans sa lettre, une approbation entière, est monté sur le même ton.

Je m'aperçois, Monsieur, que rien n'est plus ingrat que ces sortes de discussions pour rétablir une date. Ceux qui ont un peu fréquenté les bibliothèques, savent que l'année de l'impression est mal marquée dans quantité d'anciens livres. Le meilleur, dira-t-on, est de l'y laisser telle qu'elle est, sans s'en embarrasser; par-là on s'épargne de la peine, et on épargne de l'ennui au lecteur. J'avoue que ce serait perdre son temps que de vouloir corriger toutes les fausses dates des anciennes éditions. Mais celle dont il s'agit est d'un genre particulier : c'est une antidate des plus captieuses, et qui approche beaucoup de la vraie époque de l'invention de l'imprimerie. Elle la devance de si peu d'années, qu'on pourrait facilement s'y méprendre, et la chose est effectivement arrivée.

Après tout, direz-vous, Monsieur, si quelqu'un vous sait gré de cet éclaircissement, ce ne sera pas du moins Messieurs de Bâle. Cette date du *Reformatorium* leur servait de titre pour disputer, à la ville de Mayence et à celle de Harlem, la découverte de l'imprimerie. Ils ont même trouvé des avocats à Halle qui ont plaidé pour eux. C'est donc mal leur faire sa cour, que de travailler à prouver que leurs titres ou leurs actes sont faux.

Mais, Monsieur, vous pouvez être tranquille là-dessus. Il est bon de vous dire comment les savants de Bâle regardèrent la dissertation de Halle, qui leur attribuait la gloire d'avoir imprimé

Digitized by Google

les premiers : ce fut avec la dernière indifférence; ils virent de sang-froid des étrangers s'échauffer pour leur déférer un honneur qu'ils ne recherchaient pas. Ils allèrent même jusqu'à rire de la facilité avec laquelle quelques gens de lettres se laissaient imposer à une simple antidate. Ces Messieurs ne se sont pas même contentés d'en rire sous cape : ils ont déclaré nettement que leur ville renonçait à une gloire qu'ils ne croyaient pas qu'elle eût méritée. Le célèbre M. Iselin, professeur en théologie, a donné là-dessus un éclaircissement des plus désintéressés, dans le *Dictionnaire historique allemand* de Bâle; je crois que c'est à l'article *Imprimerie*. C'est même sur les mémoires qu'il a eu la bonté de me fournir que j'ai essayé de remettre en 1494 la véritable date du *Reformatorium*.

Pour vous tirer de l'ennui que cette sèche discussion vous aura causé, je crois qu'il n'y a qu'à copier quelques endroits de ce *Reformatorium* de Philippi. C'est un livre écrit dans un très-bon dessein. D'un bout à l'autre on voit un homme de bien qui gémit des désordres du clergé : il dépeint les ecclésiastiques de son temps avec les couleurs les plus vives : il ne les ménage nullement, et on doit bien lui tenir compte de son courage.

Voici un échantillon par où vous pourrez juger de la pièce. Il raconte qu'un prêtre débauché étant revenu de l'enfer, pour exhorter un de ses compagnons de débauche à mener une vie plus chrétienne, en rapporta une lettre du diable pour le clergé d'alors, dont voici la teneur :

« *Beelzebub, princeps demoniorum et dux tenebrarum, cum satellitibus suis, omnesque tartaree potestates, — archiepiscopis, episcopis, abbatibus, prepositis, presbiteris, ceterisque ecclesiarum rectoribus, suis carissimis amicis,—nunc et in evum tartareas salutes et inviolate societatis federa, que dissolvi non possint in eternum!*

« Magna fiducia nobis est in amicitia vestra, amici carissimi, « multum vobis gratulamur quod sentitis optime nobiscum, et « que nostra sunt diligenter queritis et procuratis, ubique tuendo

Digitized by Google

« atque fovendo quicquid ad jus nostrum pertinere cognos-
« citis. Sciatis ergo universitati nostre vos multum esse accep-
« tos, multaque gratiarum actione studia vestra prosequimur :
« eo quod infinite multitudines animarum per ministerium ves-
« trum, vite exemplum, atque negligentiam faciendi in populis
« opus Dei, a via veritatis abducte et relicte, cottidie nobis cap-
« tive adducuntur : unde et regni nostri potentia magnifice ro-
« boratur. Perseverate ergo, tanquam fideles et intimi nostri, in
« amicitia nostra, per opus quod cepistis ac tenetis, quia pro-
« fecto parati sumus pro his omnibus rependere vobis retri-
« butionem condignam, et mercedem congruam in inferioribus
« inferni. Valete, et salus nostra sit vobiscum in eternum. »

J'allais finir ici par le compliment ordinaire; mais je m'aperçois que mes offres de service ne figureraient pas bien si près de celles du diable. Pour laisser donc quelque distance entre deux, je m'avise de transcrire ici un passage d'un vieux auteur qui n'assortira pas mal la lettre de Beelzebub. C'est un portrait des ecclésiastiques du quatorzième siècle, qui se trouve dans un ancien livre que l'on conserve avec soin dans la bibliothèque publique de Genève, parce que c'est le premier ouvrage imprimé dans cette ville. Il est de 1478, et a pour titre : *Livre des saints Anges*. L'auteur suppose que le bon ange d'un ermite l'exhorte à aller dans le monde prêcher à chaque ordre de gens pour les corriger de leurs déréglements. Le chapitre des gens d'église vient à son tour. Pour ne pas nous en rapporter uniquement au témoignage de l'esprit malin, il sera bon d'entendre aussi là-dessus un ange de lumière. Voici donc les instructions qu'il donne à son ermite avant que de l'envoyer en mission :

« Tu diras aux prélats, que comme il soit ainsi qu'ils soient
« donnez aux aultres en exemple de bonne vie, qu'ils en ont
« par leur mauvais exemple trop perdus et menez jusques aux
« portes d'enfer.... ils ont laissé les povres mourir de faim....
« ils ont dependu le patrimoine de Jesus-Christ en abomina-

Digitized by Google

« bles œuvres, en orde goule et des puantes delectations de « leur char, en vestemens et chevaux excessifs, en folies, en « compaignies de ruffians et ors ribaux... Regardez les encore « comme ils sont cruels tirans a leurs subjects, en tant que « tout le monde confesse que la plus cruelle Seignourie qui « soit, c'est la Seignourie des Ecclesiastiques. Et qu'il soit « ainsi que de Dieu ne leur soit point ottroie toute prosperite « d'enfans, mais leur est deffendue pour eschever toute espece « davarice, toutefois en ont ils, et ainsi comme les seculiers « habundent en enfants. Et pour ce ils erracheroient voluntiers « les entrailles de leurs subjects, pour donner à leurs cham- « brières ou enfans et amis charnels... Et les chetifs prebtres « vivent sans quelque devocion, sans oroisons, sans charite, « sans pitie, sans misericorde. Et les trouveras avec les hommes « dissolus, oiseux, scandaliseurs... Sur tous autres hommes « presumptueux, orgueilleux, avaricieux, vindicatifs, charnels, « publiques concubinaires, malicieux et deshonnetes, ors par- « liers jurant laidement.... Ils vont par les rues et par les pla- « ces, levans les yeulx aux fenestres a contempler les Dames... « Jamais ne parlent se non damours charnelles, et de femmes « sans vergongne... Et quand ils ont le ventre plein de nobles « viandes et bons vins, ils crient à tout le monde, disans que « tants et tels sont les travaulx quils passent nuyt et jour pour « la Sainte Eglise, que cest merveilles... Les maulx diceux, dit « le Saint Ange, sont tant grands et tant horribles, que ja sont « montez jusques au ciel a la Majeste divine. Et leur diras que « sils ne samendent, notre Seigneur leur appareille finable- « ment en la court souveraine prisement de peuple quil ne « leur obeira ne les prisera ung ail, mais deux se truffera et « les poursuivra jusques a la mort. Lequel peuple sera favorise « par les Princes et Seigneurs de la terre, qui de tout leur « cuer se esmouveront encontre eulx. Et après ce leur appa- « reille la mort perdurable et paine inestimable... »

Je ne doute point, Monsieur, que vous n'ayez quelque curio-

Digitized by Google

sité de savoir qui est cet honnête homme qui parle si franchement. C'est un cordelier nommé François Eximenes. Il y a beaucoup d'apparence que c'est le même que François Ximenès de Girone, qui fleurissait vers la fin du quatorzième siècle, et fut évêque d'Elne ou Perpignan, avec le titre de patriarche de Jérusalem. Dupin, dans sa *Bibliothèque ecclésiastique*, et Cave dans son *Histoire littéraire des écrivains ecclésiastiques*, nous disent « qu'il a laissé des ouvrages de piété, entre autres un livre de la vie angélique. » Il est probable que notre livre n'est pas autre chose que cet ouvrage traduit en français.

II

SUR L'HISTOIRE DE L'ORIGINE DE L'IMPRIMERIE.

(Origine de l'imprimerie dans plusieurs villes. — Les deux Ximenès. — Les deux éditions des *Offices de Cicéron*, par Fust, en 1465 et 1466. — Jubilé de l'invention de l'imprimerie, 1740. — Médaille de Dassier.)

(*Bibliothèque raisonnée* 4me trimestre de 1740, tome XXV. — *Nouveau Journal* ou *Recueil littéraire*, de Genève, 1740, 2me partie, article 5.)

J'ai lu avec beaucoup de plaisir l'ouvrage de M. Marchand sur *l'origine et les progrès de l'imprimerie*. Il est rempli de recherches curieuses dont le public doit lui savoir gré. La liste qu'il nous a donnée des éditions qui ont précédé le seizième siècle, est la plus complète que l'on eût encore vue. Cependant il n'est pas possible qu'il ne lui en soit échappée quelqu'une. Pour perfectionner ce catalogue des premiers livres imprimés dans chacune des villes où l'imprimerie s'est établie, il faut, ce me semble, que tous ceux qui font quelque découverte là-dessus la communiquent. Ce n'est que par là qu'on peut achever d'éclaircir l'histoire de l'imprimerie. Voici quelques petites remarques pour commencer à fournir notre contingent.

Digitized by Google

M. Marchand a bien marqué l'année de l'établissement de l'imprimerie à Genève (1478), mais il n'a pas connu le premier ouvrage qui y a été imprimé. Il dit que ce fut le *Livre de Sapience*, et il avertit qu'il a tiré ce titre d'un article de la *Bibliothèque Germanique* [1], mais il ne l'a pas lu avec toute l'attention requise, car il y aurait vu que ce premier produit des presses genevoises fut le *Livre des saints Anges*, achevé d'imprimer le 23 mars 1478 [2]. Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'il pouvait voir la même chose dans la huitième pièce qu'il a insérée lui-même dans la deuxième partie de son *Histoire de l'imprimerie*, p. 94. C'est une digression curieuse de Gabriel Naudé sur la découverte de l'imprimerie, dans son *Addition à l'histoire de Louis XI*. « Le plus ancien livre de Genève (dit-il) est le *Livre des Anges* du cardinal Ximenès. » La Caille a copié cette assertion sur la foi de Naudé, et bien d'autres les ont suivis sans examen. Or Naudé ne se fondait que sur ce qu'il avait lu à la fin du livre cette souscription : « *Ci finit le livre des saints Anges, compilé par Frère* FRANÇOIS EXIMINES, *de l'ordre des Frères mineurs.* Or *Eximines* et *Ximines* sont le même nom, et le cardinal Ximenès s'appelait *François* et était cordelier.

Cependant cette conformité ne prouve rien, puisqu'on lit à la fin de ce traité qu'il fut composé en 1392, c'est-à-dire quarante ou cinquante ans avant la naissance du cardinal. On avait déjà dit un mot de cet anachronisme dans la *Bibliothèque Germanique* [3], mais l'auteur de cet article n'en savait pas alors davantage, et soupçonnait seulement qu'il pouvait y avoir eu deux Ximenès auteurs, de même nom et de même

[1] *Bibliothèque Germanique*, tome XXI, p. 101. Cet article, de M. Baulacre, est imprimé ci-dessus, tome I, p. 450 et suivantes.

[2] Dans l'article de la *Bibliothèque Germanique* (ci-devant I, 451) on a dressé une liste de sept ou huit livres qui avaient paru à Genève avant 1500. Nous en avons même découvert depuis peu encore trois ou quatre, de sorte que nous pouvons produire dix ou douze volumes de la fin du quinzième siècle.

[3] *Bibliothèque Germanique*, XXI, p. 100, ou ci-devant, tome I, p. 451.

Digitized by Google

habit de religion, mais dans deux siècles différents. Quelques années après, il commença à démêler un peu ces deux Sosies, et trouva un François Ximenès de Girone, qui fut évêque d'Elne ou de Perpignan ; M. Du Pin le place dans le quatorzième siècle, et lui attribue un *Livre de la vie Angélique*, qui pourrait bien être la même chose que le *Livre des saints Anges*[1].

Mais il nous manquait encore la *Bibliothèque Espagnole* de Nicolas Antoine, ouvrage essentiel pour bien connaître les auteurs de cette nation. Nous l'avons acquis depuis peu parmi des doubles de la bibliothèque du roi Louis XV, et il a changé cette dernière conjecture en démonstration. Il nous apprend « que sur la fin du quatorzième siècle fleurissait François Ximenez ou, suivant le langage du pays, Eximenez, de l'ordre des Frères mineurs ; qu'il fut évêque d'Elne en Catalogne, quoique les Frères de Sainte-Marthe l'aient omis dans leur catalogue; qu'il composa plusieurs ouvrages de dévotion en langue catalane, et entre autres un *de la nature des saints Anges;* que ce livre fut dédié au maître d'hôtel de Jean, roi d'Aragon, etc. »

Au reste, ce livre est une imitation de la *Hiérarchie céleste* faussement attribuée à Denys l'Aréopagite, et qui doit avoir été fabriquée dans le cinquième siècle : ainsi, en ôtant le *Livre des Anges* au cardinal Ximenès, on ne lui fait pas perdre grand'chose. Ce qu'il y a seulement de passable, ce sont quelques moralités dont le fond est assez bon. Il y a des traits assez vifs contre les mœurs des ecclésiastiques de ce temps-là[2].

M. Marchand peut donc regarder comme un fait certain, que le premier livre imprimé à Genève est le *Livre des saints Anges* de François Ximenès, évêque d'Elne ou de Perpignan, qui le composa en 1392.

Si nous lui fournissons cet article, nous devons lui rendre la justice qu'il nous a appris la date de l'imprimerie dans plusieurs lieux, même de notre voisinage, comme Lyon, Chambéry,

[1] *Bibliothèque Germanique*, tome XXIX, p. 96 (ci-dessus, p. 318).
[2] *Bibliothèque Germanique*, tome XXIX, p. 94 (ci-dessus, p. 316).

Digitized by Google

et quelques endroits de la Suisse, où nous n'aurions pas soupçonné que ce bel art eût pénétré si tard.

Le Père de Colonia doit partager la reconnaissance avec nous. Quand je lus son *Histoire littéraire de Lyon*, je fus fort surpris de voir qu'il n'y fait venir l'imprimerie qu'en 1487[1]. Nous avons dans la bibliothèque de Genève un livre de droit, imprimé à Lyon dix ans auparavant; en voici le titre: *Joannis Petri de Ferrariis Practica juris, Lugduno Francie*, M.CCCC.LXXVII. Mais M. Marchand remonte encore plus haut, et nous produit le *Livre de Baudoin comte de Flandres*, etc., imprimé à Lyon dès l'an 1474. C'est donc douze ou treize années qu'il donne de plus à l'imprimerie de Lyon que son bibliothécaire, qu'on sait être si bien intentionné à déterrer toutes les antiquités qui peuvent illustrer cette ville.

De Lyon je suis allé à Vienne en Dauphiné, toujours sur la carte typographique de M. Marchand. J'ai été surpris de voir que, malgré la proximité de ces deux villes, il ne met une imprimerie à Vienne qu'en 1484. Mais nous pouvons rendre à notre ancienne église métropolitaine le même service que M. Marchand a rendu à la ville de Lyon. On conserve dans notre bibliothèque les statuts d'un concile de Vienne imprimés six ans auparavant; en voici le titre: *Statuta provincialia concilii Viennensis*, 1478, in-4°.

M. Marchand nous apprend encore, que *Baudoin comte de Flandres*, le premier ouvrage imprimé à Lyon, fut aussi la première production de l'imprimerie de Chambéry. C'est là ce que nous ignorions entièrement, quoique assez à portée de cette ville. Il y a lieu d'être surpris d'y voir imprimer des livres en 1484, puisqu'on n'y en imprime point aujourd'hui. On ne voit sortir de cette capitale de la Savoie que quelques ordres du gouverneur, ou quelques affiches imprimées.

Notre auteur, qui a fouillé partout, nous apprend que l'im-

[1] *Histoire littéraire de Lyon*, tome II, p. 586.

Digitized by Google

primerie pénétra jusque dans les montagnes de Gruyère en Suisse, dès l'an 1481; et qu'on imprima le *Fasciculus temporum* dans un prieuré de ce pays-là, connu sous le nom de Mont-Rouge: autre surprise pour nous, qui croyions bonnement que la presse n'avait jamais roulé en Gruyère que sur les fromages, pour les rendre plus compactes.

Nous allons, en échange, fournir à M. Marchand un nouvel article du même genre pour son *Spicilegium*, et d'une date encore plus ancienne. On voit dans notre bibliothèque publique, le *Speculum vitæ humanæ* avec cette souscription: « *Exaratus sine calamo, in Villa Beronensi*, 1473, in-folio. » Nous avons été embarrassés quelque temps à reconnaître le lieu de cette impression. Enfin nous avons su qu'à quelques lieues de Lucerne, canton de la Suisse, il y a un bourg appelé aujourd'hui *Munster*, avec une riche abbaye de chanoines réguliers, fondée dans le dixième siècle par un comte de Lentzbourg nommé *Bero*; ce qui fit donner à ce monastère le nom de *Berona*, ou *Beronense monasterium*. Voilà la clef de *Villa Beronensis*. Ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'on voit à la fin du livre, que c'est un chanoine même de cette abbaye qui l'a imprimé, et qui apparemment, ayant quelque connaissance de l'imprimerie, en établit une lui-même dans ce monastère. Les caractères sont mal formés et inégaux; ils sentent tout à fait les premières ébauches de cet art. Mais quelque grossière que soit cette édition, il y a lieu d'être surpris de voir des impressions si hâtives dans les endroits les plus obscurs de la Suisse, et où l'on se piquait le moins de science; car, à cette date, on n'imprimait pas encore dans Bâle même.

Je n'ai plus qu'une remarque à faire qui regarde les *Offices de Cicéron*, imprimés à Mayence, par Faust aidé de Schœffer son second, et qui parurent deux années consécutives, c'est-à-dire en 1465 et 1466. On est surpris de voir deux impressions du même livre se suivre de si près dans ces commencements. M. Marchand tranche la difficulté, en disant que c'est la même

Digitized by Google

édition dont on ne fit que rafraîchir la date l'année suivante. « Il paraît par là, ajoute-t-il, que les imprimeurs et les libraires ont commencé de bonne heure de mettre à profit le préjugé vulgaire pour la nouveauté. » Cependant je vous avoue, Messieurs, que j'ai bien de la peine à me persuader que cette petite supercherie soit si ancienne. J'ai voulu m'assurer du fait par moi-même, et j'ai été en état de faire cet examen, ayant eu à ma disposition un exemplaire de chacune de ces deux années.

Il faut avouer qu'au premier coup d'œil ces deux éditions paraissent n'en être qu'une par leur grande ressemblance. Toutes les pages se rapportent exactement l'une à l'autre : le même mot commence toutes les deux, et le même mot les finit toujours exactement. Cependant, après une comparaison plus suivie, on y trouve assez de différences pour conclure en faveur de deux éditions :

1° Quoique les pages se rapportent, les lignes ne sont pas toujours conformes. J'en ai remarqué quelques-unes qui étaient autrement disposées dans l'une que dans l'autre.

2° On trouve des mots en abrégé dans l'un des exemplaires, qui ont toutes leurs lettres dans l'autre. La conjonction *et*, se trouve fréquemment dans la première édition avec ses deux lettres, et dans l'autre elle est souvent exprimée par un simple petit trait à peu près perpendiculaire. Mais pour mieux persuader M. Marchand, il faut donner quelques exemples de ces différences.

	Édition de 1465.	Édition de 1466.
Page 5,	ligne 14, repitur [1].	reperitur.
	ligne 21, inqrat.	inquirat.
	ligne 23, pcreandi causa.	pcreandi ca.

3° Quoique le mot soit composé des mêmes lettres, la figure en est quelquefois différente. Les noms propres dans la première édition commencent ordinairement par une petite lettre,

[1] Les *p* et les *q* des mots abrégés ont la queue traversée d'un trait, qu'on n'a pu représenter ici.

Digitized by Google

et dans la seconde par une capitale. Dans la page 4, on voit deux fois *panetius* de cette manière; et dans la seconde édition, il a toujours une capitale, *Panetius*. Cette différence revient très-souvent. L'apostrophe fréquente de Cicéron à son fils, varie aussi dans ces deux éditions. La dernière a ordinairement *Marce fili*, comme nous l'écririons aujourd'hui; et la plus ancienne donne une tout autre figure à cette première capitale: elle ressemble assez à un *omega* renversé. C'est la manière d'autrefois, que nous imitons encore dans la date de nos livres imprimés placée au bas du titre, quoiqu'on l'y défigure un peu.

4° Enfin on peut remarquer de véritables variantes. On y trouve des mots essentiellement différents pour le sens. A la dernière page des *Offices*, on trouve, par exemple, dans une édition, *dum aberis*, et dans l'autre, *dum abieris*. Il n'en faut pas davantage pour décider la question.

Après avoir collationné de cette manière une partie des *Offices*, j'ai fait la même chose pour les *Paradoxes* qui suivent immédiatement, et j'y ai trouvé les mêmes variétés. Le résultat a été, que le sentiment de M. Marchand sur l'identité de ces deux éditions est lui-même un paradoxe, que toute l'éloquence de Cicéron aurait bien de la peine à rendre probable. Il est vrai que d'autres avaient avancé la même chose il y a longtemps, mais d'un ton un peu moins affirmatif. Chevilier avait dit: « qu'il est bien probable que le volume des *Offices de Cicéron*, daté de 1465, et celui de 1466, sont d'une même impression; » mais il ajoute en même temps, que « pour en être certain, il faudrait les avoir comparés ensemble. » C'est apparemment ce que n'a pas fait M. Marchand; il est trop expert sur ces matières pour s'y être mépris. Il faut convenir que l'on a très-rarement la commodité de faire cette comparaison: il n'y a guère de bibliothèque qui soit fournie des deux éditions, c'est beaucoup quand on possède l'une ou l'autre. M. Marchand peut les

Digitized by Google

avoir vues successivement; mais il ne les aura pas eues toutes deux sous sa main pour les collationner.

Je ne dois pas omettre de dire que si j'ai été à portée de faire cette comparaison, je le dois à M. Lullin, professeur d'histoire ecclésiastique à notre académie, qui possède l'un et l'autre de ces exemplaires, et a eu l'obligeance de me les confier pour les examiner chez moi à loisir. Ils lui proviennent de la belle bibliothèque du conseiller Alexandre Petau: on y voit encore son nom et ses armes. Ces deux exemplaires sont sur de très-beau vélin, et très-bien conservés. Le nom du premier possesseur paraît aussi à la fin de l'édition de 1466 [1].

Peut-être trouvera-t-on que ces détails sont un peu minutieux, mais on voudra bien considérer que la présente année est privilégiée pour creuser un peu cette matière, car il y a précisément trois siècles que l'on conçut le premier dessein d'imprimer, et on a célébré en Allemagne une espèce de jubilé pour conserver la mémoire de cette découverte. Nous y avons aussi pris part dans notre ville.

Ce jubilé est cependant venu un peu trop tôt, et il aurait été mieux à sa place si on l'eût renvoyé au milieu du siècle, avec celui de Rome. La véritable époque de l'établissement de l'imprimerie est en 1450, ou mieux encore en 1452 que l'on trouva les caractères mobiles. C'est ce que M. l'abbé Salier a fort bien prouvé dans une assemblée de l'Académie des inscriptions à Paris, en avril 1739.

M. Jean Dassier, notre concitoyen, très-habile graveur, a donné au public une très-belle médaille sur l'imprimerie. On voit d'un côté les têtes des deux premiers inventeurs de cet art avec leurs noms autour, Ioh. Guttenberg. Ioh. Faustus. Dans l'Exergue, *Typographiæ Inventores Magontiaci*, MCCCCXL. Au revers, une femme assise sur un ballot de papier auprès d'une presse d'imprimerie. Pour devise, *Ars victura dum litteris ma-*

[1] M. Baulacre donne ici cette *souscription*, et fait remarquer le jour qu'elle jette sur la fin de la vie de Faust. Il y reviendra dans la dissertation suivante.

Digitized by Google

nebit pretium. Et dans l'exergue, *Anno Typ. Sæcul. IH. grata posteritas excudit.* MDCCXL.

Note additionnelle.

Dans sa Lettre sur la découverte de l'imprimerie publiée dans le *Nouveau journal* ou *Recueil littéraire* de Genève, M. Baulacre donne les noms des trois éditions genevoises du quinzième siècle découvertes depuis son article publié en 1731 dans le tome XXI de la *Bibliothèque Germanique* (ci-dessus tome I, p. 450). Ce sont:

Le roman de Fier-à-Bras, 1478, in-folio.

Breviarium Gebennense, 1487.

Antonii Champion, Episcopi Gebennensis, Constitutiones Synodales, 1493, in-8°.

Il ajoute que la bibliothèque de Genève possède un des premiers essais d'impression au moyen de lettres taillées à rebours sur des planches en bois. C'est une portion du premier chapitre de la Genèse en allemand. M. d'Uffenbach, magistrat de Francfort-sur-le-Mein, possesseur de la planche même, en donna une empreinte à M. Vernet, professeur et recteur de notre académie, qui l'a mise dans notre bibliothèque. Voici le titre que l'on voit dessus: *Typus tabulæ ligneæ cui litteræ, vel potius lineæ integræ, insculptæ, insigne primæ artis typographicæ inventionis monumentum, quod in suâ asservat bibliothecâ Zach. Conr. ab Uffenbach.*

Digitized by Google

III

RECHERCHES SUR JEAN FAUST OU FUST, LE PREMIER IMPRIMEUR DE MAYENCE.

(Une note manuscrite sur un livre imprimé par Faust, qui est à la bibliothèque de Genève, aide à connaître l'époque de sa mort. — Très-vieille Bible imprimée, achetée à Annecy, provenant de la bibliothèque du président Favre : son prix.—Schœffer.—Guttemberg.)

(*Journal Helvétique*, Avril 1745. — *Bibliothèque raisonnée*, 3me trimestre de 1745, tome XXXV, 1re partie.)

MONSIEUR,

Vous savez que Jean Faust, ou Fust, comme d'autres l'écrivent, passe pour un des principaux inventeurs de l'imprimerie. Son nom a paru avant aucun autre dans les premiers livres imprimés : il y a là de quoi l'immortaliser. Ce qu'il y a de surprenant, c'est que l'on nous a conservé très-peu de particularités sur cet homme illustre.

On sait seulement qu'il était orfévre de profession, quoique d'une bonne famille de Mayence. Jean Fust, son frère, était bourguemestre en 1461. Leur famille était originaire d'Aschaffenbourg. M. Marchand, dans son *Histoire de l'imprimerie*, a ramassé tout ce que l'on peut savoir de cet illustre Allemand, qui a fait tant d'honneur à sa nation. Il nous a même appris que les descendants de Fust, reçus parmi les familles patriciennes de Francfort vers la fin du seizième siècle, s'y sont perpétués jusqu'en 1704, et peut-être au delà, et que deux d'entre eux se sont rendus illustres par leurs écrits.

M. Marchand, qui nous a rassemblé tout ce qu'il a pu découvrir de la vie de Fust, avoue qu'il ne peut rien nous apprendre de sa mort ; il n'a pu trouver aucun mémoire sur cet article, et il est réduit à tâtonner là-dessus.

Digitized by Google

« On ne voit plus le nom de Fust, dit-il, sur aucune édition, après celle des *Offices de Cicéron*, achevés le 4 de février 1466, et la première avec le nom de Schœffer seul, est du 8 octobre 1467. Il est donc fort apparent que Fust mourut peu auparavant, en 1466 ou 1467 [1]. » La conjecture de M. Marchand paraîtra encore plus vraisemblable, si l'on descend plus bas. Voici encore deux ou trois livres où il ne paraît d'autre nom que celui de l'associé de Fust : *Institutiones Juris civilis cum Glossis*, 1468; *Thomæ de Aquino Quæstiones*, *etc.*, 1469; *Valerius Maximus*, 1471; *Augustinus*, *de civitate Dei*, 1473. Ces trois ou quatre livres sont imprimés à Mayence par Schœffer seul.

Il est surprenant qu'aucun auteur ne nous ait rien dit de plus précis sur la mort d'un homme qui s'est rendu aussi célèbre. Personne n'a eu soin de nous apprendre ce qu'il devint. On peut dire que nous ne savons ni où, ni quand il a fini ses jours. Quoiqu'il ne soit pas fort important d'en être instruit, il me semble que tout ce qui regarde cet habile artiste, à qui la république des lettres a de si grandes obligations, doit paraître intéressant. Je suis sûr, Monsieur, que les curieux comme vous sauraient gré à celui qui leur fournirait quelques documents sur la mort de Fust; c'est ce que je vais essayer de débrouiller. Je me flatte qu'à l'aide de quelques recherches, que je soumets à votre jugement, je pourrai indiquer le lieu où Fust a fini ses jours, la date de cette mort, et jusqu'au genre de maladie qui lui a ôté la vie.

On voit dans la bibliothèque de Genève deux anciens exemplaires des *Offices de Cicéron*, imprimés à Mayence par Fust en 1465 et 1466; ils sont sur de très-beau vélin, et très-bien conservés. Celui de 1466 avait appartenu à messire Louis de la Vernade, chancelier du duc de Bourbon, et il le tenait de la main de Fust, qui lui en avait fait présent. Voici ce qu'il avait écrit au-dessous de la souscription de l'imprimeur, et qu'on y lit encore fort distinctement.

[1] *Histoire de l'imprimerie*, p. 46.

Digitized by Google

Hic liber pertinet michi Ludovico de la Vernade, Militi, Cancellario Domini mei Ducis Borbonii et Alvernie, ac Presidenti Parlamenti lingue Occitanie, quem dedit michi Io. Fust supradictus, Parisiis, in mense Julii, Anno Domini M.CCCC.LXVI, *me tunc existente Parisiis pro generali reformatione totius Francorum regni.*

On avait déjà publié cette note manuscrite dans la *Bibliothèque raisonnée*, en donnant la notice de ces deux éditions des *Offices de Cicéron* [1]. On l'avait communiquée au public, dans la pensée qu'elle pourrait être de quelque usage pour l'histoire de l'imprimerie; mais peu de personnes ont aperçu tout ce qu'on en pouvait tirer. Je vous avouerai même, Monsieur, que je fus un peu prévenu contre cette note la première fois que je la lus. Je ne comprenais rien dans le titre fastueux que prend le possesseur du livre; il se donne pour un homme chargé de remédier à tous les abus qui se commettaient en France. Quel est donc ce réformateur général du royaume, disais-je en moi-même? Ce Monsieur de la Vernade ne fait-il pas un peu trop l'important?

J'ai fait quelques perquisitions pour connaître mieux le personnage, et je n'ai pas découvert grand'chose. J'ai seulement trouvé dans les *Mélanges de Baluze* un Charles de la Vernade, maître des requêtes à Paris, dont il est fait une mention honorable dans des instructions que Charles VIII donne à des ambassadeurs qu'il envoyait à Rome en 1484 [2]. Il y a apparence qu'il était fils de notre Louis de la Vernade. Mais quelque figure que cette famille puisse avoir fait dans la robe, on ne voit point encore comment un Chancelier du Bourbonnais pouvait avoir été chargé de la réformation générale de la France.

Ne pouvant point deviner cette énigme, qui n'était même qu'une pure curiosité qui ne semblait mener à rien, je m'en tins à ce qu'il y a de clair dans la note manuscrite. Elle nous

[1] *Bibliothèque raisonnée*, tome XXV, p. 282 (ci-dessus, p. 325, note).
[2] *Baluzii Miscellanea*, tome VII, p. 572.

Digitized by Google

apprend que Fust était à Paris en juillet 1466, qu'il y était venu pour débiter ses *Offices de Cicéron*, et qu'il en donnait quelques exemplaires à des seigneurs pour acheter par là leur protection.

Voilà déjà des particularités qui ne se trouvent point ailleurs, et je doute que qui que ce soit nous ait rien appris de Fust postérieurement à cette date. Mais, Monsieur, lorsque je ne pensais plus à cet imprimeur, ni au patron qu'il avait voulu se procurer par son présent, le hasard m'a mis entre les mains un livre nouveau où j'ai trouvé bien des éclaircissements sur ce qu'il y avait d'obscur dans la petite note de la main de M. de la Vernade.

Vous avez vu, sans doute, l'*Histoire de Louis XI* par M. Duclos de l'Académie des Inscriptions, qu'on a publiée en France il n'y a pas longtemps. J'y ai trouvé le commentaire de ces paroles obscures : *me tunc existente Parisiis pro generali reformatione totius Francorum regni*, et en même temps la condamnation du jugement précipité que j'avais fait de ce seigneur, comme ayant un peu trop enflé ses titres.

« En 1466, dit M. Duclos, il se tenait une assemblée à Etampes pour la réformation de l'Etat. On était convenu, par le traité de St-Maur, qu'on nommerait trente-six personnes notables, savoir : douze prélats, douze gentilshommes et douze magistrats, pour travailler à la réformation de l'Etat. La contagion qui affligeait Paris avait retardé l'exécution de cet article, mais enfin les réformateurs, au nombre de vingt et un, ouvrirent leurs assemblées à Paris le 15 juillet 1466 [1]. »

Le nom des commissaires vient ensuite. La Vernade, Chancelier du Bourbonnais, s'y trouve des premiers. Le chef de la commission était le comte de Dunois; il devait toujours être présent, et approuver ce qui serait réglé à la pluralité des voix. L'assemblée fut transférée à Etampes, à cause de la contagion qui régnait toujours à Paris.

[1] *Histoire de Louis XI*, tome II, p. 23.

Digitized by Google

M. Duclos nous décrit cette année-là comme fort funeste à la France. La récolte fut perdue, et la peste, suite ordinaire de la disette, désola cruellement Paris et les environs. Dans les seuls mois d'août et de septembre, il périt quarante mille personnes.

La circonstance n'était guère favorable pour un imprimeur qui avait apporté des ouvrages curieux à vendre à Paris. Ce que j'y vois de plus triste, c'est que, suivant toutes les apparences, le pauvre Fust se trouva enveloppé dans cette mortalité. Nous avons vu qu'il était à Paris en juillet 1466: au mois d'août et de septembre, la peste emporte un prodigieux nombre de personnes dans cette capitale; il est vraisemblable que Fust n'aura pas su se retirer à propos. Un homme qui a de précieuses marchandises dans un lieu, ne sait pas s'en arracher quand il le faudrait; et, quand le danger est imminent, et qu'on voudrait se sauver, on ne le peut plus. Ce qui rend cette conjecture fort probable, c'est que, depuis cette époque, il n'est plus fait mention de Fust; s'il est mort de cette manière, il ne faut pas être surpris de ce qu'aucun auteur contemporain ne nous a rien dit de sa mort. On sait que le sort de ceux qui meurent de la peste est ordinairement le plus ignoré, à cause de la confusion qui règne dans ces tristes conjonctures. Un étranger surtout, enveloppé dans une semblable désolation, n'est remarqué de personne.

Si Fust a fini ses jours si tragiquement, comme il y a tout lieu de le croire, avouez, Monsieur, qu'il a essuyé de rudes traverses. Après qu'il eut vendu à Paris plusieurs exemplaires de sa Bible, qu'il avait achevée en 1462, sa patrie fut désolée. Il s'éleva de grands troubles à Mayence sur la fin de cette même année. Deux concurrents se disputèrent cet archevêché [1]. Adolphe de Nassau surprit la ville, la mit au pillage, tailla en pièces plus de quatre cents bourgeois. Ceux qui n'y périrent pas, prirent la fuite. Tout le commerce fut interrompu; le travail de

[1] Adolphe de Nassau, et Diétherick d'Isembourg.

Digitized by Google

Fust et de son associé cessa pendant plus de deux ans. Il rétablit sa presse et la fait rouler en 1465 et 1466. Il est obligé de retourner à Paris pour y vendre ses livres; cette grande ville était fort propre pour débiter le fruit de son travail, surtout à cause de son Université. Mais après un très-petit séjour dans cette capitale, il y meurt tragiquement de la peste. Ce qui restait de ses livres dut même être perdu pour ses héritiers, soit par la difficulté de les retrouver, soit à cause du droit d'aubaine qui a lieu en France [1].

Ne vous semble-t-il pas, Monsieur, que le triste sort de Fust donne lieu à faire une objection contre la Providence? Il serait digne du Créateur de l'univers de protéger ces génies inventifs, qui, après bien des efforts et avec un courage que les difficultés n'avaient point rebuté, étaient venus à bout de procurer aux hommes un art aussi utile que l'imprimerie; un art surtout propre à multiplier à l'infini les Livres sacrés, et qui met tous les chrétiens en possession de ce trésor à fort peu de frais. Cependant ces habiles artistes, qui ont si bien secondé les vues de la divinité, sont ceux qui semblent avoir essuyé les plus rudes traverses.

Voilà comment nous raisonnons, quand nous ne regardons que superficiellement les événements de la vie. Mais un examen un peu plus approfondi nous fait juger bien autrement, et ce qui donnait lieu auparavant à une difficulté contre la Providence, devient une preuve de sa sagesse. L'imprimerie, encore dans son berceau à Mayence, fut bouleversée par le sac de cette ville. Quelles furent les suites de ce désastre? Plusieurs ouvriers que Fust et Schœffer employaient, et de qui ils avaient exigé le secret, s'enfuirent de Mayence; ils allèrent porter dans d'autres villes une industrie qui, sans cet accident, aurait été renfermée encore longtemps dans l'enceinte de la maison des inventeurs de l'imprimerie. Les malheurs de Mayence avancèrent donc l'é-

[1] Sur le droit d'aubaine, voyez *Histoire de l'Académie des Inscriptions*, tome XIV, p. 244. Édit. de Paris.

Digitized by Google

tablissement d'un art si utile, en différents lieux de l'Europe. Ce sont donc là des calamités heureuses, et qui favorisent les sages vues de la Providence divine. On doit prononcer sur le désordre et la confusion de Mayence, comme sur la confusion des langues à la tour de Babel. Elle donna lieu à une dispersion et à des établissements qui entraient dans les desseins du Maître de l'univers.

Mes petites remarques sur l'imprimerie auraient été plus à propos il y a quatre ou cinq ans. Il parut en 1740 une prodigieuse quantité d'écrits sur cette matière. On peut dire que c'était alors l'Evangile du jour. On fit une fête dans la plupart des universités d'Allemagne pour célébrer le troisième jubilé de la découverte de l'imprimerie, et les éloges de ce bel art occupèrent beaucoup la presse. Mais on n'a pas laissé depuis ce temps-là de régaler le public de diverses productions, pour répandre de nouvelles lumières sur un sujet qui en avait encore besoin. Nous avons reçu, il n'y a pas fort longtemps, deux volumes de l'Académie des Inscriptions de Paris, où l'on y est revenu plus d'une fois. Vous trouverez dans le tome XIVe jusqu'à trois mémoires sur l'imprimerie, qui se suivent immédiatement. Le premier roule sur quelques endroits des *Annales typographiques* de Maittaire; le second sur quelques circonstances de l'*Histoire de l'Imprimerie*; et le troisième est la *Notice du premier livre imprimé avec une date certaine.*

Dans le premier de ces mémoires, M. de Boze examine la date d'un livre imprimé à Venise en 1461, par Nicolas Jenson. C'est le *Decor Puellarum.* On fait voir évidemment, contre le sentiment de Maittaire, que cette date est fausse, et qu'il faut nécessairement la reculer jusqu'en 1469. La seule remarque que j'aie à faire là-dessus, c'est que M. Iselin, qui est mort professeur de théologie à Bâle, et qui était aussi de l'Académie des Inscriptions, avait déjà prouvé la même chose dans une dissertation insérée dans le journal qui s'imprime à Neuchâtel, en

Digitized by Google

Suisse [1]. Quand on compare ces deux pièces, on est surpris de leur conformité.

Dans le second mémoire, M. l'abbé Salier donne la notice d'une ancienne Bible découverte il n'y a pas longtemps, et il en fait l'histoire. M. Boudot, employé dans la bibliothèque du roi, a eu le bonheur de la tirer d'Annecy en Savoie, et l'a cédée au roi, qui l'a placée dans sa belle bibliothèque. Elle n'a aucune indication d'impression; mais M. l'abbé Salier a de fortes raisons de la croire imprimée à Mayence en 1450. Comme voisin d'Annecy, j'ai eu la curiosité de m'informer de qui le libraire de Paris avait acheté cette Bible. Voici ce que m'a répondu un religieux bénédictin, dont le monastère n'est pas éloigné, et qui a beaucoup de goût pour la littérature:

« La belle Bible qui a été achetée dernièrement pour la bibliothèque du roi de France, est sortie d'Annecy, de la bibliothèque de notre fameux jurisconsulte le premier président Favre. Ses héritiers la vendirent, ou plutôt la donnèrent pour un morceau de pain, à un ecclésiastique de notre diocèse, professeur ou régent de seconde à Annecy, nommé M. Vittoz, qui la revendit au sieur Boudot, libraire de Paris, pour un écu de trois livres. Il l'a mise dans la bibliothèque du roi, et cela lui a valu, dit-on, une gratification de trois ou quatre mille livres. Le bon homme Vittoz vient de demander à son évêque un bénéfice dans les montagnes du Faucigny d'où il est originaire, et il s'y est retiré pour le reste de ses jours. »

Ne soyez point surpris, Monsieur, de la manière dont cette Bible a été payée. Sans parler de la libéralité du prince, qui n'a pas voulu s'en tenir précisément à la valeur du livre, on a vu vendre presque autant des Bibles postérieures à celle-là. Il y a

[1] *Mercure Suisse*, novembre 1734. (Ce recueil mensuel se composait de deux parties, l'une plus petite, intitulée : *Mercure* ou *Nouvelliste Suisse*, était consacrée aux nouvelles; l'autre, plus considéable, intitulée : *Journal Helvétique*, était exclusivement littéraire, comme les revues modernes: chacune avait sa pagination à part.

Digitized by Google

un peu plus de vingt ans que, dans une vente publique qui se fit à Paris, la Bible de Mayence de 1462 s'y trouva parmi les livres rares. L'abbé de Rothelin la poussa jusqu'à 3,000 livres; mais le comte d'Oim, ambassadeur du roi de Pologne, renchérit sur l'abbé et l'emporta. Il est vrai que cette dernière Bible de Fust est beaucoup mieux imprimée que la première; mais on sait qu'en matière des premiers essais de l'imprimerie, les plus informes et les plus grossiers sont les plus recherchés, parce qu'ils marquent une date plus ancienne. Avouez, Monsieur, que si ces inventeurs de l'imprimerie revenaient au monde, ils seraient bien surpris de voir l'empressement des curieux pour les premières productions de leur art, dont eux-mêmes avaient honte vingt ans après les avoir produites !

Dans le troisième mémoire de l'Académie des Inscriptions, M. de Boze donne la notice du fameux Psautier imprimé à Mayence en 1457, qui est le premier livre portant une date certaine. L'inscription qui est à la fin apprend qu'il a été imprimé par Jean Fust et Pierre Schœffer, et qu'il fut achevé le 14 d'août. Ce Psautier a des singularités que M. de Boze décrit avec une grande exactitude, et qui donnent beaucoup de jour à l'histoire de l'imprimerie.

L'académicien nous dit, à la fin de son mémoire, que «si Fust et Schœffer ne sont pas absolument les premiers inventeurs de l'art de l'imprimerie, ils sont du moins les premiers et les seuls qui l'aient exercé publiquement jusqu'en 1462, qu'ils donnèrent en deux volumes in-folio cette fameuse Bible encore si recherchée des curieux. »

Avec quelque soin que l'on ait fouillé dans les bibliothèques pour y déterrer les premiers essais de l'imprimerie, on n'en a pu trouver aucun qui porte le nom de Guttemberg. Cependant on convient presque généralement aujourd'hui qu'il doit passer pour le véritable inventeur. Dès l'an 1450 il avait mis la plus grande partie de son bien à chercher le secret de l'imprimerie. Commençant à désespérer du succès, il communiqua le tout à

Digitized by Google

Fust, son voisin, citoyen de la même ville, dans la bourse de qui il trouva de quoi fournir aux dépenses qu'il fallait encore hasarder pour parvenir à son but. Ils travaillèrent ensemble, et l'on prétend qu'en 1452 ils avaient porté la chose à peu près au point où ils le souhaitaient.

M. Schöpflin, professeur des belles-lettres et d'histoire à Strasbourg, a entre les mains plusieurs pièces originales propres à éclaircir l'origine de l'imprimerie, et qui en font honneur à Guttemberg. Ce sont plusieurs de ses lettres, par où il paraît qu'il avait réellement trouvé les caractères mobiles et sculptés. Peut-être n'étaient-ils qu'en bois, et propres seulement à imprimer des livres d'église en fort grosses lettres. Le Psautier de 1457 est de ce genre. Quoi qu'il en soit, Fust et Guttemberg se brouillèrent en 1455, après avoir travaillé de concert pendant quelque temps, et cette rupture donna lieu à Fust de s'attribuer toute la gloire de la découverte. M. Schöpflin a envoyé un mémoire là-dessus à l'Académie des Inscriptions, dont il est membre : il y a apparence qu'il ne tardera pas à paraître. Ce savant m'a appris qu'il travaille actuellement à l'histoire d'Alsace, en deux volumes in-folio. Le premier aura pour titre : *Alsatia illustrata*, et le second : *Alsatia litterata*. Dans ce dernier, il donnera les pièces qui regardent l'imprimerie. Les lettres de Guttemberg y seront imprimées en allemand et en latin.

Tout le monde sait que le génie de Pierre Schœffer, que Fust s'était associé, et à qui il donna sa fille, contribua beaucoup à perfectionner cet art naissant. C'est lui qui trouva le secret de fondre les caractères, article des plus essentiels dans l'imprimerie. M. de Boze nous apprend que le premier livre qui fut imprimé avec des caractères de métal, fut le *Rationale Durandi*, imprimé à Mayence en 1459. Il me semble, Monsieur, que l'on sait présentement à quoi s'en tenir sur l'histoire et l'origine de l'imprimerie, sur quoi on a tant écrit depuis quelque temps.

Je suis, etc.

Digitized by Google

IV

LETTRE SUR UNE ANCIENNE ÉDITION DU **Catholicon Joannis de Janua**, INCONNUE JUSQU'A PRÉSENT.

(L'ancien *Catholicon*, dictionnaire et grammaire. — Les anciennes éditions. — Caractères et date présumée de l'édition qu'un curé de Savoie vendit à la bibliothèque de Genève. — Considérations sur les *incunables*, leurs éditions de dates rapprochées, cependant distinctes, le petit nombre de leurs exemplaires, etc.)

(*Nouvelle Bibliothèque Germanique*, 3me trimestre de 1751, t. IX, 1re partie.)

MONSIEUR,

Un curé de Savoie, curieux d'anciennes éditions, et qui en fait un petit commerce depuis assez longtemps, a apporté à Genève un livre ancien, qu'il a voulu nous vendre. Il est connu sous le nom de *Catholicon*. Si j'avais affaire à tout autre qu'à vous, je commencerais par avertir qu'il ne s'agit pas de cette satire ingénieuse qui porte le même titre, et qui fit tant de bruit du temps de la ligue[1]. Notre *Catholicon* fut imprimé plus de cent trente ans avant l'autre, et il est d'une tout autre étendue. C'est un des plus grands in-folio que l'on voie; il est composé de diverses parties, dont la principale est un ample dictionnaire latin, qui était fort en usage dans le quatorzième et le quinzième siècle. Outre ce vocabulaire, on trouve encore une grammaire fort étendue, qui embrasse tout ce qu'un grammairien doit savoir. Voilà pourquoi il porte le titre de *Catholicon*, c'est-à-dire ouvrage universel.

L'auteur était un dominicain, de la famille noble des Balbi, de Gênes. Quand il se qualifie *de Janua* ou *Januensis*, il a voulu

[1] La satire Ménippée de la vertu du Catholicon d'Espagne, etc., à Paris 1594.

Digitized by Google

dire qu'il était Génois. Il acheva son ouvrage l'an 1286. Vous verrez dans le *Dictionnaire* de Bayle que ce religieux savait plus de latin que tous ses confrères [1]. Erasme ne laisse pas, dans divers endroits de ses ouvrages, de se moquer de la mauvaise latinité du dominicain; mais l'équité veut que l'on fasse attention qu'il a fait entrer dans son dictionnaire plusieurs mots de la basse latinité. Bayle lui fait un mérite « d'avoir su le grec, chose fort rare dans ce temps-là. » Mais s'il savait du grec, il n'en savait guère, comme il paraît par quantité d'étymologies ridicules qu'il a voulu tirer de cette langue, qu'il ne possédait pas assez. C'est ce qu'il avoue lui-même dans un endroit de son livre : « *Hæc difficile est scire*, dit-il, *præsertim mihi non bene scienti linguam græcam*. Mais vous savez que, dans ce genre de livres, l'imperfection de l'ouvrage et la grossièreté de l'impression n'en diminuent point le prix. Il s'agit d'y voir les différentes tentatives de ces premiers inventeurs de l'imprimerie, et leurs progrès dans cet art. Ce sont de précieux monuments de l'industrie humaine.

On convient que la *Bible* et le *Catholicon* sont les premiers essais des imprimeurs de Mayence. On débite, sur un passage de Trithème qui ne contient que deux ou trois lignes, que les inventeurs de cet art firent d'abord graver un *Catholicon* sur des tables ou des planches de bois, n'ayant pas encore imaginé des caractères mobiles. Le témoignage est des plus positifs; cependant il y a lieu de douter que cette édition ait jamais vu le jour. De semblables tentatives doivent se faire en petit. On conçoit bien qu'ils purent imprimer avec des planches de bois quelque livre de peu d'étendue, un *Donat*, par exemple; mais vouloir exécuter la même chose sur un immense dictionnaire, il y avait de la témérité. Il ne paraît pas probable qu'ils aient entrepris, dans ces commencements, un ouvrage qui demandait autant de temps et de frais. Ils étaient déjà épuisés par les dépenses qu'ils avaient faites. Il y a donc apparence qu'ils firent l'essai seule-

[1] A l'article Balbus.

Digitized by Google

ment sur quelques feuilles, mais qu'ils s'arrêtèrent bientôt. La pensée des caractères mobiles put leur venir alors dans l'esprit, c'est le sentiment d'Orlandi. Ce qu'il y a de certain, c'est que si le *Catholicon* a été imprimé de cette manière, cette édition ne se voit plus nulle part. Je ne parlerai donc que de celles dont il est resté quelques exemplaires dans les bibliothèques.

L'édition ancienne la plus connue est celle de 1460 : cette date paraît au dernier feuillet. Il est vrai que les noms de Faust ni de Schœffer n'y paraissent point; mais l'année, la forme des caractères et la marque du papier, indiquent assez que ce volume est sorti de leurs presses : on en voit un bel exemplaire sur vélin dans la bibliothèque du roi de France, et un autre semblable dans le curieux cabinet de M. de Boze. Il y en a aussi quelques exemplaires en Hollande.

On a une autre édition du *Catholicon* aussi fort ancienne, et imprimée de même par Jean Faust et Pierre Schœffer. Elle est sur le papier qu'ils employaient. Il est vrai que leur nom n'y paraît point: on n'y voit non plus ni le lieu de l'impression, ni la date. Il y a lieu de soupçonner qu'elle a été faite dans un temps qu'ils faisaient encore mystère de leur art, et que c'est la raison pourquoi ils ne mirent aucune adresse à la fin du livre. Cette édition doit avoir été faite avant 1455, qui était l'année que Guttemberg se brouilla avec les deux autres, et qu'il se sépara d'eux.

Cette édition est fort différente de celle de 1460. Le format est plus grand; les colonnes d'impression ont deux pouces de plus de hauteur; le papier en est plus grossier et plus épais. Le partage en deux volumes se fait après la lettre I, et dans celle de 1460 après la lettre H. Enfin, la dernière édition est ornée de quelques rubriques, et dans la première tout est encore noir. M. Marchand a marqué fort exactement en quoi diffèrent ces deux éditions, dans son *Histoire de l'Imprimerie*[1]. Vous pourrez le consulter.

[1] Dans les additions, p. 134.

Digitized by Google

Les curieux peuvent voir dans les bibliothèques de Paris quelques exemplaires de cette première édition. Il y en doit avoir un à Sainte-Geneviève, un autre chez les jésuites à leur collége de Clermont, et M. Marchand en possède aussi un qu'il nous a dépeint fort exactement [1].

Jusqu'à présent on ne connaissait que ces trois exemplaires, mais on vient tout nouvellement d'en découvrir un quatrième, et voici comment. J'avais écrit au P. Beraut, habile jésuite de Lyon, pour le prier de voir dans leur bibliothèque s'il n'y aurait point quelque édition bien ancienne du *Catholicon*, et de nous en donner la notice. Il m'a répondu que leur édition n'était pas assez ancienne pour nous en occuper; mais qu'à leur défaut il avait cru devoir aller fouiller dans les bibliothèques de quelques autres monastères, et qu'il avait heureusement trouvé chez les cordeliers de Lyon un exemplaire de cette première édition. La notice qu'il nous en donne se rapporte parfaitement à celle de M. Marchand. Il n'y a pas longtemps que ces religieux ont fait cette acquisition. Nous aurions souhaité de savoir d'où ils l'ont tiré, mais le P. Beraut les a questionnés inutilement là-dessus: c'est un mystère sur quoi le bibliothécaire n'a point voulu s'expliquer. Il n'est pas fort difficile d'en deviner la raison.

Il était absolument nécessaire d'être au fait de ces deux premières éditions, pour entendre ce que j'ai à vous dire d'une troisième, que je crois qui a été inconnue jusqu'à présent, et que nous avons entre les mains; nous la tenons de notre curé brocanteur. Quand il nous l'apporta, il nous dit que les derniers feuillets, où devrait être la date, y manquaient, qu'ils étaient tombés de caducité; mais que c'était l'édition de 1460, qu'il n'y avait qu'à examiner son livre pour y trouver toutes les bonnes marques d'ancienneté. Il nous parut tel effectivement. Cependant nous répondîmes au vendeur que la perte de ces derniers feuillets ôtait à son *Catholicon* beaucoup de son prix;

[1] *Histoire de l'imprimerie*, p. 23.

Digitized by Google

qu'il était dans le cas où se trouverait un gentilhomme d'une maison ancienne, mais qui aurait eu le malheur de perdre ses lettres de noblesse.

Nous avons encore répondu à notre curé, qu'à la vérité l'accident des derniers feuillets perdus peut être arrivé naturellement; la vétusté est la cause la plus ordinaire de ces vieux livres imparfaits; mais que quelquefois aussi on les mutile à dessein pour les donner pour plus anciens qu'ils ne sont; que de peur de surprise, il fallait qu'il nous donnât du temps pour bien examiner la chose.

Sans perdre de temps, nous avons incessamment consulté M. de Boze à Paris, et M. Marchand à la Haye, qui nous ont donné toutes les instructions nécessaires. Ils ont ajouté l'un et l'autre une liste exacte de toutes les éditions qui se sont faites de ce livre jusqu'en 1500. Munis de ces secours, nous avons aisément convaincu le curé que son exemplaire n'était point de 1460.

M. Marchand nous apprend d'abord que cette édition de 1460 a les colonnes d'impression hautes de dix pouces, et celle que nous avons entre les mains a deux pouces de plus.—M. de Boze, qui possède un bel exemplaire de cette édition datée, nous donne plusieurs indices pour la distinguer des autres. A la tête de la première colonne on voit cette espèce de titre disposé en deux lignes et en lettres rouges : *Incipit Summa quæ vocant Catholicon, edita à fratre Johanne de Janua, ordinis fratrum prædicatorum.* L'exemplaire de notre curé a ce titre en encre noire.—Celui de M. de Boze est relié en deux volumes, dont le second commence à la lettre I. Le nôtre est en un seul volume, et si on voulait l'avoir en deux, le partage ne pourrait se faire qu'à la lettre K, parce que la lettre I ne commence point au haut d'une page.

Le curé nous a dit, sur cela, que si son *Catholicon* n'était pas de 1460, il devait être encore plus ancien; qu'il savait qu'il y avait une édition qui avait précédé de quelques années, que ce

Digitized by Google

serait la sienne, et que par là son livre acquérait un nouveau prix.

Il a fallu un examen plus approfondi pour le débusquer de ce retranchement. Nous avons étudié la notice que M. Marchand nous a donnée de cette édition non datée, mais que l'on croit de 1455. Nous avons encore fait attention aux indices que nous donne le P. Beraut de l'exemplaire qui est à Lyon. Il faut convenir que du premier coup d'œil les apparences ont toutes été pour la nouvelle prétention du curé. Le jésuite, qui est un bon géomètre, nous apprend d'abord qu'ayant mesuré fort exactement la hauteur des colonnes imprimées, il les a trouvées de douze pouces et quelques lignes: elles sont précisément de cette mesure dans notre exemplaire.—Chez les cordeliers, le second volume commence par la lettre K: chez nous le partage ne peut se faire non plus qu'à cette lettre. Le papier est le même dans les deux exemplaires, c'est-à-dire un papier fort grossier et extrêmement épais.

Ces conformités nous ont frappé d'abord, mais un examen poussé plus loin nous a fait apercevoir plusieurs différences, qui ne nous permettent pas de confondre ces deux éditions.

M. Marchand, dans son *Histoire de l'Imprimerie*, a marqué plusieurs fautes d'impression qui s'étaient glissées à la lettre A du dictionnaire [1]: nous avons trouvé qu'elles sont presque toutes corrigées dans notre édition.—Le P. Beraut s'était encore heureusement avisé de compter le nombre des lignes d'une page dans l'exemplaire de Lyon: il en a trouvé soixante-cinq dans la première colonne du livre; et nous, nous en comptons deux de plus. Voilà la différence des éditions bien constatée.

Le marchand de livres s'est rendu à ces preuves, mais en persistant toujours sur l'ancienneté de son exemplaire. Il le mettait toujours à un fort haut prix, et n'en demandait pas moins de cinquante écus. Nous trouvions la somme trop forte pour

[1] Page 37, dans la note.

Digitized by Google

une simple curiosité, et que bien des gens regardent comme de pure fantaisie. Nous nous trouvions donc un peu combattus sur cette acquisition, mais cette perplexité n'a pas duré longtemps : un généreux bienfaiteur a incessamment fixé nos irrésolutions, en achetant lui-même le livre et en le donnant à notre bibliothèque.

Il s'agit présentement, Monsieur, de tâcher de deviner la date de notre *Catholicon*, et c'est ce qui paraît assez difficile. Avant toutes choses, je dois m'appliquer à prouver qu'il n'est d'aucune des éditions connues.

M. de Boze nous apprend que Schœffer seul donna une édition du *Catholicon* en 1472. Ne serait-ce point la nôtre? Mais j'ai fait voir clairement la grande conformité de celle que nous avons avec celle de 1455. L'édition de 1460 a divers avantages sur la précédente. Schœffer ne peut qu'avoir choisi la dernière pour faire la sienne. M. de Boze nous marque que cette édition de 1472 ne diffère presque de celle de 1460 que par l'inscription qui se trouve à la fin. On conçoit aisément que Schœffer, habile comme il l'était dans son art, a dû la rendre encore un peu plus correcte.

M. Marchand nous en a fait connaître une autre qui a précédé celle-là, mais qui ne saurait non plus être la nôtre. Voici ce qu'il m'écrivit sur cette édition, dans une lettre du 14 juillet 1750 : « Elle est d'Augsbourg, par Gunther Zainer de Rutlingen, en 1469, grand et immense volume, que pour partager en deux le possesseur avait estropié, et recopié quatre ou cinq lignes à la main pour finir le volume. Toutes les fautes de la première édition s'y trouvent, par la raison que cet imprimeur n'a pas connu, ou n'a pas pu avoir l'édition de 1460, qui est corrigée, et qu'il a copié la précédente. »

Vous ne soupçonnerez pas, Monsieur, que cette mauvaise édition soit la nôtre, si vous faites attention à ce grand nombre de fautes qu'elle a conservées, et à la difficulté de la partager en deux volumes.

Digitized by Google

Je ne trouve pas d'autre édition du *Catholicon* que dix ou douze ans après. La première qui reparaît est de 1483, à Nuremberg, chez Antoine Koburger. Outre qu'on ne saurait placer si tard notre édition, j'ai vu plusieurs livres qui sont sortis de cette presse; ils sont dans un tout autre goût que le nôtre, et le caractère tire fort au gothique. On peut donc soupçonner avec beaucoup de vraisemblance, que notre édition a été ignorée jusqu'à présent, et que notre exemplaire peut passer pour l'unique que l'on connaisse, ce qui doit lui donner beaucoup de prix.

La rareté de cette édition et l'accident qui a emporté le dernier feuillet de notre exemplaire, sont cause qu'il est difficile d'en bien déterminer la date. Je vais hasarder quelques conjectures, sur lesquelles je vous prie de me dire votre sentiment.

Il n'est pas difficile de prouver que notre édition du *Catholicon* est des premiers imprimeurs de Mayence, et il y a même quelque vraisemblance qu'elle peut avoir précédé celle de 1460. Le papier a l'empreinte d'une tête de taureau surmontée d'une croix. Ailleurs on y voit une rosette, autre marque du papier qu'employaient Faust et Schœffer.

La ponctuation en est aussi imparfaite que celle de l'édition de 1455 : dans l'une et dans l'autre on ne voit que le point seul, même dans l'endroit où l'auteur traite *ex professo* de la ponctuation: c'est à la fin de sa grammaire, et immédiatement avant le commencement du dictionnaire. Là il divise la ponctuation en *comma*, ou point avec virgule au-dessus; en *colum*, ou point sans virgule, et en *periodus*, ou point avec virgule au-dessous. Les figures de ces différentes ponctuations sont toutes demeurées en blanc, comme les lettres initiales qui devaient être peintes à la main. Cela sent un art encore naissant, et une imprimerie mal assortie de caractères. La lettre *i*, dans notre exemplaire, a presque partout, au lieu de point, un petit accent aigu, ce qui se remarque aussi dans la première édition non

Digitized by Google

datée. Ces *i* accentués sont beaucoup plus rares dans celle de 1460.

Dans cette édition datée, l'encre rouge paraît pour la première fois; le titre et l'inscription de la fin sont des rubriques. Dès que ces imprimeurs de Mayence eurent trouvé ce petit ornement, ils l'employèrent toujours partout où il convenait. Aux *Offices de Cicéron* de 1465, non-seulement le titre et l'inscription de la fin sont en rouge, mais encore les titres de tous les chapitres, ce qui y rend les rubriques fort fréquentes. Rien de semblable dans notre *Catholicon*, tout y est en noir.

L'édition datée ayant été un peu raccourcie, en devint plus facile à manier, ce qui n'est pas indifférent dans un livre que l'on feuillette aussi souvent qu'un dictionnaire. Le partage en deux volumes y est aussi fait différemment, et beaucoup mieux que dans notre édition.

Quoique dans notre édition on ait corrigé bien des fautes de la première, il y en est resté encore de bien grossières, qui ont été exactement corrigées dans celle de 1460. En voici, par exemple, une des plus choquantes. Au mot *Addictus* on cite ce vers :

Nullius addictus iurare in verba magistri.

Au lieu de *iurare*, on lit *intrat*, ce qui gâte tout à fait le sens.

De toutes ces remarques il résulte clairement que notre édition est plus parfaite que la première non datée, et qu'elle l'est moins que celle qui a sa date. La conclusion qu'il semble qu'on en pourrait tirer, c'est qu'on devrait la placer entre les deux : elle doit avoir suivi 1455 et précédé 1460.

Ce qui peut encore nous donner le soupçon que cette édition n'est pas postérieure, c'est le papier qu'on y a employé. J'ai déjà parlé de sa marque et de son empreinte, mais il faut à présent en examiner la nature : ce papier est grossier, grisâtre et épais comme une espèce de carton. « Celui de l'édition de

Digitized by Google

1460, dit M. Marchand, est plus mince et assez blanc. » L'abbé Salier a fait le même raisonnement pour prouver que la Bible, qui a été mise depuis quelques années dans la bibliothèque du roi, a précédé celle de 1462 : « Le papier est mal fabriqué, dit-il, d'une pâte grossière, grise, inégalement distribuée, ce qui le rend clair dans un endroit et épais dans un autre; le papier de la Bible de 1462 est mieux fabriqué. »

Voilà qui semble devoir rendre assez probable la supposition d'une édition moyenne entre celles de 1455 et 1460, et qui serait la nôtre. Mais je vous avoue, Monsieur, que je commence à être effrayé des difficultés qu'on va me faire.

Est-il vraisemblable, dira-t-on, que ces premiers imprimeurs, dans l'espace de sept ou huit années, aient fait plusieurs éditions d'un aussi gros ouvrage que le *Catholicon*? Comment concevoir qu'elles se suivissent de si près, dans un temps où la presse ne faisait presque que commencer de rouler?

J'avoue que la chose est difficile à croire. Cependant elle deviendra probable, si l'on fait attention que dans ce temps-là on tirait peu d'exemplaires d'un livre que l'on imprimait. La raison en est, l'incertitude du débit dans les commencements de cet art, les grandes avances qu'il fallait faire soit pour le papier, qui était encore cher dans ce temps-là, soit surtout pour le vélin, qui était alors la matière la plus ordinaire d'un livre. Il faut penser encore que ces imprimeurs s'étaient épuisés pour la découverte de leur art. Il leur convenait mieux, quand ils faisaient une édition du *Catholicon*, de n'en tirer que quarante ou cinquante exemplaires, sauf à revenir à une seconde dès que la première serait à peu près écoulée.

J'ai dit que le papier était cher autrefois, ce qui devait les rendre retenus sur le trop grand nombre d'exemplaires. C'est ce que l'on peut confirmer par les impressions qui se font encore aujourd'hui en Angleterre. Le papier n'est jamais à un prix modique dans ce pays-là, c'est ce qui fait qu'on y tire

Digitized by Google

beaucoup moins d'exemplaires d'un livre que partout ailleurs; il arrive assez souvent qu'on se borne à deux cents.

Une autre dépense qu'il ne faut pas oublier, c'est celle des lettres initiales ou capitales. Ceux qui ont manié de ces anciens livres, savent que ces grandes lettres devaient se former à la main avec l'azur et le cinabre. On y employait un peintre en miniature. Ces initiales se trouvaient en beaucoup plus grand nombre dans un dictionnaire que dans tout autre livre, puisqu'il y en a presque autant que de mots latins; nouvelle dépense qui devait encore rendre retenu sur le trop grand nombre d'exemplaires. Les premiers imprimeurs de Rome, pour n'avoir pas eu cette prudence, s'en trouvèrent fort mal : ils avaient tiré jusqu'à onze cents exemplaires du gros Commentaire de Lira, et furent ruinés, comme il paraît par une requête qu'ils présentèrent au pape Paul II, pour avoir quelque assistance [1].

Ces remarques doivent déjà rendre assez vraisemblable cette répétition d'éditions; mais voici quelque chose de plus précis que des raisonnements, ce sont des faits qui ne nous permettront plus d'en douter : M. de Boze nous a donné la notice d'un Psautier très-ancien et très-rare; c'est un in-folio en gros caractères gothiques. C'est la première production de l'imprimerie de Mayence avec une date certaine; elle est du mois d'août 1457. Deux années après, c'est-à-dire en 1459, on vit paraître une édition de ce Psautier, différente de la première. On peut les voir, l'une et l'autre, dans le cabinet de M. de Boze [2].

Les *Offices de Cicéron* furent imprimés à Mayence en 1465, et l'année suivante 1466. La plupart des auteurs qui ont fait l'histoire de l'imprimerie, étant dans le préjugé ordinaire que dans ces temps-là les éditions ne pouvaient pas se suivre de si près, ont cru que c'était la même, et qu'on n'avait fait que changer un peu l'inscription qui est à la fin; mais on a fait voir clairement, dans un mémoire inséré dans la *Bibliothèque raisonnée*,

[1] *Annales Typographiques* de Maittaire, tome I, page 50.
[2] *Histoire de l'Académie des Inscriptions*, tome XIV, p. 254.

Digitized by Google

que ce sont deux éditions réellement différentes [1]. On peut les voir l'une et l'autre dans la bibliothèque publique de Genève, et en faire la comparaison [2]. Ces deux éditions se voyaient aussi dans la riche bibliothèque Harléienne. Bien plus, dans le catalogue qui fut publié en 1743, on donne la notice de deux éditions différentes de ces *Offices* dans une seule année, c'est-à-dire en 1465. L'une est le n° 5103, qui est sur vélin, et l'autre le n° 5104, qui est sur du papier. On y prouve la distinction de ces deux éditions par la figure différente de plusieurs lettres, et surtout par les abréviations, qui ne sont pas les mêmes. Si Faust et Schœffer ont fait trois éditions des *Offices de Cicéron* dans deux années, comme cela paraît clairement par le catalogue Harléien, on doit être moins surpris que dans l'espace de sept ou huit ans ils aient imprimé trois fois le *Catholicon*.

Il est vrai que c'est un ouvrage d'une beaucoup plus grande étendue, mais c'était en même temps un livre d'un plus grand usage, et dont ceux qui voulaient entendre le latin ne pouvaient point se passer. Il devait être d'un rapide débit. Jugez-en par les fréquentes éditions qui s'en firent dans la suite. Koburger, qui en avait donné une en 1483, le réimprima en 1486. Lichtenstein fit la même chose à Venise en 1483 et 1487. On a encore trois autres éditions de Venise, de 1491, 1495 et 1497.

On est étonné d'entendre parler de plusieurs éditions du *Catholicon*, fort près les unes des autres, presque à la naissance de l'imprimerie; mais ce qui doit diminuer notre surprise, c'est que la même chose est arrivée à la Bible; ces deux livres se ressemblent assez pour la grosseur. On a été assez longtemps dans la pensée que la Bible de Mayence de 1462, dont il y a huit ou neuf exemplaires dans les bibliothèques de Paris, est la

[1] Tome XXV, p. 281 (ci-dessus, p. 323).

[2] C'est un présent qu'a fait M. Lullin, professeur d'histoire ecclésiastique, et bien d'autres d'un grand prix, comme les sermons de saint Augustin sur du papier d'Égypte, que nous tenons aussi de lui. C'est un MS du sixième ou septième siècle. (Voy. tome I, p. 73, 90, etc.)

Digitized by Google

première qui ait paru. Naudé et bien d'autres ont été dans cette erreur. Mais on en voit une à Paris au collége Mazarin, imparfaite à la vérité, et qui a perdu son premier volume, mais qui est généralement reconnue pour avoir précédé celle de 1462. Et, depuis dix ou douze ans, voici encore celle que l'abbé Salier a fait mettre dans la bibliothèque du roi de France, qu'il donne pour aussi ancienne que celle de ce collége. L'une et l'autre doivent avoir paru depuis 1452 à 1462. Voilà donc trois éditions de la Bible dans l'espace de dix ans, comme trois éditions du *Catholicon* à peu près dans le même espace. Cette analogie doit rendre ma supposition vraisemblable.

La conséquence n'est pas juste, direz-vous. Au contraire, on pourrait conclure d'une manière opposée. Ces premiers imprimeurs ne sauraient avoir donné tant de livres dans un si petit nombre d'années. Par cela même qu'ils avaient imprimé trois Bibles les dix premières années, ils n'ont pas pu venir encore à bout de trois *Catholicon*. C'est ce qui était au-dessus de leurs forces. En 1459 ils imprimèrent *Rationale Durandi*, et en 1460 les *Constitutions de Clément V*, ouvrage assez considérable. J'ai déjà dit qu'ils avaient fait deux éditions du *Psautier*, l'une en 1457 et l'autre en 1459.

« Demandons-nous présentement, dit là-dessus M. de Boze, s'il est vraisemblable que Faust et Schœffer aient encore imprimé ce grand nombre d'autres volumes, presque tous répétés, qu'on leur attribue si légèrement, et que l'on veut faire remonter à ces premiers temps, souvent sous le seul prétexte qu'ils ne portent ni date, ni nom [1]. »

Cette objection vous paraîtra très-forte; mais je vous prie, Monsieur, de remarquer qu'elle prouve trop : elle va non-seulement à dégrader notre *Catholicon*, mais encore la première édition non datée dont M. Marchand a si bien prouvé l'ancienneté. Il y a plus, c'est que c'est une réfutation indirecte de

[1] *Histoire de l'Académie des Inscriptions*, t. XIV. p. 265, édit. de Paris.

Digitized by Google

tout ce que l'abbé Salier venait de dire en faveur de sa Bible, et qui est rapporté dans l'article précédent de l'*Histoire de l'Académie des Inscriptions.*

Pour faire voir qu'il n'y a rien d'excessif dans le travail qu'on attribue à ces premiers imprimeurs de Mayence, il n'y a qu'à le comparer avec celui de leurs deux élèves, qui allèrent s'établir à Rome quelques années après. Il paraît par la requête qu'ils présentèrent au pape, et que j'ai déjà citée, que dans l'espace de quatre années ils avaient donné près de trente éditions de différents livres, dont il y en avait de fort amples, comme une grande Bible en deux volumes, et le *Commentaire de Lira.* J'avoue que ces réponses ne lèvent pas entièrement la difficulté, mais vous savez que dans le pays des conjectures on est réduit à marcher à tâtons.

Ces fréquentes éditions, qu'il faut supposer pour mettre la nôtre entre la première non datée et celle de 1460, ont donné lieu à une autre conjecture de quelques-uns de nos gens de lettres.

« Après les grands troubles de Mayence qui désolèrent cette ville sur la fin de 1462, disent-ils, les ouvriers de Faust, dégagés du secret à quoi ils s'étaient liés même par serment, se dispersèrent dans divers lieux et y établirent des imprimeries. Le *Catholicon* dont il s'agit peut être une des nouvelles productions de ces nouvelles presses établies dans diverses villes d'Allemagne. Ce nouvel imprimeur aurait dû, à la vérité, faire son édition sur la meilleure, c'est-à-dire celle de 1460, mais apparemment il ne put pas la recouvrer dans le lieu de son refuge. Cependant il n'a pas laissé de mettre, de son chef, quelques améliorations dans son édition. Pour la rendre plus lisible, il a retranché, par exemple, beaucoup d'abréviations. Quoique le papier soit le même qu'employait Faust, il n'aura pas été difficile à cet ouvrier dispersé d'en tirer de la même fabrique. Dans cette supposition, la date du *Catholicon* doit être retardée de dix ou douze ans. Le plus tôt que cet ouvrier dispersé ait pu donner cette production, ce serait en 1466. »

Digitized by Google

Je ne contesterai point avec ceux qui préfèrent cette dernière conjecture; elle ne manque pas de vraisemblance. Je remarquerai seulement que moins on fait cette édition ancienne, et plus il est surprenant qu'il n'en soit resté aucun autre exemplaire que celui que nous avons entre les mains. Il pourra peut-être s'en trouver quelque autre qui est demeuré caché dans quelque bibliothèque d'Allemagne, surtout dans celles des monastères. Si vous faites insérer ce mémoire dans la *Bibliothèque germanique*, il pourra donner lieu à quelque *Catholicon*, frère du nôtre, à lever la tête et à se montrer au public. Pour aider à le reconnaître, je vais mettre ici un indice qui empêchera de s'y méprendre. Il n'y a qu'à consulter la première page; elle est partagée en deux colonnes hautes de douze pouces et quatre lignes, mesure de France; si l'on veut prendre la peine de compter les lignes de chaque colonne, on en trouvera soixante-sept. La dernière ligne de la seconde colonne contient ces mots : — *partes orationis aspirantur*, *ut hamus*, *hereo*, *habens*.

Veuillez, Monsieur, excuser ces minuties typographiques.

Je suis, etc.

V

SUR UNE VERSION ITALIENNE DE LA BIBLE, MAL A PROPOS ATTRIBUÉE A SIXTE V.

(Les traductions italiennes de la Bible, qui ont eu cours d'abord, défendues depuis la réforme. — Les catholiques ne peuvent plus lire le texte sacré qu'avec autorisation de Rome. — La Bible en Espagne, et les officiers espagnols à Genève. — L'idée d'attribuer à Sixte V une traduction italienne de la Bible, est une invention mensongère de Léti: Sixte V n'a publié que la Vulgate (Bible latine), en 1590.)

(*Journal Helvétique*, Février 1749; *Bibliothèque impartiale* de Leyde, cahier de septembre et octobre 1750, tome II, 2me partie.)

Vous me demandez, Monsieur, des éclaircissements sur une

Digitized by Google

version italienne de l'Écriture sainte que l'on dit que fit faire le pape Sixte V, et qui doit être dans la bibliothèque publique de Genève. Vous souhaitez que je vous en rende raison, que j'en examine la préface, où apparemment le pontife explique ce qui l'a déterminé à mettre les livres sacrés en langue vulgaire, ce qui paraît opposé aux principes de son Eglise.

Vous avez raison d'être surpris qu'un pape ait pris sur lui de mettre la Bible entre les mains du peuple. Cependant, pour diminuer un peu votre surprise, je dois vous dire, qu'avant ce pape il avait déjà paru en Italie quelques Bibles en langue vulgaire. Le père Simon nous cite entre autres celle d'Antoine Bruccioli, dont il y a eu même plusieurs éditions[1]. Il s'en fit une en 1540, dédié à Renée de France, duchesse de Ferrare. Cependant l'étonnement ne doit pas entièrement cesser par là, parce que ces différentes éditions de la Bible en langue vulgaire étaient toutes de Venise, où l'on s'est toujours donné un peu plus de liberté qu'à Rome sur cet article. D'ailleurs le P. Simon nous apprend dans le même endroit de son livre, qu'après que les protestants eurent paru, on s'aperçut que ces versions troublaient l'Etat et la religion, et qu'on fut beaucoup plus réservé dans la suite. Ainsi une Bible italienne, commandée par un pape et imprimée à Rome dans l'imprimerie du Vatican, cinquante ans après que les protestants eurent rompu avec l'Eglise romaine, aurait quelque chose de bien singulier.

On sait quelles ont été les maximes de Rome depuis le concile de Trente. La pratique reçue dans les pays soumis à l'Inquisition est, qu'un particulier ne peut lire aucune partie des Livres sacrés sans une permission par écrit, et ce n'est ni le confesseur, ni le curé, ni le supérieur régulier, qui la donnent, l'évêque même n'en a pas le pouvoir. Il faut pour cela recourir à Rome.

On trouve dans les dernières éditions de l'*Indice expurga-*

[1] *Histoire critique du Nouveau Testament*, p. 873.

Digitized by Google

toire, parmi les livres défendus, les Bibles en quelque langue vulgaire que ce soit. Et dans les *Règles de l'Index*, publiées et confirmées par les papes Pie IV, Sixte V et Clément VIII, on lit ces paroles : « Parce que la lecture de l'Ecriture sainte pourrait être dangereuse, si elle était permise indifféremment : les évêques n'ont pas même le pouvoir d'accorder la licence de lire la Bible [1]. »

Pour justifier cette défense, on dit que la témérité des hommes et l'expérience ont rendu cette précaution nécessaire. On fait entendre aux simples fidèles que les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament sont des livres dangereux, dont la lecture ne peut que leur inspirer des mouvements d'orgueil et des sentiments contraires à cet esprit de soumission et d'obéissance qui, leur dit-on, doit être leur unique partage. Que cette défense ait eu, et ait encore lieu dans plusieurs diocèses, dans plusieurs provinces, dans plusieurs royaumes, surtout dans ceux où est érigé le redoutable tribunal de l'Inquisition, c'est ce qu'on ne saurait nier. En Italie, en Espagne, en Portugal, les peuples croient commettre une impiété digne du plus grand supplice s'ils osaient seulement jeter un regard sur ces précieux livres, sans une permission expresse.

Je puis vous en parler, Monsieur, comme témoin oculaire. Nous avons eu les quatre ou cinq dernières années quantité d'officiers espagnols autour de Genève ; ils occupaient la Savoie, qu'ils n'ont quittée qu'à la paix. Pendant cet intervalle, il en venait fréquemment chez nous voir les curiosités de notre ville, et surtout notre bibliothèque. Le livre le plus rare à leur montrer, c'était une Bible espagnole. Ils marquaient tous un étonnement extraordinaire à l'aspect d'une Bible en leur langue, et ils avouaient qu'ils n'en avaient jamais vu aucune ; c'était pour eux

[1] Cum experientia constat, si sacra Biblia vulgari lingua permittantur, plus inde detrimenti quam utilitatis oriri, prohibentur Biblia cum omnibus eorum partibus, sive excusa sive manuscripta, in qualicunque vulgari lingua. (Regula IV.)

Digitized by Google

un phénomène nouveau et des plus frappants: ils ne le regardaient qu'avec une sorte de frayeur peinte sur leur visage. Il ne faut pas être surpris si les laïques ne connaissent pas la Bible en Espagne: le roi Ferdinand avait défendu, sous de grosses peines, de la traduire en langue vulgaire; et, depuis ce temps-là, l'inquisition a été fort attentive à l'empêcher. Celle que l'on montre à Genève n'est point venue d'Espagne; elle fut imprimée en Hollande l'an 1602. Le traducteur se nommait Cassiodore de Reyna, et l'éditeur, dont le nom seul paraît dans le titre, était Cyprien Valère; tous deux zélés protestants espagnols.

Pour revenir à l'Italie, la défense de lire l'Ecriture sainte en langue vulgaire était dans toute sa force sous le pontificat de Sixte V. On ne comprend pas comment ce pape aurait pensé à donner une Bible italienne. Loin de publier une nouvelle version en cette langue, il ne devait pas même procurer une nouvelle édition de celle de Bruccioli, car c'est une loi établie dans les pays d'inquisition, qu'on ne réimprime jamais les livres défendus, par l'intérêt que l'on a à les rendre extrêmement rares.

Cependant nous lisons dans l'histoire de ce pape que, non-seulement il forma le dessein de faire traduire la Bible en italien, mais encore qu'il le fit exécuter. Un semblable projet ne pouvait que causer bien des rumeurs. C'est aussi ce qui arriva. Grégorio Léti, qui nous a fait l'histoire de cette version, nous a appris plusieurs particularités curieuses sur les murmures qu'elle excita.

Elle fut surtout un grand scandale pour les Espagnols. Leur ambassadeur Olivarès criait hautement dans Rome, que c'était une honte qu'on y suivît la méthode des hérétiques. « Eh, Monsieur, ne vous fâchez pas, lui répondit Sixte, nous avons fait faire cette version pour vous, qui n'entendez pas le latin. »

L'ambassadeur ne se paya pas de cette raison, il en écrivit à son maître. Plusieurs cardinaux y joignirent des lettres où ils représentaient à Sa Majesté qu'il était plus de son intérêt que de celui des autres puissances de travailler à la suppression de

Digitized by Google

cette Bible, à cause des grands Etats que le roi d'Espagne possédait en Italie. Olivarès, ayant reçu réponse, vint ensuite trouver Sixte et lui dire que, s'il ne supprimait cette version, S. M. la défendrait dans ses Etats. Mais ce fier Espagnol, qui parlait si haut, fut relancé de la belle manière. Le pape ne parlait pas moins que de le faire jeter par la fenêtre. Comme son caractère était de ne plier jamais, il passa outre et exécuta son projet. Léti ajoute qu'on ne saurait douter de la réalité de cette version, puisqu'on en conserve encore des exemplaires dans quelques bibliothèques, et il cite celle du grand-duc de Toscane (Laurentienne), la bibliothèque Ambrosienne de Milan, et celle de Genève[1].

Le père Le Long, bibliothécaire des prêtres de l'Oratoire de Paris, saisit avidement cette anecdote pour en faire usage dans sa *Bibliothèque sacrée*, qui a été imprimée à Paris en 1723; mais il prit la précaution de chercher encore de nouveaux éclaircissements sur cette version. En 1711, il eut la visite d'un homme de lettres de Genève[2]. Il ne manqua pas de s'informer de l'exemplaire que nous devons avoir de cette Bible rare et curieuse. Le voyageur lui répondit qu'il avait beaucoup fréquenté notre bibliothèque, et qu'il avait surtout fait beaucoup d'attention à une collection de Bibles qui s'y trouve, et qui est assez complète, mais qu'il pouvait l'assurer que celle en question n'y était point, et n'y avait jamais été.

Le bibliothécaire de l'Oratoire ne s'en tint pas là; il examina avec soin les catalogues de trois autres bibliothèques d'Italie, citées par Léti, où il trouva dans toutes la Vulgate publiée par Sixte V en 1590, qui est bien un livre rare, mais il n'aperçut aucune trace de la prétendue version italienne.

Le père Le Long commença dès lors à regarder cette anecdote comme fort suspecte. Léti a prévu que quelques-uns de ses lecteurs porteraient le même jugement. « Plusieurs bons

[1] Vita di Sisto V pontifice romano. 1685, p. 390.

[2] M. Samuel Turrettin, mort professeur de théologie à Genève, en 1727. Voyez son article dans le *Moreri* de Bâle.

Digitized by Google

catholiques soutiennent, ajoute-t-il, que Sixte n'a jamais pensé à faire imprimer une Bible italienne; » mais il les réfute en assurant que d'autres écrivains en ont parlé. Effectivement, on en trouve quelque chose dans un ouvrage italien intitulé: *Il Vaticano languente*; c'est une petite satire de la cour de Rome en forme de dialogue. Pasquin affirme que Sixte, pour remédier à quelques désordres dont on se plaignait dans l'Eglise, trouva à propos de faire imprimer une version italienne des Livres sacrés, qui était de sa main. A quoi Marforio répond: « Cette bonne intention du pontife fut si mal prise, qu'un certain cardinal, ayant vu cette Bible, s'écria : *ou l'Eglise périra, ou ce pape ne sera pas longtemps en vie.* Il mourut effectivement dans l'année; mais on dit que le prophète ne contribua pas peu à l'accomplissement de la prédiction, que l'on ne laissa pas cependant d'attribuer à la vengeance divine. »

Mais, Monsieur, afin que vous ne vous laissiez pas imposer par cet auteur anonyme, je dois vous avertir incessamment que l'inconnu, qui a composé ce dialogue, n'est autre que Léti lui-même. Vincent Placcius l'a démasqué dans ses *Anonymes*[1].

Après un examen fort exact de ce que l'on pouvait dire pour ou contre la réalité de cette version, le père Le Long est demeuré convaincu que c'est un être imaginaire. Je ne doute pas, Monsieur, que vous ne soyez aussi du même sentiment, quand je vous aurai communiqué une espèce d'aveu de Léti lui-même. Le trait est trop curieux pour ne pas vous en faire part. On a de lui un recueil de ses lettres, imprimé en Hollande en 1700; elles sont en italien. On trouve dans la CXXXV^e^, adressée à M. Justel, une relation fort détaillée de l'honneur qu'il eut à Fontainebleau d'être présenté à Louis XIV : il fit aussi la révérence au dauphin et à la dauphine. Cette princesse, de la maison de Bavière, comme vous savez, lui parla de la *Vie de Sixte V*, qu'elle avait lue. « Monsieur Léti, lui dit-elle en riant, dites-

[1] Page 659.

Digitized by Google

moi, je vous prie, si toutes les belles choses que vous avez débitées dans cette histoire, et qui m'ont fort amusée, sont vraies, et si l'on peut faire fond là-dessus? » Il lui répondit, avec beaucoup de franchise, « qu'un roman bien imaginé ne laisse pas, tout faux qu'il est, de faire plus de plaisir au lecteur qu'une histoire vraie, racontée d'une manière trop simple et trop nue. »

Léti avoue de bonne foi à cette princesse que, dans les histoires qu'il donne au public, il ne s'embarrasse pas beaucoup du *vero*, qu'il n'en veut qu'au *ben trovato*. Voilà désormais la clef de tout ce que nous trouverons de douteux dans ses ouvrages. Il ne s'agit plus de savoir si l'histoire de la version italienne de la Bible par Sixte V est vraie, il faut voir seulement si elle n'est pas bien imaginée, si l'on n'y trouve pas des incidents curieux. Tenons-nous-en là, Monsieur, et n'allons pas plus loin : pourvu que le mensonge soit bien habillé, on doit en être content.

Voilà un certificat qui peut aller de pair avec celui qu'on a déjà donné dans quelque journal sur la fausseté d'un prétendu manuscrit que Léti disait avoir trouvé dans un château de Suisse, chez le général Balthasar [1]. Il y avait puisé je ne sais combien d'anecdotes curieuses sur notre ancienne histoire de Genève, et qui auraient aussi fort amusé la dauphine, si cet ouvrage lui était tombé entre les mains. Voilà donc Léti convaincu, par son propre aveu fait à cette princesse, qu'il cherchait plus à divertir ses lecteurs par d'agréables mensonges, qu'à ne rien dire que de conforme à la vérité.

Il vous paraîtra sans doute, Monsieur, et à bien d'autres aussi, que, si de semblables fictions peuvent être tolérées dans l'histoire profane, elles ne sauraient l'être sur le sujet dont il s'agit, je veux dire sur une version de la Bible. Ce n'est pas là une matière où il fût permis à Léti d'exercer son talent roma-

[1] *Historia Genevrina*, tome I, p. 46 (Voy. ci-devant, tome I, p. 300.)

Digitized by Google

nesque: le seul titre de ce livre sacré devrait inspirer du respect pour la vérité.

Cependant vous savez qu'il n'est pas le premier qui ait débité des histoires suspectes sur les versions de l'Ecriture sainte. On en a une sur celle des LXX, fabriquée par Aristée, Juif de naissance, mais qui, sous le personnage d'un païen, a publié son roman. Il dit que Ptolomée Philadelphe, roi d'Egypte, ayant résolu de faire une bibliothèque, voulut avoir les livres des Juifs; que pour cela il envoya une ambassade avec de grands présents à Eléazar, alors souverain pontife, le priant de lui choisir d'habiles gens de chaque tribu, pour travailler à cette version. Aristée nous apprend qu'il était lui-même de l'ambassade. Eléazar envoya soixante et douze Juifs, qui furent reçus avec joie à Alexandrie et se mirent incessamment à travailler. Josèphe, pour embellir le roman, ajoute la fable des soixante-dix cellules, où il prétend qu'ils se renfermèrent. Dans le même nombre de jours, l'ouvrage fut achevé à la grande satisfaction du roi.

Ce récit d'Aristée peut être comparé à celui de Léti, mais avec cette différence, que la version des LXX existe, et que la fiction ne roule que sur la manière dont on veut qu'elle ait été faite, au lieu que chez Léti, la version italienne, dont il fait l'histoire d'une manière si circonstanciée qu'elle occupe six ou sept pages de son livre, est cependant une pure chimère; tout est supposé et pour le fond et pour la forme. Voilà donc un nouveau titre pour être placé à côté de Varillas, que Pufendorf a dit qui méritait d'être appelé par excellence l'*archimenteur*.

Quelques personnes, par un grand fond de charité, essaieront peut-être d'excuser un peu cet infidèle historien; ils se contenteront d'appeler méprise ce que j'ai taxé d'imposture. Léti, diront-ils, qui allait fort vite dans tout ce qu'il écrivait, aura confondu la version latine de la Bible que Sixte donna à peu près à la même date, avec sa prétendue version italienne. Ce qui semble appuyer cette conjecture, c'est que cette Bible, qui est devenue extrêmement rare, se trouve justement dans les trois

Digitized by Google

bibliothèques d'Italie que Léti cite comme possédant chacune un exemplaire de celle dont il fait l'histoire. S'étant une fois trompé sur la réalité de cette version, il a ensuite donné essor à son esprit romanesque. Il a imaginé ce qu'aurait dû dire Olivarès, ambassadeur d'Espagne, sur le danger qu'il y avait à donner la Bible en langue vulgaire. Il l'introduit à peu près comme un personnage de tragédie, et il faut convenir que le dialogue entre Sixte et lui fait une scène fort curieuse. Mais, Monsieur, vous allez voir que Léti ne s'est pas trompé lui-même, et qu'il a eu le dessein formel d'imposer en tout à ses lecteurs. Il n'a point confondu la version italienne avec la Vulgate, puisqu'il parle très-distinctement de l'une et de l'autre; il dit positivement que « Sixte avait fait imprimer la Vulgate l'année précédente, que quelques personnes s'en plaignirent, mais que ce fut tout autre chose quand il publia sa version italienne. »

Ayant relu votre lettre, j'ai trouvé que vous me faites une autre question, c'est sur la rareté de cette Vulgate, et vous en voulez savoir la cause. On est assez embarrassé à la donner bien précisément; voici ce qui s'est dit de plus vraisemblable là-dessus :

Le pape ayant beaucoup travaillé à la correction de la Vulgate, pour en donner une édition qui pût devenir authentique, suivant l'intention du concile de Trente, la mit enfin sous la presse dans l'imprimerie qu'il venait de faire construire au Vatican. Son intention étant qu'elle fût entièrement correcte, il la relut dès qu'elle fut imprimée, et corrigea de sa propre main, non-seulement toutes les fautes d'impression, mais il fit imprimer encore diverses corrections pour les coller dans tous les exemplaires, et couvrir par ces petites bandes de papier les fautes qui étaient échappées. Dans cet état on en débita plusieurs. Le pape en fit des présents que l'on reconnaît encore aujourd'hui dans les bibliothèques, à la magnifique reliure et aux armes de Sixte qui la décorent. Mais jetant les yeux ensuite sur le grand nombre de corrections qu'on avait été obligé de faire, il se dégoûta de son

Digitized by Google

ouvrage. On prétend qu'il le supprima, et qu'il forma le dessein de donner une nouvelle édition plus correcte, mais que sa mort, qui arriva le 17 août 1590, c'est-à-dire peu de temps après, ne lui permit pas d'exécuter ce nouveau projet.

D'autres croient que cette suppression ne vint pas de Sixte lui-même, mais qu'après sa mort, sa Bible ayant été examinée avec soin, ne fut pas trouvée assez correcte; qu'on jugea à propos de la faire disparaître, et qu'on travailla à une nouvelle correction qui parut deux années après, sous le pontificat de Clément VIII. Voilà ce qui peut avoir rendu très-rares les exemplaires de la Bible de Sixte V. Les curieux les recherchent avec avidité et les paient fort chèrement; on n'en compte que sept dans les bibliothèques de Paris. La seule qui fût en grand papier, se trouvait dans la bibliothèque du comte d'Hoim, ambassadeur du roi de Pologne en France; elle fut vendue, en 1738, sept cent livres. Il l'avait eue de la bibliothèque Colbertine, dont il avait acheté plusieurs livres rares.

La dernière question que vous me faites, c'est à quoi l'on peut reconnaître bien sûrement la Bible de Sixte V, au cas qu'il se présentât quelque occasion de l'acquérir. Vous avez ouï dire qu'on peut y être trompé, et que des libraires, en déguisant un peu celle de Clément, la font passer pour celle de Sixte. Il ne faut pas s'arrêter au titre, que l'on peut aisément contrefaire, mais j'ai ouï dire que le meilleur caractère, pour n'y être pas trompé, ce sont ces petites bandes de papier que je vous ai dit que Sixte fit coller sur ses fautes qu'il voulait couvrir.

Je ne vous dissimulerai pas, Monsieur, que je trouve que vous m'avez mis aujourd'hui sur des sujets assez secs, et qu'il me semble que j'aurais été plus à mon aise sur quelques matières de raisonnement. Il n'est pas fort satisfaisant de rechercher, et cela quelquefois avec assez de peine, si telle et telle édition d'un livre est d'une certaine année ou d'une autre date, si cette édition est bien réelle, ou seulement imaginaire, comme il m'a fallu faire sur la version italienne attribuée à Sixte V. On n'est

Digitized by Google

guère plus savant quand on a épluché avec soin ces petites questions qui regardent proprement la librairie. Cependant, pour vous faire voir que je ne prétends pas faire trop valoir les recherches que demandait votre dernière lettre, je veux bien vous avouer naturellement que le Père Le Long m'a épargné la plus grande partie de la peine, et que j'ai trouvé dans sa *Bibliothèque sacrée* des éclaircissements suffisants pour bien constater l'imposture de Léti.

VI

SUR UN SECOND TRAITÉ DES CONFORMITÉS DE SAINT FRANÇOIS D'ASSISE AVEC NOTRE SAUVEUR.

(Le monachisme du quatorzième siècle avait produit le livre *des Conformités*, etc., parallèle impie et ridicule entre le fondateur de l'ordre des Franciscains et N. S. J.-C. — Malgré les justes reproches qui lui ont été adressés par les réformés et même par des auteurs catholiques, un moine espagnol renchérit encore de beaucoup sur cet ouvrage, dans son *Prodigium naturæ*, en 1651. — Inscription analogue sur l'église des Cordeliers de Reims.)

(*Journal Helvétique*, Février 1744; *Bibliothèque raisonnée*, second trimestre de 1744, tome XXXII, 2me partie.)

Tout le monde connaît le fameux livre des *Conformités* du patriarche des franciscains avec N. S. Jésus-Christ. Ceux qui n'ont pas lu l'ouvrage même, en ont vu au moins des extraits qui se trouvent dans quantité d'auteurs différents. Il fut composé par un cordelier, connu sous le nom de Barthélémi de Pise, qui le présenta, en 1399, au chapitre général de son ordre, assemblé à Assise. Il fut reçu avec des applaudissements extraordinaires. On fut seulement embarrassé comment on pourrait marquer à l'auteur combien on lui savait gré de cet admirable ouvrage. Il n'y aurait pas lieu d'être surpris qu'un moine de ce temps-là eût produit un semblable livre; mais que

Digitized by Google

tout un Chapitre de religieux ait applaudi à ce tissu d'impertinences, ou plutôt d'impiétés, c'est ce qui doit surprendre. Après avoir mûrement délibéré sur la manière de récompenser l'auteur d'un parallèle si glorieux à leur ordre, ils ne trouvèrent rien de plus convenable que de lui faire présent de l'habit complet que saint François avait porté pendant sa vie, que l'on gardait comme un dépôt précieux. Le P. Oudin dit là-dessus que la récompense était parfaitement assortie à l'ouvrage. La crasse du couvent frappait également dans l'un et dans l'autre. « *Dignum tali patellâ operculum*, » dit le proverbe. Le froc de saint François était un couvercle convenable au plat que le cordelier avait présenté au chapitre, et qui avait été si fort de leur goût.

Après avoir attaqué Barthélemi de Pise sur son misérable livre, pour vous montrer mon impartialité, je crois devoir le justifier sur une production d'un autre genre, qu'on s'est avisé de lui attribuer depuis quelque temps. Vous savez, Monsieur, qu'on imprima à Genève, chez Pérachon, il y a environ dix ans, le premier volume d'une *Bibliothèque Ecclésiastique*, en latin, que la mort du libraire a fait discontinuer. A l'article Albizzi, on avance que Barthélemi de Pise eut un fils, nommé Humbert, qui se fit dominicain, et fut ensuite évêque de Pistoie. Je vous avoue que je crois ce fait un peu hasardé. On soupçonne que c'est une méprise causée par la conformité de nom. Notre auteur s'appelait Barthélemi Albizzi: l'évêque de Pistoie était fils d'un autre Barthélemi de la même famille, et qui vivait un peu après le cordelier. Voilà ce qui aura causé l'équivoque. Je crois donc qu'on ne doit le charger d'aucun autre enfant bâtard que de son livre des *Conformités*. L'accusation ayant été faite à Genève, il est juste que la réparation d'honneur se fasse dans le même lieu.

Il m'est tombé entre les mains un recueil d'un de vos bibliographes allemands, dont je dois à cet occasion vous dire quelque chose. En voici le titre : *Augusti Beyeri Memoriæ historico-*

Digitized by Google

criticæ librorum rariorum, Lipsiæ 1734, in-8°. C'est un catalogue raisonné des livres les plus rares qui sont venus à la connaissance de l'auteur, après bien des recherches, et après avoir fouillé dans les bibliothèques les mieux assorties [1]. Il met dans cette classe le livre des *Conformités*, de la première édition faite à Milan chez Gérard Ponticus, en 1510. Elle est devenue extrêmement rare. Elle l'était déjà du temps de Scaliger : ce savant dit quelque part qu'elle se vendait jusqu'à cinquante écus. C'est tout autre chose aujourd'hui. On dit que le seul exemplaire complet qu'il en reste à Paris, et peut-être ailleurs, est celui qui est dans le cabinet de M. de Boze. Ce qui fait rechercher cette édition, c'est qu'outre son antiquité, on y trouve quelques passages singuliers qui ont été rétranchés dans la suite. L'un regarde une araignée tombée dans le calice, que saint François avala par respect pour le sacrement : quelques jours après, il sentit une petite démangeaison à la cuisse, il gratta l'endroit, et il accoucha fort heureusement de son araignée. Un autre trait curieux qui a disparu dans les éditions postérieures, c'est qu'un jour saint François, de gaîté de cœur, tua le fils aîné d'un médecin, afin d'avoir ensuite le plaisir de le res-

[1] Dans l'article du *Journal Helvétique* de février 1744, M. Baulacre indique parmi les livres considérés comme rares par Beyer, malgré leur nouveauté, un ouvrage que la bibliothèque de Genève a reçu de M. Arlaud, ce sont *Les amours pastorales de Daphnis et Chloé, avec figures gravées par Audrand, peintes par Philippe duc d'Orléans*, édition originale, Paris, 1718, in-12. M. Arlaud le tenait de la main même du prince, qui, au reste, n'avait pas jugé à propos de paraître dans le frontispice du livre, quoique l'auteur allemand l'ait décoré de ce nom illustre. Il est vrai qu'on le trouve au bas de chaque estampe, avec cette petite formule ; *Philippus invenit et pinxit, 1714. Audrand sculpsit*. On en compte 28, gravées sur le même nombre de tableaux, inventés et peints par ce prince : ils sont à l'huile et ornent encore aujourd'hui le Palais-Royal. Ces peintures marquent également, et sa connaissance des beaux-arts, et le grand loisir dont il jouissait pendant la vie de Louis XIV. Ce qui fait la rareté de ce livre, c'est qu'il n'est point entré dans le commerce de la librairie : S. A. R. n'en fit tirer qu'un très-petit nombre d'exemplaires, qui ont été donnés à quelques personnes privilégiées.

Digitized by Google

susciter. M. Beyer cite exactement ces passages, qui donnent du prix à cette première édition.

Mais dans la notice qu'il nous donne du livre des *Conformités*, on a remarqué quelques petites méprises. Il critique d'abord Wadding, qui a donné au public les *Annales des Franciscains*, sur ce qu'il a mal désigné le lieu de la naissance de l'auteur des *Conformités*. « Bartholomæus Pisanus, dit-il, non Albisius, sicuti Waddingus in Scriptoribus Ordinis Minorum ignoravit.» La critique n'est point fondée, et le reproche d'ignorance va tout retomber sur le censeur. L'historien des Frères Mineurs n'a rien dit que de fort juste. L'auteur du livre des *Conformités*, comme je l'ai dit, s'appelait Barthélemi Albizzi, et il était de Pise. Le critique a donc pris mal à propos dans Wadding, le nom de la famille pour celui de la patrie de Barthélemi. C'est donc lui seul qui a bronché, et non l'historien de l'ordre.

Le bibliographe fait ensuite des réflexions sur le livre même. Il en parle en bon protestant, et nous rappelle l'indignation que ce parallèle impie excita dans l'esprit de tous les réformés. Il cite entre autres le jugement qu'en avait porté l'auteur de l'*Alcoran des Cordeliers*. « Cependant, ajoute-t-il, les violentes censures qu'essuya cet ouvrage, n'ont pas empêché qu'il n'ait trouvé des approbateurs et des défenseurs. Jean-Baptiste Thiers est de ce nombre. Il a poussé l'extravagance jusqu'à oser écrire en faveur d'une inscription, mise sur le grand portail des cordeliers de Reims, où l'on voit le même esprit qui a dicté le livre des *Conformités*. On dédie cette église *à l'Homme-Dieu, et à saint François, crucifiés l'un et l'autre.* » Il est bon de rapporter les propres termes de notre auteur. « Verum enim vero, quamvis Pisani fœtus censura, prout meruerat, vehementissima a nobis exagitaretur, non tamen catulo suo qui lamberet derelictus est; eo enim dementiæ se agi passus est Joh. Baptista Thiers, ut anno 1683 dissertationem gallica lingua emitteret, de inscriptione super portam Conventus Franciscanorum Durocortori Remorum extante: *Deo Homini et Beato Francisco*,

Digitized by Google

utrique crucifixo. Hæc parallela ex turpi sceleratissimi libri veneratione fluxerunt. »

Voilà, Monsieur, une méprise qui renchérit sur la précédente, qui ne regardait que le nom de Barthélemi de Pise. Étant aussi au fait de la littérature que vous l'êtes, je ne doute pas que vous n'ayez d'abord senti le quiproquo. Ce Thiers, que l'on accuse ici d'être complice des blasphèmes du livre des *Conformités*, et qu'on prétend avoir écrit en faveur du parallèle impie mis en lettres d'or sur le frontispice du couvent des cordeliers de Reims, est précisément celui qui a montré le plus de zèle contre cette scandaleuse dédicace. La dissertation qu'on veut qu'il ait donnée au public pour l'appuyer, l'attaque au contraire avec toute la vigueur possible. Je l'ai entre les mains, et je puis en parler avec connaissance de cause. Il est vrai que Thiers n'y paraît pas sous son véritable nom. En voici le titre : *Dissertation sur l'inscription du grand portail du couvent des cordeliers de Reims*, par le sieur de Saint-Sauveur, à Bruxelles, 1670. Il en parut une seconde édition en 1673. C'est apparemment celle qu'a voulu désigner le bibliographe allemand, mais qu'il date de 1683, par une petite erreur qui n'est peut-être qu'une faute d'impression. L'auteur de cette dissertation y combat fortement les superstitions idolâtres des dévots de l'Église romaine. Il attaque vivement l'inscription des cordeliers, et il venge la cause de Jésus-Christ, contre saint François, que ces moines avaient eu l'audace d'égaler au Sauveur. On y trouve de forts raisonnements contre ce parallèle, et on fait sentir par plusieurs comparaisons combien les oreilles un peu délicates en doivent être choquées. « Quelle association, dit-il, que de mettre ainsi le patron des franciscains à côté du Sauveur! Quelle témérité que d'oser avancer que le moine a été crucifié comme le Rédempteur! N'est-ce pas quelque chose de plus étrange que si l'on dédiait un livre ou une thèse au pape, et à un de ses camériers, avec cette formule, *Utrique sanctissimo*? Ou au roi de France et à un de ses ministres, avec ces mots, *Utrique*

Digitized by Google

Christianissimo ? Ces titres dédicatoires ne pourraient être regardés que comme très-offensants pour le pape ou pour le roi. »

On attribua d'abord cette dissertation à Baillet, mais il prit soin d'informer lui-même le public quel en était le véritable auteur. Il dit dans ses *Auteurs déguisés sous des noms étrangers*, que le sieur de Saint-Sauveur n'est autre que le célèbre Thiers. Il n'eut pas de la peine à persuader la chose : cette pièce est tout à fait dans le génie de Thiers. On sait qu'il a montré beaucoup de zèle pour épurer le culte de son église, et qu'il était l'ennemi déclaré des faux saints et des reliques suspectes. Presque tous les ouvrages qu'il a composés ont pour but de reprendre quelques abus. Il a donné au public un traité contre les superstitions en trois ou quatre volumes. On a encore de lui un écrit contre *la Sainte Larme de Vendôme*, qu'il publia en 1699. Il est surprenant qu'on ait pu prendre pour un défenseur du livre des *Conformités*, et de l'inscription de Reims, un auteur qui s'est signalé par son courage à attaquer, non-seulement les pratiques superstitieuses de quelques moines mendiants, mais qui a osé même s'en prendre à un ordre aussi distingué et aussi éclairé que celui des bénédictins, et qui a fait voir qu'ils étaient aussi en faute à cet égard.

On a beau écrire contre ces excès et ces abus, surtout des moines mendiants, il ne faut pas se flatter de venir à bout de les réprimer. Vous en trouverez la raison dans le *Dictionnaire de Bayle*, à l'article de François d'Assise. « L'empire des pensées monacales touchant le crédit de certains saints, n'est guère diminué, dit-il, quoique les siècles d'ignorance aient passé. Les prédicateurs et les écrivains leur donnent un pouvoir excessif, non-seulement en Espagne, en Italie, en Allemagne, mais aussi en France. Les besoins des moines mendiants donneront toujours cours à ces exagérations. » Il ne laisse pas de reconnaître, dans le même endroit, qu'ils avaient eu de la confusion du livre des *Conformités*. « Apparemment, dit-il, les

Digitized by Google

franciscains auraient été plus sages, et n'auraient pas publié cet ouvrage, s'ils avaient prévu ce qui arriva par le moyen de Luther et de Calvin. On avait eu l'imprudence d'en permettre l'impression, et il a fallu en porter la peine. »

Cette réflexion pourrait peut-être avoir lieu en France, mais pour l'Italie et l'Espagne, je ne la crois pas fondée; il ne paraît pas que dans ces pays-là on ait eu la moindre confusion du livre des *Conformités*. Après la manière dont les gens sages s'étaient récriés sur cette audacieuse comparaison, on aurait cru que personne n'aurait osé travailler de nouveau sur un semblable plan, à moins que ce ne fût pour y apporter bien des correctifs et des adoucissements. Cependant, depuis moins d'un siècle, il a paru en Espagne un nouveau traité sur ces rapports, où l'auteur donne tout autrement carrière à son imagination que Barthélemi de Pise. Au lieu d'avoir corrigé et retranché cette première production, on l'a au contraire rendue beaucoup plus ample. Et jusqu'où croyez-vous, Monsieur, que puisse être allée cette augmentation? Vous savez que le Pisan avait trouvé quarante rapports entre saint François et Jésus-Christ. Ce serait beaucoup, direz-vous, si l'Espagnol était allé jusqu'à quatre cents. Vous n'y êtes pas encore. Quoiqu'un zéro ajouté à quarante fasse une différence énorme, il a su y en mettre deux de plus, et il a poussé son parallèle jusqu'à *quatre mille conformités*. Voilà de quoi piquer votre curiosité. Je vais donc tâcher de la satisfaire en entrant un peu dans le détail de ce livre singulier.

Je dois commencer par vous en donner le titre. Le voici: *Prodigium naturæ, et gratiæ portentum*, à Madrid, 1651, in-folio. Nicolas Antoine en parle dans sa bibliothèque espagnole[1]. Vous jugez bien que ce Prodige de la Nature et de la Grâce, annoncé si pompeusement, ne peut-être que le Père séraphique saint François. L'auteur espagnol se nomme Pierre de Alva

[1] Bibliotheca Hispana, tome II, p. 133.

Digitized by Google

Astorga. Il était religieux de l'Observance. Il se donne le titre de *lecteur jubilé*, et de *qualificateur de l'inquisition*. L'ouvrage est muni d'approbations authentiques.

On pourrait croire que cet auteur, en publiant ce nouveau *Traité des Conformités*, qui renchérit si fort sur le premier, avait ignoré les violentes railleries que les protestants en avaient faites, dès le commencement de la réformation. Mais il paraît par sa préface qu'il les connaissait parfaitement. Il ne sera pas mal de vous en transcrire quelques lignes : il y débute par un passage de Grégoire de Nazianze.

« Solers et ingeniosa ad cogitanda mala impietas. Testis « hujus veritatis fuit liber ille aureus a R. P. F. Bartholomæo « Pisano elaboratus, de Conformitatibus Vitæ seraphici P. N. « Francisci, ad vitam Domini, quadraginta continens similitu- « dines seu parallela, adversus quem insurrexerunt quadraginta « hæretici Lutherus, Calvinus, Alberus, Erasmus, etc., vo- « cantes prædictum librum Alcoranum Chordigerorum, ipsum- « que oppugnantes impudenter, et conspurcantes inique. »

Notre moine espagnol avait donc vu l'*Alcoran des Cordeliers*, cette violente critique du livre des *Conformités*. Il en connaissait même l'auteur, puisqu'il le nomme parmi les quarante hérétiques qui ont eu l'audace d'attaquer l'ouvrage de Barthélemi de Pise, cette excellente production qui, selon lui, est aussi estimable que l'or. Vous savez, Monsieur, que l'auteur de cette critique était un protestant du pays de Brandebourg, nommé Erasme Albère, qui vivait en 1531. Cet Alcoran parut d'abord en allemand : on le traduisit ensuite en latin, et en français. Il s'en est fait plusieurs éditions ; il n'est pas nécessaire de vous marquer la dernière de 1724, avec des figures de Picart. Vous la connaissez, sans doute.

Le docteur allemand, dans son *Alcoran des Cordeliers*, ne fit presque que copier divers traits du livre des *Conformités*. Je vais imiter sa méthode, et vous donner quelques échantillons du parallèle de l'Espagnol. Il a pris soin de numéroter tous ces

Digitized by Google

afin que son lecteur, à qui il en a promis quatre mille, voie qu'il lui tient exactement parole.

Dans la conformité 37, il dit que comme la venue de Jésus-Christ avait été annoncée par les prophètes, celle de saint François avait aussi été prédite. Elle le fut 1° par saint Jean, le chancelier du Sauveur, quand il dit dans l'Apocalypse : « Je vis aussi un autre ange qui montait du côté de l'Orient, et qui avait la marque du Dieu vivant. » Elle fut prédite en second lieu par l'apôtre saint Paul, quand il dit : « Je porte en mon corps les stigmates du Seigneur Jésus. » Elle fut encore prédite par l'abbé Joachim, quand il dit : « Je vis deux hommes, l'un d'un côté, qui avait la figure d'une colombe, c'était saint François ; l'autre, sous la figure d'un corbeau ; c'était saint Dominique. »

Il éclaircit ensuite cette vision dans une note. « La colombe et le corbeau, lâchés hors de l'arche par Noé, marquent visiblement les deux ordres religieux que Dieu devait envoyer sur la terre, celui des Franciscains et celui des Dominicains. La colombe est de différentes couleurs : les Frères mineurs sont aussi partagés en différentes branches, dont les habits ont des teintes assez variées. Les Dominicains, comme les corbeaux, sont tout habillés de noir, d'une manière uniforme. On a lâché ces deux ordres pour le même dessein. »

La sibylle, qui vivait du temps du roi Priam, avait aussi prédit que deux étoiles, c'est-à-dire l'ordre des Frères mineurs et celui des Frères prêcheurs, se lèveraient contre l'antechrist.

Dans la conformité 46, l'auteur remarque que les sibylles avaient prédit les miracles de Jésus-Christ et sa passion ; elles ont aussi prédit les actions et les miracles de saint François. La sibylle Erithrée a fait des vers sur Jésus-Christ, dont les premières lettres composent ces mots : *Jesus Christus Dei Filius, Salvator ;* c'est saint Augustin qui le dit. Une religieuse, nommée Laurence Strozza a fait aussi des acrostiches à l'honneur de saint François.

On trouve dans l'Ancien Testament plusieurs types de ce

Digitized by Google

saint : par exemple, quand le patriarche Joseph fit remettre l'argent dans le sac de ses frères, et la coupe dans celui de Benjamin. Cette coupe, cachée dans le sac du cadet, désigne le ministère de la prédication que les franciscains n'ont que furtivement, et qui appartient de droit aux dominicains, qui, à cause de ce privilége, portent le nom de *frères prêcheurs*.

Dès qu'il est fait mention de sac pour mettre des provisions, cela conduit assez naturellement l'esprit à la *besace capucine*. Il est vrai qu'on pourrait trouver dans ce type une circonstance qui ne cadre pas tout à fait, c'est que dans ces sacs des frères de Joseph, on y avait remis leur argent, et l'on sait que c'est un objet interdit dans la besace des enfants de saint François; mais les cordeliers se sont affranchis de ce scrupule.

Notre auteur ne nous donne pas toujours des rapports si recherchés; il est quelquefois dans le vrai et dans le simple, qui est le goût d'aujourd'hui. La conformité 78 est tout à fait de ce genre. « Le Sauveur, dit-il, fut dans le ventre de sa mère pendant neuf mois complets; saint François aussi. »

Je prévois que quelque critique s'écriera ici dans sa belle humeur :

Rare et sublime effort de l'imaginative !

Qui est-ce, ajoutera-t-il, qui n'en aurait pas su dire autant? Mais vous savez, Monsieur, que c'est là précisément le caractère d'une pensée naturelle. Il semble au lecteur qu'elle lui serait venue dans l'esprit sans aucune peine; mais faisons chemin. Notre subtil espagnol va bientôt dépayser ces railleurs par une foule de rapports si ingénieux, qu'aucun autre que lui ne les aurait su imaginer.

Le Sauveur est né dans la même année qu'il avait été conçu : il fut conçu en mars, et naquit en décembre. Saint François de même fut conçu en janvier et naquit en octobre. —Autre rapport beaucoup plus subtil encore, mais qui n'est que pour ceux qui entendent le latin : *Christus Dominus conceptus est in mense*

Digitized by Google

Martio, in quo abundant imbres et plubiæ. C'est ainsi qu'il écrit ce mot à la gasconne. *Seraphicus Franciscus conceptus et natus in Umbria, sic dicta, quia abundat imbribus.* Auriez-vous deviné celui-là ?

De la ville de Nazareth, lieu de la conception du Sauveur, jusqu'au Calvaire, où il fut crucifié, il y a environ vingt-cinq lieues, et l'on va toujours en montant. De la ville d'Assise, qui est la patrie de saint François, jusqu'à l'Apennin, ou la montagne d'Alverne, où il fut stigmatisé, il y a la même distance de vingt-cinq lieues, et il faut aussi toujours monter.—Jésus-Christ est né au solstice d'hiver, et il a été crucifié à l'équinoxe du printemps. Saint François est aussi né au solstice d'hiver, et il a été stigmatisé à l'équinoxe d'automne.—Le Sauveur est né sous l'empereur Octavien Auguste, premier du nom ; saint François sous l'empereur Frédéric, aussi premier du nom. Admirable conformité !

Notre auteur, pour pouvoir fournir les quatre mille conformités auxquelles il s'est engagé, est souvent obligé de recourir à la tradition. Il fait de fréquentes excursions dans ce pays-là, d'où il rapporte ensuite bien des richesses : c'est une source féconde, où l'on peut apprendre mille circonstances de la vie du Sauveur que les évangélistes ont entièrement ignorées. Il a su par cette voie qu'à la venue de Jésus-Christ il était arrivé quantité de prodiges, une pluie de sang, de morceaux de fer et de chair, de laine, de briques, etc.; deux montagnes qui s'entre-choquèrent, une femme qui accoucha d'un éléphant, un bœuf qui parla, etc.

De semblables prodiges furent remarqués à la naissance de saint François. On entendit à Constantinople des voix horribles en l'air, une femme en France accoucha d'une couleuvre, l'Espagne fut conquise par les Sarrasins, et on vit en l'air des armées qui semblaient se battre, des soldats armés de lances de feu, c'est-à-dire que les aurores boréales furent de la partie et illustrèrent la fête. Cela pourra servir à M. de Mairan, pour

Digitized by Google

rendre plus complète l'histoire que cet habile physicien nous a donnée de ce phénomène.

Quand la sainte Vierge fut en Egypte avec son enfant, un jour qu'elle craignait d'être arrêtée, elle se colla contre un mur, afin qu'on ne l'aperçut pas. Le mur s'amollit comme de la cire, et elle s'y fit une niche où elle se cacha heureusement.—La même chose arriva à saint François, qui fuyait la colère de son père: il se plaqua contre un mur de l'église de St-Damien, qui obéit de même, en sorte que la concavité que forma le corps du saint se montre encore aujourd'hui.

De temps en temps, l'auteur trouve à propos de redevenir scripturaire, et nous ramène à l'Evangile. On parlait avec mépris des parents de Jésus-Christ, dit-il: « N'est-ce pas ici le fils du charpentier; sa mère n'est-elle pas Marie? » — Même mépris pour la généalogie de saint François. Frère Léonard, surtout, s'échappa un jour à parler avec beaucoup de dédain des parents de notre saint. « Il s'en faut bien, dit-il, qu'il soit d'aussi bonne maison que moi. »

Jésus exerça le métier de charpentier dans la boutique de Joseph. Saint François était aussi employé dans la boutique de son père, Pierre Bernardon, marchand.—Jésus-Christ se désignait souvent par le titre de *Fils de l'homme*; saint François s'appelait aussi tout simplement le *Fils de Bernardon*.—Le Sauveur disait: « Les oiseaux ont des nids, les renards ont des tanières, mais le Fils de l'homme n'a pas où reposer sa tête [1]. » Saint François disait que le fils de Bernardon se trouvait dans le même cas.

Jésus-Christ défend à ses disciples d'avoir souci du lendemain [2]. En conséquence de ce précepte, saint François ne voulait pas que, dans son couvent, quand on devait manger des légumes le jour suivant, on les mît tremper dès la veille pour les attendrir. On sait qu'il avait en horreur toute sorte de prévoyance pour l'avenir; cela allait jusqu'à ne pouvoir pas souffrir les

[1] Matth. VIII, 20.
[2] Matth. VI, 24.

Digitized by Google

fourmis. Son antipathie pour elles venait de ce qu'elles amassent des provisions. L'endroit par où le sage Salomon les loue, était précisément un caractère de réprobation pour lui. Ce prince nous donne pour modèle ces petits animaux si actifs; mais le saint, fort au-dessus de cette prudence charnelle, veut que ses enfants prennent le contre-pied, et qu'ils vivent au jour la journée.

Jésus-Christ promettait la vie éternelle à ceux qui se soumettraient à son Evangile. Saint François dit de même, dans sa règle, au novice qui fait profession : « Si tu l'observes, je te promets la vie éternelle. »

Les conformités de Barthélemi de Pise roulaient principalement sur les miracles. Vous jugez bien, Monsieur, que le moine espagnol n'a pas oublié cet article; mais il faut lui rendre la justice que, quelquefois, il fait ce parallèle d'une manière un peu plus réservée que son prédécesseur. Le Pisan avait eu l'audace d'avancer « qu'en matière de miracles, Christ n'a rien fait de comparable à ce que saint François et ses frères ont fait; ils ont rendu la vue à plus de mille aveugles, guéri plus de mille boiteux, ressuscité plus de mille morts. » L'Espagnol parle d'une manière un peu plus mesurée, au moins à l'égard de quelques miracles. « Le Sauveur jeûna quarante jours dans le désert, dit-il, saint François fit la même chose; mais, par humilité, il mangea un pain dès le commencement du quarantième jour, de peur qu'on ne crût qu'il voulait s'égaler à Jésus-Christ. »

Quand Jésus alla dans le désert, une grande quantité d'animaux vinrent à lui et l'adorèrent. Saint François étant aussi arrivé au mont Alverne, une grande foule d'oiseaux vinrent à sa rencontre, et le reçurent avec la mélodie de leur chant.—Quand le Sauveur fit son entrée triomphante dans Jérusalem, le jour des rameaux, les palmiers et les oliviers abaissèrent leurs branches, comme par respect. Saint François de même, entrant dans Rome avec ses douze disciples, un arbre d'une fort grande hauteur abaissa sa cime jusqu'à terre pour lui faire la révérence.

Digitized by Google

Mais voici un trait de la subtilité espagnole qui, à mon sens, efface tous ceux que nous avons vu jusqu'ici. Le Sauveur guérit l'oreille de Malchus, qui, en hébreu, signifie roi. Saint François a fait un miracle qui doit faire symétrie avec celui-là: sa légende nous apprend qu'il convertit Malachadin, soudan d'Egypte. Or, comme la foi est de l'ouïe, le convertir c'est lui guérir l'oreille, comme le Sauveur fit à Malchus.

Judas trahit son maître, et se pendit de désespoir. Si un peintre veut le représenter dans un tableau, il trouvera dans l'histoire de saint François de quoi faire le pendant. Jean de Capella, un de ses premiers disciples, s'étrangla aussi après avoir apostasié.

Il n'est pas nécessaire d'avertir qu'aux yeux de notre moine, les stigmates de son patron le font ressembler à Christ crucifié. Selon lui, le rapport est palpable; mais il en trouve aussi entre le corps du Sauveur ressuscité et celui de saint François, tel qu'il nous le décrit. On nous apprend que le corps du père Séraphique n'est pas couché dans son tombeau comme les autres; il y est debout, dit-on, sur une espèce de colonne, et sans être appuyé d'ailleurs; or un homme, dans cette posture, a tout l'air d'un ressuscité. S'il ne l'est pas tout à fait, il est à présumer qu'il doit être un des premiers qui sera rendu à la vie; il n'attend pour cela que le son de la dernière trompette. Notre auteur ayant établi ces principes, en conclut que l'on peut, par une légitime conséquence, regarder son saint comme le *Premier-né des morts et les prémices des dormants*, titres que l'Ecriture donne à Jésus-Christ.

Le Sauveur, au dernier jour, apparaîtra aux hommes avec ses cinq plaies, comme autant de blessures glorieuses. Saint François se montrera de même avec ses stigmates; il aura l'étendard de la croix; il fera la fonction de porte-enseigne de Jésus, et il combattra l'antechrist. Il est fâcheux, pour l'ordre des franciscains, que leur instituteur ait prédit que cet ante-

Digitized by Google

christ devait sortir d'entre eux [1]. Notre subtil Espagnol avoue même que, dans le nom *Franciscus*, en ancienne langue étrusque, on trouve le nombre de la bête six cent soixante-six.

En voilà assez, Monsieur, et peut-être beaucoup trop, sur ce ridicule ouvrage; il est si rare, qu'il n'y a aucune apparence qu'il vous tombe jamais entre les mains; c'est ce qui m'a engagé à vous le faire connaître un peu en détail. On le conserve parmi les livres curieux dans la bibliothèque de Genève; c'est une acquisition faite seulement depuis quelques années. Si vous me demandez d'où nous l'avons déterré, en voici l'histoire en deux mots.

Ce livre a appartenu originairement à un couvent de franciscains de Rome; de là il a passé dans la bibliothèque de Clément XII. Il y a huit ou dix ans que ce pape donna ordre à son bibliothécaire de se défaire des livres qui étaient à double, et de les négocier contre quelques ouvrages essentiels qui manquaient. Un libraire de notre ville, qui se trouva alors à Rome, eut la commission de fournir divers livres imprimés en France, et se chargea d'une partie de ces exemplaires superflus. Notre espagnol fut du nombre. La *Vie de Marie Alacoque* eut le même sort. L'évêque de Soissons, qui en est l'auteur, dès qu'elle fut imprimée, en avait envoyé deux exemplaires au saint Père, qui comprit bientôt qu'il en avait assez d'un; celui qu'il avait de trop prit donc aussi la route de Genève. Ces deux ouvrages, qui sont à peu près marqués au même coin, pouvaient fort bien faire le voyage ensemble. L'exemplaire venu de Rome a cet avantage, qu'il est dans sa pureté primitive, c'est-à-dire, en bon français, qu'on y trouve beaucoup plus d'impertinences dévotes que dans ceux qui ont été vendus et qui avaient été farcis de cartons.

[1] Ego vellem quod istum habitum non invenissem, Dominus enim mihi revelavit quod de Ordine meo exibit antichristus.

Digitized by Google

B. DISSERTATIONS LITTÉRAIRES.

VII

EXPLICATION DE LA QUATRIÈME ÉGLOGUE DE VIRGILE.

(Quel est l'enfant dont la naissance est magnifiquement annoncée dans la quatrième églogue? — Le Sauveur, suivant quelques Pères de l'Église: un fils de Pollion, suivant Servius: Drusus ou Marcellus, suivant quelques modernes. — Suivant F. Abauzit, c'est l'enfant dont devait accoucher l'impératrice Scribonie, femme d'Auguste, et qui fut Julie: cette opinion résout toutes les difficultés.)

(*Journal Helvétique*, Février 1744; *Bibliothèque française* d'Amsterdam, tome XXXVIII, 2me partie, année 1744.)

Virgile, dans cette églogue, dit des merveilles d'un enfant dont il annonce la naissance. Il lui fait les promesses les plus magnifiques. Ce jeune héros doit ramener sur la terre l'âge d'or, comme l'avait prédit la sibylle de Cumes. Quelques Pères de l'Église, frappés de la pompeuse description que le poëte fait des avantages que cet admirable enfant devait procurer à l'univers, sont allés jusqu'à appliquer cette églogue à la naissance du Sauveur; mais le sentiment ordinaire des interprètes est qu'elle avait été composée simplement à l'occasion de la naissance d'un fils de Pollion. Cette explication a prévalu longtemps, et cela sur la foi de Servius, ancien commentateur de Virgile. Je ne m'arrêterai pas à réfuter ces deux sentiments. On sent d'abord que les uns et les autres ont manqué le but, les Pères pour avoir visé trop haut, et le gros des commentateurs pour avoir visé trop bas. Il nous faut donc éviter ces deux extrémités. *Inter utrumque tene, medio tutissimus ibis.*

Le P. Tournemine, jésuite, est un des premiers qui a su tenir ce milieu, qui doit conduire au véritable sens de cette églogue. Il croit qu'elle regarde Drusus. Voici comment il s'ex-

Digitized by Google

plique là-dessus dans une dissertation qu'il donna à peu près au commencement du siècle. « Je crois, dit-il, que cette églogue a été composée à l'occasion de la naissance de Drusus, fils de Tibère Néron et de Livie, lequel naquit cette même année chez Auguste; car Livie, enceinte de Drusus, avait épousé ce prince du consentement de son premier mari, qui n'avait pas cru pouvoir la refuser au maître de Rome[1].»

Mais le P. Catrou, dans les remarques qui accompagnent sa traduction de Virgile, n'est point pour l'explication de son confrère. Il fait voir que l'ordre des temps s'y oppose, puisque Drusus ne naquit pas sous le consulat de Pollion. Dion le fait naître l'année de Rome 716, c'est-à-dire environ deux ans après que Pollion eut été consul. Le P. Catrou trouve plus à propos d'appliquer cette églogue à Marcellus, fils de Marcellus et d'Octavie sœur d'Auguste. « Il m'a paru plus vraisemblable, dit-il, que Marcellus, ce prince charmant, que les destins ne firent que montrer à l'empire romain, est le héros dont on honore ici le berceau. »

Malheureusement on fait au P. Catrou la même difficulté qu'il a faite au P. Tournemine: c'est que la chronologie s'oppose à son explication. Il est constant que Marcellus vint au monde deux années avant le consulat de Pollion. Par cela seul il paraît qu'il ne saurait être le héros de ce poëme. Voilà donc nos jésuites à deux de jeu, comme l'on dit. L'un nous offre un enfant deux ans trop tôt, l'autre deux ans trop tard. Cherchons donc ailleurs la clef de cette églogue.

Je m'attendais que l'abbé Des Fontaines, nouveau traducteur de Virgile, nous tirerait d'embarras, et nous donnerait quelque explication nouvelle, qui satisferait à tout; mais j'y ai été trompé. Il se déclare pour le sentiment du P. Tournemine, qu'il essaie de raccommoder un peu. Après quelques petites réparations qu'il a faites à cet édifice ruineux, il nous le donne pour fort

[1] *Mémoires de Trévoux,* juillet 1702, p. 117.

Digitized by Google

solide. Il est si sûr de son fait, qu'il n'a pas hésité à débusquer Pollion qui avait paru jusqu'à présent au titre de cette églogue, pour y mettre en gros caractères celui de Drusus.

Pour mettre son héros en état de figurer dans cette place éminente, notre traducteur a emprunté le secours de M. Ribaud de Rochefort qui, en 1736, publia une dissertation sur ce sujet, que l'abbé adopte entièrement[1]. Ne pouvant pas nier que Drusus ne soit né en 716, ces Messieurs essaient de fixer à cette date la naissance de l'églogue. Forcés de reconnaître qu'elle est adressée à Pollion, ils se retranchent à dire qu'on ne saurait prouver que ce soit à Pollion consul. Voilà, Monsieur, deux paradoxes également insoutenables, mais que vous me dispenserez, s'il vous plaît, de réfuter en détail. Je me contenterai de faire là-dessus deux remarques.

La première, c'est que pour soutenir que cette églogue ne fut composée que deux années après le consulat de Pollion, il faut donner la torture à plusieurs endroits de ce petit poëme. Voyez, je vous prie, le vers onzième et les suivants :

> Tuque adeo, decus hoc ævi, te consule inibit,
> Pollio, et incipient magni procedere menses.

Ce sera sous votre consulat, que ce nouvel âge, ces jours heureux commenceront. Selon ces Messieurs, le poëte aurait dû dire que ces jours heureux ont commencé, puisque c'était une chose passée. L'époque de ces jours heureux, c'est la pacification de l'empire qui, comme tout le monde sait, se fit l'an 714, sous le consulat de Pollion. Comment veut-on que, deux années plus tard, le poëte en parle comme d'un événement à venir? C'est lui faire prédire le passé. Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'en 716, date favorite de nos deux auteurs, il ne fallait plus parler des douceurs et des avantages de la paix. La guerre avait recommencé, et l'empire était menacé de nouveaux malheurs.

La deuxième remarque, c'est que, quand on aurait prouvé

[1] *Mémoires de Trévoux*, juillet 1736, p. 1709.

Digitized by Google

que Drusus est né la même année que l'églogue a été composée, on ne serait pas fort avancé. La date de la naissance ne suffit pas, il faut encore pouvoir fixer au même temps la date de l'adoption, et c'est ce qui est démenti par l'histoire. Quand ce prince naquit, personne ne pouvait savoir que la famille de Tibère dût fournir des successeurs à l'empire. Ce ne fut qu'à la dernière extrémité, et quand la famille d'Auguste eut manqué, qu'on tourna ses vues de ce côté-là. C'est la difficulté que ces Messieurs font eux-mêmes au P. Catrou. « Outre l'embarras qu'il y a à prendre Marcellus pour le héros de la pièce, disent-ils, on se jette encore dans la nécessité de supposer qu'Auguste adopta Marcellus naissant. Et si l'on fait voir que Marcellus ne fut adopté par Auguste que lorsqu'il épousa Julie, on détruit tout d'un coup cette explication. Or Plutarque, sur la fin de la vie d'Antoine, nous apprend qu'Auguste fit tout à la fois Marcellus son gendre et son fils. » L'objection est précisément la même contre Drusus.

Quand Virgile composa cette églogue, Auguste n'avait point perdu l'espérance d'avoir des enfants. Par conséquent il ne songeait point à adopter des princes d'une autre maison pour être ses successeurs. L'impératrice Scribonie était actuellement enceinte et lui promettait un héritier. Peut-il entrer dans l'esprit que, dans cet état des choses, notre poëte se fût avisé de prédire à quelque prince adopté par Auguste, que l'empire lui était réservé, et que son règne serait marqué par les plus glorieux événements? Reconnaîtriez-vous là, Monsieur, le sage Virgile? Un poëte capable d'une semblable étourderie, n'aurait pas le cerveau trop bien timbré. Dans cette églogue expliquée de cette manière, on méconnaît également Virgile et le traducteur. On est surpris que l'abbé Des Fontaines, ce critique si exact et si sévère, ait pu gober un système si rempli d'absurdités.

Mais où trouver quelque chose de mieux? Où rencontrera-t-on l'assemblage de tous les caractères parsemés dans cette églogue? Il nous faut d'abord un enfant qui soit né sous le

Digitized by Google

consulat de Pollion, qui soit l'enfant des dieux, l'illustre rejeton de la race de Jupiter. Il nous faut un prince dans qui le sang des dieux soit mêlé à celui des héros, et à qui, dès le berceau, on ait pu promettre l'empire de l'univers.

Pacatumque reget patriis virtutibus orbem.

Il gouvernera l'univers pacifié, avec les mêmes vertus que son père. On voit assez, par tous ces traits, que le poëte a voulu célébrer la naissance d'un propre fils d'Auguste, que cependant nous ne trouvons point dans l'histoire. Comment donc débrouiller cette énigme?

Je conviens, Monsieur, qu'il y a là de quoi intriguer un interprète, mais cela ne justifie pas l'abbé Des Fontaines. Le parti qu'il a embrassé est insoutenable, et c'est ce qu'un homme d'esprit comme lui devait sentir. S'il n'avait rien de meilleur à donner là-dessus, il n'avait qu'à suspendre son jugement, et avouer de bonne foi qu'il n'avait rien trouvé de satisfaisant. Un *non liquet*, écrit même en lettres majuscules, lui aurait fait plus d'honneur que son Drusus, mis d'une manière si frappante au titre de la pièce.

Faudra-t-il donc abandonner cette églogue, après les inutiles tentatives que les plus habiles interprètes ont faites pour l'entendre? Il faut voir auparavant si l'on ne pourrait point se tourner de quelque autre côté, s'ouvrir quelque nouvelle route pour débrouiller ce mystère.

Les commentateurs ont tous cru qu'il fallait chercher dans l'histoire romaine l'explication de cette églogue. Peut-être se sont-ils trompés en cela. Je sais bien que, quand il s'agit d'expliquer quelque prédiction, on dit ordinairement que c'est dans l'événement qu'il faut en chercher le véritable commentaire. La règle est fort bonne quand il est question d'une véritable prophétie. Mais on ne saurait mettre dans cette classe les inspirations d'un poëte qui essaie de dire l'avenir. Quand je vous demanderais donc, Monsieur, de m'accorder que Virgile pourrait

Digitized by Google

bien s'être trompé dans ses prédictions, je ne crois pas que ce fût trop exiger de vous.

Autre erreur des critiques sur cette églogue. Ils ont tous cru que l'enfant dont il s'agit était déjà né quand elle fut composée. J'avoue qu'il y a quelques endroits propres à causer cette méprise. Ces vers de la fin, par exemple, semblent supposer que cet enfant avait déjà vu la lumière du jour :

Incipe, parve puer, risu cognoscere matrem,
Matri longa decem tulerunt fastidia menses.

Aimable enfant, votre mère malgré les peines et les dégoûts que lui ont causé neuf ou dix mois d'une ennuyeuse grossesse, est prête à vous caresser par un doux sourire. Mais on sait que, dans le style prophétique, on regarde comme existant actuellement ce que l'on prédit qui doit arriver bientôt. On trouve d'ailleurs dans le commencement de l'églogue une invocation à Lucine, qui ne signifierait rien si la mère avait déjà accouché :

Tu modo nascenti puero... casta fave Lucina

Chaste Lucine, favorisez cet enfant qui va bientôt naître. A quoi bon s'adresser ainsi à la déesse qu'on croyait présider à l'enfantement, si la mère l'avait déjà mis au monde ?

A l'aide de ces suppositions, nous nous mettrons peu à peu dans la véritable situation où était Virgile quand il composa son églogue. Sur la fin du consulat de Pollion, la paix générale venait d'être conclue à Brindes : l'impératrice Scribonie était dans le neuvième mois de sa grossesse, ou dans le dixième, suivant la manière des anciens qui comptaient par mois lunaires. Le poëte, dans cet état des choses, publie son églogue. Il commence par y promettre un héritier à l'empire. Ce n'est pas que l'événement ne fût douteux et équivoque, mais en habile homme qui voulait faire sa cour, il fallait tabler là-dessus. Un poëte, en semblable cas, ne peut pas se dispenser de flatter les espérances du souverain ; il doit lui promettre ce que tout le monde voit qu'il désire ardemment. Après avoir fait naître ce prince, il fal-

Digitized by Google

lait encore en faire un héros, et laisser espérer à ses sujets mille douceurs sous son règne; mais qu'arriva-t-il? L'événement démentit toutes ces belles prédictions. Ces magnifiques promesses tombèrent en quenouille:

La Signora mit au monde une fille.

C'est la fameuse Julie, qui naquit précisément à cette date, sur la fin de 714, ou au commencement de 715, selon Dion. Ce premier quiproquo est la véritable cause de toutes les méprises de ceux qui, dans la suite, ont expliqué cette églogue. On a voulu y trouver quelque objet réel, et par l'événement ce jeune héros, annoncé si pompeusement, est devenu un être imaginaire. Ce sont donc de belles fictions, et rien de plus.

Voilà, Monsieur, la clef ingénieuse que nous a fournie un de nos bibliothécaires, qui est un savant dont l'esprit est également juste et pénétrant. J'aurais bien voulu pouvoir l'engager à communiquer lui-même au public sa découverte. Il l'aurait mise dans un tout autre jour que je n'ai su le faire: il l'aurait surtout appuyée de preuves chronologiques, qui lui auraient donné un nouveau degré de vraisemblance. Mais il est d'une modestie si outrée, que ses productions demeurent ensevelies dans ses portefeuilles. Il a fallu se contenter de le mettre sur la matière, et de tirer de lui ce que j'ai pu dans une simple conversation. S'il y a quelque chose qui vous paraisse ne pas bien cadrer dans son système, prenez-vous-en à moi, qui apparemment ne l'aurai pas bien rendu.

C'est présentement à vous, Monsieur, à prononcer sur cette ouverture. Sans vouloir prévenir votre jugement, il me semble que l'on peut dire que si la naissance de Julie fut un événement malheureux pour l'empire, et pour les belles prophéties de Virgile, cela n'empêche pas qu'elle ne fasse un dénouement fort heureux pour l'éclaircissement de cette églogue.

Je prévois qu'on fera une difficulté à quoi il faut tâcher de parer. Julie, dira-t-on, venant au monde si mal à propos pour

Digitized by Google

l'honneur du poëte, et jetant un ridicule assez marqué sur cet horoscope prématuré, il semble qu'on aurait dû supprimer cette églogue. Vous voyez assez, Monsieur, qu'il n'est pas difficile de répondre. On a trouvé à propos de la conserver, nonobstant le peu de justesse des prédictions, à cause de la beauté de la poésie. D'ailleurs dès que cette pièce fut composée, il s'en répandit dans Rome une infinité de copies, et il aurait été impossible de les retirer.

VIII

VIRGILE ACCUSÉ DE MAGIE AU MOYEN AGE.

(Antiquité de ce préjugé, sa diffusion, son origine probable. — Dom Mabillon et le trésor de Saint-Denis. — Les mathématiciens accusés de magie.)

(*Journal Helvétique*, Mars 1741 ; *Mémoires de Trévoux*, Avril 1743.)

Parmi les opinions absurdes et extravagantes qui ont pris naissance dans les siècles ténébreux qui précédèrent le renouvellement des sciences, on ne doit pas oublier le sentiment de ceux qui faisaient passer Virgile pour un grand magicien. On sait bien que, dans ces temps de crédulité et de superstition, on taxait fort légèrement les gens de magie et de sortilége, mais on n'aurait pas cru qu'un aussi honnête homme que l'était ce poëte eût été exposé à une semblable accusation plus de mille ans après sa mort. Les journalistes de Trévoux nous ont rappelé cette extravagance. Dans un extrait qu'ils ont donné de l'*Histoire des grands chemins de l'empire romain*, par Bergier, ils nous disent que « Thevet [1] assure avoir vu un grand chemin « ancien en Italie, qui conduisait de Gaëte à Capoue, qui était « tout pavé de carreaux de marbre noir si grands, qu'il y en

[1] Cosmographie de Thevet, chap. 28.

Digitized by Google

« avait que vingt hommes ne pouvaient pas lever de terre. » Il ajoute « que la tradition du pays portait que Virgile le fit faire « en une nuit par art magique. » — « Il est apparemment le « premier, disent ensuite les journalistes, qui ait écrit que ce « grand poëte ait passé pour magicien [1] ? »

Il est surprenant qu'ils nous donnent cette folle tradition pour si récente. Thevet vivait sous Henri III; il dédia ses *Portraits des hommes illustres* à ce prince, et ce mauvais bruit est assurément beaucoup plus ancien. On voit dans la bibliothèque de Genève un précieux manuscrit sur vélin, enrichi de quantité de belles miniatures, qui est antérieur de plus d'un siècle aux ouvrages de Thevet, et où l'on trouve un long chapitre sur les prodiges magiques de Virgile. On ne peut pas beaucoup se tromper sur l'âge de ce manuscrit, parce qu'on voit, au commencement, qu'il fut fait pour Philippe, duc de Bourgogne, et destiné à son usage. Quand il ne s'agirait que de Philippe le Bon, la date du manuscrit serait entre 1420 et 1430; il est intitulé: *La fleur des histoires*, et est différent de quelques autres de la bibliothèque du roi de France qui portent le même titre. Cette différence est sensible par la notice que le Père De Montfaucon a donnée de ces derniers dans sa *Bibliothèque des manuscrits* [2].

Il n'est pas surprenant que les journalistes de Trévoux n'aient pas vu un manuscrit qui est peut-être unique; mais on peut leur indiquer des auteurs connus, qui sont d'une date encore plus ancienne que cette *Fleur des histoires*, et qui ont fait de Virgile un magicien du premier ordre. Naudé leur épargnera la peine de les chercher eux-mêmes. Dans l'*Apologie des grands personnages accusés faussement de magie*, l'article de Virgile fait un fort long chapitre [3]; il nous apprend que le plus ancien auteur qui ait fait de Virgile un magicien, c'est Gervais de Tilleberi. Il avait été chancelier de l'empereur Othon III, à qui il dédia

[1] *Mém. de Trévoux*, Juin 1740, page 1048.
[2] Bibliot. Bibliothecar. Manuscript. Tom. II, page 786.
[3] Chap. XVI.

Digitized by Google

son livre *De otiis Imperatoris*, que l'on peut définir, sans lui faire tort, un tissu d'impertinences. Quoique ce Gervais fût tout à fait indigne de croyance, l'imputation faite à Virgile d'avoir été un magicien consommé, ne laissa pas de faire chemin. Un moine français, nommé Helinand, qui mourut l'an 1223, a laissé une *Chronique universelle* où l'on trouve plusieurs traits de la magie de Virgile. Tout ce qu'on a dit du docteur Faustus est peu de chose en comparaison.

On lit donc, dans cette merveilleuse chronique, que Virgile fit une mouche d'airain, qu'il plaça sur une des portes de la ville de Naples, qui y resta pendant huit années, et que, dans tout cet espace de temps, aucune mouche n'osa entrer dans la ville. Un autre moine [1], Anglais de nation, a ajouté que Naples étant affligé d'un nombre infini de sangsues, en fut délivré par un talisman: c'était une sangsue d'or que notre prétendu magicien avait jetée dans un puits. Si ces sortes de figures, faites sous de bénignes constellations, ont quelque efficace contre les sangsues qui sucent le peuple, elles pourraient avoir encore leur usage aujourd'hui!

Virgile rendit un autre service important à la même ville: il y établit une boucherie où la chair ne se corrompait jamais. Il fit encore la grotte de Pausilippe par art magique, et à la prière d'Auguste; elle est longue d'environ quinze cents pas et haute de soixante. C'est un chemin ou un passage dans une montagne, qui épargne la fatigue de la monter et de la redescendre. Cette voûte souterraine est fort ténébreuse, ce qui aide encore à persuader le peuple que c'est une production de la magie. Sur le haut de l'entrée de cette voûte, on montre le tombeau de Virgile, comme de celui à qui on en est redevable. Ce célèbre magicien ne se contenta pas de percer la montagne, on dit encore qu'il fit en sorte que ceux qui la traversaient pour aller à Naples, n'étaient jamais ni blessés ni insultés. En général, tout ce que l'on voyait de merveilleux à Naples ou

[1] Alexandre Neckam. (Voyez ci-dessus, tome I, p. 107 à 111).

Digitized by Google

aux environs, était attribué à la magie de Virgile. Heureusement pour l'honneur de notre poëte on ne le chargeait d'aucun maléfice. Sa magie n'est point la magie noire; on sait qu'on appelle ainsi celle qui fait ses opérations par le moyen des démons. Et tout ce qu'on a attribué à Virgile était proprement les fonctions de la fée bienfaisante; il travaillait toujours à soulager et à faire du bien.

Il ne laissait pas de se divertir quelquefois à signaler son pouvoir magique, simplement pour en faire parade. On dit que dans une ville d'Italie il avait fait une tour, ou un clocher de pierre, avec un si merveilleux artifice, qu'il branlait en même temps que la cloche, et qu'il en suivait tous les mouvements. Il n'y avait qu'à mettre la sienne à Pise, et dire qu'on la voit encore aujourd'hui penchée, et qu'elle est demeurée dans cette situation par une suite de ce branle!

Naudé nous dit encore que le grand-duc de Florence avait dans son cabinet un miroir que la tradition voulait qui eût servi à ce poëte à exercer la catoptromancie. Il me semble d'avoir lu dans la vie du Père Mabillon, qu'on en montrait autrefois un semblable à St-Denis, qu'on disait aussi avoir été le miroir de Virgile. Ce Père, qui était alors chargé de montrer le trésor de cette abbaye, eut le malheur de le laisser tomber un jour qu'il le faisait voir à des étrangers, et le miroir magique fut cassé. Le bénédictin le fut aussi, et on ne voulut plus lui confier la clef du trésor. Une réflexion qui se présente naturellement là-dessus, c'est que Dom Mabillon fit par accident ce qu'il aurait dû faire à dessein. Un antiquaire, qui suit les mouvements de son zèle, brise les médailles fausses qui lui tombent sous la main, afin qu'elles ne trompent plus personne. C'était une action digne d'un savant de cet ordre, de supprimer ce monument de l'ignorance et de la superstition des siècles passés, qui rejaillissait sur l'ordre même de saint Benoît, dépositaire de semblables niaiseries. Une seconde réflexion, que je crois avoir lue dans l'éloge historique du Père Mabillon, c'est que cette mala-

Digitized by Google

dresse, qui le fit gronder de ses supérieurs, fut après tout une faute heureuse pour lui. Il était fort distrait dans ses études par la commission de montrer le trésor de St-Denis; il en fut débarrassé aux dépens du miroir de Virgile, et, rendu à sa cellule, il devint un savant du premier ordre.

Une suite fâcheuse de cette mauvaise réputation de Virgile, c'est que, dans ces siècles barbares, il était dangereux de lire les ouvrages de ce poëte; il n'en fallait pas davantage pour se voir diffamé. Pétrarque, blessé de voir de son temps la poésie latine en fort mauvais état, entreprit de la réformer. Dans ce dessein il lisait et relisait continuellement son Virgile; il était encore jeune alors. Son père aurait bien souhaité qu'il eût un peu moins de goût pour la poésie, et qu'il se tournât entièrement du côté de la jurisprudence, pour laquelle il ne lui voyait que du dégoût. Irrité de ce que son fils ne voulait point entrer dans ses vues, un jour il jeta au feu tous les poëtes, et même les orateurs qu'il trouva dans la chambre du jeune homme. Virgile allait avoir le même sort, lorsque Pétrarque se jeta à ses genoux pour demander quartier en faveur de cet illustre poëte, et le père, qui n'était apparemment pas dans le préjugé vulgaire que ce fût un livre de magie, l'épargna et l'accorda enfin aux instantes prières de son fils. Cette étude assidue de Virgile, dont il faisait ses délices, pensa lui faire des affaires à Rome dans la suite. Un cardinal, qui passait pour grand canoniste, l'accusa de magie devant le pape Innocent VII. Et quand il fallut venir aux preuves de cette grave accusation, elles roulèrent principalement sur ce que Pétrarque lisait continuellement Virgile, qui était généralement reconnu pour magicien.

Naudé emploie diverses raisons pour faire l'apologie de Virgile à cet égard. Personne n'ignore la bienveillance dont Auguste honorait ce poëte. On sait que, d'un autre côté, cet empereur fit brûler tous les livres de magie; il aurait donc été bien contraire à lui-même en témoignant tant d'amitié à un nécromancien.

Autre preuve justificative, qui n'est pas moins forte : Caligula

Digitized by Google

fut aussi ennemi de ce poëte qu'Auguste lui avait été favorable. On peut mettre parmi les folies de ce monstre, le mépris et la haine qu'il fit paraître pour cet excellent poëte. Elle alla si loin qu'il tâcha de faire ôter de toutes les bibliothèques les écrits et le portrait de Virgile. Si on l'avait regardé alors comme un magicien, Caligula aurait eu un beau champ pour le décrier, au lieu qu'il ne l'attaquait que du côté du génie, dont ce mauvais juge prétendait que le poëte manquait.

La meilleure raison qu'emploie Naudé pour faire sentir l'absurdité de cette accusation de magie, c'est qu'elle était née dans les siècles de l'ignorance la plus crasse. Il fait remarquer que ceux qui l'avaient répétée en dernier lieu, comme un Bodin et quelques autres, l'avaient puisée dans la lie des plus mauvais écrivains. Ce serait perdre son temps que de travailler aujourd'hui à justifier Virgile d'un reproche que le plus grand nombre des lecteurs ne savent pas seulement qu'il lui ait jamais été fait. Si Naudé y a employé un long chapitre de son ouvrage, c'est peut-être parce que l'on n'en était pas encore bien revenu de son temps. La seule chose qui resterait à faire aujourd'hui, c'est de rechercher ce qui peut avoir donné lieu à une tradition si contraire au bon sens.

On pourrait d'abord soupçonner que l'usage que l'on faisait autrefois des poésies de Virgile, peut avoir donné lieu à le regarder comme un magicien. Quand les païens voulaient avoir la connaissance de quelque événement futur, ils prenaient un Virgile et un poinçon; ils enfonçaient cette espèce d'aiguille au hasard dans le livre, et ils regardaient comme un oracle les paroles qu'indiquait la pointe de l'aiguille. On les appliquait ensuite, le mieux que l'on pouvait, à ce que l'on avait en tête, pour leur faire prédire ce que l'on souhaitait: on appelait cela *sortes virgilianæ*, les sorts virgiliens. Cette espèce d'oracle avait lieu surtout quand il s'agissait d'entreprendre quelque affaire de conséquence; cependant il n'y a pas apparence que ce soit là ce qui a fait passer Virgile pour magicien. On avait

Digitized by Google

fait pendant longtemps le même usage des écrits d'Homère, sans que pour cela ce poëte grec ait jamais été accusé de magie. D'ailleurs ces sorts virgiliens étaient dans toute leur force dans le cinquième ou le sixième siècle, et l'imputation faite à Virgile est du douzième.

Ceux qui nous ont donné la vie de Virgile, comme Macrobe et Donat, nous apprennent qu'il avait fait toute sorte d'études, qu'il était universel dans toutes les sciences; mais qu'il était surtout bon physicien, et qu'il excellait dans l'astronomie et dans les mathématiques; et l'on sait que, dans les siècles d'ignorance, les bons philosophes ont passé pour magiciens. Le nom de mathématicien était surtout décrié, et disait à peu près autant que magicien. On a des lois des empereurs contre les mathématiciens, qui n'en voulaient qu'à la magie et à l'astrologie judiciaire. Le pape Silvestre II, bon mathématicien, fut à cause de cela accusé de magie, et à peu près dans le temps que l'on commença à en charger Virgile. De faibles esprits ont bientôt fait d'un mathématicien et d'un philosophe, un véritable magicien.

Mais on peut donner une origine encore plus vraisemblable à cette accusation. Il est plus naturel de conjecturer que, dans ces temps ténébreux, on aura pu concevoir cette opinion sinistre du poëte, à la lecture de sa huitième églogue, qui a pour titre *Pharmaceutria*. Il y décrit plusieurs opérations magiques; ce n'est, d'un bout à l'autre, que charmes et qu'enchantements. Des ignorants auront pu aisément s'imaginer qu'il fallait avoir pratiqué soi-même cet art pour en faire des descriptions si détaillées; ils étaient dispensés de savoir que cette églogue est presque toute tirée d'ailleurs, et que peu s'en faut que ce ne soit une simple traduction de Théocrite. L'apologiste de Virgile dit que ce n'est pas être magicien que de décrire des enchantements. Sénèque a bien décrit ceux de Médée, et Horace ceux de Canidie. « Homère était-il magicien, ajoute Naudé, pour avoir décrit les enchantements de Circé? » Si les anciens ont quelquefois parlé de la *Nécromancie d'Homère*, il faut bien prendre

Digitized by Google

garde que cela n'affecte point sa personne; ils appelaient simplement ainsi le onzième livre de l'*Odyssée*, parce qu'il s'y agit de l'évocation de l'ombre de Tiresias.

IX

SUR UNE ACCUSATION DE PLAGIAT FAITE A Mme DESHOULIÈRES.

(Fréron accuse légèrement Mme Deshoulières d'avoir pris l'idylle des *Moutons* dans les poésies de Coutel. — C'est au contraire Coutel qui a copié Mme Deshoulières.)

(*Bibliothèque impartiale* de Göttingue et Leyde, cahier de Septembre et Octobre 1754, tome X, 2me partie, art. IX.)

Vous serez surpris, sans doute, Monsieur, d'apprendre que Madame Deshoulières vient d'être soupçonnée, et à peu près convaincue, d'un vol littéraire qui fait du bruit à Paris. C'est M. Fréron qui nous en informe dans ses feuilles.

« J'allai voir dernièrement, dit-il, un célèbre amateur qui a une très-belle collection de livres qu'il a lus. Notre conversation tomba par hasard sur les larcins littéraires. Je fus bien surpris lorsqu'il me dit que la fameuse idylle de Madame Deshoulières, intitulée *Les Moutons*, était copiée presque mot pour mot d'un ancien poëte français. Pour m'en convaincre, il tira de sa bibliothèque un volume qui a pour titre: *Promenades de Messire Antoine Coutel, chevalier, seigneur de Monceaux*, etc. Il me fit voir, à la page 103, l'idylle en question. C'est peut-être un des plus jolis morceaux qui se trouvent dans le recueil des bagatelles de Madame Deshoulières, et je suis persuadé qu'il ne contribua pas peu à sa réputation [1].» A cette occasion M. Fréron fait quelques remarques sur le plagiat. « Ce

[1] Lettres sur quelques écrits de ce temps. Tome VI, lettre I, du 15 avril 1752, p. 66.

Digitized by Google

n'est pas de nos jours, dit-il, qu'il s'est introduit sur le Parnasse. Il y a longtemps qu'on en a reconnu la commodité. Plus d'un écrivain s'est fait un nom pour s'être approprié des pièces charmantes, ensevelies dans de vieux bouquins ignorés. Un ouvrage où l'on découvrirait ces larcins grossiers ou déguisés, ne serait pas un ouvrage inutile. Il serait bien agréable de voir la filiation des idées, et de remonter jusqu'à la source des choses que nous admirons le plus, et dont notre ignorance fait honneur à nos auteurs modernes. »

Le plagiat se commet en prose aussi communément qu'en vers. Vous en trouverez, Monsieur, de fréquents exemples dans l'*Encyclopédie*. Les journalistes de Trévoux ont beaucoup insisté sur ces larcins littéraires, à l'occasion de cet ouvrage. Dans deux ou trois longs extraits qu'ils en ont donnés, ils se sont arrêtés à faire voir que quantité d'articles de cet immense dictionnaire sont copiés mot à mot de quelques auteurs célèbres, sans qu'on ait indiqué en aucune manière la source où l'on a puisé. Le plagiat va quelquefois jusqu'à plusieurs pages in-folio. Il est vrai que l'*Encyclopédie* tenant beaucoup de la compilation, ces emprunts sont plus excusables qu'ailleurs. Cependant on fait voir, dans les *Mémoires de Trévoux*, qu'il fallait nommer les auteurs de ces longs articles que l'on a transcrits mot à mot, et que cette réticence, si fréquente dans cet immense recueil, a de grands inconvénients[1]. Heureusement le magistrat ne connaît point des vols littéraires. On peut les commettre impunément, et ce n'est point ce qui a fait condamner le livre. Mais en voilà assez sur le plagiat en général; revenons à nos *Moutons*. M. Fréron n'a pas su que, il y a environ vingt ans, on avait intenté la même accusation contre cette dame. Voici ce qu'on nous écrivit alors de Paris.

« Je dois vous faire part d'un point littéraire assez curieux, c'est que les *Moutons* de Madame Deshoulières ne sont pas

[1] *Mém. de Trévoux*, janvier, février et mars 1752.

Digitized by Google

d'elle, et qu'elle les a volés presque mot à mot dans un livre intitulé *les Promenades de Messire Ant. Coutel, seigneur de Monceaux, etc.*, imprimé à Blois chez Moette, sans date à la vérité, mais qui a l'air d'être de l'an 1649. Je me trouvai l'autre jour dans une maison où le larcin fut dénoncé et vérifié. »

Nous écrivîmes à Paris à d'autres gens de lettres pour avoir quelque éclaircissement là-dessus. On nous envoya un mémoire assez satisfaisant, et qui suffisait pour justifier la dame accusée de plagiat. Munis de ce secours, nous fîmes une réponse qui revenait à peu près à ceci :

Si l'on s'en était tenu à dire que Madame Deshoulières, dans son idylle des *Moutons*, a profité habilement des pensées d'un autre poëte, qui avait traité ce sujet avant elle, le mal ne serait pas grand, et sa réputation n'y serait pas fort intéressée. Eh bien soit, dirions-nous, le fond de la pièce n'est pas d'elle : elle a mis en œuvre les pensées d'autrui, mais elle y a mis un tour fin et délicat. Si, dans cette occasion, elle n'a pas voulu se donner la peine d'inventer, on ne doit pas douter pour cela de la fécondité de son génie. On a d'autres poésies toutes de son cru, et du même genre que celle-ci, des idylles sur les *Oiseaux*, sur le *Ruisseau* et sur l'*Hiver*, qu'elle n'a empruntées à personne.

Mais l'accusation est bien plus grave. « Les *Moutons* ne sont pas d'elle, dit-on, elle les a volés presque mot à mot... le larcin fut dénoncé et vérifié l'autre jour dans une maison où je me trouvais. »

Voilà un ton bien décisif sur une chose qui demandait que l'on suspendît un peu son jugement. C'était bien assez de nous informer de la grande conformité que l'on trouve entre ces deux pièces : ceux qui firent cette découverte à Paris devaient, ce me semble, dans l'embarras de savoir à qui appartenaient ces *Moutons*, les mettre en séquestre pour quelque temps, jusqu'à ce qu'on eût été plus amplement informé. La procé-

Digitized by Google

dure eût été plus régulière. Cela valait beaucoup mieux que de crier si étourdiment au voleur.

M. Fréron renouvelle cette accusation avec aussi peu de ménagement pour cette dame. Afin que le lecteur puisse bien juger du plagiat, il produit les deux pièces en entier. Je me contenterai de donner ici un échantillon de chacune. Voici comment débute Antoine Coutel:

Hélas! petits moutons, que vous êtes heureux!
Vous paissez dans nos champs sans souci, sans alarmes:
Si tôt qu'êtes aimés, vous êtes amoureux;
Vous ne savez que c'est de répandre des larmes,
Vous ne formez jamais d'inutiles désirs,
Vous suivez doucement les lois de la nature,
Vous avez sans douleur, tous les plus grands plaisirs,
Exempts de passions qui causent la torture.....

Les changements que Madame Deshoulières a faits à cette pièce, dit M. Fréron, ne lui ont pas coûté beaucoup de peine, comme vous allez voir.

Hélas! petits moutons, que vous êtes heureux!
Vous paissez dans nos champs sans souci, sans alarmes,
    Aussitôt aimés qu'amoureux;
On ne vous force point à répandre des larmes.
Vous ne formez jamais d'inutiles désirs,
Dans vos tranquilles cœurs l'amour suit la nature;
Sans ressentir ses maux, vous avez ses plaisirs:
L'ambition, l'honneur, l'intérêt, l'imposture
    Qui font tant de maux parmi nous,
    Ne se rencontrent pas chez vous, etc.

Pour justifier cette dame, il serait inutile d'essayer de diminuer le rapport que l'on croit remarquer entre ces deux idylles. Ceux qui les ont vues l'une et l'autre et qui les ont comparées, y ont trouvé le même nombre de vers, les mêmes images et les mêmes pensées. La seule différence est que l'idylle de la dame est en vers irréguliers, et celle du poëte est toute de vers de douze syllabes. D'environ cinquante vers que contient l'idylle,

Digitized by Google

il y en a la moitié presque mot pour mot. On ne peut pas s'empêcher d'être surpris d'une si grande conformité. C'est le problème qu'il s'agit de résoudre.

Il me semble, Monsieur, qu'on doit d'abord convenir que le hasard ne fera jamais rencontrer deux auteurs jusqu'à ce point. Il faut nécessairement reconnaître ici du plagiat. La question est seulement de découvrir qui est le coupable : tout dépend de la priorité de date.

Le procès serait donc bientôt vidé, si nous savions de quel temps sont les *Promenades du seigneur de Monceaux*. M. Fréron conjecture qu'elles sont de 1640. La lettre que nous reçûmes sur le même sujet il y a environ vingt ans, marquait « qu'à la vérité ces *Promenades*, imprimées à Blois, n'avaient point de date, mais que le livre a l'air d'être de l'an 1649. »

Nous répondîmes alors, qu'il y a longtemps qu'on a dit qu'il ne fallait pas juger de l'âge des gens uniquement sur la mine. Tel paraît vieux quelquefois, qui est encore assez jeune. Ceux qui ont examiné ce livre, dont la date est inconnue, nous apprennent que la plus ancienne pièce est une épitaphe de l'an 1661. Un curieux de Paris en a un exemplaire où l'on a écrit au premier feuillet, que l'auteur en a fait présent en 1681. Voilà qui peut déterminer l'année de l'impression. On fait ces sortes d'honnêtetés à ses amis, pendant que l'ouvrage a encore le mérite de la nouveauté.

Pour la pièce de Madame Deshoulières, la date n'en est pas contestée. Elle parut sous son nom en 1674. De là il résulte que c'est le seigneur de Monceaux qui s'est approprié l'idylle de cette dame, avec de très-légers changements. Afin que le vol frappât moins, il a d'abord changé le titre, et y a mis celui-ci, *Sur l'indolence, à Lucidas*. Il a changé quelques mots aux vers de douze syllabes, et a allongé ceux de huit, pour en faire des vers alexandrins. Aussi le faible de la pièce est dans ces endroits qu'il a été obligé d'étendre pour déguiser son larcin. Il les a tiraillés jusqu'à en estropier quelques-uns.

Digitized by Google

Malgré ces petits artifices, on voit assez que l'on a volé les *Moutons* de cette bergère. On les a barbouillés assez grossièrement, dans l'espérance qu'ils ne seraient pas reconnus. Je ne dois pas oublier de remarquer que ce recueil de poésies, imprimé à Blois, est fort mauvais, et qu'il n'y a rien de bon que l'idylle qui fait le sujet du procès. Il faut ajouter encore que le sieur Coutel ne risquait pas beaucoup, en cas qu'il fût découvert, et que Madame Deshoulières avait infiniment plus à perdre du côté de la réputation. Il n'est donc pas à présumer qu'elle ait rien tenté de semblable.

Le mémoire que nous reçûmes de Paris ajoutait que cet auteur obscur avait joué le même tour au poëte Bertaut. Dès la sixième ou septième page de ses *Promenades*, il a cousu à une de ses pièces ces vers si connus :

Félicité passée
Qui ne peut revenir,
Tourment de ma pensée,
Que n'ai-je en te perdant, perdu le souvenir !

En voilà assez pour juger qui est le plagiaire de l'idylle contestée. M. Fréron, sur la simple étiquette du sac, a prononcé un jugement des plus précipités. S'il avait fait un peu attention au caractère de cette dame, il se serait abstenu de cette imputation odieuse.

Digitized by Google

X

ANECDOTE SUR LA MARQUISE DES Entretiens sur la Pluralité des Mondes DE FONTENELLE.

(La marquise interlocutrice du livre de Fontenelle n'est pas un être imaginaire : c'est la marquise de la Mésangère, fille de Mme de la Sablière. — Les femmes savantes au dix-septième siècle.)

(*Journal Helvétique*, Août 1739. — *Bibliothèque Germanique*, année 1741, tome L, article IV.)

Vous appréciez, Monsieur, les *Entretiens* de M. de Fontenelle *sur la pluralité des mondes*, cet inimitable chef-d'œuvre dans lequel l'auteur a déridé la physique et l'astronomie, jusqu'au point d'en faire un amusement pour les dames. Il introduit dans ces dialogues une interlocutrice que l'on instruit, une femme pleine d'intelligence et de pénétration, Mme la marquise de G... A entendre l'auteur dans sa préface, ce ne serait que « une fiction qui lui sert à rendre l'ouvrage plus susceptible d'agrément, et à encourager les dames par cet exemple. » Et cependant ce personnage, au lieu d'être, comme l'auteur l'insinue, une « marquise imaginaire, » est au contraire un être très-réel. J'ai là-dessus des mémoires qui ne me permettent pas d'en douter, et que je crois suffisants pour débrouiller cette anecdote.

La scène des *Entretiens* se passe en Normandie. La dame qui y figure si bien s'appelait Mme la marquise de la Mésangère. Son nom était Marguerite de Rambouillet. Elle était fille d'Antoine de Rambouillet, plus connu sous le nom de marquis de la Sablière. Il était conseiller et secrétaire du roi. C'était un bel esprit, de qui nous avons un recueil de *Madrigaux* qui sont estimés, mais qu'il avait composés par pur amusement.

La mère de Madame de la Mésangère s'appelait Marguerite Hessin, qui a fait aussi du bruit dans le monde sous le nom de

Digitized by Google

Madame de la Sablière. C'était une dame qui avait du goût pour la poésie, et plus encore pour la philosophie. C'est pour elle que Bernier fit l'*Abrégé de Gassendi*. Elle était en relation avec les mathématiciens et les philosophes les plus estimés. Elle avait une correspondance avec M. Bayle. Ce fut chez elle que le célèbre La Fontaine, après avoir dissipé tout son patrimoine, trouva un asile. Il demeura près de vingt ans chez cette généreuse bienfaitrice, qui pourvut généralement à tous ses besoins. Il ne manqua pas de la célébrer dans une de ses *Fables* (la 216e). Il lui donne un esprit mâle, avec toutes les grâces de son sexe.

La Fontaine n'a pas oublié Mme de la Mésangère dans ses *Fables*. Il lui a dédié une imitation de *Théocrite*, intitulée : *Daphnis et Alcimadure*. Il y loue la mère et la fille ; voici comme il débute :

Aimable fille d'une mère
A qui seule aujourd'hui mille cœurs font la cour,
Sans ceux que l'amitié rend soigneux de vous plaire,
Et quelques-uns encor que vous garde l'amour ;
Je ne puis qu'en cette préface,
Je ne partage entr'elle et vous
Un peu de cet encens qu'on recueille au Parnasse,
Et que j'ai le secret de rendre exquis et doux.
Je loûrai seulement un cœur plein de tendresse,
Ces nobles sentiments, ces grâces, cet esprit,
Vous n'auriez en cela ni maître, ni maîtresse,
Sans celle dont sur vous l'éloge rejaillit.

Mlle de la Sablière étant née de parents qui brillaient autant par leur esprit, il n'est pas surprenant que la nature lui eût donné beaucoup de pénétration et de génie. Elle fut mariée assez jeune au marquis de la Mésangère, conseiller au parlement de Normandie. L'un et l'autre étaient de la religion réformée. M. de Fontenelle, qui était de ce pays-là, et qui, de Paris, était retourné à Rouen pour une affaire, passa les vacances d'automne, c'est-à-dire deux ou trois mois, dans les terres du marquis. La dame avait alors vingt-cinq ou vingt-six ans, et

Digitized by Google

était très-bien faite. Il ne faut pas chercher ailleurs la fameuse marquise de M. de Fontenelle, ni même, dit-on, sa Clarice.

M. de la Mésangère mourut assez jeune, et sa veuve épousa, en février 1690, le marquis de Nocé, qui fut ensuite premier gentilhomme du duc d'Orléans, régent. Cette charge lui donnait de gros appointements, qui vinrent fort à propos, car c'était un homme de plaisir, qui avait dissipé son bien et celui de sa femme. La marquise mourut le 30 novembre 1714, âgée de 57 ans, sans avoir eu aucun enfant de ce mariage. Le marquis de Nocé est aussi mort depuis peu de temps. Le *Mercure de France*, de juin 1739, l'a mis dans sa liste, et nous a appris quelques particularités de sa vie. C'était bien la place de nous dire que la dame qu'il avait épousée était la célèbre marquise de la *Pluralité des mondes*. Apparemment M. de la Roque a ignoré cette anecdote.

Avant que notre marquise eût fait connaissance avec M. de Fontenelle, elle n'était point du tout philosophe. C'est là l'idée qu'il nous en donne dans ses *Entretiens*, et voici un fait bien propre à le prouver. C'est un procès fort échauffé qu'elle eut avec une autre dame, à peu près de sa qualité, nommée Madame de Beuzevillette. Il s'agissait de cette importante question, si le banc d'une de ces dames, dans le temple de Quevilli, où les réformés avaient leur exercice, près de Rouen, si ce banc aurait un dossier, ou s'il n'aurait qu'un simple siége. La dispute fut des plus vives. Le parlement de Normandie jugea cette affaire en premier ressort, mais elle ne fut pas finie. Elle fut portée jusqu'au conseil du roi, qui non-seulement fit main-basse sur le dossier, mais qui prit même cette occasion de chagriner les réformés, en donnant un règlement général, qui défendait toutes les places d'honneur dans les temples des réformés, comme introduites par la vanité. Ce fameux dossier fit dépenser 20 ou 30,000 livres à ces dames. Ce procès était assorti au pays qu'habitait alors notre marquise. Ce sont là des productions du terroir normand. Boileau aurait pu, de ce dossier, faire

Digitized by Google

le sujet d'un poëme propre à faire symétrie avec son *Lutrin*. Le P. Simon, dans ses *Lettres choisies* (page 34), nous a donné le détail de ce procès.

Après vous avoir cité mon garant sur cette vive dispute, il est nécessaire de vous dire aussi d'où je tiens que, dans la suite, cette dame fut la disciple de M. de Fontenelle, et que c'est avec elle qu'il fit l'agréable promenade, ou le savant voyage dans toutes les planètes. Je vous connais, Monsieur, pour être de ces gens qui ne souffrent pas qu'on leur avance rien sans de bonnes preuves. Voici les miennes.

La famille de la Sablière étant protestante, deux sœurs de notre marquise sortirent de France, à la révocation de l'édit de Nantes. L'une était mariée à M. Muisson, conseiller au parlement de Paris. Elle se retira à la Haye où je l'ai vue fort souvent, et c'est d'elle que je tiens que sa sœur était la marquise de la *Pluralité des mondes*. Madame Muisson mourut à la Haye, quelques mois avant Madame de Nocé. En quittant la Hollande je passai en Angleterre, où je fis aussi connaissance avec M. de la Sablière, frère de ces dames. J'étais actuellement avec lui, lorsqu'il apprit la mort de sa sœur Madame de Nocé, et il nous redit à cette occasion, sur le chapitre de cette dame, ce que j'avais déjà appris en Hollande de Madame Muisson, je veux dire que c'était bien elle qui était la marquise qui figurait si avantageusement dans les *Entretiens* de M. de Fontenelle. Je crois, Monsieur, que voilà suffisamment de preuves pour faire valoir mon anecdote.

Le seul scrupule qui pourrait vous rester, c'est sur le mystère que l'on a affecté là-dessus jusqu'à présent. D'où vient qu'il y a si peu de gens dans la confidence? Depuis quarante ou cinquante ans ce fait ne devrait-il pas être parfaitement éclairci? Peut-être que ce que je vous répondrai à cet égard ne vous paraîtra pas tout à fait satisfaisant. Je n'ai que des conjectures, mais qui pourront vous en faire naître d'autres plus vraisemblables, et capables de vous contenter.

Digitized by Google

La raison la plus probable, à mon avis, du secret que l'on a gardé, c'est que la marquise n'a point voulu être connue, et cela par un principe de cette fausse honte qu'ont les dames de passer pour savantes. M. de Fontenelle nous a peut-être donné lui-même la clef de ce mystère dans l'éloge de M. Carré, son confrère. Il nous apprend que cet académicien enseignait la philosophie à plusieurs dames, mais qu'elles s'en cachaient. Son commerce avec elles, dit-il, avait l'assaisonnement du mystère; car elles ne sont pas moins obligées à cacher les lumières acquises de leur esprit, que les sentiments naturels de leur cœur; et leur plus grande science doit toujours être d'observer jusqu'au scrupule les bienséances extérieures de l'ignorance [1].

Il est vrai que les dames travaillent aujourd'hui à s'affranchir de ce scrupule, mais toujours avec quelque ménagement. M. l'abbé Nollet, qui est présentement à Turin, donnait l'année dernière à Paris des leçons de physique expérimentale, qui étaient fort fréquentées par le beau sexe. Mais pour ne pas faire trop les savantes, les dames qui suivaient ce cours d'expériences avaient soin de déclarer qu'elles se rendaient chez l'abbé, à peu près comme on va aux spectacles. C'est lui-même qui nous apprend qu'elles prenaient cette précaution pour ne pas donner prise aux censeurs. Il nous décrit d'une manière si singulière les dispositions de plusieurs de ses disciples, que je crois devoir les rapporter ici; car je m'imagine que vous n'avez pas vu l'espèce de programme qu'il a donné au public. Il nous apprend donc, dans cette brochure, que quelques dames que le désir de s'instruire conduisait chez lui, faisaient entendre qu'elles n'y allaient que pour s'amuser. Au contraire, quelques hommes, que l'amusement seul attirait, se paraient du désir de l'instruction, en sorte que, de part et d'autre, les vrais motifs étaient dissimulés, ou par vanité, ou par mauvaise honte.

Outre cette raison, commune à toutes les personnes de son

[1] *Mém. de l'Académie*, de l'an 1717.

Digitized by Google

sexe, Madame de la Mésangère en avait une particulière pour ne pas se faire connaître pour cette contemplatrice des astres. Tout le monde sait ce qui était arrivé à Madame de la Sablière, sa mère. De son temps, elle était aussi allé voir les étoiles avec MM. de Roberval et Sauveur, deux mathématiciens célèbres. Quoiqu'elle eût évité toute ostentation dans le goût qu'elle marquait pour la philosophie, Despréaux ne laissa pas de l'en railler dans sa *Satire contre les femmes.*

. . . . . Bon, c'est cette savante
Qu'estime Roberval, et que Sauveur fréquente.
D'où vient qu'elle a l'œil trouble, et le teint si terni?
C'est que sur le calcul, dit-on, de Cassini,
Un astrolabe en main elle a, dans sa gouttière,
A suivre Jupiter passé la nuit entière.

Vous savez bien, Monsieur, que ce qui avait choqué notre poëte, ce n'est pas proprement qu'une dame s'amusât à observer les immersions ou les émersions des satellites de Jupiter, ou ses taches. Ce qui le blessa, ce sont les observations qu'elle fit dans un autre astre qui commençait à briller alors; je veux parler de Despréaux lui-même, dont les ouvrages faisaient du bruit. Madame de la Sablière y remarqua quelques fautes, et en avertit l'auteur. Elle avait surtout relevé un quiproquo de l'épitre V.

Que l'astrolabe en main un autre aille chercher
Si le soleil est fixe, ou tourne sur son axe,
Si Saturne à nos yeux peut faire un parallaxe.

Madame de la Sablière, qui en savait beaucoup plus que lui en astronomie, lui fit remarquer que l'astrolabe n'est pas un instrument propre à faire ces sortes d'observations. On trouva encore deux ou trois fautes dans ces vers. Les ennemis de Despréaux ne manquèrent pas de bien faire valoir cette critique, ce qui irrita encore plus le poëte. Au lieu de convenir de bonne foi qu'il s'était trompé, il ne chercha que l'occasion de se venger, et il la trouva dans sa *Satire contre les femmes.* Il y dépeint

Digitized by Google

Madame de la Sablière comme une savante ridicule, et, par une récidive burlesque, il lui met encore l'astrolabe en main, pour vérifier, dit-il, des calculs de Cassini, et il fallait nécessairement pour cela un télescope. Je ne rappelle pas ces traits pour vous les apprendre, ils sont trop connus pour que vous les puissiez ignorer; mais je vous les présente de nouveau, pour que vous jugiez de l'impression qu'ils durent faire sur Madame de la Mésangère. Elle ne put que craindre un peu pour elle-même, quoique Despréaux, par sa mauvaise critique, se fût donné plus de ridicule à lui-même qu'il n'en jeta sur la dame qu'il attaquait.

Il est vrai que la *Satire contre les femmes* ne parut que quelques années après les *Entretiens* de M. de Fontenelle; mais Despréaux n'avait pas attendu jusqu'à l'impression de sa dernière satire, pour montrer sa mauvaise disposition contre Madame de la Sablière. Il lui était déjà échappé en conversation plusieurs traits piquants sur le commerce de cette dame avec les savants. La fille craignit d'avoir le sort de la mère, et pour s'en garantir, elle exigea apparemment de M. de Fontenelle de ne la point déceler.

On pourrait être surpris de ce qu'après la mort de la dame, en 1714, M. de Fontenelle ne s'est pas regardé comme libre de cet engagement au secret. Il semble qu'alors il pouvait et il devait parler. Peut-être aussi l'a-t-il fait, sans que cela nous soit parvenu. Peut-être encore a-t-il regardé cette question comme n'étant plus de saison. Je pourrais ajouter, que quelque changement désavantageux causé par les années chez la dame dans sa personne, et peut-être aussi dans l'esprit, peut avoir donné lieu à la réticence. Que sais-je, moi? Le pays des conjectures est fort vaste, et par cela même on est fort sujet à s'y égarer. Le plus sûr est donc de ne pas s'y enfoncer davantage.

Mais quelques raisons que les intéressés aient eu de donner le change au public, elles ne paraissent pas assez fortes pour empêcher ceux qui sont au fait de parler aujourd'hui. La dame

Digitized by Google

et ses deux époux étant morts, on ne voit pas quel ménagement on aurait encore à garder. Au contraire, la justice veut qu'enfin on fasse connaître cette dame. Le rôle qu'elle joue dans les *Entretiens sur la pluralité des mondes* ne peut que lui faire beaucoup d'honneur. Elle a quelque droit à l'immortalité que la postérité semble promettre à cet ouvrage. Si pendant sa vie, la modestie lui a fait garder l'incognito, on doit la dévoiler après sa mort, pour lui rendre ce qui lui est dû.

C. SUJETS DIVERS.

XI

L'ORIGINE DES SACRIFICES.

(Le jésuite Merlin et Bayle. — Discussion dans une Société littéraire genevoise, sur l'origine, divine ou humaine, des sacrifices : arguments pour et contre. — Sacrifices eucharistiques, impétratoires, expiatoires.)

(*Journal Helvétique*, Juin 1738 ; *Bibliothèque Germanique*, année 1740, tome XLIX, art. VIII.)

MESSIEURS,

Le P. Merlin continue à attaquer M. Bayle dans les *Mémoires* ou *Journal de Trévoux*. Dans le cahier d'Avril 1738, page 678, ce jésuite redresse le *Dictionnaire critique* sur ce qu'il a dit d'Abel. A la vérité rien n'est moins intéressant que les questions que le censeur met sur le tapis. Il commence par examiner si Caïn et Abel étaient jumeaux, ou non. Que M. Bayle se soit trompé sur cette grave matière, c'est ce qui intéresse peu le public. Le P. Merlin prétend ensuite trouver encore M. Bayle en faute sur les offrandes de ces deux frères, c'est-à-dire sur l'opinion commune qu'il tomba un feu céleste sur les victimes d'Abel.

Digitized by Google

Il y aurait une manière fort abrégée de faire sentir au jésuite que sa critique est trop sévère, c'est de lui rappeler l'avertissement qui finit cet article d'Abel. M. Bayle y dit formellement : « Qu'en rapportant dans ses remarques les différents sentiments qui regardent Abel, il avait ramassé bien des mensonges et bien des fautes, mais que c'était là l'esprit et le but de son dictionnaire. » Cette déclaration, que l'on trouve à la fin du texte, semblait être une précaution suffisante contre la mauvaise humeur des Pères Merlins.

Sans m'arrêter davantage à ces minuties, je crois devoir vous rendre raison d'une conversation à laquelle cette critique du jésuite a donné lieu. Après avoir examiné, dans une *Société littéraire*, ce qu'il dit du sacrifice d'Abel, on remonta à l'origine des sacrifices. Cette espèce de culte est aussi ancienne que le monde, mais il s'agissait de savoir, *si Dieu a prescrit les sacrifices aux premiers hommes,—ou s'ils s'en sont avisés eux-mêmes.* La question, comme vous voyez, Messieurs, est assez problématique. Je crois que vous ne serez pas fâchés que je vous rende raison de la manière dont elle fut discutée.

Ceux qui attribuèrent aux hommes eux-mêmes la pensée de sacrifier, firent d'abord valoir le silence de l'Écriture sainte. On ne voit pas, dans la Genèse, la moindre trace d'aucun commandement de Dieu à cet égard. On remarqua ensuite que les premiers hommes pouvaient fort bien s'être avisés de sacrifier, et d'offrir des présents à leur bienfaiteur, sans qu'il soit nécessaire de supposer que Dieu lui-même ait prescrit cette espèce de culte. Le premier établissement de cette cérémonie semble devoir son origine au dessein qu'eurent les hommes de faire hommage à la Divinité des biens qu'ils avaient reçus de sa main libérale. Dieu leur donnait les aliments pour leur subsistance : pour reconnaître qu'on tenait du ciel ces présents, on tâcha de lui en renvoyer une portion, que l'on regardait comme lui étant consacrée d'une manière particulière. Cet acte de reconnaissance leur parut juste et équitable.

Digitized by Google

Ce qui fortifie beaucoup cette conjecture, c'est que la matière des sacrifices était la même que celle des aliments dont les hommes se sont servis. On a toujours eu soin, dans les sacrifices, de donner à Dieu une portion de ce que l'on mangeait, et on choisissait pour cela ce qu'il y avait de meilleur dans chaque genre de nourriture. Porphire, dans son traité de l'*Abstinence*, remarque que les hommes qui vivaient au commencement de gland, faisaient brûler à l'honneur des dieux une petite quantité de ce fruit; qu'ils leur offrirent ensuite des noix, de l'orge, de la farine, et qu'enfin ils en vinrent à leur sacrifier des animaux. Si nous consultons les Livres sacrés, nous y trouverons aussi que les premiers aliments dont les hommes usèrent, furent choisis pour rendre les premiers hommages à la Divinité. On y voit que Caïn, qui s'appliquait à l'agriculture, pour reconnaître que Dieu est l'auteur de tous les biens, lui présente quelque partie des productions de son travail, comme des grains, des fruits, et d'autres choses de cette nature. Pour Abel, qui était berger, Grotius a fait voir qu'il n'offrit pas à Dieu la chair des animaux, mais leur lait. Il y a beaucoup d'apparence que c'est Adam qui avait appris à ses enfants qu'ils devaient marquer à Dieu leur reconnaissance par de semblables offrandes. On voit dans la suite qu'à mesure que le genre humain dégénéra de sa simplicité primitive, les sacrifices devinrent un peu plus somptueux. Ils se ressentirent du raffinement de la table des hommes.

Une remarque qui ne fut pas oubliée, c'est qu'avant l'établissement de la loi mosaïque, la manière de sacrifier était aussi arbitraire que la matière des sacrifices. Chacun était le ministre de ses propres offrandes, et il présentait ses victimes quand il jugeait à propos. Il ne paraît pas qu'il y eût précisément des temps marqués pour cette cérémonie. Cette espèce de culte étant ainsi laissée à la liberté des particuliers, semble marquer que la Divinité ne s'était pas expliquée là-dessus.

Mais comment les hommes s'avisèrent-ils de brûler ce dont

Digitized by Google

ils voulaient faire présent à leur bienfaiteur? Par quel progrès de raisonnement en vinrent-ils à détruire ce qu'ils destinaient à Dieu? Voici de quelle manière on essaya d'expliquer cet article, qui paraît d'abord assez embarrassant. Il faut supposer que ces présents, destinés au Créateur, furent d'abord mis sur quelque espèce de table, dans l'espérance que celui à qui ils étaient consacrés viendrait peut-être les prendre lui-même, et marquer par là qu'il les acceptait, à peu près comme on mit dans la suite, sous la Loi, une poignée d'épis et d'autres offrandes sur une table destinée à des usages sacrés. Ces premiers hommes, s'étant vus à cet égard trompés dans leur attente, cherchèrent quelque expédient pour faire parvenir ce qu'ils lui offraient. Ils savaient que Dieu habite dans le ciel: or il n'y a qu'une seule manière d'y élever les corps pesants, c'est de les réduire en fumée et en vapeurs, par le moyen du feu. Il y a donc beaucoup d'apparence que l'on brûla les victimes, comme l'on brûle l'encens, c'est-à-dire, afin de leur faire prendre le chemin du ciel, et de marquer par là à qui elles étaient destinées. Il est probable que c'est là la première vue de ceux qui ont employé le feu dans les sacrifices. Il n'est pas nécessaire d'avertir que, dans le premier âge du monde, on consumait entièrement la victime, et que l'on ne connaissait encore que les holocaustes.

Cette explication est assez simple et assez naturelle; cependant, Messieurs, je dois vous avouer qu'elle parut trop grossière à quelques-uns de nos Messieurs, pour qu'ils pussent l'adopter. On eut beau leur représenter qu'il ne faut pas juger de ces premiers temps par les idées que nous avons aujourd'hui; qu'il faut se transporter dans ces commencements du monde, dans cette époque de simplicité et d'enfance du genre humain; ils répliquèrent qu'ils ne pouvaient pas se résoudre à faire les premiers habitants du monde si idiots; qu'on pouvait expliquer autrement cette destruction de la matière du sacrifice; qu'il valait mieux dire que ceux qui sacrifiaient, ayant destiné ces présents à la Divinité, ils les consumaient par le feu, pour mar-

Digitized by Google

quer qu'ils renonçaient à la propriété qu'ils en avaient eue auparavant, qu'ils ne voulaient plus les reprendre, ni en faire usage, et que c'était un don irrévocable. Ils ajoutèrent, pour confirmer leur explication, qu'il fallait rapporter à cette vue les libations des païens, où l'on répandait à terre du lait, du vin, ou d'autres liqueurs, au pied de l'autel : que cette boisson ainsi jetée ne pouvait marquer que la désappropriation. On répliqua à cette dernière manière d'expliquer la destruction de la victime, qu'elle est assez ingénieuse ; qu'elle peut bien être venue dans l'esprit des hommes, dans la suite, mais qu'elle ne semble pas être l'idée primitive qu'il s'agissait de trouver. A l'égard de la preuve tirée des libations, elle ne parut pas conclure pour ces anciens temps, où elles n'étaient pas encore en usage. On ajouta que lorsque la pratique en fut commune chez les païens, on y voit aussi des libations fumantes. Ils jetaient quelquefois la liqueur sur le feu de l'autel. Virgile, dans le quatrième livre des *Géorgiques*, vers 385, dit que Cirène, faisant un sacrifice à Neptune, jeta d'un excellent vin sur le feu de l'autel, jusqu'à trois reprises différentes ; que la flamme s'éleva jusqu'à la voûte de la salle, et que ce fut là un heureux présage. C'était un bon augure lorsque le feu ne s'éteignait pas par les libations, et qu'au contraire il se ranimait : c'était là une heureuse marque, sans doute parce que la liqueur, réduite alors en vapeurs, prenait heureusement le chemin du ciel.

« Rien n'est plus aisé, Messieurs, que de vous accorder, répondit un tiers, qui faisait ici l'office de médiateur. Vos deux sentiments, quoique différents, peuvent fort bien se concilier. Il n'y a qu'à prêter aux premiers hommes qui ont sacrifié, l'une et l'autre des vues que vous venez d'indiquer. Quand ils ont offert quelque chose à la Divinité, ils ont pu avoir intention de marquer qu'ils ne voulaient plus en faire leur propre, et pour marquer qu'ils y renonçaient, ils auront pensé à le détruire ; mais ils ont choisi le feu pour cela, afin que la fumée s'élevant au ciel indiquât que ce présent regardait la Divinité. Quoique

Digitized by Google

les preuves tirées des étymologies ne concluent pas toujours en bonne logique, elles pourront encore aider à nous mettre d'accord. On a dit que tout était *holocauste* au commencement, et ce mot, qui est grec d'origine, signifie un sacrifice où tout est consumé. Ceux qui ont employé ce terme semblent avoir eu en vue l'idée de destruction et de désappropriation dans les sacrifices. Mais ceux qui lui ont donné son nom hébreu ont eu plus d'égard à l'autre idée, puisque ce mot, dans la langue originale, signifie un *Sacrifice où l'on fait monter vers le ciel ce que l'on offre.* Les étymologies ne sont pas des arguments concluants, mais elles ne laissent pas d'aider à découvrir les idées qu'avaient dans l'esprit ceux qui ont employé les premiers de certains termes. »

Malgré ce moyen d'accommodement, un des tenants parut s'affermir à croire que l'idée primitive de ceux qui avaient employé le feu dans les sacrifices, avait été de les faire monter vers le ciel. Il fit remarquer que l'on sacrifiait sur des autels. « On vient d'alléguer des étymologies, dit-il, tout le monde sait que qui dit *Autel*, dit un lieu élevé. *Altare, ab altitudine*, disent les grammairiens. Dans la suite les hommes crurent de parvenir encore mieux à leur but, en sacrifiant sur des montagnes et sur des collines élevées. Ils y bâtirent des temples, comme si par là ils s'étaient un peu plus approchés de la divinité. Quand ils sacrifiaient sur ces hauteurs, il leur semblait que les présents qu'ils destinaient à leur bienfaiteur avaient déjà fait la moitié du chemin. »

Un partisan du même sentiment fournit encore un passage de Minutius Félix, qui faisait assez heureusement à sa cause. Cet apologiste de l'Evangile voulant prouver que sous la nouvelle alliance on ne doit plus avoir de sacrifices, emploie ces expressions ; *Hostias Domino offeram, ut rejiciam ei suum munus?* « Offrirai-je encore des victimes à la Divinité, pour lui renvoyer en quelque manière ses présents ? » C'est marquer bien clairement l'intention qu'on avait eue autrefois dans les

Digitized by Google

sacrifices. Voilà une analyse courte et claire en même temps, de ce qui se passait dans l'esprit des premiers hommes.

Pour achever d'éclaircir cette matière, on rapporta quelques-unes des pensées des païens sur leurs sacrifices. On en allégua de fort ridicules, mais qui peuvent pourtant répandre quelque jour sur la question. Tout le monde sait que les païens croyent que leurs dieux se nourrissaient en quelque manière de la fumée et des exhalaisons des sacrifices : les anciens nous ont représenté ces divinités comme courant après l'odeur des victimes, avec beaucoup d'empressement. Les Pères les en ont vivement raillés : ils nous les ont dépeints comme le nez à l'air pour sentir d'où venait le vent des chairs rôties, pour s'en régaler. Il est vrai qu'il ne faut pas prêter aux premiers hommes des idées si basses de la Divinité ; mais il ne faut pas prétendre aussi qu'ils aient eu de leurs sacrifices des idées tout à fait épurées. On trouve dans l'Ecriture des expressions qui font allusion à la manière dont on regardait ces cérémonies, au commencement du monde, qui ne peuvent que nous surprendre aujourd'hui. C'est ainsi qu'on voit, dans la Genèse, Moïse parler de Dieu comme si l'odeur des chairs brûlées lui faisait quelque plaisir. Il est dit que *Dieu trouva si agréable l'odeur du sacrifice que lui offrit Noé*, après le déluge, *qu'il en fut apaisé* (chap. VIII, v. 21). Dans le psaume L, v. 11, Dieu semble vouloir réfuter l'erreur grossière de ceux qui se seraient imaginé qu'il se nourrissait de leurs sacrifices : *Mangerai-je la chair des taureaux*, dit-il, *et boirai-je le sang des boucs? Si j'avais faim, ce n'est pas à vous que je m'adresserais.* Que dire encore de cet aphorisme que l'on trouve dans le plus ancien de tous les apologues : *Le vin réjouit Dieu et les hommes* (Juges, IX, 13)? Il semble par là que le vin des sacrifices doit faire le même plaisir à la Divinité qu'aux hommes, quand ils en boivent ; ou au moins on nous insinue par ces paroles que le vin lui fait le même plaisir que l'odeur des victimes, qu'il en est en quelque manière récréé, comme il l'est par les parfums et par l'encens.

Digitized by Google

Je ne dois pas omettre, Messieurs, que cette dernière autorité essuya une rude contradiction. « On se moque de nous, répondit brusquement un avocat du sentiment opposé, quand on emploie de semblables citations. J'aimerais autant que l'on nous alléguât les *Fables d'Ésope*. D'où nous vient donc cette belle sentence que *le vin réjouit Dieu et les hommes*? Que l'on consulte le chapitre du Livre des Juges d'où elle est tirée, et l'on verra que l'on fait prononcer ce bel oracle, non-seulement à une souche, à un pied de vigne, mais à une vigne qui parle un langage tout païen. Le fils de Gédéon, qui emploie cet apologue, raisonnait avec les Sichémites suivant leurs préjugés et leurs idées. Ces idolâtres croyaient que leurs dieux prenaient plaisir à la douceur des liqueurs, dont on leur faisait des libations, comme ils prenaient plaisir à la fumée des sacrifices. »

Cela peut être, lui répondit-on, et nous consentons à l'avenir à n'employer plus ce passage que pour prouver les idées grossières que les païens avaient de leurs dieux. Nous voulons bien encore écarter de semblables vues de l'esprit des premiers hommes. L'odeur des chairs brûlées nous déplaît trop, pour que des gens sages puissent présumer que par là ils flatteront agréablement l'odorat de leur bienfaiteur. Ils envoyaient donc la fumée des sacrifices vers le ciel, pour témoigner par cette action symbolique qu'ils voulaient faire remonter leur reconnaissance comme cette fumée. Les sages païens eux-mêmes ont pensé de cette manière. Quelqu'un se rappela là-dessus un beau passage de Censorin[1]. « Nos ancêtres, dit-il, persuadés qu'ils tenaient la vie et la nourriture de la bonté des dieux, ne manquaient pas de leur offrir une partie de leurs biens, plutôt pour marquer leur reconnaissance, que les besoins que les dieux en eussent. »

On conclut que les premiers hommes, persuadés qu'ils tenaient tout de la bonté de Dieu, se crurent apparemment enga-

[1] De die natali.

Digitized by Google

gés à lui en faire hommage, et à offrir une portion de leurs biens à celui qui en est le dispensateur. Il ne faut que le seul sentiment de la reconnaissance pour faire naître une semblable pensée, et pour porter les hommes à faire des offrandes et des sacrifices à la Divinité.

Plusieurs auteurs célèbres ont cru qu'il n'était point besoin d'inspiration pour cela. Saint Chrysostôme fut cité le premier. Il dit sur le quatrième chapitre de la Genèse, que ce fut par les seules lumières naturelles que Caïn eut la pensée de sacrifier. « Il offrit à Dieu, dit-il, les prémices des fruits de la terre, comme à celui qui est le maître de tout. » On nous assura aussi qu'Abarbanel, ce célèbre rabin, ne suppose dans Adam et ses fils, d'autre inspiration pour les porter à sacrifier, que celle de leur propre conscience. Enfin Grotius, dont l'autorité en vaut plusieurs autres, croyait aussi que les sacrifices étaient d'institution humaine.

Vous voyez bien, Messieurs, que jusqu'à présent il ne s'est agi que des *sacrifices eucharistiques*, qui, de l'aveu de tout le monde, sont les plus anciens. Ces premiers sacrifices avaient le même but que les oblations et les prémices, par où les hommes présentaient à la Divinité quelque portion des biens dont elle les avait gratifiés. Dans la suite on a eu des vues plus étendues : on a offert des sacrifices, par exemple, pour demander de nouvelles grâces. C'était bien déjà une seconde vue des sacrifices eucharistiques. Depuis longtemps la reconnaissance ne se borne pas uniquement au passé; elle sait aussi jeter un coup d'œil sur l'avenir. Ces sacrifices, pour demander expressément quelque faveur du Ciel, se nomment *impétratoires* par Messieurs les savants. Quoiqu'on trouve partout des exemples de ces sortes de sacrifices, quelqu'un en alla chercher un fort loin. Il nous cita le voyage à Siam de l'abbé de Choisi, qui dit : « que quand les Outentots ont besoin de pluie pour leurs pâturages, ils en demandent à un certain être qu'ils ne connaissent point, et qui demeure, à ce qu'ils disent, tout là-haut, et lui offrent en

Digitized by Google

sacrifice du lait, qui est la meilleure chose qu'ils aient. » Les nations les plus policées ont aussi fait fréquemment de ces sortes de sacrifices, je veux dire pour implorer le secours du Ciel dans un pressant besoin.

Dans la suite, les hommes ont aussi offert des sacrifices pour conjurer la colère du Ciel, et pour détourner de dessus leurs têtes les châtiments dont ils étaient menacés; et voilà l'origine des sacrifices *expiatoires*. La première idée que l'on s'était faite des sacrifices, c'était, comme nous l'avons vu, de les regarder comme des présents faits à un bienfaiteur, pour lui marquer sa reconnaissance. Mais quand la divinité paraissait irritée, et que les hommes des anciens temps éprouvaient quelque calamité, ils purent s'imaginer que c'était pour n'avoir pas été assez exacts à rendre cette espèce d'hommage au Maître de toutes choses. La première pensée qui leur venait donc dans l'esprit, c'était d'essayer de fléchir le Ciel, en redoublant ces sortes de présents. Hésiode a pris la chose de cette manière: il dit que, dans ces fâcheuses circonstances, il faut apaiser la divinité par des libations et par des aromates. *Interdum libaminibus et aromatibus placa*. Ovide dit de même :

Placatur donis Jupiter ipse suis.

Une observation à faire sur cette matière, c'est que les païens n'avaient pas, d'un sacrifice expiatoire, la même idée que nous en avons aujourd'hui. Expier signifiait ordinairement chez eux faire certains actes de religion, dans la vue d'éloigner quelques malheurs, soit qu'on les ressentît actuellement, ou que l'on en fût seulement menacé par des prodiges. La reconnaissance a donc fait les premiers sacrifices; mais la crainte en a aussi beaucoup occasionné. Dès qu'une grêle ou quelque intempérie des saisons avait ravagé la récolte, on redoublait les sacrifices pour apaiser les dieux irrités. L'idée que nous avons aujourd'hui d'une *victime expiatoire*, c'est de la regarder de la même manière que les Juifs, je veux dire comme mise à la place du cou-

Digitized by Google

pable, et chargée de ses péchés. En envisageant ainsi les sacrifices, on y trouve de belles leçons, à la manière des Orientaux, mais un peu trop recherchées pour les premiers hommes. Ce n'est qu'assez tard que l'on a dit que la victime représentait le pécheur, et sa mort celle que l'homme lui-même, qui faisait la dépense du sacrifice, aurait dû souffrir.

Ceux qui ne voulaient pas que Dieu eût ordonné les sacrifices, finirent par une objection contre le sentiment opposé. Cette difficulté fut faite avec une espèce de saillie que j'aurai un peu de peine à bien attraper. « On ne comprend pas, dirent-ils, comment Dieu pouvait se plaire autrefois au massacre des animaux. Quelle étrange sorte de culte, que d'immoler des troupeaux pour honorer notre souverain Maître? Quel honneur pour la divinité que de voir dans un temple des tas de victimes innocentes égorgées, et leur sang répandu? Un pauvre animal est placé sur un autel; on lui plonge un couteau dans le sein. On le voit qui se débat et qui s'agite, et qui meurt enfin, au milieu des cérémonies des ministres de la religion. Son corps est brûlé et réduit en fumée. Comment prétendait-on que Dieu fût glorifié par un semblable culte, et que ce fût là un des principaux hommages dus à Sa Majesté souveraine? »

Cette objection sent un peu trop le style oratoire; mais en la dépouillant de ses ornements, il ne lui reste encore que trop de force. La difficulté est diminuée de moitié, dès que l'on établit que ce sont les hommes qui se sont avisés d'un semblable culte, et que Dieu n'y est entré que par condescendance pour des usages établis; que la loi mosaïque n'avait pas proprement ordonné les sacrifices, mais que les trouvant déjà établis partout, elle en avait déterminé la qualité, le nombre et les circonstances: et que Dieu avait eu de fortes raisons pour s'accommoder ainsi au goût des Israélites.

Ce sentiment qui attribue aux hommes eux-mêmes la première pensée de sacrifier, quoiqu'appuyé sur des raisons fort solides, fut pourtant contredit dans notre cercle de gens de

Digitized by Google

lettres. Un des défenseurs de l'opinion contraire plaida sa cause à peu près de cette manière :

« Les raisons qu'on vient d'alléguer, dit-il, paraissent éblouissantes. Cependant il est plus probable que c'est la divinité elle-même qui a prescrit les sacrifices, au commencement du monde. Il est vraisemblable qu'Adam, qui avait des communications fréquentes avec Dieu, avait eu des ordres là-dessus qu'il fit connaître à ses enfants. Il était également de la bonté et de la sagesse du Créateur de marquer quelque commencement de culte, de donner quelque ébauche de la religion à des gens peu capables d'imaginer un culte qui fût digne de cet Être suprême. On ne comprend pas que Dieu ne se fût point expliqué sur un article si important, et qu'il eût entièrement abandonné les hommes à eux-mêmes. Mais ajouta-t-il, voici des preuves plus directes en faveur de l'inspiration des sacrifices.

« 1° S'il n'y avait pas eu un commandement exprès là-dessus, comment ce culte aurait-il pu faire tant de chemin; et aurait-il été pratiqué généralement par tous les peuples ?

« 2° Pour rendre vraisemblable le sentiment opposé, on a dit « que les sacrifices sont un hommage que les hommes ont « senti d'eux-mêmes qu'ils devaient rendre au souverain Maître « de toutes choses, comme on voit que les sujets paient à leurs « seigneurs certaines redevances. » Mais il est bon de remarquer que ces charges, que l'on paie annuellement, à l'occasion de quelque fond que l'on tient de la libéralité d'un maître, ont toujours été réglées auparavant. Ces sortes de petits tributs ne sont pas arbitraires. Le supérieur en a marqué lui-même la valeur, qui est ordinairement très-modique dans son origine. Et c'est ce qui fait valoir certains dons annuels, fort chétifs en eux-mêmes, mais qui, par cette convention, deviennent une sorte d'hommage. De même ce que pouvaient offrir Caïn et Abel était trop peu de chose pour en faire un acte solennel de la religion, si Dieu ne s'en fût expliqué lui-même. Ces sacrifices n'avaient de prix que dans la supposition que Dieu avait fai

Digitized by Google

connaître qu'il voulait bien s'en contenter. Ce n'est que par là que les premiers hommes ont pu être autorisés à faire de semblables offrandes.

« 3° Tout le culte lévitique porte sur les sacrifices, au moins c'en est la partie la plus considérable; et l'on reconnaît que la loi ancienne a été dictée par Dieu lui-même. Quelle apparence que Dieu eût voulu enter la religion judaïque sur une invention purement humaine! Ç'aurait été bâtir sur le sable, sur un fondement ruineux.

« 4° Les partisans de l'opinion contraire font sonner fort haut le silence de l'Ecriture. J'avoue que nous n'avons point de passage bien formel pour nous. On avait bien cru en trouver un dans l'épître aux Hébreux, où il est dit que c'est par la *foi qu'Abel offrit à Dieu son sacrifice* (ch. XI, v. 3). La foi semble supposer une révélation; cependant il faut reconnaître que ce mot ne marque point ici qu'il eût reçu un commandement positif de sacrifier. Cet ordre aurait été commun aux deux frères; et la foi marque nécessairement ici une disposition d'esprit et de cœur qui manquait à Caïn. Mais si le commencement du passage, bien examiné, ne fait rien pour nous, la fin de ce même verset nous favorise entièrement. On y voit que le sacrifice d'Abel fut *agréable à Dieu*. Or Dieu ne peut agréer que ce qu'il a commandé lui-même. Tout culte imaginé par les hommes est condamné dans l'Ecriture. Dieu veut être servi à sa manière, et non à la nôtre. Voyez ce qu'il dit dans le prophète Jérémie, pour condamner certaines pratiques religieuses: *Ce sont des choses que je ne leur ai pas commandées*, dit-il (ch. VII, v. 31). Donc, tout ce que Dieu n'a pas commandé doit être réprouvé en matière de culte, et, par conséquent, il n'aurait pas approuvé le sacrifice d'Abel, si l'ordre n'en avait été émané du Ciel. Cet argument, dont nous nous sommes servis tant de fois contre l'Eglise romaine, renverse également les sacrifices de l'invention des hommes.

« Je ne m'amuserai point à ramasser les noms des savants

Digitized by Google

qui ont été du sentiment que j'appuie. On en a allégué deux ou trois qui nous sont contraires: un saint Chrysostôme, un Abarbanel, un Grotius. Pour nous, nous les comptons par milliers.»

On répliqua à quelques-unes des raisons de ce petit plaidoyer. La dernière, tirée du passage de Jérémie, parut digne d'être examinée avec quelque soin: *Ce sont des choses que je n'ai pas commandées*. Ces paroles, envisagées du côté critique, parurent un peu différentes de la manière dont on les présente ordinairement dans la controverse. En les examinant avec soin, on y trouva une figure fort connue, qui signifie beaucoup plus qu'elle n'exprime, et où le sens est beaucoup plus fort que les termes. Afin de pouvoir tirer, de cette manière de s'exprimer, la conséquence qu'en tirent nos théologiens, il faudrait que les auteurs sacrés l'employassent à l'occasion de quelques usages à peu près indifférents, de quelques pratiques païennes, qui n'auraient rien de mauvais en elles-mêmes, et qui ne seraient condamnables, que parce que Dieu ne les aurait pas prescrites. Mais si l'on examine tous les endroits où cette formule est employée, on verra que c'est toujours pour des cas des plus graves. Jérémie s'en sert pour condamner les Israélites, qui avaient sacrifié leurs enfants à Moloch. Ces expressions, prises à la lettre, seraient bien faibles pour un si grand crime. *Ce que je n'ai pas commandé*, doit donc signifier ici, que Dieu l'avait défendu sous les peines les plus sévères. La nature de la chose le demande nécessairement. De même dans le Deutéronome, XVII, v. 3, Dieu parlant de l'adoration des étoiles, dit aussi que c'est *ce qu'il n'a point commandé*, c'est-à-dire ce qu'il avait expressément défendu. On ne peut donc pas inférer de ce passage de Jérémie, que l'on ne doit rien admettre dans le culte divin, qui n'ait été expressément ordonné par le législateur.

Il ne faut pas craindre que l'explication critique de ces paroles mette fort au large l'Église romaine, puisqu'il y a plusieurs autres passages qui montrent clairement que Dieu désapprouve

Digitized by Google

tout service volontaire. Il n'y a qu'à voir, par exemple, ce que dit Jésus-Christ de ce qui *n'a été commandé que par les hommes* (Math. XV, 9). Et saint Paul, dans son épître aux Colossiens, n'épargne pas plus les *doctrines et les commandements humains* (chap. II, v. 22).

Mais ces autorités ne condamnent point les premiers sacrifices des hommes, quand même ils les auraient imaginés eux-mêmes. En voici la raison. C'est que l'on suppose qu'alors Dieu n'avait point encore fait connaître sa volonté, à cet égard. Et ce qu'on appelle *service volontaire* ne devient blâmable que quand le législateur s'est expliqué clairement. Figurons-nous un domestique qui vient d'entrer au service de quelqu'un. Ce nouveau maître n'a point encore déclaré la manière dont il veut être servi. Le domestique, plein de bonne volonté, tâche de deviner ce qui pourrait faire plaisir à son maître. Dans cette vue, il fait certaines choses qui semblent marquer du respect et de l'attachement. Son supérieur, quand même il n'approuverait pas cette manière de l'honorer, n'aurait pas bonne grâce à l'en reprendre, et à lui dire : « Mon ami, je veux être servi à ma fantaisie, et non pas à la vôtre. Ce n'est pas à un valet à se tailler lui-même la manière de servir, dans la maison où il est entré. — Ayez la bonté de vous expliquer, répondrait le domestique; marquez-moi, s'il vous plaît, ma tablature, et je la suivrai ponctuellement. » Voilà le cas des premiers hommes, si Dieu ne leur avait rien prescrit sur le culte qu'ils devaient lui rendre.

Les autres preuves furent aussi un peu contestées; celle, par exemple, que « ce culte n'aurait pas fait tant de chemin, si Dieu n'en était pas l'auteur. » On répondit à cela qu'il n'est pas surprenant que des cérémonies pratiquées par les premiers hommes, aient été en vigueur chez leurs descendants. Il est naturel que ceux qui viennent d'une tige commune, conservent de certains usages qu'ils tiennent de leurs ancêtres. Tous les hommes ayant dans le cœur des principes de reconnaissance et de vénération pour l'Auteur de leur être, cela a dû encore

Digitized by Google

beaucoup contribuer à donner cours à la coutume de remercier par des sacrifices leur Souverain Bienfaiteur.

« Mais les sacrifices de la loi ont bien été ordonnés par Dieu lui-même; et aurait-il voulu fonder un établissement divin sur une invention des hommes ?» —Voici la réponse. Tout le monde convient que, dans le culte lévitique, que Dieu prescrivit aux Israélites, il s'accommoda au goût de ce peuple, et qu'il adopta quantité de pratiques qui étaient en usage, mais qu'il rectifia, pour éloigner de l'idolâtrie des gens qui n'y avaient que trop de penchant. Quand Dieu donna sa loi, son peuple était accoutumé depuis longtemps aux sacrifices, de même que le reste du monde. Ce fut donc par pure condescendance pour les Israélites, que Dieu leur donna tant de lois sur la manière de sacrifier. Son but était de diriger ces sacrifices vers lui seul, parce qu'il n'y avait que lui qui méritât ces sortes d'hommages. C'est là, après tout, la seule manière d'expliquer comment Dieu a pu donner à son peuple un culte aussi charnel, et dont les prophètes parlent quelquefois avec beaucoup de mépris. Si l'on dit que « bâtir sur des établissements humains, c'est bâtir sur le sable, » il est bon de remarquer que cet édifice de la loi mosaïque ne devait durer que jusqu'à la publication de l'Evangile. Il ne demandait donc pas une plus grande solidité.

Pour les autres raisons qui doivent rendre probable que c'est Dieu lui-même qui a ordonné les premiers sacrifices, comme, « qu'il était digne de Dieu de prescrire quelque commencement de culte à des hommes encore peu formés et incapables d'en imaginer un tout à fait convenable; » ce sont là des raisons de convenance qui ne peuvent pas tenir contre les faits. Effectivement ces anciens sacrifices sont une manière trop imparfaite d'honorer la Divinité, pour l'en croire l'auteur.

J'oubliais de vous rapporter ce qui fut dit sur cette preuve singulière, « que les redevances que l'on paie à un seigneur sont toujours réglées par le seigneur lui-même. » Cette raison fut traitée assez cavalièrement. On dit que du temps d'Adam et

Digitized by Google

de ses enfants, on n'avait pas encore pris les arrangements qui sont venus dans la suite; que dans la bibliothèque de notre premier père il n'y avait point de traités sur les droits féodaux qui règlent ces sortes d'usages; que si les premiers hommes se sont taxés eux-mêmes, leur intention était très-bonne. Ils n'ont prévenu le Seigneur, que pour marquer plus d'empressement à lui témoigner leur reconnaissance.

Voilà, Messieurs, à peu près ce qui fut dit sur cette question. Si vous ne la trouvez pas assez débrouillée, souvenez-vous, s'il vous plaît, que quand il s'agit de percer dans la plus haute antiquité, on va un peu à tâtons dans les routes où l'on s'engage sans avoir de guide; et les historiens sacrés n'ont pas jugé à propos de nous diriger dans cette occasion.

Je suis, etc. B. B.

XII

L'ORIGINE DES NOMS DE FAMILLE.

(Diverses espèces de noms chez les Romains. — Au moyen âge on ne désignait les hommes que par leur nom de baptême, auquel on ajoutait celui de leur père. — Les évêques ne prennent que leur nom de baptême, suivi de la désignation de leur diocèse. — Les familles nobles prennent un surnom tiré de leur terre, en France à partir du commencement de la troisième race, et plus tard dans nos contrées. — Les surnoms, devenus noms patronymiques : leur origine et leur étymologie. — Les *sobriquets*. — Pourquoi certaines personnes changent de nom. — Pourquoi les papes à leur avénement, et les religieux, adoptent un autre nom.)

(*Journal Helvétique*, Novembre 1744.)

MONSIEUR,

Vous m'avez déjà plus d'une fois demandé raison de certains petits livres rares que l'on ne trouve que difficilement dans les bibliothèques des particuliers, et que vous voudriez connaître.

Digitized by Google

Votre curiosité se tourne aujourd'hui du côté d'un traité sur l'origine des noms de famille, qui parut il y a environ soixante ans. Le hasard m'a justement fait tomber ce livre entre les mains.

Avant que de vous en donner l'extrait, je commence par déclarer que ce sera là un acte d'obéissance, et que de moi-même je ne me serais pas porté de ce côté. Ce sujet peut paraître un peu baroque. En général, il est plus agréable de s'occuper de choses que de mots. Des lecteurs délicats mettent ces sortes de recherches avec celles des étymologies, et, du haut de leur esprit, les traitent de vétilles de grammaire, indignes d'occuper des gens de lettres qui ont un peu de goût. Je sais l'usage que vous voulez faire de cet extrait, et que vous m'allez exposer à ces jugements désavantageux. Il y a encore un côté qui paraît rabaisser beaucoup le sujet que vous m'avez prescrit : c'est que la plupart des noms de famille tiennent beaucoup du *sobriquet*. Cet endroit-là donne une nouvelle prise à la critique. Cependant je veux bien l'affronter en votre faveur, et braver la délicatesse de quelques beaux esprits. Je me sens autorisé de l'exemple de MM. de l'Académie des inscriptions de Paris. M. Mahudel, qui en est membre, vient de donner au public une dissertation curieuse, dont voici le titre : *De l'autorité que les sobriquets, ou surnoms burlesques, peuvent avoir dans l'histoire*[1]. Il n'y a qu'à la lire pour se convaincre que ce sujet n'était pas indigne d'un académicien. Voilà donc un passeport suffisant pour l'extrait que je vous envoie. L'origine des surnoms tient assez à l'histoire, pour ne devoir pas être négligée.

Voici le titre du livre que vous souhaitez que je vous fasse connaître: *Traité de l'origine des noms et des surnoms, par Messire Gilles-André de la Roque, sieur de la Lontière*, à Paris, 1681, in-12. Cet auteur, à en juger par ses titres, doit avoir été un

[1] *Histoire de l'Académie des Inscriptions*, tome XIV, p. 181. Edition de Paris.

Digitized by Google

homme de qualité. On a de lui un *Traité de la noblesse* assez étendu, et que l'on cite souvent. Dans l'extrait que vous souhaitez, vous me permettrez bien de ne pas me tenir si scrupuleusement attaché à mon auteur, que je n'ose rien dire qu'après lui. Je demande la liberté de faire usage de tout ce que je trouverai en mon chemin, qui aura rapport au sujet, sans m'embarrasser où je l'aurai pris.

Il est bon, avant toutes choses, de définir les termes. Le *nom propre* est celui que l'on met avant le *surnom*, comme *Jean*, *Pierre*, *Paul*, etc. Nous l'appelons notre *nom de baptême*, et les Latins l'appelaient *Prænomen*.—Ce que l'on appelle *surnom*, le *nom de la famille*, est celui qui appartient à toute une race; autrement, le *surnom* est ce qui convient à une famille particulière, ou à une branche de cette maison. Les Latins l'appelaient *Agnomen*.—Ils avaient encore un troisième nom, qu'ils appelaient *Cognomen* : quelques grammairiens prétendent que c'était un surcroît de surnom, donné pour quelque raison particulière, mais qui devenait ensuite héréditaire. L'orateur romain nous fournira l'exemple de ces trois noms : il s'appelait *Marcus Tullius Cicero*. Le nom de la terre seigneuriale fait aujourd'hui l'effet de ce troisième nom, dans les personnes nobles.

La première question sur cette matière, c'est de savoir quand l'usage des surnoms a commencé en France et dans ces pays-ci. Les gens de lettres sont assez partagés sur la véritable époque de ces noms de famille : ils paraissent embarrassés à en fixer le commencement d'une manière bien précise.

Dans les anciens auteurs, comme Grégoire de Tours, Adon, Aimoin, Réginon et quelques autres, on ne trouve point que le nom de baptême soit accompagné d'un surnom. Dans les vieux titres antérieurs à l'an 1000, on ne désignait les gens que par leur nom de baptême, et par celui de leur père : *Joannes filius Alexandri*, Jean fils d'Alexandre. Cet usage s'est soutenu quelques siècles après, surtout en Italie. On connaît un ancien auteur de ce pays-là, nommé Alexander ab Alexandro, c'est-à-dire

Digitized by Google

Alexandre fils d'Alexandre[1]. C'est de cette ancienne coutume de ne désigner les personnes que par des noms de baptême, que les prélats ont retenu l'usage de ne mettre que le leur, et le nom de leurs évêchés, au bas de leurs mandements. Dans les souscriptions des conciles généraux et des synodes provinciaux, les évêques, pendant six siècles entiers, n'avaient pas signé autrement.

L'historiographe André du Chesne a reconnu que les familles nobles n'avaient aucun surnom en France, avant les rois de la troisième race. C'est sous Hugues Capet et Robert son fils, qui vivaient en 987 et 997, qu'on commença à avoir des surnoms. Les maisons nobles les tirèrent des terres qu'elles possédaient; mais ce n'était encore alors qu'un usage fort confus. Mézerai retarde un peu plus cette époque : il dit que c'est sur la fin du règne de Philippe-Auguste que les seigneurs et gentilshommes prirent le nom de leurs terres, et que les familles commencèrent à avoir des noms fixes et héréditaires.

Voilà pour ce qui regarde la France; mais il ne faut pas croire que les surnoms soient arrivés sitôt dans notre pays. Leur marche a été beaucoup plus lente, et ils n'y sont parvenus qu'après bien des années. J'ai voulu consulter là-dessus M. le professeur Ruchat, qui a examiné ce fait dans son *Abrégé de l'histoire ecclésiastique du pays de Vaud*. « On trouve dans cet ouvrage, dit le *Journal des savants*, une remarque assez curieuse sur l'établissement des noms de famille dans le pays de l'auteur. Cet usage, selon lui, ne commença guère qu'au quatorzième siècle. Dans tous les siècles précédents on ne voit que de simples noms de baptême, à un petit nombre près. Les premiers et les plus anciens noms de famille étaient ceux des gentilshommes, qui prenaient le nom de leurs terres. De là sont

[1] En Angleterre on voit encore des noms de famille composés du nom de baptême du père; *Fitz Roger*, c'est-à-dire *Fils de Roger*. Ce sont pour la plupart des noms normands. Quand ils se terminent en *Ston*, ils sont saxons: *Andreston, fils d'André*.

Digitized by Google

venus les noms des maisons de Gruyère, de Blonay, d'Estavayer, etc., et d'autres semblables. Ils étaient déjà un peu en usage dans le onzième siècle. Dans la suite, quelques familles en eurent, mais le nombre en était si petit qu'il ne mérite pas d'être relevé. Dans les actes, chacun était désigné par le nom de son père, comme *Pierre, fils de Jean*, ou quelquefois un mari par le nom de sa femme. Ce fut vers le milieu du treizième siècle, que cette coutume s'introduisit dans le pays de Vaud, et elle y fut généralement établie avant le milieu du quatorzième, du moins par rapport aux familles de condition libre[1].

Vous me marquez, Monsieur, que vous ne comprenez pas d'où l'on avait pu tirer cette prodigieuse quantité de noms, dont un grand nombre nous paraissent des mots bizarres qui ne signifient rien. L'auteur du Traité de l'origine des noms de famille indique bien quelques sources générales d'où l'on a tiré les noms des familles roturières, mais qui cependant ne peuvent servir qu'à en expliquer une petite partie. Voici quelques-unes des sources qu'il nous a marquées. — Quelques surnoms sont venus de la profession, de l'office, ou du métier qu'a exercé celui qui l'a porté le premier. — Quelquefois ces surnoms ont été tirés des qualités du corps, bonnes ou mauvaises; et d'autres, des qualités de l'esprit. La couleur ou la manière du poil, la façon des habits, l'âge, la province, le lieu de l'habitation ou de la naissance.— On remarque que les gens de lettres et quelques riches marchands ont pris quelquefois le nom de la ville où ils résidaient. — Souvent un nom de baptême assez commun dans la famille en est devenu le surnom; mais ces noms propres se sont trouvés déguisés. — Les diminutifs qu'on donne aux enfants, sont restés aux adultes et à leur postérité.

Je suppose que vous n'avez pas encore vu la dissertation de M. Mahudel, dont je vous ai parlé. Voici ce qu'il dit sur les surnoms : « Il n'y a personne qui ne sache que les surnoms,

[1] *Journal des savants*, 1709, p. 611, édit. de Paris.

Digitized by Google

considérés en général, sont des épithètes ajoutées aux noms propres des hommes, pour les distinguer de ceux qui portent le même nom dans une famille, dans une ville ou dans un Etat, et que ces épithètes sont tirées de quelque caractère particulier à chaque personne, pour la désigner d'une manière moins équivoque. Il y a des surnoms sérieux, qui ne tendent qu'à donner, dans des termes convenables, en bien ou en mal, une notion simple et naturelle des personnes telles qu'elles sont; mais il y a aussi des surnoms qui tiennent du burlesque, et qui sont toujours un peu désavantageux à ceux à qui on les a donnés.»

C'est là son exorde pour venir aux *sobriquets*. Cette classe est une des plus fécondes. On nous apprend d'abord que ce n'étaient pas les familles mêmes qui se donnaient leur surnom, mais qu'ordinairement il leur était imposé par d'autres. Un voisin un peu malin, et se trouvant dans un accès de belle humeur, donnait un nom à un homme par forme de sobriquet : ce nom lui demeurait non-seulement pendant sa vie, mais il était encore transmis à ses enfants après lui. Le caprice et la malignité ont donc enfanté une infinité de ces surnoms. Il faut rapporter à cette classe certains noms qui paraissent peu honorables à ceux qui les portent.

Pour vous épargner la peine de faire l'application de toutes ces différentes sources des surnoms, je vais vous rapporter quelques exemples. Celui qui se présente le premier, c'est la profession et le métier. De là ces noms si communs de *le Fèvre*, *Favre*, *Chapuis*, *Charpentier*, *Charron*, *Meunier*, *le Ménétrier*, *L'huilier*, *le Maçon*, *Portefaix*, *etc.* Le lieu de l'habitation, *du Four*, *du Puits*, *de la Fontaine*, *du Til*, *de l'Orme*, *de la Mare*, *de la Rivière*. L'office ou la condition, *Prévot*, *Chatelain*, *Mestral*, *le Maire*, *Champion*, *Héraut*, *le Vassor*, ou *Vavasseur*, c'est-à-dire le vassal. Vous connaissez la famille *Butler* en Angleterre, c'est *le Bouteiller*; *Stuart*, en écossais, signifie le *Maître d'hôtel*. Le nom de la province a donné le nom au célèbre pein-

Digitized by Google

tre *Champagne*, au fameux graveur *Picart*, au P. *Berruier* auteur de l'*Histoire du peuple de Dieu*. *Berruier* signifie un homme du Berri. La couleur du teint et du poil, *Blanchard*, *le Blond*, *Blondel*, *Rousseau*, *le More*, *le Noir*, *le Brun*.

Il ne faut pas douter que quand on donna ces surnoms dans les commencements, ils ne caractérisassent la personne, à peu près comme les savants disent que les noms qu'Adam imposa aux animaux après la création, marquaient leurs propriétés, ou au moins leur figure extérieure. Il ne faut plus s'attendre qu'après plusieurs générations ils puissent cadrer encore aujourd'hui; cependant le hasard fait encore quelquefois qu'ils conviennent assez bien. Louis XIV demanda un jour à un de ses courtisans ce qu'il pensait de ses deux habiles peintres *le Brun* et *Mignard*, et auquel il donnait la préférence. « Je ne me connais pas assez en peinture, répondit le courtisan, pour oser prononcer un semblable jugement. Cependant il me semble que leurs noms les caractérisent assez bien l'un et l'autre. Le Brun excelle dans le dessin, mais son coloris est sombre, triste, et donne dans le grisâtre. Mignard, aussi grand dessinateur, me paraît plus gracieux et plus *mignard*. »

Les qualités de l'esprit ou du cœur ont fait les surnoms de *Preud-homme*, *Bon-homme*, *Bon-fils* et d'autres semblables.

Les noms propres ou de baptême sont souvent devenus surnoms. Le P. *Daniel*, célèbre auteur jésuite, a tiré le sien de cette source. *Renaut*, *Robert*, *Archambaud*, *Simon*, *Guichard*, *Germain*, et bien d'autres, doivent être rapportés à cette classe. Il y a dans le pays de Vaud une famille ancienne et très-distinguée, qui porte le nom de *Loys*. C'est le nom de baptême *Louys*, mais comme l'écrivaient leurs ancêtres. Il est aisé de le reconnaître, malgré ce petit travestissement, mais voici de quoi prouver l'identité.

On lit, dans la *Vie de Malherbe*, qu'Henri IV lui montrant la première lettre que Louis XIII lui avait écrite, ce poëte ayant remarqué qu'elle était signée *Loys* au lieu de *Louys*, demanda

Digitized by Google

assez brusquement au roi si Monseigneur le dauphin avait nom Loys. Le roi, étonné de cette demande, en voulut savoir la cause. Malherbe lui fit voir comment le jeune prince avait écrit son nom: ce qui donna lieu d'envoyer quérir celui qui apprenait à écrire à Monseigneur le dauphin, pour lui enjoindre de lui faire mieux orthographier son nom. Sur cela Malherbe disait qu'il était cause que le roi s'appelait *Louys*.

Outre la vieille orthographe, ce qui empêche encore de reconnaître les noms de baptême devenus surnoms, c'est qu'ils sont un peu déguisés. Pierre est devenu *Perret* ou *Perrot*: Jaques est changé en *Jaquemot*, *Jaquelot*, *Jaquemin*, ou en quelque autre diminutif. Le P. Thomassin tire son nom de l'italien *Thomassino*, petit Thomas. Un membre de l'Académie des inscriptions vient encore de nous apprendre que le nom du fameux *Pétrarque*, est le nom de *Pierre* un peu altéré. Son père s'appelait *Petracco* ou *Petrarca*, deux manières de déguiser le nom de Pierre. Ce savant fut d'abord appelé *Francesco di Petrarca*, c'est-à-dire François fils de Pierre; et *Petrarca* devint son surnom[1]. Le jargon des provinces défigurait aussi les noms de baptême: le nom d'*Estève* ou d'*Estivant* est originairement le nom d'*Etienne*.

Les noms de saints sont aussi devenus des noms de famille. *Saint-Amour*, *Saint-Clair*, *Saint-Martin*, *Sainte-Aldegonde*; mais ces surnoms paraissent principalement affectés aux maisons nobles.

Les plantes, les arbres, les animaux, en un mot toute la nature, semblent avoir donné des surnoms aux hommes. *Malbois*, *Malebranche*, en vieux français étaient du mauvais bois, et une méchante branche. Mais les animaux ont surtout prêté leur nom à plusieurs familles. Il y a des *Rossignols*, des *Pans* et des *le Coq*: *Le Poussin* est un fameux peintre français. Un seigneur de la cour admirant les sentiments romains exprimés si noblement

[1] *Mém. de littérature*, tome XV, p. 753, édit. de Paris.

Digitized by Google

dans les tragédies du grand Corneille, lui disait poliment qu'il ne doutait pas qu'il n'y eût du sang romain dans sa famille, et il la faisait venir des anciens *Cornéliens*: mais un oiseau fort commun, et qui passe même pour être de mauvais augure, réclame ce nom avec justice. L'abbé *le Bœuf*, chanoine d'Auxerre, nous a donné d'excellentes dissertations sur l'ancienne géographie des Gaules, et sur l'état des sciences en France, sous différents règnes. Dom *le Cerf*, bénédictin, est aussi connu par ses ouvrages, aussi bien que le P. *le Loup*.

Je connais une famille qui porte le nom de *Poulain*; mais ce n'est pas d'un jeune cheval qu'elle l'a tiré. Villehardouin nous apprend la véritable origine de ce mot : il dit qu'autrefois, dans la Terre sainte, on appelait *poulains* ceux qui étaient nés d'un Français et d'une Sarrasine.

Malgré toutes ces sources que je viens de vous ouvrir, et tirées la plupart de mon auteur, je ne doute pas, Monsieur, que vous ne les trouviez insuffisantes. Je m'attends que vous me citerez vingt noms de personnes de votre connaissance qui ne se rapporteront à aucune de ces classes, et qui vous paraîtront encore des mots vides de sens. Mais ceux qui ont écrit sur ce sujet ont fait une remarque que je ne dois pas omettre. Ils disent donc qu'il n'y a guère de nos surnoms qui ne soient significatifs; que si nous entendions le gaulois et le jargon des différentes provinces, nous trouverions qu'ils excitent presque tous quelque idée dans l'esprit. Voici des exemples de ce dernier article. *Nogaret* est le nom d'une famille assez connue; mais ce mot nous paraît vide de sens. Cependant ceux qui entendent le gascon savent que, dans cette langue, *Nogarede* est un lieu planté de noyers : ce nom est donc équivalent à celui de *des Noyers*. Je connais des gens qui portent le nom de *Garagnon*; ce mot, qui nous paraît tout à fait barbare, signifie dans le patois de Toulouse un cheval entier.

Voici de même quelques exemples de noms français ou gaulois qui paraissent ne rien signifier, faute d'entendre l'ancienne

Digitized by Google

langue des Gaules, ou celle que les Francs y apportèrent quand ils vinrent s'y établir. *Louis* ou *Clovis* (car c'est originairement le même nom), vient de l'ancien mot allemand *Luitwich*, qui signifie un excellent guerrier; *Mérowée*, héros de mer; *Chilpérich*, héros puissant; *Clotilde*, illustre fille; *Friderich*, qui aime la paix, ou qui a le pouvoir de la donner; *Henri*, vaillant. Si vous voulez quelque chose de plus exact là-dessus que ce que je viens de transcrire de mon auteur, je vous conseille, Monsieur, de lire une bonne dissertation qui parut il y a quelques années dans le *Journal helvétique*[1], et que l'on attribue à M. le professeur Ruchat.

Il faut quelque exemple de mots purement gaulois. *Renouart* est un nom assez commun. Il signifie, en vieux gaulois, un seigneur d'une grande considération. Le *Roman de la Rose* l'a employé dans ce sens.—Mais en voilà assez sur ces étymologies gauloises, qui ne sont pas fort divertissantes. Il faut donc venir incessamment à la classe des surnoms la moins ennuyeuse de toutes, c'est sans contredit celle des sobriquets.

Ce qu'on appelle *sobriquet*, est une espèce de surnom ou d'épithète burlesque qu'on donne à quelqu'un par une sorte de raillerie de quelque chose qu'il a dite ou faite mal à propos, ou de quelque défaut personnel. On ne saurait indiquer toutes les sources de ces surnoms désavantageux : toutes les imperfections du corps, tous les défauts de l'esprit, les mœurs, les passions, les mauvaises habitudes, tout y contribue. Les accidents qui regardent la naissance, la condition, la fortune, en ont aussi produit plusieurs.

Il est aisé de donner des exemples de sobriquets fondés sur quelque défaut corporel : c'est la classe la plus féconde. *Le Bossu*, et son diminutif, le *Bossuet;* le *Camus*, et son diminutif *Camusat;* le *Bègue*, le *Borgne*, le *Nain*, etc.

C'est proprement les gens du peuple qui ont pris plaisir à se

[1] *Journal Helvétique*, mai 1741, p. 249.

Digitized by Google

donner ces sortes de surnoms entre eux ; mais dans la suite on les a aussi donnés aux grands. On y a trouvé plus de sel, quand ils étaient appliqués à des personnes considérables d'ailleurs. Alors ils produisent un contraste singulier, et qui flatte plus agréablement la malignité humaine. Un empereur illustre appelé *Barbe rousse*, un souverain pontife avec le surnom de *Groin de porc*, divertissent davantage que si c'étaient de simples particuliers qui eussent été surnommés de cette manière.

Un archiduc appelé Frédéric, ayant extrêmement dérangé ses finances, eut le surnom de *Bourse vide*. Il y fut fort sensible, et fit tout ce qu'il put pour l'effacer : il eut beau se voir ensuite dans l'opulence, le surnom injurieux lui resta toujours.

Le pape Benoît XII était fils d'un boulanger français. Le nom de baptême de ce pontife était Jaques. Dès qu'il fut élevé au cardinalat, le peuple de Rome l'appela *Jaques du Four*.

Charles de Sicile fut surnommé *Sans terre*. Ce nom lui avait été donné parce qu'il fut longtemps sans Etats. Il ne le perdit point lors même que Robert son père lui eût cédé la Calabre.

M. Mahudel m'a fourni la plupart de ces surnoms un peu injurieux. Cependant, Monsieur, je dois vous avertir que ce surnom de *Sans terre* n'est peut-être pas aussi injurieux qu'il le paraît d'abord.

On donna une dissertation assez curieuse là-dessus dans le *Mercure de France*, décembre 1740. L'auteur essaie de prouver que cette qualification n'a point pour but d'insulter des princes dépouillés de leurs Etats, mais que l'on appelait *sans terre* les princes à qui leurs pères n'avaient point donné d'apanage. Quoique dans la suite ils possédassent des provinces, ce premier nom ne laissait pas de subsister.

On ne saurait se méprendre sur les surnoms suivants, qui marquent tous des défauts du corps ou de l'esprit ; *Pepin le Bref*; *Charles le Chauve*; *Charles le Simple* ; *Louis le Hutin*, vieux mot qui signifie *désordre*, *embarras*, *querelle:* ce titre, donné à

Digitized by Google

Louis X, n'était assurément pas un éloge; *Geoffroy à la grande dent*, etc.

L'origine des sobriquets donnés aux princes est fort ancienne. Un empereur était sujet à l'ivrognerie: on lui reprocha ce vice par un petit jeu de mots assez ingénieux : on l'appelait *Biberius Mero*, au lieu de *Tiberius Nero*. Antiochus IV fut appelé *Epimane*, c'est-à-dire *furieux*, au lieu d'*Epiphane* ou roi *illustre*, dont il usurpait le titre.

Constantin donna à Trajan le nom de *Pariétaire*, par raillerie, et peut-être par une espèce de jalousie de la gloire que lui avait attirée la multitude d'inscriptions qu'il voyait gravées à l'honneur de cet empereur, sur toutes sortes d'édifices.

Les courtisans de Constantin chargèrent l'empereur Julien du nom de *capella*, ou de *chèvre*, pour le railler de son affectation à porter, comme les philosophes de son temps, une barbe extrêmement longue.

L'académicien que je vous ai cité a trouvé le secret de tirer parti de ces sobriquets donnés aux princes, pour éclaircir leur histoire. « Rien n'est à négliger dans l'étude de l'histoire, dit-il. Les termes les plus bas, les plus grossiers et les plus injurieux, ceux qui semblent n'avoir jamais été que le partage d'une vile populace, ne sont pas pour cela indignes de l'attention des savants. Si, lorsqu'on lit la vie des hommes illustres, on s'attache d'abord à démêler dans le récit de leurs actions, ou dans l'exposition de leur caractère et de leurs mœurs, ce qui leur a mérité certains surnoms honorables, à combien plus forte raison doit-on être curieux d'apprendre ce qui leur en a quelquefois attiré d'offensants et de burlesques. Les plus grands historiens n'ont pas dédaigné d'en charger leur narration, quelque sérieuse qu'elle fût d'ailleurs. » Je vous renvoie à la dissertation même pour voir avec quelle dextérité M. Mahudel a su faire usage de ces sobriquets. Ce serait sortir de mon sujet que d'entrer dans ce détail. Je reviens donc à mon auteur de l'origine des noms.

Digitized by Google

Il a destiné un chapitre à nous marquer les raisons qui ont engagé certaines familles à changer de nom. La première c'est quand ces noms sonnent mal, et que ce sont des qualifications qui tiennent de l'injure. M. de la Roque dit qu'il en a trouvé plusieurs de ce genre dans les registres de la Chambre des comptes. Il y est fait mention de *Guillaume le Trompeur*, de *Lambert Sot*, de *Guillaume le Hideux*, et d'*Alard Coquin*. « Ces noms, dit-il, quoiqu'ils semblent pleins d'opprobre, ne doivent point être imputés à déshonneur à ceux qui les portent. » Cette décision, quelque sage qu'elle soit, n'a pas empêché quelques particuliers de tâcher de se défaire de ces vilains noms, et leurs amis les ont aidés à cela.

Nous avons connu, vous et moi, un ecclésiastique de l'Eglise romaine, d'une famille obscure, et qui avait originairement le nom de *Coquin*. Il fit ses études à Paris, et y acquit un mérite distingué, qui lui procura le poste de grand vicaire de l'évêque de Châlons. Ce nom disgracié ne l'empêcha pas de faire chemin. Cependant ses amis, qui en étaient choqués, le lui déguisèrent un peu par le changement de quelques lettres[1].

Vous trouverez dans les *Pensées diverses sur la comète* (p. 78), que les lois ont sagement dispensé un héritier de porter le nom que le testateur lui prescrit, lorsque c'est un nom ridicule ou malhonnête, parce que le monde étant fait comme il l'est, c'est là une condition onéreuse. Il y a des cas où l'établissement d'une personne peut dépendre du nom qu'elle porte. L'histoire de France en fournit un exemple bien remarquable. Les ambassadeurs de France qui allèrent en Espagne demander en mariage une des filles du roi Alphonse IX, qu'il avait promise au fils de Philippe-Auguste, et qui régna depuis sous le nom de Louis VIII, choisirent la moins belle, parce qu'elle s'appelait Blanche, nom plein de douceur, au lieu que l'autre portait le nom d'Urraca, qu'ils ne purent souffrir.

[1] On a parlé avantageusement de cet ecclésiastique dans la *Bibliothèque Germanique*, tome XX, p. 205.

Digitized by Google

Dès qu'on a un véritable mérite on ne se doit point faire de peine de porter un nom qui sonne mal. C'était, par exemple, une trop grande délicatesse à Dorat, autrefois professeur de langue grecque à Paris, d'avoir voulu quitter le nom de sa famille. Ménage faisant l'histoire des hommes illustres de l'Anjou, nous apprend que ce savant s'appelait *Disnemandi*, qui est un mot limousin qui signifie *Dinematin*. Il voulut changer cette espèce de sobriquet, et se fit appeler *Dorat*, c'est-à-dire *Doré*, nom qu'on avait donné à un de ses ancêtres, à cause de ses cheveux blonds. Malherbe ne s'est jamais fait de peine de ce que son nom marquait une *mauvaise herbe*, ni un célèbre Père de l'Oratoire de ce que le sien désignait une *mauvaise branche*. *Mauclerc* signifiait autrefois un ignorant. Nous avons eu tous deux des relations avec un savant dont ce vieux sobriquet ne ternissait point le mérite.

Quand Cicéron fut parvenu au consulat, on lui conseilla de quitter son nom, qui avait été donné originairement à un de ses aïeux, parce qu'il entendait bien la culture d'une sorte de pois. Ce grand homme répondit qu'il n'en ferait rien, et qu'il prétendait relever son nom comme tant d'autres hommes illustres de la république qui, par droit d'hérédité, en avaient porté de semblables.

Les savants de certains pays ont un grand penchant à changer leur nom et à le latiniser. La famille *Vitriarius*, qui a donné plusieurs célèbres professeurs de droit, portait originairement le nom de *Glaser* qui, en allemand, signifie un *Vitrier*. *Perizonius*, autre professeur de Leyde, s'appelait *Vanderbelt* qui, en hollandais, signifie *du Baudrier* ou *de la Ceinture*. Le P. *Lupus* était chez lui le P. *Wolf*. On raconte que la veuve de *Pierre Joyeux* en France, eut bien de la peine à convaincre ses juges qu'elle avait été la femme de *Petrus Lætus*, fort connu parmi les savants.

Pomponius Lætus était un autre homme de lettres fort illustre en Italie, et qui paya fort chèrement son changement de nom.

Digitized by Google

Voici comment on rapporte la chose. Quelques savants italiens, sous le pape Paul II, formèrent une espèce d'Académie, et chacun avait pris le nom de quelque fameux ancien. Ce pape, qui n'avait aucun goût pour les lettres, au lieu de rire de cette fantaisie trop badine pour des savants, se mit en tête que c'était un artifice pour couvrir une conjuration. Cette troupe de Grecs et de Romains eut beaucoup à souffrir de l'ignorance farouche de Paul II. Notre Pomponius Lætus expira dans les tourments qu'on lui fit endurer, pour confesser un complot qui n'avait d'autre fondement que cette figure d'anciens qu'ils avaient voulu se donner. Ne croyez-vous pas, Monsieur, que la société des *Francs-Maçons*, avec ses mystérieuses cérémonies, aurait beaucoup risqué sous cet ombrageux pontife?

Il me semble que ce pape avait mauvaise grâce à faire tourmenter des gens pour avoir changé leur nom, puisque les papes le font eux-mêmes dès qu'ils sont élevés au pontificat. On cherche depuis longtemps la raison de cet usage, sans pouvoir encore en convenir. Vous voulez bien, Monsieur, que nous en disions aussi un mot.

Originairement les papes conservaient leurs noms. Ce ne fut que vers le onzième siècle que s'introduisit l'usage d'en changer. On demande quels furent les motifs de ce nouvel usage. C'est sur quoi l'on est fort partagé. Les uns l'attribuent à une sorte d'humilité; les autres en donnent une raison toute contraire, et y trouvent de la vanité. Un troisième sentiment, c'est d'en chercher la raison dans la complaisance qu'on crut qu'il convenait d'avoir pour la délicatesse italienne, qui ne pouvait souffrir les noms qui sonnaient mal. Platina rapporte l'opinion ancienne, que Sergius II a le premier changé de nom, parce qu'il s'appelait *Groin de porc*. D'autres ont dit que c'était pour imiter saint Pierre qui avait lui-même changé de nom, et qui s'appelait Simon avant que d'être appelé à l'apostolat. Cependant on n'a pas voulu que la conformité fût poussée jusqu'à prendre le nom même de cet apôtre. Baronius dit que le

Digitized by Google

premier qui changea de nom fut Sergius III, dont le nom de baptême était Pierre, et qui le quitta par humilité. Depuis ce temps-là, aucun pape n'a osé porter le nom de Pierre, sans que pour cela ils trouvent mauvais qu'on le donne tous les jours dans le baptême aux chrétiens de la condition la plus obscure. Ne leur appliquerez-vous point ce mot de La Fontaine :

Prenez le nom, et laissez-moi la rente?

Encore un mot d'une autre sorte de gens qui changent aussi de nom, et qui ne sont pas aussi bien rentés que les papes; ce sont les religieux et surtout les mendiants. Quoique ce soit l'usage de la plupart des monastères, je me bornerai à vous rapporter ce qui se fait à cet égard chez les capucins. Dès qu'on a pris l'habit, on quitte absolument son nom de famille, pour prendre un nom de religion, totalement différent du premier. On trouve chez eux des *P. Ange* et des *P. Archange*. Il y a aussi des *P. Séraphin*, des *P. Chérubin* et toute la hiérarchie céleste. Quand ces noms du plus haut étage sont épuisés, on descend aux Pères de l'Eglise. On ne voit dans ces couvents que *Grégoires*, que *Jérômes*, que *Basiles*. Ils ont toujours un prédicateur décoré du beau nom de *Jean Chrisostôme*, et dont les sermons ne semblent pas toujours sortir d'une *bouche d'or*. Il y a une troisième classe de noms un peu moins relevés. Le P. *Tranquille*, le P. *Pacifique*, le P. *Innocent* sont des noms qui se trouvent quelquefois assez heureusement adaptés au caractère de ceux qui les portent.

Il parut, en 1736, un livre intitulé : *Les amusements des eaux d'Aix la Chapelle*. On y voit une lettre sur la manière de vivre des capucins[1]. L'auteur n'a pas oublié de parler de ce changement de nom, et voici ce qu'il en dit : « Au lieu de leurs noms de famille, ils prennent les noms de leurs saints, mais ils choisissent toujours les plus longs, et ceux qui ronflent le mieux,

[1] Tome I, p. 369.

Digitized by Google

comme *Nicéphore*, *Séraphin*, *Chérubin*, etc., auquel ils ajoutent le nom de leur ville. Il dit qu'il en a connu un qui s'appelait le révérend P. *Eli Lamasabachtani de Sabaot.*»

Mais, Monsieur, je ne vous conseille pas d'en croire tout à fait cet auteur sur sa parole. Ici, comme sur bien d'autres articles, le portrait est un peu chargé. Je puis vous assurer que vous courriez inutilement tous les couvents de France pour déterrer ce prétendu Père. Le portier de chaque maison où vous aborderiez, étourdi de ce grand nom, ne manquerait pas de vous répondre que c'est là de l'hébreu pour lui, et qu'il n'y a jamais eu de semblable nom dans leur ordre.

XIII

SUR LE GÉOMÈTRE JOSEPH SAURIN, MEMBRE DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, ET SUR SON ÉLOGE PAR FONTENELLE.

(Joseph Saurin (frère du théologien Élie Saurin), réfugié français, d'abord pasteur à Bercher près Neuchâtel, se rend coupable de vols, quitte la Suisse, va en France où il se convertit, et est fait membre de l'Académie des sciences. — Lettre par laquelle il avoue son crime. — Son procès avec J.-B. Rousseau. — Les Suisses, qui connaissaient son inconduite, le ménagent par charité chrétienne; mais comme on traite de calomnie les bruits qui ont couru contre lui, il faut enfin que la vérité se fasse jour.)

(*Bibliothèque Germanique*, année 1736, tome XXXV, article XVI; *Bibliothèque raisonnée des ouvrages des savants de l'Europe*, 2me trimestre de 1741, tome XXVI, 2me partie, article III.)

MESSIEURS,

Je viens de lire les *Mémoires de l'Académie pour l'année* 1737, qui paraissent il n'y a pas longtemps. On voit à la fin de la partie historique, l'*Éloge de M. Saurin*, qui est encore de la main de M. de Fontenelle. Malgré son grand âge, on le trouve toujours le même. Tours vifs, expressions propres et énergiques,

Digitized by Google

manière de narrer pleine de feu, et qui lui est tout à fait particulière. En un mot, rien n'y ressent la vieillesse; c'est toujours un grand maître, dont on ne peut qu'admirer les productions.

Cet éloge a deux parties. On y considère d'abord M. Saurin comme ministre, et ministre converti. Ensuite on nous le présente comme un géomètre transplanté à Paris, où il joue le rôle d'un académicien distingué. Sous cette dernière face, je souscris à tous les éloges qu'on lui donne, et j'admire sa profondeur dans les mathématiques.

Pour ce qui regarde la vie de M. Saurin comme ministre, et les motifs de sa prétendue conversion, je dois avertir qu'on ne doit pas tout à fait s'en rapporter à ce qu'en dit son éloge; M. de Fontenelle a toujours parlé là-dessus d'après le *Factum de M. Saurin*, et ce sont là des mémoires plus que suspects.

M. de Fontenelle nous décrit fort au long le changement de religion de M. Saurin. Il le dépeint d'abord comme un « habile ministre, qui, un peu avant la révocation de l'Édit de Nantes, s'était vu obligé à venir chercher un asile en Suisse. Il fut reçu dans l'Etat de Berne avec toutes les distinctions dues à sa grande réputation naissante. On lui donna une cure considérable dans le bailliage d'Yverdon. Malheureusement on exigea de lui, comme des autres ministres réfugiés, la signature d'un certain formulaire sur les matières de la prédestination et de la grâce. Il refusa d'abord de signer, ou au moins il éluda la signature. On trouva quelque moyen dans la suite pour l'adoucir ou la modifier; mais il parla un peu indiscrètement. Il prêcha même dans une espèce de synode contre les sentiments reçus, mais d'une manière enveloppée.... »

C'est montrer un théologien par des côtés avantageux, que de faire connaître sa résistance à signer ce qu'il ne croit pas. Cette délicatesse marque beaucoup de droiture. « M. Saurin était résolu, si on l'eût trop pressé, dit son historien, à quitter une place qui était toute sa fortune, et à se retirer en Hollande; » et

Digitized by Google

il sait bien faire valoir le projet de cette courageuse retraite. Mais dans le temps qu'on suppose qu'il marquait le plus de délicatesse sur la signature du fatal formulaire; dans le temps que, comme on nous l'assure, « l'apparence seule d'une lâcheté blessait sa gloire, » ce même homme n'était pas si délicat sur la morale, et l'on verra qu'il manquait de scrupule là où l'on doit en avoir le plus, n'ayant pas même la probité d'un homme du monde, et ne ressemblant que trop à ces hypocrites, dont l'Écriture sainte dit « qu'ils craignaient d'avaler un moucheron et qu'ils avalaient un chameau. »

L'éloge ajoute, « qu'à l'occasion de quelque imprudence qui échappa à M. Saurin sur le sermon prononcé dans la *Classe*, où il ne ménageait pas assez les sentiments que l'on voulait qu'il respectât, un orage violent se formait contre lui de la part des ministres de Suisse. Ces tracasseries lui ouvrirent les yeux. C'était là, dit-il, une occasion ménagée par la Providence pour le conduire où la grâce du Seigneur l'appelait. Il voulut examiner sans prévention les sentiments de l'Église romaine. Il vit bientôt que l'on en avait exagéré les abus, et que Calvin avait outré les choses. La lecture de l'exposition de M. de Meaux acheva de rendre la réforme odieuse à M. Saurin. Il quitte donc la Suisse à demi converti; il prétexte un voyage en Hollande où sa famille était retirée. De là il négocie son changement de religion avec M. de Meaux; il va le joindre en France, et dans deux ou trois conférences qu'ils eurent ensemble, le voilà parfaitement soumis à l'autorité infaillible de l'Église romaine. »

Tel est le roman de la conversion de M. Saurin qu'il nous a donné lui-même, et son panégyriste après lui. Je crois pouvoir l'appeler roman, quoiqu'il ne soit pas tout fabuleux. Ceux d'aujourd'hui sont la plupart un amas de fictions sur une petite base historique, et le narré du *Factum* est précisément de ce genre. Ce que celui-ci a de particulier, c'est que c'est une espèce de roman dévot, et qui par cela même est un peu plus propre à imposer que les autres. Quelqu'un a déjà remarqué sur les

Digitized by Google

fausses couleurs que M. Saurin a données à son changement de religion, qu'on y reconnaît un disciple du célèbre Bossuet. Il n'imite pas mal, dans ce narré, la méthode de son maître dans sa fameuse *Exposition de la foi*, où l'on tire si adroitement le rideau sur tout ce qui pourrait blesser un lecteur trop délicat. Le mal est que cette narration captieuse et infidèle a été fidèlement copiée par M. de Fontenelle : il n'a fait que la tourner à sa manière.

Voici un échantillon, par où l'on pourra voir que de M. de Fontenelle suit exactement son original, et qu'il ne s'en écarte point. Après que M. Saurin a ajusté le mieux qu'il a pu l'histoire de sa conversion, il ne croit pas pouvoir entièrement dissimuler les bruits fâcheux qui coururent en Suisse sur son compte dès qu'il eut disparu. Voici donc comme il essaye de donner le change là-dessus. « On sait, disait le factum, on sait ce que devient tout à coup la réputation d'un ministre dans le parti qu'il abandonne.... Dès là c'est un fourbe, contre qui on ne craint pas d'admettre les calomnies que le faux zèle inspire. » On trouve l'équivalent dans l'*Éloge*[1]. « Dès que la nouvelle du changement de religion de M. Saurin fut portée à Berne, dit M. de Fontenelle, il est aisé de s'imaginer le cri universel qui s'éleva contre lui. De là partirent des bruits qui attaquaient son honneur; et comme ils n'ont pas été appuyés par la conduite qu'il a tenue en France, on doit juger que le zèle de religion produisit alors, ainsi qu'il le fait quelquefois, tout ce qui est de plus contraire à la religion. » Les bruits dont on se plaint (car à présent il faut parler clair) ne regardaient pas moins que des larcins et des filouteries du sieur Saurin, fort connues dans ce pays.

Mais, dit-on, ce sont là de faux bruits. « On doit juger, dit M. de Fontenelle, que le zèle de religion produisit alors tout ce qui est de plus contraire à la religion. » Ce peu de mots qui lui échappent, sont de ceux qui portent coup. Il ne se contente pas

[1] Page 114.

Digitized by Google

d'essayer de justifier le coupable; ce dessein aurait pu partir d'un très-bon principe: mais il attaque vivement des gens qui ne méritent pas d'être traités de cette manière. La décision de M. de Fontenelle revient clairement à ceci: «qu'il y a eu en Suisse des gens qui, par un faux zèle de religion, ont calomnié M. Saurin.» Ce reproche est grave, et il est difficile de l'entendre tranquillement. Parmi les excellentes qualités de M. de Fontenelle, j'avais mis jusqu'ici au premier rang la modération et l'impartialité. Il en avait donné de si bonnes preuves, qu'il me semble qu'on peut lui accorder légitimement le titre de *citoyen du monde*: je suis bien fâché qu'il se soit démenti dans cette occasion.

Dans le même discours où M. de Fontenelle rapporte comment M. Rousseau fut banni du royaume pour avoir calomnié M. Saurin, on nous fait le même reproche. Le poëte fut jugé au Parlement de Paris, et nous le sommes dans l'Académie. C'est son secrétaire qui prononce notre sentence: elle est ensuite imprimée dans l'*Histoire de l'Académie*, c'est-à-dire, dans un ouvrage répandu partout. C'est là, par manière de dire, afficher l'arrêt de notre condamnation aux quatre coins de l'univers. Il ne nous reste donc d'autre ressource que d'appeller de cette sentence devant le public: c'est le tribunal supérieur où nous demandons d'être entendus.

Avant que d'alléguer nos preuves, il est bon d'examiner les raisons et les tours qu'emploie M. de Fontenelle pour décharger M. Saurin des graves accusations dont la Suisse retentissait contre lui. Son apologiste essaie d'abord de les attribuer à son changement de religion. «Dès que M. Saurin eut fait son abjuration, on tâcha, dit-il, de le perdre d'honneur en Suisse.» Avec tout le respect dû à un aussi grand philosophe, il me permettra de lui dire que sa logique se trouve ici un peu en défaut. C'est là renverser l'ordre des choses, prendre la cause pour l'effet, et l'effet pour la cause. Pour remettre donc les événements dans leur ordre naturel, il faut dire, non que dès qu'il eut changé de religion en France, on pensa à le perdre d'honneur en Suisse,

Digitized by Google

mais que dès qu'il se vit perdu d'honneur en Suisse, il pensa à aller changer de religion en France. C'est ce que nous prouverons clairement dans la suite.

Le panégyriste emploie après cela une raison qui paraît spécieuse. « La conduite de M. Saurin a été régulière parmi nous, dit-il, donc il n'a rien fait de diffamant en pays étranger. » Je veux bien convenir du fait, mais non pas de la conclusion qu'on en tire. Si M. Saurin n'a donné aucun scandale à Paris, c'est là tout au plus une présomption pour juger favorablement de sa conduite précédente. De semblables raisonnements ne concluent pas toujours. On peut employer ces probabilités quand on n'a pas de preuves directes du contraire. Les avantages dont l'académicien jouissait en France, ont dû être un frein suffisant pour réprimer les mauvais penchants qu'il avait manifestés en Suisse.

« Le zèle de religion, dit-on encore, est fort capable de dicter tout ce qu'il y a de plus contraire à la religion, » c'est-à-dire de noires calomnies; j'en conviens. Mais de ce qu'une chose est possible, et même de ce qu'elle arrive assez souvent, suit-il nécessairement qu'elle soit arrivée dans le cas dont il s'agit ? Ne pouvons-nous pas dire de notre côté avec autant de vraisemblance : l'église romaine, pour se faire honneur d'une conquête telle que celle de M. Saurin, a voulu s'aveugler sur sa conduite précédente, et, par un faux zèle de religion, va jusqu'à traiter de calomniateurs ceux qui n'ont avancé contre lui que les faits les mieux constatés ?

« Mais vous avez tort, nous dira-t-on, de prendre la décision de M. de Fontenelle comme la sentence d'un juge qui a prononcé contre vous. C'est un simple jugement de charité en faveur de son confrère l'académicien, sur des faits qui ne lui ont pas paru bien clairs. Le tour qu'il emploie semble conduire là. On doit juger, dit-il, c'est-à-dire, on doit juger charitablement que ces mauvais bruits n'étaient pas fondés. » Je réponds, que l'on voit effectivement dans M. de Fontenelle beaucoup de charité pour M. Saurin; mais en même temps il en fait paraître fort

Digitized by Google

peu pour nous. Depuis quand la charité veut-elle que, pour sauver un honneur plus que douteux, on fasse regarder comme des calomniateurs ceux qui pensent autrement sur le prévenu? M. de Fontenelle a-t-il prétendu ne nous point injurier, parce qu'il n'a désigné personne nommément, et qu'il a parlé d'une manière générale? Mais ce qui tombe sur une nation, sur une église, sur un ordre de personnes, ne demande-t-il pas encore plus de ménagement? Encore un coup, nous ne saurions jamais goûter, que pour sauver l'honneur de M. Saurin on ait voulu sacrifier le nôtre. Ce ne sont point là les démarches de la charité chrétienne.

Il est plus naturel d'attribuer ce zèle de M. de Fontenelle pour la réputation de M. Saurin, à l'étroite amitié que l'on sait qu'il y avait eue entre eux. Cependant il faut remarquer que cette liaison ne saurait plus rendre légitime le procédé dont nous nous plaignons. Il est naturel de parler favorablement de ceux avec qui l'on a eu un commerce particulier; mais l'amitié ne doit pas nous aveugler entièrement. Ici la cause de l'ami est trop défectueuse, pour l'épouser avec cette chaleur. Tout ce que l'amitié pouvait faire dans cette occasion, c'était d'engager le panégyriste à tirer le rideau sur ce qui ne pouvait pas souffrir le grand jour. Après tout M. de Fontenelle n'avait été ami que de l'académicien, et non pas du ministre. Il ne fallait donc pas s'embarrasser si fort de ce qu'il pouvait avoir fait. S'il voulait ne pas supprimer entièrement les mauvais bruits de Suisse, il pouvait en parler d'une manière un peu plus mesurée. Nous n'aurions aucune plainte à faire, s'il s'en fût tenu à dire, par exemple, que « quelques bruits désavantageux qui aient couru en Suisse sur le compte de M. Saurin, la conduite qu'il a tenue à Paris les a démentis. » Mais il dit tout autre chose. Je veux bien croire cependant qu'il n'a pas proprement en vue de nous faire de la peine: peut-être que ce qui l'a surtout entraîné, c'est le plaisir de dire un bon mot, et il s'y est laissé aller. Le trait qu'il lance contre le faux zèle est très-vrai, et si l'on veut même,

Digitized by Google

tourné fort agréablement. Il ne s'agit que de savoir si l'application est juste, et s'il n'aurait pas été mieux placé ailleurs.

Je ne doute point qu'entre ceux qui liront cette lettre, il ne se trouve plusieurs personnes sages et modérées, qui ne laisseront pas d'approuver le procédé de M. de Fontenelle, et qui en prendront même occasion de nous blâmer. «Ne vaut-il pas mieux, diront-elles, avoir bonne opinion des gens par un excès de charité ou par un principe d'amitié, que de déchirer leur réputation, comme on le fit autrefois en Suisse à l'égard de M. Saurin, et comme on l'a fait encore depuis ce temps-là?» Le *Factum* et l'*Éloge* nous reprochent vivement tous deux les mauvais bruits, les imputations malignes, qui furent généralement répandues contre ce ministre dans notre pays. «Dès que la nouvelle de son changement de religion fut portée en Suisse, dit M. de Fontenelle, il s'éleva contre lui un cri universel. De là partirent des bruits qui attaquaient son honneur.» Mais ce «cri universel» commença plus tôt: c'est quand M. Saurin se sauva furtivement du pays, chargé de plusieurs actions infamantes. Il était naturel que chacun fît alors ses réflexions à sa manière. Un ministre estimé dans son Église pour ses talents, qui s'oublie jusqu'à commettre des crimes capitaux, est un événement qui ne peut que faire crier le public. Mais ce cri baissa beaucoup, quand il alla ensuite changer de religion en France; on était préparé à tout de sa part. Pour nous reprocher avec quelque fondement que nous avons manqué de charité pour lui, il faudrait faire voir que dès qu'il se fut jeté en France, nous travaillâmes à l'y faire connaître, que nous envoyâmes des mémoires pour le diffamer. Mais si l'on nous rendait justice, c'est ici que nous ne mériterions que des louanges. On ne l'empêcha point de tirer tout le parti le plus avantageux de son changement de religion: on lui laissa tout l'utile de sa prétendue conversion.

Enhardi par un silence de plus de vingt ans, on voit avec quelle assurance M. Saurin traite, dans son *Factum*, de faux et de calomnieux les bruits répandus contre lui dans le pays de

Digitized by Google

Vaud. Son antagoniste Rousseau, qui savait très-bien qu'il avait eu, en Suisse, de mauvaises affaires qui l'avaient engagé à s'évader, fit écrire à Genève, et ailleurs, pour avoir des mémoires sur sa vie passée. Mais malgré l'ardeur de ses recherches, il ne trouva personne qui voulût servir sa passion. J'avoue que ce fut parce qu'on ne le crut pas assez honnête homme pour entrer dans sa querelle. Il n'y aurait assurément pas eu de générosité à fournir des armes à un accusateur injuste, et généralement soupçonné de calomnie. Mais d'autres raisons se joignirent à celle-là; la compassion pour une femme et des enfants qui n'avaient d'autre ressource qu'une pension qu'on craignait de leur faire perdre. Ce qui contribua surtout plus que tout le reste à nous retenir, c'est cette délicatesse même dont M. de Fontenelle ne nous croit pas capables. Nous craignîmes que si nous écrivions contre M. Saurin, on ne se persuadât que la vengeance et l'esprit de parti n'y entrassent pour quelque chose. Cette discrétion méritait, ce semble, d'autres remerciements que ceux que nous recevons.

Le poëte Rousseau, banni du royaume en 1712, se réfugia en Suisse, où il trouva un asile chez l'ambassadeur de France. Le voilà fort à portée de s'éclaircir sur la vie de son adversaire, et quoique cela ne servît plus de rien pour la décision du procès, il ne laissa pas de faire toutes les perquisitions imaginables pour avoir au moins de quoi satisfaire sa vengeance. Mais on ne le servit pas mieux que la première fois. La compassion pour la famille de M. Saurin, qui était devenue nombreuse, fit encore son jeu: on ne voulut pas contribuer à faire tarir la seule source de sa subsistance. M. Saurin, bien connu, ne pouvait guère manquer d'être expulsé de l'Académie.

Voici quelques détails sur les recherches de M. Rousseau, que sa mort me donne la permission de publier.

Ce poëte, exilé en Suisse, lie commerce avec quelques savants du pays: il s'insinue dans leur esprit, il les flatte, il les loue, et en vient enfin à son but, qui était de leur demander des

Digitized by Google

mémoires contre son ennemi. Il paraît, par les lettres que lui écrivaient ses correspondants, qu'ils l'amusaient, et qu'ils lui promettaient des pièces que l'on ne voit point venir. Voici ce qu'il mandait en 1713, à un de ces Messieurs qui lui avait fait espérer quelques lettres où M. Saurin avouait ses fautes. « C'est déjà beaucoup d'avoir fait la découverte que nous avons faite. Ce sera de quoi faire un petit recueil des confessions du saint homme qui les a écrites, et si elles ne sont pas tout à fait si édifiantes que celles de saint Augustin, il y a lieu de croire qu'elles ne seront pas moins instructives pour les honnêtes gens qui pourraient être dans l'erreur. » Notre poëte ayant appris qu'il y avait eu autrefois les liaisons les plus étroites entre M. Saurin et M. Gonon, ministre réfugié, s'adressa à lui, et le conjura de lui fournir de quoi démasquer son homme. M. Gonon lui répondit qu'il travaillait actuellement à écrire la vie du personnage, qu'il pourrait avec le temps la donner au public; mais qu'il lui demandait là-dessus le secret le plus profond. M. Gonon mourut sur la fin de 1713, et je trouve les regrets du poëte là-dessus dans une de ses lettres du 20 janvier 1714.

« Le pauvre M. Gonon, dit-il, mourut dernièrement à Berne, quatre jours après y être arrivé. J'ai su depuis qu'il avait chargé, avant sa mort, un ministre de ses amis du soin de revoir son ouvrage, et de le faire imprimer; et l'on m'écrit qu'en rectifiant peu de chose dans le style, on pourra le mettre en peu de temps en état d'être présenté aux seigneurs de l'État..... N'admirez-vous point, Monsieur, l'heureuse étoile de Saurin, qui semble tuer exprès le témoin de ses crimes, pour affermir sa sûreté? Mais un païen m'a appris que :

Raro antecedentem scelestum
Deseruit pede pœna claudo. »

Après la mort de M. Gonon, un gentilhomme réformé, qui était de Crest en Dauphiné, nommé M. de Beaulieu, fort ami de la maison du défunt, écrivit de Paris où il était alors, pour voir

Digitized by Google

cette vie de M. Saurin. On la lui envoya, et il eut soin de la supprimer. Quand même il n'aurait pas pris cette précaution, cette histoire n'aurait pas vu le jour, parce que Nos Seigneurs de Berne n'auraient point accordé la permission de la publier : je suis bien informé de leurs dispositions à cet égard. Voilà, ce me semble, des ménagements poussés fort loin, pour un homme contre qui on nous reproche d'avoir suivi les mouvements les plus fougueux d'un faux zèle.

Quoique l'honneur de notre religion, assez maltraitée dans le *Factum* de M. Saurin, semblât demander qu'on le contredît, et qu'on fît connaître au public les véritables motifs de sa prétendue conversion, au moins quand son procès avec le sieur Rousseau fut terminé, on sut encore se contenir. L'humanité demandait, en quelque sorte, qu'on le laissât respirer après la violente tempête qu'il venait d'essuyer.

Je ne sais si l'on doit ranger parmi les ménagements qu'on avait en Suisse pour M. Saurin, l'article que l'on trouve sur son compte dans les *Mémoires pour servir à l'histoire des troubles arrivés en Suisse à l'occasion du Consensus*, imprimés en Hollande en 1726. L'auteur, après avoir rapporté la signature de M. Saurin, ajoute cette note [1] : « C'est le même qui, s'étant sauvé de Suisse, et ayant changé de religion entre les mains de M. de Meaux, est aujourd'hui pensionnaire géomètre de l'académie royale des sciences. Il a publié un *Factum* à l'occasion du procès qu'il a eu avec M. Rousseau, dans lequel il prétend faire un narré fidèle de sa vie, et surtout des raisons qui l'ont fait sortir de Suisse. Il n'a eu garde de dire les choses comme elles étaient, il entend trop bien ses intérêts. Il doit nous tenir compte de notre silence là-dessus. » Quoique cet auteur ne s'explique pas clairement sur M. Saurin, il donne beaucoup à penser.

On commençait à oublier M. Saurin et son changement de religion, lorsque M. Gayot de Pitaval s'avisa, il y a quelques an-

[1] Page 24.

Digitized by Google

nées, de réimprimer le fameux procès avec le sieur Rousseau, dans l'immense recueil des *Causes célèbres*[1] où il a pris une nouvelle vie, et plus de consistance. On avait regardé le *Factum* de M. Saurin, où il maltraite Calvin et la réforme, comme une de ces pièces fugitives qui disparaissent bientôt : dès qu'il fut incorporé dans ce recueil, ce fut tout autre chose. Outre l'édition de Paris, il s'en est fait une autre en pays protestant: par là ce livre est entre les mains de tout le monde. Le compilateur ne s'est pas contenté de nous donner un extrait du *Factum*, il l'a inséré tout entier dans son ouvrage. Quand ce recueil commença à paraître, voici le jugement qu'en porta le *Journal littéraire*. « Le public, dit-il, aura là de quoi s'amuser en s'instruisant. Il y apprendra mieux que partout ailleurs la profondeur de la malice du cœur humain, son adresse à s'envelopper des dehors de l'innocence[2]. » C'est ce que l'on peut appliquer surtout à l'histoire fausse et captieuse que M. Saurin y fait de sa conversion.

On s'est enfin lassé de voir paraître tant de fois cette relation infidèle. Après quarante ans d'un silence et d'une modération exemplaires, un particulier vient de s'inscrire en faux contre le narré du *Factum*. Il a montré au public que l'église romaine ne devait pas faire sonner si haut cette conversion. Pour le prouver, il a fait imprimer dans le *Mercure suisse* ou *Journal helvétique*, qui paraît à Neuchâtel depuis six ou sept ans, une lettre que M. Saurin écrivit autrefois à M. Gonon son ami intime, lorsqu'il fut obligé de s'évader[3]. Cette lettre fut écrite de Zurich en juillet 1689. C'est un aveu complet et fort détaillé de sa mauvaise conduite, avec les mouvements du repentir le plus vif. Elle est fort étendue, et elle occupe jusqu'à quatorze pages du Journal. Cette lettre fut fort répandue quand elle parut. On en fit plusieurs copies, et diverses personnes curieuses de notre pays avaient encore cette lettre dans leur cabinet, qui s'est trouvée

[1] Tome VI, article I.
[2] *Journal littéraire*, tome XXIII, p. 209.
[3] Avril 1736, p. 52.

Digitized by Google

parfaitement conforme à celle qui est imprimée. Elle finit par la proposition que le coupable fait à son ami, si une confession et une repentance publiques dans l'église de Zurich, ou ailleurs, pourrait être un remède suffisant au scandale qu'il a donné.

Je ne dois pas dissimuler qu'on est partagé dans notre pays, non sur l'authenticité de cette lettre, qui est généralement reconnue, mais sur sa publication. Bien des gens, portés à la douceur et à l'indulgence, auraient voulu qu'on l'eût laissée dans l'oubli: nouvelle preuve de cet esprit de charité qui se trouve assez généralement chez les réformés. Lorsque la lettre parut, je me trouvai dans la boutique d'un libraire avec deux ou trois hommes de lettres qui s'entretenaient sur ce sujet. Il s'y rencontra un de nos compatriotes, qui a beaucoup d'esprit, et qui a fait un assez long séjour à Paris, où il a vu souvent M. Saurin. Il déclama beaucoup contre la lettre, et peu s'en fallut qu'il ne la traitât de libelle diffamatoire. On eut beau lui alléguer les raisons que l'on avait eues de la donner au public, qui paraissent assez fortes. On lui représenta d'abord le long silence qu'on avait gardé sur le scandale donné autrefois en Suisse par ce ministre. Tant que des mémoires sur sa conduite passée auraient pu le faire rayer de la liste des académiciens, et nuire à sa fortune, on s'était contenu; on avait attendu que sa pension fût bien affermie, et qu'il fût même déjà vétéran. Il n'était pas possible de dissimuler toujours la manière injurieuse dont il traite, dans son *Factum*, Calvin et la religion réformée. Le changement de religion d'un aussi habile homme ne peut être que contagieux, tant qu'on laissera croire que c'est uniquement par respect pour la vérité qu'il a abandonné nos sentiments. Les diverses éditions des *Causes célèbres*, qui ont fait revivre l'histoire artificieuse de sa conversion, étaient comme la dernière sommation de parler, si nous avions quelque chose à y opposer. L'honneur de notre religion doit l'emporter, dans la concurrence, sur celui d'un particulier. On n'aurait plus été à temps de s'expliquer là-dessus après la mort de M. Saurin, parce

Digitized by Google

qu'on regarde comme une lâcheté d'attaquer un homme qui ne peut plus se défendre. Voilà si je m'en souviens bien, les principales raisons que l'on employa pour apaiser cet ami de M. Saurin, mais auxquelles il ne se rendit point; il en combattit même quelques-unes avec beaucoup de force.

On ajouta une nouvelle raison, pour prouver que l'on ne devait pas attendre plus longtemps à développer les véritables motifs de la conversion de M. Saurin. C'est qu'il était à craindre que le secrétaire de l'académie, qui, selon la coutume, ferait son panégyrique après sa mort, n'appuyât beaucoup sur la pureté des motifs qui l'avaient fait catholique, et n'en appelât au narré de son *Factum*, qui n'avait jamais été contredit par les protestants. Voici la réponse de notre compatriote, que j'ai encore fort présente à l'esprit. « C'est ne pas connaître M. de Fontenelle, dit-il, que d'avoir de semblables craintes. Je l'ai assez pratiqué à Paris pour oser assurer que son caractère ne le porte pas à faire beaucoup valoir de semblables conversions; il passera légèrement là-dessus. Il fera l'histoire de l'académicien, et ne s'embarrassera guère du ministre converti. Y ayant des membres de l'académie et des associés de différentes religions, on leur doit cet égard, de ne rien mettre dans ces éloges qui puisse les blesser; et M. de Fontenelle ne manquera pas à cette bienséance. Après tout, conclut-il, notre religion est fort au-dessus du préjugé qu'on voudrait tirer contre elle de la conversion de M. Saurin. Quelque tour ingénieux qu'il ait essayé d'y donner dans son *Factum*, elle paraît encore bien imparfaite. C'est un catholique à peine ébauché. Il n'y a qu'à examiner avec quelque attention ce qu'il nous en dit lui-même, pour voir qu'il avait encore bien du chemin à faire pour être parfaitement réuni à l'Église romaine. Ce narré même porte son contre-poison, et il n'y avait pas de quoi si fort s'alarmer [1]. »

[1] Il paraît, par la narration même de M. Saurin, qu'il fut admis à faire ce qu'on appelle son abjuration, quoiqu'il ne crût ni la présence réelle, ni la transsubstantiation, ni divers autres articles. Il fit seulement alors un acte

Digitized by Google

Je fus la dupe de ces raisonnements éblouissants. Je me joignis à ceux qui condamnaient la publication de la lettre, et je dis hautement que l'on aurait dû laisser mourir en paix le bonhomme Saurin, sans lui donner sur ses vieux jours une semblable mortification. J'ai toujours eu le faible de céder trop facilement aux imaginations contagieuses. Mais l'événement a fait voir combien je me trompais. L'*Éloge* de M. Saurin vient de paraître, et tout ce que l'on nous assurait qui en serait retranché, y est exposé de la manière la plus choquante pour nous. Malgré l'impression de cette lettre pénitente de M. Saurin, qui est une pièce si décisive, M. de Fontenelle va son chemin: il s'en tient au *Factum*, comme à un narré tout à fait véridique : il fait valoir cette conversion, il l'orne, il l'embellit, il s'y étend avec complaisance, et semble par là se rendre le garant de la pureté des motifs du prosélyte.

M. de Fontenelle aurait-il donc entièrement ignoré cette lettre? J'avoue que le *Mercure Suisse* n'est pas fort connu à Paris : cependant on le trouve chez le libraire Ganeau, et M. de Réaumur l'a cité plus d'une fois dans son *Histoire des insectes*[1]. D'ailleurs la *Bibliothèque Germanique*, qui est plus connue à Paris, avait donné un extrait de cette lettre de M. Saurin dans le xxxve volume[2].

de docilité, fondé sur ce raisonnement spécieux que lui fit M. de Meaux: « Je vous ai prouvé la nécessité de vous réunir à l'Église: donc vous devez croire tout ce dont elle exige la créance, quoiqu'il vous paraisse y avoir encore plusieurs erreurs. Le docile catéchumène se rendit, ou parut se rendre à la force de cet argument. Il restait pourtant à faire une objection naturelle : « Si je crois que l'Église romaine donne pour article de foi des erreurs grossières, il est clair que je ne dois pas encore me réunir à elle. » Voilà ce qu'aurait dû répliquer M. Saurin ; mais une bonne pension, vue en perspective, fait passer bien des sophismes, sans y regarder de si près.

[1] Tome V, page 541.

[2] L'article de la *Bibliothèque Germanique*, auquel M. Baulacre se réfère, est émané de lui-même, et est en date, à Genève, du 6 mai 1736 : il est intitulé, *Anecdote sur un article des causes célèbres et intéressantes*, et a pour but de réfuter le *Mémoire justificatif* publié par Joseph Saurin en 1710, dans son procès avec Jean-Baptiste Rousseau, mémoire où il explique à sa manière son changement de religion, et qui est reproduit dans le tome VI

Digitized by Google

Quand M. de Fontenelle n'aurait vu ni l'un ni l'autre de ces journaux, est-il concevable que de tous ces savants de Paris, qui avaient assisté à l'*Éloge* de M. Saurin, aucun n'en eût connaissance, et n'en eût averti le panégyriste ? Il s'est écoulé deux années depuis l'assemblée publique où fut lu l'*Éloge* de M. Saurin, jusqu'à son impression : cet espace paraît plus que suffisant pour lui donner la connaissance de ce qu'il aurait pu ignorer alors, et pour l'engager à adoucir les traits vifs dont nous nous plaignons. On se demande donc avec surprise, M. de Fontenelle a-t-il ignoré cette fameuse lettre de M. Saurin, ou a-t-il jugé à propos de la dissimuler? Peut-être que, sans en faire une mention expresse, il a voulu la comprendre dans ces bruits qui ont attaqué l'honneur de M. Saurin, et qui n'ont d'autre fondement « qu'un faux zèle de religion. »

Il paraît donc que la publication de cette lettre, que bien des gens sages regardaient comme un remède trop violent, n'a eu absolument aucune efficace. On traite encore hautement de calomnie tout ce que nous avons pu dire pour rendre suspecte la conversion de M. Saurin. On nous met absolument dans la nécessité de revenir à un sujet fort désagréable, et même odieux. Mais nous ne pouvons plus nous taire, après l'impression de l'*Éloge* de M. Saurin.

Qu'arriverait-il, si nous nous tenions à présent dans le silence ? Nous demeurerions diffamés dans l'esprit de bien des gens, et aux yeux de la postérité. Celui qui a lancé contre nous un trait si vif, est un de ces auteurs respectables dont les ouvrages sont répandus partout et doivent durer plusieurs siècles: c'est le sage, le modéré M. de Fontenelle. Après avoir lu l'*Éloge* de

des *Causes célèbres* de Gayot de Pitaval, édition de La Haye, 1735. L'article du tome XXXV de la *Bibliothèque Germanique* ne contient rien qui ne se retrouve dans l'article postérieur et principal de la *Bibliothèque raisonnée*, sinon une partie du texte de la lettre de Saurin. Nous pensons donc qu'il vaut mieux, à sa place, reproduire ci-après le texte intégral de la lettre de Saurin, utile à la complète intelligence de la dissertation de M. Baulacre. (*Éditeur*.)

Digitized by Google

M. Saurin, tel qu'il vient de le donner au public, quel jugement prononcera-t-on? On n'hésitera pas à décider que cet académicien avait toujours été un parfaitement honnête homme. A la bonne heure : si cela était seul, nous nous garderions bien de nous y opposer. Mais M. Saurin ne saurait avoir été un honnête homme, que nous ne soyons nous-mêmes de malhonnêtes gens. Il résulte de la narration de l'historien, que ce fut la tyrannie ecclésiastique du pays de Vaud qui commença à ouvrir les yeux du ministre protestant; qu'ayant examiné de plus près les sentiments dont il avait été imbu dès la naissance, il y découvrit bien des erreurs; qu'il alla en France, suivre les lumières de sa conscience; qu'après s'y être retiré, il fut indignement calomnié par les ministres, ou par d'autres gens de notre pays. Voilà les impressions qui resteront naturellement dans l'esprit des lecteurs, après la lecture de cet *Éloge*. Il est donc absolument nécessaire d'opposer la véritable histoire de la conversion de M. Saurin à celle du *Factum*, mais surtout à celle de l'*Éloge*, qui est encore plus propre à trouver créance. La voici.

La réparation publique qu'offrait M. Saurin, à la fin de la lettre imprimée, n'ayant pas eu lieu, je ne sais pourquoi, il fut contraint de se dépayser. Il gagna donc la Hollande, où était sa famille. Mais après y avoir fait quelque séjour, il fallut encore se transplanter de nouveau. Le scandale donné en Suisse avait pénétré jusque dans sa nouvelle retraite. Quelque crédit qu'eût le célèbre Elie Saurin, son frère aîné, ministre d'Utrecht, il n'y eut aucun jour pour son cadet à un établissement dans ces provinces. Un synode Wallon avait déclaré le coupable indigne d'y servir jamais aucune église. Je tiens cette particularité d'un ministre français qui est mort en Hollande dans un poste distingué, et qui avait eu avec M. Saurin les relations les plus étroites. Dans un semblable décri, il ne lui restait guère d'autre ressource que d'aller traiter en France de son changement de religion. Voilà donc enfin cette conversion dans son véritable point de vue. Voilà ce que M. de Fontenelle appelle élo-

Digitized by Google

quemment «une conquête digne du célèbre Bossuet, évêque de Meaux. »

Tout ce que l'on vient d'avancer de la fuite forcée de M. Saurin, et de ce qui en fut la cause, peut se prouver juridiquement. On a des actes publics qui en font foi. En 1689, on commença en Suisse une procédure criminelle, et elle se voit encore dans la chancellerie de Berne. M. le comte du Luc étant ambassadeur auprès des Cantons, souhaita de la voir, et on la lui communiqua. Voici une pièce courte et précise qui prouve la réalité de cette procédure. En 1712, on apprit à Berne que M. Saurin, à l'occasion de la mort de son beau-père, se disposait à venir en Suisse pour avoir quelque part à sa succession. Là-dessus Leurs Excellences donnèrent ordre à leurs baillis du pays de Vaud de l'arrêter. Et voici le début de cet Arrêt Souverain.

L'Advoier et le Conseil de la ville de Berne, à notre Cher et féal Baillif.

« On nous a dit que Saurin, jadis ministre de Bercher, qui, pour plusieurs méchantes actions, et à cause de la procédure souveraine faite contre lui, est sorti du pays en 1689, et s'est retiré à Paris, où il a apostasié, a formé le dessein de revenir au pays, sous le prétexte de venir retirer un héritage..... »

Sur cela, ordre exprès au bailli, dès que ledit Saurin aura mis le pied dans son bailliage, de s'en saisir, et d'en donner incessamment avis à Berne.

« *Donné ce* 22 *Juin* 1712. »

Cet extrait a été copié fidèlement du registre du bailli d'Yverdon pour l'an 1712, et cet ordre se trouve à la page 256.

M. Saurin venait effectivement en Suisse pour cette succession; mais ayant appris les ordres donnés contre lui par le Souverain, il rebroussa prudemment, et se mit en sûreté. Je doute que l'on ose attribuer à un faux zèle de religion ces actes publics de Leurs Excellences de Berne.

Digitized by Google

Voilà donc un procès criminel contre le ministre Saurin, de la même date que son évasion: une lettre fort ample que lui-même écrit du lieu de sa retraite, où il spécifie la nature de son crime, et où il en relève toutes les circonstances les plus odieuses; lettre écrite dans le dessein qu'elle fût répandue, et qui le fut effectivement: outre cela un ordre émané du souverain plus de vingt ans après, pour arrêter le coupable, s'il osait rentrer dans le pays; ordre où l'on distingue avec soin son *apostasie* de ses *mauvaises actions* précédentes : sont-ce donc là de simples bruits populaires qui n'ont d'autre fondement qu'un zèle de religion mal entendu, contre un ministre qui a passé dans l'Église romaine, et qui par là est devenu odieux à ceux de son parti?

Après la mort de M. Saurin, M. de Beaumarchais donna son éloge dans ses *Amusements Littéraires* imprimés à Francfort. Ce journal étant parvenu dans notre pays, on y fut un peu choqué des louanges excessives prodiguées à un homme dont la réputation était plus qu'équivoque. On écrivit là-dessus au journaliste. La lettre est datée d'Yverdon le 1er mars 1738[1]: elle renferme des traits peu honorables à l'académicien. L'anonyme dit que le seul nom de Saurin a réveillé de fâcheuses idées, qu'il étiquette de cette manière: «Cuillers et fourchettes escamotées; chevaux volés dans la prairie; garniture de lit enlevée dans un cabaret, etc. » C'est donc là cet habile théologien, ce philosophe pénétrant, ce mathématicien profond! « En lisant tant de titres scientifiques, ajoute notre inconnu, il me semble lire le sonnet du fameux Scarron, hors qu'il y manque la chute,

Était-il honnête homme? oh non! »

Mon compatriote aurait pu faire une réponse un peu plus adoucie, à l'aide d'une petite distinction. A cette demande:

[1] Page 171.

Digitized by Google

Était-il honnête homme? il fallait dire qu'il ne l'était pas en Suisse, mais qu'il peut l'être devenu à Paris : l'*Éloge* de M. de Fontenelle ne nous permet plus d'en douter. On nous apprend que dès qu'il fut membre de l'Académie, « il n'y eut plus d'autre dérangement dans sa conduite, que de passer des nuits entières à des calculs de géométrie. » Loin de songer à s'emparer du bien d'autrui par des tours de main, son panégyriste nous donne comme son principal caractère, un parfait désintéressement. « Il avait, dit-il, cette noble fierté qui rend impraticables les voies de la fortune. » *Quantum mutatus ab illo!* C'est ici où l'on doit reconnaître le ministre converti.

Quoique nous ayons paru douter de la sincérité de sa conversion à l'égard des sentiments, la bonne foi dont nous faisons profession ne nous permet pas de dissimuler une circonstance qui semble prouver le contraire : c'est qu'il faisait le convertisseur ; ce qui désignait chez lui beaucoup de zèle pour sa nouvelle religion.

Il commença par Mme Saurin son épouse, qu'il vint enlever clandestinement en Suisse. Le voyage fut pénible et dangereux. Il eut outre cela à essuyer bien des reproches et des larmes. On nous dépeint ensuite les combats de l'amour et du préjugé de religion, et enfin la victoire de l'amour qui détermine Mme Saurin à suivre son époux. Ce morceau de l'*Éloge* est de main de maître. « C'est, dit M. de Fontenelle, ce que M. Saurin appelait le roman de sa vie. »

Plusieurs années après, M. Saurin entreprit une autre conversion, où il crut que l'amitié pourrait aussi faire son jeu. Il s'agissait de gagner le ministre Gonon, son ancien ami. Il lui écrivit donc de Paris une lettre où il le sollicitait d'une manière des plus séduisantes, à le venir joindre avec sa famille. Il lui faisait espérer qu'en faisant la même démarche que lui, il jouirait d'une bonne pension de ministre converti, et qu'au lieu de lutter en Suisse contre la misère, il se verrait au large, lui et ses enfants, et vivrait agréablement à Paris. M. Gonon lui fit

Digitized by Google

une réponse fort singulière, au moins on en a trouvé le projet dans ses papiers. Il voulait lui faire sentir vivement, que la lettre si touchante qu'il lui avait écrite de Zurich en 1689, avait été mal soutenue; que les beaux mouvements de repentir qu'il y étalait, avaient été suivis d'une chute pire que la première. Il crut devoir l'intimider par la pensée des jugements de Dieu. Dans ce dessein, il ne fit presque que copier les vers que lui-même avait composés pour son ami de la Motte, et qui sont rapportés dans le *Factum*, ainsi que l'occasion qui les fit naître. Il s'agissait de représenter vivement à ce poëte le tort qu'il avait eu de quitter La Trappe pour faire ensuite des opéras. M. Gonon ne fit presque que transcrire cette épître. Les changements qu'il y fit sont marqués ici en italique.

Parodie de l'épître en vers de M. Saurin à M. de la Motte.

Cher *Saurin*, où cours-tu? Quels funestes appas
De la route du ciel ont détourné tes pas?
Quel démon t'a séduit? Malheureux, vois l'abîme
Au bout de la carrière où t'engage ton crime.
L'horreur de tes péchés s'offrait à ton esprit;
Hélas! vit-on jamais pénitent plus contrit?
Des jugements divins la crainte salutaire
T'avait percé le cœur d'une douleur amère;
Cependant, de tes pleurs quel est le résultat?
De pénitent bientôt tu deviens apostat.
Lâche, ce crime affreux trouble-t-il point ton âme?
Où sont tes premiers *feux*? Qu'as-tu fait de ta flamme?
Toi jadis exercé sur nos dogmes si saints,
Tu voudrais aujourd'hui nous les rendre incertains.
Tes talents que sont-ils? Un funeste avantage;
Ils font à l'Esprit-Saint le plus cruel outrage.
Trop d'esprit, don fatal, dangereux instrument
Pour tromper le prochain, source d'égarement!
Heureux un esprit simple, *inconnu* dans le monde!
Il possède lui seul la sagesse profonde,
Si, dans tout ce qu'il fait, il n'a point d'autre but
Que d'arriver au port, et faire son salut.

Digitized by Google

Que ne puis-je, *Saurin*, avec des traits de flamme,
Graver ces sentiments dans le fond de ton âme!
Trop heureux, si le ciel secondant mon effort,
Je pouvais aujourd'hui t'arracher à la mort.
Mais, hélas! c'est en vain que ma voix te rappelle;
Ton âme est endurcie, et ta chute est mortelle.
J'en frémis, il n'est plus d'espérance au retour;
D'éternelles horreurs suivront ton dernier jour.
Ouvre les Livres saints, lis ton sort effroyable,
De l'oracle divin arrêt irrévocable:
« Celui qui de la grâce a senti les attraits,
« A qui Dieu révéla ses plus tendres secrets,
« Qui du monde flatteur reconnut l'imposture,
« Qui vit les cieux ouverts, et la gloire future,
« Qui du céleste don a goûté la douceur;
« S'il retombe, l'enfer s'empare de son cœur,
« Et du ciel outragé l'implacable vengeance
« L'abandonne aux excès de son impénitence;
« Sa lumière s'éteint, et l'esprit égaré,
« Il va de trouble en trouble, et meurt désespéré.
« Terrible jugement! mais, ô crime exécrable!
« Il arrache du ciel le Sauveur adorable,
« Il le livre aux bourreaux, et sur l'infâme bois
« Il le fait expirer une seconde fois;
« Il foule aux pieds le prix de l'immortelle vie,
« De l'Esprit Saint, en lui, blasphémateur impie.
« Il étouffe sa voix et sa noire fureur.....
Mais ma plume s'arrête, et je frémis d'horreur.
A ces funestes traits que l'oracle rassemble,
A cette affreuse image, infidèle, ingrat, tremble.

Rien ne convient mieux à M. Saurin que cette épître, qu'il avait faite pour M. de la Motte. Il est surprenant qu'il n'ait pas senti le contre-coup, et que ce qu'il disait de fort à son ami, rejaillissait sur lui-même.

Cette vive figure de l'épître aux Hébreux, qui fait regarder les apostats comme des gens qui *crucifient de nouveau* [1] le Seigneur Jésus, me rappelle une estampe du crucifiement, qui

[1] Hébr. VI, 6.

Digitized by Google

parut à Paris au commencement de 1738, et que les nouvelles publiques annoncèrent pour la singularité[1]. Les dévots de l'abbé Paris avaient fait représenter le Sauveur sur la croix : ils avaient mis à sa droite un saint que l'on venait de canoniser, et qui ne leur plaisait pas[2], et à sa gauche le sieur Saurin tenant la place du mauvais larron. Je ne sais quelle dent les jansénistes avaient contre lui; peut-être s'était-il moqué de leurs miracles. Quoi qu'il en soit, c'est pousser la malice trop loin. L'équité voulait au moins qu'on lui donnât une meilleure place, et qu'on en fit le *larron converti*. Mais le meilleur était de supprimer entièrement ce tableau infamant. Le sujet est trop respectable, pour le faire servir de base à ces malignes plaisanteries : la passion du Sauveur doit inspirer de tout autres pensées que des sentiments de vengeance. L'esprit de parti, en matière de religion, peut-il être porté plus loin, que de crier sur ceux qui nous contredisent, *tolle, tolle*, crucifiez-le? C'est ici que l'on peut appliquer la maxime de M. de Fontenelle plus à propos qu'il ne l'a fait contre nous, que « le zèle de religion produit quelquefois tout ce qu'il y a de plus contraire à la religion. »

Voilà, Messieurs, les éclaircissements que nous avions à donner sur l'*Éloge* de M. Saurin, et qui ne peuvent que ternir un peu la gloire de cet académicien. La réputation de grand géomètre ne redresse pas un homme attaqué par de si vilains endroits. Nous avons allégué les fortes raisons que nous avons eues de les dévoiler; malgré cela nous devons encore nous attendre à être blâmés de bien des gens. Si l'on nous passe le fond de la chose, on nous chicanera au moins sur la manière. Il fallait, dira-t-on, apporter plus d'adoucissements à des vérités déjà odieuses par elles-mêmes. J'avoue qu'il aurait été mieux de ne pas négliger cette précaution; mais c'est un peu trop nous demander, que d'exiger de nous de semblables attentions. On doit savoir que ces enveloppes délicates, propres à cacher la

[1] Voyez le *Mercure historique et politique*, février 1738, article de France.
[2] Vincent de Paul.

Digitized by Google

difformité de certains objets, ne sont guère connues dans notre pays. La franchise helvétique ignore tous ces détours, et dit rondement ce qu'elle pense. Nous sommes en possession depuis longtemps de nommer chaque chose par son nom : chez nous,

Un chat s'appelle un chat, et *S*..... un fripon.

Tant que ces bruits élevés autrefois en Suisse contre M. Saurin sont demeurés confus, on a osé les traiter de calomnies. On nous a donc mis dans la nécessité de parler clairement et sans la moindre enveloppe. Si nous n'avions pas fait remarquer bien distinctement ces taches dans la vie de ce savant, nous demeurions noircis nous-mêmes dans l'esprit du public. Aidez-nous donc, s'il vous plaît, à nous laver de cette infamie, en insérant ce mémoire dans votre journal. Nous l'avons choisi comme celui qui a le plus de cours, et par conséquent le plus propre à opposer à un ouvrage aussi répandu que le sont les *Mémoires de l'Académie des sciences*. Je suis, etc.

Lettre de M. Joseph Saurin à M. Gonon, ministre réfugié à Lausanne.

(CITÉE DANS L'ARTICLE CI-DESSUS.)

(*Mercure Suisse*, Avril 1736.)

« J'ai reçu ta lettre à mon arrivée à Zurich; je l'ai lue avec un torrent de larmes, et j'y ai vu avec consolation que ton amitié était assez forte pour résister à toute l'horreur de mes désordres, à tout l'éclat qu'ils ont fait, et pour t'obliger à travailler au soulagement de ma misère. Hélas ! mon cher (si dans l'infamie dont je suis couvert, et dans mon extrême indignité, j'ose encore t'appeller ainsi), hélas ! mon cher, que suis-je devenu ? D'où suis-je tombé ? Dans quel abîme me vois-je précipité ? Et pourquoi faut-il que j'aie vécu jusqu'à présent pour détruire par un scandale si effroyable tous les fruits de mon ministère, et pour renverser,

Digitized by Google

par la plus honteuse de toutes les chutes, mille fois plus que je n'avais édifié? Etait-ce donc là que devait aboutir cette belle forme de piété que j'avais conçue dans mon esprit, et cette délicatesse de sentiments que je faisais sonner si haut? Que mon état, mon cher, que l'état de ma conscience est déplorable, et que j'ai un épouvantable compte à rendre à Dieu! Hélas! je n'ose pas lever les yeux vers lui; mon âme indigne et confuse n'ose pas approcher de son trône; elle n'a ni la force de soutenir ses regards, ni presque le courage de lui demander pardon: mille objets se présentent sans cesse à mon esprit, qui me désolent; les grâces que Dieu m'avait faites, mes lumières, l'édification que je pouvais donner, la réputation de piété que je m'étais acquise[1], les réfugiés à qui j'ai tant prêché *l'œuvre parfaite de la patience;* mes parents, mes amis, une pauvre femme désolée que je laisse avec un enfant; quels coups de poignard? Quel bouleversement de tout moi-même? Quel coup de foudre pour la pauvre Mademoiselle de Vatteville, dont j'ai si cruellement outragé l'estime et l'affection? Demande-lui, je t'en conjure, demande-lui pardon pour moi. Dieu veuille la consoler. Je suis si attendri, et mes larmes coulent en si grande abondance, que je ne sais, ni ne vois ce que j'écris: je vous demande à tous pardon, et je vous le demande dans une amertume et dans une affliction plus que mortelle. Bien mieux que David, je suis devenu *un misérable ver de terre; je ne suis plus un homme*, la honte des hommes, la balayure et la raclure du monde, objet d'horreur et d'infamie à tous ceux qui me voient, et qui me connaissent.

« Dans un état si funeste, ne m'abandonne pas, mon cher; console un malheureux pour qui tu as eu autrefois tant d'estime et tant de tendresse, et qui se voit comme abîmé dans le désespoir, et privé de toute consolation. Si tu t'éloignes de moi avec tous les autres, je n'ai plus, de la part des hommes, ni conso-

[1] M. Saurin avait fait plusieurs beaux sermons à Lausanne, sur ce texte, tiré de l'épître de saint Jacques. Chap. I, v. 4.

Digitized by Google

lation, ni appui dans la vie; et dans la plus effroyable chute qui se puisse concevoir, il n'y a personne qui me donne la main. Je passe pour un scélérat achevé. Mes connaissances, mes raffinements sur la morale, et sur les devoirs du christianisme, mes discours, et les beaux dehors de ma vie; tout cela suivi de si lâches et de si honteux péchés, commis contre des commandements de Dieu connus, à plusieurs fois, et sans surprise, donnent un juste sujet de penser que je n'ai jamais eu dans l'âme aucun sentiment de crainte de Dieu, et que j'étais un insigne fourbe, qui ne cherchait qu'à faire illusion aux hommes pour attraper leur estime, et pour commettre mes crimes avec plus de sûreté. C'est de cette manière que M. Merlat[1] me traite dans une réponse qu'il a faite à une lettre que je lui avais écrite, dans laquelle je lui demandais pardon, et je le priais de ne pas me refuser le secours de ses prières pour obtenir la grâce de mon Dieu, et celui de ses conseils, pour réparer autant que la chose serait possible, le scandale que j'ai donné. Il rejette et moi et ma repentance, et avec les paroles du monde les plus offensantes et les plus outrageantes, il m'exclut, autant qu'en lui est, de la miséricorde de Dieu et de l'espérance du salut. J'avoue que sa lettre m'a percé l'âme, non que je croie avoir lieu de me plaindre de lui et de ses duretés, mais c'est que je vois par là jusqu'où va l'éclat de mes déréglements, et le scandale qu'on en a reçu; et c'est là un poids qui m'accable et sous lequel mon âme succombe. Peut-être dans l'étroite amitié que nous avons eue ensemble, as-tu pu connaître le fond de mon cœur. Tu le sais, si je suis un impie qui me joue de Dieu, pour me jouer plus sûrement des hommes. Hélas! qu'il m'aurait été aisé d'être heureux selon le monde, si je n'avais jamais eu Dieu en vue, et qu'il me serait encore facile, si je n'avais sa crainte devant les yeux, de me rendre moins malheureux que je ne suis, et que je ne le serai tout le reste de cette misérable vie que j'ai encore à traîner.

[1] Ministre et professeur en théologie à Lausanne.

Digitized by Google

« Tu as trouvé, mon cher, la véritable source de mes désordres; un orgueil insurmontable, que toute cette infamie n'est pas encore capable de dompter, qui me portait à prendre, pour n'être pas mortifié par la honte de demander, ou de faire paraître de la pauvreté, objet qui attire l'injuste mépris des hommes. Tu sais que je devais: M. Fatio me pressait sur son paiement, avec menace de se servir des voies de la justice. Mille autres particularités sensibles, et infiniment dures pour mon orgueil, m'ont jeté dans les désordres où je suis tombé; et quand une fois on est sorti du bon chemin, on s'égare en mille manières. Tu sais toi-même comment toutes choses m'ont tourné en mal. Un principe de conscience me fit enfin résoudre au mariage de Genève, qui m'a tant coûté. Un principe de conscience m'a fait résister à la signature, autre occasion de dépense. Je me trouve engagé; mon repos en est troublé: je cherche à me tirer de ce trouble par un mariage: je me marie justement d'une manière à m'engager de nouveau. C'est ainsi que toutes choses ont réussi contre mes vues, et c'est ainsi qu'enfin Dieu a mortifié le plus grand orgueil du monde, par le plus grand de tous les opprobres; opprobre d'autant plus grand, qu'il est plus juste, et que je me le suis attiré par les plus lâches et les plus infâmes crimes qu'on puisse commettre. Quand toute ma chute, avec toutes ses circonstances, se présente à moi, et que mon imagination l'embrasse dans toute son étendue, et dans toutes ses suites, elle épuise toutes mes forces, et m'ôte l'usage de tous mes sens. Je ne comprends pas comment je vis encore, ou comment mon cerveau n'est pas troublé. C'est une chose qui me passe, que mon esprit et mon corps résistent à une affliction qui assurément n'eut jamais d'égale. A moins qu'avec M. Merlat, tu ne me croies un hypocrite de profession, et un abominable athée; imagine-toi, s'il est vrai que les sentiments de piété que tu as vus quelquefois en moi fussent sincères, quelle doit être l'amertume et la désolation de mon âme. Hélas! il me semble à tout moment que mes entrailles se déchirent, et

Digitized by Google

que mon cœur s'arrache de mon sein. Imagine-toi ce que doit souffrir un homme plein d'orgueil, qui se voit perdu d'honneur et de réputation toute sa vie, et comme chargé de l'exécration de toute la terre. Je ne puis plus être soutenu dans le dessein de la piété que par la vue de Dieu et par la considération de mon salut. Que je comprends aujourd'hui combien la vue des hommes entre dans le bien que nous faisons, et combien il est difficile d'avoir de la vertu, quand on a perdu l'honneur! Hélas! j'étais si dur contre ceux qui flétrissaient leurs souffrances par de grandes fautes. J'apprends aujourd'hui, par ma propre expérience, jusqu'où doit aller notre charité envers les plus grands pécheurs, et notre retenue à former des jugements décisifs sur leur état. Jésus-Christ a appris, par les choses qu'il a souffertes, à avoir compassion de ceux qui sont pareillement tentés; et moi, par les crimes que j'ai commis, j'ai appris quelle doit être notre compassion pour ceux qui tombent dans les plus énormes péchés. Quelle bizarre chose c'est que le cœur de l'homme, et quelles étranges inégalités il est capable de répandre dans la conduite des plus sages!

« Je te fais ici réparation à toi-même de la mauvaise opinion que l'affaire de la signature m'avait donnée de toi. Il faut que je t'avoue que ta facilité me toucha sensiblement, et que je ne pus jamais empêcher que cette parfaite estime, et cette tendre affection que j'avais pour toi, n'en reçussent une diminution considérable. Je comptais sur toi dans cette affaire plus que sur moi-même. J'étais si persuadé de ta droiture, que je ne doutais nullement que tu ne fisses ce qui me paraissait être ton devoir, et qui me le paraît encore. Je fus donc ébranlé à ton égard, et ces fâcheuses impressions ont été augmentées dans la suite par des démarches que j'ai crues contraires à l'amitié qui nous liait, mais à l'égard desquelles il se peut faire que je me sois trompé. Il peut être même que les impressions désavantageuses qui m'ont toujours resté dans l'esprit sur ton sujet, aient paru à tes yeux par des manières d'agir qui t'ont déplu, et dont je puis ne m'é-

Digitized by Google

tre pas aperçu moi-même. Il faut que je t'ouvre mon cœur jusqu'au fond. J'ai, en matière d'amitié, une sensibilité qui va au delà de tout ce qui se peut concevoir. Cette sensibilité m'avait fait porter l'amitié que j'avais pour toi jusqu'à un point où je ne savais plus ce que c'était que distinguer entre toi et moi; et cette extrême sensibilité, jointe à un extrême orgueil, me faisait aussi porter bien loin mes prétentions sur toi, et étendre infiniment tes devoirs à mon égard. J'ajoute à cela une excessive estime de moi-même, en particulier sur le sujet de la piété. Je croyais qu'il n'y avait que moi au monde qui comprît bien les devoirs du christianisme; et je m'applaudissais fort en secret sur les lumières de mon esprit et sur les sentiments de mon cœur. Par ce dernier principe, je ne te trouvais pas assez homme de bien. Il me semblait que tu marchais dans la vie étourdiment, et que ta conduite ne sentait pas la réflexion; et comme, Dieu m'en est témoin, je n'ai jamais aimé ni considéré personne que par l'endroit de la piété, cette pensée ôtait tous les jours quelque chose à mon estime et à mon amitié pour toi. Mais cette fière et orgueilleuse sensibilité, que j'ai mise en premier lieu, me faisait voir dans toutes tes démarches à mon égard des défauts d'amitié qui refroidissaient la mienne. Quand nous croyons que tout nous est dû, quelques devoirs que l'on nous rende, il nous semble toujours que l'on manque à ce que l'on nous doit. Voilà la source de l'injuste mépris dont tu peux te plaindre, et me voilà, moi, cruellement puni. Je ne puis souffrir que tu signes; je ne puis te pardonner ta signature, et moi, cet homme si sévère et si sanctifié, je tombe dans le larcin, vice infâme; j'y tombe de la manière du monde la plus vilaine et la plus lâche; j'y continue, et je ne m'en tire que par le honteux éclat que font mes désordres. Ah! mon cher, quel précipice! Aide-moi, je t'en conjure, à en sortir. Tends-moi la main pour me relever, et là où le péché a abondé fais abonder tes consolations. Dieu veuille y faire abonder sa grâce, et sauver mon âme de la mort!

Digitized by Google

« Si tu es allé à Lausanne, comme tu m'as marqué que tu y irais, tu auras vu tout le monde déchaîné contre moi. Je connais les esprits des hommes, et comme ils sont impitoyables. Ils sont accoutumés de se jeter sur les misérables, et de déchirer leurs blessures. Je ne sais si ton amitié aura pu résister à tout cet éclat dont tu auras été frappé, et si tu ne te seras point laissé entraîner avec M. Bergier[1], au torrent de ceux qui me croient un des hommes les plus impies qui aient jamais été. Il avait pour moi beaucoup d'affection ; ma chute l'a étourdi, et l'a vivement touché. Il est parfaitement homme de bien, et le meilleur fond d'âme que je connaisse. Il m'écrivit d'abord une lettre qui me marquait son étonnement, et le scandale qu'il avait reçu, mais qui me donnait aussi en même temps des marques de tendresse et de compassion. Ce n'est plus cela à présent, quoiqu'il m'ait demandé avec empressement des nouvelles de ce que je deviendrais, et qu'il m'eût promis de m'en donner des siennes. Je lui ai écrit plusieurs fois sur des choses qui me faisaient une cruelle peine, sur lesquelles il ne me semblait pas qu'il dût se dispenser de me faire réponse : je n'ai pourtant reçu aucune lettre de lui; ce qui ne serait pas s'il ne m'avait abandonné comme un homme qu'il croit perdu sans ressource, et avec lequel il a horreur de communiquer. Ce qui surprend le plus M. Chiron et lui, et qui leur donne plus mauvaise opinion de moi, c'est qu'avant ce ce grand éclat j'ai fui de paraître devant eux, et je leur ai toujours écrit d'une manière à leur persuader que j'étais innocent. Comme j'ignorais qu'ils sussent mes désordres, et qu'ils ne me faisaient point connaître qu'ils les sussent, et que d'ailleurs je croyais que les premiers bruits pourraient s'étouffer, je croyais aussi pouvoir et devoir même en conscience leur cacher des déréglements dont la connaissance ne pouvait que leur donner le scandale qu'ils en ont effectivement reçu. Je ne nie point que mon orgueil n'y soit entré pour beaucoup. J'ai

[1] Ministre à Lausanne.

Digitized by Google

craint, je l'avoue, la confusion d'avouer de pareilles lâchetés, que celles que j'ai commises, et de les avouer à des personnes qui avaient eu pour moi de l'estime; mais qu'y a-t-il de si étrange en cela? Ce sont mes lâchetés mêmes qui doivent surprendre; et par cela même on ne doit point être surpris que j'aie persisté à les désavouer jusqu'à la fin. Que M. Merlat entend bien mal, à cet égard, les voies de l'homme! Entre les circonstances qu'il presse pour me donner plus d'horreur de mes fautes, il met celle-ci, que j'en ai été *un hardi renieur, même envers mes plus intimes amis.* Et de qui craint-on davantage la vue que de ses intimes amis, quand on est tombé dans le désordre? N'est-ce pas par rapport à eux qu'on a la plus grande confusion? Peut-on concevoir de qui que ce soit des reproches plus amers et plus sanglants, que ceux que leur seule présence nous fait? Mais, dit-on, j'ai répandu dans mes lettres un certain air d'innocence, qui marque une âme faite au déguisement et habile dans l'art de mentir et de tromper. Qu'on examine cet air d'innocence, et l'on verra qu'il roule tout sur la surprise où j'étais qu'on crût si facilement de moi les crimes les plus criants; surprise où je suis encore, que dès les premiers bruits de mes désordres on n'ait point balancé à me croire coupable, et que ce même extérieur de piété qu'on relève pour rendre mes péchés plus criants, n'ait pu me soutenir un seul moment dans l'esprit de mes parents et de mes amis, contre l'impression de ces premiers bruits. Pour moi, il me semble qu'il y a quelque chose de si inouï dans mes crimes, et qu'on en doit être tellement frappé, et à un point à ne pouvoir plus être touché d'une aussi légère faute (je parle par rapport aux crimes), que celle de les avoir niés. Je t'avoue, mon cher, que quelque mortification que je mérite, et avec quelque humilité et quelque soumission que je doive recevoir toute sorte de confusion, je ne puis, sans une douleur qui soulève tout ce qui est au dedans de moi, passer pour un scélérat dans l'esprit de M. Bergier. J'ai pour lui une estime et une affection qui me font regarder la perte

Digitized by Google

entière de son souvenir, et l'horreur qu'il a de moi, comme le plus grand surcroît de malheur qui pût m'arriver. J'en dis de même de toi et de Mlle de Vatteville. Que tout le reste du monde m'abandonne, j'aurai peut-être assez de force pour soutenir toute l'horreur qu'ils peuvent avoir de moi. Mais si je vous perds, vous à qui je suis attaché par des liens qui peuvent être rompus sans que mes entrailles se déchirent, je perds la lumière et la vie, et mon âme va tomber dans une désolation à laquelle je ne saurais résister.

« Si tu es encore à Lausanne, ou si tu dois y retourner bientôt, vois M. Bergier, je te prie, supposé que tu me croies encore quelques semences de crainte de Dieu, persuade-lui la même chose. Vois surtout, je t'en conjure, ma pauvre femme. Console-la dans son extrême affliction. Quelque bonne opinion qu'elle eût conçue de moi, tout ceci ne peut pas manquer de faire une prodigieuse impression sur son esprit, et de l'ébranler entièrement sur mon sujet. Je connais par ses lettres que sa plus grande douleur c'est de se sentir entraînée à juger de moi-même comme les autres. L'appréhension qu'en effet je ne sois un impie, la trouble et la désole. Si tu crois le pouvoir faire en conscience, remets-lui l'esprit là-dessus. Je dis, *si tu crois le pouvoir faire en conscience;* car si tu étais toi-même dans un semblable doute, je n'exige point que tu trahisses les sentiments de ton cœur.

« Tu veux que je me prépare à diverses amertumes; hélas! j'y suis tout préparé. Je vois jusqu'où va mon malheur, et je ne conçois point d'espérances chimériques. Que mon Dieu et mes amis me pardonnent, je suis prêt à passer ma vie dans l'indigence et dans la mendicité. Du moins il me semble d'être affermi dans la résolution de souffrir toutes sortes d'extrémités avec patience, et de ne me plus écarter des voies de Dieu; mais j'ai si souvent formé le même dessein, en répandant mon âme devant Dieu, et je n'ai pas laissé de faire de si horribles choses, et après m'être relevé, de retomber si vilainement, si honteuse-

Digitized by Google

ment, que je ne dois pas avoir la force de rien promettre aux autres, ni de me rien promettre à moi-même ; après les trahisons de mon cœur, je ne puis plus m'assurer sur lui.

« J'ai vu plusieurs fois M. Rebouiet[1], qui compatit à mon malheur avec une tendresse que je n'aurais pas attendue. Il ne peut pas se persuader que je sois tombé dans ces désordres avec un esprit sain. Il m'a demandé plus de vingt fois, si l'étude ne m'avait point affaibli l'esprit, si quelque effort de méditation ne m'avait point troublé ? Il savait tout avant que j'arrivasse. La lettre de M. Merlat, et une de ma femme, arrivées à Zurich avant moi, prises à la poste et lues en place publique, l'en avaient instruit. Il avait eu la bonté de retirer ces lettres, et c'est de lui que je les ai reçues. Quelques grands péchés que j'aie commis, on en croit ici encore mille fois plus qu'il n'en est. Sur la lettre de M. Merlat, qui me traite comme un réprouvé, il n'est sorte de crime qu'on ne s'avise de m'imputer. Ainsi je suis réduit à garder la chambre pour éviter ma confusion, et pour ne pas faire de la peine à ceux qui me connaissent, qui ont (car je puis dire de moi ce que David dit de lui)

Horreur de ma rencontre,
Quand dehors je me montre.

« Le scandale que j'ai donné me revient sans cesse dans l'esprit. J'ai demandé de nouveau à M. Merlat, par une réplique à sa réponse, ses avis pour le réparer, autant que cela se peut. Je l'assure que, s'il ne fallait pour cela que ma vie, je la donnerais avec un plaisir incroyable. Je doute que M. Merlat me fasse réponse, dans les sentiments où il est sur mon sujet. Ainsi, si vous vous assembliez, toi, M. Bergier et ceux que vous jugerez à propos, pour examiner ce qui se peut faire dans une si triste occasion, vous délivreriez ma conscience d'une partie du faix sous lequel elle plie. Je trouverais à propos une confession et une repentance publique, ici ou ailleurs, si je ne

[1] Ministre de l'Église française de Zurich.

Digitized by Google

croyais qu'au lieu de produire quelque fruit, elle ne fit au contraire mal juger de l'humilité où je dois être. En effet, mon orgueil pourrait bien chercher dans l'éclat d'une pareille repentance, ce qu'il a perdu par l'éclat que mes crimes ont fait. Je sens qu'il ne me quitte point, et qu'il entre dans ce grand désir de réparer le scandale que j'ai donné. Il croit se délivrer par là d'une partie de l'infamie qui me couvre, et qu'il ne peut souffrir. Quelques soins que je prenne, le reste de mes jours, à le mortifier, je vois que j'aurai bien de la peine à en venir à bout. Dieu m'affermisse dans le dessein de le mortifier, et me fasse la grâce d'y réussir.

« Je n'ai point reçu aujourd'hui de tes nouvelles, comme je m'y attendais, parce que sans doute étant allé à Lausanne, tu auras cru, par des lettres qu'on aura pu te faire voir, que je n'étais pas encore à Zurich. Je croyais en effet de m'y rendre plus tôt, mais divers contre-temps m'ont arrêté en chemin. J'y attendrai présentement de tes nouvelles, car encore qu'il n'y eût point de jour à l'affaire que tu entreprends, ou qu'on eût changé ton cœur à Lausanne sur mon sujet, j'espère toutefois qu'au moins tu auras la charité de m'écrire un mot, afin que je puisse prendre mes mesures.

A Zurich, ce dimanche au soir 13 ou 14 juillet 1689.

Digitized by Google

TABLE DES DISSERTATIONS

CONTENUES DANS CE SECOND VOLUME.

Vme Partie. — Dissertations sur l'histoire des contrées voisines de Genève.

A. Vaud.

Pages

40. Recherches sur l'abbaye de Bonmont près Nyon 1
41. Particularités sur le voyageur Tavernier, baron d'Aubonne . . 15

B. Valais.

42. Extrait d'un livre intitulé : le Valais chrétien. 22
43. Du martyre de la légion thébéenne 47
44. Réponse à quelques questions sur l'histoire ecclésiastique du Valais 88

C. Savoie.

45. Lettre sur Amédée VIII, duc de Savoie, élu pape sous le nom de Félix V 100
46. Lettre sur la mort tragique de Bolomier, sous Louis duc de Savoie. 113
47. Mémoire sur les comtes d'Alinges. 122
48. Particularités sur saint François de Sales 127
49. Recherches sur la canonisation de saint François de Sales . . . 144
50. Additions aux articles sur saint François de Sales 159

VIme Partie. — Dissertations sur l'histoire ecclésiastique.

51. Extrait d'une dissertation sur l'honoraire des messes 172
52. Lettre sur l'antiquité de l'ordre des carmes. 187
53. Lettre sur une singulière dispense accordée par le pape Clément VI. 201

Digitized by Google

Pages
54. Explication adoucie de la bulle de Clément VI 224
55. Lettre sur la question, s'il est permis de ne pas garder la foi aux hérétiques 235
56. Lettre sur de prétendus miracles modernes. 249
57. Recherches sur les cloches des églises 262
58. Recherches sur les horloges d'église 274
59. Recherches sur le verre et les anciens vitraux d'église 283
60. Remarques sur la sépulture et sur les cimetières 296

VIIme Partie. — Dissertations sur l'histoire littéraire.

A. Origine de l'imprimerie et Bibliographie.

61. Lettre sur un ancien livre imprimé à Bâle avec la date de 1444. 310
62. Sur l'histoire de l'origine de l'imprimerie 318
63. Recherches sur Jean Faust ou Fust, le premier imprimeur de Mayence. 327
64. Lettre sur une ancienne édition du Catholicon Joannis de Janua, inconnue jusqu'à présent 337
65. Sur une version italienne de la Bible, mal à propos attribuée à Sixte V 351
66. Sur un second traité des conformités de saint François d'Assise avec notre Sauveur 361

B. Dissertations littéraires.

67. Explication de la quatrième églogue de Virgile. 376
68. Virgile accusé de magie au moyen âge. 383
69. Sur une accusation de plagiat faite à Mme Deshoulières 390
70. Anecdote sur la Marquise des *Entretiens sur la pluralité des mondes* de Fontenelle 396

C. Sujets divers.

71. L'origine des sacrifices. 403
72. L'origine des noms de famille. 419
73. Sur le géomètre Joseph Saurin, membre de l'Académie des Sciences, et sur son éloge par Fontenelle 435

Digitized by Google

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES.

A

Agaune. Voyez *Saint-Maurice*.

Alcoran. Un conseiller de Padoue permet de l'imprimer comme n'ayant rien de contraire à la foi catholique, 207.

Alcoran des Cordeliers, critique du livre des Conformités entre François d'Assise et N. S. J. C., 368.

Allinges (comtes d'), famille noble du Chablais, tire son nom du château, 123 : embrasse la réforme et lui reste fidèle après la restitution du Chablais au duc de Savoie, 125: ses terres, son château à Genève, 125 : s'éteint à Genève 1654, 125 : branche cadette actuelle, 126.

Amédée VIII, duc de Savoie, se retire à Ripaille, 100 : élu pape par le concile de Bâle, 102 : ce qu'en dit de Monstrelet, 103 : explication des motifs de l'hostilité de cet auteur, 104 : opinion de Lenfant, 105 : Eneas Sylvius, d'abord favorable à Amédée VIII, 102 : ensuite contraire, 107 : origine du proverbe *faire ripaille*, 109 : sa renonciation, déconseillée par Bolomier, 113, 116, 117.

Arenthon d'Alex (Jean d'), évêque d'Annecy, demande la fermeture des derniers temples protestants dans le pays de Gex, 150 : obtient, en 1662, la clôture de 23 temples, 155.

Aubonne, baronnie achetée par Tavernier des héritiers de Mayerne, 16 : revendue à DuQuesnes et par celui-ci à Berne, 21.

Avocat du diable. Voyez *Canonisation*.

B

Bâle. Ancien livre imprimé à Bâle avec la date 1444, d'où l'on a conclu que l'imprimerie avait été découverte dans cette ville, 311 : circonstance prouvant qu'il y a eu erreur ou antidate, 312 : ce doit être 1494, 313.

Bayle, cité par le jésuite Merlin sur son article Abel, 403.

Beelzebub. Prétendue lettre de lui, satire des désordres du clergé au quinzième siècle, 315.

Bénédictins. Cet ordre abandonne de bonne heure l'agriculture pour les travaux littéraires, 12.

Digitized by Google

Bèze. Démarches que saint François de Sales fait auprès de lui par ordre du pape, pour essayer de le ramener à l'Eglise catholique, 130 : on cherche inutilement à le tenter une seconde fois par de l'argent, 132 : malgré ces échecs, on fait courir partout le faux bruit de sa conversion, 133 : les auteurs protestants et Bèze lui-même y répondent, 134, 135 : les catholiques reproduisent ce bruit à sa mort, sans plus de fondement, 135.

Bible, exemplaire conservé à la Bibliothèque royale de Paris, et que l'abbé Salier croit imprimé à Mayence en 1450, 334 : Bible de 1462, vendue plus de 3000 livres dans une vente à Paris, 335 : traduite en italien par Bruccioli, imprimée plusieurs fois notamment en 1540, 352 : défense de la lire en langue vulgaire, 352 : traduct. ital. attribuée à Sixte V, 354 : version des LXX, 358 : la Vulgate publiée par Sixte V, 359.

Bollandus, ses règles critiques pour reconnaître l'authenticité historique des vies des saints, 85.

Bolomier (Gme), chancelier de Savoie, sa haute fortune, 113 : condamné à mort pour calomnie contre Varambon, et noyé dans le lac, 115 : avait déconseillé à Félix V sa renonciation, 116 : son épitaphe dans l'église de Poncin, 117 : restitue l'hôpital de la Madeleine à Genève, 118 : n'est pas le fondateur de Sainte-Claire, 119.

Bonmont, abbaye dans le diocèse de Genève, pays de Vaud, 8 : ce qui en est dit dans les *Délices* de la Suisse, 2 : Obituaire, 3 : sa fondation, 4, 5.

Bourdieu (du). Voyez *Du Bourdieu*.

Boze (de), ses dissertations sur l'origine de l'imprimerie, 333, 335 : son curieux cabinet, 339.

Brand, Sébastien, auteur du quinzième siècle, cité, 312.

Briguet, chanoine de Sion : analyse de sa *Vallesia Christiana*, 22 : de sa dissertation sur le lieu du concile d'Epaune, 95.

Bulle. Voyez *Dispense*.

C

Canonisation. Formalités observées, nomination d'un *avocat du diable*, exemple relatif à St. François de Sales, 147.

Carmes. Traditions diverses sur l'origine et l'ancienneté de cet ordre, 189 et suiv. : leur costume, leur titre de *frères barrés*, 192 : couvent du Carmel, 196.

Casuel des curés. Voyez *Droits curiaux*.

Catholicon Joannis de Janua, dictionnaire et grammaire, 337 : un des premiers livres imprimés à Mayence, 338 ; éditions diverses, 339 et suiv.

Celse, propagateur du christianisme à Genève, 80, 82.

Chablais, province de Savoie, conquise en 1536 par les Bernois, 123 : restituée en 1567 à condition d'y maintenir le culte protestant, 124 : population au temps de Fr. de Sales, 154. Voyez *Alinges et François de Sales*.

Digitized by Google

Charles-Emmanuel, contraint les Chablaisiens à se faire catholiques, 124, 136, 137 : en vue de l'Escalade, il fait préparer des ornements d'église pour célébrer la messe de minuit dans St-Pierre de Genève, 139.
Chartreux, établis dans le diocèse de Genève, à Pommier et à Ripaille, 141.
Cimetières autour des églises, 304.
Cîteaux. Les religieux de cet ordre sont moins lettrés que les bénédictins, 12.
Claire (Ste). Voyez *Sainte-Claire*.
Clémence. Voyez *Cloche*.
Clément VI, pape. Dispense accordée au roi de France, 210 : détails biographiques, 213.
Cloche miraculeusement apportée de Rome à Sion, 37 : dissipe les tempêtes, etc., 39 : vertu qu'on attribue aux cloches baptisées, 43 : de la cloche de Genève, nommée *Clémence*, 44, 264.
Cloches, d'églises : leur origine, 263 : idées superstitieuses, 266 : bénédiction et baptême des cloches, 267 : privilége du fondeur, 272 : cloche de la Rochelle *convertie*, 272.
Collége, de Genève dont, en 1558, Calvin provoqua la construction, 121.
Commende d'abbaye; commission provisoire pour gérer un bénéfice, 6 : devient perpétuelle et est employée pour cumuler des bénéfices incompatibles, 7.
Conformités, de St. François d'Assise. Voyez *François d'Assise*.
Cordeliers, de Reims; inscription sur le portail de leur couvent, 364. Voyez *Alcoran*.
Corps humain, se conservant dans certaines localités sans qu'il y ait rien de miraculeux, 251. Voyez *Sépulture*.
Corps-Saints, rue de Genève, 81.
Coutel, ses poésies dans leurs rapports avec celles de Mme Deshoulières, 392.
Couvents, utiles pour le défrichement des terres, 10 : pour la conservation des livres, 11 : ordres de Cîteaux et de St-Benoît, 12.

D

Danse, jugement de divers moralistes, 161.
Deshoulières (Mme), accusée de plagiat par Fréron, 390 : justifiée, 394. V. *Coutel*.
Dispense de Clément VI au roi de France, 201 : scandale de cette dispense, 206 : essais d'explication, 208, 215, 224; texte, 223.
Droits curiaux, casuel exigé par les curés, 183; leurs abus, 183 et suiv. : l'Eglise ne veut pas les corriger, 186.
Du Bourdieu, sa dissertation sur la légion thébéenne, 49 : réponse du P. de l'Isle, 58 : maltraité par le Journal de Trévoux, 83.

Digitized by Google

E

Ecole, fondée à Genève en 1429 par Versonai, 121.
Elie, les carmes le considèrent comme leur fondateur, 189.
Epaune, lieu d'un concile tenu en 517, opinions diverses sur sa situation, 95 : origine de ce nom, 99.
Evêques de Genève. Liste de prétendus évêques d'après l'ouvrage du curé de Pontverre, 33 : autre liste, 36 (note).
Evêques du Valais, 37 : priviléges à eux accordés par Charlemagne, 41 : qualifiés de princes de l'Empire, 42.

F

Faust. Voyez *Fust*.
Femmes savantes. Précautions qu'elles prennent pour dissimuler leur science, 400 : pourquoi Boileau s'est moqué d'elles, 402.
François d'Assise (St). Voyez *Saint François*.
François (St) de Sales. Voyez *Saint François de Sales*.
Fust, inventeur de l'imprimerie, sa famille, 327 : note d'un exemplaire des Offices de Cicéron, 329 : explication de cette note, 330 : lieu, époque et genre de sa mort, 331.

G

Gervais (St). Voyez *Saint-Gervais*.
Gex (Pays de). Peu de succès de la mission de François de Sales, 155 : seconde mission par d'Aranthon qui obtient la clôture de 23 temples, 155 : peu de succès de cette mission, 156 : malgré la Révocation il restait, en 1698, beaucoup des protestants, 158.
Gingins (de), Amé, dernier abbé commendataire de Bonmont, 3 : élu par le Chapitre évêque de Genève, mais écarté par le duc de Savoie, 6 : à la Réformation, il persévère dans la religion catholique et se retire dans son abbaye, 8 : ses armoiries, 9.
Guérin (St). Voyez *Saint Guérin*.
Guttenberg. On n'a aucun livre qui porte le nom de cet inventeur de l'imprimerie, 325.

H

Haute-Combe, abbaye dans le diocèse de Genève, sa fondation, 14.
Haut-Crêt, abbaye dans le diocèse de Lausanne, sa fondation, ses vignobles, 10.
Hérétiques. L'église romaine estime qu'on n'est pas tenu de garder la foi aux hérétiques ; discussion sur cette maxime et applications historiques, 235.

Digitized by Google

Hôpital de St-Joire à Genève, restauré par Bolomier, 120 : de la Madeleine, fondé en 1452 par Versonai, 120.
Hoquiné, curé de St-Julien, répond à Vernet pour justifier le miracle La Fosse, 257.
Horloges. Dissertation sur les horloges d'églises, 274 : horloges de nuit des anciens, 275 : quel est le véritable inventeur des horloges, 277 : horloges de Lyon et de Strasbourg, 278 : de Pouilly près d'Echallens, du Palais de justice de Paris, 279 : devises allégoriques sur diverses horloges, 280.
Hugues II, évêque de Genève, fait reconstruire l'église de St-Pierre dans le Valais, 26 : détails sur cet évêque, 27.
Humbert III, comte de Savoie, 14.

I

Imprimerie. Histoire de son origine, 318 : son établissement à Genève, 319 : à Lyon, à Vienne et à Chambéry, 321 : édition des Offices de Cicéron, en 1475, 322 : jubilé séculaire de l'invention de l'imprimerie célébré en 1740 en Allemagne, 325.
Introduction à la vie dévote, par François de Sales, 160.
Isaac (St). Voyez *Saint Isaac*.

J

Jean, roi de France. Dispense à lui accordée par Clément VI, 201 (voyez *Dispense*) : Loyauté de ce prince, 211, 227.
Jean-de-Dieu (St). Voyez *Saint-Jean-de-Dieu*.
Joinville. Depuis quand cette famille paraît aux environs de Genève, 5.

L

La Roche, prétendus miracles opérés en 1703 dans cette ville, par le P. Romeville, 254, 257.
Légendes fabuleuses des saints et des martyrs, condamnées par le conc. de Constantinople, 87.
Légion thébéenne. Récit de son martyre, 47 : longtemps admise sans contestation, 48 : contestée par Spanheim et surtout par Du Bourdieu dans une dissertation spéciale, 49 et suiv. : examen de la diss. du P. Jos. de l'Isle en réponse à Du Bourdieu, 58 : conjectures de Baulacre, 58 à 77.
Léti (Gregorio) a prétendu que Sixte V avait fait publier une version italienne de la Bible, 354.
Lit (bois de) de l'évêque à Genève, considéré comme relique, 167 : vertu qu'on lui attribue, 168 : à qui il a dû appartenir, 170 : mesures prises contre cette superstition, 171.
Louis (St-) (Pierre de). Voyez *Saint-Louis*.

Digitized by Google

M

Marchand, son livre sur l'origine et les progrès de l'imprimerie, 318, 342.
Marie Alacoque, sa vie par Languet, livre rare, 375.
Marquise (la) des Entretiens sur la pluralité des mondes, par Fontenelle, n'est point un personnage imaginaire; nom et famille de cette dame, 306.
Martyre. Voyez *Légion*.
Mathématiciens, accusés de magie au moyen âge, 389.
Maurice (St). Voyez *Saint Maurice*.
Maxime, évêque de Genève, présent au soi-disant concile d'Agaune, 69.
Menthon, famille noble de Savoie, prétend faire remonter sa baronnie avant le christianisme, 24 (note).
Messes. Tarif pour la rétribution des messes, 172 : simonie, 173 : oblations des premiers siècles, 174 : abus qui en résultent, 175 : anecdotes, 178 : défense faite par St François d'Assise, 181 : abus condamnés par les auteurs catholiques, id.
Minutolius. Briguet désigne sous ce nom l'écrit du curé de Pontverre sur la conversion de Minutoli, où se trouve une chronologie fabuleuse des évêques de Genève, 30.
Miracles (prétendus). Poissons du vivier du monastère de St-Maurice, 92 : apôtre St Jean, 191 : prétendus miracles permanents, 251 et suiv. : miracles accommodants qui suivent la réforme du calendrier, 253 : miracles de la Roche, 254 : de la Fosse, 257 : de St. François d'Assise, 373.
Miroir magique de Virgile, 386.

N

Naudé (Gabl). Ses remarques sur le livre des Stes Anges, 319 : sur Virgile, 384 et suiv.
Nazaire (St). Voyez *Saint Nazaire*.
Noms de famille : leur origine, 419.
Noveri (Baron de), guéri miraculeusement, 254 : réfutation, 256, 260 et suiv.

O

Offices de Cicéron, éditions de 1465 et 1466, 322, 348.

P

Pape, se fait appeler Dieu en Terre, 232.
Paul (St). Voyez *Saint Paul*.
Pierre (St). Voyez *Saint Pierre*.
Philippi (Jacques), curé de Bâle au 15me siècle, auteur du *Reformatorium clericorum*, 313.
Plagiat littéraire. Mme Deshoulières en est faussement accusée, 390 : il y en a de fréquents exemples dans l'*Encyclopédie*, 391.

Digitized by Google

Plainpalais, promenade près de Genève, singularité qui s'y rapporte, 253.
Poncin, ville du Bugey, où Bolomier a son tombeau, 117, et où il avait fondé un hôpital, 118.
Pontverre, curé, publie les motifs de la conversion de Minutoli, 30 : blâmé par son évêque, 31 : ajoute dans une 2de édition une soi-disant chronologie historique des évêques de Genève, 32 : fait sa paix avec Genève, 251 (note).
Protais (St). Voyez *Saint Protais*.
Psautier, éditions de 1457 et de 1459, 347.
Pythagore. Les carmes réclament ce philosophe comme faisant partie de leur ordre, 190.

R

Reliques des saints, source de richesses pour l'Eglise, 57 : recherchées par St Ambroise, 61 : ancienne croyance suivant laquelle Dieu en révèle l'existence et la place, 71 : deux saints transportés à Milan, 72 : reliques de la légion thébéenne, 73 : pouls de St Sigismond, 94 : lit de l'évêque de Genève, 168.
Ripaille. Voyez *Amédée VIII*.
Romeville, jésuite, prétend faire des miracles avec des reliques de St François Xavier, 254 : comment il s'excuse de n'avoir pas réussi, 259.
Rousseau (J.-B.), ses démêlés avec le géomètre Saurin, 443.

S

Sacrifices, discussion sur leur origine, dans une société littéraire de Genève, 404.
Saints Anges (le livre des), 316 et suiv.
Saint-Clair, prieuré près d'Annecy, 46.
Saint François d'Assise, traité sur ses 40 conformités avec Notre Seignr J.-C., par Bart. Albizzi, 361 : critiqué par les protestants, 362 : par les catholiques, 364 : réfuté dans l'*Alcoran des Cordeliers*, 364 : dépassé par P. de Alva Astorga, qui porte à 4000 le nombre de ces conformités, 367 : quelques-unes d'entre elles, 369.
Saint François de Sales. Sa vie, par Ch. Aug. de Sales, son neveu, par J.-P. Camus et par l'abbé Marsollier, 128 : anecdotes, 129 : ses démarches pour ramener de Bèze à l'Eglise romaine, 130 : son procès de canonisation d'après un manuscrit de la Bibliothèque, 131 : seconde tentative auprès de de Bèze, 132 : sa mission en Chablais, dès 1594, 136 : ses exorcismes, ses tentations, ses doutes, 138 : évêque de Genève, en 1602, 139 : l'*Esprit* du bienheureux Fr. de Sales, 142 : sa canonisation, 144 : ses miracles, 147 : *Introduction à la vie dévote*, 160 : culte en son honneur, 166.
Saint Gervais. On a cru ses reliques dans l'église de Genève qui porte son nom, 81.
Saint Guérin, abbé d'Aulps, évêque de Sion, dans le 12e siècle, 44 : on lui attribue la vertu de guérir, 45.

Digitized by Google

Saint Isaac, évêque de Genève, mentionné par Eucher à propos de la légion thébéenne, 60.

Saint-Jean-de-Dieu. Un religieux prétend faire remonter l'origine de cet ordre à Abraham, 194.

Saint-Louis (Pierre de), carme. Son poëme sur la *Madeleine*, 198.

St.-Maurice, en Valais; devise des bourgeois, 24 : fondation du monastère et de l'église, 53 à 55, 68 : histoire de l'abbaye, 91 : poisson du vivier, 92.

Saint Maurice, tradition relative à la tête de ce saint, transportée d'Agaune à Vienne, 74 : sa fête célébrée par ordre du roi Victor-Amédée, 87 : ordre de chevalerie, 89 : réuni à celui de St-Lazare, 90.

Saint Nazaire, erreur de ceux qui croient qu'il prêcha le christianisme à Genève, 80.

Saint Paul. Un de ses passages éclairci, 288.

Saint Pierre, indiqué comme ayant prêché le christianisme dans les Gaules et en Valais, 23.

St.-Pierre, bourg de ce nom en Valais ; inscription sur le portail de son église, 25.

Saint Protais. On a cru ses reliques à Genève, puis à Milan, 81.

Saint Théodule, évêque et patron du Valais, 36 : fable sur ses rapports avec Charlemagne, 37 : ses miracles, 37-40 : on l'a confondu avec St Théodore, évêque du 4me siècle, 43.

Saint Victor, de la légion thébéenne, martyr à Soleure, 55 : traditions relatives à ses reliques, 55.

St.-Victor, église et faubourg de ce nom à Genève, 55 et suiv.

Sainte-Claire, couvent fondé par Yolande de France, duchesse de Savoie, 122.

Saurin (Jh), géomètre. Rech. sur sa vie et son éloge par Fontenelle, 435 : sa conversion au catholicisme, 436 : lettre par laquelle il avoue les crimes dont il s'était rendu coupable, 446, 458.

Savoie. origine de la croix de Savoie, 90.

Schäffer, gendre de Fust et son collaborateur dans l'imprimerie, 336.

Schiner (Nicolas et Matthieu) évêques de Sion, 38.

Sépulture dans les églises, 297 : coutumes de diverses nations, 298 : Hébreux, 299 : Egyptiens, 301 : Romains, 302 : usage des sépult. dans les églises, 304 : leurs dangers, 307.

Serment. Sentiments des païens et des Juifs sur son inviolabilité, 204 : doctrine des auteurs chrét., 205 : différence d'avec les vœux, 219 : prétentions de l'Eglise romaine, 221.

Simonie, 173.

Sobriquets, envisagés comme source de noms de famille, 424.

T

Taurus ou *Tauredunum*, éboulement de cette montagne, 97.

Digitized by Google

Tavernier, voyageur célèbre, origine de son goût précoce pour les voyages, 15 : achète la baronnie d'Aubonne, 16 : meurt à Copenhague, 17 : inexactitude de ses récits, 18 : son caractère, 19.

Thébéenne. Voyez *Légion*.

Théodule (St). Voyez *Saint Théodule*.

Turrettini (J.-Alph.), auteur de *Nubes testium*, auquel répond un écrivain catholique, 249 : réfute Papin, 250.

U

Urnes, placées dans les cimetières, leur usage, 304.

V

Valais. Ouvrage sur l'histoire ecclésiastique de ce pays par Briguet (*Vallesia Christiana*) 22 : quand le christianisme y a été introduit, 23 : St Pierre y a-t-il prêché, id. : devise de la ville de St-Maurice, 24 : ravagé par les Sarrasins, 26 : l'évêque en est comte et préfet, 37 : préside les Etats, 39 : depuis quand les évêques en sont seigneurs, 42 : on y croit aux magiciens et aux sorciers, 44. Voyez *Guérin*, *Théodule*, *Cloche*.

Vernet, Jacob, réfute le prétendu miracle de la Fosse, 257.

Verre. Son origine, 283 : ses progrès en Egypte et à Rome, 284 : pierre spéculaire, 286 : explication d'un passage de St Paul, 288 : invention des vitres, 290 : miroirs et glaces, id. : usage du verre à vitres dès le troisième siècle, 291 : vitres peintes, 293 : vitraux d'églises, 295.

Versonai (François de), fonde à Genève un hôpital dans le quartier de la Madeleine, 120 : et une école, 121.

Virgile. Explication de sa 4me églogue, 376 : différentes suppositions sur l'enfant dont la naissance y est annoncée, 376 : date de la composition de cette églogue, 379 : opinion d'Abauzit, 381 : Virgile accusé de magie, 383 : ancienneté de ce préjugé, 384 : actes qu'on lui attribue, 385 : les lecteurs de Virgile aussi accusés de magie, 387. Voyez Table du t. I.

Vœux. Voyez *Dispense*. En quoi ils diffèrent des serments, 219 : peuvent cependant se réunir sur un même objet, 230.

X

Ximenès ou *Eximenes*, auteur du livre des Saint Anges, 319.

Digitized by Google

FAUTES A CORRIGER

PREMIER VOLUME

Page 52, *ligne* 29, embouchure *lisez* embouchure dans le Rhône.
» 410, *dernière ligne*, touve *lisez* trouve.
» 439, *id.* avec *lisez* avant.
» 517, *ligne* 5, *en remontant*, Vionis *lisez* Vianis.

SECOND VOLUME

» 24, 1re *ligne de la* 2me *note*, Meathon *lisez* Menthon.
» 87, *ligne* 26, thébenne *lisez* thébéenne.
» 216, *ligne* 24, défense *lisez* dispense.
» 368, *dernière ligne*, tous ces *lisez* tous ces rapports.
» 378, *ligne* 19, Tuque *lisez* Teque.
» 447. *ligne* 2, à son ami si *lisez* à son ami d'examiner si.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google